

AFFAIRES
DE
L'ANGLETERRE
ET DE
L'AMERIQUE.

TOME I.



A ANVERS.

1777.

AVERTISSEMENT.

EN peu de mots voici le plan de ce nouvel Ouvrage : c'est un Recueil chronologique de faits & de discussions pour servir à l'Histoire politique de l'Angleterre & de ses Colonies. *Sans autres préambule, on se borne à observer, relativement aux troubles actuels de l'Amérique, que l'époque d'où l'on part, savoir celle des traités de l'Angleterre avec des Princes étrangers pour des troupes auxiliaires, est le vrai moment où les affaires de cette Puissance avec ses Colonies commencent à devenir généralement intéressantes, s'il est vrai que par l'effet nécessaire du nouveau caractere que les Traités ont fait prendre à cette querelle, les Américains, freres des Anglois, ne puissent plus être que leurs émules ou leurs esclaves.*

Tout ce qui nous reste donc à dire c'est que ce Recueil se débitera par cahiers; mais qu'on ne peut ni en déterminer le nombre, ni s'astreindre à aucun terme fixe. Ce désavantage sera peut-être racheté, quant à la partie des discussions, par le mérite de l'impartialité, qui ne

s'arrange pas toujours avec les obligations rigoureuſes du retour périodique. En ſe ménageant plus de liberté à cet égard, on pourra retarder ou avancer la publication de chaque cahier, ſelon le plus ou moins d'eſpace dans lequel le pour & le contre ſe ſeront développés.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

PRÉCIS

Des clauſes pécuniaires des Traités pour les Troupes Auxiliaires.

TRAITÉ avec le Duc de Brunſwick, ſigné le 9 Janvier.

Nombre d'hommes d'Infanterie,	3964.	4 . 300.
Cavalerie à pied,	336.	

Le départ d'une moitié eſt fixé au 15 Février, & de l'autre à la fin de Mars : la premiere pour arriver au port d'embarquement le 25 Février, & l'autre le 10 Avril.

L'argent de levée : trente rixdales pour chaque homme ; la rixdale à 4 ſ. 9 d. ¾ ſterling, ce qui fait pour les quatre mille trois cents hommes, 31,040 l. 12 ſ. 6d. ſterl. (732,762 l. 5 ſ. 10 den. argent de France *).

Le ſubſide du Duc, 64,500 rixdales par année, ou 15,520 l. 6 ſ. 3 d. ſterl. (366,381 l. 2 ſ. 11 d. de France), tant que ſes troupes ſeront à la paye de la Grande-Bretagne, & le double de cette ſomme pendant deux ans, lorſqu'on ne payera plus ſes troupes.

* La réduction eſt calculée ſur le pied de 30 den. & demi pour un écu de 3 liv.

Traité avec le Landgrave de Heſſe, ſigné le 15 Janvier.

Nombre d'hommes d'Infanterie...12,394. Départ le 15 Février & le 15 Mars.

L'argent de levée : vingt rixdales par homme : la rixdale à 4 ſ. 9 d. ¾ : ce qui fait pour les douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze hommes 89,469 l. 3 ſ. 9 d. ſterling ; (2,112,059 liv. 10 ſ. 2 d. de France).

Le ſubſide du Landgrave, 450,000 rixdales de banque par année, à 4 ſ. 9 d. ¾ ſterling, 108,281 liv. 5 ſ. ſterl. (2,556,147 l. 10 ſ. 10 d. de France). Le Landgrave recevra ce ſubſide encore pendant un an après que ſes troupes lui auront été rendues.

Traité avec le Prince Héréditaire de Heſſe, Comte de Hanau, ſigné le 15 Février.

Nombre d'hommes d'Infanterie....668. Départ le 20 Mars.

L'argent de levée : 30 rixdales à 4 ſ. 9 d. ¾,

faisant pour les six cents soixante-huit hommes 4,822 l. 2 s. 6 d. sterling, (113,833 l. 15 s. 5 d. de France).

Le subside annuel 25,000 rixdales, faisant 6,015 l. 12 s. 6 d. sterling; (142,008 l. 3 s. 11 deniers de France, & sur le même pied qu'au Landgrave.

RÉCAPITULATION.

Brunswickois,	3,964.	4,300.
Cavalerie à pied,	336.	
Hessois du Landgrave,	12,394.	13,062.
Du Prince Héréditaire,	668.	

TOTAL des Auxiliaires, 17,362.

Nombre des troupes Angloises destinées au service de l'Amérique, suivant les Etats présentés à la Chambre des Communes par le lord Barrington, secrétaire de la guerre, ... 25,000.

TOTAL des Troupes, 42,362.

Débats de la Chambre des Communes sur les Traités. 29 Fév.

Le Lord North demande qu'il soit fait lecture des Traités conclus entre Sa Majesté & le Landgrave de Hesse-Cassel, le Duc de Brunswick & le Prince Héréditaire de Cassel. La lecture faite, ce Lord propose d'envoyer au Comité des subsides la copie du Traité signé à Cassel le 15 Janvier 1776, entre Sa Majesté & le Landgrave de Hesse-Cassel. Après avoir développé le plan général du traité,

29 Fév. ſa néceſſité & les effets ſalutaires qu'on devoit en attendre, il ajoute :

» Toute l'affaire ſe réduit à ces trois queſtions, trop ſimples toutes trois pour donner lieu à beaucoup de diſcuſſions. A-t-on eu beſoin de troupes étrangeres? Les conditions auxquelles on a obtenu ces troupes ſont-elles avantageuſes? Leur nombre ſuffira-t-il pour l'exécution des opérations projetées?

D'abord, comme le Parlement a pour principal objet de réduire l'Amérique à un état conſtitutionnel d'obéiſſance, l'adminiſtration, en prenant des troupes étrangeres, n'a eu pour motif que l'exécution prompte & ſûre d'un projet ſi louable; & il auroit été impoſſible de lever une armée dans le Royaume auſſi promptement & à auſſi bon compte que chez l'Etranger.

» A l'égard du ſecond article, j'obſerverai, non-ſeulement par rapport au bon marché, vis-à-vis d'une levée de troupes dans le Royaume, mais même relativement aux tems paſſés, que les troupes en queſtion nous coutent beaucoup moins que nous devions nous y attendre.

» Enfin, les forces que cette opération nous met en état d'envoyer en Amérique ſuffiſent ſelon toutes les probabilités humaines, pour forcer les Rebelles à une juſte ſoumiſſion, peut-être ſans une nouvelle effuſion de ſang ».

Le Lord Cavendish répond à Milord North, en déclarant que cette opération lui paroît défectueuſe dans toutes ſes parties.

» 1°. Les troupes étrangeres sont payées avant qu'elles se mettent en marche, ce dont, jusqu'à présent, il n'y a point eu d'exemple. 29 Fév.

» 2°. Chaque homme revient à près de 7 l. 10 s. sterling.

» 3°. On accorde encore des subsides aux Princes Allemands.

» 4°. Ils ont modestement exigé un double subside.

» 5°. Ce subside doit être continué à l'un d'eux pendant deux années, après que ses troupes seront retournées chez lui, & pendant une année aux deux autres.

» Enfin, un corps de douze mille étrangers existera sur les Domaines de la Couronne Britannique sans être sous l'autorité du Roi ou du Parlement; car il est dit expressément dans le Traité, *que ce Corps de troupes Hessoises restera sous les ordres du Général auquel son Altesse Sérénissime en aura donné le commandement.* »

M. Cornwall fait les observations suivantes au Lord Cavendish. « Je suis bien étonné que ceux qui connoissent la nature des liaisons Germaniques accusent l'administration d'avoir fait des traités désavantageux. Les deux années de paye accordées de surplus au Duc de Brunswick, sont une espèce de gratification; & je ne crois pas qu'on ait jamais eu des hommes à un aussi bon prix, sur-tout si la guerre avec l'Amérique est terminée cette année, comme je n'en doute point. »

M. Hartley attaque vivement les Traités; premiérement en ce qu'ils dégradent l'Angle-

29 Fév. terre aux yeux de toutes les grandes Puiſſances du Continent : en ſecond lieu, parce qu'ils diminuent ſon crédit vis à-vis des étrangers qui ont de l'argent dans ſes fonds ; » car, ajoute-t-il, quelle confiance peut-on mettre dans un Gouvernement dont la ſûreté & la ſtabilité dépendent d'un ſecours ſi chétif & ſi précaire ? »

M. Luttrel obſerve que l'Amérique a les plus abondantes reſſources : qu'elle compte un très-grand nombre d'habitants, & beaucoup de riches & fertiles Provinces, particuliérement la Penſilvanie : que pluſieurs ſont remplies d'habitants de race Germanique, & dont les ancêtres ont abandonné leur patrie pour ſe ſouſtraire à l'oppreſſion civile & à la perſécution religieuſe; qu'il eſt enfin très-imprudent, & contre toute politique d'envoyer quinze à ſeize mille Allemands dans une des plus belles & des plus fertiles contrées du Monde, habitée, en partie, par un peuple de la même Religion, accoutumé aux mêmes uſages, & parlant la même langue.

Le Gouverneur Johnſtone appuye ces obſervations, & il ajoute que le papier de crédit de l'Amérique eſt à tous égards auſſi bon que le papier Anglois & remplit ſon objet tout de même (*a*). » La dette que les Américains contractent pour ſe défendre ne doit ni effrayer leurs partiſans, ni donner un

(*a*) Les papiers publics ont donné, comme autentique, l'état ſuivant des avances que le Congrès

nouveau courage à leurs perſécuteurs. L'amour de la liberté ſuffit pour ſurmonter tous les obſtacles, & je puis citer pour exemple les Hollandois qui, après qu'ils eurent ſecoué le joug de la tirannie Eſpagnole & qu'ils furent reconnus libres par leurs cruels oppreſſeurs, ſe trouverent endettés de 90 millions ſterl. » 29 Fév.

Le Lord North replique. « Je mets une grande différence entre la ſituation de l'Amérique & celle où ſe trouvoient les Provinces-Unies. Celles-ci avoient été ſoufflées ſécrétement, & elles étoient ſoutenues ouvertement.

---

général des Inſurgens a été obligé de faire pour ſoutenir la guerre, juſqu'au 25 Avril 1776.

	Livres ſterl.
Officiers généraux, Etat-Major, &c.	7,000.
Troupes de la Nouvelle Angleterre, ...	594,000.
Divers articles, ...	80,000.
Proviſions, ...	27,242.
L'Hôpital, ...	6,000.
L'Artillerie, ...	14,750.
Canons de fonte, affuts, &c.	9,493.
Munitions, ...	5,261.
400 quintaux de ſalpêtre, ...	18,000.
Armes, habillement, ...	25,000.
Armée du Canada, ...	260,000.
Armée des Colonies Méridionales, ...	250,000.
TOTAL.	1,296,746.

En argent de France, 30,611,709 l.)

Ces dépenſes ne ſont calculées que pour huit mois environ. Si elles euſſent eu lieu pour une année entiere, la dette des Colonies au 2 Avril 1776, auroit pû être de deux millions ſterl. (en argent de France 47,213,114 l.)

29 Fév. Mais ſi leur commerce eût été totalement arrêté (comme celui de l'Amérique le ſera bientôt) elles euſſent été forcées de ſe ſoumettre malgré tous les ſecours qu'elle tiroient de leurs puiſſans amis. »

M. Fox apoſtrophe le Lord North en ces termes. » Il y a quelques jours que Milord North déclaroit qu'il ne garantiſſoit rien, & qu'il étoit poſſible que quelque Puiſſance étrangere intervînt dans la querelle. Aujourd'hui il raiſonne comme s'il étoit ſûr que l'Amérique dût être privée de tout ſecours public ou ſecret de la part des Puiſſances étrangeres. Je le prie d'opter entre ces deux opinions & de s'en tenir à l'une ou à l'autre ; car s'il accorde la poſſibilité de cette intervention, alors tout ſon raiſonnement porte à faux : ſi d'un autre côté il eſt aſſuré que la France & l'Eſpagne obſerveront une ſtricte neutralité, je demande que dans les débats actuels il ne ſoit plus du tout queſtion de la probabilité de l'intervention de ces Puiſſances. »

Le Lord Barrington, Secrétaire de la guerre, appuye la motion du Lord North. « C'eſt par la raiſon, dit-il, que je ne crois pas qu'on pût ſe procurer des troupes en Angleterre auſſi facilement qu'on le voudroit. J'avoue que les Traités ne ſont pas auſſi avantageux que je l'aurois deſiré ; mais je ſuis ſûr qu'il n'étoit pas poſſible de faire mieux. Les étrangers ont preſcrit les conditions, & la néceſſité nous a forcés de les accepter. »

Le Colonel Barré attaque vivement le Lord Barrington. Il lui rappelle l'assurance par lui donnée qu'il n'étoit nullement question de recourir aux troupes étrangeres. Il s'adresse ensuite au Lord North & fait une sortie des plus vives contre ce Ministre & ses Collegues, leur disant nettement qu'ils ne sont point propres à régir les affaires d'une grande Nation, soit en guerre, soit en paix. Il s'élève contre les traités & contre ceux qui les ont conseillés : il insiste sur le danger d'introduire un si grand nombre d'étrangers dans les possessions Britaniques; il allégue entr'autres exemples celui de François I. en France qui éprouva les inconvéniens d'une opération si dangereuse. 29 Fév.

Le Lord North répond aux diverses objections contre les traités & à d'autres précédemment faites sur la situation de la marine Britanique. Il assure que la Grande-Bretagne sera à l'abri de tout danger après le départ des escadres pour l'Amérique, puisqu'il reste le nombre ordinaire de vaisseaux de garde, & que d'ailleurs l'intention de la Cour n'est pas d'envoyer un seul vaisseau de ligne dans cette partie du monde.

Le Colonel Barré appelle la Chambre en témoignage sur ce que le Lord Barrington a déclaré dans un des précédens débats, que vingt-cinq mille hommes composeroient toutes les forces destinées au service de l'Amérique dans l'année 1776, & qu'aucunes troupes étrangeres ne seroient prises à la solde Britanique.

29 Fév. Le Général Conway reproche au Miniſtres d'avoir manqué de parole à l'Amérique, relativement à la lettre circulaire écrite à divers aſſemblées des Colonies par le Lord Hillſborough, lorſqu'il étoit Secrétaire d'état de ce département. « On ne ſait ce qu'on veut, pourſuit-il. Aujourd'hui on paroît abandonner toute idée de lever ſur l'Amérique un revenu. Le lendemain on inſiſte pour une taxation. Un autre jour on ne prétend qu'à la ſuprématie & à la Surintendance du Commerce. Après cela, on ne demande plus de taxe, mais une certaine ſomme d'argent. J'en appelle à la franchiſe & au bon ſens de tous ceux qui m'entendent, eſt-il poſſible à l'Amérique de ſe décider ſur le parti qu'elle doit prendre, & de ſavoir ſur quoi elle peut compter? car en ſuppoſant qu'elle ſoit diſpoſée à adhérer à quelqu'un de tous ces projets, l'irréſolution du miniſtère, la diverſité des opinions, l'inſtabilité des Conſeils, tout fera craindre aux Américains que demain il ne rejette entiérement le plan qu'il aura arrêté hier, & qu'il n'exige quelques nouveaux ſacrifices qui peut être ſeront la ſource d'une infinité de nouvelles prétentions. En quoi conſiſtoit le plan de conciliation de l'année derniere, même à le prendre dans le ſens le plus favorable, ſi ce n'étoit pas l'ancienne prétention de taxation, revêtue d'une nouvelle forme? Enfin, je ne vois que deſtruction aſſurée de part & d'autre. Car, que l'Amérique cède ou qu'elle réſiſte, la ruine

de la Grande-Bretagne n'en eſt pas moins inévitable. Et quand même le projet de réduire l'Amérique ne feroit pas auſſi impraticable qu'abſurde, il eſt encore cruel, oppreſſif, dangereux, ruineux & injuſte. » 29 Fév.

Le Lord North repouſſe l'imputation du Général Conway, en obſervant qu'on ne peut pas le rendre reſponſable de ce que le Lord Hillſborough ou tout autre Membre de l'Adminiſtration peut avoir fait ou promis avant qu'il entrât en place. « Cependant, ajoute-t-il, ſi j'avois été du nombre de ceux qui ont conſeillé d'écrire cette lettre, il me feroit aiſé de me juſtifier par la propoſition conciliatoire que j'ai eu l'honneur de mettre l'année derniere ſous les yeux de la Chambre; car cette propoſition étoit entiérement dans l'eſprit de la lettre circulaire que l'on dit avoir été écrite précédemment par le Lord Hillſborough. Ma propoſition promettoit de même l'application des droits levés ſur les Ports au ſervice de la Colonie où ces droits pourroient être perçus: ce qui écartoit entiérement la ſeule objection qui eût été faite contre ces droits; ſavoir, qu'ils étoient deſtinés à former un revenu pour l'Echiquier de la Grande-Bretagne. »

Le Lord North plaiſante ſur quelques argumens que le Gouverneur Johnſtone, le Géneral Conway & le Colonel Barré, ont tirés de la force naturelle de l'Amérique, de la Bravoure perſonnelle de ſes Habitans, du danger d'une invaſion étrangere & des conſé-

29 Fév. quences probables de l'introduction d'un corps d'étrangers en Amérique ainsi que des effets miraculeux de son papier de crédit.

L'opposition à son tour, par l'organe de M. Burke, s'égaye sur le chapitre des variations journalieres de l'aiguille ministérial. « Un jour, dit-il, Milord déclare à la Chambre, du ton le plus affirmatif, qu'il faut que les propriétaires de terres soient soulagés du fardeau des taxes par les contributions des Américains, & que c'est-là le point principal de la discussion. Le lendemain, autre langage; & avec le même sérieux, il proteste que rien n'est plus éloigné de ses intentions: que la suprématie du pouvoir législatif du Parlement occupe toutes ses pensées, soit qu'il veille ou qu'il dorme. Le bénéfice d'un revenu est un objet misérable & trop au-dessous de la dignité d'un Parlement Britanique, pour mériter de fixer son attention. Une autre fois la querelle n'a d'autre cause que la destruction du thé à Boston, & le revenu ni la suprématie n'y entrent pour rien. Au commencement de la session on n'avoit pas dessein d'employer un seul étranger. Ensuite, on ne peut plus rien faire sans l'aide de troupes mercenaires; mais si la nécessité nous force à les employer, au moins ces étrangers coutent moins cher que des Nationaux. La nécessité arrivée, il n'est plus question du bon marché, car les étrangers seront payés près de moitié de plus que des troupes nationales. Accuse-t-on Milord North d'avoir été l'auteur de ces opérations? Il les

désavoue & déclare qu'il n'a fait qu'y coopérer avec les autres Ministres. Les attribue-t-on à d'autres? il les revendique aussitôt & en reclame tout le mérite. Enfin, lorsqu'on lui reproche de n'avoir aucun systême fixe & de passer sans cesse d'une résolution à une autre, il se moque de ses adversaires & ne voit dans tout que des sujets de plaisanterie. Ainsi donc, qu'il y ait ou non une suprématie : qu'on tire un revenu de l'Amérique, ou qu'on n'en tire pas : que le Gouvernement employe des étrangers ou des nationaux : que les secours des mercenaires soient chers ou à bon marché : que le Lord North soit responsable ou non : c'est ce qui paroit inquiéter fort peu ce Ministre ; pour lui tout cela n'est qu'un jeu. Les promesses, les titres, les raisons ne doivent avoir aucune force contre les plaisanteries & la bonne humeur ministériales : on a égayé la Chambre, de grands éclats de rire ont étouffé les murmures des opposans ; on est satisfait. »

29 Fév.

M. Rigby, pour répondre à cette attaque contre les Ministres, entreprend de prouver que la conduite du parti de l'opposition, n'offre pas moins de contradictions & d'inconséquences. « Au commencement de la session, les opposans ont trouvé que les estimations de dépense étoient portées trop bas & insuffisantes pour leur objet. Aujourd'hui que le Gouvernement a fait ensorte de remédier à ce défaut, ils se plaignent de l'augmentation des dépenses, ou pour mieux dire, quelque chose que fassent les Ministres, on veut toujours qu'ils ayent tort,

29 Fév. Je ne ferois point furpris d'entendre les mécontens défaprouver la guerre ; mais j'avoue que je fuis fort étonné de ce qu'ils condamnent le moyen le plus efficace de remplir l'objet de cette guerre, qui eft de forcer les Américains à la foumiffion. Il eft, à la vérité, parmi les oppofans quelques Membres qui peuvent contefter la juftice de la guerre ; mais je ne conçois pas fur quoi eft fondée l'oppofition de ceux qui, après en avoir reconnu la juftice, tiennent aujourd'hui un langage directement oppofé aux Déclarations qu'ils ont approuvées en plein Parlement. Ceci peut s'appliquer entr'autres au Colonel Barré, qu'on fait avoir parlé & donné fon fuffrage pour le Bill du port de Pofton, qui cependant eft le principe & la caufe premiere de la guerre actuelle. »

Le Colonel Barré convient du fait, mais en l'attribuant à un mal-entendu & à de fauffes informations. « Le Miniftre, dit-il, affirmoit de la maniere la plus pofitive, que les Marchands de Bofton avoient demandé ce Bill, & que les Habitans de la baye de Maffachuffett rentreroient dans le devoir auffitôt qu'il feroit paffé. Mais l'expérience m'a appris le degré de croyance que méritent les affurances miniftériales ; & déformais fi je donne quelque attention aux difcours du Miniftre ou de fes Collegues, ce fera pour les entendre dans un fens directement oppofé à celui qu'ils fembleront préfenter. »

Un autre Membre du parti de l'oppofition

esquisse l'estimation suivante (*a*), des frais de levée, entretien, habillement, équipement &c. de dix sept mille trois cents hommes de troupes étrangeres, pour 1776 ; comparés avec les mêmes frais pour trente-cinq mille Anglois, pendant neuf mois, depuis le 25 Mars jusqu'au 24 Décembre 1776.

29 Février.

(*a*) Cette estimation a été développée telle qu'elle est ici, dans les papiers publics, d'après l'idée qui en avoit été donnée en gros à la Chambre. Il y a dans l'article des Hessois, environ 192,317 l. en sus des levées & des subsides, & dans celui de Brunsvick environ 74915 l. *idem*, pour paye, entretien, &c.

	Argent Sterling.	*Argent de France.*
Pour treize mille Hessois, en comptant le régiment de Hanau, & y compris les subsides au Landgrave & au Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, .	400,894 l. 3 s. 9 d. ¼.	9,463731 l. 13 s. 2 d.
Pour quatre mille trois cents Brunswikois, & le subside	121,475 l. 12 s. 1 d.	2,867,620 l. 16 s. 2 d.
	522,369 l. 15 s. 10 d. ¼.	12,331,352 l. 9 s. 4 d.
Pour trente-cinq mille Anglois, pendant 12 mois, 723,432 l. 11 s. 7 d. ¾, ce qui donne pour neuf mois, ...	542,574 l. 8 s. 7 d.	12,808,314 l. 7 s. 8 d.
Pour les Officiers généraux & de l'Etat-major, *idem*, ...	8,000 l.	188,852 l. 9 s. 3 d.
Pour argent de levées, *idem*, ...	89,000 l.	2,100,983 l. 12 s. 2 d.
Pour paye & entretien des garnisons de Gibraltar & de Minorque, en réduisant aussi l'année à neuf mois, ...	35,123 l.	829,133 l. 2 s. 2 d.
	674,697 l. 8 s. 7 d.	15,927,283 l. 11 s. 3 d.

29 Fév. » Il eſt donc clair, pourſuit-il, que la Nation dépenſe 522,369 liv. 15 ſ. 10 deniers (12,331,352 l. 9 ſ. 4 d. argent de France) pour entretenir dix-ſept mille trois cents étrangers, tandis qu'elle ne paye que 674,697 liv. 8 ſ. 7 d. (15,927,283 l. 11 ſ. 3 d. argent de France) pendant le même eſpace de tems pour trente cinq mille hommes de troupes nationales auſſi au ſervice actuel, ce qui eſt à peu-près dans la proportion de deux à un. Si la guerre d'Amérique ſe termine dans la premiere campagne, ainſi que les Miniſtres paroiſſent en être aſſurés, il nous reſtera en outre à payer les ſubſides ſuivans, ſavoir : au Duc de Brunſwick, pour deux années 260,000 rixdales ou 55,000 l. ſterl. (1,298,360 liv. 13 ſ.) : Au landgrave de Heſſe, pour un an, 450,000 rixdales ou environ 110,000 l. ſterl. (2,596,721 l. 6 ſ. 2 d.) : Au Prince héréditaire de Heſſe, pour un an, 25,000 rixdales ou environ 6,400 l. ſterl. (151,081 l. 19 ſ. 3 d.). De ſorte que ſi l'on additionne les différentes ſommes que l'on doit payer à ces Princes, il en réſultera que pour un ſervice actuel de neuf mois, la Grande-Bretagne aura donné la ſomme prodigieuſe de 692,000 l. ſterl. (16,295,737 l. 14 ſ.) ce qui eſt 18,000 l. ſter. (106,229 l. 10 ſ. 1 d.) de plus que ne lui coute le corps entier des trente-cinq mille Anglois, quoique deux fois plus fort. »

La propoſition du Lord North paſſe à la pluralité de deux cents quarante deux voix, contre quatre-vingt-huit.

Le

Le Roi passe en revue le premier bataillon du premier régiment d'infanterie, de retour de Gibraltar. 1er Mars.

Deux Chefs de Nations sauvages, arrivés depuis peu du Canada, sont présentés à Sa Majesté.

Le Roi prolonge, par un ordre du Conseil, jusqu'au 30 Avril, le terme fixé pour les récompenses promises aux Matelots qui s'enrollent volontairement.

Les vaisseaux *la Lionne* & *le Londres* appareillent des Dunes pour l'Inde, & *le Nancy* pour les Isles Malouines.

Mort de Milady Brydges, fille du Marquis de Carnarvon, fils aîné du premier Duc de Chandos.

Embarquement de quatre-vingt-six soldats de marine à Chatham pour l'Amérique sur les frégates l'*Emeraude* & *la Blonde*, chacune de trente deux canons.

L'Alderman Vilkes déchu de l'espoir d'être élu Chambellan ou Trésorier de la ville de Londres, annonce qu'il ne veut point recourir au scrutin & qu'il se présentera de nouveau pour l'élection de la Saint-Jean. Il prononce dans la Salle de ville un discours plein de véhémence contre les Ministres, qui, dit-il, ont cabalé pour le faire succomber; & il reproche aux Directeurs de la Banque d'avoir soutenu son compétiteur, leur ancien confrere, avec les mêmes vues d'intérêt personnel, d'après lesquelles ils ont avancé aux Ministres huit millions sterling de l'argent

du public, ſans le conſentement du Parlement.

1er Mars. Il y a eu dix Chambellans de Londres depuis la révolution. Le dernier, que ſon grand âge a décidé à la retraite, eſt le Chevalier Stephen Janſſen. Il jouit de cette place depuis 1765. Il a rempli ſouvent les gazettes de longs mémoires où il revendiquoit l'honneur d'avoir conſeillé au Miniſtere Anglois la glorieuſe réſolution de prendre tous les vaiſſeaux du commerce François avant la déclaration de guerre.

Quête de charité dans la congrégation Galloiſe, au profit des pauvres montagnards recrutés pour le bataillon de Frazer, qui doit partir de Greenock le 15 Avril pour l'Amérique. La quête ſe monte à 464 l. 10 ſ. 2 d. ſterl. (10,965 l. 8 ſ. 8 d. de France).

Il s'en établit une pareille pour les veuves & les orphelins des ſoldats tués au ſervice du Roi en Amérique. Le parti de l'oppoſition ne manque pas d'y voir un moyen indirect que la Cour met en œuvre pour connoître les ſentimens & les affections des uns & des autres ; c'eſt ſeulement, dit-il, une maniere plus adroite de ſcruter les cœurs, que de demander crûment à chacun, « de quel parti es tu ? »

On continue d'annoncer au nom des Archevêques & Evêques les contributions charitables qu'ils ont ouvertes, avec l'approbation du Roi, au profit des Paſteurs du parti de l'adminiſtration, qui ſouffrent dans leurs perſonnes ou dans leurs biens par les troubles actuels de l'Amérique. Les ſommes

déja reçues se montent à 2,145 livres sterling, (50,636 l. de France). Comme on imprime les noms de ceux qui donnent, un grand nombre d'Ecclésiastiques intéressé à se ménager la bienveillance de la Cour, quoique dans le parti de l'opposition, se voient dans l'obligation de figurer sur cette liste. Un vicaire campagnard, peu âpre sans doute à la poursuite des bénéfices, se présente chez les Banquiers qui reçoivent l'argent, il prend la plume pour s'inscrire sur la liste & le fait en ces termes: « je ne demande rien : je ne donne rien: » que ceux qui cassent les têtes y mettent des » emplâtres ». Un autre, annonçant en chaire la quête ordonnée, en dit ainsi son avis à l'auditoire : « c'est ici, mes freres, tout le contraire de ce que vous lisez dans l'évangile. Le Sauveur, dans son divin sermon sur l'aumône, vous avertit qu'elle doit se faire dans le secret, parce que votre Pere qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra lui-même la récompense devant tout le monde. Au lieu que dans cette affaire ci, ceux qui feront l'aumône devant tout le monde, en auront la récompense en secret. « Un troisieme accompagne la même publication des observations suivantes: » Aucune nouvelle certaine de l'Amérique n'a articulé les souffrances du clergé des Colonies. Peut-être si on en avoit des détails, verroit-on que les Pasteurs qui se plaignent ne se sont pas toujours conduits en Ministres de paix. Au surplus, que ne leur donne-t-on les places d'Aumôniers de cette multitude 1er Mars.

1er Mars. de régimens qui vont conquérir leur pays? Cela feroit beaucoup plus ſimple & mieux entendu que de leur envoyer des ſommes d'argent, dont tant de pauvres Curés en Angleterre auroient le plus grand beſoin. »

2 Mars. Le Roi fait publier une amniſtie pour les ſoldats de ſes troupes qui auront déſerté avant le 22 Février dernier.

M. Jean Lloyd, Membre du Parlement d'Irlande, forme dans ce Royaume une compagnie de volontaires qu'il arme & équipe à ſes frais, pour aller à la pourſuite des ſéditieux appellés *Enfans blancs*, à qui on a donné ce nom, d'après l'uſage où ils ſont de porter une chemiſe blanche pardeſſus leur habit.

Le vaiſſeau le *Duc de Grafton*, part des dunes pour l'Inde; & le *Francis* pour les îles Malouines.

Une Imprimerie conſidérable eſt conſumée par le feu dans le quartier de la Cour. L'édition entiere du *Commentaire du Nouveau-Teſtament*, par le feu Docteur Zacharie Pearce, Evêque de Rocheſter, eſt la proie des flammes, ainſi que le précieux cabinet de livres de M. Alexandre Dalrymple actuellement dans l'Inde. Il ne reſtoit plus qu'une feuille à imprimer pour compléter l'édition de l'Ouvrage du Docteur Pearce. Heureuſement l'Editeur eſt en poſſeſſion d'un exemplaire imprimé, & du manuſcrit de l'Auteur. Les cazernes d'une partie du régiment des Gardes ont ſouffert conſidérablement de cet incendie; & beaucoup de malfaiteurs ſe ſont ſauvés d'une priſon

voiſine à laquelle le feu s'eſt communiqué. 2 Mars.

Chambres des Communes.

M. Temple Luttrell ouvre l'avis d'examiner l'état actuel de la marine. Il reproche à l'Amirauté le peu de ſoin avec lequel on a équipé les vaiſſeaux de guerre pour le ſervice de l'Amérique, ce qui a été cauſe que quelques frégates ont échoué & que d'autres ont éprouvé les plus grandes difficultés dans leur navigation. Il ſoutient qu'il ne ſera pas poſſible qu'une flotte auſſi nombreuſe, que l'on dit devoir ſe monter à près de cent voiles, ſoit équipée ſans qu'on ait recours à la preſſe : qu'il eſt néanmoins fort éloigné de conſeiller l'uſage de cet expédient, par la raiſon, qu'à moins de forcer des Américains à ſervir contre des Américains, on ne peut rien faire de pis que de contraindre des Bretons à ſe battre contre des Américains.

Il demande s'il ne ſeroit pas plus ſage de ſe borner à cinquante vaiſſeaux de guerre bien équipés pour le ſervice Américain, plutôt que d'en avoir cent en ſi mauvais état. « La flotte de l'Amérique, dit-il, ſi on y comprend les vaiſſeaux de force, les vaiſſeaux munitionnaires & les petits bâtimens, exigera plus de vingt mille hommes, ce qui opérera dans les forces de terre & de mer, néceſſaires pour la ſureté des royaumes Britanniques, une réduction d'autant plus dangereuſe que la France & l'Eſpagne ſont de grands armemens, & travaillent à augmenter leurs troupes. »

2 Mars. » Les Miniſtres établiſſent leur ſécurité ſur vingt vaiſſeaux de ligne en état d'aller à la rencontre de tel ennemi que ce puiſſe être; mais cette aſſertion eſt des plus hazardées, & j'offre de prouver à la Chambre que lorſque le reſte des vaiſſeaux deſtinés pour l'Amérique aura mis à la voile, nous n'aurons pas aſſez de matelots, en comptant même les hommes de terre, dans tous les ports enſemble, pour armer completement quatorze vaiſſeaux de ligne. L'Eſpagne peut, en moins de ſix ſemaines, aſſembler des forces beaucoup plus conſidérables à deux journées de Gibraltar; & nous n'avons qu'un ſeul vaiſſeau de ligne dans la Méditerranée. Les François ſont aujourd'hui ſupérieurs à nous dans toutes les parties du monde, excepté en Amérique. Nous n'avons pas un ſeul vaiſſeau de ligne ni dans les Indes Orientales, ni dans les Indes Occidentales. La France a une eſcadre à Saint-Domingue avec un gros corps de troupes de terre. Notre exiſtence, notre conſidération doivent-elles donc dépendre de la bonne-foi & de la commiſération de la maiſon de Bourbon? »

Le Chevalier Hugh Paliſer & un autre Lord de l'Amirauté aſſurent à la Chambre, que la Marine eſt dans l'état le plus floriſſant, que les vaiſſeaux pour le ſervice Américain ſont parfaitement équipés, que les vaiſſeaux de garde ont plus d'hommes qu'il ne leur en faut, & qu'il ſe préſente plus de matelots qu'on n'en veut. Le Lord Mulgrave appuye

ces aſſertions & déclare, en ſa qualité d'homme du métier, que l'Angleterre eſt en état d'armer quarante vaiſſeaux de ligne dans l'eſpace de quelques ſemaines, & qu'elle en auroit ſoixante dans un moindre temps s'il le falloit. 2 Mars.

Le Gouverneur Johnſtone lui répond qu'il n'y a que trop lieu de craindre, au contraire, que l'Angleterre ne ſoit à la veille de deſcendre au dernier échelon, & comme Puiſſance maritime & comme Nation commerçante. Il demande que la propoſition de M. Luttrell ſoit admiſe, afin qu'on puiſſe examiner la choſe à fond & que la vérité paroiſſe au grand jour. Le Lord North & le Lord Clare ſe déclarent contre cet avis qui eſt rejetté à la pluralité de quatre-vingt-treize voix; contre quarante quatre.

On reçoit de la Grenade la nouvelle de deux calamités qui ont affligé cette Iſle : un violent tremblement de terre le 26 Septembre, & un incendie le 26 Novembre, par lequel cinq cents maiſons ont été réduites en cendres. 3 Mars.

Le dix-huitieme régiment d'Infanterie, de retour de l'Amérique, où il a eu la principale part à l'affaire de Bunkershill près de Boſton, prend ſes quartiers à Maidſtone. Il a ramené en tout, deux Officiers, trois Sergents, deux Tambours, vingt-cinq Soldats & la Muſique.

On voit paroître dans Londres les premiers exemplaires d'un Ecrit du Comte de Stair, ſur les dettes, le revenu & la dépenſe de la Nation.

3 Mars. Voici le tableau que donne ce Lord de la dette nationale.

	Argent Sterling.	Argent de France.
» Notre dette tant fondée que non fondée, se montoit, à la paix, à la somme de...........	146,402,601 l.	3,456,061,401 l.
Et à la fin de l'année 1773 à..............	139,348,746 l.	3,289,544,168 l.
« Pendant onze années d'une profonde paix, avec un commerce florissant, une taxe des terres, de 4 s. qui a duré cinq années, des loteries annuelles, excepté deux fois, les Ministres n'ont pu parvenir à rembourser sur cette dette que la somme de	7,053,855 l,	166,517,233 l.
» En 1774 & 1775 on a remboursé deux millions d'annuités à trois pour cent, sur le pied de quatre-vingt-huit pour cent, ce qui fait......	1,760,000 l.	41,547,541 l.
» La dette contractée en 1774 & 1775, à laquelle le Parlement n'a point pourvu, se monte à	2,072,259 l.	48,918,901 l.
» Ainsi, bien loin d'avoir continué à diminuer la dette pendant ces deux années, on l'a augmentée de..............	312,259 l.	7,371,360 l.

Le Lord Stair, après avoir produit les preuves des calculs, & démontré que la balance du revenu sur la dépense, jointe même au bénéfice d'une loterie, ne sera pas encore

une fûreté fuffifante pour appuyer feulement les intérêts d'un emprunt de dix millions, ce qui feroit fur le pied de trois pour cent, 300,000 l. ajoute les obfervations fuivantes. 3 Mars.

» Je n'ai jamais été partifan d'aucune faction : mon feul objet eft de prouver, autant que mes foibles lumieres le permettent, des calculs qui font fondés fur la vérité, & qu'il eft de la plus grande importance de faire connoître & entendre par tous les fujets de ces Royaumes. Il eft plus que tems de tirer le public de la funefte létargie où le papier de crédit l'a plongé, de lui faire ouvrir les yeux fur fa fituation, & de lui faire defirer la fin de cette funefte guerre civile qui occafionne une dépenfe énorme & inappréciable; guerre dont la difficulté, ou pour mieux dire l'impoffibilité, échappe à une adminiftration foible & bornée, fans parler des préparatifs hoftiles, & de l'intervention infaillible des Nations étrangeres nos rivales; guerre, enfin, dont la juftice eft très-douteufe, dont le fuccès ne nous apportera aucun profit, dont il eft plus probable que nous aurons lieu de gémir, & pour la convenance de laquelle il eft impoffible de trouver ni raifons ni défenfeurs. »

La Compagnie des Indes reçoit la nouvelle de l'arrivée de fes vaiffeaux, le *Queen* & le *Colebrook*, à Madrafs. 4 Mars.

L'Amiral Montague, nommé Vice-Amiral de l'efcadre bleue, arbore à Portfmouth fur le vaiffeau le *Romney*, le pavillon de ce garde avec lequel il ira commander l'efcadre de Terre-Neuve.

4 Mars. Plusieurs malfaiteurs s'échappent de dessus le vaisseau qui devoit les transporter aux Colonies. Par cet événement, qui suit de près une prison forcée & l'incendie de celle de l'hôtel de Savoie, on compte que dans un intervale de peu de jours, environ une trentaine de voleurs ont brisé leurs liens.

Une femme accusée d'avoir sept maris vivans, est amenée devant le Tribunal du Lord maire de Londres, & l'enquête est ordonnée.

On apprend que la frégate le *Liverpool* a détruit par le feu la ville de Norfolk dans la Virginie. Ce déplorable événement est rapporté diversement par les deux partis. La Cour soutient que les Rebelles ont eux-mêmes incendié la Ville, après que le vaisseau du Roi eut mis le feu à une seule maison pour imprimer une juste terreur aux habitans qui lui refusoient de l'eau fraîche, dont il avoit le plus grand besoin.

En réponse à cette assertion des Ministres, le parti de l'opposition fait paroître la lettre suivante, écrite à bord du Sloop l'*Otter*, devant les ruines de Norfolk, par un Officier des vaisseaux du Roi :

» JE n'ai que le tems de vous apprendre que la ville rebelle de Norfolk n'existe plus. Nous l'avons réduite en un monceau de cendres. Cette glorieuse destruction s'est faite le premier jour de l'an. A quatre heures après-midi la frégate le *Liverpool*, qui arrivoit d'Angleterre, donna le signal. Aussi-tôt les trois vaisseaux envoyerent des bordées terribles à la

ville, & continuerent ainſi juſqu'à ce qu'il ne parût plus un ſeul rebelle ſur les remparts. Alors nos chaloupes abordereut & mirent le feu en différens endroits. Quel beau & raviſſant ſpectacle! Tous les vaiſſeaux marchands qui bordoient le quai, ne paroiſſoient plus qu'un rideau de flammes; notre artillerie faiſoit un bruit d'enfer, qui redoubloit de tems en tems par l'horrible fracas des maiſons qui s'abîmoient. Les ravages de l'incendie ont duré pendant toute la nuit & le jour ſuivant. Le feu n'eſt pas encore éteint, quoiqu'il n'y ait plus qu'environ douze maiſons ſur pied; le reſte n'eſt qu'un cahos de ruines. Ma joie de la deſtruction de cette ville, eſt au-delà de toute expreſſion, parce que c'étoit le plus favorable repaire de ces maudits Rebelles. J'imagine que notre premiere expédition ſera contre New-York pour détruire auſſi cette ville; & nous ferons de même dans toute la Virginie. Il y avoit douze cents hommes des troupes rebelles à Norfolk; mais à préſent que la ville eſt détruite il n'en reſte qu'environ cinq cents, qui ſont cachés dans les débris. »

4 Mars.

Chambre des Communes.

Le Comité des ſubſides arrête qu'il ſera octroyé 381,887 l. 4 ſ. 5 $\frac{1}{2}$ d. ſterl. (9,015,042 liv. 12 ſ. 10 d. de France) pour douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Heſſois.

121,475 l. 12 ſ. 1 d. (2,867,620 l. 16 ſ. 2 d.) pour quatre mille trois cent Brunſwikois.

4 Mars. 19,000 l. 19 ſ. 3 $\frac{3}{4}$ d. (448,689 l. 0 ſ. 4 d.) pour un régiment de Hanau.

Ces trois ſommes comprennent les ſubſides pour les Princes reſpectifs.

Le Colonel Barré fait remarquer pluſieurs clauſes des Traités qui lui paroiſſent très-répéhenſibles, & entr'autres celles où la réſolution de prendre des troupes étrangeres à la ſolde de la Grande-Bretagne eſt préſentée comme une opération ſage & politique. « D'abord, dit-il, comme le Traité porte que les Officiers Heſſois auront le même traitement que les nationaux, & qu'ils ſeront mis abſolument ſur le même pied que nos plus anciens vétérans, je déſirerois ſavoir s'ils auront l'habillement tant en Allemagne que dans les Etats de la Grande-Bretagne. Le Traité avec le Landgrave continuera vraiſemblablement pendant quatre année; car il eſt difficile d'en déterminer la durée. Alors, ſi par l'événement d'une défaite, de maladie ou des périls de la navigation, les troupes Heſſoiſes ſe trouvent réduites à huit mille hommes, peut-être même à moins, ce qui eſt très-poſſible, le Landgrave de Heſſe & le Duc de Brunſwick continueront-ils d'avoir la totalité de la ſolde, comme ſi leurs contingens étoient toujours complets? c'eſt ce que je ferois charmé d'apprendre du Lord North, ou de ſon digne ami (Milord Barrington) qui va de tems en tems écouter à la porte du cabinet, dans le ſanctuaire duquel ſes fideles & anciens ſervices, dans le miniſtere de la guerre n'ont pas encore pu le faire admettre.

Le Lord Barrington répond que le tems le plus propre pour s'occuper de cette question, sera celui où la réduction aura lieu. Le Lord Clare observe que c'est pour la premiere fois qu'on a vu un Ministre interrogé sur des événemens qu'il est impossible de prévoir. » Il peut se faire que toutes les troupes envoyées en Amérique soient taillées en pieces, & il peut arriver aussi qu'elles ne perdent pas un seul homme. Mais dans l'un & l'autre cas nous ne payerons point un plus grand nombre d'hommes que nous n'en aurons d'effectifs. Puisque nous avons fait la dépense des recrues, nous ne serons pas tenus de payer les hommes que nous n'aurons plus. » 4 Mars.

Le Gouverneur Johnstone prend la parole : » Avons nous, ou non, un double cabinet ? C'est ce que je ne prétends point décider, mais il est certain que nous avons une double administration, ou que les hommes s'y montrent sous deux faces, selon qu'il convient à leurs intérêts ou à leurs vues. Milord Hillsborough a assuré les Américains, de la maniere la plus solemnelle, que la Grande Bretagne n'avoit jamais eu l'envie ni le projet de les taxer. Et cependant Milord North, dans une des dernieres séances, a déclaré hautement & expressément que l'Amérique devoit une entiere soumission à la Grande - Bretagne : qu'elle seroit forcée à subir la taxation du Parlement Britannique & à recevoir tous les loix qui pourroient en émaner à l'avenir pour le gouvernement & l'administration des Colonies. »

4 Mars. Le Général Conway appuye cette obſervation du Gouverneur Johnſtone. » Il eſt très-vrai que le Lord Hillſborough a manqué de parole à l'Amérique, & on peut faire le même reproche à tous les Miniſtres, puiſque tous ont approuvé la lettre circulaire où l'on renonçoit formellement à toute prétention aux taxes quelconques. Pour moi, malgré toutes les aſſurances du contraire qu'on n'a ceſſé de nous donner, il me paroît que l'objet des propriétaires des terres, en continuant la guerre contre l'Amérique, eſt auſſi celui des Miniſtres. Ces derniers ont dit aux propriétaires des terres : ſoutenez nous & nous vous aſſurerons un revenu ſur l'Amérique ; & les propriétaires n'ont pas manqué de les ſoutenir, dans la vue de ſe procurer ce revenu. Au ſurplus ils n'en toucheront peut-être jamais un shelling ; ou ce qui leur en reviendra ſera beaucoup trop modique pour apporter aucun ſoulagement au fardeau énorme de notre dette & de nos impôts. »

M. Fox entre en lice auſſi contre le Lord North. » Depuis que ce Miniſtre eſt en place, il n'a fait autre choſe que manquer à ſes promeſſes, & il n'étoit pas plus délicat ſur cet article dans le tems où il étoit Chancelier de l'Echiquier, que depuis qu'il eſt premier Lord de la Tréſorerie. Comment a-t-il pu occuper une place dont les fonctions & l'eſſence même ſont de veiller ſur les finances de la Nation, & conſentir à l'expédition d'une lettre qui cédoit & abandonnoit un droit auſſi important

pour le Parlement Britanique, que l'eſt le droit de taxation, au moins ſelon l'opinion actuelle des Miniſtres? En effet, de deux choſes l'une. Ou il a approuvé la lettre de Milord Hillſborough, ou il l'a déſaprouvée. Si elle a été ecrite & expédiée de ſon aveu, doit-il démentir ſes premiers ſentimens, aujourd'hui que l'approbation donnée par lui & par ſes collegues à cette lettre, eſt peut-être la vraie cauſe de la guerre civile? Ou, s'il a déſaprouvé cette lettre, peut-il, ſans manquer à ce qu'il ſe doit à lui-même, garder une place où l'honneur lui fait un devoir indiſpenſable d'obſerver inviolablement les engagemens qu'il a contractés virtuellement? Que ne donne-t-il ſa démiſſion, plutôt que de concourir à des meſures qu'il a hautement déſaprouvées?

4 Mars.

Le Lord North déclare qu'il ne peut répondre que de ce qu'il a dit & fait.

Après une ſeconde lecture de l'arrêté, on propoſe la queſtion, qui paſſe à la pluralité de cent vingt voix, contre quarante-huit.

Le Colonel Barré demande auſſi-tôt *qu'il ſoit préſenté une humble adreſſe au Roi, pour ſupplier Sa Majeſté de faire en ſorte que les troupes Allemandes, à la ſolde de la Grande-Bretagne, à préſent ou par la ſuite, ſoient habillées des manufactures Britanniques.*

Le Lord North déclare qu'il n'a aucune objection à former contre cette propoſition, étant convaincu que Sa Majeſté fera tout ce

qui dépendra d'elle pour contribuer à l'avan-
4 Mars. tage de la Grande-Bretagne.

La Chambre arrête que le Roi ſera ſupplié d'ordonner que les troupes étrangeres, ſtipendiées par l'Angleterre, ſeront habillées de ſes manufactures.

Le Roi nomme le ſieur Walter Shairp,
5 Mars. Conſul général de l'Angleterre, dans toutes les parties de l'Empire Ruſſe où ſes ſujets ſont le commerce.

Aſſemblée des Aldermans de Londres : le ſieur Hopkins, nouveau Chambellan ou Tréſorier de la Ville, y prête ſerment & donne une caution de 40,000 l. ſterl.

On apprend d'Irlande, que le ſieur Ogle a fait ſa déclaration à la Douanne de Dublin, d'un chargement de denrées pour Bordeaux, nonobſtant les défenſes; & dans l'intention, ainſi qu'il l'avoit annoncé à la Chambre des Communes, dont il eſt membre, de faire rendre un jugement ſur la valeur des proclamations royales.

Deux hommes condamnés pour vol dans la ville de Dublin & préparés à la mort, quoique proteſtant toujours de leur innocence, alloient partir de la priſon pour le lieu du ſupplice. Deux autres priſonniers, arrêtés pour filouteries, déclarent qu'ils ſont les vrais coupables. L'affaire eſt rapportée au Comte de Harcourt, Vice-Roi d'Irlande : ce Seigneur ordonne un ſurſis à l'exécution.

Dans la même Ville, quatre Officiers des

des douanes s'établiſſent ſur le vaiſſeau armé pour Bordeaux, malgré l'embargo, & l'empêchent d'appareiller. 5 Mars.

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes; le *Fox*, la *Lionne* & le *Londres*, pour Bengale, & le *Grafton* pour Sumatra, appareillent de Spithead ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre.

Les actions de l'Inde baiſſent d'un pour cent, quoiqu'il ſe ſoit fait dans le jour même beaucoup d'affaires avec ce papier.

On enregiſtre à la douane l'arrivée de onze vaiſſeaux chargés de bled.

Augmentation du prix du charbon de terre à Londres; la frayeur d'une preſſe de matelots retenant plus de cent vaiſſeaux du port de Newcaſtle à l'entrée de la Tamiſe.

Les enrollemens pour le ſervice de terre ſe font par-tout ſi lentement, qu'on eſt obligé de prendre des malfaiteurs dans les priſons pour en faire des ſoldats.

Ordonnance du Bureau de la Guerre pour que les Officiers des troupes qui paſſent en Amérique, portent le même uniforme que leurs ſoldats, afin de mettre en défaut les mauvais deſſeins des Inſurgens qui tirent de préférence ſur les Officiers.

D'autres ordres ſont expédiés à tous les régimens de milice, pour qu'ils ſe trouvent aſſemblés au 5 Avril.

Chambre des Communes.

On diſcute le Bill préſenté par le Lord

5 Mars. Mounſtuart, pour l'établiſſement d'une milice en Ecoſſe. Le ſieur Tawnshend, le Lord Cavendish & le ſieur Burke font envifager cette inſtitution comme dangereuſe pour la liberté, & tout au moins comme trop onéreuſe pour l'Angleterre; qui en payeroit les frais ſur le produit des douanes & de l'acciſe déja engagé aux ſuretés nationales. » Il faut en charger les terres d'Ecoſſe, puiſque le Traité d'Union leur a impoſé une quote-part ſi modique dans la taxe des terres de la Grande-Bretagne, qu'un ſeul comté en Angleterre paye plus que le royaume d'Ecoſſe. La portion de l'Ecoſſe, dans la repréſentation au Parlement, n'eſt que comme d'un à onze, & ſi l'Ecoſſe étoit jalouſe du privilége d'une milice, elle devroit conſentir à payer une plus forte portion de la taxe des terres, ſauf à envoyer au Parlement un plus grand nombre de repréſentans. Dans des circonſtances beaucoup plus allarmantes, lorſque les Ecoſſois pleuroient encore leur Roi Jacques II, & qu'on pouvoit craindre dans la perſonne de Louis XIV l'ennemi perſonnel de ſon ſucceſſeur, & le plus puiſſant, comme le plus ambitieux Monarque qui eût règné en France, on s'étoit contenté de ſept mille hommes pour garder l'Angleterre. Certainement aujourd'hui avec cinq fois autant de troupes réglées & une milice de trente deux mille hommes, & au ſein d'une profonde paix, on a tout le droit poſſible pour rejetter des craintes chimériques dont le véritable & le ſecret objet eſt de mettre

encore plus de forces dans les mains du gouvernement pour opprimer les libertés de la nation. » *On remarquera que dans d'autres occasions le même parti de l'opposition ne cesse de représenter que le Royaume reste sans défense.* » Les sieurs Dempster & Johnstone, & les Chevaliers Elliot & Ferguson, répondent qu'il ne s'agit que d'une milice de six mille hommes, dont le payement se prendra sur les portions des revenus Britanniques qui se levent en Ecosse : qu'une milice bien ordonnée en Ecosse, donnera encore plus de force & de sureté à toute l'Isle : que s'il en eût existé une dans les années 1715 & 1745, on n'eût point vu éclater de funestes rébellions; qu'à quelques égards, cette milice seroit encore mieux constituée que celle d'Angleterre, & que le même homme ne pourroit pas servir deux fois comme *substitut*, en se louant à un autre; que par-là on pourra former un plus grand nombre d'hommes au métier des armes; & enfin, que les taxes sont imposées dans les deux Royaumes selon les facultés de chacun, & que tout l'argent des Ecossois se consomme en Angleterre ou dans les Manufactures Angloises. Le Bill est renvoyé à un Comité indiqué pour le 11. 5 Mars.

La Chambre ordonne qu'on lui représente un état de la dette de la marine au 25 Décembre dernier.

Elle entend la troisieme lecture du Bill pour adoucir la loi de la vingt & unieme année de Jacques I, qui porte la peine de

5 Mars. mort contre les meres coupables de la destruction de leurs enfans illégitimes, & y donne son approbation, en arrêtant qu'il sera porté aux Lords.

Chambre des Pairs.

Le Duc de Richemond remet par écrit la proposition suivante, dont il est fait lecture :

Je demande qu'il soit présenté au Roi une adresse pour exposer très-humblement à Sa Majesté la profonde & vive douleur que cause, à la Nation entiere, la continuation d'une guerre funeste & ruineuse contre les sujets de S. M. en Amérique, & pour supplier S. M. de daigner ordonner sans délai une cessation absolue d'hostilité, comme l'unique moyen d'arrêter l'effusion du sang, de parvenir à un accommodement juste & honorable & de mettre fin aux énormes dépenses occasionnées par cette guerre, si blâmable sous ses rapports politiques, & conduite avec si peu de sens & de raison. »

Projet d'adresse.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous, les très-respectueux & très-fidèles sujets de VOTRE MAJESTÉ, les Lords spirituels & temporels, assemblés en Parlement, demandons humblement la permission de représenter à V. M. que nous n'avons pu voir qu'avec la plus vive douleur les Traités que V. M. de l'avis de ses Ministres, a jugé à propos de conclure avec leurs Altesses-Sérénissimes le Duc de Brunswick, le Landgrave de Hesse-Cassel, & le Comte de Hanau, & que V. M. a bien voulu communiquer à cette Chambre.

Qu'il nous soit permis de faire connoître à V. M. combien nous appréhendons que cette opération inconsidérée n'entraîne des suites désagréables & fâcheuses quand on saura que, dès les premieres tentatives de la

Grande-Bretagne, pour réduire ses Colonies il a été jugé nécessaire de soudoyer une armée de mercenaires étrangers, & d'avouer à toute l'Europe que les royaumes Britanniques, soit faute d'hommes, soit par répugnance pour ce service, n'ont pu fournir un nombre compétent de sujet nationaux pour faire la premiere campagne. Ne voyons-nous pas d'ailleurs une matiere abondante à de trop justes inquiétudes dans les nombreux détachemens qui se font de nos troupes nationales, quelque foibles qu'ils soient encore pour le malheureux service auquel ils sont destinés, puisqu'ils laisseront ce Royaume dégarni, & exposé aux insultes & aux invasions de Nations étrangeres très-puissantes, & que leur voisinage rend encore plus redoutables. 5 Mars.

Nous supplions aussi V. M. de considérer que, quand même la justice & l'équité de cette guerre ne seroient pas révoquées en doute par une aussi grande partie des sujets de V. M., il seroit d'une politique bien plus sage de se réconcilier avec les colonies, même en cédant sur quelques points, que de se reposer du sort de la guerre sur des étrangers en qui nous ne pouvons point placer notre confiance, & qui, lorsqu'ils se verront à une si grande distance de leur pays, lorsqu'ils sentiront les incommodités d'une guerre à laquelle ils n'ont aucune sorte d'intérêt, au milieu de tous les appas qui les inviteront à échanger la servitude contre la liberté, seront probablement plus portés à se mutiner ou à déserter, qu'à s'unir de bonne-foi avec les sujets nationaux de V. M. & à seconder sincérement leurs efforts.

Nous ne pouvons dissimuler à V. M. nos appréhensions sur l'extention qu'on peut donner aux articles de ces Traités, par lesquels il est stipulé que V. M. peut employer les troupes étrangeres dans toute partie de l'Europe. Par-là, il sera donc possible d'introduire une armée étrangere même dans la Grande-Bretagne, & certainement nous ne pouvons pas mettre assez de confiance dans les Ministres de V. M. pour supposer qu'ils se feroient un scrupule de donner un pareil avis après qu'ils ont fait passer des troupes étrangeres dans deux de nos forteresses les plus importantes, & qu'ils

5 Mars. ont offert d'envoyer encore quatre mille hommes de ces mercenaires dans le royaume d'Irlande ſans le conſentement du Parlement Britannique.

Nous avons auſſi tout ſujet de craindre que lorſque les Américains apprendront que la Grande-Bretagne forme des alliances, & qu'elle ſoudoye des troupes étrangeres pour les détruire, ils ne cherchent, en s'autoriſant ſur notre exemple, à contracter eux-mêmes de pareilles alliances; & que la France, l'Eſpagne, la Pruſſe, ou les Puiſſances de l'Europe, ne croyent avoir tout autant de droit de ſe mêler de nos affaires domeſtiques que les Etats de Heſſe, de Brunſwick & de Hanau. Et ſi, d'après cela, le feu de la guerre gagnoit l'Europe, malheur qui ne nous paroît que trop probable, pouvons-nous ſans horreur réfléchir ſur la poſition de la Grande-Bretagne dans des circonſtances où elle auroit à réſiſter aux attaques formidables d'ennemis puiſſans, qui exigeroient de nous de déployer toutes nos forces dans un tems où la plus grande partie des meilleures troupes de la nation eſt employée à des expéditions infructueuſes dans l'autre partie du monde?

En ſtipulant, par rapport au Landgrave de Heſſe-Caſſel, non-ſeulement de lui donner, en cas qu'il ſoit attaqué dans ſes poſſeſſions, tous les ſecours qui dépendront de V. M. mais encore de lui continuer ces ſecours juſqu'à ce qu'il ait obtenu une entiere ſûreté & un juſte dédommagement, le Traité nous met dans la néceſſité de prendre part à toutes les querelles du continent, dans leſquelles ce Prince pourra ſe trouver engagé, & cela ſans aucune conſidération équivalente pour rendre l'obligation réciproque; car notre île ne peut attendre aucun ſecours d'un petit état ſitué au cœur de l'Allemagne dont on a déja tiré plus de troupes qu'il ne peut en remettre ſur pied pour ſa propre défenſe, & dont les revenus ne ſont pas ſuffiſans pour entretenir, ſans le ſecours d'un ſubſide, celles mêmes qu'il a prêtées. Il nous paroît donc que cette promeſſe de la Grande-Bretagne de défendre & indemniſer, doit être conſidérée comme faiſant partie du prix qu'elle doit payer pour le loyer de ces troupes.

Or, si cette article de charges qu'on ne peut évaluer, est ajouté aux dépenses énormes des recrues, des remplacemens dans les différens corps, des subsides ordinaires, & extraordinaires, & de leur continuation après que les troupes seront retournées dans leurs pays respectifs, & ne pourront plus être d'aucune utilité à la Grande-Bretagne, nous pouvons dire avec vérité que la Grande-Bretagne n'a jamais fait de Traité si dispendieux, si inégal, si déshonorant & si dangereux dans ses conséquences. 5 Mars.

Ainsi, nous supplions très-humblement V. M. de donner, sans délai, des ordres pour arrêter la marche des troupes de Hesse, de Brunswick & de Hanau, & pour suspendre les hostilités en Amérique, afin de parvenir à une réconciliation prompte & durable entre les deux grandes parties contendantes de ce malheureux Empire.

Cette lecture faite, le Duc de Richemond prend la parole :

Je reconnois, Milords, toute mon insuffisance, & je souhaiterois que parmi tant d'illustres & habiles personnages, quelqu'autre que moi, voulût se charger de défendre les intérêts de l'Etat dans la crise allarmante où il se trouve, crise qui décidera peut-être pour jamais de sa destinée. Pourquoi n'ai-je pas la satisfaction de voir ici le Lord Chatham, lui qui a déja garanti la Nation d'une ruine qu'on jugeoit inévitable, & par qui nos armes ont repris un éclat, & nos Conseils une vigueur & une stabilité que nous ne connoissions pas ! Que je regrette l'absence du Marquis de Rokingham qui, placé à la tête des Conseils dans les tems les plus orageux, retira le plus grand honneur de sa trop courte administration, & ne remit sa place qu'après avoir appaisé les funestes démêlés qui ont éclaté depuis avec tant de fureur. Je sens combien la présence & l'appui de ces deux Lords m'eût été nécessaire ; mais quoiqu'avec des forces bien inférieures à l'importance de mon entreprise, puisqu'elle m'est prescrite par les devoirs de la Pairie, je la poursuivrai

5 Mars. ſans être arrêté par aucune appréhenſion de ſes ſuites prochaines ou éloignées. Si je n'obtiens point le ſuccès que je deſire, au moins j'y aurai appliqué tous mes ſoins & tous mes efforts. Relativement aux Traités, je ne ferai que développer l'eſprit de ma propoſition, & quant au plan actuel de guerre, je ne l'examinerai que dans ſes divers rapports avec les Traités.

Je veux croire que dans cette guerre avec l'Amérique la juſtice ſoit du côté de l'Angleterre; mais quel rôle humiliant ne nous fait-on pas jouer aux yeux de toute l'Europe! Quoi! nous reconnoiſſons hautement l'impuiſſance où nous ſommes de réduire nos Colonies & nous appellons à notre ſecours des troupes étrangeres! Avons-nous médité autant qu'il conviendroit ſur la prodigieuſe différence qui ſe fait remarquer entre des Traités conclus avec des alliés, & des conventions pour ſtipendier des étrangers? Il me ſemble qu'un allié eſt une puiſſance qui, à quelques égards, doit avoir un intérêt commun avec nous mêmes. C'eſt ſur cet intérêt commun que la baſe d'un Traité doit porter. Les Etats qui contractent enſemble une alliance ont entre eux des rapports de poſition ou de politique qui les font concourir à un même objet, qui dirigent leurs efforts vers le même but; & parconſéquent chaque partie contractante eſt intéreſſée dans tous les ſuccès ou dans tous les malheurs de l'autre. Ainſi, lorſque la paix de l'Europe fut troublée par les conquêtes de Louis XIV, Bourbon devint l'ennemi commun contre lequel ſe réunirent les armes de la plupart des autres Puiſſances. Un des alliés ne perdoit par une bataille, n'éprouvoit pas un échec, que toutes les autres n'en ſentiſſent, pour ainſi-dire, le contre-coup. Y a-t-il quelque choſe de ſemblable dans notre poſition actuelle? L'Europe eſt en paix, & la maiſon de Bourbon, quoique notre ennemie naturelle, n'eſt pas actuellement en guerre avec nous.

Avouons-le donc: les nouveaux Traités ne portent ſur aucun vrai principe d'alliance ou de ſoutien réciproque. C'eſt exactement un marché que nous avons fait pour prendre à notre paye un certain nombre de

ſoldats mercenaires achetés & vendus comme autant de pieces de bétail qu'on envoye à la boucherie. Je le répete, aucun intérêt commun ne lie les parties contractantes; & j'ajoute encore que, dans la ſuppoſition même de cet intérêt qui n'exiſte pas, les Princes d'Allemagne tiennent avec nous la conduite la plus étrange. Comme ſi ce n'étoit pas aſſez de ſoudoyer leurs troupes, il leur faut encore de l'argent pour les levées: ils demandent de doubles ſubſides: ils veulent qu'on tienne leurs corps de troupes complets: qu'on les paye juſqu'au retour de ces mêmes troupes dans leurs pays reſpectifs; & enfin que les ſubſides leur ſoient continués un ou deux ans après que ces troupes auront ceſſé entiérement de nous être d'aucune utilité.

5 Mars.

Enviſageons préſentement ces Traités ſous un autre point de vue non moins ſingulier. Si quelqu'une de ces Puiſſances venoit à être attaquée (& qui eſt-ce qui nous garantit qu'elle ne provoquera pas elle-même une attaque?) nous avons pris l'engagement général & abſolu de lui *donner* (c'eſt le (a) terme même) tous les ſecours qui ſeront en notre pouvoir. Ainſi, pour l'aſſiſtance de quelques milliers ſeulement de mercenaires étrangers qui nous coutera le double de ce qu'elle vaut, nous ſerons peut-être obligés de donner au Landgrave & au Prince de Heſſe, ainſi qu'au Duc de Brunſwick, s'ils ſont les uns ou les autres attaqués ou troublés dans la poſſeſſion de leurs états, tous les ſecours qui ſeront en notre pouvoir. Il ne ſuffiſoit pas de payer les troupes de ces Princes, il faut encore garantir juſqu'à leurs orangers. Qu'il me ſoit permis de rappeller ici à la Chambre le langage que tenoient, vers la fin de la derniere guerre, les partiſans du Plan actuel. Un homme de beaucoup d'eſprit (M. Mauduit) écrivit ſous les yeux du Comte de Bute un Pamphlet intitulé: *Conſidérations ſur la guerre d'Allemagne*, dans lequel il prouva par le calcul, que chaque tête de François tué avoit coûté

(a) Les Traités ſont écrits en langue Françoiſe. Ils ont été produits au Parlement avec des traductions.

5 Mars. dix mille livres ſterling à l'Angleterre. Je prie les Lords, qui dans ce tems-là ſe laiſſerent perſuader par la force de cette obſervation, de vouloir bien ſupputer aujourdui ce que nous coutera une tête d'inſurgent Américain à raiſon de quinze cens mille livres ſterling que nous aurons à payer par an pour les dix-ſept mille trois cents étrangers que nous allons ſtipendier? Si par une fierté vraiment Angloiſe, Milord Bute & le feu Duc de Bedfort ont trouvé que c'étoit faire trop d'honneur à la France que de donner dix mille livres ſterling de la tête d'un François, l'humanité ne devroit-elle pas arrêter la fureur qui nous porte à payer plus cher encore la tête d'un Américain notre frere ?

Lorſque nos armes triomphoient dans toutes les parties du globe, les deux mêmes Lords, pour nous empêcher de prendre toute l'Amérique Eſpagnole, nous repréſenterent l'impoſſibilité où nous étions de lever de nouvelles taxes. Ils convenoient que le ſuccès étoit indubitable, mais étoit-il poſſible de perdre de vue l'énorme poids de nos dettes? Je demande ſi notre poſition actuelle eſt bien différente? En treize années de paix nous n'avons pas rembourſé plus de ſept millions. La conquête de l'Amérique eſt bien loin d'être certaine, & quand elle le ſeroit, que produiront des victoires remportées ſur nos propres concitoyens? Où aboutiront tant de ruineux efforts, ſi ce n'eſt à la perte de notre honneur ainſi que de nos plus chers intérêts? Ah! Milords, nous ſemons des vents, nous recueillerons des tempêtes.

Si on parcourt les divers Traités faits avec les Landgraves de Heſſe depuis le commencement du ſiecle, on verra que d'une époque à l'autre ils ont toujours accru leurs demandes, & que n'ayant point ceſſé d'extorquer des conditions de plus en plus favorables, ils n'ont jamais manqué d'établir une premiere extorſion comme la baſe du Traité ſuivant. Voilà préciſément ce qui arrive aujourd'hui. Le dernier Traité avoit ajouté à un ſubſide la charge de ſa continuation juſqu'à une certaine époque : le traité actuel le double.

Si nous joignons aux ſubſides les clauſes qui reglent la paye, les enrôlemens, les vivres & les vaiſſeaux de tranſports pour les troupes, voilà une dépenſe de 1,169,000 livres. Bien - tôt elle s'accroîtra juſqu'à 1,230,000 liv. à cauſe du tranſport des vivres; & le tout, y compris les dépenſes extraordinaires, ne ſera pas moindre d'un million & demi ſterling. L'hiſtoire fournit-elle quelque exemple d'une ſomme auſſi exceſſive pour un ſecours de dix-ſept mille trois cents hommes. Le corps ſeul des douze mille Heſſois nous coute plus cher que n'auroient coûté anciennement les dix-ſept mille Allemands. Croyez-vous, Milords. que la Nation ſoit en état de ſupporter un pareil fardeau? Si les frais d'une premiere année de guerre ſe montent à dix millions ſterling, à quelles ſommes ne s'élevera point la dépenſe générale de la guerre avec l'Amérique? Quant aux Princes Allemands, leur affaire n'eſt pas ſi embrouillée que la nôtre. Un Landgrave prête ſes ſoldats en leur ordonnant de piller & d'égorger, & le ſalaire de leur barbarie entre dans ſes coffres. 5 Mars.

Le peu que je viens de vous dire du pitoyable état de nos finances n'eſt pas encore ce qui m'afflige & ce qui m'inquiete le plus. La teneur des Traités, leurs expreſſions équivoques, les dangereux exemples qu'ils établiſſent, ou auxquels ils peuvent donner lieu, voilà ce qui jette le trouble dans mon ame. Que ne puis-je me diſſimuler l'autorité abſolue qui depuis quelques années domine ſur nos Conſeils! Si quelquefois elle a ſu ſe dérober aux yeux les plus clair-voyans, elle a dans d'autres tems éclaté par l'exécution des meſures les plus funeſtes à notre liberté. Les Hanovriens ont été introduits dans les domaines de la Grande-Bretagne ſans le conſentement du Parlement. On a tenté de faire recevoir en Irlande un corps de troupes étrangeres, & cet indigne projet, qui à la vérité a échoué, j'ai tout lieu de croire qu'il n'eſt pas abandonné, & qu'on cherchera de nouveaux moyens pour le faire réuſſir. Si on peut en douter, eſt-ce que les Traités actuels ne fourniſſent

5 Mars. pas une matiere aſſez ample à nos allarmes & à nos inquiétudes ?

Mais revenons aux Traités ſur leſquels j'ai encore à faire plus d'une obſervation intéreſſante. Il eſt ſtipulé que les douze mille Heſſois ne reconnoîtront que leur Commandant, qui eſt un Lieutenant-général au ſervice de Heſſe ; & ce Commandant Heſſois, quoique l'aîné en grade de notre Général Anglois, lui ſera pourtant ſubordonné. Je demande d'abord ſi on eſt bien ſur que cette Allemand y conſente, & ſi cette dépendance ſera exempte d'une infinité d'inconvéniens que chacun peut prévoir ? Notre général Anglois venant à manquer, le Commandant Heſſois ne formera-t-il aucunes prétentions ſur ce poſte éminent ? Se ſoumettra-t-il à y voir arriver un autre Anglois ſon cadet, & peut-être même comme M. Howe, un de nos plus jeunes Majors Généraux. Ce cas arrivant, eſt-on bien aſſuré de la fidélité & de la ſubordination du corps entier des douze mille Heſſois qui, ſuivant le Traité, ne doit jamais être diviſé ?

Je vois enſuite que le Roi pourra employer ces auxiliaires, même en Europe, s'il le juge à propos. Me ſeroit-il permis de demander pour quel objet ? Car, je ne puis imaginer d'autres pays que les royaumes Britanniques où cette clauſe puiſſe s'éffectuer, & apparement dans le cas de quelque rébellion ou révolte que les auteurs des meſures actuelles ont à la vérité le droit de prévoir & de craindre ; mais convenons au moins que cette précaution ne peut qu'alarmer les amis de la liberté.

Il eſt dit auſſi que les troupes étrangeres auront de doubles Officiers, c'eſt-à-dire, chaque compagnie de cent hommes deux Capitaines, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans & deux enſeignes. Peut-on ſe diſſimuler qu'il réſultera de-là un ſurcroit de dépenſes conſidérables & abſolument inutile ? Sur la totalité de ces troupes il y aura donc plus de trois mille hommes qui ne ſeront pas des ſoldats ; rien n'eſt plus contraire à tous les principes de la guerre d'après leſquels on fait toujours enſorte d'avoir le plus de ſoldats

qu'il eſt poſſible, par la raiſon que c'eſt de leur nombre plus ou moins grand que dépend généralement le ſuccès de l'attaque & de la défenſe. C'eſt un uſage reçu par-tout & conſacré dans nos propres troupes, de ne jamais donner plus de quatre Officiers à un corps de cent hommes. Auroit-on imaginé que les Heſſois recruteront en Amérique & qu'il n'y aura qu'à dédoubler les Officiers pour former de nouvelles compagnies? Il eſt bien plus apparent que tous ces Allemands-là y déſerteront. 5 Mars.

Enfin, il n'exiſte point de cartel pour les priſonniers qui pourront être faits ſur les troupes Allemandes, ou pour les inſurgens qu'elles prendront. Je demande donc, pour le cas où on voudra infliger quelques châtimens à ceux que le Parlement qualifie de Rebelles, quelles terribles conſéquences on ne doit point en attendre? Permettez-moi, Milords? de vous rappeller à ce ſujet l'affaire d'Ethen-Allen pris les armes à la main en Amérique & amené ici chargé de fers. On s'eſt bien gardé de lui faire ſon procès, quoiqu'on prétendît pouvoir faire revivre contre lui l'acte cruel d'Henri VIII que les amis du gouvernement citent avec tant de complaiſance. C'eſt parce qu'on a craint de ne pas pouvoir déterminer un juré Anglois à le déclarer coupable, & qu'en effet il n'y avoit point de loi en vigueur qui pût le condamner. On a pris le parti moins dangereux de le renvoyer en Amérique priſonnier à la ſuite de nos régimens.

De l'examen des Traités avec les Auxiliaires, trouvez bon, Milords, que je ramene votre attention ſur la conduite de nos Miniſtres dans les départemens intérieurs. Pluſieurs Officiers du ſervice de terre & de celui de mer ont perdu leurs emplois; &, ce qui n'eſt jamais arrivé, ces changemens ſe ſont faits ſans plaintes ou informations préalables. Le Général Gage & l'amiral Greaves auroient pû mieux faire: les choſes n'ont point tourné comme on le ſouhaitoit: cependant, il n'y a aucune charge contr'eux, mais ils ſont toujours rappellés. D'abord, le Général Gage eſt reçu froidement, puis il obtient une nouvelle commiſſion

5 Mars. par laquelle il eſt nommé Commandant en chef ; & encore quelques jours après il eſt révoqué ſans ſujet, même ſans prétexte, & le Général Howe eſt nommé à ſa place.

Tout cela n'eſt encore rien en comparaiſon de ce qui s'eſt paſſé dans le département de la marine. L'Amiral Schuldam eſt nommé pour ſuccéder à l'Amiral Greaves. Mais avant qu'il ait eu le tems d'arriver à ſa ſtation il eſt révoqué ; c'eſt le Lord Howe (*) qui aura ce commandement. Où ſe conduit-on comme cela ? Pour moi je crois que de pareilles variations ſont ſans exemple. Mais peut-être l'Amiral Schuldam ne ſera-t-il pas bien humilié de cet outrage, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il va être Pair d'Irlande. J'eſpere cependant que le premier Lord de l'Amirauté nous donnera le mot de l'énigme, & que ſans détour & avec ſa candeur ordinaire, il apprendra à la Chambre ſi ces arrangemens viennent de lui, ou s'il eſt vrai, comme le bruit en a couru, qu'on lui ait forcé la main dans le Cabinet.

(*) Le frere du Général de celui qui eſt actuellement à Boſton.

Tout cela, ſans doute, prouve beaucoup d'inſtabilité dans les Conſeils ; mais il y a encore, ſelon moi, d'autres conſéquences à en tirer. Il faut, ou que le ſervice ſoit déſagréable, ou bien que l'on s'embarraſſe peu de faire des paſſe droits. Je vois parmi vous, Milords, des Officiers revêtus des premiers emplois dans l'armée, eſtimés à juſte titre par de longs ſervices & par des talens éprouvés, ne pourroit-on pas ſavoir d'eux la raiſon qui a pu engager le Miniſtere à donner le commandement en Amérique à un très-jeune Major général, de préférence à tant d'Officiers plus anciens que lui ? Eſt-ce parce que la commiſſion leur auroit déplu, ou parce qu'on fait peu de cas de leurs perſonnes ?

Nos Miniſtres inſiſtent beaucoup ſur la juſtice de leurs opérations. C'eſt une queſtion que je ne diſcuterai point actuellement. Mais ils prétendent que la partie indépendante de la Nation, c'eſt-à dire les propriétaires des terres, approuve leur conduite. Je doute fort de la vérité de cette aſſertion dans toute l'étendue

qu'on veut lui donner. Je ſais bien que dans la Chambre des Communes les meſures coercitives ont eu pour principaux appuis & promoteurs le Chevalier Gilbert Elliot, Tréſorier de la Marine, & M. Rigby, Tréſorier des Troupes. Mais qui eſt-ce qui ignore que le premier tire toute ſa conſiſtence de la *Junte* du Cabinet, & l'autre du parti de Bedford, & qu'ils ſont tous deux fortement intéreſſés à des marchés qui leur procureront dans peu des fortunes de Princes? Je croirai plutôt que ces Meſſieurs, avec leurs amis & toute la clique des agioteurs, gens d'affaires, &c. ne forment pas la moindre partie de cette pluralité, ſoi-diſant indépendante, qui a précipité la Grande-Bretagne dans cette affreuſe guerre. 5 Mars.

Oui, Milords, j'oſe dire que c'eſt une affreuſe guerre, non-ſeulement à cauſe des frais énormes qu'elle va nous coûter, mais encore par les ſcènes d'horreur & de dévaſtation qu'elle occaſionnera, & qui ſeront peut-être ſans exemple dans les annales du monde. C'eſt peu pour nous d'enlever aux Américains leurs biens, & de forcer ceux qui tombent entre nos mains de combattre avec nous contre leurs freres, leurs parens & leurs amis: nous voulons leur faire la guerre d'une maniere qui révolte juſqu'aux Nations les plus barbares, en brûlant leurs villes ſans aucune compaſſion pour leurs malheureux habitants qui, nuds & affamés, périſſent de froid & de miſere. Et ce n'eſt point contre des ennemis, c'eſt contre nos meilleurs amis, contre nos freres que nous nous permettons de tels excès. Quelle preuve affreuſe les dernieres nouvelles nous en ont apportée! avez-vous pu apprendre, ſans frémir d'horreur, l'incendie de la *fidele* ville de Norforlk dans la Virginie, (car c'eſt ainſi que le miniſtere lui-même l'a ſouvent appellée) qui vient d'être réduite en cendres par un des Commandans de notre marine, qu'aucun acte d'hoſtilité n'y avoit provoqué? A-t-on oublié à ce point & les principes de la ſaine politique & les droits de l'humanité? Une exécution auſſi barbare ne doit-elle pas aliéner pour toujours les cœurs de ceux qui pouvoient nous conſerver quelqu'affection, & porter au dernier excès de rage & de déſeſpoir l'animoſité de nos ennemis? Elle

flétrit la gloire de nos armes; elle nous rendra un
5 Mars. objet de mépris & d'horreur aux yeux de l'Univers; & sera pour la Nation Britannique une tache qui ne s'effacera jamais.

Si vos cœurs, Milords, ne s'ouvrent pas à la pitié, pour les torrens de larmes que versent l'innocent & le foible dont je viens vous tracer le déplorable sort, je vais essayer d'y porter quelqu'émotion par l'aspect d'un intérêt plus prochain & plus direct. Seroit-il possible qu'on me sût mauvais gré de dévoiler ici, j'ose dire, notre nudité nationale? Non sans doute, s'il est vrai, comme j'ai lieu de le croire, que la France connoît, jusques dans les plus petits détails, ce qui nous reste de forces dans le royaume. Je n'ai donc aucun motif qui puisse exiger ou justifier mon silence sur un article aussi important à notre sûreté, & qui puisse nous astreindre à la moindre gêne dans nos délibérations. Notre état actuel de défense permet-il qu'on envoye à une distance si éloignée l'élite de nos troupes?

A peine reste-t-il en Irlande six mille hommes.

Les troupes actuellement en Angleterre consistent:

Premiérement dans les gardes à pied, formant soixante-quatre compagnies, & montant à deux mille cinq cents hommes.

2°. En trois régimens de Cavalerie, & les Gardes à Cheval d'environ quinze cents hommes.

3°. En quatre bataillons revenus de l'Amérique, chacun, avec les Officiers, d'environ mille hommes.

4°. En dix régimens de Dragons de deux cents hommes chacun, & en trois bataillons complets d'Infanterie, ce qui donne un total de sept mille hommes, dont il faut retrancher mille hommes des gardes destinés pour l'Amérique.

Je suppose que des six mille hommes on en prenne trois mille pour les garnisons de Plimouth, Portsmouth & Chatham; le restant, y compris la garde de la ville de Londres, sera au plus de trois mille hommes. Seroit-ce avec une telle armée que nous résisterions à la France ou à l'Espagne si ces Puissances jugeoient à propos de profiter de notre foiblesse?

Il

Il eſt vrai qu'on doit mettre la milice ſur pied pour remplir le vuide. Mais quoique cette méthode de pourvoir à la défenſe de l'État ſoit très-conſtitutionelle, je ſoutiens que la milice ne ſerviroit jamais à repouſſer un ennemi puiſſant, tant qu'elle ſera auſſi mal compoſée qu'elle l'eſt, tant qu'on la remplira d'Officiers qui n'ont point les qualités; c'eſt-à-dire, les fonds de terre requis par la loi, & de mercenaires payés pour repréſenter les vrais miliciens. D'ailleurs, quand même la milice ſeroit mieux compoſée en Officiers & en Soldats, peut-on ſe flatter qu'elle feroit face à de vieilles troupes ſupérieures en nombre & en diſcipline? Quant aux invalides, tous les hommes en état de porter les armes ont déjà été tirés de ce corps; deſorte que le tableau de notre foibleſſe intérieure, joint au petit nombre de vaiſſeaux qui nous reſtent, & qui ne ſont qu'à moitié équipés, eſt vraiment effrayant. J'ai cru cependant devoir l'eſquiſſer devant la Chambre, afin de voir ſi quelque choſe pouvoit exciter nos Miniſtres à s'occuper de la ſûreté du Royaume, pour le garantir de devenir la proie de nos dangereux voiſins. 5 Mars.

Le Duc de Mancheſter.

COMME Milord Duc de Richmond a diſcuté très-amplement l'affaire des Traités, je crois, Milords, que vous me diſpenſez de vous faire les mêmes obſervations. Il eſt d'ailleurs aſſez inutile de s'élever contre quelques clauſes d'un acte que l'on juge répréhenſible en ſa totalité. Je vais mettre ſous vos yeux des objets de la derniere importance, & des inculpations contre nos Miniſtres, dont il leur ſera difficile de ſe laver.

Dans le diſcours de l'ouverture de la Seſſion, le Roi nous à annoncé que des troupes étrangeres formeroient les garniſons de Mahon & de Gibraltar. Cette opération, qui n'avoit point eu l'aveu préalable du Parlement, m'a cauſé, je vous l'avoue, les plus vives allarmes. La doctrine *inconſtitutionelle* adoptée par cette Chambre, & qui met le pouvoir de la prérogative au deſſus de celui du Parlement; la propoſition d'intro-

5 Mars.
duire des troupes étrangeres en Irlande, ſans demander l'avis de la Grande-Bretagne, tout concourt évidemment à prouver que le projet de réduire la liberté Angloiſe comme la liberté Américaine, ſeroit du goût de quelques-uns de nos Miniſtres. Il y a déjà long-tems que notre nation a vu s'anéantir en Europe le précieux avantage de la liberté. Elle a pu regarder cette révolution avec indifférence; mais devoit-on s'attendre que, menacée du même danger, elle y ſeroit tout auſſi peu ſenſible, & que notre paſſion pour l'aiſance & les plaiſirs nous détacheroit de ces droits ineſtimables, dont le maintien a coûté ſi cher à nos ancêtres?

Je ne ſuis pas aſſez vain pour me flatter que ma foible éloquence puiſſe ranimer dans la Nation le zele du bien public; mais permettez moi, Milords, de vous repréſenter que la guerre contre les Américains ſe pourſuit avec trop d'acharnement.

Quelle que ſoit la premiere cauſe de cette guerre; quelques prétentions que nous ayons miſes en avant, ou même quelque condamnable que puiſſe paroître la réſiſtance des Colonies, eſt-il un homme ſenſé qui affirme que l'Angleterre n'a eu rien à ſe reprocher?

Les événemens de la derniere campagne nous annoncent qu'il ne ſera point facile de terminer cette guerre. Il eſt vrai que les troupes Britanniques ont eu l'avantage à l'attaque des hauteurs de Charles-Taw; mais ce ſuccès a été bien balancé par la perte de la plupart de nos poſtes extérieurs. Je dirai plus, il nous a enlevé des nations entieres qui ont abandonné le parti du Gouvernement; car à l'exception de la malheureuſe ville de Boſton, cette triſte priſon des troupes Britanniques, & de la ville d'Halifax que nous tenons en reſpect par une forte garniſon, que nous reſte-t-il du vaſte continent de l'Amérique? Le mal s'eſt étendu encore bien plus loin; les conquêtes de la derniere guerre, que nous n'avons arrachées à la France que par le plus grand épuiſement de nos forces & de nos facultés, s'échappent de nos mains; & quoique, d'après les bruits publics, les Inſurgens ayent

manqué leur entreprise sur Quebec, une grande partie du Canada reconnoît aujourd'hui un autre maître. Comment pouvons-nous donc nous résoudre à continuer une guerre d'invasion contre un ennemi qui a de fortes armées de terre à nous opposer (*a*), & sur qui nous n'avons d'avantage que par nos escadres? 5 Mars.

Et avec quels moyens se poursuivra cette guerre? Les Anglois, qu'on ne peut pas accuser de manquer de courage, montrent tous de la répugnance à s'enrôler pour aller combattre leurs concitoyens. Dans l'embarras où notre Ministere s'est vu, il n'a point hésité à demander des secours à l'Allemagne, d'où nous venons enfin de tirer dix-sept mille hommes. Avec ces mercenaires, & une petite armée Britannique, dont quelques régimens sont entierement composés de misérables recrues ramassées dans toutes les prisons; c'est, dis-je, avec de pareilles troupes que nous allons attaquer des peuples qui sont enthousiastes de la justice de leur cause: qui n'ont plus de ressource que dans la victoire: qui sont unis par tous les liens d'intérêt possibles, & dont le courage est sans cesse aiguillonné par tous les sentimens que l'honneur ou l'ambition peuvent inspirer à une armée de freres.

Les mercenaires (car je puis leur donner ce nom, puisqu'il faut regarder comme des mercenaires ceux qui se battent pour de l'argent & pour une cause où ils n'ont nul intérêt.) Les mercenaires, dis-je, sont encore en Allemagne & ils ont encore à traverser l'Océan Atlantique. Les uns (*b*) déserteront avant

(*a*) Les dénombremens qui ont été faits par ordre du Congrès général, ont fait voir que les Colonies étoient en état de mettre sur pied 428,400 combattans.

(*b*) Les papiers publics d'Allemagne & de Hollande ont fait mention de divers soulevemens parmi ces troupes, & de beaucoup de désertions. Mais il a paru une lettre de M. Faucit, colonel Anglois, qui a négocié les traités, au chevalier Yorke, dans laquelle il étoit dit que tous ces bruits étoient faux. Voici comme ce Colonel s'exprime: » loin que les soldats marquent le moindre chagrin, ils témoignent tous la plus grande

5 Mars. l'embarquement, les autres périront en route. Mais je ſuppoſe qu'il en arrive en Amérique; s'en ſuivra-t-il pour cela une conquête prompte & certaine du pays? Si les Généraux ſavent leur métier, ce dont je ne doute pas, leur premier ſoin doit être de prendre des poſtes, d'établir des places d'armes, de former des magaſins. Mais d'où cette armée tirera-t-elle ſes proviſions? Ce ſera ſans doute d'Angleterre ou de la flotte Angloiſe. A la bonne heure : ſi on ſuppoſe pourtant que les eſcadres puiſſent pénétrer dans l'intérieur des terres, ou remonter les rivieres; autrement l'armée ne pourra preſque jamais quitter la côte & la plus grande partie de la campagne ſe paſſera en préparatifs.

Oui, Milords, cette guerre eſt une guerre de conquête. Ceſſons de voir dans les Américains des rebelles qu'il faut punir pour venger l'honneur du Gouvernement; c'eſt une Nation puiſſante, ce ſont de formidables ennemis. Il faudra que nos troupes ſe partagent, car elles auront plus d'une armée à combattre. Et nos corps diviſés n'auront-ils pas en tête partout des corps qui leur ſeront biens ſupérieurs en nombre? Pouvons nous croire qu'une campagne ſuffira pour terminer cette guerre?

Permettez-moi, Milords, de vous faire une autre obſervation très-eſſentielle, mais ſur laquelle je ne m'étendrai point de peur de trop multiplier vos inquiétudes. Je voudrois ſavoir ſi nos Miniſtres ſont certains de pouvoir faire face aux frais de cette guerre? Nos grandes dépenſes annuelles, nos dettes publiques furent regardées à la fin de la guerre derniere comme un motif plus que ſuffiſant pour accepter une paix qui certainement ne répondoit pas aux ſuccès brillans de nos armes. Dans le cours de

joie d'aller combattre les Américains, & il n'y a de mécontens que ceux que nous laiſſons dans leur pays.

Un Gazetier Anglois a accompagné cette lettre de l'obſervation ſuivante : après le mot *Américains* ajoutez, *qu'ils ne peuvent ni connoître ni haïr*, & après les mots *leur pays*, ajoutez *qu'ils connoiſſent & qu'apparemment ils n'aiment gueres.*

treize années de cette paix on a fait quelques épargnes, qui ſelon toutes les apparences, vont être entierement diſſipées par les ſeules dépenſes de la campagne prochaine. Ainſi, ſur l'article des facultés, nous ſommes préciſément au même point où nous a trouvés le retour de la paix, avec ce déſavantage de plus que nous avons perdu le commerce de l'Amérique ſans avoir obtenu aucun équivalent de cette perte. Les envois que nous avons faits l'année derniere pour la flotte Eſpagnole & ceux qui nous ont été demandés de Ruſſie, n'étoient que des reſſources paſſageres. L'une n'exiſte plus, & je ſais que l'autre tombe inſenſiblement. 5 Mars.

Il eſt à préſumer que la taxe additionnelle d'un quatrieme ſou (*a*) ſur les terres ne payera pas ſeulement les frais du tranſport des troupes. Si les Miniſtres ſont obligés d'anticiper les revenus, ſi la banque continue à prêter ſes anciens ſecours, ſi les impôts ne répondent pas à leur eſtimation, s'il ſurvient des calamités imprévues, le crédit public ne pourra-t il pas éprouver la même ſecouſſe que la Compagnie des Indes a reçue il y a quelques années?

Je ne dirai que ce ſeul mot ſur vos auxiliaires. Les Saxons appellés dans notre Iſle en cette qualité s'y ſont établis, & en peu de tems ſont devenus les maîtres de ceux qu'ils étoient venus ſervir.

Je crois auſſi appercevoir dans les Traités le ſymptôme le plus effrayant de cette influence perfide & ténébreuſe, qui depuis quelques années ſemble être devenue l'ame de nos Conſeils. L'Amérique doit être aſſujettie, n'importe comment. Il faut ſacrifier à cet objet le ſang & les tréſors de la Métropole. De chetifs Princes Allemands doivent recevoir de doubles ſubſides pour faire réuſſir un plan auſſi extraor-

(*a*) Chaque ſou devroit rendre 500,000 l. Mais ce qui juſtifie aſſez les combinaiſons des calculateurs politiques ſur l'impôt: le ſecond ſou rend moins que le premier: le troiſieme moins que le ſecond, & le quatrieme encore bien moins que le troiſieme de quatre: de ſorte qu'à proprement parler, on ne tire guere plus que la valeur pleine de trois.

5 Mars. dinaire. Mais ce n'eſt pas encore tout. Le Commandant général de ce corps de mercenaires ſera revêtu d'une autorité ſuprême indépendante du Roi & du Parlement. S'il s'éleve quelque conteſtation, à qui les parties s'adreſſeront-elles? Ce ne ſera point au Roi, car il n'a pas de pouvoir ſur ces Etrangers; ni au Parlement, car cette aſſemblée n'en peut prétendre aucun. Vers qui donc prendrons nous notre recours? Ce ſera ſans doute vers les Princes mêmes de qui ces troupes dépendent, puiſque le Traité ne ſtatue rien à cet égard. Ainſi, vous aurez un corps de douze mille Heſſois, commandés par un vieux Général qui n'aura aucun compte à vous rendre. Suppoſons qu'il ſurvienne des démêlés entre vos Commandans & ceux des Etrangers, quelle autorité les terminera? Le Général Etranger ne connoît de ſupérieur que ſon maître. Toutes les opérations ſeront donc ſuſpendues juſqu'à ce qu'il reçoive des inſtructions de ſa Cour. Vous manquerez l'objet même pour lequel ces étrangers ont été ſtipendiés; & la nation aura été conſtituée dans des dépenſes énormes pour rien.

Enfin, Milords, je vois une telle foule d'inconvéniens, de difficultés & de contrariétés à ce que l'on nous fait entreprendre, que je ſerois tenté de croire que quelque génie malfaiſant confond la ſageſſe de nos Chefs. Je lis dans les Ecritures que lorſque Achab fut voué à la deſtruction, l'armée céleſte s'aſſembla devant le Seigneur, & que le Seigneur dit: *qui perſuadera à Achab de monter & de combattre contre Ramoth Gilead, afin qu'il puiſſe ſuccomber dans cette entrepriſe?* Et un mauvais eſprit répondit: *je me préſenterai à lui & je l'y deciderai.* Je ne crois pas manquer à la Religion en appliquant ce trait de l'Ecriture Sainte à la nation Britannique. On diroit que les Anglois, pour leurs péchés, ont été condamnés à aller faire la guerre à leurs freres en Amérique, parce qu'il eſt arrêté qu'il doivent y *ſuccomber*. Je ſouhaite qu'il n'y ait pas lieu à l'application, quoique tout contribue à la juſtifier. On ne prend aucunes meſures pour mettre fin à la guerre; on n'ar-

rête aucun plan pour obliger les Américains à accepter les conditions que nous pouvons avoir à leur prescrire ; on veut leur faire une guerre de partisans qui ne peut conduire à autre chose qu'à fomenter & perpétuer l'animosité des deux partis. 5 Mars.

Nous venons d'apprendre de la Virginie que le Lord Dunmore, qui depuis long-tems a quitté sa résidence pour s'établir à bord d'un vaisseau croiseur, s'est distingué par la glorieuse expédition de l'incendie de Norfolk, la plus belle & la plus grande ville de la Province. Je ne doute point qu'il n'agisse en vertu d'une commission, non sans doute de sa commission de Gouverneur, car celle-ci lui impose l'obligation de protéger ceux qui sont sous son commandement, mais en vertu de celle qui ordonne de bruler les villes, de ravager les plantations, d'enlever les esclaves, de massacrer tout ce qui résiste. Tels sont les exploits brillans du Gouverneur de la Virginie. Mais comme je suis très persuadé qu'il a des ordres pour se conduire ainsi, à Dieu ne plaise que je condamne un absent. Je dois m'en prendre uniquement à ceux qui ont ordonné d'ici cette dévastation & cette désolation inutiles. Je ne puis pas non plus passer sous silence une particularité bien extraordinaire, c'est qu'on n'ignoroit point qu'il y avoit dans cette Ville beaucoup de partisans du Gouvernement ; ainsi, on est tellement animé de la fureur de la vengeance, qu'on tire même sur les amis, dans l'espérance de frapper les ennemis ; & les uns & les autres sont enveloppés dans le même désastre. Les Ministres s'imaginent-ils qu'après de tels procédés le Gouvernement conserve un seul ami en Amérique ? Peuvent-ils espérer qu'aucun homme sensé épouse leur cause, lorsqu'on verra qu'ils ne protegent pas même ceux qui leur obéissent ? Comment a-t-on pu oublier le tort infini que la destruction du Palatinat fit à la gloire de Louis XIV ?

Tels sont, Milords, les raisons qui me déterminent à appuyer fortement la proposition de Milord Duc de Richmond, que j'approuve d'autant plus qu'elle a

5 Mars. pour objet une paix que nous devons tous désirer. Malgré le mal qui a été fait aux Américains, tous leurs vœux tendent encore à une réconciliation ; ils craignent qu'on ne les force de se rendre indépendans : ils iroient même jusqu'à acheter la paix : je ne dis pas que ce seroit au prix de leur liberté, ou en sacrifiant leurs propriétés ; mais j'ai tout lieu de croire que s'ils étoient sûrs d'avoir affaire à un Gouvernement qui agît sincerement avec eux, & auquel ils pussent se fier, ils se soumettroient à tous les réglemens de commerce nécessaires, & même qu'ils donneroient à l'Etat de grands secours en argent. Souffrons seulement qu'ils les levent eux-mêmes, & ne nous obstinons pas à vouloir les taxer. Leurs dispositions étant bien connues, je crois, Milords, que si nous persistons dans la résolution de les abandonner, c'est que nous ne sommes pas capables d'apprécier la valeur de ce que nous voulons perdre.

Le Lord Carlisle.

Je me flatte, Milords, que vous me rendrez la justice de croire qu'aucune considération ne pourroit me porter à combattre l'avis de Milord Duc de Richmond, si je n'étois parfaitement convaincu de la nécessité & de la convenance du plan d'opérations adopté contre l'Amérique. Je ne regarde l'affaire actuelle que comme une pure question de parti : c'est une discussion dont résultera la ruine ou le salut de la Grande-Bretagne. Si nous renonçons à tous les avantages réels que peut nous donner notre souveraineté & notre autorité mercantile sur nos Colonies, la Grande-Bretagne privée des bénéfices d'un commerce immense, perdra insensiblement toute sa considération, & finira par être la proye du premier Etat puissant & ambitieux qui concevra l'idée de l'envahir. Considérez un moment la situation actuelle, la force & les ressources de certaines Puissances de l'Europe : jettez les yeux sur la mappe-monde, & voyez le peu d'espace qu'occupe la Grande-Bretagne : comparez la force des autres Etats avec notre foiblesse dès que l'Amérique

nous sera enlevée ; n'est-ce pas un tableau vraiment effrayant? 5 Mars.

J'approuve donc les opérations du Ministere relativement aux Traités ; & non seulement je les crois nécessaires au maintien de notre honneur, mais même j'ose affirmer encore que notre existence, comme nation, exige absolument que nous fassions tous nos efforts pour ramener l'Amérique à son devoir, & pour la remettre sous notre dépendance. D'après ce principe, & ce principe seul, je m'élève hautement contre la proposition de Milord Duc de Richmond. Je ne doute point de la nécessité des mesures coercitives, contre les dispositions où se montre aujourd'hui l'Amérique : & plein de cette persuasion, je soutiens que, vu le nombre d'hommes qu'exigent nos Manufactures, le peu de service que nous pourrions tirer des recrues Angloises, du moins pour une premiere campagne, & les vœux que forme tout vrai Breton pour voir finir promptement les troubles actuels, il est indispensable d'employer des troupes étrangeres de préférence aux troupes nationales. D'ailleurs, considerez encore l'énorme étendue de nos possessions, ainsi que les opérations qu'exige seulement une guerre deffensive ; & voyez, Milords, si un espace aussi petit que notre île peut fournir le nombre d'hommes suffisant pour l'exécution des mesures que ce service demande nécessairement.

Le Lord Conventry.

Je ne puis assez déplorer, Milords, la ruine qui menace l'Angleterre ; mais c'est un malheur que je crois inévitable. Il est de la nature des choses que les Etats finissent aussi bien que les individus. Le corps politique ne peut pas plus prétendre à l'immortalité que le corps physique. Tout ce qu'il pourroit esperer, ce seroit une longue durée. L'enchaînement des causes & des effets a produit une espece de fatalité que la prévoyance humaine n'auroit pas pu détourner, & toute notre prudence ne nous auroit pas garantis des événemens qui devoient en résulter. Les Colonies ne

5 Mars. pouvoient que devenir funeſtes à leur ſource, & détruire ceux à qui elles devoient le jour. Sorties de l'enfance & mûries par l'âge, elles ſecouent toute dépendance. On pouvoit prévoir cette époque fatale. L'Angleterre & l'Amérique, ces deux puiſſans Etats, ainſi que des bulles d'eau qui flottent ſur la ſurface, ſe conſervoient ſéparées, & n'attendoient que le premier choc pour que l'une des deux fût détruite.

Nous ne devions rien avoir de commun avec les Colonies que ce qui regardoit le commerce. Si nous avons prétendu les dominer, il ne pouvoit en réſulter que notre ruine.

Je n'ai point donné mon aveu au plan d'opérations qui a été ſuivi juſqu'à ce jour, parce qu'il contrarioit mes ſentimens. Je ne ſuis point Philoſophe juſqu'à être indifférent ſur le bien-être de ma Patrie. Je ne ſuis point de ces Coſmopolites qui chériſſent également tous les coins du globe. Attaché à l'Angleterre, j'ai dû m'affliger d'une conteſtation qui lui ôtera ſa ſupériorité pour la tranſporter aux Colonies. L'Angleterre ceſſera d'être le ſiége de l'Empire Britannique, & ce ſera l'Amérique qui le deviendra. Si la préſente querelle ne s'étoit pas élevée, la cataſtrophe ne ſeroit pas venue ſi-tôt. Mais aujourd'hui que l'affaire eſt entamée, la chute de la Grande-Bretagne ne peut pas manquer d'en réſulter.

Permettez-moi de vous ramener auſſi à la carte du Globe : comparez l'étendue de la Grande Bretagne avec celle de l'Amérique ſeptentrionale : conſidérez le ſol, les ports, les rivieres, le climat & la population toujours croiſſante de cette partie du Nouveau-Monde ; & vous ne pourrez, ſans la prévention la plus aveugle & la plus opiniâtre, vous perſuader ſérieuſement qu'une ſi vaſte contrée reſte long-tems ſoumiſe à la Grande-Bretagne.

Il ne s'agiſſoit donc pas de vouloir réaliſer un vain & illuſoire projet de domination, mais de faire enſorte que les Américains trouvaſſent leur intérêt à être toujours nos fideles alliés & nos meilleurs amis. Certes, c'eſt ce que nous n'opérerons jamais par nos eſcadres &

nos armées. Au lieu de méditer la conquête de l'Amérique, & de nous épuiser en efforts infructueux, nous devrions bien plutôt la laisser se conduire elle-même, renoncer à tout systême coercitif sur nos Colonies, & travailler à conserver les seuls bénéfices réels que nous pouvons en attendre, c'est-à-dire, les avantages d'un commerce très-étendu, ainsi que le solide appui d'une alliance permanente, & d'un traité de défense & d'assistance respectives. 5 Mars.

Je suis fâché que Milord Mansfield ne m'aît pas compris dans une précédente séance lorsque j'ai traité cette matiere. Il a supposé que je désirois que nous nous séparassions de l'Amérique, uniquement pour la convaincre de sa foiblesse & de l'impossibilité où elle est de subsister sans nous, & cela dans l'espérance qu'elle retourneroit à son premier état de subordination. Voilà, je n'en doute point, le sens dans lequel ce Lord m'a entendu; mais je le supplie de me rendre la justice de croire que je n'ai jamais imaginé pareille chose. Je regarde comme impraticable une pareille union de la Grande-Bretagne & des Colonies Britanniques : je crois que dans l'événement ce seroit une vraie séparation, quoiqu'il pût être de l'intérêt mutuel des deux pays d'être unis par tous les liens possibles de correspondance amicale, c'est-à-dire en tout, excepté le Gouvernement.

Le Lord Effingham.

Je ne me déciderois pas, Milords, à parler sur une affaire qui a été déjà très-amplement discutée, si je ne l'envisageois sous de nouveaux points de vue qui me paroissent mériter toute votre attention. Je veux vous faire considérer, du côté de l'Amérique, les forces qu'elle est en état de nous opposer, & ses ressources pour les entretenir; & du nôtre les succès que nous pouvons espérer, ainsi que les moyens par lesquelles nous résisterions aux entreprises de nos ennemis naturels.

Parlons d'abord du nombre de troupes que l'Amé-

5 Mars. rique peut mettre en campagne, & de ses facultés pour les payer. C'est un article des plus intéressans; car ceux qui prétendent que la guerre est injuste, y trouveront encore une sorte de preuve qu'elle est impraticable; & ceux au contraire qui la croyent fondée sur la justice, ne pourront se dissimuler qu'il eût mieux valu ne la pas entreprendre.

Par les arrêtés du Congrès du Continent, pour obliger chaque Province à fournir un certain nombre d'hommes & une certaine somme d'argent, il a été ordonné de faire un dénombrement des habitans, sur lequel on pût regler les contingens d'hommes & d'argent. Les états dressés en conséquence ont été, comme on peut bien le penser, fort au dessous du nombre réel; cependant on a trouvé trois millions cinq cents mille ames, ce qui fait une population presque de moitié plus considérable que ne l'avoient donné jusques là les calculs d'appréciation.

Pour payer ces hommes, le Congrès a fait répandre des sommes considérables en papier monnoye, qui a cours dans les Provinces respectives; & on reçoit ce papier en payement de droits & d'impôts. Par ce moyen, quoique le Congrès n'ait que du papier, il paye tout sans contracter de dettes: les subsides se levent dans le courant même de l'année, chacun y contribuant pour sa part; & tout l'état ne formant qu'un seul corps, reste libre de toute dette ou charge quelconque.

Quant au second point, il est clair que les auxiliaires compris & en supposant nos troupes completes (& elles ne le sont pas) il est clair, dis-je, que toutes les forces de la Grande-Bretagne en Amérique n'iront guerre au-delà de quarante mille hommes effectifs. Or, je demande si quarante mille hommes pourront faire en une campagne ou dans aucun tems donné, la conquête entiere de trois millions & demi d'habitans, tous jaloux de leur liberté & fermement résolus à se défendre jusqu'à la derniere extrémité? Si tel est donc l'état des choses, avouez, Milords, que tous les raisonnemens appuyés sur la nécessité

de faire diligence & de mettre promptement fin à la guerre civile actuelle tombent d'eux-mêmes. Je le repete, notre armée sera insuffisante, & telles forces que vous puissiez envoyer, vous ne réussirez pas davantage.

5 Mars.

Le point relatif à l'état de défense où nous restons, n'est pas moins intéressant. Peut-on imaginer que les troupes reglées que nous gardons ici composent avec la milice, des forces suffisantes pour assurer notre tranquillité? Celle de l'Irlande est-elle assez établie avec six mille hommes? On a toujours cru qu'il lui falloit au moins douze mille hommes, même en pleine paix, pour y maintenir la sureté publique. Je demande au Lord Townshend (*) si dans le cas même où l'on n'auroit rien à craindre d'un ennemi étranger, ce qui restera de troupes en Irlande après l'embarquement, suffiroit pour appaiser seulement les séditions & les troubles domestiques? Que seroit-ce donc si un corps de François & Espagnols faisoit une descente dans ce Royaume? Je suis convaincu que dix mille hommes pourroient traverser l'Irlande d'un bout à l'autre sans être arrêtés par aucun obstacle ni par aucune autre barriere naturelle ou artificielle que la riviere de Shannon. Il est donc bien démontré que les opérations actuelles, sous quelque face qu'on les considere, ne peuvent produire que ruine & calamités, qu'elles sont illusoires & chimériques, & enfin qu'elles ne proviennent que de l'obstination aveugle de nos Administrateurs & peut-être de quelque chose de pis.

(*) Ce Lord a été Vice-Roi d'Irlande.

Le Lord Talbot.

Milord Effingham a certainement saisi un des principaux traits du caractere des Américains. Il vient de nous dire qu'au milieu de l'effervescence de leur zèle pour la liberté & l'indépendance, ils n'ont pas pu dompter leur penchant naturel à la dissimulation & à la perfidie. Pour se soustraire à l'ordre du Congrès de fournir leur contingent en hommes & en argent, ils n'ont pas accusé le vrai nombre d'habitans

5 Mars. de chaque Colonie. Quoique je ne ſois par du même ſentiment que Milord Effingham, quant à la conſéquence qu'il en a tirée, je ne ſaurois douter un inſtant du fait, d'autant plus qu'il eſt rapporté par un Lord dont cela n'affoiblit point la vénération pour les Américains, & qui a la plus haute opinion de leurs vertus privées & publiques.

Mais puiſqu'on avance ſérieuſement que les Américains ne peuvent ſe laiſſer aſtreindre par aucuns liens, pas même par ceux de leurs engagemens les plus ſacrés & les plus chers dans la cauſe qu'ils regardent comme eſſentielle à leur exiſtence en qualité de peuple libre; c'eſt bien-là, ce me ſemble, une raiſon ſans replique pour n'ajouter foi à aucune de leurs proteſtations de loyauté & de fidélité. Ils ont tous une répugnance invincible pour l'ordre ſocial & pour le bon gouvernement; & je me perſuade de plus en plus que c'eſt un peuple qu'on ne pourra jamais ramener que par la force, à la ſubordination & à une *ſoumiſſion abſolue* envers la Grande-Bretagne. Les Américains auront beau donner & même tenir les promeſſes qui pourront leur être ſuggérées par leur beſoin actuel ou par leurs vues d'indépendance pour l'avenir, ſoyez ſûrs, Milords, qu'ils n'abandonneront jamais leur objet favori tant qu'ils ne ſeront pas pleinement convaincus de l'impoſſibilité d'y atteindre. Aucune indulgence de notre part, aucunes voyes de douceur, ni toute la patience poſſible ne produiront d'autre effet que de nourrir leur inſolence & de les encourager à étendre journellement leurs prétentions. Ils ſe ſont montrés obſtinés & indomptables depuis qu'ils exiſtent, oui, depuis le premier moment de leur établiſſement dans cette partie du monde. Ils ont commencé à manifeſter ces diſpoſitions dès le regne de Charles I. Alors ils nous diſputoient le droit de pêcher ſur leurs côtes dans des tems où l'union la plus intime & la plus parfaite harmonie regnoient entr'eux & nous.

Mais avons nous admis leurs prétentions & avons nous abandonné ce privilege de pêcherie attaché inſéparablement à notre ſouveraineté? Non: dans ce

tems-là, comme aujourd'hui, leurs prétentions ont été jugées préſomptueuſes & ridicules. En effet, le principe de *ſuprématie abſolue & illimitée* étoit ſi completement établi ſous le regne de Charles II, que ce qui, ſelon le ſentiment de certaines perſonnes, fonde de notre côté un droit de taxation partielle ſur la Province de Penſylvanie, avoit été accordé dans le tems comme une faveur à M. Penn qui ſe trouvoit alors dans une très-étroite relation d'intérêts perſonnels avec le Souverain. Penn, homme d'eſprit & fort inſtruit, ſavoit que le pouvoir de taxer exiſtoit dans le Souverain. En conſéquence, il a voulu que ce droit appartînt au Parlement, dans la crainte que lui ou quelqu'un de ſes ſucceſſeurs n'eût à ſouffrir un jour de quelques taxes qu'un autre Souverain pourroit établir arbitrairement. Ce droit a été donné au Parlement alors de la révolution. J'avoue que ce n'étoit pas un vrai Parlement, & que ce fut la *Convention* qui jetta les fondemens des priviléges dont la Nation jouit aujourd'hui. Mais depuis ce tems-là ce droit eſt reſté manifeſtement au Parlement dans les trois branches de la légiſlation qui le compoſent; de ſorte que ſoit qu'on regarde le droit de taxer comme étant dérivé du Souverain, & y ayant paſſé au Parlement de la maniere que je viens de le montrer, ſoit qu'on l'enviſage comme inhérent à la légiſlation & comme faiſant une partie de ſon eſſence, l'effet en ſera toujours le même; car tout ſe réduit à ceci: que le pouvoir ſuprême doit conſerver ſa ſouveraineté ſur les divers membres qui lui ſont ſubordonnés, & que parconſéquent parmi les autres facultés qu'il poſſede, il eſt autoriſé conſtitutionnellement à exercer le droit de taxer toutes les fois que l'intérêt commun ou les beſoins de l'Etat l'exigent; d'où je conclus qu'il faut contraindre les Colonies à une *ſoumiſſion abſolue & illimitée*.

5 Mars.

Quant aux meſures coercitives, j'ai tout lieu de croire que le Lord (*a*) Chatham lui-même, quoi-

(a) Sous la datte du 9 Mars, on verra une lettre attribuée à milord Chatham qui juſtifieroit cette opinion du lord Talbot, ſi elle n'avoit pas été hautement déſavouée.

5 Mars. qu'anciennement un des zèles partiſans des voyes de douceur, ſeroit aujourd'hui d'un avis contraire & qu'il approuveroit la conduite du Gouvernement.

Le Lord Temple.

Nous avons, Milords, beaucoup d'obligation au Lord Talbot pour les excellentes vues qu'il vient de montrer ſur l'objet des débats de ce jour. Pour moi, j'avoue que je ne ſais quelle conduite tenir dans les circonſtances préſentes. Je deſirerois pouvoir expliquer ma façon de penſer à la Chambre, ſans déguiſement, mais j'y vois une foule d'obſtacles inſurmontables. Si je dis tout ce que je penſe, il pourra en réſulter des inconvéniens que j'ai fort à cœur d'éviter, & d'un autre côté ſi je donne un avis vague ſur divers points qui occupent aujourd'hui la Chambre, je crains qu'il ne ſoit mal interprété. Ma poſition eſt délicate, mais tout bien conſidéré, il vaut mieux ne pas développer mes ſentimens dans toute leur étendue, parce que je ne doute point que tout ce qui ſe paſſe ici ne parvienne ſous peu de tems à la connoiſſance des Américains. Si j'oſois déclarer mon opinion librement, il eſt certain que je vois beaucoup de choſes à déſaprouver dans la conduite des Miniſtres; & par conſéquent je ſerois fâché que tel avis que je pourrois donner aujourd'hui fût regardé comme une approbation de leurs opérations. Cependant, dans la préſente criſe, où il s'agit de nos plus chers intérêts, je me croirois très-répréhenſible ſi je ne faiſois pas connoître au moins mes raiſons générales pour voter contre la propoſition de Milord Duc de Richemond qui eſt actuellement ſur le tapis.

Je n'ai jamais révoqué en doute l'autorité légiſlative & ſuprême de la Grande-Bretagne ſur l'Amérique, dans tous les cas qui concernent eſſentiellement les intérêts & le gouvernement de tout l'Empire. Je n'ai pourtant eu aucune part à la confection de l'acte du timbre, quoiqu'il ait eu pour premier appui & preſque pour Auteur un de mes proches parens (*) dont la mémoire me ſera toujours chere. Je n'ai eu aucune

* M. Grenville ſon frere.

aucune liaiſon avec l'adminiſtration ſuivante qui a révoqué cette loi ; & je ne me ſuis point mêlé de cette révocation, par la raiſon que je la regardois comme un abandon formel de notre ſouveraineté conſtitutionelle ſur l'Amérique. Je n'ai contribué en aucune maniere à l'établiſſement des droits en 1767, non plus qu'à la révocation d'une partie de ces mêmes droits en 1770 : évenemens auxquels il faut rapporter la vraie cauſe des troubles actuels. Je n'ai point participé davantage aux meſures violentes qu'on a employées par la ſuite, ni à cette opération fatale, la plus pernicieuſe de toutes, l'envoi du thé en Amérique. Mais de tout cela, ce que j'aurois encore le moins approuvé, c'eſt le plan que je vois ſuivre aujourd'hui pour la guerre. Peut être même ſi j'avois à dire tout-à-fait mon ſentiment, déclarerois-je que je le regarde comme vicieux en tous points. Mais je reviens au principe que j'ai établi d'abord, c'eſt que ſi on ne maintient pas complettement & efficacement la ſouveraineté de la Grande-Bretagne dans toutes les opérations de gouvernement légales & équitables, l'Amérique nous échappera & la nation Angloiſe ſera ruinée ſans retour. La Grande-Bretagne eſt réellement aujourd'hui dans la ſituation la plus inquiétante. Tout nous annonce notre deſtruction. Nous ſommes entre Scylla & Charybde. Si nous n'employons point toute notre ſagacité à éviter les rochers & les bancs de ſable qui nous environnent, je n'héſite pas à dire que notre naufrage ſera inévitable. Oui, Milords, la criſe eſt fort embarraſſante. 5 Mars.

Les perſonnages les plus diſtingués & les plus honnêtes ſont partagés d'opinion ; ſoit par eſprit de parti, ſoit par conviction. Sans doute les Miniſtres du Roi connoiſſent parfaitement leur propre ſituation auſſi bien que celle du Public. C'eſt la premiere choſe qui ſoit néceſſaire pour bien agir. Nous ſommes dans des circonſtances qui demandent les plus mûres réflexions, & où il faut parler peu & faire beaucoup. Je ſais bien ce que j'en penſe, mais ce n'eſt pas le moment de le dire, parce qu'au premier vent de l'Eſt les Améri-

cains en ſeroient informés; je garderai donc le ſilence.
5 Mars. Je ſouhaite ſincerement que les Membres de l'adminiſtration ſe conſultent bien entr'eux, & qu'ils prennent les avis de tout ce qui compoſe leur parti; mais ces avis ne doivent point être déclarés dans cette Chambre. En un mot, il faut laiſſer décider ceux qui ſont dans l'adminiſtration ſur ce qu'il convient de faire. Ils ont les informations néceſſaires pour former un plan, & pour choiſir les meilleurs moyens de le mettre à exécution. Ils ſont inſtruits de tous les détails : ils ont des connoiſſances que nous n'avons point; & c'eſt à eux de prévoir l'avenir. Au ſurplus, je ſuis & je ſerai toujours porté pour les meſures coercitives juſqu'à ce que l'Amérique reconnoiſſe le pouvoir légiſlatif de la Métropole. Lorſqu'il s'agira de diſcuter le point de l'utilité, je dirai librement mon ſentiment; mais nous n'en ſommes pas encore là. La diſpute roule aujourd'hui ſur une queſtion d'autorité; à cet égard, je me déclare pour le maintien de la ſuprématie de la légiſlation Britannique; & pour preuve de ma confiance dans l'adminiſtration, & de mon déſir de l'appuyer dans les opérations néceſſaires à la réuſſite de ſes vues, j'opine pour la négative de la propoſition de M. le Duc de Richmond.

Le Lord Townshend.

J'AVOUE, Milords, que je n'ai pas toujours été perſuadé de la validité des droits de l'Angleterre; mais après avoir médité profondément ſur cette matiere, après avoir examiné les différentes chartres, étudié les rapports des deux pays l'un avec l'autre, ſuivi les Colonies depuis leur berceau, je me ſuis enfin convaincu que toutes les loix de la juſtice, tous les liens de la reconnoiſſance, & toutes les convenances politiques, impoſent aux Colonies l'obligation de contribuer au ſoutien commun, & par conſéquent que les Américains ont été les agreſſeurs.

Mais, Milords, quand le droit que je reconnois dans la Grande-Bretagne, de gouverner toutes les parties des domaines de la Couronne, pourroit devenir la

matiere d'un doute ; quand les Chartres des Colonies feroient obligatoires & valides jufqu'au point où on le prétend ; tel eft aujourd'hui l'état des chofes, qu'il n'y a plus nul fruit à tirer, pour le bien général, d'aucunes recherches dans les caufes de la guerre. La voix de la juftice eft étouffée par le bruit des armes. Le Lord Temple eft fondé à foutenir que ce n'eft plus qu'une difpute d'autorité. Le fort eft jetté, & le feul point qui refte à examiner, c'eft celui des moyens les plus propres de continuer la guerre avec efficacité, & de la terminer promptement pour forcer les Colonies à cette *foumiffion abfolue* dont le Lord Talbot a fi bien établi la néceffité. 5 Mars.

Je n'imagine aucun plan d'opérations préférable à celui que le Confeil du Roi a choifi. Il falloit trouver en ce moment même des renforts de foldats accoutumés aux exercices militaires, & en état de fervir fur le champ. C'eft un moyen infaillible de terminer la guerre dans le cours d'une campagne. Il en réfultera donc deux avantages ; les calamités de la guerre cefferont, & on épargnera des dépenfes confidérables.

Le Lord Effingham en a appellé à moi de ce qu'il a avancé de l'état & de la difpofition actuelle de l'Irlande. Tout ce que je puis lui répondre, c'eft que s'il s'élevoit quelques troubles dans ce Royaume, il faudroit y mettre ordre : mais je ne vois rien de ce côté-là qui puiffe donner la moindre inquiétude.

Ce Lord paroît auffi appréhender une invafion de la part des François ou des Efpagnols ; fes craintes à cet égard, font auffi peu fondés que fur l'autre objet. La France n'a point oublié le fort de l'armement qu'elle avoit envoyé en Irlande fous les ordres de Thurot, & il y a lieu de croire que de long-tems elle ne tentera de femblables entreprifes. Mais fi les craintes du Lord Effingham étoient raifonnables, ce feroit un motif de plus pour pouffer la guerre avec activité, & pour nous engager à la terminer par les opérations les plus vigoureufes & les plus décifives. En effet, fi on la laiffe traîner en longueur, s'il faut qu'elle dure

5 Mars. encore plus d'une campagne ; c'eſt alors qu'on aura lieu de craindre l'intervention de quelque puiſſance étrangere qui voudroit profiter de nos diſſentions.

Milord duc de Richmond prétend qu'on a voulu forcer l'Irlande à recevoir des étrangers & qu'on lui a ôté ſon établiſſement militaire. Ce dernier reproche ne peut pas tomber ſur les Miniſtres de la Grande-Bretagne. C'eſt un acte du Parlement d'Irlande même; & ſi le Roi n'étoit pas lié par ſa promeſſe royale, rien ne pourroit l'empêcher d'envoyer la totalité ou une partie des forces militaires qui ſont dans ce Royaume, en tel lieu de l'empire que Sa Majeſté jugeroit à propos & où le beſoin des affaires le requerroit.

Quand aux étrangers, la ſituation même de l'Irlande, ſuivant le tableau qu'en fait Milord Duc de Richmond, ſeroit un motif ſuffiſant pour engager Sa Majeſté à faire paſſer un corps d'auxiliaires pour défendre ce Royaume ſans prendre l'avis du Parlement qui y eſt établi. Je ne crois pas que Milord Duc diſpute au Roi le droit de pouvoir, même ſans ce conſentement, ſi le cas l'exigeoit, faire arriver des troupes étrangeres dans toute partie quelconque des domaines Britanniques pour les défendre & les protéger. Je me permettrai encore un mot pour obſerver à Milord Duc de Richmond, que ſi l'Officier Anglois, chargé du commandement en chef en Amérique, venoit à manquer, ce ſeroit l'Officier Anglois le plus élevé en grade qui lui ſuccéderoit. Chacun peut ſe rappeller que la même choſe arriva pendant la derniere guerre en Amérique. Le commandement en chef fut donné d'abord à un Lord, Membre de cette Chambre ; (le Lord Loudon) après ce Lord il paſſa au général Abercromby, & quoique le Colenel Stanwix fût enſuite l'Officier le plus élevé en grade, cependant, comme étranger, il céda le pas au Chevalier Jeffery Amherſt.

Le Lord Suffolk.

Il me paroît, Milords, que M. le Duc de Richmond n'a pas établi une ſeule objection ſolide contre

les nouveaux Traités, & qu'il n'a pas montré un ſeul point en quoi nos anciens Traités ayent différé de ceux dont il eſt queſtion aujourd'hui. Il s'eſt jetté dans beaucoup de détails qui, ſelon moi, n'appartiennent pas au ſujet, & qui encore ne prouveroient preſque rien par rapport à l'avantage ou au déſavantage des conditions auxquelles les troupes nous ont été procurées. La teneur des Traités eſt la même qui a été uſitée dans d'autres occaſions. Il eſt vrai que dans les Traités actuels on a inſéré quelques phraſes d'alliance bien pompeuſes & bien ſonores; mais j'avouerai tout ingénuement à Milord Duc de Richmond qu'elles ne ſont exactement que cela. J'irai même juſqu'à convenir que le véritable motif de ces Traités n'eſt pas tant de former des alliances que d'emprunter un corps de troupes que la rébellion d'Amérique a rendu néceſſaires, & je lui répondrai en général, par rapport à la comparaiſon de la dépenſe, que ſi la guerre eſt terminée dans une année, le marché ſera très-avantageux, parce que nous ne payerons qu'une année de double ſubſide, ce qui eſt égal à deux années d'un ſimple ſubſide. Si la guerre continue deux ans, nous ne gagnerons ni ne perdrons au marché, parce que deux années de double ſubſide ſeront égales à quatre années de ſimple ſubſide, terme ordinairement ſtipulé dans les anciens Traités. Il eſt vrai que la guerre pourroit durer plus long-tems, & pour ce cas-là je paſſe condamnation & je reconnois que nous aurions payé cher. 5 Mars.

Mais, Milords, quand même les conditions ſeroient réellement auſſi déſavantageuſes que M. le Duc de Richemond a cherché à les repréſenter, s'il eſt vrai que nous ayons beſoin de troupes, n'avons-nous pas été forcés d'adhérer à ces conditions? Voici donc le point de la queſtion, avons nous beſoin de troupes? J'affirme qu'oui, & dans cette perſuaſion, je me félicite de ce que nous avons pu nous les procurer auſſi aiſément & à un auſſi bon compte; car lorſque je réfléchis ſur la briéveté du tems, & ſur le déſagrément du ſervice pour des troupes qu'on tranſporte ſi loin de leurs foyers & qui ont à traverſer tout l'Océan Atlantique,

je ſuis toujours étonné que nous ayons pu les obtenir à
5 Mars. auſſi bon compte.

Milord Duc de Richemond paroît oublier auſſi que même en partant de ſes principes, les étrangers ſont beaucoup plus propres à une pareille guerre que les Anglois, car ſi la guerre eſt juſte, ce dont je ne doute point, s'il eſt néceſſaire d'employer des troupes, & s'il eſt plus facile de ſe procurer des étrangers que des Anglois, l'opération a donc été ſuggérée par la néceſſité, & c'eſt donc à tort qu'on la condamne.

Milord Duc de Richemond obſerve, relativement à un article du Traité avec le Landgrave de Heſſe, que les troupes étrangeres étant commandées par un Officier Allemand d'un grade ſupérieur à celui de notre Commandant en chef, le commandemant général de toute l'armée ſera naturellement dévolu à l'étranger. Je ne prétends point parler d'après mes propres notions : j'en appelle à tous les Lords de cette Chambre verſés dans les matieres militaires ; & je demande ſi la commiſſion donnée à un Commandant en chef ne prend pas le rang ſur toute autre commiſſion, & ſi un jeune Major-général agiſſant avec le caractere de chef, n'a pas, en vertu de ſon titre, un commandement ſuprême & abſolu ſur tout Officier au même ſervice, quelque puiſſe être ſon grade dans l'armée.

M. le Duc de Richemond nous attaque ſur ce que le rebelle Ethan-Allen a été amené ici chargé de Fers, & il prétend que nous avons craint de lui faire ſon procès de peur qu'il ne fût abſous par un Juré Anglois, ou que nous ne fuſſions pas en état de le convaincre légalement. Milord Duc eſt dans l'erreur. Nous n'avons point douté que nous ne puiſſions convaincre légalement Ethan-Allen, nous n'avons pas craint davantage qu'il fût abſous par un Juré Anglois. Il y a plus, ce n'eſt aucun mouvement de compaſſion qui nous a portés à laiſſer la vie à un homme qui ſelon les loix du pays méritoit la mort. Je dirai donc à M. le Duc de Richemond les vrais motifs que l'adminiſtration a eus en vue en le renvoyant en Amérique : c'eſt que nous avons obſervé que les Rebelles venoient de faire un

grand nombre de prisonniers; & nous avons cru devoir éviter d'instruire ce procès par des considérations de prudence & par crainte de représailles. 5 Mars.

Milord Duc a dit que la dépense des troupes étrangeres avoit été augmentée, parce que le nombre de leurs Officiers étoit double. Je ne dirai rien de précis relativement à la nécessité de cet arrangement, mais je ne doute point qu'il ne convienne à l'usage du service Hessois, & comme tel, il ne comporte autre chose que ce qui a été conclu par les anciens Traités.

Enfin, nous sommes engagés dans une guerre qu'il n'est pas possible de continuer sans un nombre considérable de troupes. Les Administrateurs ont mieux aimé recourir à l'étranger que de faire tort aux Manufactures en leur enlevant des hommes précieux aux différentes branches des arts utiles qui enrichissent une Nation commerçante.

Le Duc de Grafton.

M. le Duc de Richemond a exposé la situation des affaires d'une maniere si judicieuse & si exacte, qu'il ne me reste que peu de choses à dire sur le même sujet. Je ne puis point cependant m'empêcher de faire connoître mes sentimens sur sa proposition.

Depuis le commencement de ces malheureux troubles j'ai mis la plus grande attention à m'instruire des vraies causes & de la nature de la querelle, & à examiner les prétentions respectives des deux parties. J'ai tâché de me procurer tous les éclaircissemens possibles à ce sujet, & de mettre en état de juger l'affaire sans aucune espèce de prévention & de partialité. Ce travail & ces recherches ont enfin fixé mon opinion. J'ai vu clairement qu'au lieu de protéger les Américains dans la jouissance de leurs droits & de leurs propriétés, on ne leur laissoit plus rien qu'ils pussent dire être à eux, parce qu'il n'y a point de ligne tirée, ni de bornes posées pour limiter l'étendue de nos prétentions. On ne peut pas dire que la suprématie existera pour tel objet, & que l'exercice en sera restreint pour tel autre, parce que du moment où vous

5 Mars. mettez des limites au droit de taxation, vous anéantirez le principe ſur lequel ce droit eſt fondé; & la queſtion reſtera auſſi indéciſe qu'auparavant.

Pour examiner les choſes ſous un autre point de vue, admettons avec le Lord Talbot une ſuprématie indéfinie, comme faiſant l'eſſence du Gouvernement. Les mêmes difficultés ſubſiſteront toujours, excepté ſeulement qu'elles proviendront de cauſes différentes. Ce n'eſt pas aſſez qu'on ſoit convaincu de la néceſſité & de la convenance des moyens de rigueur, il faut qu'il y ait poſſibilité à la choſe. Il m'a paru qu'on devoit des ménagemens à des peuples qui ſont en poſſeſſion de certains droits depuis plus d'un ſiecle, & que leur enlever ces droits ſans cauſes & même ſans prétextes, étoit un acte cruel & contraire à la politique. J'ai été révolté d'une entrepriſe impraticable qui alloit nous flétrir & nous rendre mépriſables aux yeux de tous les gens ſenſés & honnêtes.

Mais allons plus loin, & ſuppoſons que ce plan ſoit auſſi convenable, auſſi praticable qu'on le prétend juſte dans ſon principe, ne devions-nous pas examiner nos moyens & nos reſſources, & comparer les inconvéniens avec les avantages? Je ſuis paſſablement inſtruit de la ſituation des (*a*) Finances de la Grande-Bretagne; & certainement l'eſprit le plus inventif ne pourroit imaginer aucune taxe capable d'augmenter la recette de l'Echiquier. Il eſt impoſſible de créer un impôt qui n'en croiſe quelqu'autre déja exiſtant. La Nation eſt chargée de tout le poids qu'elle peut ſupporter. Qu'allez-vous donc faire, Mylords? Vous engager dans une guerre dont le ſuccès eſt plus que problématique. Car, pour la continuer, il faudra de nouvelles taxes, & comme vous n'avez point de ſuretés à donner, vous ſerez obligés d'engager les anciens fonds nonobſtant la foi publique & contre le droit des créanciers de l'Etat, ou bien vous contracterez de nouvelles (*b*) dettes qui, pour peu que la guerre

(*a*) Le Duc de Grafton a été premier Lord de la Tréſorerie avant Milord North.

(*b*) M. le Duc de Grafton a en vue les prodigieuſes avances

continue, anéantiront le crédit national & consommeront la ruine du Royaume. 5 Mars.

Cette considération en amene une autre de la plus grande importance, c'est l'extrême indifférence pour les intérêts de la Nation que montrent ceux-même sur qui ils roulent.

La corruption de mœurs la plus allarmante, & une passion effrénée pour les plaisirs & pour la dissipation, se sont emparées de toutes les classes de citoyens. On prend les Ministres sans choix & sans examen, le Parlement a abandonné ou vendu son droit de censure, & nos intérêts les plus précieux son trépartis au hazard entre des mains qui ne sont nullement propres à l'emploi difficile & délicat de tenir les rênes du Gouvernement.

Qu'elles seront, Milords, les conséquences de notre conduite ? Les peuples surchargés de taxes ne pourront plus les payer: le crédit public détruit, on n'aura plus que la perspective d'une banqueroute générale: la misere & le désespoir n'offriront plus dans toute l'étendue de ce Royaume que des objets d'horreur ou de compassion; les peuples succombant sous le poids de tant de calamités, n'attendant plus aucune ressource des moyens que les loix & la constitution devroient leur offrir, ils en chercheront dans ceux que Dieu & la nature indiquent aux opprimés. Les Anglois, n'en doutez point, secouerout le joug d'un Parlement qui les a trahis, de qui leurs prieres n'ont pu se faire entendre & qui s'est aveuglé volontairement sur leurs intérêts.

Peut-être, répondra-t-on que le plan actuel est le vœu du peuple, qu'il a eu le suffrage d'une pluralité considérable de la Nation, qui, dans diverses circonstances & par différens moyens, en a témoigné sa satisfaction de la maniere la moins équivoque & la plus solemnelle. Je nie le fait, & quand même j'admettrois les preuves, elles ne détruiroient aucune

---

que la banque fait au Gouvernement par le moyen de son papier & que M. Wilkes a dit se monter à huit millons sterl.

5 Mars. de mes aſſertions. Je dirai que les peuples ont été trompés, ou qu'ils ſe ſont endormis dans une fauſſe ſécurité. Chacun ſait apprécier les différens moyens employés par les gens en place pour obtenir cette ſanction & cette approbation publiques. On ne me perſuadera jamais que des adreſſes ou requêtes promues de la ſorte contiennent les ſentimens réels de ceux de qui elles émanent. Dans aucun tems, depuis l'établiſſement de la Monarchie, ce ſigne de l'opinion publique ne s'eſt manifeſté avec plus d'éclat que pendant la plus grande partie du regne de Jacques II. Toutes les Provinces, toutes les corporations de ſon Royaume lui envoyoient des adreſſes, des félicitations, des promeſſes de le ſoutenir au péril de leur vie & de leur fortune. Mais ce Monarque trompé, à dû s'appercevoir que tout cela n'étoit que l'ouvrage de ſes Miniſtres & de l'adulation des gens de ſa Cour.

En général, Milord, toutes les opérations des Miniſtres, ſous quelque aſpect que je les conſidere, ne m'offrent que déſaſtre & ruine, & mes yeux ne peuvent s'y accoutumer. Tels ont été mes ſentimens depuis le commencement; & j'ai toujours agi en conſéquence. Je n'ai ceſſé de prier, de preſſer, de conjurer que l'on abandonnât un plan auſſi faux & auſſi mal combiné.

Je vous ſupplie pour la derniere fois de délibérer de nouveau ſur un objet auſſi important. L'arrêt n'eſt point encore irrévocablement prononcé; l'épée eſt tirée, mais on peut la remettre dans le fourreau. La motion du Duc de Richmond ouvre une porte à la reconciliation & à la paix. Je crains bien qu'une ſi heureuſe occaſion ne ſe préſente plus. Mon avis a été & eſt encore qu'il faut s'arranger. Quelque choſe que puiſſe dire le Lord Temple pour appuyer l'avis contraire, je ſoutiens qu'il n'eſt pas trop tard & que nous pouvons encore détourner toutes les calamités qui menacent la Nation, ſi chacun veut y concourir avec zele & en mettant de côté tous les intérêts de parti.

Quant aux Traités avec les Princes étrangers, cette matiere a été ſuffiſamment diſcutée par M. le

Duc de Richemond. Je me bornerai ſeulement à témoigner ma ſurpriſe de la maniere dont s'eſt exprimé, relativement à ces détails, le Secrétaire d'Etat (le Lord Suffolk) qui a dû être chargé de leur négociation. 5 Mars.

Ce Miniſtre nous a dit qu'il ignoroit ſi ce devoit être le Général des troupes Britanniques ou celui des mercenaires étrangers, qui auroit le commandement en chef. A-t-il donc pris ſur lui d'entamer ce Traité ſans avoir aucune des connoiſſances miniſtérielles néceſſaires pour le négocier & le conclure ? Quoi, il a rendu le Traité obligatoire pour la Nation, & il vient déclarer à la Chambre qu'il ignore s'il a bien ou mal fait ? Il vient demander des inſtructions à ceux d'entre vous qui connoiſſent les affaires militaires, & ſavoir ſi la totalité des Domaines Britanniques en Amerique, ſera ou ne ſera pas ſous les ordres abſolus d'un mercenaire étranger à la tête de douze mille ſtipendiés ?

Quand ce Miniſtre nous diroit que le commandement ſuprême ſera entre les mains du Général Anglois, quoique moins ancien, me répondra-t-il que les choſes ont été entendues de cette maniere par le Landgrave de Heſſe, ou que ſon Général en eſt inſtruit ? Peut-on ſavoir de Milord Suffolk ſi, en cas de mort ou d'autre accident, on a fait les arrangemens néceſſaires pour que la place vacante paſſe à une ſuite d'autres Officiers déſignés, pour être appellés éventuellement au commandement par des commiſſions expédiées à cet effet ; enfin ſi le Prince & ſon Général ſont inſtruits de cet arrangement éventuel & s'ils y ont acquieſcé ?

Je ne veux point terminer ce diſcours ſans parler d'un événement auquel j'ai contribué, mais par l'effet d'une ſurpriſe bien étrange & bien odieuſe. Je veux parler de mon ſuffrage pour le bill de la Chatre de la baye de Maſſachuſſet. Pour m'engager à donner ce ſuffrage, on m'avoit aſſuré que le changement de cette Chartre ſe faiſoit à la demande expreſſe des Marchands & d'une pluralité conſidérable des habitans les plus riches & les plus diſtingués de cette Province. J'ai

5 Mars.

découvert depuis que j'avois été trompé, & que cette aſſertion étoit directement oppoſée à la vérité des faits. Il eſt vrai que dès le commencement de cette malheureuſe affaire de l'Amérique, les Miniſtres ont eu pour méthode conſtante de donner de fauſſes informations, ou d'agir ſans en avoir aucune.

Tout ce que je puis dire, c'eſt que cette loi n'auroit jamais eu mon ſuffrage, ſi je n'avois été induit en erreur par un faux expoſé, & quoique j'aie donné dans le piege, rien ne m'empêche aujourd'hui de déclarer que la loi qui change la Chartre de la Baye de Maſſachuſſet étoit à tous égards oppreſſive & contraire à la ſaine politique ainſi qu'à la conſtitution. Si à cela on joint la prétention de taxer, il eſt clair qu'en même tems que l'une de ces loix ne laiſſe aux ſujets aucune propriété, l'autre les dépouille de tous les droits Naturels & politiques, & que ces deux loix ſont également deſtructives de nos privileges inaliénables & des droits naturels à tous les hommes, qui ne peuvent leur être enlevés que par la fraude, la violence, & l'injuſtice.

Le Lord Suffolk.

Il faut, Milords, que M. le Duc de Graffton m'aît très-mal compris, car, je ne ſaurois ſuppoſer qu'il ait eu le deſſein de dénaturer exprès le ſens de mes paroles. Je n'ai pas fait voir le moindre doute ſur le paſſage du commandement en chef à un Général Anglois moins ancien que le Général Heſſois. J'ai aſſuré poſitivement & ſans reſtriction, que l'Anglois paſſeroit toujours avant l'étranger; & je me ſuis ſimplement référé au ſentiment des Lords qui ſont verſés dans les affaires militaires.

Loin de vouloir donner à entendre que l'adminiſtration eût négligé de prendre les précautions néceſſaires pour prévenir les conteſtations qui pourroient s'élever entre les Officiers Anglois & Allemands, j'ai dit que le Miniſtere avoit travaillé avec ſageſſe à prévenir cet inconvénient comme tous les autres, & que le ſeul intérêt qui nous animoit étoit l'amour du bien public & un attachement ſincere & ſacré pour les droits conſtitutionels de la Grande-Bretagne.

Le Duc de Cumberland. 5 Mars.

C'EST avec le plus amer déplaiſir que je me vois forcé de prendre la parole ; & il n'y a que mes obligations envers la Couronne & la ſincérité de mon attachement pour les intérêts de mon pays qui ſoient capables de m'y décider. Mais comment puis-je voir un corps de Brunſwickois employés à un ſervice que j'ai en horreur, & deſtinés à aider des Anglois, ces anciens amis & ces zélés deffenſeurs de la liberté, dans le projet de détruire & de renverſer les droits conſtitutionels de l'Amérique? Je me flatte qu'on ne me reprochera point de manquer ici de reſpect envers mon Souverain, ou d'oublier l'attachement que je dois à un frere. Je proteſte ſolemnellement contre toutes interprétations de cette nature, puiſque je ne ſuis déterminé par aucun autre motif que mon reſpect & mon dévouement pour ma patrie & pour mon Roi, obligations que je m'éfforcerai toujours de remplir avec autant de zele que de fidélité.

Le Duc de Chandos.

M. le Duc de Richmond a reproché à ceux qui ſoutiennent le plan actuel d'opérations contre l'Amérique, de favoriſer des vues tendantes à détruire les libertés de leur patrie. Je puis aſſurer ce Lord que ſi j'avois pu appréhender un effet pareil, des opérations dont il parle, ni lui même, ni aucun autre Lord n'auroit été plus éloigné que moi de leur donner le moindre appui. Je l'ai fait, parce que je ſuis pleinement convaincu que ce plan eſt néceſſaire & conſtitutionel, & j'ajouterai que je ne ſuis pas moins perſuadé de la convenance du plan, que de l'intégrité & des talens de ceux qui l'ont conſeillé.

M. le Duc de Richmond a fait les reproches les plus injuſtes à tout le corps de la Milice. En ma qualité de Lord, Lieutenant d'une grande & belle province, (*) je me trouve moi-même compris dans cette cenſure, & je crois que mon honneur y eſt eſſentiellement inté-

* Le Comté de Southampton.

5 Mars. reſſé. Je puis répondre pour le corps que j'ai l'honneur de commander, & j'ai lieu de croire qu'il en eſt de même de tous les autres. J'oſe donc aſſurer qu'on n'admet à ce ſervice, en qualité d'Officiers, que ceux qui ont les qualités requiſes à cet effet. Ce Lord s'eſt trompé, au moins pour ce qui eſt venu à ma connoiſſance, & j'ai lieu de le préſumer pareillement dans l'erreur pour ce qui regarde les autres corps de milice au ſervice de Sa Majeſté.

Le Lord Sandwich.

Je me vois, Milords, dans la néceſſité de vous demander quelques momens d'attention, pour répondre ſur des points qui me concernent dans le cours des préſens débats. On vous a dit que la ville de Norfolk dans la Virginie, a été brulée & détruite, & on a mêlé au récit de cette affaire divers circonſtances exagérées. Je vais avoir l'honneur de vous informer de la vérité: Un de nos vaiſſeaux de guerre étant dans une grande diſette d'eau, s'eſt rendu à Norfolk, & en a demandé aux Habitans de cette Ville, qui, au lieu de faire à ſon égard ce que dictent les ſentimens d'humanité en pareil cas, ont tiré ſur le parlementaire, & lui ont tué ou bleſſé deux ou trois hommes. Voilà ce qui a cauſé l'incendie de la Ville, que je ne crois cependant pas encore brûlée. Il eſt certain que, par le refus barbare des habitans, tout l'équipage auroit péri ſans la reſſource de la diſtilation de l'eau de mer. Ce n'eſt point le vaiſſeau de guerre qui a brûlé Norfolk (*a*); ce ſont les habitans eux mêmes; & j'ignore encore ſi cette Ville eſt réellement réduite en cendres. Les habitants de Norfolk ont mis le feu à la Ville; c'eſt-à-dire, le feu du vaiſſeau de guerre a commencé l'embrâſement. & les habitans ont brûlé le reſte.

M. le Duc de Richmond, Milords, vous a beaucoup

(*a*) On a vu ci-deſſus, ſous la date du 4 Mars, une lettre d'un Officier du Sloop l'Otter, dont tous les papiers publics ont oppoſé le témoignage à cette aſſertion du Lord Sandwich, & on lui a reproché qu'il ne parloit pas d'après des informations ſûres.

parlé de nominations & de remplacemens d'Officiers.
Il m'a fait l'honneur de m'apostropher plusieurs fois ; 5 Mars.
je suis bien-aise de lui dire qu'il s'est trompé sur les faits comme dans ses conjectures. L'Amiral Greaves n'a été ni rappellé ni congédié, & on ne lui a pas fait le moindre reproche sur sa conduite en qualité d'Officier : au contraire, Sa Majesté, pour lui marquer la bonne opinion qu'elle avoit de ses services, vient de le faire Vice-Amiral. Quand à l'Amiral Shuldham, il est constant que cet Officier ne s'est jamais attendu à commander en chef; il a simplement succédé à l'amiral Greaves, & comme il s'agissoit d'embrasser une croisiere d'une bien plus grande étendue, il a fallu employer plus d'un Amiral. Au reste, j'ignore si l'intention de l'Amiral Shuldham n'est pas de conserver sa station en Amérique ; mais je réponds toujours qu'il ne sera pas mécontent de la nomination du Lord Howe. Ce n'est pas que je n'aie une très-haute idée de son mérite & de sa capacité, mais c'est qu'il est faux qu'à son sujet on m'ait forcé la main dans le cabinet. Lorsque j'ai appris que ce Lord faisoit solliciter le commandement, je me suis estimé heureux de trouver une occasion de l'obliger, & je me suis empressé de concourir à sa nomination, connoissant toute son habileté.

M. le Duc de Richmond prétend que les Ministres du Roi qui soutiennent le plan adopté contre l'Amérique, le désaprouvent intérieurement, & en témoignent même leur mécontentement dans leurs sociétés. Je ne sais point quelles sont les personnes que Milord Duc fréquente, & qui lui communiquent si confidemment leurs opinions; mais j'ose vous assurer que j'ai de très-grandes & très intimes relations avec tous les Ministres, & que je n'ai jamais entendu aucun d'eux condamner ce plan en la moindre chose.

Suivant M. le Duc de Richmond nous avons des vaisseaux, mais nous manquons de matelots pour les équipper, & ils ne le sont qu'à moitié. Il est encore dans l'erreur à cet égard ; car, sur la quantité de bons matelots, nécessaire pour vingt vaisseaux de garde, & qui peut être de six mille, il ne nous en manque que

5 Mars. cinq cents ; & bien loin que nos matelots ayent de l'averſion pour le ſervice Américain, c'eſt que le déficit, dont je viens de parler, provient précifément de leur empreſſement extrême pour ce même ſervice qu'ils préferent à celui des ports.

Au ſurplus, quelques inſtants ſeulement ſuffiroient pour ſe procurer les cinq cents matelots qui peuvent manquer, & avec leſquels, ainſi qu'avec les matelots & les gens de terre ordinaires, les vingt vaiſſeaux de garde, qui ſont autant de vaiſſeaux de ligne, ſe trouveroient en état d'appareiller en moins de huit jours. Dans le cas même d'une néceſſité preſſente ; nous ne ſerions pas embarraſſés de trouver un nombre de Matelots plus que ſuffiſant (a) d'un moment à l'autre.

Vous devez ſavoir auſſi, Milords, que tous nos vaiſſeaux de ligne ſont dans nos ports, à l'exception de trois ſeulement, & qu'on les y gardera pour la ſûreté du Royaume. Je ne crois pas que la diſcrétion permette d'entrer dans de plus grandes explications ſur l'objet de la Marine. Il vous ſuffira d'être aſſurés que de toute façon nous ſommes prêts à faire face à tel évenement ou beſoin inattendu qui pourroit ſe préſenter.

Quant aux troupes de terre, je ſais qu'un régiment entier de cavalerie à préſenté un mémoire au Roi pour demander à ſervir à pied dans cette guerre qu'on dit être ſi contraire à la nature ; & pour vous faire connoître en un ſeul mot mon avis ſur les Traités, j'eſtime que comme ils étoient indiſpenſables, on eſt heureux de les avoir conclus à des conditions auſſi avantageuſes, attendu la coutume où ſont ceux qui prêtent leurs troupes, de tirer tout le profit poſſible de ces ſortes de négociations.

On donnera inceſſamment la continuation.

(a) On a demandé dans les papiers publics à Milord Sandwich, pourquoi, ſi l'eſpece des Matelots étoit ſi abondante, le Roi doubloit l'encouragement accordé à ceux qui s'embarquent volontairement ; & de quelle néceſſité étoit la loi dont on s'occupoit dès-lors, pour permettre aux vaiſſeaux marchands de compoſer leurs équipages en plus grande partie de matelots étrangers ?

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 4 Mai 1776.

On a vu ici, Monſieur, le plan que vous avez bien voulu me communiquer. Il me paroît réunir tous les ſuffrages. L'Angleterre chargée de deux énormes fardeaux, ſa dette & ſes poſſeſſions, met un trop grand poids dans la balance de l'Europe, pour que même ſes plus légers intérêts puiſſent être indifférens pour les autres Etats. On ne ſauroit donc avoir un champ trop vaſte & trop découvert pour contempler juſqu'aux plus petits mouvemens qui l'agitent. C'eſt une excellente idée de conſacrer une collection à ce ſeul objet. Vous ſaiſirez les événemens politiques dans leur cours rapide, avant que le tems en ait fait évaporer l'intérêt. Vous en donnerez une ſuite hiſtorique d'autant plus curieuſe & intéreſſante qu'ils y ſeront placés ſous leurs vraies dates. C'eſt une forme que je crois abſolument neuve, au moins relativement à l'Angleterre & aux mémoires du tems. Je ne vois rien de plus convenable au but de l'Hiſtoire; rien de plus agréable pour ceux qui veulent étudier l'enchaînement & le rapport des faits, & pénétrer dans l'avenir par des conjectures.

Vous allez débuter par une affaire bien importante, celle des troubles actuels de l'Amérique. Je conçois que vous déſiriez de tracer d'abord un tableau des événemens ſucceſſifs

qui ont amené cette querelle ; mais que deviendra votre vœu d'impartialité ? vous ne pourrez guerre former votre expofé fans embraffer une opinion, ou bien il faudra vous borner à une énumération féche & ennuyeufe d'actes & de pétitions. Pourquoi d'ailleurs occuper infructueufement l'attention de vos lecteurs ? Tout ce que cette matiere peut avoir encore d'intéreffant a été difcuté très-difertement, dans les débats parlementaires du mois de Mars, qui doivent être les premieres pieces de votre doffier. Contentez-vous d'annoncer que les premiers traités fubfidiaires offenfifs & défenfifs, que l'Angleterre ait conclus publiquement, depuis celui dont elle doit encore des arrérages au Roi de Pruffe, apportent un changement notable à fon fyftême politique ; & que vous choififfez cette époque pour la bafe des monumens hiftoriques que vous allez élever. C'eft en effet un très-grand événement pour l'Europe. Dès qu'il s'agit de conquérir des fujets, ou bien on les anéantit, ou l'on en fait d'implacables ennemis. Or, fi l'Amérique eft anéantie, que deviendra l'Angleterre ? Que cette alternative eft effrayante ! & combien elle fait d'impreffion quand on fonge que fur ce fatal arrêt fe font réunies les opinions, d'ailleurs très-oppofées, des deux fpéculateurs Anglois les plus profonds & les plus inftruits ! M. Tucker a démontré les convenances d'une féparation volontaire & amicale ; le Docteur Price a fait voir les plus affreux dangers dans le fuccès des armes.

Votre projet ſera donc aſſez ſenti par le moyen d'un ſimple apperçu des conſéquences de ce nouveau ſyſtême, ſans que vous ſoyez obligé de faire remonter votre lecteur par un ſentier tortueux & pénible juſqu'aux ſources de la querelle. Vous avez même d'autant plus de droit de vous en diſpenſer, que les deux Chambres du Parlement ont auſſi abandonné la diſcuſſion des cauſes de cette guerre, & qu'on n'y agite plus que la convenance du maintien de la ſuprématie, & le choix des moyens qu'on pourroit y appliquer.

Je vous ai dit naïvement, Monſieur, les avis que j'ai recueillis ſur votre ouvrage. Quant au ſervice que vous me demandez, de vous aider à l'enrichir, je ne puis pas vous promettre des ſecours bien ſuivis; mais comptez ſur mon zele & ſur le plaiſir que je trouverois à contribuer au ſuccès d'une entrepriſe ſi utile. Lorſque mes affaires me le permettront, je vous conſacrerai bien volontiers quelques momens de mon loiſir pour renouveller vos idées ſur l'état des choſes: les voyant ici de plus-près que vous.

Pour commencer, je puis vous dire un mot aujourd'hui de la ſenſation que me paroît faire ſur nos négocians, un écrit que l'on vient de recevoir d'Amérique, & qui a, dit-on, la plus grande vogue dans les Colonies.

Il eſt intitulé le *Sens Commun*, & on l'attribue à M. Adams, fameux proſcrit, que le Général Gage a exclu, ainſi que M. Hancocks, de ſon amniſtie. Vous ſavez que M. Adams eſt

un des députés de la baie de Maſſachuſets au Congrès général, où on le regarde comme un des premiers pivots de la révolution. Vous allez voir quelques extraits de ſon Ouvrage. C'eſt M. Adams qui parle :

» Je ſuis porté à croire que tous ceux qui adoptent la doctrine de réconciliation peuvent être compris dans les claſſes ſuivantes. Ce ſont ou des gens intéreſſés qui ne méritent point de confiance : ou des gens préoccupés qui s'aveuglent volontairement ; ou enfin quelques bonnes gens qui ont des Européens meilleure opinion qu'ils ne méritent.

En Europe, les Etats ſont en trop grand nombre & trop preſſés les uns contre les autres pour que cette partie du monde puiſſe longtems reſter en paix ; & toutes les fois que la guerre s'allumera entre l'Angleterre & quelque puiſſance étrangere, il s'enſuivra toujours la ruine du commerce de l'Amérique à cauſe de ſa liaiſon avec la Grande-Bretagne. La prochaine guerre pourroit bien ne pas tourner pour l'Amérique auſſi heureuſement que la derniere, & ceux qui inſiſtent actuellement ſur la réconciliation feront alors des vœux pour la ſéparation ; car il eſt indubitable que la neutralité ſera pour nos bâtimens une eſcorte beaucoup plus ſûre que celle d'aucun vaiſſeau de guerre. Séparez vous, ſéparez-vous : c'eſt le cri général de la juſtice & de la raiſon «.

» Ce n'eſt ni par orgueil, ni par eſprit de parti, ni par reſſentiment, que je me déclare

pour l'indépendance & la ſéparation. Je ſuis intimement & fortement perſuadé que le véritable intérêt de l'Amérique l'exige: que tout autre moyen ne ſera qu'un foible palliatif: qu'il n'en réſulteroit aucune proſpérité durable: que ce ſeroit mettre les armes à la main de nos deſcendans; que ce ſeroit reculer au moment même où encore un peu de fermeté & de courage auroit fait de ce continent la gloire du monde entier «.

» On dit que le Roi a la négative pour les actes de la légiſlation Angloiſe, & que par conſéquent il doit avoir le même droit relativement à la nôtre. Mais oublie-t-on que l'Angleterre eſt la réſidence du Roi, & que l'Amérique ne l'eſt pas? Cette différence change entierement la nature des choſes. La négative du Roi eſt, par rapport à nous, dix fois plus dangereuſe & plus funeſte qu'elle ne peut l'être en Angleterre. Il ne lui arrivera jamais de refuſer ſon conſentement à un Bill pour mettre l'Angleterre dans le meilleur état de défenſe poſſible; mais ſi on lui préſentoit un bill tendant aux mêmes fins pour l'Amérique, il ſe garderoit bien de l'approuver «.

» Prêcher la réconciliation, c'eſt prêcher une doctrine dangereuſe: non pour la Grande-Bretagne, car au contraire, ce ſeroit un coup de politique de la part du Roi, dans les circonſtances actuelles, de révoquer les actes qui ont occaſionné le ſoulevement, de chercher par les voyes de douceur à rentrer dans le gouvernement de nos provinces, & de

consacrer encore bien des années pour obtenir, par l'astuce & la subtilité, ce qu'il ne pourra emporter de vive force en un court espace de tems. Mais relativement à nous, réconciliation & ruine sont des mots synonimes «.

Je défie les partisans les plus zélés de la réconciliation, de faire voir un seul avantage pour le continent Américain, dans une liaison avec la Grande-Bretagne. Je défie de prouver qu'il en soit jamais résulté aucun bien pour nous. Nos grains auront toujours leur prix dans tous les marchés de l'Europe; nos denrées, nos provisions, bois, fer, goudron, &c. nous seront toujours payés, n'importe qui les achete. Mais les dommages & les maux qu'une liaison avec l'Angleterre peut nous causer sont sans nombre. L'intérêt de l'humanité en général, autant que notre devoir particulier, nous imposent l'obligation de rompre une chaîne qui engageroit ce continent dans toutes les guerres & dans toutes les querelles de l'Europe. Puisque l'Europe en général est notre marché, quel besoin avons-nous de liaisons politiques avec aucun des Etats qui la composent. Toute liaison Européenne est un joug que l'Amérique ne peut trop-tôt chercher à secouer; mais elle portera ce joug éternellement, tant que, par sa dépendance de l'Angleterre, elle servira à completter son poids dans la balance politique.

» Il répugne à la raison, à l'ordre universel des choses, à l'expérience de tous les siècles, de supposer que le continent Améri-

cain puiſſe reſter long-tems ſoumis à aucune puiſſance étrangere. En Angleterre même nos plus ardens perſécuteurs le déſirent plus qu'ils ne l'eſperent. Sans ſéparation, je défie que toute la ſagacité de l'eſprit humain puiſſe imaginer un plan qui promette à l'Amérique une ſeule année de ſécurité «.

» Quant à notre adminiſtration intérieure, il n'eſt pas au pouvoir de la Grande-Bretagne de l'exercer avec équité. Les affaires deviendront bientôt trop épineuſes & trop compliquées pour pouvoir être conduites, même paſſablement, par une puiſſance de laquelle nous ſommes ſi éloignés & ſi peu connus. J'oſe avancer que non ſeulement les Anglois ne pourront pas nous ſoumettre, mais qu'il leur eſt tout auſſi impoſſible de nous gouverner. On ne tardera pas à s'ennuyer de faire ſans ceſſe deux ou trois mille lieues pour aller préſenter un rapport ou une pétition dont la réponſe ſe fait attendre pendant ſix mois, & qu'il faut enſuite ſix autres mois pour expliquer. Il fut un tems où cela pouvoit être convenable : & il en eſt venu un où cela ceſſe de l'être «.

» Le privilege de nous gouverner nous-mêmes eſt de droit naturel. Un moment de réflexion ſur la nature des affaires humaines, & chacun ſe convaincra qu'il eſt infiniment plus ſage & plus ſûr de faire nous mêmes notre conſtitution d'après de mûres & paiſibles délibérations, pendant que nous en avons la faculté, que d'abandonner un ouvrage auſſi important au caprice des événemens & du hazard «.

Voilà tout ce que mon tems me permet de vous rapporter du pamphlet Américain. Il vous est aisé de concevoir, Monsieur, quelle consternation des vérités si effrayantes doivent répandre ici parmi les Commerçans ; mais en revanche, le Ministere ne néglige rien pour raffermir la confiance, & il fait briller dans toutes ses démarches la plus radieuse sécurité. Je voudrois que vous eussiez pû assister à la séance du 24 Avril dans laquelle Milord North a fait l'ouverture du fameux *Budget*. Ce mot Anglois signifie sac, sacoche ou bezace ; mais dans la langue politique de l'Angleterre, c'est le *sac du renard*, de celui à qui la Fontaine a fait dire *j'ai cent ruses au sac*. Milord en a tiré huit articles de moyens pour le service de l'année & pour la guerre actuelle. Tous les objets assignés, il reste pour les extraordinaires & cas imprévus 56,000 l. sterl. Vous trouverez sans doute que c'est bien peu pour faire face au chapitre des événemens dans une guerre où il est impossible de les calculer. Aussi Milord a-t-il annoncé à la Chambre, qui trouve toujours très-juste tout ce que le dispensateur des graces peut annoncer, que le Roi alloit demander un vote de crédit.

Vous aurez appris aussi par les gazettes que l'intérêt de l'emprunt, qui est de deux millions sterl. sera payé par divers droits additionnels ; 1.° sur toutes les voitures à quatre roues, ce qui comprend les carosses publics jusqu'ici exempts de cette charge. 2.° Sur les Contrôles des Actes. 3.° sur les dez & cartes à jouer, & 4.° enfin sur les gazettes.

Divers détails, dont Milord North a appuyé ſa propoſition, nous ont appris des choſes aſſez curieuſes. D'abord il a dit qu'on avoit remarqué que le nombre des voitures à deux roues diminuoit, & que celles à quatre roues étoient devenues, en proportion, plus communes. Le nombre de ces dernieres eſt actuellement de 18 mille 600 dans la Grande-Bretagne. A l'occaſion du demi-denier ſterl. d'impôt additionnel ſur les papiers publics, on a ſû de ce Lord qu'il s'en débite chaque année douze millions trois cents mille feuilles. On a obſervé à Milord que le nombre total des ſujets Britanniques, (ſans doute ſur tout le globe) étant de douze millions, ce n'étoit qu'une feuille par perſonne. L'impôt eſt déjà d'un denier ſterling par feuille ; au moyen du demi denier nouveau, il ſera déſormais d'un denier & demi, ce qui répond à trois ſous de France que chaque tête, hommes, femmes & enfans, paye par année au Gouvernement pour les gazettes. La totalité du produit, ſur douze millions trois cents mille feuilles à un denier & demi ſterl, doit être 76,875 l. ſterling, & en argent de France 1,814,754 l.

Le nombre des jeux de cartes controlés dans l'année derniere, a été de cent ſoixante & quatre mille : celui des Actes de cinq cent mille..

Sur l'article de la maſſe des eſpeces en circulation, Milord a démontré qu'elle devoit être de vingt millions ſterl. au lieu de douze ou quinze auquel le parti de l'oppoſition af-

fecte de la réduire ; & il ne voit point que le commerce exporte, comme matiere, une aussi grande quantité de nouvelles guinées qu'on le prétend. On a répondu à Milord que depuis l'automne de l'année 1773, il étoit passé sur le continent deux millions sterling en guinées Angloises, sur les douze millions qui, dans cet intervalle ont été fabriqués à la Tour, & dont la facon a coûté 468,000 l. st. que les Banquiers de Lille, d'Arras, de Paris & de Lyon, ainsi que ceux des Pays Bas & de Hollande, préferoient la guinée neuve, comme matiere, à toutes les autres especes : qu'ils en donnoient vingt-cinq livres sept sous tournois, ce que certainement ils ne donneroient pas des vingt & un sous d'argent ou shellings qui, en Angleterre, payent la guinée : que les fabricateurs étrangers, lorsqu'elle arrivoit entre leurs mains, trouvoient d'autant mieux leur compte à la prendre, qu'elle ne leur coutoit que sa valeur intrinseque, sans frais de courtage, d'assurance ou de voiture : que la refonte, en augmentant cette valeur intrinseque, & par conséquent l'attrait pour l'étranger, avoit porté un vrai préjudice à l'Angleterre, où le peuple paye la fabrication, tandis qu'ailleurs c'est un revenu de l'Etat ; & enfin, qu'outre une diminution de deux millions sterl. dans la masse de la circulation, le peuple Anglois avoit perdu par cette exportation cent mille livres sterling, pour la différence de valeur entre la guinée & les vingt & un shellings, & un sixieme sur la totalité des frais de fabrication. Milord

North a perſiſté à ſoutenir que les ſpéculations de l'étranger ſur la guinée ne devoient point le porter à la prendre ſur le pied courant & qu'ils n'y gagneroient point à l'acheter à l'once: qu'au ſurplus il avoit principalement conſidéré l'honneur de l'empreinte du Roi qui ne devoit pas ſervir à couvrir une fauſſeté : que la mauvaiſe foi circuloit avec de mauvaiſes eſpeces ; & qu'il avoit cru ſervir la dignité & l'honneur de la nation en faiſant ceſſer de pareils abus.

Il a été queſtion dans ce même diſcours des fâcheuſes nouvelles qu'un certain Capitaine Wheatly vient d'apporter de la Jamaïque. Il ſembleroit, d'après la déclaration ſignée de ce marin, que l'Angleterre a tout lieu de craindre de ce côté là une ſurpriſe très-prochaine. M. Weathly a aſſuré qu'on avoit vu paroître à Saint Domingue une eſcadre Françoiſe de neuf vaiſſeaux de ligne & de quatorze mille hommes de débarquement, & que le Gouverneur avoit déjà publié la loi martiale (*a*), & fait toutes ſes diſpoſitions pour ſe préparer contre une deſcente. Ce bruit, comme on peut le croire, a occaſionné une baiſſe de fonds conſidérable, tout au milieu de l'opération de finances de Milord North, & comme ſi cela eût été fait exprès pour déranger ſes caculs. Mais ce brave financier (car c'eſt un

(*a*) C'eſt une loi qui met, pour un certain tems, tout le pays ſous la juriſdiction militaire, ou du moins qui ſuſpend tout ce qui pourroit la gêner.

état où il faut autre chose que de l'habileté) a soutenu fierement le choc : bien plus, il en a tiré avantage pour son opération. d'abord il a fait voir la fausseté de ces bruits par une circonstance bien simple : c'est que la Cour n'a reçu aucunes nouvelles semblables du Gouverneur de la Jamaïque ; & qu'un pareil armement ne seroit pas sorti des ports de France sans être apperçu. Puis, il a ajouté : » en vous détrompant, Messieurs, je travaille contre mes intérêts. Les conditions de l'emprunt sont connues ; on sait le prix auquel je dois livrer les effets. S'ils baissent encore, je les acheterai moins cher, C'est un profit clair ; mais je me garderois bien de vous laisser dans une fatale erreur, quelqu'avantage que je pusse y trouver.

Milord a cru aussi devoir rassurer la Chambre contre les effrayantes prédictions de certains prophêtes, tels que le Docteur Price & d'autres, dont les écrits tendent à répandre par tout le découragement & même le désespoir. Pour prouver combien les conjectures de cette espece d'écrivains sont hazardées, il a cité un livre du Docteur Brown qui parut vers la fin de la derniere guerre, à peu-près sous ce titre : *Appréciation des mœurs Angloises.* » Cet habile homme (c'est Milord North qui parle) exhortoit la nation à faire la paix à quelque prix que ce fût. Il prétendoit que les mœurs dissolues du peuple Anglois, ses goûts ignobles & sordides, sa dissipation, sa mollesse, son luxe, ses débauches, sa basse avidité pour les richesses

perdroient infailliblement notre Nation. Eh bien ! a repris Milord d'un air triomphant, comment l'horoſcope s'eſt-il accompli ? Qu'eſt-il arrivé ? Ce peuple de Marchands avides, cette jeuneſſe débordée, ces hommes ſans principes & ſans mœurs ont rempli l'univers du bruit de leurs glorieux exploits : ils ont porté leurs armes victorieuſes dans toutes les parties du globe : ils ont battu par-tout des ennemis dont M. Brown avoit voulu leur faire reſpecter & craindre la ſageſſe, la ſcience militaire, l'induſtrie & l'amour loyal pour leur Roi «. Milord a ajouté : & prudemment je crois, que la prédiction avoit dû être fauſſe, parce que le portrait n'étoit pas reſſemblant. Pour moi voici la réflexion que j'ai faite. Si Milord North ne croit pas bien fermement que la plus grande pureté de principes & de mœurs regne aujourd'hui en Angleterre, il me ſemble qu'il auroit pû ſe diſpenſer de retracer avec autant de complaiſance tous les traits hideux du tableau de M. Brown, & qu'au ſurplus il n'a pas prêché en apôtre des mœurs.

Milord Sandwich, il y a quelques tems, tint un langage tout oppoſé dans la Chambre des Pairs. On lui reprochoit d'avoir admis ſur les vaiſſeaux du Roi, attendu le beſoin preſſant, des vagabonds & des malfaiteurs. Il proteſta qu'il n'en avoit aucune connoiſſance : que rien n'étoit plus contraire à ſes principes : qu'il entendoit que le corps des matelots ne fût point ſouillé par une ſi mauvaiſe compagnie: qu'il encourageoit parmi eux le reſpect

pour la religion, l'amour de la vertu, de la regle & même de la décence. Il s'est bien gardé de qualifier les matelots Anglois de voleurs, de brutes, de brigands, & de trouver cela beau, parce qu'ils se battent comme des forcenés.

Milord North a observé aussi que le peuple Anglois ne se met pas tout d'abord en train : qu'il ne va qu'avec lenteur dans ses premieres opérations ; & même qu'il lui arrive souvent de les manquer. Il faisoit allusion, sans doute, à l'échec de Mahon en 1756. Mais il sembleroit à l'entendre que les vaisseaux Anglois sortîssent de leurs étuis. Est ce qu'il n'y avoit pas déjà près d'un an que la flotte royale Britannique étoit en campague contre les vaisseaux du commerce François ? N'avoit-elle pas, avec les plus redoutables armemens, enlevé vingt mille matelots à la France, & des millions sterling en effets & denrées des Colonies Françoises ?

J'en demande pardon à Milord, mais son observation me paroît de mauvaise augure pour sa nation. Puisque c'est le sort des Anglois d'être battus à la mer dans une premiere action, même après qu'ils s'y sont préparés par les croisieres les plus actives pendant près d'un an, jusqu'où les menera cette destinée, si aux approches d'une nouvelle guerre, on ne leur laisse pas le tems de se mettre ainsi en haleine ?

Milord North a déclaré à la Chambre qu'il mettoit toute sa confiance dans la fierté

du caractère Anglois, qui ne se laisseroit point arracher ses plus importantes prérogatives par la violence ou la rébellion. Enfin il a répété, pour conclusion, qu'il croyoit son opération de finances excellente, malgré le désavantage avec lequel il l'avoit faite, dans un moment où les fonds étoient baissés, & où il a fallu offrir d'autant plus de profit aux prêteurs. On ose pourtant la critiquer, peut-être bien avec un peu trop de rigueur, mais par des calculs si spécieux, que Milord North a cru ne pouvoir point se dispenser d'y faire répondre par M. Molesworth, qui même s'est nommé.

Voici comme raisonnent les censeurs :

» Les souscripteurs ont avancé au Ministere deux millions sterling en especes ; quoiqu'ils n'ayent pas eu un sou à tirer de leur poche. C'est l'argent de ceux à qui ils ont passé tout de suite & l'annuité & le billet de loterie que le Gouvernement donne pour chaque somme de cent livres sterling pretée ; &, par parenthese, le crédit public n'a pû que souffrir de la vente précipitée qu'il a fallu faire des anciens effets, pour avoir cet argent comptant.

Si à la prime de 7 l. 10 s. on joint encore 7 l. 10 s. qu'ils pourront gagner en vendant, aux approches du tirage, le billet 14 l. l'annuité est pour eux de 85 l. ce qui correspond à . . . . . . 1,700,000 l.

Ils ont de plus trois billets de loterie, évalués par le Ministre à

11 l. 10 ſ., ce qui fait pour les ſoixante mille	690,000 l.
Le Miniſtre donne en effets .	2,390,000 l.
Il reçoit en eſpeces	2,000,000 l.
Le profit des prêteurs eſt donc (& ils ont eu le tout entre ſept) de	390,000 l.

Mais ce n'eſt pas encore tout. Le marché de Milord North eſt bien éloigné d'être auſſi avantageux qu'il s'en flatte. D'abord les deux millions qu'on lui prête ne ſont réellement que quatorze cents mille livres; car il rendra en lots les ſix cents mille livres de la loterie. Or, ſur ces 1,400,000l. fondées en annuités à trois pour cent, & qui courent dès à préſent, il donne outre l'intérêt une prime ou douceur en annuité à trois pour cent, correſpondante à .... 150,000 l.

» Enſuite, en rendant en lots 600,000 l. il abandonne le profit ordinaire qui ſe faiſoit ſur une loterie de ſoixante mille billets à 10 l., dont on ne rendoit en lots que 450,000 l. perte de.. 150,000 l.

» Enfin les ſix cents mille liv. de lots, qui après le tirage, ſeront fondés en annuités à trois pour cent, calculés ſur le pied de 65 l. 17 ſ. 6 d. qui eſt le prix

d'un effet à trois pour cent, n'ont de valeur intrinſeque que 395,250 liv. Or cette ſomme déduite de 690,000 liv. dont le vrai public (& non pas les créatures du Miniſtere) aura payé les ſoixante mille billets, il manque, pour que le public faſſe le profit qui lui eſt annoncé, ... 294,750 liv.

» La perte totale du public ſur ce marché, dont Milord North s'eſt tant applaudi, eſt donc de 594,750 l. (en livres tournois à peu-près 14,040,000 livres). C'eſt acheter cher un ſecours de quatorze cents mille livres ſterl. (33,049,180 liv.)

Je ne vous garantis point ce calcul. L'ami du Miniſtre prétend que l'auteur mérite d'être pendu. C'eſt donc bien le cas, pour moi qui le traduis, de dire *ſauf erreur*. Suivant M. Moleſworth la valeur intrinſéque du billet n'eſt que de 8 liv. 10 ſols, & le Gouvernement gagne ſur l'emprunt 172,500 liv. l'opinion du Cenſeur pendable eſt que la Nation perd quatre fois cette ſomme & que le billet ne vaut que 6 liv. 11 ſ. Comme le tout peut dépendre de l'état du crédit; laiſſons juger la querelle entr'eux par les événemens, & que l'incident ſoit joint au fonds.

Si c'eſt là le vrai état actuel du crédit de l'Angleterre : ſi le Miniſtere y eſt réduit à ne pouvoir trouver de l'argent qu'au moyen d'une uſure auſſi énorme : ſi la maſſe de ſon numéraire diminue journellement par l'expor-

tation de ſes bonnes eſpeces : s'il ne lui reſte que ſon papier monnoye, richeſſe idéale, vraie bulle d'eau, qu'au moindre revers on verroit s'évaporer : s'il ne faut voir qu'un preſtige trompeur dans l'accroiſſement de ſon fonds d'amortiſſement, que Milord North a fait ſonner très-haut, comme une preuve de l'opulence de la Nation en elle-méme, indépendament de l'Amérique : ſi les recettes des années prochaines ne ſe trouvent point enflées par un ſurcroît de profits poſitifs & négatifs, tels que ceux que la Douane a dû faire aux approches de la rupture avec les Colonies : ſi l'acciſe diminue en raiſon de la réduction de la main-d'œuvre & par conſéquent des conſommations, nous ne ſommes pas loin de l'effet des triſtes prédictions du D. Price, je veux dire de cette fameuſe banqueroute dont l'Angleterre étoit menacée, même avant que ſa dette fût de la moitié de ſon total actuel. Vous n'ignorez point qu'on la porte à près de cent quarante millions ſterl. Les dépenſes énormes de la guerre pourront la faire remonter à cent quarante-ſept millions ſterl. (trois milliards cinq ou ſix cents millions de France) degré où elle étoit en 1763.

On aſſure qu'il n'y a pas long-tems que Milord North a fait relever ce qui appartient aux étrangers dans cette dette. Les Hollandois y ſont pour plus de cinquante-ſept millions : les Suiſſes pour huit millions : les François pour un million, & les autres Nations enſemble pour environ deux millions.

Reste soixante-douze millions pour les Anglois. La banqueroute n'a qu'à venir quand elle voudra, chacun sait son compte; c'est toujours un agrément.

J'ai rassemblé ici tout ce que je me suis rappellé de la séance du 24 Avril. Elle figurera d'une maniere intéressante dans votre recueil; car elle peut y déposer d'excellentes notions sur la finance Angloise. Je suis de plus en plus satisfait de ce qu'il va exister un régistre public où on sera sûr de voir à leur vraie place toutes les pieces de cette nature, qui sont si nécessaires pour l'intelligence des affaires d'une Nation, & que jusqu'ici on ne trouvoit que par lambeaux épars de côtés & d'autres.

J'ai entendu hier la lecture d'une lettre du fameux Colonel Arnold qui commandoit une division de troupes Américaines à l'attaque de Quebec. Vous savez que le Congrès l'a élevé depuis au grade de Brigadier général, ce qui a prouvé la fausseté d'une relation où l'on disoit qu'il étoit prisonnier du Général Carleton. Ce brave homme déplore amèrement la perte de Montgommery dont il a pris le commandement. Il dit que ce Général a reçu le coup fatal en marchant à une batterie de canon dont il étoit sur le point de s'emparer. Pour lui, écrasé par le nombre, après trois heures de la plus vigoureuse résistance, & avec un dangereux coup de feu à la jambe, il a été contraint de se retirer à deux milles de Quebec. Sa lettre est datté du 6 Janvier:

il attendoit un renfort du Général Wofter qui étoit alors à Montréal; & il ne doutoit point que le Congrès ne lui envoyât aussi des troupes. Il se loue du Gouverneur de Quebec qui traite ses prisonniers avec humanité. Il finit ainsi : » quoique la garnison soit du double plus forte que nous : elle n'ose pourtant point hazarder de sortir ; nous sommes aussi bien préparés qu'il soit possible à la recevoir. J'attends des secours : quoique ce soit une forte place, je compte bien y entrer en triomphe avant de la quitter. Les Chirurgiens me promettent que ma blessure sera guérie dans deux mois. La providence qui m'a conduit ici à travers tant de dangers, veille à ma conservation, & elle est mon seul appui. Je suis à ma place & à mon devoir ; aucune crainte ne m'agite ».

Il court depuis hier un bruit que je ne vous garantirai pourtant pas : c'est que Quebec étoit encore, le 4 Mars, au pouvoir du Général Carleton ; & que le Brigadier Arnold ne voyant point arriver les secours du Congrès, s'étoit décidé à lever le siege le 27 Février, & à reprendre la route de Montréal qui est devenu la place d'armes des Insurgens dans le Canada.

On dit aussi que le Congrès a fait des reproches au Général Washington de ce qu'il n'avoit point encore attaqué Boston ; & on en conjecture qu'avant peu on pourroit recevoir des nouvelles intéressantes de ce côté-là.

Pour moi je serois plus porté à croire que

les Insurgens se seront décidés pour une sage défensive, & qu'ils ne risqueront point d'action.

La premiere division des Hessois est arrivée à Portsmouth après neuf jours de navigation. On assure que ces pauvres Allemands ont pris, avant de partir, des lettres de recommandation pour leurs compatriotes en Amérique. Il y a parmi eux des Officiers qui ont fait embarquer leurs berlines : d'autres leurs habits de gala; presque tous, cela me surprend moins, ont fait de bonnes provisions de vin. En général, il paroît qu'ils ne savent gueres où on les mêne. Au surplus on assûre que cette division refuse de partir pour l'Amérique, car le Traité porte que *le corps des Hessois ne pourra point être séparé*, & les Officiers veulent attendre que le reste soit venu les joindre. Cela embarrasse d'autant plus le Ministere que les bâtimens qui doivent aller chercher le reste sont encore en Angleterre. La Cour a envoyé le Général Harvey à Portsmouth, pour engager cette division à partir, sur la parole que donne le Roi de s'arranger avec le Prince leur maître. On verra si ces Allemands se payeront de cette raison.

Le Conseil commun de Londres vient d'arrêter qu'il seroit fait une députation au Roi, pour le féliciter sur l'heureux accouchement de la Reine & sur la naissance d'une Princesse. Au milieu de la délibération, un de ces Messieurs a demandé gravement à l'Assemblée,

qu'on inférât dans le compliment la phrase suivante : « le peuple de Londres se félicite avec votre Majesté des bienfaits de la Providence qui vous a donné onze enfans, mais non pas de la conduite de votre Parlement qui va vous faire perdre douze Colonies ».

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Il est arrivé enfin des lettres du Général Howe, datées du 25 Mars. Boston a été évacué le 24 par les troupes du Roi. Nous aurons sans doute quelques détails de cet événement dans la gazette de la Cour, & elle nous dira que M. Howe n'a fait qu'exécuter ses ordres. Mais en attendant on débite dans la cité qu'il y avoit quinze jours que les Insurgens bombardoient la ville ; qu'un vent contraire a empêché M. Howe de débarquer des troupes pour aller démonter leurs batteries, & qu'il a été obligé de capituler avec le Général Washington, qui ne lui a permis d'emporter ni ses munitions ni son artillerie. On ne sait point quelle route cette armée a prise : les uns croyent, & je serois de leur avis, qu'elle aura tourné sur Halifax ; suivant d'autres elle est allée à la Virginie. Dans quelques jours tous ces doutes seront éclaircis ; & on saura si cet événement contrarie ou facilite l'exécution des projets de la Cour. Les fonds ont un peu baissé depuis cette nouvelle.

Le départ des Heſſois eſt arrangé ; ils avoient très-bon vent pendant tout le tems qu'on a perdu à négocier avec eux pour les décider à partir : & préſentement ils ſont retenus par un vent du Sud qui eſt placé de maniere à ne pas changer de ſi-tôt. Ces pauvres gens ſont tous cruellement tourmentés du mal de mer.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Suite des débats de la Chambre des Pairs.

Le Lord Sherburne.

On a répandu le bruit, Milords, pour donner plus de poids au Miniſtere, que le lord Chatam avoit changé de ſentimens, relativement au plan actuel d'opérations; mais, j'oſe affirmer, ſans pourtant prétendre y être autoriſé, que ce bruit n'eſt ni fondé ni vraiſemblable. Je puis même dire que dans les diverſes converſations que j'ai eues avec milord Chatam, il ne lui eſt jamais échappé un ſeul mot qui pût être interprété en faveur de ce plan. D'ailleurs, la propoſition que ce Lord a faite & qui eſt conſignée ſur les regiſtres de la Chambre, ne laiſſe aucun doute ſur ſa façon de penſer. Son opinion, depuis les premiers inſtans de notre querelle avec l'Amérique, a toujours été qu'il falloit ſe reconcilier avec les Colonies, & non les contraindre. Comme on a déja épuiſé la matiere des Traités, je me contenterai, Milords, de vous témoigner mon

5 Mars.

5 Mars. étonnement ſur ce que j'entends dire ici du motif qui a fait appeller des troupes étrangeres. Le langage qu'on tient à ce ſujet me ſurprend d'autant plus dans la bouche des deffenſeurs des opérations actuelles, en ce qu'il contraſte de la maniere la plus frappante avec leur ancien ſyſtême politique. Leur maxime paroît être aujourd'hui que ſi nous avons quelques grandes opérations de guerre à exécuter, il faut garder chez nous nos ſujets pour vacquer aux manufactures & à l'agriculture, & confier la défenſe de l'empire & le ſoin de pourſuivre nos intérêts les plus eſſentiels à des étrangers. Votre pays, diſent-ils, eſt petit & foiblement peuplé. Vous avez peu de bras, & ſi vous les employez à la guerre, vos charrues & vos manufactures reſteront dans l'inaction.

Eſt-ce là, Milords, un langage ſupportable ? Cette doctrine peut-elle être ſoutenue ſérieuſement dans cette Chambre ? Eſt-ce ainſi que l'on penſoit pendant la derniere guerre lorſque nous avions en même-tems juſqu'à trois cent cinquante mille nationaux en ſervice actuel, & que le total de nos troupes n'étoit pas moindre de quatre cent dix huit mille hommes ? Qui oſera dire que nos manufactures languiſſoient faute de bras, tandis que nos exportations étoient augmentées de deux millions par an, & qu'en général notre commerce actif & paſſif étoit devenn plus conſidérable qu'on ne l'avoit jamais vu auparavant ? Quoi ! nous aurons pu, il n'y a pas plus de treize ans, trouver chez nous-mêmes trois cents cinquante mille hommes pour remplir nos opérations de guerre : ce qui reſtoit aura ſuffi pour étendre prodigieuſement le travail de nos manufactures ; & on oſera ſoutenir aujourd'hui que nous ne pourrions pas lever la cinquieme partie de ce nombre d'hommes ſans ruiner notre induſtrie, & que cet embarras nous oblige de recourir à l'aſſiſtance de quelques chetifs états d'Allemagne, comme le ſeul moyen d'écarter le danger qui nous menace ? Un pareil raiſonnement, n'importe qui me l'eût fait, m'auroit toujours beaucoup ſurpris. Combien ne dois-je donc pas être étonné de l'entendre de la bouche d'une eſpece de gens qui n'ont

jamais varié dans leur oppoſition à toute relation avec le continent, à tous Traités de ſubſides & à toutes liaiſons avec l'Allemagne ? 5 Mars.

Je me rappelle que le Duc de Bedford, qui n'eſt plus, & que je regardois comme un Lord d'un rare mérite, & le comte de Bute, tenoient pour principe pendant la derniere guerre & à la paix, & pour un principe dont on ne devoit point ſe départir, que l'Angleterre pouvoit ſubſiſter ſans avoir aucun allié ſur le continent.

Je ſais que le Lord Chatam, qui conduiſoit cette guerre étoit du même ſentiment, & que pour juſtifier ſes opérations, il a déclaré fréquemment, tant en particulier qu'en public, » qu'il ne nous avoit pas » menés ſur le continent, mais qu'il nous y avoit trouvés «. Perſonne de nous n'ignore que ce ſyſtême a enfin prévalu, & qu'on l'a ſuivi long-tems ſous le préſent règne. Et les mêmes gens qui ſe ſont conformés à ce ſyſtême pendant plus de quatorze ans ſont ceux qui nous diſent aujourd'hui qu'il eſt abſurde : qu'il faut des alliances ſur le continent : que nous n'avons pas aſſez d'hommes pour nous défendre ; & que ſuppoſé que nous en euſſions en ſuffiſance, nous ne ſaurions les employer à la guerre ſans ruiner nos manufactures !

Je viens de vous faire voir que nous avons mis gratuitement notre foibleſſe en évidence par nos nouveaux Traités : indiſcrétion qui peut produire les effets les plus funeſtes. Je demande à préſent ſi vous avez ſongé aux maux que d'autres Etats ſe ſont attirés en admettant des étrangers dans leur ſein ? N'eſt-il pas naturel de s'attendre qu'après avoir obtenu des places dans notre armée, ils finiront par en occuper auſſi dans notre établiſſement civil ? Je ne veux d'autre exemple que le Dannemarck. Le mal y étoit devenu ſi conſidérable, que le Roi actuel, déterminé par les plus preſſans motifs, vient d'établir une loi fondamentale qu'il a fait approuver par ſon frere, le Prince Héréditaire, & par laquelle il a défendu expreſſément

de donner à des étrangers aucun emploi civil ou
5 Mars. militaire dans ſon Royaume.

Quant au ſyſtême militaire de notre Cour, je vous conjure, Milords, de ne point vous en interdire l'examen par la crainte de ne pouvoir entendre la matiere. Je vous proteſte que les affaires militaires ſont à la portée de tout homme de bon ſens: & qu'en cinq minutes on peut devenir auſſi ſavant dans le ſyſtême militaire que le plus habile Général d'Europe. On a agité dans tous les pays pendant une ſuite de ſiécles une queſtion qui a été décidée il y a quelques années; & il eſt reconnu aujourd'hui qu'*il eſt plus ſage de completter & d'augmenter d'anciens corps de troupes que d'en créer de nouveaux*; mais nos Miniſtres veulent ſuivre la maxime contraire, parce qu'ils ont plus d'intérêt à lever de nouveaux régimens qu'à recruter les anciens.

Delà eſt venu le projet de lever un nouveau régiment de montagnards; & on a confié cette opération au Général Frazer. Quel crédit naturel cet Officier a-t-il dans les montagnes d'Ecoſſe, s'il n'a que de foibles relations avec ces Peuples? Auſſi n'a-t-on fait que très-peu de recrues dans ces montagnes, le plus grand nombre des volontaires a été levé à Londres. Plutôt que de faire de nouvelles créations, pourquoi ne pas accorder aux troupes certaines douceurs qui ſont très-compatibles avec la diſcipline militaire? Qui nous empêche d'engager nos ſoldats comme on le fait en France pour un tems limité? Il eſt ſingulier que l'Angleterre ſoit le ſeul pays où l'armée ne ſubſiſte jamais qu'un an, & où les ſoldats ſervent toute leur vie. Quel mal y auroit-il de leur laiſſer quelques mois dans l'année pour aller vivre au ſein de leurs familles & y trouver une ſubſiſtance plus douce. Rendons nos ſoldats heureux: ils ſeront braves & mériteront mieux notre confiance que des mercenaires étrangers. Je me réſume par ces deux mots: manquions nous d'hommes? Il falloit en lever en Angleterre pour l'augmentation des vieux corps; ce qui

devoit être d'autant plus facile, s'il eſt vrai, comme l'aſſurent les Miniſtres, que la nation montre la plus grande ardeur pour la guerre contre l'Amérique. Si nous ne manquions pas d'hommes, les Traités étoient inutiles. Et s'il eſt permis d'apprécier le mérite de ces mercenaires qu'on préfere aux nationaux, j'oſerai vous aſſurer, Milords, que nous ne gagnons pas au change. Peu d'entre vous, ſans doute, connoiſſent un livre François ſur la *Tactique*, qui a paru depuis peu à Paris. C'eſt-là que vous verriez le pitoyable méchaniſme de la diſcipline militaire des étrangers. Là, vous apprendriez à juger de l'inſuffiſance d'un pareil ſecours, par la différence de bravoure qu'il doit y avoir entre des ſoldats qui combattent pour leur liberté & leurs biens, & des machines dont tout le mérite conſiſte à manœuvrer & qui ſe battent ſans prendre le moindre intérêt à la querelle du Prince qui les paye. — 5 Mars.

J'ai démontré que nos alliances avec les Princes d'Allemagne n'étoient ni néceſſaires, ni convenables. Il reſte à examiner les ſuites fâcheuſes qu'elles peuvent occaſionner.

Nous avons promis de protéger le Landgrave de Heſſe Caſſel. Eſt-il certain qu'il ne ſera pas attaqué? L'effet direct de cette clauſe ne peut-il pas être de nous engager dans une guerre? Quelles ſont à notre égard les diſpoſitions des Puiſſances d'Europe? Le Roi de Pruſſe épie l'occaſion de ſe venger du refus de payement de ſes ſubſides. Il n'eſt plus tems d'examiner s'il convient de calmer ſon juſte reſſentiment. Son animoſité eſt implacable. L'empereur a publié un mémoire où il ſe plaint amerement de l'Angleterre. Tout le corps diplomatique convient qu'on n'a jamais vu une piece plus forte. Le Miniſtere Anglois a fait circuler une réponſe; mais on n'a pas encore ſongé à ſatisfaire l'Empereur. Ce Prince n'eſt ni d'un âge, ni d'un caractere, ni d'un ſang qui permette d'eſperer qu'il digerera patiemment un outrage. Toute l'Europe lui reconnoît de grands talens & un violent amour pour la gloire. Quant à l'Eſpagne, tous nos miniſteres

5 Mars. ſucceſſifs ont éprouvé combien il eſt difficile de maintenir la paix avec cette Cour & combien la negociation y eſt épineuſe. On a parlé de faire un établiſſement aux Iſles Malouines. Que ce bruit ſoit fondé ou non, la jalouſie Eſpagnole lui fera toujours ſoupçonner que nos expéditions dans la mer du Sud ont un autre but que le plaiſir de faire des découvertes. Nous ne pouvons donc nous fier à l'Eſpagne. Et pour ce qui regarde la Ruſſie, l'Impératrice peut bien être portée à nous favoriſer, mais la France ſe ſervira toujours de la Suede pour faire avorter l'effet de ſes bonnes intentions. On ſait très-bien au reſte que la Ruſſie n'eſt plus une puiſſance ſi redoutable. La paix étoit auſſi néceſſaire à la Ruſſie qu'à la Porte. Sa conſommation immenſe d'hommes n'a pas été compenſée par ſes ſuccès dans l'Archipel. Des trophées Turcs ſont de foibles échanges pour de vieilles légions.

La foibleſſe de nos amis & la haine puiſſante de nos ennemis nous menacent de toutes ſortes de maux & ne nous laiſſent que peu de bien à eſpérer. Eſt-ce là le tems de nous embarraſſer dans des alliances pour ſoulever une guerre ſociale qui fera la perte de l'Angleterre? Que le Landgrave de Heſſe reprenne ſes troupes; il pourra en avoir béſoin pour défendre ſes propres états. Peu nous doit importer la dépenſe. Il vaut mieux perdre pour nous tirer d'un mauvais pas, que d'accélérer notre ruine par une perſévérance opiniâtre dans l'erreur.

Le Lord Littleton.

Mes ſentimens ſur l'objet des débats actuels ſont aſſez connus. Je me bornerai donc à obſerver que les voyes de douceur avec les Américains n'ont fait qu'augmenter leur inſolence; que plus nous leur avons cédé & plus ils ont hauſſé leurs prétentions. Ils nous ont provoqué de toutes les manieres, en s'emparant de nos provinces, en détruiſant nos forces, en brulant nos villes. J'opine donc pour les meſures les plus efficaces & les plus déciſives; car il ne nous reſte que l'alternative ou d'abandonner l'Amérique pour jamais

ou de la forcer à reconnoître *ſans réſerve* le pouvoir légiſlatif de l'Angleterre. Je ne prétends point décider jusqu'à quel point il peut être convenable d'inſiſter ſur des taxes pour lever un revenu en Amérique, quoique je ne doute nullement du droit que nous avons de les exiger. Mais il eſt clair que lorſque les colonies rentreront dans l'obéiſſance, le droit de les taxer nous appartenant, nous pourrons l'exercer ſelon les circonſtances & ſelon la nature des lieux. Si la querelle ſe décide en notre faveur, mon avis ſera pour maintenir le principe d'une ſoumiſſion ſans conditions, quoique mon idée ne ſoit point qu'on doive ſuivre cette doctrine à la rigueur. Je penſe que lorſque le droit ſera une fois pleinement établi & reconnu, la Grande-Bretagne devra aſſurer par tous les moyens poſſibles aux peuples de l'Amérique tous les privileges & toutes les immunités auxquels tout ſujet Anglois libre a droit de prétendre. 5 Mars.

Quant à la conduite de l'adminiſtration, je dois avouer que la précédente au moins, a eu des torts. La Loi qui a occaſionné les troubles actuels eſt du tems où M. le Duc de Grafton étoit à la tête de la Tréſorerie. C'eſt cet Ex-Miniſtre qui eſt le vrai Auteur de la guerre, & on a droit d'être ſurpris de le voir aujourd'hui s'élever contre les ſerviteurs du Roi qui mettent toute leur application & tous leurs efforts à procurer une réconciliation ſolide entre les deux partis, pour réparer tout le mal qu'il a fait.

Le Duc de Grafton.

La loi qui a excité les réclamations des Américains a été portée, il eſt vrai, dans le tems de mon adminiſtration. Mais on m'avoit trompé ſur les diſpoſitions des habitans des colonies. Du moment que j'ai connu ma mépriſe, j'ai travaillé à réparer ma faute en propoſant au Cabinet des plans pour révoquer l'Acte.

C'eſt de la même maniere que j'ai voté pour le changement de la chartre de la baye de Maſſachuſſet. On m'a induit en erreur pour obtenir ma voix. On

m'a assuré que la majeure partie des habitans de la province désiroient qu'on fît ces changemens à leur chartre. A cet égard ma conduite doit encore mériter les éloges des honnêtes gens. Je suis revenu sur mes pas; est-il rien de plus digne d'un cœur vertueux?

5 Mars.

Lorsqu'en 1767 on mit sous les yeux de la Chambre l'état des dépenses que l'Amérique avoit occasionnées, toute la Chambre se réunit à dire que l'Amérique devoit supporter une partie du fardeau de son établissement militaire; & on proposa de dresser un bill à cet effet. Ce fut celui qui imposoit des droits sur divers articles de consommation tirés d'Angleterre. Je m'opposai avec force à un projet qui me paroissoit devoir entraîner toutes les fâcheuses suites que nous voyons. J'en parlai à mes amis : ils me dirent tous que le torrent étoit trop violent pour pouvoir espérer de l'arrêter ou de le détourner; & ils pensoient que telle proposition qu'on fît à ce sujet, elle passeroit immanquablement en loi.

Voyant que tous mes efforts avoient été inutiles, je pris le parti de céder; & en même tems, pour prévenir les terribles effets de la nouvelle loi, je sollicitai la diminution du droit sur le thé. Tandis que ce droit remplissoit l'objet principal de ceux dont l'idée favorite étoit de mettre une taxe sur l'Amérique, il produisoit un bénéfice direct pour les Américains, car on ôtoit un droit d'un sheling pour livre, & on ne mettoit que trois pennys à la place, ce qui faisoit épargner neuf pennys au consommateur de l'Amérique.

Quoiqu'il en soit, les Colonies accueillirent l'opération de la maniere que j'avois prévue; elle causa sur le champ un mécontentement général. Je proposai donc au Conseil, en 1769, de révoquer l'acte; mais les avis contraires prévalurent sur le mien appuyé du sentiment du lord Cambden, alors Chancelier. Voilà toute la part que j'ai eue dans cette malheureuse affaire. Lorsque le Conseil se décida à révoquer une partie de l'acte, je demandai en grace qu'on renonçât à tout ce misérable revenu; mais je ne fus point écouté.

Le Lord Cambden. 5 Mars.

Vous avez reconnu, Milords, la plus exacte vérité dans l'exposé de M. le Duc de Grafton, de ce qui s'est passé au Conseil concernant l'acte du thé. Je ne rappellerai point ici toute la suite des fatales résolutions qui ont été prises pour taxer les Américains & auxquelles on ne peut point m'accuser d'avoir concouru, puisque je n'ai point assisté aux conseils où on en a délibéré. Je ne ferai qu'une courte observation sur les traités. Le ministere entend-il qu'on les regarde comme des traités d'alliance, ou comme des traités de subsides; ou bien est ce un mélange de ces deux especes? Ils me paroissent renfermer une promesse de payer au landgrave de Hesse, au prince de Hanau & au duc de Brunswick, telle somme d'argent pour tel nombre d'hommes. Il est vrai que le grand mot d'alliance n'y a point été épargné, & qu'il y figure même avec pompe. Mais y est-il question d'un seul motif d'alliance? La Hesse étoit-elle intéressée dans notre querelle avec l'Amérique? Avoit-elle à craindre d'être attaquée par l'Amérique, devoit-elle chercher à lui porter le premier coup; & est-ce cet intérêt-là qui l'a décidée à se joindre à nous? Non certes; & il n'y a personne qui ne sente l'absurdité d'une pareille supposition. Ces clauses d'alliance mutuelle ne s'y trouvent donc que pour faire illusion; & les traités ne sont au fonds que des traités de subsides: ce qui décide que les troupes qui nous sont prêtées en vertu de ces traités, sont de vraies troupes mercenaires dans toute l'étendue du terme.

Or, je vous prie de réfléchir un instant, Milords, sur les dangers sans nombre auxquels l'Angleterre sera exposée en employant des mercenaires, espece de troupes qui ne peuvent inspirer aucune confiance, que le chevalier Walter Raleigh, dans son Histoire du Monde, nous a représentées comme séditieuses & infideles par leur nature, dont on ne doit attendre que de l'indiscipline & des désordres, & qui ne se plaisent qu'à

5 Mars. piller & à dévaſter. Enfin, ce qui le rend le ſecours des mercenaires plus redoutable, c'eſt qu'on les a vus ſouvent, & dans les circonſtances les plus critiques, ſe révolter contre ceux qui les emploient, paſſer du côté oppoſé, ne ſervir qu'à opérer la ruine entiere de leurs états. Vous n'auriez point, Milords, tous ces inconvéniens à craindre de la part des troupes d'un allié qui auroit une portion réelle d'intérêt au ſuccès de vos guerres. De cette conſidération, paſſons à celle des richeſſes de la Grande-Bretagne & de l'Amérique. Eſt-il néceſſaire d'obſerver ici que l'or & l'argent ne ſont que des marchandiſes à qui le nom de richeſſes ne ſauroit convenir : que leur plus grand mérite eſt de ſervir à décorer les palais des rois & des grands : mais que la richeſſe réelle d'un pays conſiſte dans ſes productions & dans ſon induſtrie? Le fatal ſyſtême que nous ſuivons depuis quelque tems a entierement arraché du cœur des Américains ce luxe qui faiſoit notre ſureté & qui nous répondoit de leur attachement. Nous leur avons appris l'induſtrie & le commerce. Ces arts dont nos aïeux avoient eu la ſageſſe de chercher toujours à leur dérober la connoiſſance, nous les avons contraints de s'y livrer. Nous leur avons envoyé la néceſſité, cette vraie minerve, cette grande maîtreſſe de l'invention ; & ils ont fait depuis quelque tems d'excellentes études ſous ſes auſpices. Ils ont appris à vivre avec frugalité, à s'habiller avec les manufactures de leur pays, & à tirer plus de vanité de leurs étoffes groſſieres que des habits les plus riches dont ſe pare notre nobleſſe. En conſéquence, ils ſont devenus eſſentiellement riches, & ils auront bientôt autant d'argent en circulation que nous. Cherchons à préſent les cauſes & l'objet de la guerre. Nous trouverons l'un dans le droit de taxation, & l'autre dans la conquête. Si cela eſt ainſi, tous les traités actuels peuvent-ils produire d'autre effet que notre ruine? Vous ne vous flattez point, ſans doute, que l'Amérique mette bas les armes avant d'avoir été vaincue? & vous n'ignorez point qu'après, elle ne ſera plus que votre eſclave. Si vous ſentez toute la portée de ce

mot, ſi vous êtes effrayés des ſuccès mêmes que le ſecours des mercenaires pourra vous faciliter, hâtez-vous, Milords, de ſolliciter une réconciliation ; car il eſt certain que l'arrivée des mercenaires la rendra impraticable. 5 Mars.

Combien n'eſt-il pas à regretter que des commiſſaires munis de pouvoirs ſuffiſans n'ayent pas été envoyés au Congrès. On auroit sû au juſte quelles ſont les demandes des Américains: elles auroient ſubi un examen impartial qui auroit étouffé cette querelle fatale dans ſa naiſſance. Mais au point où en ſont actuellement les choſes, qui peut dire quand elle finira, ou quels moyens nous avons pour la ſoutenir encore pendant une année ? Car vous ne pouvez point vous diſſimuler que les dépenſes de la prochaine campagne couteront infiniment plus que les fonds que nous avons amortis en treize années de paix, & que nous touchons peut-être au moment d'une banqueroute nationale ? Je finis, Milords, en vous priant de vous rappeller la conduite de Rome & de Carthage avec leurs Colonies. Leur exemple doit vous prouver qu'on ne peut tirer aucun avantage de colons qui ne connoiſſent point le bonheur de la liberté & qui gémiſſent dans les fers du deſpotiſme.

Le Lord Weymouth.

M. le duc de Grafton & le lord Cambden étoient l'un & l'autre dans le miniſtère lorſque l'on a paſſé l'acte du thé qui eſt la cauſe de tous les troubles actuels. Il eſt aſſez ſingulier qu'ils s'élevent contre leur propres actes & contre un ſyſtême qui eſt autant leur ouvrage que celui des autres membres du Conſeil, M. le duc de Grafton me reproche d'avoit opiné pour le maintien du droit ſur le thé. J'avoue que ce fut mon avis, mais il me permettra de lui rappeller qu'il n'y a pas eu de pluralité de ſuffrages & que les voix furent égales. Quant à la maniere dont le lord Cambden s'excuſe, elle me paroît des plus extraordinaires. Il dit qu'il ne s'eſt point trouvé préſent au Conſeil quand l'affaire du thé a paſſé. Mais pourquoi

5 Mars. a-t-il donné ſon approbation & ſon conſentement à une réſolution qu'il auroit cru devoir être la ruine & la deſtruction de l'Angleterre ? Pour moi, j'ai opiné & j'ai agi conſéquemment à mon opinion. Si on la blâme, j'en ſuis fâché ; mais je n'en changerai point. Je maintiendrai toujours qu'on a bien fait de ne point révoquer l'acte du thé.

Le Duc de Richmond.

Permettez-moi, Milords, de me diſculper d'une imputation que je ne crois point m'être attirée. On m'accuſe d'avoir parlé de notre milice un peu trop légerement. Je ſuis bien éloigné de l'intention de déprimer ce corps, & quoique j'aye toujours ſervi dans les tronpes reglées, j'aime & je revere la milice qui, ſelon moi, eſt bien préférable à une armée ſur pied en tems de paix. Mais je ne puis m'empêcher d'obſerver que la milice actuelle s'écarte de l'inſtitution du Parlement, en ce que les Officiers qui y ſervent n'ont point les propriétés foncieres que la loi preſcrit, & que ceux dont le ſort eſt d'être miliciens ſe diſpenſent du ſervice en le faiſant faire par d'autres. Je vois de même avec peine qu'on choiſiſſe des majors généraux pour commander en Amérique au lieu de lieutenans généraux. La circonſtance qui s'y joint de la démiſſion donnée par dix-ſept officiers du régiment des gardes me fait craindre que tout notre militaire en général n'ait de la répugnance pour le ſervice de l'Amérique.

Le Lord Townshend.

On a tout le tort poſſible d'imaginer que l'armée ſe ſoit prévenue contre le ſervice d'Amérique, & on doit préſumer que les deux majors généraux dont parle M. le duc de Richmond, ont été préferés par Sa Majeſté à cauſe de la connoiſſance particuliere qu'ils ont du pays.

Les débats finis, la négative de la propoſition du duc de Richmond l'emporte de cent voix contre trente-deux.

On apprend de Rome que le prince dont la duchesse de Glocester est accouchée, a été tenu sur les fonds au nom du duc & de la duchesse de Saxe-Gotha, & nommé William Frederic. 6 Mars.

Il y a sur la Tamise une grande quantité de vaisseaux chargés de grains pour lesquels on ne trouve plus de place dans les magazins, & dont les propriétaires paroissent être d'autant plus embarrassés, qu'une loi de la onzieme année de George II ordonne la confiscation, au profit des conservateurs de la Tamise, de toute quantité de grain tenu à bord des bâtimens au-delà du tems prescrit pour leur déchargement, qui ne peut se faire qu'au moyen d'expéditions de la douane.

La formation des corps de milice nationale en Angleterre éprouve des difficultés qui naissent des modifications faites depuis peu à la loi. Les places d'Officiers dédaignées par les riches restent vacantes, ou bien sont données à des gens sans fortune; & les habitans dont le sort est d'être soldats, se font remplacer pour de l'argent. Au reste, les états estimatifs de la dépense de la milice qui ont été remis au Parlement, ne portent pour la paye que la même somme qu'en 1775. C'est ce qui fait conclure que la milice ne restera pas assemblée cette année plus long-temps que les autres; c'est-à-dire, qu'elle ne le sera que le mois d'exercice, ou bien qu'on n'en tiendra assemblée qu'une partie, dans les comités de l'Est & du Sud, formant à-peu-près dix mille hommes.

6 Mars. La nouvelle de l'échec des Insurgens devant Quebec, le 31 Décembre, se confirme par une gazette de la Cour qui donne la relation que le Congrès général en a fait publier, & dans laquelle on voit que le général Montgomery a été tué dans cette affaire & son second le Colonel Arnold (*a*) fait prisonnier. Il y a pourtant des incrédules qui observent que le Congrès n'étoit point assemblé en Janvier, & qu'il n'y avoit qu'un Comité de vacations composé de six députés, au nom duquel il faudroit que cette publication eût été faite; que certainement le Général Woöster, qui commandoit à Montréal, auroit dépêché un exprès à Philadelphie à l'occasion d'une nouvelle aussi importante à tout le continent: que ce ne seroit point simplement par la poste qu'on l'y auroit apprise & encore après un retard de vingt-cinq jours; & enfin que d'après diverses autres circonstances, mal assorties dans la relation, il y a tout lieu de croire que c'est un artifice du Gouvernement pour relever le crédit des fonds publics, & ranimer le courage des troupes qu'on force à s'embarquer. Il est certain que quoique jusqu'ici la nouvelle paroisse constatée, il y a bien des sujets de croire, au moins, que la relation originaire a été alterée & tronquée. Cet événement paroît faire apprehender que les Insurgens ne prennent la résolution de ne plus combattre en corps d'armée & qu'ils ne se

(*a*) Cette nouvelle s'est trouvée fausse.

bornent à une guerre de postes, d'où il résulteroit que la Métropole se consumeroit pendant une longue suite d'années, en vains efforts pour les réduire. 6 Mars.

On voit par une lettre de Philadelphie du 26 Janvier, que le Congrès a fait élever un monument au général Montgomery avec une inscription où il est comparé au célèbre Hambden, mort les armes à la main pour la défense de la liberté dans les guerres de Charles Ier. Montgomery avoit été Capitaine de grenadiers dans le dix-septiéme régiment d'infanterie. Il quitta le service en 1772 par une suite du dégoût que lui avoit causé l'ordre adressé quelques années avant au dix-septiéme régiment de marcher contre les séditieux de Londres, dans l'affaire de Wilkes, service qui fut rempli par le troisieme bataillon des gardes. Il fut fort regretté de M. Monkton son colonel avec qui il avoit fait la guerre dans les îles de l'Amérique. Il s'étoit marié dans la Nouvelle-York à la fille d'un des principaux membres du Congrès de cette Colonie. A la nouvelle de sa mort sa femme est devenue folle & son beau-pere s'est tué de désespoir. Voilà ce que portent généralement toutes les nouvelles de l'Amérique.

Une lettre datée du 11 Janvier à la hauteur des ruines de Norfolk en Virginie, porte que la valeur des biens détruits dans cette ville est de 300,000 livres sterling.

Les cens & rentes de ses maisons & magasins se montoient en 1773 à 8,000 l. en 1774

6 Mars. à 9,313 l. & en 1775 à environ 10,000 l. ſt. Elle étoit auſſi grande & auſſi peuplée que Briſtol, & paſſoit pour être celle de toutes les villes de la Virginie qui étoit le plus attachée au Gouvernement.

Baiſſe des fonds. Elle doit provenir, ſuivant le parti de l'oppoſition, de ce que bien des Actionnaires, vendent leurs effets, aimant mieux garder leur argent pendant quelque tems, que de courir le riſque de le perdre en le plaçant dans des fonds dont la valeur eſt aujourd'hui ſi incertaine.

» Dans une guerre étrangere, diſent-ils, s'il eſt vrai qu'une défaite influe défavorablement ſur le crédit public; en récompenſe une victoire le relève auſſi à proportion. Il n'en eſt pas de même de notre guerre actuelle avec l'Amérique. Peu importe de quel côté ſera la victoire; elle entraînera également la ruine du crédit public, puiſqu'elle aura anéanti notre commerce «.

Chambre des Communes.

Le Roi fait aſſurer la Chambre qu'il ſaiſira toujours les occaſions d'encourager, autant qu'il ſera poſſible, les manufactures de la Grande-Bretagne, & qu'il fera ſes efforts pour que la Chambre ait toute ſatisfaction ſur l'objet de l'habillement des troupes étrangéres priſes à la ſolde de la nation.

Le ſieur Sawbridge, lord-maire de Londres, propoſe, ainſi qu'il s'eſt engagé de le faire chaque année, de raccourcir la durée des Parlements actuellement fixés à ſept ans. Le parti

parti du ministere ne se donne seulement pas la peine de lui répondre ; & sa motion est rejettée à la pluralité de cent trente-quatre voix contre soixante-quatre. 6 Mars.

Le Lord Barrington demande que le Comité soit chargé de délibérer le lundi 11 sur les extraordinaires de l'armée.

Le Colonel Barré observe que la somme totale de ces extraordinaires excède 850,000 l. sterl. dont un article de 21,300 l. regarde M. Harley & Drumond, Banquiers, pour achat des monnoies Espagnoles & Portugaises envoyées à Boston, où en moins de dix mois il s'est fait une remise de 408,000 l. que cette prodigieuse somme ne comprend ni la paye des troupes, ni les frais de transports, ni les subsistances, &c. qu'elle n'est accompagnée d'aucun compte justificatif de l'emploi : qu'il desire qu'on instruise mieux la Chambre à cet égard ; qu'il espère qu'on ne le soupçonnera pas de vouloir élever aucun doute sur l'honnêteté du Général Gage, par les mains de qui cet argent a passé, sachant qu'il est plutôt capable de dépenser son propre bien dans sa place, que de la souiller par aucun profit illégitime.

Le Lord North & le Lord Barrington répondent que toute cette somme a été envoyée par portions successives au Commandant général à mesure qu'il a demandé des secours : qu'au surplus on n'a point encore reçu les pieces qui doivent articuler l'emploi de

6 Mars. chacune; que peut-être le tout n'eſt pas encore dépenſé, ni même arrivé à Boſton.

Le Colonel Barré réplique que la guerre actuelle commence par des dépenſes plus fortes qu'on n'en a jamais faite dans aucune autre; qu'anciennement l'article des extraordinaires ne paſſoit gueres 70 ou 80,000 livres: qu'il voyoit 600,000 l. pour Boſton ſeul: que par le calcul le plus modéré chaque individu de la petite armée de ſix mille hommes qui eſt bloquée dans Boſton, coute à l'Etat cent liv. ſterl. par an indépendamment de la paye, &c. que mal-à-propos allégueroit-on les travaux qui ont été faits dans Boſton & dehors, puiſqu'ils ſont très-peu conſidérables: que s'ils ont couté 400,000 l. ſur ce pied, les travaux d'une armée de 40,000 hommes ſe monteroient donc à plus de quatre millions pour le ſupplément de paye; qu'une ſomme de 200,000 l. ſterl. pour des ſalaiſons, des choux croutes, des patates & des moutons paroît exceſſive, & qu'il reſte à compter de 250,000 liv.

M. Hartley appuye la demande de M. Barré en ajoutant qu'il eſt impoſſible de prévoir où ces dépenſes s'arrêteront dans une guerre pour laquelle il faut faire voiturer toutes les proviſions quelconques d'une armée, excepté l'eau, à plus de douze cents lieues, ce qui juſqu'ici n'a point eu d'exemple; qu'avant d'aller plus loin il ſeroit naturel de demander aux Miniſtres un apperçu des frais dans leſquels ils comptent engager la nation, &

de mettre en tête les 850,000 l. d'extraordinaires de dix mois de l'année 1775. 6 Mars.

M. Cornwall & le Chevalier Gray Cooper défendent l'adminiſtration. Ils alléguent qu'on a été obligé d'établir une banque à Boſton pour éviter les pertes que l'on pouvoit faire, par inadvertance, ſur le change; que dans l'année 1761 le même article d'extraordinaires s'eſt monté à 400,000 liv. ſans qu'il ait été rendu aucun compte à la Chambre des détails du ſervice de l'Amérique.

Le Colonel Barré réplique qu'alors le Commandant en chef n'avoit point négligé de dire quel étoit en gros l'emploi de cet argent : que c'étoit au moins cet apperçu général que la Chambre avoit droit d'exiger; que d'ailleurs en 1761, le théatre de la guerre étoit beaucoup plus étendu, puiſqu'il couvroit le continent de l'Amérique Septentrionale; mais que dans un eſpace auſſi reſſerré que la ville de Boſton, il ne falloit ni autant de tems, ni autant de peines pour recueillir les comptes.

Le Lord North obſerve qu'il y auroit peut-être de l'imprudence à produire auſſi publiquement les motifs dont le Commandant général a pu appuyer ſes demandes, & que ce feroit dévoiler d'avance les projets du Gouvernement.

Le Colonel Barré termine le débat par une alluſion ironique à des offres de ſommes d'argent conſidérables que l'on ſait avoir été faites

6 Mars. de la part des Miniſtres à pluſieurs Membres du Congrès qui les ont rejettés. » Peut-être, dit-il, le ſervice ſécret entre t-il pour beaucoup dans ces monſtrueux extraordinaires. Apparemment qu'on aura diſtribué dans le Congrès une centaine de mille livres ſterling. Oh! ſi vous avez des myſteres de cette nature, gardez-vous de les dire; on s'en rapporte à vous. Comme tout ce qui paroît au grand jour dans cette guerre n'eſt qu'abſurdité, il faut croire que toute la ſageſſe gît dans le ſecret ».

Le Miniſtere propoſe une modification à l'avis du Colonel Barré, pour demander une communication des comptes d'emploi : on ajoute, *ceux que l'on pourra ſe procurer*, & la propoſition eſt admiſe.

7 Mars. Le Capitaine Cook fait armer à Deptfort le vaiſſeau la *Réſolution* ſur lequel il doit remener le ſauvage Omiah à l'Iſle de Taity. Il ſera accompagné du Capitaine Clarke ſur le vaiſſeaux le *Diſcorvery*; & on imagine qu'après avoir rempli cette miſſion ils chercheront ſur la mer du Sud un paſſage par le Nord-Oueſt. Cette campagne doit être de trois ans. Un Aſtronome s'embarquera ſur le vaiſſeau de M. Clarke.

M. Carnac, Brigadier-général, eſt déſigné pour remplacer le Gouverneur de Bombay par le choix des Directeurs de la Compagnie des Indes. Sur la repréſentation de ces Directeurs, le Gouvernement abandonne le projet d'envoyer dans l'Inde les malfaiteurs que juſqu'ici

on avoit fait paſſer ſur le continent de l'Amérique; il eſt arrêté qu'on les tranſportera déſormais à la Floride Orientale, puiſqu'il n'y a plus de communication ouverte avec les autres Colonies. 7 Mars.

L'équipement de pluſieurs vaiſſeaux de la Compagnie eſt ſuſpendu par la difficulté de trouver des matelots. Ils s'enrôlent tous pour le ſervice des bâtimens de tranſport, & ceux qui reſtent demandent ſept livres ſterling d'engagement.

Les vaiſſeaux le *Prince de Galles* & le *Shrewſbury* partent de Spithead pour le Bengale.

L'*Iſis* de 50 canons appareille pour Quebec, & le *Greyhound* de 28 pour Boſton. Pluſieurs vaiſſeaux chargés de proviſions & de troupes ſe mettent en route ſous leur eſcorte.

Le Gouvernement, pour parer à tous les événemens, ſe précautionne d'une quantité conſidérable de proviſions & autres articles qui puiſſent ſuffire pendant ſix mois aux beſoins des troupes & des vaiſſeaux employés au ſervice de l'Amérique; mais le public paroît en concevoir de l'inquiétude parce qu'on ſait que dans le grand nombre de ces articles, il y en a beaucoup qui pourront ſe vendre aux Américains, & que ce ſeroit une infraction à la loi nouvelle qui défend l'envoi de toute eſpèce de marchandiſes aux colonies rébelles. On commence à reprocher aux Miniſtres d'enfreindre eux-mêmes leur loi, & ſans doute pour favoriſer la cupidité de quelques

uns de leurs adhérents, puiſqu'il eſt ſenſible
7 Mars. que les Américains donneront volontiers aux Officiers & Soldats les marchandiſes qui leur ſeront néceſſaires pour de l'argent dont ils ont le plus grand beſoin & qu'ils doivent préférer à leur papier monnoye.

On diſtribue trente hommes aux ordres d'un Sergent, ſur chacun des vaiſſeaux qui portent ces proviſions, ce qui paroît n'être pas fort agréable aux Armateurs de ces vaiſſeaux & aux Capitaines marchands qui les commandent.

On voit à Londres un billet monnoye de la Caroline Septentrionale, conçu en ces mots : *monnoye courante de la Caroline Septentrionale*, *n°*. 1. 10 *piaſtres*.

L'aſſemblée de cette Province a arrêté le 7 Septembre dernier, de répandre pour cent vingt-cinq mille piaſtres de ce papier monnoye; & l'amortiſſement de cette ſomme ſe fera au moyen d'une taxe perſonnelle de deux shelling d'Amérique par an pendant neuf ans. Les autres colonies ont mis des papiers ſemblables en circulation, en défendant, ſous les plus rigoureuſes peines, de les refuſer en payement ou de porter le moindre préjudice à leur crédit.

Il ſe vérifie par les comptes de l'Echiquier, que le fonds d'amortiſſement s'eſt trouvé produire au 5 Janvier 1776, un ſurplus diſponible plus fort de 106,629 l. ſterl. qu'à la même époque dans l'année 1775; quoique pendant l'année 1774, le commerce avec

les Américains ait été d'autant plus actif, qu'ils prenoient leurs précautions contre l'acte de restriction dont ils se voyoient menacés, & que pendant une partie de l'année 1775 ce commerce ait entiérement cessé. Il sembleroit d'après ce calcul, que les manufactures Angloises ont acquis un crédit en Europe, qui les dédommage de la perte du marché Américain. Mais ne seroit il pas également possible qu'on se trompât dans cette conjecture? On sait que la douanne ne solde pas son compte avec l'Echiquer dans l'année de sa recette, à cause des déboursés qu'elle est obligée de faire pour les remises de droits, & pour les gratifications d'exportation, &c. Ainsi ce pourroit être la recette de 1774 qui auront occasionné ce merveilleux accroissement de revenu en 1775. Et on n'aura peut-être pas lieu d'être si content au 5 Janvier 1777. 7 Mars.

Le Bureau des vivres fait annoncer que le Trésorier de la marine a ordre de payer les billets de marine, tant ceux qui portent intérêt que les autres, dont l'enregistrement est des mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1773. On voit par cette publication que le remboursement des billets de marine est arriéré de 27 mois. Avant les troubles actuels il n'y avoit plus sûr (*a*) la place que

(*a*) Il y a actuellement sur la place pour près de cinquante-six millions tournois de ces billets, & de ceux de transport & de vivres.

ceux des six derniers mois : ceux là ne portent
7 Mars. point d'intérêt.

Nouvelle baisse des fonds. Le parti de la cour l'attribue à la manœuvre de ceux qui se persuadent que le Gouvernement fera un emprunt, & qui, pour pouvoir en retirer les avantages, réalisent leurs effets à perte.

Le Juge Fielding reçoit la certitude que les médailles précieuses volées au *museum* d'Oxford seront toutes retrouvées, les Orfévres qui les ont achetées ayant eu l'attention de les garder & de lui en écrire.

Le Lord Vice-Roi d'Irlande, donne le consentement royal à plusieurs bills, & entre autres à celui en interprétation de la loi qui défend d'importer des galons d'or & d'argent, toiles de batiste & linons d'autres manufactures que de celles de la Grande-Bretagne.

L'Université de Cambridge propose pour
8 Mars. sujet d'un des prix fondé par le Chevalier Browne & qui consistent en médailles, une ode latine sur la *guerre de l'Amérique*.

Chambre des Communes.

L'Alderman Olivier demande qu'il soit fait lecture de l'arrêté suivant, du 8 Mai 1775. » Que le sieur Beckford s'est rendu coupable, par le ministere d'un agent, de tentatives pour gagner & (*a*) corrompre certaines personnes

(*a*) Il peut être amusant pour les lecteurs de trouver ici un petit échantillon de ces manœuvres de

du bourg d'Hindon dans le deſſein de ſe faire élire repréſentant dudit bourg au Parlement, & qu'il ſera ordonné au Procureur général de le pourſuivre pour cette prévarication ». L'Alderman propoſe d'annuller cet ordre. Il s'élève à ce ſujet de longs débats dans leſquels M. George Grenville fait la déclaration ſuivante : » Après le rapport du Comité particulier, les Candidats ayant remarqué qu'ils pourroient être convaincus de corruption, ont fait entre eux un compromis pour éluder l'effet de la loi & ſe ſouſtraire aux amendes prononcées par les ſtatuts. Si la Chambre déſire ſur ce fait quelque preuve plus authentique que ma ſimple dénonciation, je ſuis prêt à produire la copie du compromis en queſtion, qui eſt, ſelon moi, la préſomption la plus forte de leur prévarication. C'eſt pour leur ôter cette reſſource que j'ai propoſé l'ordre que l'on veut aujourd'hui revoquer, afin de

8 Mars.

corruption, dans leſquelles les Emules modernes des Romains ont peut être ſurpaſſé leurs modeles. Il circule dans Londres un billet ſans adreſſe ni ſignature, dont l'écriture eſt connue pour être celle d'un député du parti de la Cour & qui divertit beaucoup celui de l'oppoſition. On dit qu'il a été ramaſſé dans une promenade publique. *Milord ſur mon honneur ce que vous m'offrez eſt trop modique ; daignez conſidérer ce qu'il m'en a couté pour me faire élire Membre du Parlement. Je ne ſuis pas déraiſonnable. Vous ſavez ce qu'il me faut, & pour trancher net, ſi vous ne vous décidez pas à m'accorder la ſomme entiere, je ſuis décidé, moi, à donner ma voix ſuivant ma conſcience.*

8 Mars. prévenir toutes collufions & compromis, par le moyen defquels on éluderoit les peines portées par les ftatuts. Je fuis réfolu à faire enforte que les Candidats réfractaires dans l'affaire de l'élection d'Hindon ne puiffent échapper aux pourfuites criminelles, en juftice reglée. La propofition de M. Oliver n'eft point admife.

9 Mars. Le Roi nomme M. Valentine Morris à la place du Gouverneur & Commandant général de l'Ifle & des bancs de Saint-Vincent en Amérique, & M. Jofeph Montague Vice-Amiral de l'efcadre bleue, à celle de Gouverneur & Commandant général de l'Ifle & des bancs de Terre Neuve ainfi que des Ifles de la Magdeleine.

Il fe débite que la banque, effrayée par les calculs du Docteur Price, fait quelques difficultés pour fe charger des billets de marine.

Les billets de l'Inde, dont le grand crédit leur faifoit gagner une prime de trois pour cent, ne trouvent plus qu'un & demi.

Les gens de mer continuent à refufer leur fervice aux Armateurs marchands pour paffer fur les bâtimens de tranfport où on leur donne cinquante fols fterling par mois. Il refte fur la Tamife un grand nombre de vaiffeaux qui, par cette raifon, font hors d'état d'appareiller, quoiqu'ils aient toutes leurs expéditions de la Douane.

La lettre fuivante, qui fe débite comme étant l'opinion par écrit de Milord Chatham, fe rapporte aux débats du 5 Mars de la Chambre des Pairs.

Extrait d'une lettre du Comte de Chatam, datée de Hayes le 9 Mars 1776, (a). 9 Mars.

Retenu au lit par une maladie cruelle, j'ai peu d'eſpérance de faire entendre ma foible voix dans le Parlement, & d'y expoſer mon opinion; cependant pour répondre à vos ſollicitations preſſantes, je vous dirai que mes ſentimens ſur la ſituation actuelle de l'Amérique ſont exactement les mêmes que ceux de Milord Temple.

Tant que l'Amérique eſt reſtée fidele, j'ai été l'ami de l'Amérique: tant qu'un arrangement honorable m'a paru poſſible, on m'a vu empreſſé de propoſer des conditions; mais ce tems n'eſt plus & il eſt trop tard pour négocier. Vous ne pouvez traiter avec des Rebelles qui ont les armes à la main: votre honneur, votre dignité, votre autorité, votre intérêt, tout s'y oppoſe; l'état actuel des choſes ne permet ni de mollir, ni de céder. Toutes propoſitions d'accommodement ſont puériles & illuſoires: leur principe eſt l'erreur, & notre deshonneur en ſeroit l'effet. Les Colonies ont déclaré une guerre ouverte à la Métropole; cette guerre doit être continuée avec autant de vigueur que d'efficacité. Voilà le moment de déployer toutes nos forces, & de faire uſage

(a) On a inſéré dans toutes les Gazettes Angloiſes un diſcours formel de cette lettre; mais il n'étoit ſigné ni du Lord Chatam ni d'aucune perſonne de ſa part, quoiqu'il fût annoncé comme très-authentique.

2 Mars. de toutes nos ressources. La crainte de la dépense n'est qu'un phantôme qui ne doit point nous arrêter. Quand il en couteroit à la nation cinquante millions sterling, est-ce que l'honneur national n'est pas au-dessus de toute estimation? Il faut faire rentrer l'Amérique dans le devoir : la Majesté de l'Empire, le poids du nom Anglois dans la balance de l'Europe nous en font une obligation. C'est à l'Amérique à se soumettre à l'autorité constitutionnelle de la Grande-Bretagne ; & sa soumission doit être absolue, illimitée & sans restriction. Alors il sera tems d'allier l'humanité avec la justice, & de dire après le Poëte :

Pacere subjectis & debellare superbos.

A Dieu ne plaise que j'approuve toutes les opérations de nos Ministres ! Vous savez combien de fois je leur ai reproché de manquer de sagesse & de vigueur ; mais je maintiens qu'ils ont agi avec toute la prudence possible, & selon les regles de la plus saine politique en se servant des troupes protestantes d'Allemagne dans une conjoncture aussi critique. Les Colonies s'abusent : elles courent follement après l'ombre de la liberté, & elles perdent leur liberté réelle. Je suis convaincu que l'armement actuel rendra aux Américains leur liberté, c'est-à-dire, cette liberté que donne la constitution Britannique ; & qu'il les délivrera de la plus humiliante espèce de tyrannie, de la tyrannie républicaine. Toute idée de République doit révolter un Breton ; l'ex-

périence n'a que trop prouvé qu'elle eſt totalement incompatible avec la ſplendeur d'un grand Empire. L'idée rétrécie & pitoyable de République ne convient qu'aux citoyens d'un petit état. Je ſoutiens que la monarchie, c'eſt-à dire une monarchie limitée, peut ſeule conſerver la liberté des ſujets, & donner de la vigueur au Gouvernement. 9 Mars.

Lettre du Lord Vicomte Mahon, gendre du Comte de Chatham, à l'Auteur, propriétaire de la Gazette de Leyde (a). (On a copié la gazette.)

Londres ce 5 Avril 1776.

MONSIEUR,

J'AI vu dans le ſupplément de votre gazette, du 19 Mars dernier, un article de Londres qui pourroit faire croire à des perſonnes mal-inſtruites, que le Comte de Chatham, mon beau-pere, s'étoit exprimé, dans un entretien particulier, d'une maniere favorable à l'adminiſtration; & je n'ai pas de peine à concevoir ce qui peut avoir donné lieu à un bruit auſſi faux qu'il eſt injurieux à l'honneur de milord Chatham. Mais ce n'eſt pas ſans doute parce qu'il avoit été d'avis de rappeller nos troupes de l'Amérique, & qu'il avoit propoſé, l'année derniere, à la Chambre des Seigneurs, un plan d'accommodement avec les Colonies, duquel les Miniſtres n'ont pas voulu même

(a) On a rapporté ici cette piece à cauſe de ſon étroite liaiſon avec celle que l'on vient de voir.

9 Mars. permettre une seconde lecture. Ce n'est pas sans doute, parce que nos affaires empirent à chaque instant, que l'aveugle acharnement de nos Ministres les porte à engager des mercenaires étrangers pour désoler nos colonies, & à rejetter à l'envi toute idée de pacification conditionnelle ; ni parce que les Américains, presque poussés au désespoir par l'injuste traitement qu'ils ont reçu, ne respirent que la résistance, & que les dépenses ruineuses de cette guerre civile sont plus qu'énormes.

C'est bien moins encore, parce que le comte de Chatham vient (il y a six semaines) de faire resigner, par milord Pitt, son fils ainé, encore mineur, la commission qu'il avoit dans le quarante-septieme régiment actuellement à Boston, afin qu'il ne fût pas dans le cas de servir contre les Américans. Le comte de Chatham va, dans ce moment même, (quoiqu'il ne l'ait jamais fait dans aucune occasion de sa vie, pas même lorsqu'il étoit Ministre) poursuivre en justice l'imprimeur *du public advertiser*, pour avoir inseré dans sa gazette l'extrait d'une prétendue lettre de sa part, dans laquelle on lui prête des sentimens favorables aux mesures fatales que poursuit actuellement le Ministere Anglois. La santé de ce Pair ne lui ayant pas permis d'assister au Parlement cet hyver, on a eu l'audace de lui attribuer des avis qu'il désaprouve & des opinions qu'il abhorre. Et je suis autorisé à vous déclarer, Monsieur, que toutes les lettres, discours, & conseils que les ennemis

de l'Amérique, & les créatures du gouvernement ont attribués & attribuent chaque jour au comte de Chatham, ne sont que des fictions scandaleuses pour en imposer au public. 9 Mars.

Signé MAHON.

Annonce publique d'une assemblée fixée au 26, des administrateurs & protecteurs de la société, qui nourrit, habille & instruit les enfans des pauvres des deux sexes, & les pauvres valides pour le service de la marine tant militaire que marchande. » Société, porte cette annonce, qui par le principe charitable en vaut beaucoup d'autres : qui par son objet n'est inférieure à aucune ; qui vient au secours de la misere & court au-devant du libertinage ; qui habille les nuds & rappelle les vagabonds de la route de perdition, pour en faire de bons sujets & des membres utiles de l'Etat «. 10 Mars.

On embarque pour l'Amérique 5 hommes faits prisonniers à bord d'un corsaire armé par les Rebelles, & qui avoient été amenés en Angleterre, un capitaine, deux lieutenans, un maître & un contre-maître.

M. Wilkes, candidat pour la place de chambellan de Londres, fait sa visite chez tous les bourgeois dont il brigue le suffrage. Dans l'arriere boutique d'un Opticien il trouve Milord Bute qui examinoit un instrument de mathématiques. L'alderman, d'un ton courtois & assuré, expose à ce Lord le sujet qui

10 Mars. l'amene & le prie de lui permettre de compter ſur ſa voix. Milord lui répond : » je n'ai point de voix à donner ; je vous ſouhaite, Monſieur, le ſuccès que vous déſirez «. Nos lecteurs ſavent par combien de ſanglans outrages ce hardi champion de la liberté a perſécuté l'inſtituteur & l'ami de ſon Roi ; ils apprécieront la conduite de l'un & de l'autre dans cette ſinguliere rencontre.

Pluſieurs bâtimens Hollandois & d'autres nations qui s'étoient rendus à Waterford en Irlande pour y charger diverſes denrées, ſont obligés d'en repartir ſur leur leſt, attendu l'embargo que la proclamation du Roi a mis ſur les ports de ce Royaume.

Chambre des Pairs.

11 Mars. Sur les objections du Lord Marchmont au ſujet du Bill envoyé des Communes pour adoucir la rigueur de la loi de la vingt & unieme année de Jacques I. contre les meres qui détruiſent leurs enfans batards ; l'examen de ce Bill eſt renvoyé à ſix mois, c'eſt-à dire, qu'il n'en ſera plus queſtion dans la ſeſſion actuelle. Le Lord Marchmont a tiré un de ſes plus forts argumens de la grande réputation de ſcience & de ſageſſe dont jouiſſoient les auteurs de cette loi, qui l'ont jugée néceſſaire dans des tems où les mœurs étoient bien moins diſſolues qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Il a obſervé de plus qu'il devoit être extrêmement rare que cette loi fît de véritables victimes.

Chambre

Chambre des Communes. 11 Mars.

Le Chevalier Grey Cooper apporte des copies des traites d'argent des Généraux Gage & Howe.

Par le Général Gage.	l.
Le 7 Février 1775	21,500.
Le 17 Avril	20,000.
Le 23 Mai	10,000.
Le premier Juin	20,000.
Le 22 Juillet	20,000.
Le 7 Août	40,000.
Le 30 Septembre	100,000.
Par le Général Howe.	
Le premier Novembre	100,000.
Le premier Janvier	100,000.
TOTAL,	431,500.

On propose d'arrêter qu'il sera octroyé une somme de 845,165 liv. 14 sh. 8 $\frac{1}{4}$ d. pour payer les dépenses extraordinaires des troupes de terre & d'autres articles du service public, depuis le 9 Mars 1775, jusqu'au 31 Janvier 1776.

Cette résolution donne lieu à des débats qui se prolongent jusqu'à neuf heures du soir. Les membres de l'opposition représentent que les annales de l'Angleterre ne rapportent aucune circonstance où une prétendue armée de 11,000 hommes qui, encore dans l'in-

tervalle dont il s'agit, n'a jamais été de
11 Mars. 8,500 hommes effectifs, aient couté autant d'argent à la nation. Ils comparent ce que, par dérision, ils appellent la campagne de Bunkershill & de Lexington, avec les glorieuses campagnes de l'immortel duc de Malborough; la destruction de lignes formées par une vile populace dans l'espace d'une nuit d'été, avec les victoires de Blenheim & de Schellenburg, avec la conquête de Gibraltar & de Minorque, avec la brillante & longue excursion du lord Peterboroug en Espagne, & avec les glorieuses attaques de Vigo & du port Sainte-Marie par le duc d'Ormond. Ils affectent d'assimiler la riviere Mystic au Danube, & de balancer les opérations d'une campagne qui s'est étendue sur la moitié de l'Europe, & dans laquelle une armée Angloise composée de soixante & dix mille hommes y compris les troupes étrangeres à la solde Britannique, s'est couverte de gloire, vis-à-vis de celle où le théâtre des opérations étoit renfermé dans un pays à peine aussi considérable que le terrein occupé par la ville de Londres. Ils font voir que les frais de la premiere n'ont pas été au de-là de deux millions. tandis que les dépenses de celle dont il est question aujourd'hui, y compris l'armement de l'escadre, se sont montées presqu'à trois millions: l'extraordinaire des troupes & le service de l'artillerie seuls formant une somme de 1,300,000 l. st. Ils font encore diverses autres comparaisons entre les triomphes de milord Pitt & ceux du Lord qui dirige au-

jourd'hui les affaires de l'Angleterre, & ils démontrent que la campagne qui a valu à la Grande Bretagne la possession de tout le continent de l'Amérique septentrionale, quoiqu'elle eût dans ce tems là près de 40,000 hommes de troupes de terre, a couté à la nation beaucoup moins qu'elle n'a dépensé en 1775, pour l'entretien d'un malheureux corps de huit mille hommes bloqués dans la ville de Boston, où il a souffert toutes les horreurs de la misere & de la faim. 11 Mars.

L'administration, pour répondre à ces reproches, fait sonner très-haut les merveilles qu'on doit se promettre de la campagne prochaine. Ses défenseurs rejettent le mauvais succès de leurs premieres opérations sur la fourberie des Américains. » Il n'a pas fallu moins, disent-ils, que toute la méchanceté & toute la noirceur des Rebelles pour faire échouer les excellentes vues du gouvernement.

La proposition est admise à la pluralité de cent quatre-vingt voix contre cinquante-sept.

Un des articles les plus vivemens contestés a été celui du charbon, porté sur les comptes à 21,000 l. sterl. & dont les troupes se sont plaintes encore de n'avoir pas eu leur suffisance. » Pourquoi ce charbon a-t-il été envoyé de Londres & non pas plutôt de Witehaven, ou d'autres ports occidentaux où on l'auroit eu à deux guinées le tonneau, au lieu qu'il a couté à Londres dix fois cette somme? «

Un des membres a demandé permission à la Chambre de lui faire remarquer les pertes ruineuses qui résulteront des transports de mer pour un pays si éloigné. » Vous connoissez tous, Messieurs, ce dicton usité dans notre langue, cette image en caricature, pour exprimer que

11 Mars. les plus grands apprêts ne produisent souvent que de petits effets. Vous avez, dis-je, employé peut-être plus d'une fois, chacun de vous, cette expression triviale, *ils sont venus quatre sur cinq bateaux*; certes vous n'auriez jamais imaginé qu'elle pût être strictement juste & sensée : Eh bien ! c'est ce que je suis en état de vous assurer & de vous prouver par le sort qu'on eu les dernieres expéditions de l'année 1775 pour la ville de Boston. J'ai reçu la nouvelle certaine que du nombre de porcs embarqués & qui devoit être considérable, puisque vous voyez ici cet article employé sur les états pour 44,000 l. sterl. (1,038,688 l. de France) il n'en est arrivé à Boston que *quatre sur cinq bâtimens.* Ces quatre porcs ont donc couté à l'état 1100 l. sterl. la piece. Et il est constant que les autres provisions ont essuyé des avaries tout aussi considérables. Or, je demande si la subsistance d'une armée de cinquante mille hommes, à douze cent lieues de distance, entretenue à ce prix, même en la supposant victorieuse, ne feroit pas acheter infiniment trop cher les plus riches & les plus glorieuses conquêtes. J'ajouterai encore que de compte fait, sous deux mois, le gouvernement sera obligé d'employer cent cinquante mille tonneaux de bâtimens de transport qu'on frettera en Hollande ou ailleurs. En les comptant l'un dans l'autre à deux cents cinquante tonneaux, cette quantité doit donner six cents bâtimens, ce qui est certainement beaucoup plus qu'il n'est possible d'en trouver dans un si court espace de tems ; & voilà ce qui fonde le calcul de ceux, sur-tout parmi les militaires, qui doutent que les troupes Allemandes puissent être toutes rendues en Amérique avant la fin du mois d'Août «.

» Mais laissons de côté les pertes & considérons seulement l'objet de la dépense. Ces cent cinquante mille tonneaux, sur le pied de 13 sh. 4½ d. de fret par tonneau pour chaque mois, se montent pour l'année de douze mois à 1,203,750 l. sterl. (28,416,393 l. 10 s. de France) «.

» Donnez-moi encore, Messieurs quelques momens

de votre attention pour entendre la lecture d'un ſimple apperçu des difficultés énormes & de toutes eſpèces dans leſquelles vous allez vous engager. Vous en jugerez par l'eſtimation que voici, *des chevaux, caiſſons & autres charois, ainſi que de l'artillerie, &c. néceſſaires pour faire entrer en campagne une armée de trente mille hommes qui doit parcourir un pays pour en faire* (a) *la conquête.* 11 Mars.

	Chevaux.
Chaque régiment a beſoin d'un cheval par compagnie pour porter les tentes. Il y a dix compagnies par régiment....................	10.
Les Officiers de chaque régiment doivent avoir pour leur bagage & leur monture ſoixante chevaux, en ſuppoſant qu'il y ait au moins trente Officiers, ci........................	60.
Le Chirurgien & ſon Aide...............	2.
Le Vivandier..........................	4.
Dans ce nombre de chevaux, il y en aura trente-trois de ſelle, & les autres ſeront des chevaux de charge ou de trait. Les voitures dont on ſe ſert dans les régimens, étant des charrettes tirées par deux chevaux, il en faudra trente-ſix, & il en reſtera ſept pour porter.	
Chaque régiment a deux pieces de campagne, quatre chevaux pour chaque canon..........	8.
Pour chaque piece un caiſſon de munitions & quatre chevaux........................	8.
Un caiſſon pour les cartouches des ſoldats...	2.
Trois chariots de vivres à quatre chevaux...	12.
Un chariot pour les femmes, les enfans & les gens incommodés, les armes de rechange, &c.	4.
Chevaux......................	110.

(a) L'armée Angloiſe en Amérique ſera de quarante-cinq mille hommes; mais ſans doute on ſuppoſe qu'il y en aura quinze mille dans les garniſons, & auxquels tout cet attirail ne ſera pas néceſſaire.

11 Mars.

Résumé des chevaux & des voitures nécessaires pour un Régiment.

110 Chevaux.
18 Charrettes.
6 Charriots.
1 Caisson pour les cartouches.

Une armée de trente mille hommes, à raison de sept cents hommes par régiment, donne environ quarante-trois régimens pour lesquels il faut, d'après le calcul ci-dessus, 4,730 chevaux tant de selle que de somme & de trait, sept cent soixante & quatorze charrettes, quarante-trois caissons, & deux cent cinquante-huit charriots.

	Chevaux.
Nombre des chevaux pour les quarante-trois régimens.	4730.
Pour trente mille hommes il faut soixante pieces de grosse artillerie, l'une dans l'autre de douze livres de balle, & douze chevaux pour traîner chaque piece d'artillerie.	720.
Deux Charriots pour porter les munitions de chaque piece, à quatre chevaux par charriot.	480.
Deux cent voitures pour quatre cent pontons à cause de la multitude des grandes rivieres sur lesquelles il n'y a point de ponts, quatre chevaux par voitures.	800.
Les voitures pour les outils de tranchées, les forges & instrumens des Maréchaux & des Charpentiers, les charriots pour les bagages de l'artillerie & des Officiers, pour les routes de rechange, &c. formeront en tout cinquante voitures à quatre chevaux.	200.
L'Hôpital ambulant pour 30,000 hommes, les drogues, les lits, les Employés, les bagages des Chirurgiens & des Médecins employeront à peu-près soixante charriots à quatre chevaux.	240.
Il faut pour les Officiers généraux de l'Etat-Major environ cent chevaux de selle.	100.
Chevaux de trait pour environ cinquante voitures.	200.
Nombre des chevaux.	1,540.

11 Mars.

TOTAL GÉNÉRAL.

Chevaux pour l'Infant. & l'Artillerie.	7,470.	9,000.
Les corps de Cavalerie............	1,530.	
Charrettes..............................		774.
Caissons...............................		43.
Charriots..............................		488.
Voitures pour les pontons................		200.
Voitures pour l'Etat-Major..............		50.

» On suppose que les charriots sont des voitures légeres à quatre roues comme celles dont on s'est servi en Flandres & en Allemagne, & tirés par des petits chevaux mal nourris, & on compte qu'ils ne porteront que de seize cents à deux milliers ».

» Un Régiment de Cavalerie de trois cents hommes (si l'on en excepte l'artillerie de campagne qu'il n'a pas) a besoin d'autant de voitures & d'un plus grand nombre de chevaux, y compris les chevaux de selle, qu'un bataillon d'Infanterie de sept cents hommes.

Le nombre des valets & des employés nécessaires à une armée, avec les femmes & les enfans, est en général égal à celui des combattans; & tous ces gens-là, ainsi que les troupes, doivent en grande partie subsister des magasins de l'armée dans un pays ennemi.

» Cette armée aura sans doute une communication assurée avec quelque riviere navigable sur laquelle lui viendront toutes ses provisions; car les charriots de vivres au nombre fixé ci-dessus ne peuvent suffire que pour conduire les provisions aux différens corps auxquels ils sont attachés. On suppose aussi que le principal Hôpital est établi sur le bord de cette riviere, puisqu'il n'a encore été question que d'un Hôpital ambulant qui n'est en aucune maniere proportionné à une armée aussi considérable. Quant à l'artillerie on l'a calculée d'après le systême actuel de guerre qui employe beaucoup de grosse artillerie sans laquelle les progrès d'une armée ne peuvent être que très-lents dans des pays fourrés & difficiles; on l'a mise sur le pied le plus bas où elle ait été en Flandres, où les canaux & les chaussées donnent la plus grande facilité

aux opérations militaires; il est même à croire qu'elle
11 Mars. se trouvera trop foible au gré des troupes auxiliaires, qui cependant ont des principes très-sages & très-économes sur ce point. Il ne faut point perdre de vue que cette armée a pour objet de faire des conquêtes, & doit être en état de profiter des circonstances & d'agir à quelques distances des communications des rivieres. Sans cela, une armée peut bien couvrir un pays, mais non pas le conquérir ».

» Pour ce qui regarde les subsistances, le pain doit toujours être assuré & prêt. On peut sans doute abandonner le reste à une bonne discipline, à des payemens bien exacts, & au hazard. Mais il faut pouvoir compter sur six mille tonneaux (a) de farine pour la nourriture de trente mille hommes pendant six mois, en y comprenant les dégâts, les déchets occasionnés par le climat, la fourniture irréguliere & les pertes pendant les marches. Dans le tems des opérations on aura besoin de la même quantité de foin & d'avoine pour les neuf mille chevaux, au moins pendant deux mois, en supposant que le reste du tems ils subsistent des herbages des campagnes aux dépens de l'ennemi. Ces deux articles sont de douze mille tonneaux qui employeront beaucoup de bâtimens pour les transporter, & des bâtimens propres à montet ou à descendre les rivieres à mesure que l'armée avance ou se retire. On passe à chaque homme deux livres de pain par jour, & vingt livres de foin & d'avoine pour chaque cheval. Pour les six mois cela doit faire dix millions neuf cents quatre vingt mille livres de pain, & dix millions huit cents mille livres d'avoine & de foin pour les deux mois.

Je laisse de côté, comme un trop petit objet, la somme que le Ministere va faire porter au bureau des assurances, pour deux mille chevaux de remonte, de charge, de trait & autres qui seront embarqués

(a) Le tonneau étant de deux mille livres, poids de marc, cela doit faire 12,000,000 livres, c'est pour une armée de trente mille hommes pendant six mois 69994 livres de farine par jour. Il faut encore l'approvisionnement des 15,000 hommes dans les garnisons.

ſur les premiers bâtimens, à 8 liv. ſterl. par cheval, ce qui fait pour les deux mille, 60,000 liv. ſterling. Et ſi tous les neuf mille y ſont envoyés d'Angleterre, le total des aſſurances ſera de 72,000 liv. ſterl. Mais il ſeroit curieux de ſavoir ſi les aſſureurs garantiſſent auſſi ceux qui mourront de ſoif dans la traverſée. Je ſuis effrayé du calcul de la quantité de bariques d'eau qu'il faudra pour ces neuf mille chevaux dans une traverſée de cinq ou ſix ſemaines. Il y a apparence pourtant que l'on compte en trouver ſix à ſept mille ſur les lieux; reſte à ſavoir ſi cela ſera très-aiſé, & ſi les Américains n'emmeneront point leurs chevaux avec eux dans leurs réduits, comme ils font déja de tout le reſte du bétail.

11 Mars.

Tous ces préparatifs doivent couter un argent énorme, Il eſt vrai qu'avec le ſecours de la Banque & de ſon papier intariſſable, on ſe croit en état de tout entreprendre D'autres Miniſtres que les nôtres ſeroient très-embarraſſés pour trouver cette immenſité de proviſions & de munitions, & les cent cinquante mille tonneaux de bâtimens pour leur tranſport & pour celui des troupes, & pour faire arriver tout cela en Amérique de maniere à pouvoir effectuer la conquête entiere de ce pays dans le court eſpace de l'été. Mais ici ce ſont de petites affaires qui vont d'elles-mêmes. Tenons nous donc tranquilles puiſque ces Meſſieurs le ſont: croyons que la fortune ſecondera leur audace. Autrement la vaine oſtentation d'un orgueil fanatique ſeroit une foible ſureté pour riſquer la ruine de l'Etat.

Un autre Député bien inſtruit des forces de terre & de mer des Américains, a informé la Chambre du nombre des Corſaires avec leſquels ils ſont en état de déſoler le commerce Anglois dans toute l'Amérique. Il lui a rappellé que dans la guerre derniere la ſeule Province de Newyork, pendant qu'elle avoit un corps conſidérable de Soldats en campagne & plus de mille Mariniers ſur les rivieres, tenoit en outre à la mer une marine de corſaires de quarante-huit bâtimens, ſix cents ſoixante-quinze canons & cinq mille cinq cents trente hommes. » Il y a près de vingt ans que cette

Province avoit de pareilles forces à ses ordres. N'est-il pas très-vraisemblable qu'aujourd'hui elles peuvent être doublées, & que dans un tems où tout commerce maritime lui est interdit, le nombre de ses matelots peut bien être d'environ douze mille ? Ajoutez à ce nombre tous les matelots, tous les pêcheurs & journaliers que vos actes oppressifs tiennent dans l'inaction, vous verrez que le nombre total des gens de mer des colonies-confédérées, sera au moins de quarante mille hommes qui n'auront d'autre paye que les captures qu'ils feront sur vous, & par là, seront d'autant plus acharnés à la ruine de votre commerce que toute votre armée navale ne pourra garantir. Ce sera sur-tout autour des Isles qu'ils exerceront leurs pirateries, parce que tous les ports étrangers leur seront ouverts pour la vente de leur butin. Bientôt nous serons obligés d'acheter des François & des Espagnols toutes les denrées de nos propres Colonies, sucre, rum, café, &c. «

11 Mars.

» Ne vous flattez pas que vos vaisseaux de guerre se rendront maîtres de tous les ports de l'Amérique Septentrionale, & que les corsaires ne pourront pas en sortir. Il y a une infinité de Ports où vos vaisseaux ne pourront pas entrer, & la plupart des autres ont été fortifiés de maniere à vous en rendre l'accès impossible. L'artillerie n'y manque pas & elle est disposée dans l'ordre le mieux entendu. Il y a tel Port où de bons canons de vingt-quatre tiendront vos vaisseaux à une distance d'où le feu de vos huniers ne chagrinera gueres les assiégés. Une planche de chêne ne résiste par autant qu'un rempart de dix-huit pieds d'épaisseur. Le Lord Howe, tout brave qu'il est, n'ira pas attaquer de pareilles batteries, qui d'ailleurs sont toutes défendues par des redoutes bien plus formidables que celle de Bunkers-hill qui vous a couté mille hommes pour l'emporter. Quant aux bombardes du Colonel James, j'ai entendu assurer que les Américains ont pris toutes les précautions nécessaires pour en rendre l'effet inutile par diverses sortes de revêtissement & de bastingages dont ils ont couvert leurs maisons, & vous n'en rapporterez que l'opprobre qui a flétri la gloire d'un puissant Monarque

lorſqu'il eut fait brûler le Palatinat, avec cette différence que les Palatins n'étoient point ſes ſujets ». 11 Mars.

» Mais l'hyver mettra néceſſairement un terme à vos opérations navales, & ce ſera alors que les Américains lâcheront ſur votre commerce au moins deux cents cinquante corſaires beaucoup mieux armés en raiſon de leur groſſeur que ne le ſont vos frégates; & malheur à vos Marchands, non-ſeulement en Amérique, mais ſur-tout le globe, peut-être même juſques ſur les côtes d'Angleterre & dans la Baltique. Oui dans la Baltique où vous n'avez point d'eſcadre, où une fiere Puiſſance vous a une fois défendu d'en envoyer, & où elle vous le défendra encore. Or, comme la Suéde eſt l'alliée de cette Puiſſance, les priſes des Américains ſe vendront dans ſes Ports avec la même facilité que dans les ports François ou Eſpagnols, de toutes les autres parties de l'Europe ou de l'Amérique. Alors avec quelle ſureté viendront vos munitions navales de vos alliés de Pruſſe ou de Ruſſie? Comment en tirerez-vous de Suéde ſi ce n'eſt ſur des vaiſſeaux Suédois, & au prix qu'il plaira à ce peuple d'y mettre, puiſque l'Amérique, qui depuis quelque-tems, a fait perdre à ces étrangers une partie de votre fourniture, vous laiſſe entiérement à leur merci «?

» Après avoir ainſi diſcuté l'objet de leurs forces navales, examinons celles qu'ils pourront mettre en campagne ſur terre. Les plus modérés calculateurs, ſans y comprendre le Canada, font monter les Milices à quatre cents vingt-huit mille hommes, tous armés pour leurs foyers. Vous direz tant qu'il vous plaira que toutes ces troupes ſont ſans diſcipline: pour moi je ſuis certain du contraire; & loin que vos cinquante mille hommes puiſſent réduire dès la premiere campagne une armée auſſi formidable, je ſoutiens qu'à peine elle ſera ſuffiſante pour faire face aux ſeuls corps qui ſeront raſſemblés dans la Baye de Maſſachuſſet.

Je puis vous certifier, Meſſieurs, qu'outre les lignes de Boſton, l'armée du continent a élevé à Cambridge une octogone que cent mille hommes n'inveſtiroient

pas. Il eſt conſtruit ſuivant les principes du Maréchal de Saxe, fraiſé & paliſſadé, avec foſſé, chemin couvert, glacis, abatis devant le glacis, remparts, caſemates & une terrible artillerie. De plus, à une portée de canon du chemin couvert eſt une enceinte de trente-ſix tours quarrées, du diamètre de trente pieds & à l'épreuve du canon. La diſtance entre ces tours eſt de cinq cents pieds & garnie d'abatis; ſur chacune de ces tours ſont placés cinq ou ſix fauconnaux carabinés. Il faudra un ſiége pour chacune, & malheur à ceux qui ſerviront vos canons lorſque vous en approcherez. Vos batteries ſeront plongées, & ni mantelets ni fronteaux ne pourront garantir vos Artilleurs. Malgré tous ces déſavantages, vous aurez à renverſer au moins dix de ces tours, avant de pouvoir ouvrir une ſeule attaque ſur le corps de la place qui ſera défendue par dix mille hommes, tandis qu'une armée de trente à quarante mille s'avancera ſur vous pour vous forcer à lever le ſiege. J'oſe vous aſſurer que vous ne prendrez point une pareille place; & ſi par miracle vous la preniez, ce ſeroit après vous être tellement épuiſés que vous ne ſeriez pas en état d'en attaquer une nouvelle dans la même campagne.

11 Mars.

Je ne dis pas qu'il y en ait encore une de cette force, mais j'en ſais beaucoup d'autres qui ne ſont pas à mépriſer. On m'a aſſuré que le même Ingénieur qui a conduit en 1745 le ſiége de Louiſbourg, a appris à un corps d'Officiers l'art de conſtruire des redoutes. Il y en a une chaîne dans toute la longueur du continent. Chaque redoute eſt un quarré qui peut tenir quatre mille hommes avec quatre baſtions, foſſé, chemin couvert, glacis fraiſé, paliſſadé & entouré d'abatis & de troues de loup. Soyez sûrs, Meſſieurs, que de pareilles redoutes ſont très-difficiles à emporter. J'en appelle au témoignage du Général Haldiman, un des meilleurs & des plus braves Officiers de notre armée. Il commandoit les Grenadiers à l'affaire du Fort Carillon. Il pourroit vous dire ce qu'il en a couté d'hommes pour l'attaque du parapet & de l'abatis. Un artiſte Allemand

a gravé un plan de ces redoutes avec les élévations, & il en a été envoyé des exemplaires dans toutes les provinces pour que les redoutes de la chaîne fussent construites par-tout sur le même modèle. Calculez vis-à-vis de toutes ces difficultés, le court espace que durera la campagne, les maladies des armées, l'excessive chaleur de l'été, le froid rigoureux de l'hyver, la désertion, l'embarras & les frais des transports des vivres & munitions, & jugez-vous-mêmes la probabilité du succès (*a*). 11 Mars.

(*a*) Cet intéressant discours a donné lieu à un écrit où la matiere est développée daus toute son étendue sous le titre de *Lettre au Lord George Germaine*. On y voit le tableau suivant des forces de terre des colonies rebelles, non compris le Canada.

Provinces.	*Combattans.*
New-Hampshire	18,000.
Massachusett	88,000.
Rhode-Island & la Providence	14 000.
Connecticut	40,000.
New'York	40,000.
Jersey	24,000.
Pensylvanie	100,000.
Maryland	34,000.
Virginie	34,000.
Caroline Septentrionale	18,000.
Caroline Méridionale	12,000.
Georgie	2,400.
Nouvelle Ecosse en la supposant aussi soulevée	4,000.
TOTAL.	428,400.

Diverses lettres ont apporté la liste suivante des forces maritimes de la seule province de Pensylvanie.

Liste des vaisseaux armés dans le mois de Janvier par ordre du Congrès, & qui sont tous partis pour une expédition très-secrette. Les Directeurs des Indes

11 Mars. Dans ces mêmes débats, les membres de l'oppoſition ont donné les plus grands éloges

---

craignoient fort que cette expédition n'ait pour objet d'enlever quelques-uns de leurs vaiſſeaux, ne fût-ce que pour avoir le ſalpêtre dont ils ſont chargés. Quelqu'un leur a obſervé, pour les conſoler, qu'au moins le thé qui s'y trouvera ne ſera pas jetté à la mer par les Américains comme celui qui a occaſionné la guerre. Le bruit court que cette flotte s'eſt emparée de l'île de la Nouvelle Providence qui commande le paſſage de la Jamaïque.

Hopkins, Commandant en Chef.

	Capitaines.	Canons.	Hom.
L'Alfred	Talleſon, ...	32	300.
Le Colomb, ...	Whipple, ...	32	300.
L'André Doria, ...	Biddle, ...	16	200.
Le Sébaſtien, ...	Hopkins, ...	14	200.
La Providence, ...	Haſard, ...	14	200.

Liſte des galeres à rame ſur la riviere Delavare.

Doughty, Commandant en Chef.

Le Washidgton, cent quatre pieds de quille.
Le Dickenſon ,...... Rice.
Le Chatham, ... Alexandre.
Le Cambden, ... Ears.
Le Burke, ... Blear.
L'Effingham, ... Moar.
Le Bull-dog, ... Henderſon.
Le Franklin, ... Boyce.
Le Congrès, ... Hamilton.
L'Expériment, ... Thompſon.
Le Ranger, ... M. Gomary.
Le Hancock & Adams, Moore.
Le Warren....... Le Capitaine n'étoit pas encore nommé le 16 Février au départ du Capitaine Meſton chargé pour Nantes, & à qui ſon équipage a ôté le commandement pour amener le vaiſſeau en Angleterre.

Le Congrès a ordonné de conſtruire avec la plus grande diligence, treize autres frégates de trente ſix

à la mémoire du Général Montgommery. Les larmes ont coulé des yeux de M. Burke, de — 11 Mars.

canons chacune dans les Colonies de Maryland, Penſylvanie & Rhode-Iſland. Le capitaine Meſton en a vu quatre ſur les chantiers. Il y avoit auſſi une batterie de cent cinq pieds de quille, à cinquante rames, montant du dix-huit & trois cents hommes d'équipage, & trente radeaux-brulots. Enfin on avoit coulé bas dans la riviere Delavare cinquante chevaux de friſe pour empêcher les bâtimens Anglois de la remonter.

Voilà quels étoient les préparatifs pour la guerre navale dans la ſeule Province de Penſylvanie. On peut juger que celles de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle York, de la Virginie, de la Caroline, &c. ne ſont pas reſtées dans l'inaction.

On a reçu d'un correſpondant digne de foi, l'état ſuivant des forts, des batteries & des vaiſſeaux de la ville & du port de Charles-Town dans la Caroline Méridionale, ainſi que des troupes Américaines qui y ſont en garniſon.

Forts.	*Canons.*	*Calibre.*	
L'Iſle de Sullivan, ...	26.	32 & 18.	
La pointe de Veddel, ..	6.	6 & 18.	Sur l'entrée de la barre.
William Henri, ...	12.	12 & 32.	
Johonſon, ...	21.	32 & 18.	
Wilwin, ...	23.	32 18 12 & 9.	
Lyttleton, ...	11.	11 18.	
Craven, ...	7.	32 18	
Granville, ...	5.	12.	
Gaddeſden, ...	7.	32.	
Gibbes, ...	9.	18.	
	127.		

Un vaiſſeau de........	26.	
Un brigantin de.......	18.	9.
Un Sloop de...........	12.	6.

Garniſon de la Place.

Deux bataillons de troupes reglées.

11 Mars. M. Fox & du colonel Barré, en parlant des rares vertus de ce héros.

Le Lord North s'eſt élevé hautement contre l'abus du talent oratoire de la part de ceux qui pouvoient exalter ainſi la mémoire d'un rebelle. » Il ne m'eſt pas poſſible, a-t'il dit, de regarder ſa mort comme une perte publique. Je conviens que c'étoit un guerrier brave, habile, humain, généreux; mais avec toutes ces belles qualités, ce n'étoit jamais qu'un rebelle, à qui on peut appliquer ce paſſage de la tragédie de Caton, *maudites ſoient ſes vertus, elles ont perdu ſa patrie.* «.

M. Fox a répliqué que le nom de rebelle ne pouvoit point flétrir la gloire d'un Montgommery.

Six de milices bien armées & bien exercées.

Un de carabiniers, excellens tireurs.

Un d'artillerie.

Dans l'intérieur du pays, ſix mille hommes enrégimentés, tous bien armés & diſciplinés, & par-tout abondance de munitions. La colonie, au départ de l'avis qui a apporté ces détails (ce pouvoit être vers la fin de Février) attendoit de pied ferme l'arrivée de la flotte Angloiſe, eſcortée par le chevalier Parker ſur le Briſtol & des troupes aux ordres du lord Cornwallis, parties d'Irlande le 13 Février, mais dont on ſait que les gros tems ont diſperſé & fort maltraité les bâtimens. Il en eſt rentré quelques-uns en Angleterre & en Irlande, qui ſont repartis depuis : d'autres ont relâché en Portugal & aux îles.

Quelques mutins, ſur les derrieres de la Colonie, (c'eſt-à-dire des amis du gouvernement) avoient été enlevés & amenés à Charles-Town, & depuis ce tems la tranquillité étoit rétablie dans la province, & on y étoit généralemen réſolu à tout ſacrifier pour le maintient des droits conſtitutionels.

gommery ; que des rébelles de son espèce étoient précieux à leur patrie & à l'humanité dont ils étoient les bienfaiteurs, & que c'étoit à une pareille rébellion que la Chambre étoit redevable de son existence. 11 Mars.

Chambre des Communes.

La Chambre reçoit le rapport du comité des subsides, qui s'est tenu la veille concernant les extraordinaires de l'armée d'Amérique. 12 Mars.

Sur la proposition d'admettre ce rapport, il s'éleve des débats dans lesquels M. Hartley prie la Chambre de considérer que la nation est menacée d'une banqueroute inévitable & très-prochaine, si le Parlement ne fait pas voir bien clairement que le gouvernement est assuré des moyens de faire au moins deux campagnes en Amérique. M. Dempster s'éleve contre les marchés pour les subsistances ; & il rappelle à la Chambre les énormes profits d'un Traitant dans la guerre derniere, qui sur des consommations de 1,300,000 l. fit un gain de 800,000 l. (18,885,245 l.) Il donne l'avis de suivre l'exemple de la Compagnie des Indes, qui, pour avoir fait de grosses pertes par ses marchés, adjuge aujourd'hui ses entreprises au rabais.

Le lord Irnham observe qu'il est honteux que la Chambre s'occupe à scruter avec la plus grande rigueur les candidats qui sont soupçonnés d'avoir gagné par séduction une pluralité de suffrages pour arriver au Parlement, tandis qu'on voit les noms de plusieurs

12 Mars. de ſes membres ſur la liſte des traitans qui s'engraiſſent des calamités publiques. Il demande que l'état des dépenſes extraordinaires dont il s'agit, ſoit imprimé *in extenſo*, ſans omettre l'article du vinaigre & des *choucroutes*, qui eſt ſi conſidérable, que quand les ſept mille hommes, enfermés dans Boſton, n'auroient vécu que de ces drogues pendant les trois mois pour leſquels elles ſont employées ſur le compte, il devoit y en avoir une fois plus qu'il ne falloit pour tout le tems qu'a duré le blocus.

M. Burke ſe leve pour faire deux motions qui ſont rejettées : l'une portoit que les 849,000 l. d'extraordinaires avoient été principalement employées pour la garniſon & la ville de Boſton : l'autre que cette ſomme ayant dû ſuffire pour procurer ſubſiſtance & aiſance aux troupes enfermées dans cette ville, il n'y avoit pas lieu à demander de nouveaux ſubſides pour cet objet

Le gouverneur Johnſtone propoſe quelques doutes ſur l'emploi d'une ſomme de 9,500 l. pour des travaux de Negres. Milord North les éclaircit en apprenant à la Chambre que cette dépenſe a eu lieu principalement dans les îles cédées pour défricher des terres du domaine, & ouvrir des communications entre différentes parties de l'île.

Un des membres en prend occaſion de reprocher au Miniſtere, que le marché pour le travail des Negres eſt devenu une affaire qui ſe donne à la faveur & dont la Cour fait uſage pour augmenter le nombre de ſes créa-

tures : que les routes de communication dans les isles cédées ont été construites aux frais des Colons : qu'à la vérité, les Negres du domaine ont pratiqué des sentiers pour l'usage des Arpenteurs chargés de marquer les terreins à vendre pour le domaine ; mais que ce n'est pas là ce qui aura pu consommer les 10,000 l. sterl. octroyés il y a quelques années pour fortifier la Dominique, & y construire des routes : que cependant on va élever plusieurs fortins dans les autres Isles ; mais que les Officiers chargés de conduire les ouvrages, y ont employé leurs propres Negres dont ils se sont faits payer trois shellings par jour aux frais du Roi, tandis que les Negres du domaine restoïent oisifs : qu'il en étoit ainsi de tout l'argent octroyé pour les Isles : que la glorieuse campagne contre les pauvres Caraïbes de l'Isle S. Vincent a coûté à l'État douze cents brâves Soldats & Officiers, & 300,000 l. sterl. sans lui rapporter un sou de profit ; & enfin qu'on pourra bien dénoncer au Parlement le marché désavantageux que la Cour a fait pour les ouvrages de l'Isle de Grenade avec un nommé Durand. 12 Mars.

M. Tuffnal assure la Chambre qu'il ne sera rien fait de décisif dans la campagne qui va s'ouvrir, & que les troupes ne pourront point arriver peut-être de six mois à leurs destinations respectives : qu'il faut former des places d'armes & ouvrir des communications ; & que la campagne de 1776 ne servira qu'à préparer les opérations de celle de l'année

prochaine : que chacune de ces campagnes coûtera quinze millions sterl. & qu'en supposant que la seconde se termine par le succès le plus complet, la dette sera augmentée de trente ou quarante millions, que toutes les taxes qu'on pourra jamais imposer à l'Amérique ne seront pas capables de rembourser. Il calcule que si les dépenses de l'année présente se montent à onze millions sterling (259,672,131 l. de France) celles de l'année 1777 seront beaucoup plus considérables, même quand les affaires s'arrangeroient dans cette campagne, attendu que l'on ne peut porter que sur les comptes de l'année prochaine les extraordinaires de l'armée & de la marine qui auront lieu cette année-ci.

12 Mars.

Le chevalier Mawbey ayant reproché aux députés, connus dans la Chambre sous le nom d'indépendans ou de propriétaires des terres (ce sont ceux dont le revenu provient uniquement de leurs biens fonds & non du commerce), que c'étoit sous le trompeur & frivole prétexte de les soulager d'une partie du fardeau de la taxe des terres, que le Ministere avoit témérairement entrepris la guerre actuelle de l'Amérique. M. Viner répond, qu'en sa qualité de député indépendant, il est bien aise de déclarer que quand la taxe des terres monteroit, pour l'année prochaine, à six shellings ou au double, il persiste à dire, comme il l'a déjà assuré dans un autre débat, qu'il en payeroit sa part avec le plus grand plaisir. » S'il est intéressant, poursuit-il, de

conſerver la ſuprématie de l'Angleterre dans ſon intégrité conſtitutionnelle, il n'y a pas de moyens dont on ne doive eſſayer pour y réuſſir. J'avoue hautement que je compte bien que l'Amérique ſera taxée pour l'objet d'augmenter le revenu national, afin que l'Angleterre puiſſe retirer les frais qu'elle eſt obligée de faire pour le maintien de ſes droits, & ſe libérer d'une partie de la dette contractée dans la derniere guerre pour les intérêts de l'Amérique «. 12 Mars.

Un Membre du même parti appuye le dire de M. Viner par le diſcours ſuivant.

» Le docteur Price, dans ſon Pamphlet ſi vanté, propoſe de diminuer la dette nationale en laiſſant déſormais la taxe des terres ſur le pied de quatre shellings par livre ſterl. Si le Docteur avoit ſeulement ſongé à la nature de cette taxe & à la proportion dans laquelle on la leve : s'il avoit conſidéré qu'elle eſt encore aujourd'hui repartie d'après le cadaſtre des terres qui a été fait en 1692 : s'il avoit fait attention aux millions d'arpens de communes & de terres en friches, miſes en culture depuis cette époque, & qui encore aujourd'hui ne ſont point taxés : s'il avoit conſidéré l'accroiſſement prodigieux du nombre des maiſons depuis quelques années, ſur-tout à Marybone* & à Bath, & dans preſque toutes les villes du royaume, maiſons qui ne payent point la dixieme partie de ce qui ſe leve ſur celles de Londres & des autres villes ; je ſuis certain que le Docteur n'auroit jamais opiné pour la con-

* Nouveau quartier de Londres.

12 Mars. tinuation de la levée de quatre shellings par liv. ſterl. ſur les terres.

Quand je vois Londres & le comté de Middelſſex payer (ſur le pied de trois shellings par livre) au-delà de 173,000 l. les quatre comtés ſeptentrionaux, malgré l'augmentation du produit de leurs terres depuis 1692, payer moins de 22,000 liv. & l'Ecoſſe, nonobſtant ſes prodigieux ſuccès dans l'agriculture & dans le commerce depuis ſa réunion avec l'Angleterre, à peine 45,000 l. j'avoue que je ne puis trouver juſte la répartition actuelle de la taxe des terres; tandis que toutes les autres taxes levées ſur les ſujets, excepté l'impôt ſur le cidre, ont l'équité pour principe, & que chaque particulier les paye dans une égale proportion «.

» Mais, dit le Docteur, rien n'eſt ſi juſte que de continuer à lever quatre shellings par liv. puiſque les revenus ont preſque doublé. Je voudrois que cela fût vrai pour les biens qui m'appartiennent; mais je crois ce calcul très-faux pour la plupart des poſſeſſeurs de terres en général. J'en excepte ceux qui ayant obtenu un acte du Parlement, pour enclore leurs communes & leurs friches, ont non-ſeulement doublé leur revenu, mais l'ont même décuplé, & encore ces nouveaux biens ne payent pas un ſou à la taxe des terres.

» Permettez-moi, Meſſieurs, d'établir ici ce qu'on entend par une taxe juſte & équitable ſur les terres. Il faut pour cela remonter juſqu'au regne d'Henri IV où les ſubſides n'é-

toient pas des taxes impoſées directement ſur les biens, mais ſur les perſonnes en raiſon des biens qu'on leur croyoit, ſur le pied de quatre shel. par liv. ſterl. ſur les terres, & de deux shel. & demi pour les autres propriétés «. 12 Mars.

» A la révolution, le nom de ſubſides fut changé en celui de taxe ſur les terres; & en 1693 le Parlement, dans le même eſprit, quoique ſous des proportions différentes, impoſa une taxe ſur les biens perſonnels, ainſi que ſur les biens réels appartenans à tous les ſujets du royaume. Il repartit cette impoſition ſur chaque comté, ſuivant l'évaluation rédigée l'année précédente, d'après les déclarations des principaux Francs-tenanciers des comtés reſpectifs, & d'après la fixation par eux faites des ſommes qui devoient être impoſées ſur chaque paroiſſe en particulier. C'eſt ſur ce même cadaſtre qu'on leve encore aujourd'hui la taxe des terres.

» Il eſt donc évident que pour établir une taxe des terres équitables, il faut l'impoſer ſur toutes les propriétés comme ſur les terres. En quelque proportion que les biens perſonnels aient été impoſés juſqu'ici relativement aux terres, j'oſe aſſurer que cette eſpèce de propriétés, quoique très-augmentée par le prodigieux accroiſſement du commerce depuis la révolution, ne paye point au prorata de cette augmentation de valeur. Or, eſt il juſte de faire payer à un cultivateur qui poſſede une terre de 500 l. ſterl. de produit annuel le cinquieme de ce revenu, tandis qu'un marchand dont les

12 Mars. profits montent annuellement à mille liv. sterl. & plus, ne payera que très-peu & quelquefois rien pour soutenir les charges publiques?

» Je demanderai ensuite comment, & par quels moyens les taxes se sont accumulées sur nous jusqu'à l'excès effrayant où elles sont aujourd'hui. Les deux dernieres guerres nous fourniront une réponse satisfaisante à cette question. Nous avons entrepris la premiere sur les plaintes que nos marchands ont faites des déprédations des Espagnols dans l'Amérique méridionale; elle nous a coûté trente millions. La seconde guerre s'est allumée sur les clameurs des colonies au sujet de l'invasion des François du côté de leurs établissemens septentrionaux; elle a coûté soixante & dix millions. Comment donc peut-on trouver injuste que ceux qui ont demandé la danse payent leur part des violons? Seroit-il équitable qu'il n'y eût que les possesseurs de terres d'imposés, tandis que les marchands & les Américains seroient indemnisés de leurs frais? cela répugne à tous les principes. Mais l'équité veut que l'on présente au Parlement un nouveau cadastre des terres, pour que les propriétés personnelles imposées sous Henri IV, le soient aujourd'hui sur un nouveau pied, & dans une proportion plus égale. Il faudroit enfin, qu'en reconnoissance des avantages que les Ecossois ont retirés de leur union avec l'Angleterre, ils consentissent que la clause de l'acte d'union qui limite leur quote-part dans la taxe des terres fût aujourd'hui annullée,

& qu'ils se soumîssent à être taxés de la même maniere, & dans la même proportion que les Anglois. 12 Mars.

Or, si l'on réduisoit la taxe sur les terres à deux shellings par livre qui seroient également répartis dans la Grande-Bretagne : si les marchands fournissoient un contingent proportionné ; & si, d'un autre côté, les Américains, après la tentative qu'ils auront faite (vainement j'espere) pour secouer le joug de la Métropole, sont condamnés à l'amende très-modérée de six deniers par livre sur leurs terres & sur leurs possessions, le poids des impôts sera, à mon avis, supporté par tous les citoyens dans une juste proportion ; & la nation évitera, par une prompte réduction de son énorme dette, la banqueroute dont elle est menacée ».

Un membre du parti des Négociants, après avoir déclaré qu'il ne peut approuver les états de dépenses qui ont été mis sous les yeux de la Chambre, discute ainsi la matiere des finances & de la dette de l'Angleterre. « Qui que soit d'entre vous, Messieurs, n'ignore que c'est aux directeurs de la banque que nous devons attribuer nos malheurs, & que si nous périssons, notre mort politique est leur ouvrage. Le secours qu'ils prêtent actuellement au Ministere, peut être comparé à ces cordiaux qui se donnent aux malades abandonnés des médecins, & qui, en leur rendant quelque vigueur, ne servent qu'à accélérer le moment fatal. Je ne m'arrêterai pas à calculer les sommes dont le gouvernement a besoin, &

12 Mars.

celles dont la banque eſt déjà en avance ; c'eſt l'affaire des actionnaires de la banque, & leur intérêt leur crie aſſez haut de ſe hâter de régler les comptes «.

» Non ſeulement les billets de banque ſe ſont multipliés au point qu'il n'y a pas une maiſon où il ne s'en trouve ; mais aucun payement conſidérable de banquier à banquier ne ſe fait plus que par ce moyen. Dans cet état des choſes, qui eſt-ce qui ne devroit pas redouter une enquête parlementaire ſur l'état de la banque, par laquelle on découvriroit qu'elle a prêté au gouvernement pour la valeur de quinze millions ſterling de ſes billets ? Quelles fatales conſéquences ne s'enſuivra-t-il point, ſi la guerre avec l'Amérique dure encore un an? Le public étant informé que toutes les eſpèces monnoyées de l'Angleterre ne ſe montent pas à quinze millions ſterl. & que la banque ne peut avoir la totalité ni même la moitié de ces eſpèces, on concluroit bientôt qu'elle ne pourra jamais payer la moitié de ſes billets avancés au gouvernement, & encore moins la totalité deſdits billets. Ceux dont l'argent ſe trouvera être entre les mains des banquiers, n'en retireront que des billets de banque ; & les porteurs de ces billets ſe verront à leur grand déplaiſir forcés de les regarder comme de bon argent, parce que le gouvernement ſe mettra vis-à-vis d'eux au lieu & place de la banque. Ils verront qu'ils ne ſont créanciers que du gouvernement, & que la banque eſt le bureau où ſe font les payemens pour la cour «.

Quelles ſeront alors les reſſources du gou-

vernement? au lieu de rembourſer la banque, il tirera d'elle encore un plus grand nombre de ſes billets, ce qui ne pourra ſe faire que par le moyen d'un emprunt au public. Si cet emprunt s'effectue par une émiſſion de billets de marine ou d'autres billets quelconques, par qui ſeront-ils eſcomptés, lorſqu'il y aura des billets en circulation pour des ſommes déjà ſi conſidérables? La banque & le gouvernement ne ſeront-ils pas alors préciſément dans le cas de deux marchands ruinés qui levent de l'argent ſur leur crédit reſpectif, & par un échange de billets l'un ſur l'autre? Hélas! voilà déjà où ils en ſont réduits; ils ne ſont plus que renouveller leurs billets pour leur convenance réciproque; & comme tous ceux qui fabriquent du papier nouveau pour en payer d'autre; avant peu ils déclareront leur commune banqueroute «. 12 Mars.

» Depuis deux ou trois ans l'Echiquier en impoſe aux ignorans par un rembourſement apparent d'une partie de la dette nationale. Comment s'y eſt-il pris pour cela? Il a annoncé avec emphaſe un amortiſſement de huit cents mille livres des annuités à trois & demi pour cent, mais en même tems il a lâché pour dix-huit cents mille livres de billets de marine. N'eſt-ce pas préciſément le cas d'un marchand qui emprunte de l'argent ſur ſes billets à douze ou dix-huit mois d'échéance pour payer une dette échue, & compte-t-il ſe libérer en empruntant le double de la ſomme qu'il paye. Le fait eſt que le Miniſtere rembourſe avec éclat un vieux créancier, & qu'il engage

12 Mars.

l'Etat pour un million de nouvelles dettes ; argent qu'il dépenſe, & qui bientôt accroîtra encore les charges nationales. «

» Tant que la confiance du public permettra à la Banque d'eſcompter les billets du miniſtere avec ſes propres billets, à la faveur de ce qu'on eſt dans l'uſage de les garder, & de les faire circuler ſans les réaliſer, les affaires continueront d'aller paſſablement. Mais au moment où le public commencera à s'appercevoir que ce n'eſt entre le Miniſtre & la Banque qu'un échange de papiers pour des ſommes immenſes, auſſitôt toute la confiance s'évanouira ; & cette belle manœuvre ne paroîtra qu'un artifice indigne & ruineux, imaginé pour tromper la nation & tous les autres pays de l'Europe avec leſquels nous ſommes en correſpondance «.

» Il ne faut pas s'attendre que les porteurs des actions de la banque donneront l'allarme. Il eſt bien plus vraiſemblable que lorſqu'ils ſeront raſſemblés, ils adhéreront à toutes les propoſitions des directeurs. Ceux d'entr'eux qui voyent le danger, ſe garderont bien de décrier leurs propriétés ; ceux qui ne le voyent pas, ſe laiſſeront conduire par une confiance aveugle dans les autres. Ce ne ſera pas non-plus la Chambre des Communes qui voudra dépouiller la Banque de ſes beaux habits de papier doré. Tant que la dorure conſervera quelque éclat, elle eſt trop utile pour couvrir & décorer la corruption parlementaire «.

Le peuple Anglois eſt dans une grande & funeſte erreur relativement à la Banque. On

ſe flatte que les porteurs d'actions arrêteront le progrès du mal dès qu'il ſe manifeſtera. Ils n'en feront rien. Les actionnaires ne ſonneront mot. Car s'ils parlent, ils ſont ruinés les premiers. L'actionnaire doit déſirer la hauſſe des prix. Pour ſe défaire de ſa maiſon prête à l'écraſer, il tâche de la faire prendre à un autre; & il eſt content, pourvu que ce ne ſoit pas ſur lui qu'elle s'abîme «. 12 Mars.

» L'intérêt des actionnaires n'eſt pas non plus le même que celui des directeurs. Il y a autant de différence qu'entre celui des membres de la Chambre des communes & celui de leurs conſtituans. Un député ne s'aperçoit que peu des charges qu'il ſupporte avec ceux qui l'ont choiſi, ſi le Miniſtre lui donne un bon prix de ſon ſuffrage. De même le directeur de la banque ſouffre moins que le ſimple actionnaire par la baiſſe des fonds, que la ſurabondance des papiers occaſionne, pourvu que le Miniſtre lui faſſe avoir de la premiere main une bonne quantité de billets de loterie de nouvelle création «.

» Les mêmes moyens qui procurent à un Chef de la Tréſorerie la pluralité des ſuffrages au Parlement, lui aſſurent la même pluralité parmi les directeurs de la banque. Maître de l'argent & des graces, il fait par-tout ce qui lui plaît. «

Le baron de Nolken, envoyé extraordinaire de Suede & de retour de ce royaume, fait ſa cour au Roi, ainſi que le prince de Maſſerant, Ambaſſadeur d'Eſpagne, rétabli d'une maladie 13 Mars.

13 Mars. inquiétante. Le général Iligh, commandant des troupes auxiliaires de Heſſe, fait auſſi ſes révérences à ſa Majeſté, de qui le général chevalier Wrotteſley prend congé étant ſur le point de partir pour l'Amérique.

On apprend par des lettres de Dublin, qu'une fiévre maligne cauſe depuis quelques jours beaucoup de ravage dans cette ville. Les médecins prétendent qu'elle y a été apportée par un criminel amené de la priſon devant la cour de juſtice, & qu'on avoit négligé de faire baigner & changer. Le grand Scherif & pluſieurs magiſtrats ſont morts de cette maladie épidémique.

Une grande affluence de peuple ſe rend à la Grand-ſalle de Veſtminſter, ſur le bruit qui s'étoit fauſſement répandu que la ducheſſe de Kingſton devoit s'y tranſporter pour voir les préparatifs qui ſe font pour la cour des pairs indiquée au 15 Avril à ſon occaſion. On prétend que quelqu'un ayant dit à cette Ducheſſe qu'une dame offroit vingt-cinq guinées pour être aſſurée d'une place, la Ducheſſe à répondu, » la mienne eſt bien à ſon ſervice, » je la lui offre pour rien «. Les amis de cette Ducheſſe obſervent que les Pairs, en admettant l'inſtance qui a amené ce jugement, ont expoſé l'état de pluſieurs d'entr'eux. Voici comme ils enviſagent cette affaire: un jugement de la Cour eccléſiaſtique a déclaré la non-exiſtence d'un prétendu précédent mariage: l'Archevêque de Cantorbery, primat de l'égliſe Anglicane, l'a ſolemnellement autoriſé à

ſe marier par ſa *licence* donnée en connoiſſance de cauſe & de l'avis du lord Cambden, alors chancelier & chef de la juſtice. Elle l'a fait avec l'aveu & l'approbation du Roi. Elle a joui, ſans trouble, de ſon nouvel état tant que ſon mari a vécu. Peut-on la condamner ſans mettre les loix en contradiction, ſans porter atteinte aux droits de la juriſdiction eccléſiaſtique, ſans envelopper dans ſon ſort beaucoup de familles nobles qui ne doivent leur exiſtence qu'à des ſéparations de même nature, également impugnables de colluſion dans la vue de fruſtrer des héritiers légitimes? C'eſt un grand procès entre la puiſſance temporelle & la puiſſance ſpirituelle; & la ducheſſe de Kingſton a droit de récuſer comme incompétent le tribunal devant lequel elle va être citée, pour voir annuller une déciſion d'un autre tribunal dont la compétence eſt inconteſtable, & qui juge en définitif. 13 Mars.

Aſſemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Indes, pour décider ſi la place de ſecond au conſeil de Bombay, après M. Hornby, & de ſucceſſeur déſigné à ce Préſident, gouverneur de l'île, ſera donnée au brigadier général Carnac propoſé par les Directeurs, ou ſi on lui préférera ſon compétiteur le ſieur Maguire; & en général, ſi dans cette nomination & dans les autres, il eſt expédient de ne point s'aſtreindre à l'ordre du tableau.

Le gouverneur Johnſtone s'oppoſe à la nomination de M. Carnac, la qualifiant de paſſe-

13 Mars. droit & d'injuſtice capables d'entraîner les conſéquences les plus dangereuſes. Il obſerve qu'en ſuivant le cours naturel des choſes & l'ordre du tableau, on trouveroit des perſonnages auſſi honnêtes qu'intelligens, & notamment à Bombay où il cite Meſſieurs *Moſtyn* & *Gambier* comme des ſujets diſtingués par l'étendue de leurs talens.

Il fait voir le danger & la mauvaiſe politique de tirer un Officier militaire d'un établiſſement éloigné pour le charger des affaires civiles d'une compagnie commerçante. Il rapporte les diverſes objections que le général Carnac lui-même a faites dans un cas ſemblable contre la nomination du capitaine Mac-Pherſon de Bombay pour paſſer à une charge de l'établiſſement de Bengale, & de M. Spencer de Bombay au gouvernement de Bengale. Il rappelle l'affaire de M. Vanſittart de Madraſs qui a cauſé tant d'altercation, ainſi que les troubles qui déſolent aujourd'hui le Bengale depuis que les militaires ſont pourvus des offices de Conſeillers & de Préſidens.

Il expoſe enſuite les objections particulieres qu'on a droit de faire contre le général Carnac perſonnellement, objections tirées des regiſtres de la Compagnie, & des enquêtes faites par les comités de la Chambre des Communes; & il déclare que ſes charges ſont appuyées ſur des pieces authentiques, ou ſignées & préſentées par le général Carnac lui-même.

On donnera inceſſamment la continuation.

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 17 Mai 1776.

Je vous avois à peu-près annoncé, Monsieur, dans quels termes la gazette de la Cour parleroit de l'événement de Boston. Elle n'a pas dit tout-à-fait que le Général Howe eût eu l'ordre d'évacuer ; mais qui est-ce qui ne comprendra pas qu'elle desire qu'on le croye? C'étoit dès le 7 mars que M. Howe avoit pris la résolution qu'il a exécutée le 17: les troupes se sont embarquées avec tant d'ordre, si tranquillement, si *à leur aise*, car c'est ainsi que milord North en a parlé dans la Chambre des Communes: les Rebelles n'y ont pas apporté le plus leger empêchement : au départ de l'exprès il y avoit déjà une partie de l'armée sous voiles; le reste (on faisoit tout cela si à son aise!) devoit suivre quelques jours après : enfin, l'amiral Shuldam laissoit devant Boston tous les vaisseaux de guerre dont on pouvoit se passer pour l'escorte des transports, & cela, dans la vue de sauver les bâtimens munitionnaires que l'étoile des Insurgens pourroit faire arriver à Boston après le départ de l'armée. Est-ce qu'on auroit pris des mesures aussi sagement combinées dans le tumulte d'une déroute, & au milieu des tourmens de la faim & de la peur? Ne semblent-elles pas garantir que tout s'est fait d'après la détermination la plus libre

& la plus repoſée ? Ce n'eſt pas ainſi que ſe ſeroit conduit un Général dépité contre les Miniſtres, pour n'avoir point eu depuis cinq mois un mot de leurs nouvelles. Non ſans doute, & il faut convenir que toutes ces conſéquences dérivent très-naturellement de la relation de la gazette de la Cour ; mais fera-t-elle rejetter le témoignage de trois à quatre cents lettres qui atteſtent généralement que c'eſt avec la rage dans le cœur & le feu aux talons, que M. Howe s'eſt embarqué pour ne pas ſe voir enſeveli ſous les ruines de Boſton avec une armée expirante de beſoin & de fatigues : qu'il eſt parti en proteſtant que ſi quelques ſemaines encore ſe paſſoient ſans qu'il entendît parler des Miniſtres, il ſauroit bien, après avoir évacué la ville, évacuer auſſi l'armée ? Voilà, Monſieur, ce qui ſe dit hautement par tout, & dans le Parlement même. Voilà ce que milord Germaine a lui même appris à la Chambre des Communes. Ce lord, le Miniſtre des Colonies, n'a pû parler de l'événement de Boſton, que d'après les lettres écrites à ſon prédéceſſeur, qui lui a laiſſé ſa place le 14 Novembre. Il eſt donc clair qu'au 24 Mars le général Howe l'ignoroit, puiſque c'eſt au lord Dartmouth que ſa relation étoit adreſſée, & que parconſéquent il n'avoit eu de tout l'hiver aucune nouvelle des Bureaux. Et comment en auroit-il eu ? Les diverſes flottes qui lui portoient inſtructions & vivres ont été diſperſées par les vents ou enlevées par les Américains. Je crois que les Miniſtres

voudroient bien que toutes les lettres d'Amérique qui roulent aujourd'hui dans Londres eussent eû le même sort. On auroit ignoré pendant quelque tems encore les justes mécontentemens du général, le triomphe de Washington, l'affreuse déresse de l'armée du Roi, son désordre dans sa fuite, ses pertes & son embarras pour trouver un plus sûr azile; car il y a des gens qui doutent qu'elle puisse se maintenir ou même arriver à Halifax, qui a été épuisé tout l'hiver.

Les Ministres ont voulu soutenir dans la Chambre des Pairs que le Général avoit emporté toute son artillerie & ses munitions, & qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût traité avec le Chef des Rébelles. Mais l'opposition leur demande pourquoi la gazette de la Cour a négligé de tranquilliser la nation sur un objet aussi intéressant que l'artillerie, en laissant ignorer si le Général l'a emportée ou s'ils l'a laissée: pourquoi, s'il n'y a pas eu de capitulation, M. Howe n'a pas brulé Boston, suivant les ordres qui ont été donnés pour toutes les villes rebelles de l'Amérique? Voilà des questions auxquelles il étoit difficile de répondre autrement que par la communication de la correspondance. Mais c'est à quoi le Ministere s'est refusé dans les deux Chambres, sous le prétexte que le plan des opérations s'y trouvoit mêlé & qu'il ne convenoit point de le mettre au grand jour. Le Duc de Manchester voyant les Ministres inébranlables dans cette résolution, a lû à la Chambre des Pairs une lettre

de bon lieu, où on l'assure que Boston a été bombardé avec un mortier pris sur un vaisseau dont les Insurgens s'étoient emparés ; qu'il y a eu un accord entre les deux Généraux, qui à la vérité n'a pas été signé ; & qu'on attendoit à Philadelphie vingt Commissaires du Roi avec des propositions de paix que le Congrès avoit résolu de ne pas recevoir depuis qu'on savoit que le Ministere faisoit soulever les Indiens & les Negres, & qu'on leur payoit jusqu'à 50 l. st. pour la tête d'un Américain.

Il doit donc passer pour constant, Monsieur, que c'est à l'artillerie des Insurgens & à la disette des subsistances que le général Howe a été obligé de céder. D'autres lettres ajoutent que Washington qui jusques-là n'avoit eu que du petit canon & le fameux mortier en question, a battu aussi la Ville avec du vingt-quatre. Monsieur Howe, après avoir fait une vaine & périlleuse tentative pour enlever une de ces batteries, a avoué qu'il ne devinoit pas d'où les Rebelles pouvoient avoir reçu des pieces de cette force. Le bruit s'étoit répandu dans l'armée assiegée que leurs batteries étoient servies par des Ingénieurs étrangers : sans doute ils seront venus avec leur artillerie.

De tout cela, vous conclurez, Monsieur, que l'interdit du port de Boston a été bien réellement levé le 24 Mars, jour du départ de l'armée du Roi. Ce fameux jour & le lendemain le tems étoit des plus orageux, & sept bâtimens de la flotte d'*évacuation* ont échoué sur les bancs de Nantasket. A quoi se

trouvoit réduit alors le grand empire des Anglois en Amérique? Il ne consistoit plus que dans une armée, le jouet des vagues, dans les déserts des deux Florides, & peut-être dans la foible garnison de Quebec. Est-ce la valeur d'un pied pour lieue de leurs anciennes possessions?

Vous avez vû, Monsieur, les excellentes raisons qui ont dû empêcher qu'on ne publiât la dépêche de M. Howe à milord Dartmouth, qui a quitté sa place en Novembre 1775. Les partisans du Ministere qui ont affirmé dans le Parlement que l'évacuation avoit été concertée, n'ont pas considéré que la date des ordres remonteroit aussi-haut, & que s'ils ont été envoyés à M. Howe avant que le département de milord Dartmouth eût passé dans les mains de milord Germaine, il étoit impossible qu'ils cadrassent avec une foule de contingences qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Mais on veut absolument que le public se le persuade ainsi; & l'esprit de parti n'a négligé aucuns moyens pour soutenir sur ce point le crédit de la gazette ministérial? L'opposition en a dépisté un, qui est bien le tour d'adresse le plus fin qu'on pût inventer. : vous allez en juger. C'est un article de gazettes fait pour sceller le triomphe des Américains. L'événement de Boston, si glorieux pour leurs armes, se trouve être encore très-favorable à leur cause. Il leur procure la découverte d'une correspondance perfide de quelques membres du Congrès de New-York avec le Général des

troupes du Roi. Ce que le Gouvernement nie de toutes ses forces, l'abandon de l'artillerie & des munitions, est attesté ici du ton le plus ferme & le plus victorieux. M. Howe a laissé non-seulement canons, munitions, chevaux, habits, &c. &c. mais même ses papiers, tant il étoit troublé! Enfin, on a trouvé une lettre d'un M. Smit, membre du Congrès de la Nouvelle-York, qui, dans un beau plan de campagne qu'il trace au Général, lui insinue qu'on s'attend bien que *l'armée de Boston aura reçu ordre de quitter cette ville au printems* pour aller s'emparer de New-York, conjointement avec les forces qui seront parties d'Angleterre. Comme cette lettre a l'air d'être un nouveau trophée pour les rébelles, qui est-ce d'entre leurs partisans en Angleterre qui voudra en révoquer en doute la moindre partie, puisqu'il faudroit renoncer à tout ce qu'on est d'ailleurs si aise d'y voir? Elle a pourtant trouvé des incrédules, cette charmante lettre. On croit bien que M. Howe n'a pas pu emporter l'artillerie qui fortifioit *Bunkershill*, ni tout l'arsenal de Boston. On est persuadé qu'il a négocié avec Washington pour effectuer son embarquement avec plus de tranquillité, en promettant de ne rien détruire ni emporter; & que les boulets & les bombes qui lui ont tué quelques hommes après les paroles données, lui ont appris l'indignation avec laquelle les vainqueurs le voyoient manquer à ses conventions. On croit volontiers que des amis du ministere, peut-être sans son aveu, auront imaginé cette jolie ruse pour sauver l'honneur

du parti. On croit tout cela ; mais on ne veut point croire que M. Howe ait oublié ses porte-feuilles, ou qu'il ait laissé fouiller dans ses poches.

L'opinion du public est fixée irrévocablement sur les causes de cette singuliere évacuation. Elle n'a été rien moins que volontaire ; & elle est l'effet des ordres que le Congrès général a envoyés à Washington de ne plus rien ménager aussi-tôt qu'il a reçu la nouvelle des traités avec les Princes étrangers pour réduire l'Amérique. Les traités sont signés en Europe en Janvier : la nouvelle arrive en Février à Philadelphie : Boston est attaqué & évacué en Mars. Voilà une marche, cela ! Et ce n'est pas ainsi que l'on a servi M. Howe qui ignore peut-être encore que milord Germaine est son Ministre.

Ces mêmes traités, Monsieur, dont le premier effet en Amérique a été si favorable aux Bostoniens, situés à peu-près au milieu de ce continent, ont occasionné à une de ses extrémités un autre événement très-désagréable pour la Métropole. Je veux parler de ce qui vient de ce passer à la Géorgie : ses habitans n'étoient point encore comptés au nombre des Colons réfractaires, mais ils ont arboré l'étendard de la rébellion & du Congrès aussi-tôt qu'ils ont eu connoissance de ces funestes traités. Cinq ou six bâtimens y chargeoient pour l'Angleterre : des Officiers envoyés par M. Howe arrivoient pour se faire donner des provisions pour Boston : ils ont été reçus en

ennemis, & contraints de fuir : le feu a été mis aux vaiſſeaux Anglois, & il a conſumé pour plus de deux cents mille livres ſterling de bâtimens & de denrées qui appartenoient à des gens ſuſpects d'attachement pour la Cour. Le 14 Février, M. Wright, gouverneur de la Province, à l'exemple de tous les autres gouverneurs des Colonies rebelles, s'eſt refugié à bord du vaiſſeau de guerre le *Scarborough*, où il a établi le ſiege de ſon gouvernement.

Dans les premiers jours d'Avril, ſur la nouvelle de l'évacuation de Boſton, les habitants de Savanah ont fait couler bas pluſieurs bâtimens à l'entrée de leur port, pour s'aſſurer que les troupes de Boſton ne viendroient pas s'établir chez eux, & auſſi pour retenir les vaiſſeaux qui y chargeoient. Pauvre Angleterre! vous avez fermé tous les ports de l'Amérique, & ce n'eſt plus que pour vous ſeule qu'ils ne ſont pas ouverts.

Voilà donc la Géorgie au nombre des colonies confédérées; graces aux vents qui ont diſperſé la flotte du Chevalier Parker, que l'on diſoit deſtinée pour les parties méridionales du continent, & qui aujourd'hui ſe rétablit comme elle peut aux îles, dont ſa conſommation n'augmentera pas le bien être. Vous ſavez, Monſieur, que la Georgie eſt une belle & floriſſante province ſituée par trente-trois degrés de latitude, & dont le ſol eſt auſſi excellent que celui de la Louiſiane. Les Allemands de Saltzbourg y ont porté divers genres

de culture à un très-haut degré de perfection. Il y a long-tems qu'ils tirent de ce pays beaucoup plus de grains qu'ils ne peuvent en consommer. Ils sont très-commodément situés pour le commerce des îles qui prennent leur riz, leur merrain & leurs bestiaux. Mais leur position sur-tout est des plus favorables pour les courses contre les vaisseaux qui ont à traverser le dangereux golfe de la Floride. Le commerce de la Jamaïque n'a point d'autre route; il faut que tous ses vaisseaux passent entre cette portion du continent & les îles de Bahama, qui à ce qu'on assure encore, viennent de tomber au pouvoir des Insurgens.

On dit que Hopkins avec deux fortes frégates & trois corvettes parties de la riviere Delawarre en Janvier, a porté tout droit sur l'île de la Providence, & s'est établi à Nassau, autre ville Allemande que M. Monford Brown, qui en est le Gouverneur, a aussi évacuée pour se rendre à Saint-Augustin capitale de la Floride orientale. Il sera difficile aux forces navales de l'Angleterre d'en déloger cette flotte. Les îles Bahama sont un archipel de plus de deux mille îles, grandes & petites, toutes hérissées d'écueils; c'est un vrai repaire de pirates. En tems de guerre, une escadre en croisiere entre cet Archipel & la Caroline, voisine de la Georgie, est sûre d'enlever tous les trésors des Puissances ennemies; & du côté de Bahama les corsaires ne craignent la poursuite d'aucun vaisseau de guerre. Vous concevez que ces îles, ayant aujourd'hui un chef, vont armer

jusqu'à leurs plus petites barques contre le commerce Anglois ; & de quelle ressource ne seront-elles pas aux Américains, seulement par la commodité & la sureté qu'elles offrent pour l'entrepôt de toutes les armes & munitions qui leur seront fournies d'Europe! Il ne peut pas y avoir d'événement plus affligeant pour les marchands de Londres, & même pour le Gouvernement; quoique la possession de cette multitude de rochers en tems de paix ne puisse être à son égard qu'un avantage négatif. Les ennemis de l'Angleterre établis sur ces rochers seront une playe éternelle pour son commerce. Elle aura oublié & Boston & Quebec quand elle gémira encore de la perte des îles de Bahama, si la Jamaïque lui reste.

Quoique le sort de Quebec paroisse encore incertain, un marchand de Londres a reçu une lettre de l'armée devant Quebec, & on doute que cette place tienne jusqu'au mois de Mai s'il ne lui arrive pas des secours. Or, vous savez que le général Burgoyne n'est parti avec ces secours que le 4 Avril.

On a vu aussi une gazette de la Pensylvanie du 4 Mars, qui rapporte une lettre de Montréal du 26 Février, où il est dit que le siege de Quebec sera repris avec une nouvelle activité aussitôt que les renforts de la Nouvelle-York & des autres provinces seront arrivés. Mais voici des nouvelles plus certaines. Le général Arnold a écrit à la fin de Janvier à un de ses amis dans la Pensylvanie, que sa blessure seroit

guérie ſous quinze jours; — qu'il continuoit le blocus ; — qu'il attendoit M. Wooſter de Montréal d'où il venoit de lui arriver cent hommes de renfort; — qu'il attendoit auſſi pluſieurs régimens de la Nouvelle-York, & que quand ces ſecours ſeroient venus, il ne doutoit point que la place ne ſe rendît, puiſque l'ennemi, quoique double en forces, n'avoit pas oſé ſe montrer une ſeule fois hors des murs ; & enfin, que la garniſon avoit beaucoup ſouffert de la rigueur du froid. On a eu ces détails par les vaiſſeaux le *Betſey* & l'*Eliſabeth* de Philadelphie, de qui on a appris que le célèbre docteur Franklin en eſt parti pour le Canada auſſitôt qu'on y fut inſtruit de la mort de Montgomery : qu'un corps de cinq mille hommes s'étoient mis en marche pour joindre Arnold que le Congrès vient de nommer Major Général ; & que le général Lée a quitté New-York pour ſe rendre à la Virginie & défendre cette province que l'on croyoit menacée d'une deſcente par le général Clinton.

Il y a eu une action à la fin de Février près de l'île de Rhode-Iſland, entre le capitaine Wallace, de la frégate la *Roſe*, qui avoit mis le feu à des maiſons de l'îlot de Conicut, & les habitans. Ceux-ci s'étant embuſqués, lui ont tué trente hommes de troupes de marine, un Officier & un tambour, qu'on a clairement diſtingués à la lueur de l'incendie.

Le 19 Février, M. Richard Corbin de Williamſbourg a été, avec l'agrément du Congrès, trouver le lord Dunmore à bord du vaiſſeau où

il fait sa résidence comme gouverneur de la Virginie. On esperoit qu'ils entreroient en accommodement, d'après certaines insinuations de ce lord ; mais il a refusé de permettre la convocation de l'assemblée, & s'est borné à demander une note des propositions que la Colonie pourroit faire, & qu'il offroit de porter en Angleterre. Le capitaine Hammond, de la frégate le Roebuck, qui s'est trouvé à cette infructueuse conférence, a assuré M. Corbin que ses vaisseaux ne commettroient aucune hostilité sur le territoire, & qu'il se contenteroit de faire observer l'acte de restriction de commerce. Le général Clinton, est parti le 26 Février sur la frégate le *Mercury*, avec son détachement de quatre à cinq cens hommes. M. Corbin auguroit qu'il avoit pris la route de la Caroline septentrionale. Le lord Dunmore a un corps de troupes de 500 hommes, retranché sur le rivage, dans le lieu appellé Portsmouth, & les Insurgens ont leur camp tout auprès.

Il passe pour constant que le vaisseau *la Fleur de Mer* armé à New-York, y est rentré avec plusieurs Ingénieurs Prussiens, qui viennent offrir leurs services aux Colonies confédérées. Vous n'ignorez sûrement pas, Monsieur, que tandis que la plupart des Cours étrangeres empêchent leurs sujets, par les plus rigoureuses défenses, de faire aucun commerce avec les Américains rébelles, & à plus forte raison de leur fournir des munitions & des armes, ceux-ci ne manquent pas cependant de ports en Europe, d'où ils tirent même leurs pieces de

24. C'eſt apparamment dans ces ports que ſe ſont embarqués les Ingénieurs qui ont bombardé Boſton, & plus récemment le baron de Woedel, ci devant Général dans les armées du Roi de Pruſſe, qui eſt arrivé le 7 Mars à Philadelphie. Je ne quitterai point le continent de l'Amérique ſans vous parler d'une nouvelle que l'on paroît croire ici généralement. C'eſt que les Royaliſtes de la Caroline ſeptentrionale ont eu une action avec les rebelles de cette province, & leur ont tué beaucoup de monde. Il a péri un vaiſſeau aux attérages des Sorlingues, avec des dépêches de M. Martin, gouverneur de cette Colonie, qui ſans doute contenoient des détails de cet événement; mais on dit que les Miniſtres ſe conſolent de cette perte, parce qu'il y avoit auſſi des nouvelles du lord Dunmore, qui étoient de nature à ne ſe pas faire beaucoup déſirer.

Ils en ont reçu de fort triſtes des îles de l'Amérique; & comme la malle des lettres pour le public n'eſt point ſubmergée, ils ne peuvent point cacher ce qu'ils en ſavent. Les îles ſont affamées depuis que leur commerce avec le continent eſt interrompu. On ne s'y nourrit plus que par le moyen des priſes faites ſur les Américains; & ſi cette reſſource manque, les pauvres Colons ſeront obligés de vivre de manioc, comme leurs negres, dont la ration de ſalaiſons a déja été diminuée.

Les agens de la Barbade viennent de préſenter une requête au Roi, où ils diſent que la population de l'île eſt de quatre-vingt mille

noirs & douze mille blancs. Ils n'ont plus de salaisons que pour quelques semaines, & ils se voyent au moment d'éprouver les horreurs d'une famine. Ils se recommandent, dans une si cruelle détresse, à la commisération du Roi & du Parlement. Cinq cents habitans de la ville de Corke en Irlande, ont adressé une pareille requête au Roi, pour le supplier de faire cesser cette malheureuse guerre, qui ruine lenr commerce avec les îles & l'Afrique, & de renvoyer les Ministres.

On parle de faire partir bientôt pour la Jamaïque, un renfort de vaisseaux de guerre, ceux qui s'y trouvent étant à peine en état de prêter le flanc à des corsaires d'une certaine force.

Voila à peu-près tout ce que j'ai de plus intéressant à vous communiquer sur l'Amérique. Nos dernieres lettres de Portsmouth nous annoncent le départ de la flotte, qui y attendoit le vent depuis une quinzaine de jours. Elle transporte en Amérique le bataillon des gardes & la premiere division des Hessois. Elle a appareillé le 7 sous le convoi du Preston, vaisseau de 50 canons, accompagné des vaisseaux le Jersey de 60 canons, le Rainbow de 44, la Brune de 32, le Strombolo & la Carcasse, brulots; & le 11, le lord Howe est parti sur l'Eagle de 60 canons. On croit qu'il aura pû rejoindre la flotte aux Isles Sorlingues. Au moment où ce lord étoit sous voiles, il a reçu un exprès de la Cour, qui lui a fait savoir qu'on a des avis sûrs que le Congrès a établi une

croiſière de vingt corſaires montés de 20 à 36 canons, à l'entrée du fleuve S. Laurent, pour enlever les bâtimens de tranſport d'Angleterre qui voudroient remonter ce fleuve; & on le prie de recommander à tous les vaiſſeaux de ſa flotte, de ne point s'écarter de leur convoi. Quelques perſonnes croyent que cet exprès lui a porté la nouvelle de la priſe de Quebec le 4 Avril; on la tiendroit donc encore ſecrette.

Le reſte des Heſſois, au nombre de cinq mille hommes, eſt attendu d'Allemagne. Toutes ces troupes ſont embarquées ſur des vaiſſeaux Hollandois qu'on dit très-peſans, & qui vont ſi lentement à la mer, que pour ſe conſerver bien enſemble, on prétend qu'ils mettront trois ou quatre mois à leur trajet.

Pluſieurs de ces bâtimens ſont du port de 500 tonneaux, & d'autres de 700. On embarque ſur la Tamiſe 300 chevaux avec deux mille barriques d'eau, & une quantité de foin proportionnée. On dit qu'en général le nombre de vaiſſeaux de tranſport fretrés aujourd'hui pour la Cour eſt de 500. Quelle prodigieuſe dépenſe!

On a calculé le prix des approviſionnemens qui ont été envoyés à Boſton pour nourrir la garniſon pendant l'hyver. Chaque mouton qui y eſt arrivé vivant a couté trente guinées: chaque porc, quarante: chaque chou, quinze livres de France: la livre de bœuf, dix livres: la trouſſe de foin, une guinée: le baril de bierre, vingt guinées; & le pavillon des Rebelles flotte ſur la citadelle de Boſton!

J'imagine, Monſieur, que dans le moment actuel, avant l'ouverture de cette intéreſſante campagne, dont le Miniſtère Anglois paroît attendre l'iſſue avec tant de confiance, vous ſerez bien aiſe de trouver ici un Etat que je crois aſſez certain, des forces de terre & de mer que la Grande-Bretagne a réunies, non ſans les plus grands efforts, pour abattre d'un ſeul coup toutes les têtes de l'hydre de la rebellion. Les deux tableaux que vous allez voir, m'ont été communiqués par un banquier mon confrere, membre d'une compagnie d'aſſurance, où on a intérêt de tenir avec la plus grande exactitude ces ſortes de regiſtres, parceque la chereté des primes ſe regle ſur le dégré de ſûreté que donnent les forces appliquées à la protection du commerce. Ce Banquier a des amis dans les ports, qui le ſervent avec la plus grande fidélité.

ETAT des vaiſſeaux de guerre Anglois qui ſe trouvent actuellement dans l'Amérique ſeptentrionale, & de ceux qui ſont partis depuis peu pour s'y rendre. (11 Mai 1776.)

Vaiſſeaux	de ligne	2
	de 50 canons	8
	de 44	3
Frégates	de 32	7
	de 28	11
	de 24	4
	de 20	5

Corvettes

Corvettes	de 18	3
	de 16	3
	de 12	4
	de 10	3
	de 8	2
Chaloupes armées		27
Un brulot		
Une bombarde		
	Total	84

Matelots	10578
Soldats de marine	2112
Total	12690

ETAT des Troupes, tant Angloises qu'Etrangeres, qui doivent composer l'armée du Roi dans l'Amérique Septentrionale.

TROUPES ANGLOISES.

	Hommes.
1 Régiment de Dragons-légers	240
1 Bataillon des Gardes-à-pied	1,000
1 Régiment de Royal-Montagnards	1,000
1 Régiment [Col. Frazer] composé de deux Bataillons de 1,000h chacun	2,000
42 Régimens d'Infanterie de 630h chacun	26,460
Total des troupes Angloises	30,700

TROUPES ÉTRANGERES.

De Heſſe..................	12,000
Du Prince hérédit. de Heſſe...	668
Du Duc de Brunſwick.......	4,300
Du Prince de Waldeck......	600
Total des troupes étrangeres.....	17,568
Total général des troupes...........	48,268

N. B. Dans le nombre des troupes Angloiſes, il y a eu un ou deux régimens enlevés par les Provinciaux; mais on doit croire qu'ils ont été recrutés depuis. La différence ſeroit d'environ mille hommes à rabattre ſur ce nombre.

Il y a auſſi en Amérique neuf compagnies d'artillerie de 75 hommes chacune, & on parle d'y envoyer un renfort de ce corps, ainſi que le 18e. régiment de Dragons. Il faut ajouter au compte des forces Angloiſes, deux mille hommes des troupes de Marine.

Le total général des troupes de terre, y compris les deux mille hommes des troupes de la Marine, peut être de 51 à 52 mille hommes.

Si on y joint les équipages de 64 vaiſſeaux de guerre, tant en matelots qu'en ſoldats de marine, la campagne de l'Amérique occupera environ ſoixante-cinq mille hommes ſur terre & ſur mer.

On aſſure que les divers armées des Américains ſe montent à cent mille hommes. Leurs principaux corps ſont à Montréal ſous le Colonel Wooſter.

Devant Quebec, ſous le Major Arnold.

A Boſton, ſous le Général Washington.

A la Nouvelle York, ſous le Général Schuyler.

A la Virginie, ſous le Général Lée.

A la Caroline, ſous le Lord Sterling; & les mers de l'Amérique ſont couvertes de corſaires.

Le jour du départ du général Howe, un gros détachement de l'armée des rebelles s'eſt mis en marche vers le nord. On imagine qu'une partie aura pris la route de Quebec, & l'autre celle de Halifax, où on compte que ce renfort arrivera avant la flotte d'*évacuation* que les vents N. O. de l'équinoxe pourroient bien avoir pouſſée ſur les Iſles, ou au Bréſil, ainſi que l'eſcadre du chevalier Parker, ou avoir même été renvoyée en Angleterre. Ce qui fait croire que Washington n'aura pas manqué de faire marcher de ce côté-là une diviſion de ſon armée, c'eſt qu'on ſait que Halifax n'eſt nullement en état de défenſe: que c'eſt une ville toute neuve, dont les maiſons ſont de bois, où on n'a formé aucuns magaſins, qui eſt commandée par un poſte au pouvoir des rebelles; & qu'il ſeroit infiniment plus aiſé de forcer l'armée du Roi à l'évacuer, que Boſton. En tout cas elle y arrivera bien mal pourvue des choſes les plus eſſentielles. Les royaliſtes de Boſton ont employé les ſoldats & les matelots à tranſporter ſur les vaiſſeaux, leurs hardes & celles de leurs femmes, leurs effets & marchandiſes, leurs malades, leurs enfans, &c. & on a oublié les effets du Roi les plus intéreſſants, entr'autres les caiſſes de l'hôpital, avec tous les médicamens & inſtrumens de chirurgie.

Je finirai par vous rendre compte de l'iſſue des derniers débats de la Chambre des Pairs. Le lord Effingham a fait paſſer ſa motion pour demander communication des regiſtres de la Douane, où ſont portés les articles de com-

merce embarqués pour l'Amérique par certains préte-noms fort suspects, en infraction de l'acte qui défend d'y porter autre chose que des munitions & des provisions. Ce lord a entrepris de faire décider si des bas de soie, des *pouffes*, des cherusques, des calèches, des aigrettes de plumes, des gazes, des blondes, des rubans, des dentelles, des moeres, des pékins & des perses, sont des munitions de guerre. Si le parti ministérial obtient l'affirmative, il tirera les Publicistes d'un grand embarras. Tout le monde savoit que les plumes & les rubans étoient des armes; mais on avoit toujours cru que ce n'étoit qu'à Cythere. J'attens la solution avec impatience, pour l'envoyer à Pise à mon ami l'avocat Vanuchi, avant qu'il fasse imprimer son traité de la jurisprudence maritime. Elle tiendra bien sa place dans le chapitre de la contrebande & du commerce des neutres.

L'opposition n'a pas eu le même bonheur pour la motion du duc de Manchester, qui demandoit communication de la correspondance de M. le général Howe, au moins relativement aux opérations passées. Son discours est superbe. Il est bien digne d'être conservé dans votre recueil chronologique. J'en ai placé quelques traits dans le cours de cette longue épître. Un, entr'autres, m'a fait une vive impression. Ce seigneur observant que la nécessité fait aussi des héros, a prié la Chambre de remarquer que cet Arnold, si fameux par la prise du fort S. Jean, & par l'attaque & le blocus de Que-

bec, n'étoit, il y a quelques années, qu'un ſimple *Jackey* (Jaquet); & que le général Warren, tué à la tête de ſon armée victorieuſe, étoit garçon apoticaire.

Il eſt tard, Monſieur, & j'allois fermer ce paquet; mais je ne puis me refuſer le plaiſir de tranſcrire ici la copie d'un placard que tout le monde va lire aux portes de la Douane. Le voici: *Terrains & bâtimens à vendre, connus ſous le nom de la Douane de Londres. L'adjudication s'ouvrira le 29 Septembre prochain, ſi cependant les miniſtres n'en diſpoſent point dans l'intervalle à titre de pot-de-vin pour quelque marché. L'acquéreur ſera mis en poſſeſſion dès le premier octobre; & les lieux ſeront débarraſſés & vuidés en moins de rien. C'eſt un fonds qui rapportoit ci-devant quelques centaines de mille livres ſterl. par année; & dont avec un peu de dépenſe on feroit de ſuperbes caſernes. On peut voir les lieux tous les jours & à toute heure: les curieux ſeront conduits par tout; les gens qui y demeurent, n'ayant gueres plus que cela à faire.* Vous pouvez remarquer que c'eſt une verſion du texte de ce marchand de Londres, qui obſervoit, il y a deux ou trois mois, dans une aſſemblée du Conſeil commun, qu'on pourroit tirer à balle dans la longueur du quai de la Douane, ſans riſquer de toucher perſonne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On a lu aujourd'hui à la bourſe des lettres tout récemment arrivées de diverſes Colonies. Il ſe confirme que le *Commodore*

Hopkins a pris poſſeſſion de la Nouvelle Providence; mais le Gouverneur avoit emporté avec lui toutes les munitions, & il a couru les plus grands riſques dans ſon trajet à S. Auguſtin. La ville de Charles Town, dans la Caroline ſeptentrionale, eſt preſque entierement déſerte. Toutes les femmes ſe ſont retirées ſur les derrieres de la colonie, en dedans des lignes, & là elles font de prodigieuſes quantités de ſalpêtre, avec autant de facilité qu'elles faiſoient ci devant du ſavon. On ſe flatte dans cette colonie, que les mouvemens des Royaliſtes, excités par le gouverneur Martin, n'empêcheront point qu'on envoye des ſecours à la Virginie. Le gouverneur Tryon a adreſſé une exhortation aux peuples de la Nouvelle-York, pour ſoutenir la fidélité des Royaliſtes, & engager les Rebelles à profiter du pardon que S. M. daigne encore leur offrir. On croit que l'armée qui ſe ſera trouvée raſſemblée devant Quebec vers la fin de Mars, aura pû être de ſix mille hommes. Montréal a envoyé deux nouveaux députés au Congrès général. Ils ſont partis le premier Mars pour la Penſylvanie. Cette province qui n'a pas encore été attaquée ſe prépare à une vigoureuſe réſiſtance. La riviere Delaware eſt remplie de chevaux de friſe, & ſes bords ſont hériſſés de batteries. Les milices & les troupes réglées forment dans cette ſeule colonie une armée de cinquante mille hommes. La Virginie & les deux Carolines ont quarante mille hommes prêts à entrer en campagne. Ces diverſes provinces

ont reçu des quantités prodigieuſes de munitions d'Europe. Il y a une fonderie de canon à la Nouvelle York, qui donne les plus fortes piéces & en quantité ſuffiſante. Cette province fait fabriquer cinquante quintaux de ſalpêtre par ſemaine. A Newbury, dans la Nouvelle Angleterre, on en fait juſqu'à cent livres par jour. Le Congrès général a fait publier une déclaration pour annoncer à tous les Etats de l'Europe, que les ports de l'Amérique leur ſont ouverts, & que s'il arrivoit que les Colonies renouaſſent avec la Métropole, après que celle-ci auroit révoqué ſes loix oppreſſives, l'Amérique ne poſeroit point les armes qu'elle n'eût obtenu que ſes ports reſteroient ouverts, pendant deux ans, à tous les étrangers, à compter du jour de la révocation des actes. Cette nouvelle, qui ſe donne pour certaine, eſt aſſurément très-intéreſſante.

On croit avoir rencontré la flotte d'*évacuation* faiſant route vers le Sud. En ce cas, le général Howe, après avoir détaché une partie de ſes forces pour Halifax, ſe ſeroit replié ſur la Virginie, pour agir conjointement avec le lord Cornwallis, & prendre le Congrès à revers. Le bruit court qu'il va partir de Portſmouth pluſieurs vaiſſeaux de proviſions & de munitions pour les colonies méridionales, où on croit trouver M. Howe.

Les fonds ont encore baiſſé. Les rues de Londres retentiſſent de chanſons ſur l'événement de Boſton. Il n'y a pas de couplet qui ne ſoit une épigramme contre le parti dominant

& contre les généraux. Le général Burgoyne y eſt plaiſanté pour avoir conſtruit un théâtre à Boſton, où il a joué la comédie avec les officiers. On l'avertit que M. Howe a fait embarquer la décoration & qu'il les trouvera toutes dreſſées à Halifax, & ſa troupe exercée à jouer une piece nouvelle appellée l'*évacuation*. Au ſujet de l'acte qui a interdit la pêche aux Américains, on dit aux Miniſtres que malgré cet acte, les Boſtoniens s'amuſent aujourd'hui à pêcher les canons que M. Howe a jetté dans la mer & dans les puits. On y plaiſante ſur les Heſſois, à qui l'Amérique appartient encore à bien plus juſte titre qu'à l'Angleterre ; par la raiſon que ſi l'Angleterre eſt la mere de l'Amérique, la Heſſe d'où ſont venus les Anglois, eſt ſa grand-mere. Au ſujet des marchandiſes de mode, embarquées ſur les bâtimens de tranſports pour l'armée Angloiſe, la chanſon annonce que le général Howe tiendra une foire à Halifax, pour le compte du Miniſtere ou de ſes prête-noms. Et enfin, il y eſt dit que le gouvernement doit avoir eu bien de la peine à trouver des gens de bonne volonté pour le ſervice d'Amérique, puiſqu'on vient de donner des brevets de lieutenants à deux commis de la Gazette de la Cour, qui veulent bien aller eſſayer s'ils feront autant de mal aux Américains avec leurs épées qu'avec leurs plumes.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Continuation du discours du colonel Johnstone à l'assemblée de la Compagnie des Indes.

M. Johnstone suit le général Carnac dans tous les détails de sa vie privée, & de sa conduite politique depuis son arrivée dans l'Inde jusqu'à son départ avec le lord Clive. Par ce tableau, qui offre une foule d'inconséquences & de contradictions, M. Johnstone fait voir qu'il ne s'est pas fait dans l'Inde une seule des fausses & funestes démarches auxquelles on a attribué les malheurs de la Compagnie dans laquelle le général Carnac ne se trouve impliqué. 13 Mars.

» Les personnes, poursuit le gouverneur Johnstone, qui ont attribué les malheureuses querelles de la Compagnie aux traverses que M. Vansittart a éprouvées de la part de ceux qui ont voulu maintenir le droit d'un com-

merce libre, & les exemptions de droits inté-
23 Mars. rieurs en vertu du privilege de la Compagnie, trouveront que le général Carnac a été un de ceux qui ont mis le plus de chaleur & d'animosité dans cette opposition, qui l'a fait révoquer du service de la Compagnie en 1764. Si l'on impute, & sans doute avec plus de fondement, les malheurs de la Compagnie au systême arbitraire, à la fausse politique, à la rapacité du lord Clive, ainsi qu'à son esprit de monopole, on est obligé de convenir que le général Carnac s'est montré de la maniere la plus éclatante dans toutes les affaires un peu importantes de cette administration si généralement décriée ».

» Sur l'article de l'insubordination personne n'en a plus souvent que lui donné l'exemple. S'agit-il de présens, il paroît qu'il en a reçus pour plus de 40,000 l. sterl. depuis l'arrivée des conventions prohibitives en Janvier 1765. jusqu'au 9 Novembre suivant, époque à laquelle il y a souscrit. En fait de monopole, on verra que quoiqu'Officier général, il s'est mêlé d'une infinité d'affaires particulieres & oppressives dans le commerce du sel, & qu'il a été le principal intéressé dans le monopole général du sel, du betel & du tabac exercé contre les ordres de la Compagnie. Au mépris des mêmes ordres il a donné sa sanction au droit d'un huitieme pour cent, montant à trente-mille & quelques livres sterl. sur le Dovanny, (sur-intendance des revenus royaux) & sur les

revenus de la Compagnie au profit du lord Clive, ordonnant que ce même droit continueroit pendant ſix mois après que ce Lord eut quitté ſon gouvernement. Il a ſigné les accuſations les plus fauſſes & les plus injurieuſes contre les ſoixante-quatre membres du dernier conſeil, avec leſquels il avoit vécu dans la plus grande intimité, charges qui ont été reconnues calomnieuſes par le témoignage du Général lui même & de ceux qui ont ſigné la lettre. Enfin il a été obligé de convenir qu'il connoiſſoit la fauſſeté lorſqu'il y appoſoit ſa ſignature. Il a pareillement ſigné le fameux acte d'indemnité qui a été mis ſous les yeux du comité de la chambre des Communes, au moyen duquel le Conſeil s'engageoit envers le comité du commerce à mettre en exécution ce monopole deſtructif, & à le continuer nonobſtant tous les ordres contraires de la cour des directeurs «. 13 Mars.

» M. Johnſtone finit par accuſer le général Carnac d'avoir fait ſortir M. Leiceſter du conſeil ſur les prétextes les plus frivoles & les moins fondés; même ſans conſerver les apparences de la juſtice. Enfin il proteſte que ſi cette nomination a lieu, c'eſt déclarer à la nation que toutes les plaintes contre les officiers de la Compagnie dans l'Inde, quoique clairement prouvées, ſont abſolument inutiles: que c'eſt publier à ſon de trompe, à tous les employés dans l'Inde, que la rapine, le pillage, l'oppreſſion, le monopole, la déſobéiſſance

13 Mars. & l'injuſtice, ſont actuellement autoriſés dans toute leur étendue *par ordre du Gouvernement.*

Le général Carnac répond à ces imputations en homme du monde, avec beaucoup d'eſprit, de graces & de légereté. Voici à-peu-près la ſubſtance de ſon diſcours. » Je dédaigne, dit-il, de réfuter aucune des aſſertions du gouverneur Johnſtone. Je ſuis très fâché que mes ennemis aient la mémoire meilleure que moi. Mon unique deſir eſt de ne me rappeller jamais de pareils événemens : c'eſt l'hiſtoire d'un autre monde : je l'ai heureuſement enſevelie dans les flots, de l'autre côté du cap de Bonne-Eſpérance. J'ai ſervi long-tems la Compagnie dans un emploi civil, comme ſecrétaire particulier du lord Clive. La Compagnie doit être bien sûre que j'emploierai tout mon zele & tous mes talens pour juſtifier le choix que les directeurs ont fait de ma perſonne, ſi les actionnaires jugent à propos de le confirmer. J'eſpere faire de Bombay un établiſſement auſſi utile qu'il a été juſqu'ici onéreux. Les charges contre moi ſont ſi nombreuſes & ſi variées, qu'il m'eſt impoſſible d'y repondre avec exactitude & préciſion. Quant aux conventions pour s'abſtenir de recevoir des préſens, je ſuis certain qu'elles n'ont été ſignées ni par moi, ni par le capitaine Swinton mon aide-de camp, dans le tems où je les ai fait exécuter par le reſte des officiers de l'armée ſous mes ordres. Les quatre-vingt mille roupies du Rajah Bulwantſing ont été payées à mon agent, ſans

que j'en aie eu connoiſſance, & j'ai été obligé, malgré moi, de recevoir les deux cens mille roupies du Grand Mogol Shah Allum, que je ne pouvois refuſer ſans m'expoſer au danger d'encourir la diſgrace de l'Empereur. Je reconnois au ſurplus que mes droits les plus ſolides dérivent du choix des directeurs & de la généreuſe humanité des actionnaires qui, j'eſpere, me croiront incapable d'aucune action déshonorante. J'avoue que j'ai ſigné l'acte d'indemnité ou la convention pour déſobéir aux ordres de la cour des directeurs, & que j'ai concouru au monopole du ſel; mais j'ai laiſſé la conduite & l'adminiſtration de ces affaires aux officiers civils du gouvernement. Je conviens auſſi que mon nom a paru dans les contrats de commerce & autres arrangemens de M. Verelſt & Sykes; mais c'eſt ſans mon conſentement. 13 Mars.

Je regrette la part que j'ai pu avoir au renvoi de M. Leiceſter, & j'avoue qu'on s'eſt trop preſſé dans cette affaire, & qu'on n'a pas agi envers M. Leiceſter avec aſſez de candeur & d'honnêteté «.

Meſſieurs Row, More & Nathaniel Smith, prennent le parti du général Carnac. Meſſieurs Fitzgerald, Dodwel & Elliot parlent contre l'uſage qui s'introduit de nommer des militaires aux préſidences & gouvernemens, ainſi que contre les remplacemens & adjonctions qui dérangent l'ordre du tableau.

Un autre actionnaire obtient de l'aſſemblée

la permiſſion de lui faire l'obſervation ſuivante.
13 Mars. »Tout le déſordre des affaires de la Compagnie provient de deux cauſes : les liaiſons des directeurs avec les employés, & l'aſcendant que la direction leur a laiſſé prendre tant dans l'Inde qu'en Europe. Du premier de ces abus il eſt réſulté que dans les diſcuſſions qui ſe ſont élevées au ſein de la Compagnie, le Miniſtere & les actionnaires ſe ſont mêlés de la querelle en prenant parti d'un côté ou de l'autre, & le ſecond a fait paſſer dans les mains du gouvernement toute l'autorité de la Compagnie. Appuyés du crédit des Miniſtres, les employés ſont devenus les maîtres, & le Miniſtere a introduit l'uſage de nommer des adjoints aux places, nonobſtant l'ordre du tableau, ce qui a déja cauſé le plus grand préjudice à vos affaires, qui ne ſe releveront que quand les actionnaires auront repris leur autorité légitime ſur la direction, & la direction ſur les employés «.

» Je vois s'élever dans l'Inde un empire qui ſera la ruine de votre commerce. Pour vous en convaincre, demandez ſi les dividendes ſe prennent ſur les fruits du commerce où ſur les revenus fonciers. Par cette connoiſſance vous jugerez ſi le commerce peut ſe faire indépendamment des revenus; & s'il ſe vérifie que non, il faudra qu'on examine quel préjudice le defaut de commerce pourra cauſer aux revenus fonciers, & par quels moyens, autres que le commerce, tous les produits territo-

naux pourront ſe tranſporter en Angleterre. Voilà des points qui me paroiſſent capitaux & qui exigent de vous la plus ſérieuſe attention. La baſe principale de votre commerce conſiſte dans la liaiſon étroite (j'entends liaiſon publique & non privée) des actionnaires, des directeurs & des employés. L'autorité des deux premiers ſagement maintenue, & l'ordre du tableau ſuivi, hors les cas vraiment faits pour l'exception par rapport aux derniers, vous ne verrez plus s'élever aucunes querelles pour les promotions. Les rappels & les adjonctions ont fait, depuis quelque tems, un tort infini à nos affaires dans l'Inde. Pour adminiſtrer un gouvernement mercantile, il ne ſuffit pas d'avoir des connoiſſances locales, il faut de plus une pratique du commerce de pluſieurs années. Un long ſéjour dans l'Inde ne donne d'autre avantage que celui de pouvoir, mieux qu'un autre, diriger la beſogne à laquelle on a été formé dès le commencement. Ces maximes ſont pour les commerçans ; quant aux militaires, en matiere de commerce, ils ne doivent jamais aſpirer à rien diriger. La ſubordination eſt la ſphere d'un homme d'épée. Tirez-le de là, vous le mettrez dans la route de l'égarement. La connoiſſance que j'ai du mérite de tous les ſujets qui compoſent le conſeil de Bombay, me fait deſirer qu'on ne leur faſſe pas l'injuſtice d'un paſſedroit, & que le plus ancien ſoit celui que la Compagnie déſigne pour adjoint & ſucceſſeur à M. Hornby «.

13 Mars.

13 Mars. »Je finis, Meſſieurs, en vous obſervant que rien n'eſt plus ridicule que la déclaration que le lord North a faite qu'il ne ſe mêleroit point de l'élection des directeurs de la Compagnie des Indes, dont une de nos prochaines aſſemblées s'occupera, pendant qu'il eſt notoire que la direction eſt remplie des créatures du Miniſtre. Les noms que je vois déja ſur certaines liſtes pour remplacer ceux qui vont ſortir de charge, portent auſſi bien que ceux-ci les livrées de la Cour. Quoique les Miniſtres aſſurent que leur unique deſſein eſt que la Compagnie gouverne elle-même les affaires en Aſie; ils ſont auſſi abſolus dans l'Inde que dans le Nord de l'Amérique. Par le moyen de la direction ils gouvernent la Compagnie en Angleterre: ils donnent la loi au Bengale par une majorité de trois ſur cinq dans le conſeil de Calcutta; & pour peu que l'on veuille réfléchir ſur les affaires mercantiles de la Compagnie, on verra que c'eſt une folie de la nommer Compagnie de marchands faiſant le commerce de l'Inde. Au ſurplus il a percé dans le public que la direction a reçu des nouvelles très-fâcheuſes de l'Inde où le plus grand déſordre s'eſt mis dans nos affaires: & quoique le revenu y ſoit un peu augmenté, cette augmentation ſera balancée de reſte par le ſurcroît de dépenſes du nouvel établiſſement.

L'aſſemblée s'ajourne au Mardi 19, pour décider ſon choix par la voix du ſcrutin.

Aſſemblée du Conſeil commun de Londres

où le sieur Hopkins, nouveau Chambellan de la ville, se démet de sa place d'Alderman, d'après les conseils de ses amis qui sont persuadés qu'il triomphera une seconde fois de la compétition de M. Wilkes à l'élection pour la place de Chambellan qui doit se renouveller vers la fin du mois de Juin. 13 Mars.

L'assemblée approuve d'une voix unanime un projet de requête au Roi relativement à la guerre contre les Américains. Les Shérifs sont députés pour aller demander jour à Sa Majesté, qui choisit le Vendredi 15.

Le sieur Saxby, après de violentes déclamations contre le ministere au sujet de la guerre d'Amérique, fait l'éloge le plus pompeux du fameux pamphlet du docteur Price en faveur des Américains; & pour conclusion il demande » que le Conseil commun adresse des remerciemens à Richard Price, docteur en théologie & membre de la Société royale, pour les observations justes, sensées & impartiales dont il a rempli un certain pamphlet de sa composition, intitulé *Observations sur la nature de la liberté civile, &c.* dans lequel il a fait connoître l'état ruineux & déplorable où se trouve la nation, ainsi que l'injustice & la folie de la guerre contre les Américains, & pour le plan équitable qu'il a proposé pour détourner la ruine très-prochaine dont la nation est menacée «.

Un membre de l'assemblée appuie la proposition de M. Saxby, & esquisse l'analyse suivante de la brochure du docteur Price, » Quand on

13 Mars. a lu, dit-il, cet excellent ouvrage, on ne peut s'empêcher de remarquer que toutes les pétitions & remontrances qui ont été préſentées au Roi & au Parlement en faveur des Américains, comparées avec les terribles vérités démontrées par M. Price, ne ſont qu'un petit bruit de rien mis en parallele avec dix mille coups de tonnerre «.

1°. Une dette nationale de près de 140 millions ſterl. 3,304,918,033 l. tournois, & que la guerre de l'Amérique peut porter beaucoup plus haut. La dette de l'Irlande aujourd'hui d'un million ſterl. n'étoit au commencement de ce regne que de 150,000.

2°. Intérêts & annuités en Angleterre près de cinq millions ſterl.

3°. 300,000 l. de diminution annuelle ſur le revenu du tabac, perte qu'il eſt impoſſible d'apprécier, à cauſe de tous les articles qui dépendent du commerce d'Amérique.

4°. Toutes les eſpeces d'or & d'argent qui circulent aujourd'hui dans le Royaume, ſuffiſantes à peine pour payer les ſommes levées ſur le public par les taxes, & qui ſe montent à plus (*a*) de quinze millions ſterl., ſans compter les charges municipales, celles des pauvres & les dîmes.

(*a*) Voici quelle ſera la dépenſe de 1776 :

Le ſubſide, ...	9,000,000
L'intérêt de la dette fondée, . .	4,500,000
Les frais extraordinaires y compris le vote de crédit, ...	4,000,000
	17,500000

5°. Des millions de millions de papier monnoie qui disparoîtront tous au premier choc que recevra la banque d'Angleterre. 13 Mars.

6°. Le danger que les especes d'or soient exportées du Royaume pour payer la balance du commerce qui va être contre nous par-tout où nous commercerons.

7°. Notre affreuse position en comparaison de la France.

N. B. Il y a dans la grande Bretagne environ douze millions d'especes d'or & deux ou trois millions d'especes d'argent (à-peu-près trois cens quarante-cinq millions tournois). En France soixante-sept millions d'especes (quinze cens quarante-un millions tournois) & point de papier monnoie.

Dans la Grande-Bretagne, aucun tems fixé pour le rachat de la dette publique, qui, par conséquent, continuera de peser sur la nation jusqu'à ce qu'elle l'ait écrasée & anéantie.

En France, des dettes publiques d'une nature à diminuer nécessairement avec le temps, & qui probablement seront réduites à très-peu de chose dans quelques années.

Dans la Grande-Bretagne, un capital de près de soixante millions sterl. portant rentes perpétuelles de près de trois millions, dont la dette publique a été augmentée pendant la guerre derniere.

En France, seulement douze millions sterl. de pareille augmentation.

8°. La perte annuelle de trois millions sterl.

13 Mars. d'exportation à l'Amérique ſeptentrionale, & d'une balance de commerce en notre faveur de près d'un million & demi ſterl. par an.

9°. Les billets tirés par les planteurs de nos îles de l'Amérique ſur leurs agens & marchands à Londres tous proteſtés & renvoyés, ce qui ne peut manquer de les mettre au déſeſpoir.

10°. L'énorme dépenſe d'environ quatre millions ſterl. pour près de quatre-vingt mille matelots ou ſoldats (les étrangers compris) à 50 liv. ſterl. par homme.

11°. Dans les diverſes manufactures, un nombre immenſe d'ouvriers ſans travail, dont vingt mille dans la ſeule branche de la clouterie.

12°. La perſpective (*a*) effrayante d'une multitude de banqueroutes à Londres, & une infinité d'autres calamités qui ne peuvent ſe décrire ni même s'imaginer «.

(a) *Calcul propre à égayer la matiere. Demandes & réponſes entre un maître d'école du parti de l'oppoſition & ſon pupile.*

D. En ſuppoſant que la dette d'Angleterre ne ſoit actuellement que de cent trente (*a*) millions ſterl. (quoiqu'elle paſſe de beaucoup cette ſomme) & qu'elle dût être comptée en shellings, ſur le pied de cent shellings par minute pendant douze heures de chaque jour, combien de tems faudroit-il pour compter de cette maniere tout le montant de la dette ?

(*) C'eſt à-pêu-près le montant de la dette fondée ; car ſi on y joignoit la dette non-fondée, milord Stair & le docteur Price font monter l'une & l'autre enſemble à 140,000 l. ſterl.

L'assemblée prend deux arrêtés, l'un pour faire au docteur Price les remerciemens proposés par M. Saxby, l'autre pour lui offrir le droit de bourgeoisie de la ville de Londres, dans une boëte d'or de 50 liv. sterl. comme un nouveau témoignage de la reconnoissance de la ville, pour le courage avec lequel, dans un moment si critique, il est entré en lice contre les Ministres, & leur a démontré, par ses argumens irrésistibles, les terribles conséquences qui résulteront nécessairement pour le commerce de l'Angleterre du plan d'opérations qu'ils ont adopté. 13 Mars.

Dans les débats qui ont précédé ces réso-

R. 98 ans, 341 jours, 1 heure, 20 minutes, (*).

D. Le total de cette somme étant de deux milliards six cens millions de shellings, & la livre poids de troye, contenant soixante & deux shellings, combien peseroit toute la masse de la dette nationale ?

R. 41,935,486 livres poids de troye, ou à-peu-près de douze onces.

D. Combien faudroit-t-il de charrettes pour transporter cette somme à deux millions par charrette ?

R. 20,968 charrettes.

D. La charge d'un homme, supposée de cent livres pesant, depuis Londres jusqu'à York, distance de cinquante lieues, combien faudroit-il d'hommes pour porter tout ce poids de quarante & un milliards neuf cents trente-cinq mille quatre cents quatre-vingt-six livres ?

R. 419,355 hommes.

(*) On compte les années à 365 jours sans égard aux années bissextiles qui diminueroient le total de 24 jours, 10 heures, & 40 minutes, & le réduiroient à 98 ans, 316 jours, 14 heures, 40 minutes.

13 Mars. lutions, les mécontens ont obſervé que la ville de Londres, quand il avoit été queſtion de faire de ſemblables remerciemens à milord Chatam (alors le célebre M. Pitt) ne lui avoit donné qu'une boëte d'or, & qu'il étoit ſingulier que la ville décernât à l'auteur d'une brochure de ſix den. le même honneur qu'à ce grand reſtaurateur des affaires de la nation. M. Saxby & ſon parti ont répondu que le pamphlet du docteur Price ſe vendoit deux ſous, & non pas ſix den., & qu'au ſurplus la boëte d'or de M. Pitt valoit cent guinées, & que le prix de celle du docteur n'eſt que de cinquante. Le poids de ces raiſons a décidé en faveur de M. Price une pluralité conſidérable de ſuffrages dans un moment, il eſt vrai, où l'aſſemblée étoit peu nombreuſe, & qu'on a reproché au parti d'avoir choiſi exprès.

14 Mars. Le duc de Cumberland apperçoit dans la

D. Si tous ces hommes étoient obligés de marcher ſur une ligne à deux verges de diſtance l'un de l'autre, quelle étendue de terrein occuperoient-ils ?

R. 476 miles & demie, & 70 verges. ou 159 lieues de France, à trois milles par lieue.

D. Le diametre d'un shelling étant d'un pouce, ſi tous ces shellings étoient placés ſur une ligne, ſe touchant les uns les autres, quelle ſeroit la longueur de cette ligne ?

R. 41,035 milles ou 13678 lieues, ce qui eſt 16,035 milles ou 5345 lieues de plus que la circonférence de la terre.

D. L'intérêt moyen de cette dette étant de 3½ pour cent, à quoi ſe monte le total des intérêts ?

R. A 4,550,000 liv. ſterl.

chambre des Pairs le docteur Price qui causoit avec le juge Dunning. Ce Prince quitte sa place pour aller à eux, & adressant la parole au docteur Price : » J'ai passé, dit-il, une bonne partie de la nuit à lire votre excellent pamphlet, & j'en ai eu la vue si échauffée & si fatiguée, que j'ai cru que je n'y verrois plus. V. A. R., reprend aussitôt M. Dunning, auroit été certes bien à plaindre si elle eût perdu les yeux à la lecture d'un ouvrage qui est fait pour ouvrir ceux de toute la nation. 14 Mars.

Le bureau de la guerre expédie des ordres pour recruter les régimens des gardes, diminués de mille hommes pour le détachement de l'Amérique.

Le colonel Mathews, commandant de ce détachement, remercie le Roi de son élévation au grade de Brigadier général.

Le vice-amiral John Montague, proche parent du lord Sandwich, fait sceller la patente qui le constitue gouverneur de Terre-Neuve, de la côte de Labradore, depuis l'entrée de la

---

D. Comment le Gouvernement leve-t-il cette somme ?

R. Il la leve sur ceux qui ont prêté le capital comme sur les autres.

D. Quand le Gouvernement sera-t-il en état de payer le principal ?

R. Lorsqu'il y aura dans la trésorerie d'Angleterre plus d'especes d'or & d'argent qu'il n'y en a actuellement dans toute l'Europe.

D. Et quand cela pourra-t-il arriver ?

R. Jamais.

14 Mars. baye d'Hudſon juſqu'à la riviere de St. Jean dans le golfe de St. Laurent, ainſi que des îles de la Magdeleine, & des forts & garniſons deſdites îles, à la place de M. Robert Duff dont la commiſſion a été retirée.

Le bruit ſe répand que cet officier pourra bien être mis au conſeil de guerre, pour avoir refuſé d'envoyer un vaiſſeau de ſa ſtation au ſecours du général Carleton à Quebec. On l'accuſe dans le public d'avoir répondu à l'exprès que M. Carleton lui avoit dépêché, *que chacun devoit faire la beſogne dont il étoit chargé*, & qu'au ſurplus la ſaiſon étoit trop avancée pour qu'un vaiſſeau pût remonter la riviere St. Laurent. Mais, malheureuſement pour lui, le même exprès a retourné à Quebec ſur le bâtiment qui l'avoit amené, & a rendu ſa réponſe au général Carleton dans un tems où ce refus lui a été d'autant plus ſenſible, que le ſecours lui ſeroit arrivé tout auſſi facilement.

Le Roi donne au ſieur Bruce cinq mille guinées pour les deſſeins originaux de la relation qu'il eſt ſur le point de publier de ſon voyage en Abyſſinie, & dont il a vendu le manuſcrit deux mille guinées.

Il s'éleve des murmures ſur la trop rigoureuſe ſituation des débiteurs renfermés en ſi grand nombre dans les priſons de Londres & des environs, qu'on ne peut leur donner qu'un lit pour quatre. Il eſt à remarquer que la plupart ſont des marchands ruinés par l'interruption du commerce avec l'Amérique.

Les

Les marchands de Londtes, déjà contrariés par les pertes que souffre le commerce depuis que le gouvernement enleve tous les matelots en donnant une forte paye, remplissent les écrits publics de leurs plaintes sur ce que les Ministres ont fretté vingt mille tonneaux de bâtimens à Hambourg, à Brème & en Hollande pour transporter en Amérique les troupes auxiliaires. 14 Mars.

Le prix des especes d'or augmente de six deniers par once par l'effet des grands (a) enlevemens d'especes pour la solde des troupes en Amérique.

La nommée Stokes accusée d'avoir eu sept maris vivans, est interrogée par le lord Maire.

(a) *L'écrit suivant a été distribué aux portes des deux Chambres du Parlement.*

D'après un compte des services extraordinaires payés par M. Richard Rigby, Trésorier général des troupes de S. M. à compter du 9 Mars 1775 jusqu'au 31 Janvier 1776, & auxquels le Parlement n'avoit point pourvu.

On voit qu'il a été payé entre le 31 Mars 1775 & le 27 Janvier 1776 (ce qui fait au plus dix mois) à Thomas Harley & Henri Drummond, une somme de 408,809 l. 5 s. 1 d. sterl. pour être employée par eux à acheter des espèces d'Espagne & de Portugal pour l'usage & le service des troupes de S. M. dans l'Amérique septentrionale.

On passe à ces Messieurs cinq pour cent, & il leur reste deux pour cent, déduction faite du fret, de l'assurance, & du courtage. Les cinq pour cent sur les 408,809 l. sont 20,440 l. 9 s. & les deux pour cent qui font leur bénéfice 8,176 l.

——Une autre femme affirme qu'un des ſept eſt
14 Mars. mort il y a cinq mois en priſon, où il avoit été mis par les Créanciers de leur Communauté. Un negre, matelot, demande à être entendu en qualité de ſon mari depuis dix-ſept ans, & ayant à lui reprocher que toutes les fois qu'il revenoit de la mer on l'empriſonnoit pour les dettes de ſa femme. Elle eſt renvoyée en priſon, & on ordonne un plus ample informé.

Si l'on a eu beſoin d'une telle ſomme pour l'uſage & le ſervice d'un corps de troupes qui n'a jamais excédé le nombre de huit mille hommes, dans l'eſpace de dix mois, combien d'argent faudra-t-il envoyer dans l'Amérique ſeptentrionale, pendant douze mois, pour l'uſage & le ſervice de quarante mille hommes que le Miniſtere Ecoſſois a réſolu d'y envoyer cet été pour *écraſer ces poltrons de rébelles Américains ?*

Réponſe. Il faudra 2,453,355 l. ſterl. & le bénéfice de Meſſieurs Harley & Drummond à deux pour cent, ſera de 49,067 l.

La dépenſe n'excéderoit-elle pas de beaucoup cette ſomme, ſi ces quarante mille hommes entreprenoient d'entrer en campagne ?

Peut-on ſe flatter qu'une partie de cette ſomme pourra revenir en Angleterre, & quelle partie ? & quand ?

Pendant combien de tems l'Angleterre peut-elle ſoutenir une perte annuelle de 2,453,355 l. ?

Les Américains, éblouis par tant de richeſſes qui vont ſe verſer dans leur pays, ne prendront-ils pas le parti de ſe tenir ſur la défenſive juſqu'à ce que l'Angleterre ſoit tellement épuiſée, qu'elle ſe voye forcée à accepter les conditions qu'ils voudront lui preſcrire ?

Chambre des Communes.

14 Mars.

La Chambre se forme en grand comité sur le bill pour la milice d'Ecosse. M. Townshend demande que les Commissaires qui seront nommés pour l'exécution de la nouvelle loi soient autorisés à lever sur chaque comté d'Ecosse, & par le même procédé que pour la taxe des terres, les sommes nécessaires pour payer cette milice. M. Townshend soutient sa proposition de ce raisonnement. » Si la milice est une sage institution, pourquoi ne pas y faire participer l'Ecosse? S'il est convenable pour l'Ecosse de se mettre en état de défense sur le même pied que l'Angleterre, pourquoi n'adopteroit-elle pas l'institution avec toutes ses obligations comme avec tous ses avantages? On ne sauroit blâmer les Ecossois de demander une milice; mais il faudroit que les Anglois fussent bien dupes s'ils consentoient à la payer «.

Milord North répond qu'un pareil établissement ne sauroit être local, puisque la Grande-Bretagne entiére en partagera les avantages: Le chevalier Adam Ferguson observe que les Ecossois consomment en Angleterre & au profit de l'Angleterre la plus grande partie de leur revenu; & que par conséquent ils payent une part suffisante de ses taxes. M. Townshend réplique que sur ce pied-là les griefs des Américains sont très-fondés, puisqu'en leur qualité de consommateurs ils payent leur part des impôts levés sur la Grande-Bretagne; il fait voir d'ailleurs que la taxe étant locale, les

14 Mars. corps de milice seront beaucoup mieux composés & tenus, puisque ceux sur qui se leveront les fonds verront eux-mêmes l'emploi, & pourront élever leurs plaintes sur les abus qui s'y introduiroient. Enfin, une pluralité de soixante-sept voix contre cinquante-quatre fait rejetter la proposition de M. Townshend.

Celle d'assigner le grade de Lieutenant aux fils aînés des Pairs est admise par une pluralité de quarante & une voix contre trente huit. La Chambre s'ajourne au lendemain sur la même matiere.

Chambre des Pairs.

14 Mars. Le duc de Grafton présente la motion suivante dont la Chambre ordonne la lecture. » Qu'il soit adressé une humble requête au Roi, pour obtenir de S. M. que dans la vue d'empêcher toute nouvelle effusion de sang, & de faire connoître combien le Roi de la Grande-Bretagne & son Parlement ont à cœur de rétablir la paix dans toutes les parties des domaines de S. M. & avec quelle sérieuse ardeur ils désirent de redresser tous les justes griefs que les sujets de S. M. pourroient avoir, S. M. ait la bonté de rendre une proclamation où elle déclarera que si dans un intervale de tems raisonnable, avant ou après l'arrivée des troupes destinées pour l'Amérique, les Colonies présentent une requête, soit au Commandant en chef, soit au Commissaire ou aux Commissaires qui seront nommés, en vertu de l'acte prohibitif de tout commerce & correspondance entre la Grande-Bretagne, & celles des Colonies qui y sont désignées, dans laquelle requête, qui sera envoyée à S. M. lesdites Colonies exposeront ce qu'elles estiment être leurs justes droits & leurs griefs, en ce cas, S. M. consentira à une suspension d'armes, & que S. M. est autorisée par son Parlement

à les aſſurer qu'une telle requête ſera reçue, examinée & répondue «

14 Mars.

Cette lecture faite :

Le Duc de Grafton.

Avant de vous expliquer, Milords, les effets qui doivent réſulter de la motion que vous venez d'entendre, & les principes ſur leſquels je compte l'appuyer, permettez-moi de vous rappeller une explication qui a eu lieu dans cette Chambre, la derniere fois que j'eus l'honneur de vous parler de l'acte du thé paſſé en 1769, & de ce qui s'étoit dit au Conſeil du Roi, ſur l'avis de révoquer cet acte, ainſi que les autres taxes établies en 1767. J'ai déclaré que mon avis n'avoit point été écouté au Conſeil, lorſque cette affaire y avoit été diſcutée ; & le lord Weymouth a ſoutenu le contraire. Comme je parlois de mémoire, & qu'il étoit déjà fort tard, je me ſuis abſtenu (quoique je fuſſe bien sûr de mon fait) de répondre à ce lord, & de ſoutenir par d'autres détails, ce que j'avois d'abord avancé. Mais je n'ai pu avoir de tranquillité que je n'euſſe vérifié la choſe par de nouvelles recherches. J'ai donc fouillé dans mes papiers, & j'ai ai trouvé une note à moi adreſſée par le lord Hillsborough alors à la tête du département de l'Amérique, laquelle atteſte que les avis ne furent point égaux, comme le prétend milord Weymouth, & que le mien tendant à la révocation de la taxe fut rejetté par une pluralité de ſuffrages, ce qui, dès ce moment-là, me parut devoir entraîner les ſuites les plus fâcheuſes. Ma crainte n'étoit que trop fondée, puiſque c'eſt cette même taxe qui a fait élever les malheureux différends qui menacent aujourd'hui la Grande-Bretagne de ſa deſtruction.

J'ai cru, Milords, qu'il étoit de mon devoir de vous informer de la vérité dans une affaire de cette importance, de peur que quelqu'un de vous, n'imaginât que j'euſſe avancé légérement des faits hazardés, ou que je les eûſſe déguiſés à deſſein.

14 Mars. Comme tout ce qu'il s'est dit dans les débats du 5 de ce mois a déjà été imprimé, j'ai cru devoir mettre toute l'affaire dans son vrai jour. Si le lord Weymouth me contredit sur ce fait tel que je viens de l'établir, je le prie de se lever à l'instant & de ne pas me laisser aller plus loin ; ou bien il me permettra de prendre son silence pour un aveu de sa part. Je serois fâché, Milords, que dans la suite de ce débat, vous fussiez encore interrompus par quelque discussion qui eût rapport à moi.

Quant à la proposition que je viens de faire, je me flatte que vous sentirez combien il est nécessaire de l'adopter. Je me flatte que vous daignerez croire que les assurances les plus fortes & les plus solemnelles de la conviction intime où je suis, que cette résolution ou quelqu'autre de semblable nature, est peut-être la seule ressource qui nous reste pour conjurer les orages sans nombre qui s'amassent sur tout l'horizon de la malheureuse Angleterre. Ma proposition découle des principes de l'humanité, de la justice & de la saine politique. Elle ouvre une porte à la réconciliation. Elle offre un moyen de terminer les différends de la Métropole avec les Colonies, sous des conditions d'amitié permanante, cimentées par un intérêt mutuel.

Si elle est admise, l'épée rentrera dans le fourreau; mais si elle est rejettée, ce ne sera que lorsqu'un déluge de sang aura été versé, & lorsque la Grande-Bretagne ou l'Amérique, ou même toutes les deux, ne pourront plus éviter leur destruction particuliere ou totale.

Je ne puis, sans frémir envisager les suites de cette querelle meurtriere. A la vue de tant de milliers d'hommes prêts à s'entr'égorger, quels sont les vrais amis de la patrie, quelque puissent être leurs sentimens politiques, & pour quelque côté que la victoire se déclare, quels sont, dis-je, les honnêtes citoyens qui n'auroient pas les plus justes sujets de gémir & de se désespérer ?

J'en appelle donc, Milords, à votre humanité dans ce moment de crise ; & j'implore votre concours pour

détourner de si grands maux, & pour empêcher toute nouvelle effusion du sang humain. Considérez que la victoire & les succès les plus soutenus ne produiront d'autre effet que de nous affoiblir ou de nous détruire; & que le sang qui coulera ne sera point celui de nos ennemis naturels, des seuls ennemis que nous devions craindre, mais celui de nos chers concitoyens, de Bretons nos freres, d'un peupie uni avec nous par tous les liens d'affection fraternelle, par tous les motifs d'intérêt commun, & par tous les principes de défense, de protection & d'appui réciproque. 14 Mars.

Depuis que Milord George Germaine a établi dans la Chambre des Communes qu'il n'est possible de s'arranger avec les Colonies que sur le pied d'une soumission sans restriction (car je maintiens qu'avant que ce lord fût appellé au Ministere, jamais personne n'avoit avancé ou soutenu ouvertement une telle doctrine, ni dans l'une, ni dans l'autre Chambre) il me semble que l'équité exigeroit de faire savoir aux Américains quels sont aujourd'hui les vrais sentimens de la Grande-Bretagne, afin qu'étant informés de notre *ultimatum*, ils puissent juger s'il doivent y consentir, ou bien courir les risques de la résistance.

Je me rappelle qu'à l'ouverture de la présente session, on tenoit un langage bien différend de celui d'aujourd'hui.

On se défendoit du dessein de taxer les Américains; ou au moins on y mettoit des modifications. Milord Darmouth, alors Secrétaire d'Etat au département des Colonies, (poste où il étoit responsable des événemens) qui peut-être n'avoit pas été jugé propre à mettre les desseins du gouvernement à exécution, ce Lord, dis-je, vous a assurés à plusieurs reprises *que l'administration n'avoit nullement en vue de réduire l'Amérique.*

Je vous demande, Milords si le nouveau systême qu'on a adopté n'a pas les apparences les plus sinistres, s'il ne nous menace pas des plus grands malheurs, & s'il ne dévoile pas dans toutes ses parties cette secrette & toute puissante influence, ces desseins ténébreux &

dangereux, qui de tems à autre ſe manifeſtent aux
14 Mars. yeux du public, & qui font naître les inquiétudes & les ſoupçous les mieux fondés dans l'eſprit de tous ceux qui ne ſont point inſenſibles aux intérêts de notre malheureuſe patrie. Lorſque j'ai rédigé la propoſition qui eſt actuellement ſous les yeux de la Chambre, je me ſuis abſtenu d'entrer dans aucun détail particulier, parce que j'ai penſé, Milords, que vous la feriez examiner comme une propoſition générale par un comité, & que vous pourriez convenir de quelques conditions préciſes, de quelque *ultimatum* qu'on propoſeroit aux Colonies, ou que vous prendriez quelque réſolution générale que vous communiqueriez enſuite à la Chambre des Communes, pour ſervir de baſe à un accommodement.

Les Américains ſauroient à quoi s'en tenir, & pourroient prendre leur parti en conſéquence. Vous leur ôteriez le prétexte dont ils couvrent aujourd'hui leur défiance pour les aſſurances générales, pour les promeſſes Miniſterielles, & pour les prétentions vagues & indéfinies de la Grande-Bretagne: objets relativement auxquels tous ceux qui ſont entrés ſucceſſivement dans l'adminiſtration ſe ſont expliqués chacun à ſa maniere, & ſur leſquels il n'y a peut-être pas deux des Miniſtres actuels qui ſoient parfaitement d'accord.

Comme la doctrine d'une ſoumiſſion indéfinie, miſe en avant par milord Germaine, a été depuis repetée au milieu de nous, par des Lords, qui ſans occuper des places où ils ſoient reſponſables, ont néantmoins des liaiſons très-intimes avec la Cour, j'ai encore eu pour objet, en faiſant cette propoſition, d'engager les Miniſtres à s'expliquer, & à dire clairement ſi les longues harangues, par leſquelles il ont voulu nous convaincre du deſir qu'ils ont d'une réconciliation, & leurs réſolutions de céder ſur quelque point, ſont toutes oubliées ou miſes de côté pour ne jamais reparoître, & s'ils ont à propoſer quelques autres moyens moins rigoureux que cette ſoumiſſion indéfinie.

S'ils préferent de garder le ſilence, & qu'en conſé-

quence ils rejettent ma propoſition, je les entendrai auſſi clairement que s'ils parloient. Je ſerai alors pleinement convaincu qu'ils ſont réſolus à contraindre les Colonies à une ſoumiſſion indéfinie : que le parti de faire couler le ſang (qui je crois eſt pris depuis long-tems) prévaudra ; & que la diſpute actuelle ſera enfin decidée par la force des armes. 14 Mars.

Avant de finir ſur cet article, je ſuis bien aiſe qu'on ſache que je ne donnerai de croyance à aucune de ces explications par leſquelles certaines gens veulent faire entendre que l'adminiſtration n'a jamais varié dans ſon ſyſtême, depuis le commencement des troubles, & qu'elle eſt toujours prête à remettre l'épée dans le fourreau & à ſe prêter à des propoſitions d'accommodement. Dans la nature des choſes, il eſt impoſſible de tirer cette conſéquence de leur conduite. Je conviens que le diſcours du Roi renfermoit cette idée. La propoſition appellée *conciliatoire* faite par milord North dans la Chambre des Communes, annonçoit auſſi quelque choſe de moins rigide qu'une ſoumiſſion indéfinie. Le bill pour interdire tout commerce avec l'Amérique, connu ſous le nom d'*acte de capture*, porte une clauſe qui ſemble correſpondre aux intentions énoncées dans le diſcours du Roi. Par cette clauſe on a donné à S. M. le pouvoir de nommer des commiſſaires pour traiter avec les Colonies, recevoir les ſoumiſſions & accorder les pardons. Je n'étois point préſent aux débats qui ont eu lieu à la ſeconde lecture de ce bill. Mais quoique le ſyſtéme que l'adminiſtration paroît avoir adopté ne fût point alors avoué ouvertement, il eſt évident que la perſonne qui a conſeillé ou rédigé cette clauſe (& à qui je crois que ſon influence particuliere a donné la principale part aux meſures actuelles depuis le commencement de l'affaire, quoiquelle n'eût aucun droit d'y concourir) a toujours eu en vue cette ſoumiſſion indéfinie que le gouvernement oſe enfin réclamer.

Lorſque je vis cet acte pour la premiere fois, & que je comparai le diſcours du Roi avec la clauſe,

j'avoue que je fus fort étonné. Que porte la clauſe ?
14 Mars. Que l'on nommera des commiſſaires, & rien de plus. Que doivent-ils faire ? recevoir des ſoumiſſions. Eſt-il dit dans cet acte à quelles conditions on pourra traiter, ou plutôt l'acte preſcrit-il aucunes conditions quelconques ? autoriſe-t-il les commiſſaires à ſe relâcher ſur quelques points ? Non. L'alternative eſt réſiſtance ou ſoumiſſion indéfinie : guerre & réſiſtance juſqu'à la deſtruction de l'un ou de l'autre parti ; ou bien les Américains mettront bas les armes ſur le champ & ſe rendront à diſcrétion. C'eſt d'après ces obſervations, Milords, que j'ai cru devoir vous préſenter un moyen d'effectuer les gracieuſes intentions que S. M. a bien voulu déclarer dans ſon diſcours, & de remplir le vœu apparent du *bill de capture*, de ce bill qui a été rendu pour ſoumettre l'Amérique, en détruiſant ſon commerce, ſi elle rejettoit avec opiniâtreté les termes d'accommodement que le Parlement Britannique, de concert avec S. M. pourroit croire les plus propres à aſſurer les prétentions de l'Angleterre & les droits conſtitutionnels de l'Amérique qui leur ſont ſubordonnés, & à établir pour l'avenir ſur une baſe ſolide le bonheur & les intérêts des deux pays.

C'eſt uniquement dans la vue de remplir ces deux objets que je prens aujourd'hui la liberté de vous communiquer mes obſervations. Si vous ne jugez pas à propos de rien changer à la motion, elle ne peut produire qu'un effet ſalutaire, puiſqu'elle fournira à l'Amérique un moyen de prévenir les calamités actuelles, dont, quel que ſoit l'événement, elle auroit toujours beaucoup à ſouffrir ; moyen qu'elle eſt ſuffiſament en droit de réclamer, d'après les raiſons que vous avez déjà plus d'une fois entendues. Et ſi l'Amérique refuſe de faire aucune propoſition, ou ſi elle en fait qui ne puiſſent point ſe concilier avec la dignité & les droits du Parlement Britannique, & avec les intérêts de l'empire en général, il réſultera au moins de ma motion, cette conſéquence importante & vraiment utile, qu'elle juſtifiera l'union de nos efforts pour

ſoutenir des meſures qui ſont bien loin d'avoir l'approbation générale, & qu'elle mettra en évidence la justice & l'honneur de la Grande-Bretagne, non-ſeulement aux yeux de ſes ſujets, mais aux yeux de toute l'Europe. 14 Mars.

Quant à la politique de la diſpute actuelle, c'eſt un ſujet que j'ai déjà traité ſi ſouvent que je ne m'y arrêterai point. Je crois que le Miniſtere auroit dû avoir les preuves les plus ſatisfaiſantes & les moins équivoques des diſpoſitions des Puiſſances étrangeres, avant de ſe précipiter aveuglément dans une guerre civile. Je me ſuis longtems occupé des affaires politiques. Je ſais le fond que l'on peut faire ſur le langage que tiennent ordinairement les Ambaſſadeurs. Je connois le degré de confiance qu'il faut donner aux aſſurances générales, relativement à des troupes étrangeres. Je ſuis convaincu qu'on ne doit y compter que très-peu ſi elles ne ſont accompagnées & appuyées d'engagemens particuliers, & d'une connoiſſance parfaite de la ſituation où ſont des Etats pour nous ſi redoutables. Enfin nous devons tirer notre ſécurité à cet égard bien moins de leurs déclarations que de leur impuiſſance reconnue de nous faire du mal. Les déclarations peuvent ſervir à leurrer & tromper; & il eſt démontré par l'expérience de tous les tems, qu'elles ne produiſent jamais d'autres effets. Il n'y a donc que les connoiſſances de leurs moyens & de leurs facultés qui puiſſent donner cette eſpece de sûreté qu'un Miniſtre ſera toujours bien aiſe de ſe procurer avant de faire aucune opération qui puiſſe expoſer ſa nation aux inſultes de ſes ennemis naturels.

Ces Puiſſances que nous devons craindre, Milords, & que je vous déſigne aſſez ſous le nom de nos ennemis naturels, c'eſt la France & l'Eſpagne. Perſonne de vous n'ignore qu'on fait actuellement dans ces royaumes des préparatifs conſidérables, tant ſur mer que ſur terre; & il eſt de mon devoir de vous communiquer un avis, que j'ai recu depuis peu de l'Amérique. Si cet avis eſt vrai, comme j'ai tout lieu de

le croire, la nouvelle eſt très-allarmante, & fait voir
14 Mars. la défiance avec laquelle nos miniſtres devroient recevoir les aſſurances qu'on leur donne.

Voici ce que porte l'avis dont on m'a fait part :

» Deux François de diſtinction ont débarqué en Amérique vers la fin de l'été dernier, & ils ſe ſont préſentés au général Washington, qui, après leur avoir déclaré qu'il n'avoit pas de pouvoirs pour traiter avec eux, les a renvoyés au Congrès général, où il a été nommé un comité pour écouter leurs propoſitions ».

Sous quelque point de vue qu'on examine les choſes, & ſoit que l'on conſulte l'humanité, la juſtice ou la politique, je ſuis perſuadé, Milords, que vous conviendrez avec moi que les moyens de conciliation ſont toujours entre nos mains ; & qu'il n'y a que la néceſſité la plus urgente qui puiſſe nous forcer à nous ſouiller du ſang de nos freres, au riſque de ruiner notre commerce, & de nous engager dans une guerre avec toutes les forces réunies de la maiſon de Bourbon.

Le Lord Darmouth.

MILORD Duc de Grafton m'ayant cité devant la Chambre, je me vois obligé d'expliquer ici en peu de mots ma façon de penſer. Milord-Duc a rapporté les expreſſions dont je m'étois ſervi dans un des précédens débats, pour faire voir quelle étoit alors mon opinion, & quel changement il s'eſt fait dans les ſentimens de l'adminiſtration depuis que j'ai quitté ma place de Secrétaire d'Etat des Colonies. Je ne prétens point nier que les expreſſions rapportées par M. le Duc, ne puiſſent être ſorties de ma bouche, & ce n'eſt pas non plus mon intention de les déſavouer aujourd'hui. J'ai toujours penſé, & je penſe encore que la Grande-Bretagne n'a ni intérêt ni deſir de faire la conquête de l'Amérique. Si c'eſt l'idée de conquête que Milord-Duc attache aux mots *ſoumiſſion ſans reſtriction*, je ſuis certainement fort éloigné de donner mon approbation à une pareille ſoumiſſion. Mais ſi l'on

ne doit voir dans ces mêmes mots qn'une résolution de notre part de ne point cesser les hostilités avant d'avoir réduit les Américains à reconnoître l'autorité suprême de la Grande-Bretagne ; c'est-là exactement l'avis pour lequel je tiens. Je persiste à croire que l'Angleterre ne peut ni ne doit poser les armes, ou suspendre son plan d'opérations , à moins que les Colonies n'ayent reconnu sa souveraineté, & que par des actes de soumission & d'obéissance elles n'ayent manifesté des dispositions qui les rendent dignes de la bienveillance & de la protection de la Mere-Patrie. 14 Mars.

C'est d'ailleurs, selon moi, un procédé peu honnête & peu conforme aux usages du Parlement que de vouloir mettre un homme en contradiction avec lui-même en lui rappellant les expressions dont il s'est servi, & le sentiment pour lequel il s'est déclaré, dans un tems où l'état des choses étoit très-différent de ce qu'il est devenu depuis. Je me plaisois à supposer que les désordres en Amérique étoient purement locaux, & que le mécontentement ne s'étoit glissé que dans les cœurs d'un petit nombre de gens qu'on ne pouvoit craindre que comme des cabaleurs capables de tromper & de soulever les peuples. J'avois toujours espéré que lorsque les Américains commenceroient à réfléchir mûrement sur les suites de leur rébellion, il seroient bientôt frapés de leur danger, & rentreroient dans leur devoir. Encouragé par cet espoir, je souhaitois qu'on pût les traiter avec indulgence, qu'on leur passât même leurs préjugés autant que cela pourroit se faire sans inconvénient. Qu'en est-il résulté ? Ils ont regardé ces actes d'indulgence comme autant d'indices de notre foiblesse : ils ont abusé de notre douceur à proportion de la générosité & de l'amitié avec lesquelles nous l'avons exercée ; & ils ont attribué notre patience, non à la tendresse & à l'affection maternelle de la Grande-Bretagne, mais à la pusillanimité de ses Administrateurs, & à un défaut absolu de moyens pour soutenir ses droits.

M. le Duc de Grafton appuie sa proposition sur des

14 Mars. motifs d'humanité, d'équité & de politique. J'ofe avancer que ni lui ni aucun autre membre de cette Chambre n'eft plus rempli que moi de fentimens d'humanité. Mais l'humanité gagneroit-elle à la propofition de M. le Duc ? Je fuis sûr que non. Que de pathétique dans fes expreffions ! La penfée feul de l'effufion de fang humain le fait frémir d'horreur. Eh bien ! le moyen le plus sûr que je connoiffe de prévenir cette calamité, c'eft de faire partir au plutôt les armemens deftinés pour l'Amérique. La crainte pourra produire, dans la conduite des Américains, un changement auquel ils ne fe réfoudroient jamais d'eux mêmes étant bien plutôt portés à fecouer toute dépendance. Ils verront par-là que nous avons les moyens auffi-bien que la volonté de les forcer à reconnoître la vraie fubordination & la foumiffion conftitutionelles qu'ils doivent à la Métropole. Je fuis donc d'accord avec milord Duc fur les principes d'humanité. Nous différons feulement quant aux moyens.

Adopter aujourd'hui la propofition de M. le Duc de Grafton, ce feroit vouloir faire manquer le principal & l'unique objet de cette guerre. En effet qu'eft-ce que vous propofe Milord Duc ? Il veut qu'on fupplie fans délai S. M. de rendre une proclamation pour fufpendre toutes hoftilités, & d'attendre l'effet que cette proclamation produira en Amérique. Ne feroit-ce point là fuivre ce plan de fauffe modération qu'on a juftement accufé d'être une des caufes de notre fituation préfente ? Ne feroit-ce point déclarer nettement que nous avons peur de foutenir nos droits, ou bien que nous fentons l'impoffibilité où nous fommes de le faire ? Je fuis perfuadé que c'eft ainfi qu'on regarderoit une pareille démarche de notre part, & que les Américains ne lui donneroient point d'autre interprétation.

Au furplus, Milords, je vous prie de confidérer qu'en envoyant, comme j'efpere fermement qu'on le fera, les forces deftinées pour l'Amérique, les voies de conciliation n'en refteront pas moins ouvertes, & qu'on pourra tout de même écouter les propofitions des Colonies.

Comme Milord Duc, pour appuyer d'autant mieux ſa propoſition a donné à entendre que ſi on la rejettoit, ce ſeroit une marque que l'objet de la guerre actuelle eſt de faire la conquête de l'Amérique, ou de la réduire à une ſoumiſſion ſans reſtriction, je ne veux point vôter négativement contre ſa motion; & je me contenterai de mander qu'avant de ſtatuer ſur le fond, on délibere s'il y a lieu dans le moment actuel à une motion de cette nature. Ce n'eſt pas certainement que je convienne avec lui qu'une négative impliqueroit l'intention ou le deſir de la Chambre d'inſiſter ſur une ſoumiſſion ſans reſtriction & conforme à la deſcription que Milord Duc en a faite; mais c'eſt que je ſerois faché de voir une pareille idée ſe répandre & s'accréditer. Malgré cela, Milords, ſi je ſavois qu'ou pût donner une autre interprétation à mon ſuffrage, je le rétracterois ſur le champ. Je déclare donc que ſi pour empêcher que la propoſition de M. le Duc ne ſoit adoptée, il eſt néceſſaire que je vote expreſſément pour la négative, je le ferai auſſitôt ſans difficulté. Je ſuis intimement perſuadé qu'elle cauſeroit beaucoup de mal en interrompant la ſuite des opérations publiques déjà entamées, & qu'elle ne ſauroit produire aucun bien; puiſque la voie de la conciliation qu'elle paroît favoriſer, ſera ouverte tout de même; tandis que d'un autre côté, en donnant, Milords, votre ſuffrage à cette même propoſition, vous feriez croire que vous déſaprouvez les opérations adoptées aujourd'hui contre l'Amérique, ou bien que vous êtes dans l'impuiſſance de les mettre à éxécution. 14 Mars.

Le Duc de Mancheſter.

La ſituation actuelle des affaires, vues dans leur enſemble, comme dans leurs détails, doit cauſer les plus vives allarmes à tout Anglois qui s'intéreſſe à la dignité, à l'honneur ou à la proſpérité de ſon pays. Les grandes dépenſes que les opérations actuelles doivent occaſionner, l'incertitude de la diſpoſition réelle des Puiſſances étrangeres, l'état préſent de notre marine, qui, je

vous l'aſſure Milords, n'eſt pas, à beaucoup près, ſur
14 Mars. un pied auſſi reſpectable que milord Sandwich le prétend, tous ces objets réunis nous démontrent la néceſſité d'avoir égard à la propoſition de M. le duc de Grafton, & de réfléchir ſur tous les riſques que nous courons en la rejettant.

Je ſuis bien-loin d'imaginer que milord Sandwich ait aucun deſſein de vous en impoſer. Je ne doute point qu'il ne vous ait rapporté de bonne-foi les choſes telles qu'elles ſont venues à ſa connoiſſance ; mais comme il a été obligé d'en croire le rapport d'autrui ſur la plupart des objets dont il vous a parlé, il eſt vraiſemblable qu'il a été trompé. J'ai pris des informations chez des gens du métier qui contrediſent formellement les aſſertions de milord Sandwich ſur l'état des vaiſſeaux de garde, ſur le nombre des hommes qu'ils ont à bord, & ſur la facilité avec laquelle on peut compléter les équipages. Je ſais par exemple que l'*Aigle* qui doit être monté par milord Howe n'a pas plus de quatre-vingt-dix bons matelots à bord ; & que pluſieurs des fregates & vaiſſeaux de guerre deſtinés ou déjà partis pour l'Amérique, ont été obligés de mettre à la voile aſſez mal équipés. Cette ardeur pour le ſervice dont Milord a parlé, n'eſt point fondée en réalité ; car il a fallu tirer de deſſus les vaiſſeaux de garde les hommes néceſſaires pour compléter les vaiſſeaux deſtinés à un ſervice preſſé.

Ceci me conduit à examiner une autre aſſertion du lord Sandwich, ſavoir que cette diſette de matelots des vaiſſeaux de garde provient de ce que les matelots ont ambitionné de partir avec les vaiſſeaux de guerre deſtinés pour l'Amérique. Comment cela s'eſt-il pû, ſi d'abord le complet des équipages pour l'Amérique à dû ſe former aux dépens des vaiſſeaux de garde ; & ſi le *déficit* trouvé enſuite dans le complet de ces vaiſſeaux n'a pas été plus grand après ces levées qu'auparavant ; Mais je penſe, Milords, qu'on trouveroit le *déficit* des vaiſſeaux de garde beaucoup plus conſidérable dans la réalité que ce Lord ne l'a annoncé.

Je

Je crois aussi que leurs équipages sont composés d'hommes qui ne devroient point être admis sur nos vaisseaux de guerre. Je suis bien informé que leur petit nombre n'est pas encore ce qu'il y a de plus fâcheux. Ces équipages sont composés d'hommes de terre, sans proportion avec les matelots, de vagabonds, & peut-être même de malfaiteurs. Je souhaiterois me tromper; mais si le fait est vrai, c'est une circonstance bien propre à nous allarmer. 14 Mars.

Nous n'avons point, Milords, de plus sûrs boulevards contre nos ennemis étrangers que notre marine: surtout ayant été obligés d'envoyer en Amérique la meilleure partie de nos forces pour pousser avec vigueur nos opérations actuelles. Si nous étions attaqués dans le moment présent où nos armées de terre & de mer sont si affoiblies, les conséquences en seroient bien effrayantes.

Je suis convaincu que nous ne devons pas nous croire en état de sûreté. Je suis même fondé à penser que la France & l'Espagne méditent de nous porter quelque coup. Les faits que milord duc de Grafton a rapportés ne sont que trop constans: ils étoient déjà venus à ma connoissance il y a un mois; & je vous en aurois fait part si je n'avois pas voulu attendre que l'administration vous les communiquât d'elle-même. Je comptois qu'en vous en informant, le Ministere vous auroit instruit de ses motifs pour négliger ces bruits, ou vous auroit rendu compte des mesures qu'il auroit prises pour exiger de la France une explication sur cet objet.

Je vous rappellerai encore, Milords, qu'il se fait de grands préparatifs en France & en Espagne, tant sur terre que sur mer. On dira qu'il s'agit d'une nouvelle expédition de l'Espagne contre Alger, ou des querelles qui se sont élevées entre l'Espagne & le Portugal dans l'Amérique méridionale. La premiere supposition peut être fondée. Mais si les forces qu'on rassemble sont destinées contre le Portugal, rappellez-vous, Milords, ce qu'a dit dans les premiers débats

14 Mars. milord Rocheford, ici préſent, qui occupoit alors une placé reſpectable dans l'adminiſtration, que ſi le Portugal étoit attaqué, nous ſerions forcés de prendre part à cette guerre & de donner aux Portugais toute l'aſſiſtance qui ſeroit en notre pouvoir.

En un mot, Milords, en réuniſſant toutes les cauſes, les circonſtances & les événemens probables qui ſont les ſources de la querelle préſente, ou qui pourront s'en ſuivre, je ſuis abſolument de l'avis de milord duc de Grafton. Mon ſentiment eſt de fournir aux colonies un moyen de rentrer naturellement dans leur devoir, tant pour aſſurer leurs droits conſtitutionnels, que pour prévenir les malheurs dont chaque partie de l'Empire eſt menacée, ſi nous perſiſtons à exécuter des projets auſſi ruineux, auſſi injuſtes & auſſi oppreſſifs que ceux que notre miniſtere a arrêtés.

Le Lord Sandwich.

Je n'interromprois point, Milords, le cours de ces débats ſi je n'avois pas été attaqué par M. le duc de Mancheſter qui, j'oſe le dire, s'eſt trompé eſſentiellement dans chaque fait qu'il a avancé, ou qui a tiré les plus fauſſes conſéquences de ſes aſſertions les mieux établies. Je ſuis très-fâché que ce Lord ne m'ait pas conſulté avant de hazarder des charges d'une nature auſſi grave, parce qu'il m'eût été auſſi facile qu'agréable de le déſabuſer & de lui faire voir combien on lui en a impoſé. Je ſoupçonne, & j'oſerois preſque dire que je ſais l'endroit où il a puiſé les informations ſur leſquelles il a inſiſté avec tant de chaleur. Les auteurs ſont connus par les écrits qu'ils font inſérer journellement dans les papiers publics, & par leurs harangues dans la Chambre des Communes (*). Mais il eſt bon de dire à Milord Duc que ces gens-là ſont ſuperficiels & mal inſtruits, & que tout ce qu'ils ont fait pour décrier la conduite de l'Amirauté à laquelle j'ai l'honneur de préſider, n'a ſervi qu'à mettre en évidence leur ignorance abſolue, ainſi que leur animoſité perſonnelle.

(*) Milord Sandwch a eu en vue M. Hartlay & le Capitaine Luttrel.

Milord Duc prétend que ce ſont des gens du métier qui lui ont donné ces informations. Je leur aurai bientôt démontré qu'ils n'entendent rien du tout à la choſe. On parle de l'*Aréthuſe*, du *Romney*, de l'*Aigle*, *&c.* comme ne pouvant pas être mis actuellement à la mer, parce qu'ils n'ont pas leurs équipages complets. D'après les derniers états que j'ai reçus de la ſituation de ces vaiſſeaux, je puis affirmer que rien n'eſt plus faux. Mais en ſuppoſant que les faits fuſſent vrais que s'en ſuivroit-il ? que d'après l'uſage établi dans le ſervice, les hommes ont paſſé d'un vaiſſeau à un autre, ſelon que les circonſtances ont rendu ce changement néceſſaire : mais cela prouve-t-il qu'un ſeul vaiſſeau, depuis le commencement de nos opérations & de nos armemens actuels, ait été arrêté un ſeul jour dans les ports, faute d'hommes ? 14 Mars.

Suivant milord Duc, l'*Aigle* à bord duquel le lord Howe, commandant en chef de l'eſcadre, doit arborer ſon pavillon, manque auſſi d'hommes. Quand le fait ſeroit auſſi ſtrictement vrai qu'il le prétend, je ne doute point que la réputation du lord Howe & le deſir de ſervir ſous un commandant ſi habile, & en même tems ſi doux & ſi affable, ne lui procurent bientôt aſſez d'hommes pour que le *déficit* dont milord Duc ſe plaint, n'ait plus lieu.

Quant à ce que milord Duc avance, qu'attendu le manque de matelots, nous avons été obligés de les ſuppléer par des vagabonds & des malfaiteurs, je proteſte qu'il n'eſt rien arrivé de ſemblable, & j'aurois la plus grande répugnance, quelque critiques que les circonſtances puſſent être, à favoriſer aucune maniere d'équiper notre marine qui pût donner du dégoût à une claſſe d'hommes ſi utile & ſi brave. D'ailleurs je crois qu'à bien des égards, il en réſulteroit de grands inconveniens ; rien ne ſeroit plus propre à corrompre les mœurs des matelots, objet très-eſſentiel & ſur lequel je ne ceſſerai de porter toute l'attention poſſible, tant que je ſerai en place.

En général, il n'y a rien à reprocher à nos matelots ;

14 Mars. & leurs mœurs ſont honnêtes tout le tems qu'ils reſtent à bord. Si à terre ils ſont plus diſſipés, le tout ſe réduit à de folles dépenſes, en parties de plaiſir, ce qui n'eſt nullement contraire au bien du ſervice, & d'autant moins que dès qu'ils n'ont plus d'argent & parconſéquent plus de moyens de ſubſiſter ſur terre, ils retournent gaiement à la mer. Mais ſi l'on ſouffroit que les vagabonds & les malfaiteurs s'enrolâſſent ſur les vaiſſeaux de Sa Majeſté, que s'en ſuivroit-il? Les plus mauvais ſujets d'entr'eux communiquant avec tout le corps des matelots, ils corromproient leurs mœurs ſur les vaiſſeaux, ils les rendroient pareſſeux & négligens dans leurs devoirs; & à terre, ils leur apprendroient les moyens pervers qu'ils connoiſſent pour trouver à ſubſiſter. C'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de ſouffrir, autant pour le maintien des mœurs que pour l'intérêt même du ſervice. Je n'ai jamais perdu de vue un objet de cette conſéquence, & je ne crois pas qu'aucun malfaiteur ou homme mal noté ait été enrôlé parmi les matelots. Si cela eſt arrivé, ce ne peut-être qu'à mon inſçu, & ceux qui voudroient le faire trouveroient en moi la plus vigoureuſe oppoſition.

Quoiqu'il en ſoit, prenons les faits préſentés par M. le duc de Mancheſter ſous un autre point de vue. Que prouveront-ils, même en admettant qu'ils ſoient vrais? Vous n'avez point oublié, Milords, que j'ai affirmé dans un débat précédent que le complet des équipages des vaiſſeaux de garde montoit à ſix mille huit cent hommes; qu'actuellement il n'y en avoit que ſix mille trois cents ſur les régiſtres: que par conſéquent il y avoit un *déficit* de cinq cents matelots: qu'il étoit aiſé de ſe procurer ces cinq cents hommes; ou que dans une néceſſité actuelle ou imprévue ils ſeroient completés en un inſtant, au moyen de la preſſe. Les faits contrediſent-ils ce qu'alors je vous ai expoſé ſur ce ſujet? Je ſuis convenu d'un *déficit*. Je vous ai informé de la facilité d'avoir des hommes, & j'ai ajouté en même tems que s'il étoit néceſſaire

de mettre ſur le champ les vaiſſeaux à la mer, la preſſe me fourniroit les moyens de pourvoir à tout ce que l'exigence du cas pourroit requerir. 14 Mars.

Quoique je parle de preſſe, je ne crois pas qu'il ſe préſente d'occaſion où nous en ayons beſoin. Lorſque j'ai traité cette matiere en dernier lieu, j'ai dit que je croyois qu'on pourroit s'en paſſer ; & depuis ce tems là, je n'ai point eu de raiſons pour changer d'opinion. Mais je n'ai point donné ma parole poſitive qu'on ne ſeroit pas obligé d'y avoir recours. Je ſuis toujours bien loin d'imaginer qu'elle aura lieu. Cependant je n'en réponds pas. Je répéte encore ce qu'on m'a ſouvent entendu dire, que la ſeule néceſſité pourra m'y forcer, & que cette néceſſité me paroît auſſi éloignée que jamais. D'ailleurs, c'eſt une opération que je voudrois qu'il fût poſſible d'éviter. La preſſe entraîne beaucoup d'actes de rigueur & de cruautés. Rien n'eſt plus affreux que d'arracher un membre utile de la ſociété à ſa famille & à ſes parens les plus chers, dans le moment peut-être où ils ont le plus beſoin de ſon induſtrie & de ſa protection. J'ai réfléchi ſur cette matiere, & j'eſpere pouvoir perfectionner quelque projet qui rendra la preſſe des matelots abſolument inutile.

Je ſuis bien convaincu que le moyen ordinaire de ſe procurer des matelots eſt défectueux ; & je ſaiſis avec plaiſir cette occaſion de parler de deux Officiers très-méritans, dont l'un eſt proche parent du lord Abercorn. Ces deux Officiers ſont les capitaines Hamilton & Pownal ; le dernier jouit d'une fortune de cent mille livres ſterl. on ne peut donc lui ſuppoſer d'autre motif que le ſentiment de ſon devoir & la juſtice de la cauſe. Tous les deux ont offert leurs ſervices de leur propre mouvement ſans demander aucun ſecours à l'amirauté : il ont completté leurs équipages, & ſe ſont mis en peu de jours en état d'appareiller. Je crois même qu'un des deux (le capitaine Hamilton) a été prêt en moins de quinze jours. Ces exemples & beaucoup d'autres ſemblables m'ont ſuggéré une idée qui pouroit faciliter beaucoup les recrues de matelots.

Ce feroit de compter moins fur le fecours de l'amirauté, & de donner tous les encouragemens poffibles aux capitaines nommés au commandement des vaiffeaux pour qu'ils fe chargeaffent eux-mêmes de former leurs équipages. Les heureux effets de cette maniere d'accélerer un armement fe font fait fentir dans les deux exemples que je viens de rapporter & dans beaucoup d'autres que je pourrois citer encore.

14 Mars.

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour faire voir le peu de conféquence des *deficit* que milord Duc fe plaît tant à nous reprocher. Suppofons qu'un vaiffeau foit nommé pour un fervice quelconque : il peut arriver que fon équipage ne foit pas complet tant qu'il eft en armement ; mais auffi-tôt qu'il a ordre de mettre à la voile, le *déficit* eft bientôt rempli ; ou bien on prend des hommes des vaiffeaux de garde ou d'autres bâtimens dont l'armement n'eft pas fi avancé. Voilà ce qui fe pratique journellement fans que le fervice en fouffre en aucune maniere.

Le duc de Grafton appuie fa propofition fur des motifs d'humanité, de juftice & de faine politique. Je répondrai d'abord que le meilleur moyen de remplir cet objet d'humanité, & d'arrêter l'effufion du fang, eft de perfifter avec conftance & courage dans les mefures actuelles. Quant à la juftice, je fuis fûr que les raifons pour rejetter la propofition de milord Duc font également fortes, à moins que nous ne confentions à abandonner les droits les plus effentiels & les plus facrés de la légiflation Britannique. Je ne craindrai pas même d'affirmer que milord duc de Grafton s'eft également trompé relativement à la politique. En effet, de même que nous avons le droit, je préfume auffi que nous avons le pouvoir d'affurer ce droit, & que nous ferons en état de convaincre les Américains que nos moyens ne font pas moins certains que la juftice de nos prétentions & que notre humanité, dans la maniere dont elles ont été foutenues.

Le Duc de Richemond.

14 Mars.

Milord Darmouth chicanne ſur les expreſſions rapportées de lui par M. le duc de Grafton. Je me les rappelle très-bien ; j'en ai pris note dans le tems. Elles portoient que l'intention du Miniſtere étoit de ſe relâcher, de concilier, & de n'employer jamais la force des armes pour ſoumettre l'Amérique.

Telle étoit, Milords, l'idée jettée dans le diſcours du Roi : tel étoit l'objet apparent de la clauſe de l'acte de *captûre* à laquelle milord duc de Grafton a fait alluſion ; & je ſuis entierement de ſon avis lorſqu'il dit que cette clauſe ne ſervoit que d'envelope au projet de la guerre pour ſoumettre l'Amérique. Car c'eſt ce que l'événement juſtifie.

Que porte la clauſe ? énonce-t-elle quelques diſpoſitions pacifiques ? n'eſt-ce pas un aſſemblage de mots vagues & louches qui ne veulent rien dire, ou du moins qui ne préſentent d'autre vue que d'inveſtir la couronne du pouvoir de diſpoſer des droits du Parlement, d'en rejetter tout l'odieux ſur le Parlement ; & ſi le projet de ſoumettre l'Amérique ſe trouve impraticable, de donner à S. M. l'honneur de toutes les facilités auxquelles le Parlement pourroit par la ſuite ſe prêter.

Je vous prie, Milords, d'examiner cette clauſe & les conditions ſur leſquelles toute meſure de conciliation doit porter. *Dès qu'une province quelconque &c. ſe montrera diſpoſée à retourner à ſon devoir.* Comment connoitra-t-on ſes diſpoſitions ? Ce n'eſt point par le Congrès, car, vous avez refuſé de traiter avec lui. Ce ne ſera pas non plus par aucune claſſe de particuliers, puiſqu'il ne peut y en avoir aucune autoriſée légalement à répondre d'autres perſonnes que de celles qui la compoſent. Il n'y a point actuellement d'aſſemblées avec qui vous puiſſiez traiter. Ce ſont donc les individus que vous voulez détacher de leurs compatriotes dans le deſſein de créer des diviſions, en annonçant des offres de pardon, & d'avancer par ce moyen

vos projets, ſoit de ſimple conquête ou de ſoumiſſion
14 Mars. indéfinie.

Mais je puis vous aſſurer que ce plan, ſi bien concerté qu'il puiſſe être, aura le même ſort que tous les autres. Les peuples ne ſe laiſſeront jamair duper à ce point. Il ſera reçu comme l'a été la propoſition faite au Congrès de la part de milord North. Il ne ſera jamais ce que n'a pu faire la ſomme de cent mille l. ſterl. offerte au Congrès pour lui faire accepter la propoſition conciliatoire. L'objet de toute propoſition, avec quelque ſoin qu'on le eache, ſera toujours découvert à la fin. Telle eſt la conſtitution du Congrès. Les membres ont été obligés de faire part à leurs Electeurs de l'offre des cent mille livres. Ils ont refuſé l'argent des Miniſtres & leur propoſition inſidieuſe, quoique bien différente du ſyſtême actuel de ſoumiſſion indéfinie, a été rejettée avec tout le mépris qu'elle méritoit.

Mais ſuppoſé que le Congrès eût accepté l'offre, penſez-vous, Milords, que les peuples euſſent ſouſcrit à des conditions auſſi ignominieuſes. Je ſuis perſuadé du contraire. Le Congrès eſt un corps momentané, variable, dont les membres ſont choiſis pour un certain tems; & comme les peuples, dans le cas où le Congrès auroit accepté l'offre, n'auroient pas pu manquer de prendre une pareille condeſcendance pour un abandon implicite de l'objet en conteſtation, ils auroient nommé auſſitôt d'autres Délégués qui auroient caſſé toutes les opérations de leurs prédéceſſeurs. Certainement les Américains n'acquieſceroient jamais à une loi conçue en ces termes : » vous vous taxerez vous-mêmes; vous recueillerez vos taxes, & vous en enverrez le montant en Angleterre pour être verſé dans le tréſor de la Grande-Bretagne. En même tems nous nous réſervons non-ſeulement la négative pour déſaprouver le *quantum* de ces taxes, mais auſſi le droit de vous taxer nous-mêmes, de telle maniere & pour telle ſomme que nous pourrons le juger à propos par la ſuite ».

Milord Sandwich s'eſt ſervi, en répondant à milord duc de Mancheſter, d'une expreſſion qui, ſelon moi, décele une préſomption extraordinaire de ſa part. Ce Lord non content d'avoir dit au duc de Mancheſter qu'il étoit mal informé & entierement dans l'erreur, a ajouté, que comme il préſumoit que milord duc tenoit ſes informations de gens du métier, il le prioit de les lui envoyer, & qu'il leur feroit voir qu'ils n'étoient que des ignorants & n'avoient aucune connoiſſance de la choſe. 14 Mars.

Voilà, je l'avoue, un langage tout nouveau pour moi. J'avois toujours cru que des gens du métier étoient réputés s'entendre à leur profeſſion: je croyois que dans des entrepriſes d'une nature importante & difficile, on avoit ſoin de les conſulter. Je ne me ſerois jamais attendu à voir condamner en bloc un corps auſſi reſpectable que celui de la Marine, & l'envelopper dans un reproche général d'ignorance & d'incapacité. Si l'aſſertion de milord Sandwich doit être priſe au pied de la lettre, ce ſeroit une raiſon, ce me ſemble, pour abandonner notre plan actuel. Car, qui aurions-nous pour le mettre à exécution ſi cette imputation d'ignorance & d'incapacité étoit fondée? Mais j'enviſage les choſes ſous un autre point de vue, & j'oſe dire que s'il eſt vrai qu'on faſſe ſi peu de cas des talens & des connoiſſances des gens du métier, & que milord Sandwich ſe ſoit repoſé uniquement ſur ſes lumieres, peut-être bien tranſcendantes à tous autres égards, mais qui ne ſauroient, ſelon moi être miſes en parallele avec celles de perſonnes qui ont conſacré toute leur vie à l'étude de leur métier, je ne ſuis nullement ſurpris que juſqu'à ce jour toutes nos opérations ayent avorté.

Milord Sandwich ſoutient qu'il n'eſt pas vrai qu'on ait enrôlé & reçu des vagabonds ou des malfaiteurs pour ſervir ſur les vaiſſeaux de guerre. Je puis cependant prouver ce fait, en partie, par des anecdotes qui ſont à ma connoiſſance. En qualité de lord lieutenant du comté de Suſſex, j'ai reçu un ordre du

——— Conſeil privé, ſigné du lord Gower, préſident de ce
14 Mars. Conſeil, par lequel il m'a été enjoint de tenir la main à l'exécution effective des loix portées contre les vagabonds, &c. Je penſe, Milords, qu'il n'eſt aucun de vous qui ne ſache quel étoit l'effet qu'on attendoit de cet ordre, ou qui puiſſe ſuppoſer que la proclamation dont il s'agit, ait été rendue dans aucune autre vue, que celle de remplir l'objet de la loi, en faiſant mettre à bord des vaiſſeaux en armement les vagabonds qui ſeroient arrêtés, & qui, malgré tout ce que peut dire milord Sandwich, n'ont pas été envoyés aux priſons, mais ſur les vaiſſeaux où on manquoit d'hommes.

Ce Miniſtre parle avec beaucoup d'emphaſe du pouvoir, des forces & des reſſources de l'Angleterre. Il peut avoir raiſon, mais je n'en vois des preuves que dans l'extravagante profuſion de nos octrois. Il prétend que nous n'avons pas encore fait jouer tous les reſſorts de notre puiſſance, & que nous ſommes en état d'employer & d'entretenir *dix fois plus de forces que nous n'en avons pour le préſent.* Milord Sandwich a ſans doute un génie très-fécond en expédients; mais je crains fort qu'il n'ait avancé beaucoup plus qu'il ne pourra prouver.

Par les votes de la Chambre, je vois qu'il a déjà été accordé pour le ſervice de l'année courante environ ſix millions, y compris à-peu-près un million de frais extraordinaires pour l'année derniere. Or, ſans ſupputer à combien pourront ſe monter les frais extraordinaires de cette année, dans laquelle on doit employer quatre fois plus de forces de terre, indépendamment d'une formidable armée navale, je ſuppoſe que les dépenſes n'excéderont point les ſix millions déjà accordés, & je demande à milord Sandwich, s'il croit ſincérement que nous ſoyons en état de lever ſoixante millions qu'il faudroit tout juſte en adoptant ſon aſſertion. Suppoſé que nous le puſſions, la ſageſſe, la prudence ou la politique nous permettroient elle de faire de a reils efforts?

Le manque de moyens pour nous défendre chez nous:

les dépenſes énormes qu'entraînera la pourſuite d'une guerre dans un ſi grand éloignement : les torrens de ſang que cette guerre va faire couler : la crainte d'une attaque de la part de nos voiſins ; mais ſur tout l'injuſtice de notre cauſe : Voilà, Milords, les motifs qni me font approuver du fond de mon cœur la propoſition de milord duc de Grafton comme un moyen de nous préſerver de tous les malheurs dont nous ſommes menacés. Je ſuis perſuadé, Milords, que ſi vous adoptiez ſa propoſition, elle produiroit tous les effets heureux que ſon auteur vous a préſentés ; & je vous déclare franchement, que ſi après cela les colonies perſiſtoient dans le refus d'entrer en accommodement : ſi elles reclamoient des droits préjudiciables à la ſouveraineté de l'empire Britannique, avec lequel elles ne doivent former qu'un ſeul & même grand corps politique, je ceſſerois dès ce moment-là de parler en leur faveur, & j'inſiſterois avec autant de chaleur que qui que ce fût, pour qu'on réduiſit les colonies à l'eſpece de ſoumiſſion d'où dépend le plus eſſentiellement la force & le pouvoir de la Grande-Bretagne & de toutes ſes poſſeſſions. 14 Mars.

Comme je n'aurai peut-être plus occaſion de parler devant les Seigneurs ſpirituels (les Evêques,) ſur la matiere que je viens de traiter, je prendrai la liberté de leur adreſſer quelques mots. Je n'ai gueres eu le bonheur juſqu'à préſent de mériter leur ſuffrage, mais lorſque les motifs d'humanité & les ſollicitudes de l'amour de la paix & de l'horreur pour l'effuſion du ſang de nos ſemblables, ſeront fortifiées de la conſidération des intérêts perſonnels de ces Seigneurs, je me flatte que ce corps reſpectable m'écoutera avec un peu plus d'attention.

(*Il ſe tourne vers le banc des Prélats.*)

Il eſt poſſible, Milords, que par l'événement de la criſe actuelle la conſtitution ſoit détruite, que les droits & les libertés du peuple ſoient anéantis, ou que nous éprouvions une nouvelle révolution. Ce cas

arrivant, à quel ſort Meſſieurs du haut Clergé pourront-
14 Mars. ils s'attendre ? Ne peut-il pas leur arriver de devenir une ſeconde fois la victime de la fureur des peuples ? Croyent-ils qu'on leur (*a*) laiſſeroit leurs excellentes prébendes, leurs riches doyennés, leurs beaux évêchés

---

(a) Cette apoſtrophe de M. le duc de Richemond aux prélats Anglois ſur leur attachement pour le temporel, a donné lieu à un Gazetier de remarquer que l'avarice, la vénalité, l'orgueil, le luxe & l'indolence de quelques membres du haut Clergé d'Angleterre, font plus de tort à la Religion que tous les écrits des Catholiques Romains. Ce Gazetier appuie ſon obſervation de l'expoſé ſuivant:

» Il exiſte dans notre Egliſe un Evêque qui entre lui, ſes deux gendres & ſon chapelain, poſſede près de quatorze mille livres ſterl. de rente des biens de l'Egliſe.

Les revenus de ſon Evêché ſont de .... 7,000 l.

Le mari de ſa fille aînée, outre un bien propre qui rapporte net 1500 l. par an, jouit encore des places ſuivantes, ſavoir:

	livres par an.	
Un Doyenné de	900.	
Une Prébende de	500.	
Un Canonicat de	400.	
Deux Rectoreries faiſant	1200.	Total 3, 300.
Un Bénéfice ſimple conſiſtant dans les dîmes d'une Paroiſſe dont le Déſervant n'a que 50 l. par an	300.	

Le mari de ſa ſeconde fille poſſede,

Une Canonicat de	500.	
Une Prébende de	400.	Total 2, 100.
Deux Rectoreries faiſant	1200.	

Les deux gendres ci-deſſus ont encore des rentes à vie appartenantes au ſiege, des places, & des dîmes dont perſonne ne ſait le nombre ni la valeur.

Le Chapelain de l'Evêque qui n'eſt pas encore aſſez riche pour quitter cette place, & pour la laiſſer à un autre, poſſede deux ſortes de Rectoreries & une Prébende, le tout faiſant .... 1, 000.

» Ainſi, l'Evêque & les ſiens jouiſſent d'un revenu eccleſiaſtique de .... 13, 400.

& qu'on ne les ſacrifieroit pas plutôt, pour appaiſer & gagner les eſprits du parti dominant? Voilà pourtant ce qui arriveroit ſi notre conſtitution venoit à être renverſée. Des événemens de cette ſorte ont toujours été dans la Grande-Bretagne les ſuites d'une mauvaiſe adminiſtration. 14 Mars.

Ceux qui tenoient les rènes du Gouvernement commençoient par ſoulever les eſprits des peuples, ils violoient la conſtitution, ils faiſoient des tentatives pour ſoutenir leurs infractions, & l'événement a toujours été que le peuple eſt rentré dans ſes droits, de ſorte que toutes les fois qu'il s'eſt vu réduit à la néceſſité de les défendre, le Gouvernement a été diſſous. Je prie Meſſieurs les Prélats de réfléchir ſur leur poſition, & d'examiner les ſuites qu'une révolution pourroit entraîner, relativement à eux.

Le Lord Sandwich.

Permettez-moi, Milords, de me diſculper des imputations de M. le duc de Richemond. Je n'ai jamais attaqué les talens des gens du métier en général. Je n'ai jamais demandé qu'on me les envoyât pour les inſtruire. Ce que j'ai dit & ce que je penſe en effet, Milords, c'eſt que M. le duc de Mancheſter étoit mal informé : que s'il prétendoit tenir ces renſeignemens de gens du métier, je devinois qui étoient ces gens là : c'eſt-à-dire, des hommes ſuperficiels. J'ai prié M. le Duc de m'envoyer ces gens du métier, m'engageant à leur faire voir qu'ils étoient des ignorants, & qu'ils

« Que pouvoit-on reprocher de pire au Clergé Romain lorſqu'il fut expulſé? Ces Meſſieurs ont acquis tous ces Bénéfices par une infinité de tours d'adreſſes & d'echanges avec le Miniſtre. Le but de Monſeigneur eſt de procurer à ſes gendres une ſi grande quantité de places que le Miniſtre ſoit obligé de leur donner des Evêchés, pour avoir de ſon côté la diſpoſition de leurs nombreuſes dignités, dîmes, &c. «

» Entre ces trois Eccléſiaſtiques il n'y en a pas un qui ſe ſoit diſtingué ni par ſa piété, ni par ſa ſcience, ni par ſon talent pour la chaire, ni enfin par aucun ſuccès dans la Littérature.

14 Mars. n'avoient pas la moindre connoiſſance de la choſe. Je vous demande, Milords, ſi l'expreſſion dont je me ſuis ſervi, admet l'interprétation que milord duc de Richemond lui a donnée? Je ne le crois nullement. On ne ſauroit avoir une plus haute idée que moi de la profeſſion des marins. Perſonne ne peut être plus parfaitement convaincu de la ſolidité & de l'étendue des connoiſſances de pluſieurs braves officiers de ce corps, qui même ſeroient en état de remplir avec diſtinction tout autre ſervice ou profeſſion quelconque.

Le Lord Darmouth.

Je ne puis croire que M. le Duc de Richemond ait eu l'intention de dénaturer rien de ce qui a été dit dans les derniers débats. Milord duc eſt en général aſſez exact dans ſes rapports. Cependant, Milords, je puis vous aſſurer qu'il m'a prété des ſentimens que je n'ai jamais eus, & dont je ſuis uniquement redevable à l'adreſſe avec laquelle il a sû donner à mes paroles une ſignification toute différente de ce que j'ai eu intention de dire.

Le Lord Hillsborough.

Je n'étois pas préſent lorſque milord duc de Grafton m'a cité relativement aux déciſions priſes dans le cabinet en 1769, c'eſt-à-dire à l'époque où il a été propoſé de révoquer l'acte pour impoſer des droits de port en Amérique. Je viens d'apprendre que milord Duc a avancé que ſon avis n'avoit pas prévalu dans le cabinet & que je lui avois envoyé une note de ce qu'on y avoit arrêté. Je ne prétens point dire que milord Duc n'a pas reçu une pareille note, mais je nie qu'elle lui ait été remiſe ſoit directement ou indirectement de ma part.

Milord duc de Grafton a rappellé plus d'une fois ma malheureuſe lettre qui a donné lieu à tant de diſcuſſions dans l'une & l'autre Chambre; & il a ſoutenu qu'elle avoit été écrite pour amuſer les colonies

& les tromper. Je n'ai jamais eu recours à aucune imposture pour faire réussir quelque entreprise que ce pût être. J'en appelle à la teneur de la lettre, & tout ce que je desire, Milords, c'est que ceux d'entre vous qui pourront la juger digne de leur attention, ayent la bonté de demander qu'il en soit fait lecturo afin que la Chambre puisse elle-même l'apprécier, & qu'elle ne soit point induite en erreur par aucune interprétation partiale. Ce sera là un procédé honnête & conforme aux usages du Parlement. Le passage de la lettre qui a rapport à l'objet dont il s'agit aujourd'hui, portoit: *que les Ministres de S. M.* (*alors en place*) *protestoient pour eux-mêmes & prioient les Gouverneurs des Colonies d'assurer leurs assemblées respectives que l'Angleterre n'avoit pas l'intention d'établir aucune taxe en Amérique, dans la vue de lever un revenu.* 14 Mars.

Supposé donc que cette promesse dût lier les mains à tous les Ministres suivans, ce que je ne crois pas cependant qu'on ose soutenir, est-il un seul des Lords de la Chambre qui puisse citer une seule circonstance où cette promesse ait été violée ou perdue de vue? A-t-on imposé aucune taxe ou levé aucun droit depuis cette époque?

Je n'entrerai ici, Milords, dans aucune discussion particuliere sur le droit de l'Angleterre de taxer les colonies. On connoît déjà ma façon de penser à ce sujet. Si la souveraineté renferme tout ce qui est essentiel au pouvoir qui lui est inhérent & à l'exercice de ce pouvoir, il est ridicule & absurde de vouloir que le droit législatif général de gouverner, d'ordonner & de censurer, soit distingué des objets partiels & limités de taxations qui sont compris évidemment dans ce même droit & en forment nécessairement une partie. Il seroit superflu, Milords, de détailler les conséquences qui résultent de ce principe: quant à l'avantage qu'il peut y avoir pour l'Angleterre d'établir des taxes en Amérique, c'est une affaire qui auroit peut-être mérité d'être mieux discutée avant

le commencement des troubles actuels. Mais dans
14 Mars. l'état des choses on ne peut plus & on ne doit plus s'occuper de cette question. Feu M. Grenville, qui le premier proposa l'acte de timbre, croyoit la chose également juste & praticable, & vouloit concilier par cet expédient le maintien du droit de l'Angleterre avec la nécessité où elle se voyoit d'obliger les colonies à la soulager du fardeau de ses dettes qu'elle avoit contractées en partie à leur occasion. Ce Ministre étoit un homme de mérite, & même un grand homme à bien des égards. Cependant j'ai de fortes raisons pour croire qu'il auroit abandonné son dessein s'il avoit pu prévoir tout ce qui est arrivé depuis.

Ceux qui lui ont succédé étoient des gens fondés en principes, & qui avoient les meilleurs motifs pour se comporter comme ils l'ont fait. Ils ont trouvé l'Angleterre dans une situation qui la menaçoit d'une guerre civile. Jaloux de conserver la paix de l'empire, ils ont consenti à la révocation de la loi qui avoit amené de si malheureuses circonstances ; mais ces même Ministres ont reconnu le principe établi par leurs prédécesseurs, puisqu'il ont accompagné la révocation de l'acte du timbre d'une loi interprétative qui maintenoit la suprématie législative de la Grande-Bretagne dans tous les cas quelconques.

Lors de l'imposition des droits en 1767, je n'ai point assisté aux séances de la Chambre, & je n'ai eu aucune part à cette imposition. Cependant dès que les Américains nous ont contesté le pouvoir d'imposer ces droits (& voilà, Milords, ce que je vous prie sur-tout de bien remarquer) j'avoue que mon sentiment a été de ne consentir en aucune maniere à une révocation totale, à moins que nous ne fussions résolus à abandonner entiérement notre souveraineté sur les colonies. J'ai vu la nécessité qu'il y avoit de laisser subsister une partie des droits en question jusqu'à ce que les Américains eussent reconnu que nous sommes fondés à les imposer. Conséquemment à ce principe, j'ai voté contre la révocation totale, & j'ai

encouru

concouru par mon conſeil & par mon approbation à l'expédition de la lettre dont il s'agit. Il falloit, ſelon moi, que les Américains reconnuſſent complettement, clairement & expreſſément notre droit. Ce point une fois ſolidement établi, j'aurois pu me relâcher ſur l'objet de la convenance. 14 Mars.

Je ſuis encore aujourd'hui dans les mêmes ſentimens; & je continuerai toujours de m'oppoſer, autant que je le pourrai, à toute eſpece d'accommodement, n'importe ſous quelle forme on pourra le préſenter, qui n'aura pas pour baſe la ſoumiſſion des Américains, & un aveu du droit que nous avons de les taxer tel que je viens de le définir. C'eſt que je ſuis intimement perſuadé que ſi nous abandonnions le droit de taxation, nous ne tarderions pas à perdre tous les autres droits lucratifs de notre ſouveraineté; & que l'Amérique finiroit par ſe ſéparer entierement de la Grande-Bretagne.

Milord duc de Grafton a déſapprouvé hautement dans une autre occaſion la loi modificative de la chartre de la baye de Maſſachuſett, paſſée il y a deux ans. Pour moi je penſe qu'elle étoit extrêmement néceſſaire à tous égards. D'abord je la crois juſte par la raiſon que toute chartre, vu la nature même de la conceſſion, eſt ſuſceptible d'être réformée & diſſoute par la légiſlation ſuprême. Conſiderez un moment, Milords, ce qu'il y auroit à craindre ſi cela n'étoit pas ainſi. Le Roi pourroit accorder des priviléges excluſifs par des chartres: il pourroit les qualifier de maniere à les rendre entierement indépendans du Parlement; & par ce moyen morceler tout l'empire & le diviſer en autant de communautés indépendantes que bon lui ſembleroit. Certes, Milords, ce ſeroit là une abſurdité révoltante. Je maintiens que toutes les corporations ſont ſous l'inſpection du Parlement, & qu'il appartient au Parlement de modifier, de rectifier ou de ſuprimer les privileges accordés de la ſorte, toutes les fois qu'il voit que les intérêts de l'empire l'exigent.

14 Mars. Pour appuyer ce principe général, faisons-en l'application particuliere à la baye de Massachusett. Vers la fin du règne de Charles second la politique des Ministres (& je la désaprouve tout autant qu'aucun de vous, Milords) étoit de dissoudre les chartres sans autre raison que le seul bon plaisir de la couronne, ou du moins d'une maniere qui n'étoit gueres plus légitime. Cependant ce qui se passa à l'égard de la baye de Massachusett ne peut pas être qualifié d'abus. On découvrit que sa chartre n'étoit autre chose qu'une incorporation de certaines personnes réunies, seulement pour affaires de commerce, sous la dénomination d'un président; & la place de président étoit donnée à la pluralité des suffrages des assesseurs. Ce corps d'assesseurs usurpoit tous les pouvoirs du gouvernement civil; & au lieu de se regarder comme une compagnie commerçante, il s'étoit érigé en une espece de petite république: désavouant presque toute relation politique avec la Métropole.

Guidés par ces principes républicains qui ont plus ou moins prévalu parmi ces peuples depuis leur premier établissement en Amérique, le président s'arrogea bientôt le titre de gouverneur: ses assesseurs prirent celui de conseil; & sur ce conseil le Roi n'avoit aucun pouvoir, attendu qu'il n'avoit la permission de nommer ni le président ni les assesseurs.

Le chartre fût donc dissoute, & quoique les habitans de cette province ayent fait tout au monde après la révolution pour en obtenir le renouvellement, leurs efforts furent infructueux.

Les Ministres du Roi Guillaume avoient pourtant exposé leurs vies & leurs fortunes pour le maintien des libertés constitutionels de leur pays; & malgré cela on ne put jamais gagner sur eux d'établir ou de renouveller des prétentions si dérogatoires aux droits législatifs, à l'autorité souveraine & aux intérêts essentiels de la Grande-Bretagne, Enfin, le peuple de la Nouvelle Angleterre fut obligé de se soumettre. Cette province fut divisée en gouvernement distincts

les uns des autres; & le Roi se réserva le pouvoir de nommer le gouverneur dans la Province de Massachussett & pourvut d'une autre maniere à l'élection du Conseil. 14 Mars.

Telle étoit la constitution de ce gouvernement au commencement des troubles actuels, lorsqu'on s'apperçut qu'il restoit un vice qui occasionnoit une interruption continuelle dans la marche des affaires. Le voici. En vertu de la chartre du Roi Guillaume, le Conseil étoit choisi par le peuple, quoique la nomination du gouverneur fût réservée à la couronne. Le gouverneur se voyoit continuellement traversé & dominé dans le Conseil. Ainsi, toutes ses propositions étoient sûres d'échouer, & en général le gouvernement étoit sans activité. C'est pour remédier à ce mal que le bill qui modifie la chartre a été passé en loi. Je suis fâché qu'on n'y ait pas pensé plutôt; car je ne doute point que si cette loi eût existé auparavant, il ne seroit arrivé aucun des malheurs qui nous donnent aujourd'hui tant d'inquiétudes & dont nous nous affligeons à si juste titre. Le gouvernement auroit déployé ses forces: les partisans de la paix & de l'obéissance auroient eu la liberté de se montrer: on n'auroit vu aucun de ces procédés violens qui ont occasionné des bils de punition: ou s'il y eut eû quelque soulevement, le mal auroit été arrêté dans sa source; & la Colonie, & parconséquent tout le continent, seroient aujourd'hui dans un état de tranquilité parfaite & de soumission entiere.

D'après toutes ces considérations, Milords, loin de désaprouver avec M. le duc de Grafton le bill de la chartre, ou désirer que le gouvernement n'eût jamais adopté cette mesure, tout ce que je regrette aujourd'hui, c'est qu'on n'ait pas pensé à la mettre en exécution dans un tems où j'ose assurer qu'elle eût produit les effets les plus heureux & les plus salutaires.

Le Lord Shelburne.

Je suis venu aujourd'hui avec le dessein d'appuyer

14 Mars. la propoſition de milord duc de Grafton, parce que je crois que dans ce moment-ci il ne nous reſte pas d'autre expédient, pour éviter la deſtruction qui nous menace, que d'abandonner un ſiſtême extravagant & romaneſque de conquête & de coercition : ſiſtême adopté, je ne le vois que trop, par des perſonnes qui veulent faire aux dépens de la nation le dangereux eſſai de leur pouvoir. Dès l'origine de cette malheureuſe diſpute, j'ai toujours penſé qu'il y avoit des tempérammens à prendre, à la faveur deſquels l'Angleterre pourroit ſe tirer avec honneur de cette affaire, & en même tems répandre ſur ſes ſujets Américains les avantages du gouvernement Britannique autrefois ſi doux, ſi heureux. Je n'entends point par-là que l'Angleterre doive ſacrifier ſes intérêts auxquels je ſuis tout auſſi attaché qu'aucun des Lords de cette Chambre, & que je ſoutiendrai & défendrai toujours avec tout le zèle poſſible. Mais je ſuis perſuadé que le pouvoir de taxation qui réſide dans les Colonies, & que les privileges dont elles jouiſſent en vertu de la Chartre doivent leur être inviolablement conſervés. Je croirai toujours que toute entrepriſe tendante à les priver de l'un ou de l'autre de ces avantages, ſera auſſi injuſte dans le principe qu'impraticable dans l'exécution.

Je ſais bien que, même après que de notre côté nous nous ſerons beaucoup relâchés, & que les Colonies auront donné des marques de ſoumiſſion & de fidélité, il reſtera encore beaucoup à faire. Mais repoſons-nous ſur la ſageſſe, l'intégrité & la modération des Miniſtres, & ſur l'habitude qu'ils auront acquiſe de ſurmonter de grandes difficultés. Ils vont en rencontrer de bien des eſpeces & de nature très-ſinguliere. J'en prévois même quelques-unes. La diſtribution de l'armée, par exemple, occaſionnera beaucoup d'incertitudes, de contrariétés d'avis, tant ici qu'en Amérique. Pour moi, Milords je défendrai toujours le droit inhérent à la Couronne de commander, d'envoyer & de ſtationner une armée dans telle partie que ce ſoit de cet Empire; & j'avoue que j'ai été auſſi ſur-

pris que fâché d'entendre une doctrine contraire, enseignée dans cette Chambre par plusieurs Lords qui sont spécialement chargé de maintenir la juste prérogative de Sa Majesté dans sa plus parfaite intégrité. 14 Mars.

Ici je fais allusion particuliérement à ce qui s'est passé en Irlande, & au langage tenu par le Parlement de ce royaume. Je possede des biens considérables en Irlande, & j'ai sincérement ses intérêts à cœur; mais je ne chercherai jamais à les soutenir aux dépens de l'Angleterre. D'ailleurs je suis persuadé qu'à la fin l'Irlande ne tireroit pas un bénéfice réel de toute grace particuliere qui lui seroit accordée, si ce n'est sur des avantages locaux qui ne blessent point l'autorité & la suprématie de l'Angleterre.

Si les loix contre les Catholiques sont cruelles & contraires à la politique, ainsi que le monopole reclamé par la Grande-Bretagne dans quelques circonstances: si on a besoin de loix qui puissent encourager l'industrie domestique, & avancer la culture; personne ne sera plus empressé que moi à concourir à toutes les mesures qui pourront conduire à des objets aussi salutaires & aussi désirables. Mais lorsque j'entends affirmer que la force militaire de cet Empire doit être divisée en établissemens séparés qui ne soient pas immédiatement sous la main du Souverain: que Sa Majesté n'a pas le droit d'envoyer des étrangers avec l'attache d'un Parlement Britannique, dans une partie quelconque de l'Empire, pour la défense particuliere de ce pays, ou pour la sûreté de tout l'Empire: lorsque j'entens parler d'un établissement militaire fixe; & pour ainsi dire cloué à l'Irlande, au point qu'on ne puisse pas l'en détacher dans le plus grand besoin des affaires; il m'est impossible de garder le silence, & de ne point exprimer toute mon aversion pour une doctrine si destructive des prérogatives de la Couronne & du pouvoir suprême du Parlement Britannique.

Quant à la proposition sur laquelle on délibere,

elle me paroît l'unique moyen qui nous reſte de ſau-
14 Mars. ver la Nation. Je n'y vois qu'une ſeule objection plauſible, c'eſt que ſi nous reculons dans ce moment-ci, une pareille conduite encouragera les Américains à faire de nouvelles demandes; & que cette complaiſance de notre part, dans un tems de criſe, pourra être attribuée par eux à la timidité & au ſentiment de notre foibleſſe plutôt qu'à un amour réel de la juſtice. En accordant aux conſéquences de cet argument toute la force qu'on leur ſuppoſe, je me contenterai de lui oppoſer l'obſervation de milord duc de Grafton, c'eſt qu'en ſuppoſant que cette démarche du Gouvernement ne produisît pas d'autre effet ſur les Américains, elle donneroit au moins une telle ſupériorité à ſes partiſans, elle opéreroit en ſa faveur une telle réunion d'eſprit & de force, que ces avantages ſeroient plus que ſuffiſans pour contrebalancer tous les inconvéniens qui pourroient réſulter de la ſuſpenſion d'armes propoſée.

En général, je ne vois aucune objection ſolide contre cette propoſition qu'une foule de raiſons impérieuſes doit au contraire vous porter à accepter. Sur-tout vous ne devez point diſſimuler que rien n'eſt ſi poſſible, ou plutôt ſi probable qu'une guerre étrangere même très-prochaine. Je ſuis convaincu d'ailleurs que les projets actuels de conquête & de réduction ſont auſſi contraires à l'équité qu'à la politique; & d'après cette perſuaſion je conclus que tous les principes d'humanité, de juſtice & de politique concourent à ſoutenir la propoſition de milord duc de Grafton,

Le Lord Littleton.

Je ne penſe point que les Lords qui ont appuyé la propoſition, ni aucun autre membre de cette Chambre ayent aucun droit de demander des explications aux Miniſtres ſur des objets qui tiennent aux affaires de leurs départemens. Cependant, comme le parti de l'oppoſition les a preſſés vivement à ce ſujet, je ſerois bien-

aiſe de ſavoir d'eux ſi les Cours de Verſailles & de Madrid les ont aſſurés d'une maniere à leur ôter toute inquiétude, que la Grande Bretagne ne ſera pas troublée dans ſes opérations pour réduire ſes ſujets rébelles en Amérique. C'eſt moins par un motif de curioſité que pour fortifier le courage du Gouvernement que je fais cette demande. Je ſuis convaincu que ni menaces, ni intrigues ne doivent nous empêcher de tirer l'Amérique de l'état de trouble & de confuſion où elle eſt actuellement, & de nous aſſurer pour l'avenir ſa dépendance & ſa ſoumiſſion conſtitutionelles. Mon principal objet eſt donc de rappeller aux Miniſtres ce qui s'eſt paſſé dans le cours de ces débats, de peur que leur ſilence ne ſoit interprêté comme un aveu poſitif. 14 Mars.

On avoit reproché au lord Hillſboroug de n'avoir écrit ſa lettre circulaire que dans l'intention de tromper les Colonies. Ce Lord s'eſt très-bien juſtifié de cette imputation. Mais je ſuis fort éloigné d'être de ſon avis ſur quelques autres points. Il a dit que depuis on n'avoit impoſé aucune taxe, ou que s'il en avoit été mis quelqu'une, c'étoit ſous une adminiſtration différente, & que ceux qui la compoſoient dans le tems où cette lettre a été écrite, étoient pour la plûpart retirés, ſi même ils ne l'étoient pas tous. Tout cela me ſemble abſolument étranger à l'affaire & très-inutile, ſi ce n'eſt pour ſervir à la juſtification perſonnelle de ce Miniſtre. Je ne puis convenir Milords, qu'aucune promeſſe ou aucun engagement d'une adminiſtration précédente puiſſe être réputée obligatoire pour les Miniſtres actuels. En ma qualité de membre de cette Chambre, je ne conſentirai jamais à être lié par une telle obligation. Je ne puis concevoir qu'il ſoit à la diſpoſition d'aucune claſſe de Miniſtres, quelqu'habiles qu'on les ſuppoſe, de faire les honneurs des droits inhérens au Parlement Britannique. C'eſt une prérogative que leur place ne ſauroit leur donner. Si le pouvoir réſide dans le Parlement, comme j'en ſuis convaincu, le Parle-

14 Mars. ment lui-même n'a pas le droit de s'en désaisir sans manquer ouvertement à ses obligations. Je maintiens que c'est un droit inhérent au Parlement, originel & inaliénable, & qui ne peut être ni abandonné, ni transmis. Si cela est ainsi, des engagemens de cette nature, contractés par des Ministres, doivent encore moins lier le Parlement & la Nation en général.

J'admets que le droit de taxation, qui est l'objet de la dispute actuelle, pour des raisons de convenance particuliere, puisse être suspendu ou non exercé ; mais je soutiens qu'il ne peut jamais être entiérement abandonné, parce qu'il est essentiel à la nature même & à l'exercice du gouvernement civil.

La proposition sur laquelle on délibere est, à la vérité, d'une nature très-extraordinaire. Quel est son objet ? Après les actes de violence les plus caractérisés de la part de l'Amérique, après les preuves multipliées que le gouvernement a données de sa patience, de sa modération & de sa condescendance, on nous prie de suspendre toutes opérations ultérieures. Une telle conduite est-elle compatible avec la sagesse & la dignité d'une grande & puissante nation ? Considérez, Milords, quelle figure vous ferez aux yeux de toute l'Europe, aux yeux même des sujets pour l'intérêt desquels on fait cette proposition. Toutes les voix ne se réuniront-elles pas pour déclarer que c'est le comble de l'extravagance, de la lâcheté & de la foiblesse, & non l'ouvrage de la modération & de l'humanité ?

Je suis étonné d'entendre les Lords de l'opposition réclamer avec tant de chaleur les droits de l'humanité pour vous déterminer en faveur de leur proposition. Est-il peuple sur la terre qui ait agi avec plus de barbarie que celui en faveur duquel ils plaident ? Les rébelles n'ont-ils pas déjà détruit jusqu'à la moindre apparence de gouvernement ? N'ont-ils pas ruiné, banni & proscrit tout homme qui a osé se montrer d'un sentiment différent du leur ? N'ont-ils pas foulé aux pieds tous les droits de la liberté personnelle & de la propriété particuliere ? N'ont-ils pas empêché

de publier par l'impreſſion, des diſcuſſions libres, & n'ont-ils pas renverſé ce puiſſant rempart de la liberté dans la perſonne de M. Rivington dont le ſeul crime étoit d'avoir imprimé les opinions de ceux qui avoient oſé déſaprouver leur conduite ? 14 Mars.

Soyez sûrs, Milords, que j'ai des informations sûres pour appuyer ces aſſertions générales qui m'ont été données par des perſonnes d'une probité reconnue, de qui j'ai appris nombre de particularités qui vous étonneroient ſi on les publioit. Mais abſtraction faite de la grande queſtion entre les deux pays, je me bornerai à vous demander quel effet peut réſulter de cette motion ? Elle ne ſervira qu'à donner aux Colonies le tems de ſe préparer à une réſiſtance plus vigoureuſe & plus efficace ; & ſi ce qui a été dit ici aujourd'hui relativement à la diſpoſition réelle des puiſſances étrangeres a quelque fondement, nos ennemis naturels, ainſi que nos ſujets rébelles, pourront faire plus à leur aiſe des préparatifs qui nous mettront hors d'état de réduire les Américains à l'obéiſſance.

L'Évêque de (*) Peterboroug.

(*) Le docteur Hinchcliffe.

Je ne vois rien dans tout le diſcours de milord Littleton qui puiſſe m'empêcher d'appuyer la motion de milord duc de Grafton. Tout ce qu'on a dit en faveur des meſures coercitives peut ſe réduire à deux points. C'eſt que les Colonies viſent à l'indépendance, & que nous ne devons pas ſuſpendre nos opérations que nous ne les ayons réduites à une ſoumiſſion ſans reſtriction. D'abord l'intention qu'on prête aux Colonies ne me paroît pas prouvée d'une maniere ſatisfaiſante. On prétend que l'eſprit républicain regne ſur toute l'Amérique. Si cette accuſation eſt fondée, on n'a jamais prétendu que cet eſprit s'étendît au-delà des limites de la Nouvelle-Angleterre ; & conſéquemment on n'a prouvé par aucun fait que cette accuſation pût regarder tout le Continent de l'Amérique ſeptentrionale. Dans le cours de ces débats on a fait pluſieurs beaux raiſonnemens pour

14 Mars. appuyer cette opinion, mais je ne conviendrai jamais que les troubles qui éclatent dans un état d'anarchie ou de confusion, ſoient des ſignes certains du caractere d'un peuple. On peut faire & on peut permettre bien des choſes qui ne reſſemblent guere aux ſentimens réels & moins encore aux dernieres intentions du plus grand nombre.

Mais quand lès Colonies viſeroient à l'indépendance, eſt-ce une raiſon pour nous plonger dans toutes les horreurs d'une guerre? En ſerons-nous beaucoup mieux quand nos armées les auront réduites à la ſoumiſſion & que nous les aurons convaincues que nous avons des forces ſupérieures aux leurs? L'Hiſtoire prouve l'inefficacité des loix lorſque le gouvernement ceſſe d'être fondé ſur l'opinion publique. Les états éclairés ont toujours prêté attention à la voix du peuple; ſans cela il ne leur eût pas été poſſible de maintenir longtems leur domination. Et quand même on le pourroit, en retireroit-on un fruit proportionné aux peines & à la dépenſe? Rome, au faîte de la grandeur, ſentit le poids de cette objection, & ſon gouvernement n'étoit pourtant fondé que ſur ſes forces, en cela bien différent d'un gouvernement qui porte ſur l'affection des peuples. Elle céda ſagement en ſe déſiſtant de ſes demandes, en changeant de ſyſtême, en redreſſant les griefs & en admettant même quelquefois les prétentions de ſes ſujets quoiqu'elles fuſſent mal fondées. Je dis donc, Milords, que ſoit qu'on enviſage la queſtion ſous le point de vue de l'indépendance de la part des Américains, ou celui de la convenance de notre part, je ne crois pas que l'une ait été plus prouvée que l'autre, quand on ſeroit ſatisfait des allégations faites ſur ces deux points, cela ne m'empêcheroit pas de regarder le projet d'arracher aux Américains une ſoumiſſion ſans reſtriction, appuyée par la plupart des Lords qui ont parlé contre la motion, comme un projet auſſi injuſte que contraire à la ſaine politique, & je me déclare en faveur de la propoſition de milord duc de Grafton.

Le Lord Gower. 14 Mars.

J'a été un des membres du Cabinet qui ont conseillé la lettre circulaire écrite en 1769 par le lord Hillsboroug. Mais pour justifier cette lettre, en voici une autre écrite en 1765 par le général Conway aux Gouverneurs de l'Amérique. Elle renferme la même doctrine défendue par les Lords qui ont parlé contre la motion. L'Amérique, disoit ce Ministre, avant que de pouvoir attendre quelque grace ou quelque indulgence de la part de la métropole, doit reconnoître sa souveraineté & la suprématie de sa législation. Vous voyez donc bien, Milords, que le Ministere n'a point varié dans ses principes.

Le Lord Abingdon.

Je me contenterai de vous observer en peu de mots, Milords, que le droit reclamé par la métropole évincera l'Amérique de ses propriétés, & qu'en lui enlevant ses chartres vous l'avez dépouillée de tous ses droits municipaux. Ainsi la guerre que vous allez lui faire pour la réduire à une soumission sans restriction, est une guerre de conquête qui en cas de succès doit se terminer par l'esclavage absolu des vaincus.

Le Lord Cambden.

J'ai déclaré assez souvent que nous ne pouvions pas, sans injustice, forcer les Américains à payer des taxes tant qu'ils ne seront pas représentés dans notre Parlement, & que ce seroit violer non seulement tous les principes fondamentanx de notre constitution, mais encore les priviléges auxquels les habitans des colonies ont droit de prétendre comme sujets de la Grande-Bretagne & les droits inaliénables de l'humanité. Ainsi, Milords, je ne reviendrai pas sur ces objets, à moins qu'ils ne se présentent naturellement dans ce qui nous reste à discuter, & je me bornerai

14 Mars. à l'examen de la propoſition de milord duc de Grafton.

J'obſerverai d'abord que quand il y auroit quelque prétexte de taxer les Colonies, la forme qu'on prétend ſuivre pour exercer ce droit ſeroit de la plus grande abſurdité. Si l'on veut ſoutenir le droit de les taxer, il faut que ce ſoit comme un acte de puiſſance ſouveraine émané de la légiſlation. Mais d'aller imaginer qu'un Parlement qui ne tient le pouvoir d'octroyer les ſubſides que de ſes conſtituans, puiſſe accorder l'argent & les propriétés des autres peuples, c'eſt un ſolléciſme en politique & en légiſlation, reſervé pour notre ſiécle: c'eſt une idée qui paroîtra ridicule à tout homme impartial & éclairé. Si nos ancêtres revenoient au monde, & qu'ils euſſent connoiſſance de ces prétentions riſibles & injuſtes, ils auroient peine à croire qu'une telle chimere fût entrée dans la tête de quelqu'un.

J'examinerai donc la propoſition actuelle avec le deſſein de voir comment on pourroit remédier à cet acte extraordinaire, appellé l'*acte de capture*, paſſé à la fin de l'année derniere. J'avoue que je ſuis étonné comment vous avez pu, Milords, approuver une telle loi. Je n'entreprendrai point de vous en faire remarquer la cruauté, l'injuſtice & l'abus même en politique. Ce n'eſt point là mon objet. J'etois incommodé à Bath lorſqu'elle a paſſé. Je voudrois demander à ceux d'entre les Lords qui l'ont approuvée, comment il ont pu admettre la clauſe par laquelle on regle la maniere dont le pardon s'accordera aux Colonies. Comment ont-ils pu permettre qu'on en impoſât à la Chambre, au point de vouloir lui perſuader que cette clauſe déléguoit un pouvoir quelconque d'ouvrir un accommodement avec les Colonies? Que porte cette fameuſe clauſe? *que S. M. ſera autoriſée à faire grace & à recevoir les ſoumiſſions de ceux qui voudront rentrer dans leur devoir.* Or, je demande ſi, en vertu de cette clauſe, S. M. peut autoriſer des Commiſſaires à accorder le pardon à

des provinces entieres & à des corps d'hommes réunis, ainſi qu'à traiter ſur les droits du Parlement. Si l'on me répond affirmativement, je m'engage à prouver que cela ne ſe peut pas, & que celui qui agiroit en vertu d'un tel pouvoir ne le pourroit faire qu'à ſes propres riſques. Si même S. M. transferoit ce pouvoir juſqu'à ce point, cela rempliroit-il l'objet qu'on s'eſt propoſé par cette clauſe? Le commandant en chef ou les commiſſaires pourroient-ils en conſéquence entrer en négociation ou convenir de quelques conditions? Je maintiens que non. Celui qui voudroit traiter avec des rebelles autrement que ſur le pied d'une ſoumiſſion ſans réſerve, riſqueroit ſa tête. 14 Mars.

A quoi bon envoyer des commiſſaires pour traiter, puiſque le Parlement a déclaré que tout traité, communication ou commerce quelconque avec les Colonies ſeroit un crime de trahiſon non ſeulement contre la perſonne du Roi, mais même contre l'Etat & les droits de légiſlation du Parlement. Les Américains ont été déclarés rebelles. L'acte même dont il eſt queſtion les qualifie également de rebelles. Comment donc y auroit-il quelqu'un d'aſſez hardi pour entreprendre un accommodement n'ayant en main qu'une autorité inférieure à celle qui a déclaré les Américains rebelles, à moins que, comme on l'a déjà obſervé, l'Amérique ne ſoit cenſée devoir ſe ſoumettre ſans conditions? C'eſt la preuve la plus évidente qu'une ſoumiſſion totale & ſans condition eſt le vrai objet que le gouvernement a eu en vue, & qu'il s'eſt efforcé de déguiſer ſous le pitoyable pretexte dont je viens de parler, C'eſt principalement par cette raiſon que je voudrois qu'on adoptât la propoſition de milord duc de Grafton afin de connoître les vraies intentions de la Cour, & de ſavoir ſi les Miniſtres prétendent renoncer à la totalité de ce qu'ils demandoient, ou s'ils veulent tout riſquer & continuer la guerre dans l'eſperance ou de remporter une victoire complete, ou d'obtenir une ſoumiſſion abſolue & ſans conditions. Leur refus ne nous laiſſera pas longtems ignorer leurs

14 Mars. dernieres intentions. Ces mots vagues, *conceſſion*, *traité*, *négociation*, auroient préciſément la même force que le mot accommodement dans une comédie de *Shakeſpear* où le ſoldat, lorſqu'on le preſſe d'expliquer ce que ſignifie le mot accommodement, répond *accommodement veut dire accommodement.*

Mais, Milords, on inſiſte beaucoup ſur ce que les Américains ſe ſont emparés des châteaux, des forts, des munitions appartenants à Sa Majeſté. C'eſt-là, dit-on, une rebellion bien caractériſée. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, l'imputation ne peut regarder que le Canada. Quoiqu'il en ſoit, ſi nous conſultons la loi, qui peut être notre ſeul guide, je révoquerai en doute la vérité de cette aſſertion. Avant le regne d'Edouard VI. ces hoſtilités n'étoient point regardées comme crimes de trahiſons. Pendant le regne de ce Prince il fut publié une loi qui ſtatuoit que quiconque s'empareroit des châteaux du Roi, de ſes fortereſſes, &c. ſeroit puni comme coupable de haute trahiſon. Sous le regne ſuivant, celui de Marie, cette loi fut abolie, ainſi que quelques autres paſſées depuis la vingt-cinquiéme année du regne d'Edouard I I I. Je n'ai pas connoiſſance qu'on l'ait renouvellée depuis; & je ne vois pas, ſi l'on n'étoit accuſé que de ce ſeul délit, qu'il y eût lieu à la punition.

Je remarque dans cette étrange clauſe qu'il s'y eſt gliſſé une ſinguliere expreſſion; &, ſans l'odieuſe tournure de toute cette unique affaire, j'aurois pu croire qu'elle ſe trouvoit-là par une bévue de copiſte, puiſqu'elle eſt de la plus grande abſurdité. C'eſt la condition ſur laquelle le pardon s'accordera, auſſi tôt, dit-on, que la province ſera dans *la paix du Roi.* Cette phraſe n'a aucun ſens. *La paix du Roi* ne ſignifie rien qu'autant qu'elle feroit alluſion à l'ancienne coutume du tems où les feudataires ſe faiſoient réciproquement la guerre, ſoit en voulant ſe faire juſtice eux-mêmes des inſultes qu'ils recevoient, ſoit par voie de répréſailles. Et lorſque le Roi vouloit mettre fin à ces ſortes de querelles, il faiſoit publier que les diſ-

tricts respectifs où regnoit la guerre étoient *dans la paix du Roi.* 14 Mars.

A force de méditer sur cet objet, je crois avoir enfin découvert le vrai motif pour lequel on a fait revivre ce terme suranné. C'est que tout va de pair dans l'intrigue par laquelle on a voulu dès le principe, aggrandir le pouvoir de la Couronne sous le spécieux prétexte d'assurer le droit du Parlement. A tout événement on veut déshonorer le Parlement; & quand les Ministres auront éprouvé l'impossibilité de réussir dans leurs projets, ils n'auront plus qu'une chose à faire, ce sera de déclarer que la *Province est dans la paix du Roi.* Les hostilités cesseront, & comme on vous l'a déjà dit, Milords, le Parlement sera chargé, tant ici qu'en Amérique, de tout l'odieux d'un tel procédé, & particulierement d'avoir violé les libertés de ses concitoyens. Alors les Ministres, comme on dit, s'en laveront les mains, & pourront se retirer avec la conscience nette d'une mauvaise affaire, dont cependant ils auront été les vrais moteurs.

Le lord Campden ayant cessé de parler, le lord Mansfield demande la permission de dire quelques mots pour sa justification personnelle, relativement aux griefs allégués contre lui dans le cours du débat. Il fait voir ensuite que dans le principe les Américains n'ont eu d'autre vue que celle de l'indépendance. Pour appuyer cette assertion, il lit à la Chambre une piece tirée du journal du Congrès, qui porte en termes clairs & précis que le Parlement de la Grande-Bretagne n'a point de pouvoir législatif sur les Américains, & qu'ils ne connoîtront en aucun cas d'autres loix que celles qu'ils auront faites eux-mêmes, ou celles qu'ils auront adoptées.

Le Lord Cambden réplique au lord Mansfield que les clauses susceptibles d'objections dans l'acte de capture, ne donnent à la Couronne aucun nouveau pouvoir. Il convient que le pouvoir de faire grace aux coupables est inséparablement attaché à la Couronne; mais non pas relativement aux objets dont il a été question dans le discours du Roi, & dans la clause de l'acte de capture actuellement en discussion.

14 Mars. Le lord Weymouth obſerve qu'en la qualité de membre de la Chambre, il n'eſt obligé de répondre à aucune queſtion ſur ce qui eſt parvenu à ſa connoiſſance comme Secrétaire d'état. Mais pour raſſurer les Lords que l'avis donné par M. le duc de Grafton pourroit inquieter, & pour tranquiliſer en particulier milord Littleton, il déclare à la Chambre qu'en aucun tems la cour de Londres n'a eu moins de motifs de ſe défier des cours de France & d'Eſpagne qu'à préſent. Il ne conteſte pas les faits concernant les François qu'on a vus en Amérique; mais il obſerve qu'il pouvoient y avoir été pour leur amuſement, ou pour quelqu'affaire particuliere.

Le duc de Grafton termine le débat en répliquant au lord Mansfield ſur l'inculpation qui lui a été faite d'inexactitude dans ſes aſſertions.

La motion du duc de Grafton ne paſſe point, n'ayant été appuyée que de trente & une voix contre ſoixante & une.

La ſuite au N°. IV.

ERRATA.

N°. II, p. 27, lign. 2 de la note, *un diſcours formel*, liſez *un déſaveu formel.*

Lettre

Lettre d'un Banquier de Londres à M. * * *, à Anvers.*

De Londres le 4 Juin 1776.

Vous ſavez, Monſieur, que le Parlement s'eſt ſéparé le 23 du mois dernier. Après le diſcours ordinaire de clôture, le Roi a fait proroger l'aſſemblée au premier du mois d'Août prochain. M. Hartley avoit propoſé la veille, dans la chambre des Communes, de ſupplier le Roi de différer cette prorogation, & de permettre que les Chambres reſtaſſent aſſemblées, par ajournement, pendant le cours de l'été. Ses motifs étoient que, dans la ſituation actuelle des choſes, il pouvoit ſurvenir tout-à-coup des événemens relativement auxquels la facilité de réunir le Parlement d'un moment à l'autre feroit peut-être le ſalut de la nation. Mais le Miniſtere ne la croit point dans un ſi grand péril; & ces conſidérations ne lui ont point paru devoir retarder le repos qu'il juge néceſſaire aux Députés, après une ſeſſion ſi longue & ſi orageuſe.

Du côté de l'Amérique, le Roi ſe repoſe entiérement ſur les grandes forces qui lui ont été confiées; & quant au dehors, Sa Majeſté montre la même ſécurité d'après les aſſurances qu'elle a reçues des diſpoſitions des *différentes puiſſances de l'Europe*, ce qui n'en excepte

aucune. Cette ſécurité eſt fondée auſſi ſur ce qu'il n'eſt ſurvenu *aucun changement*, c'eſt-à-dire, d'aucune eſpece, dans la ſituation des affaires étrangeres, depuis que S. M. avoit aſſuré, à l'ouverture de la ſeſſion, que les opérations du Parlement ne ſeroient interrompues par des différends avec *aucune* puiſſance étrangere. Vous obſerverez, Monſieur, que le Roi, en rendant ces aſſertions ſi générales, a eu en vue les inquietudes que M. le duc de Richemond avoit montrées ſur l'effet des Traités avec les princes d'Allemagne. Il a voulu faire entendre à ce ſeigneur & à ſon parti, qui, la veille encore, avoit touché cette corde dans la chambre des Communes, qu'il régnoit en Europe un calme ſi général & ſi heureux, que même *les orangers du Landgrave* ſeroient en ſureté, & que l'Angleterre ne ſeroit point obligée d'effectuer à ſon égard les engagemens de ſecours réciproque qui ont excité tant de rumeurs dans le parlement.

Dans ce diſcours, le Miniſtre.... je veux dire le Roi, répond aux critiques ſanglantes que l'opération de finances de milord North a eſſuyées, lorſque S. M. félicite ſes fideles Communes ſur l'attention égale qu'elles ont montrée pour les beſoins du ſervice & pour *le ſoulagement* de ſes peuples. Ainſi Sa M. déclare qu'elle ne croit point ſes peuples foulés par les nouveaux impôts ſur les cartes, ſur les gazettes, ſur les voitures & ſur les actes. Il y a des gens qui ſont perſuadés que cette

opinion du ſouverain n'eſt que trop fondée, relativement aux intérêts de l'Echiquier. En effet, s'il réſulte de la ſurcharge des impôts qu'il ſe faſſe une plus grande fraude ſur les cartes & ſur les voitures, qu'il y ait un plus grand nombre d'actes ſous ſeing privé & d'aſſociations pour la lecture des gazettes, certainement on aura travaillé pour le ſoulagement des peuples.

Le Roi fait auſſi conſidérer à ſon Parlement que les droits & les *intérêts* eſſentiels de *tout* l'empire ſont étroitement liés à l'iſſue de la grande affaire de l'Amérique. Par le mot *intérêts*, qui eſt de conſéquence dans cette phraſe, S. M. cherche à nourrir l'eſpoir dont on a flatté les propriétaires de terres, que l'Amérique ſupporteroit ſa part du fardeau national; & l'adjectif *tout* aſſocie l'Irlande à ces avantages, en reconnoiſſance des facilités que la condeſcendance de ſon Parlement vient de donner pour l'exécution du plan miniſtérial.

Le Roi ajoute. » Ces droits & intérêts eſſentiels de tout l'empire, ne peuvent trouver de *permanence* & de *ſécurité* que dans cette ſubordination conſtitutionelle que nous *cherchons à ſoutenir* «. Les mots *permanence* & *ſécurité* ſignifient que les droits du Parlement & les intérêts des propriétaires de terres doivent être plus ſolidement établis que ſur un ſimple arrangement de convenance entre les Colonies & la Métropole. Ils prouvent l'exiſtence

du plan de milord Germaine, de les réduire à l'alternative ou d'une deſtruction totale, ou d'une ſoumiſſion indéfinie.

Remarquez auſſi combien eſt meſurée cette expreſſion, » la ſubordination conſtitutionelle *que nous cherchons à ſoutenir* «. Le Roi ne dit point pour laquelle nous portons par-tout le fer & la flamme. Cet aveu, ou l'équivalent, ne pouvoit ſortir de la bouche d'un Monarque qui parle en pere, & dont l'unique vœu eſt de ramener à ſon ſein des enfans qui s'égarent. Enfin il fait obſerver à ſon Parlement que la *conſervation* de ces droits & intérêts eſſentiels eſt un bien qu'on ne ſauroit acheter à un trop haut prix. Le mot *conſervation* établit l'ancienneté de ces droits & intérêts, & ferment la bouche à ceux qui qualifient de nouveautés les prétentions actuelles du Miniſtere.

Le Roi termine ainſi cet intéreſſent diſcours : » Si de tels motifs & *de telles diſpoſitions* (il parle de ſes ſentimens paternels) n'operent point du côté des Américains une ſoumiſſion convenable, *je crois être certain* (ce mot eſt bien remarquable, & je l'adoucis peut-être mal à propos ; car l'Anglois *J truſt* ſignifie exactement je ſuis certain) de pouvoir, avec le ſecours de la providence, obtenir d'eux cette ſoumiſſion, en faiſant un *plein uſage* des grandes forces que vous m'avez confiées «. *Le plein uſage* des forces vous donne à entendre qu'on pourra charger les canons auſſi

avec des guinées, & que les Heſſois, qui ſont encore chez eux, arriveront aſſez tôt pour participer aux opérations de la campagne.

Les diſcours des Rois d'Angleterre portent ſouvent un très-grand ſens dans des termes qu'on croiroit amenés uniquement pour arrondir la phraſe. Ils demandent à être étudiés & médités comme les oracles des anciens. On y trouve des alluſions fines à l'état actuel des affaires, qui aident à débrouiller le cahos des événemens, & quelquefois à deméler les intentions cachées des Miniſtres, ou les reſſources ſecretes qu'il ſe ménagent pour leur juſtification.

Cette obſervation me ramene, Monſieur, à l'expreſſion du Roi, *je ſuis certain*. Combien n'eſt elle pas importante au repos de tous les Miniſtres reſponſables qu'on a tant de fois menacés du reſſentimént de la nation? Ici le Roi ſe montre à la breche pour eux. C'eſt ſa certaine ſcience, après Dieu, qui le détermine, & qui fera agir les grandes forces qu'on lui a confiées, dont il eſt content, & avec leſquelles *il compte ſans aucun doute* obtenir la ſoumiſſion conſtitutionelle. Après cela, chicannez les Miniſtres ſur l'inſuffiſance des forces.

Ce diſcours du Roi a été précédé d'une courte harangue de l'orateur des Communes à S. M. Il y rappella les diverſes loix ſalutaires paſſées dans le cours de la ſeſſion, &

fit un éloge particulier de celle qui interdit tout commerce & correſpondance avec l'Amérique. Il renouvella au Roi l'aſſurance du plaiſir avec lequel ſes Communes lui avoient octroyé d'abondans ſecours, parce qu'elles étoient convaincues de la néceſſité d'établir ſur une baſe ſolide la ſubordination & la dépendance des Colonies. Il proteſta auſſi que les Communes ne deſiroient point la réduction, mais le retour volontaire des Américains.

La veille on avoit diſcuté vivement dans la Chambre des Communes l'objet des commiſſions conciliatoires données au lord Howe & au général ſon frere. Le général Conway fit une motion pour qu'on demandât au Roi communication de leurs inſtructions. Cette motion a paſſé à la négative de cent ſoixante & onze voix contre quatre-vingt cinq. M. Conway, ci-devant ſecrétaire d'Etat, eſt revêtu de pluſieurs charges importantes qui dépendent de la Cour. Il eſt l'ami particulier du Roi, & tous ſes parens occupent des poſtes de diſtinction dans le Gouvernement. Aucune de ces conſidérations n'a empêché ce député d'inſiſter ſur la néceſſité d'informer la Chambre des diſpoſitions des Américains, ainſi que des conditions dont la Cour ne vouloit point ſe départir. Il fit les plus piquans reproches aux Miniſtres ſur la mobilité de leurs réſolutions, & ſur la conduite de la guerre. Il ſoutint que les Américains ne méritoient point le nom

de rebelles, & qu'ils étoient visiblement aidés par la Providence. »Vous avez dédaigné, dit-il, en s'adressant aux Ministres, de traiter avec trois millions de sujets, maîtres d'un pays où la population double tous les vingt-cinq ans. Les Romains ne se sont pas crus avilis pour avoir cédé sur quelques points dans la premiere guerre sociale. Charles premier a traité avec des rebelles. Louis XIV lui-même a écrit de sa propre main au maréchal de Turenne, alors en rébellion. L'histoire de tous les peuples, & la nature de la société civile, attestent la convenance autant que la nécessité de traiter avec des rebelles qui ont quatre cents mille combattants, & huit cents soixante & deux bâtiments à la mer, ou prêts à y aller. Je vous cite le dénombrement qui en a été fait par ordre du Congrès, & qui lui a été apporté le premier du mois de Mars dernier «. M. Conway menaça les Ministres de tout le ressentiment de la nation, & leur présenta les changemens survenus dans le ministere de France comme un événement des plus inquiétans pour eux & pour l'Angleterre. A l'appui de cette menace, il les pria d'observer qu'il y a cette différence entre la France & l'Angleterre, que celle-ci en changeant les hommes ne change point les mesures, au lieu qu'en France c'est communément un changement de systême qui fait changer les Ministres.

Le lord Cavendish a rappellé à la Chambre

qu'il lui avoit prédit que les divers armemens des années dernieres ſeroient inſuffiſans pour la réduction de l'Amérique ; & il a annoncé le même ſort pour celui de l'année préſente.

Le lord North a ſoutenu qu'on ne devoit point donner la communication demandée, & qu'une telle condeſcendance porteroit préjudice au ſuccès de la négociation. Il s'eſt ſeulement permis de déclarer à la Chambre que l'objet réel de la commiſſion expédiée aux deux Commandans généraux de terre & de mer étoit moins d'arrêter aucuns termes ſpécifiques d'accommodement, que de *ſonder* les diſpoſitions réelles des Américains, pour ſavoir quels ſont les objets de leurs prétentions.

Cet aveu a mis en gaieté le parti de l'oppoſition. »Pour le coup, s'eſt écrié un membre de ce parti, le myſtere eſt dévoilé. Quarante-huit-mille hommes de troupes ſont allées *ſonder* les Américains. Le calcul eſt ſimple. Il y a cinq cens mille chefs de famille en Amérique : nos troupes ont ordre de leur demander le *oui* ou le *non*. Chaque ſoldat en aura dix à confeſſer. C'eſt l'affaire d'une nuit, & encore ſans qu'on ſoit embarraſſé pour la confeſſion des Allemands, puiſque nos vaiſſeaux en portent dix-ſept mille. Le lendemain tous les *oui* paſſeront d'un côté : tous les *non* reſteront de l'autre : on releguera ceux-ci dans les Apalaches & ſur les lacs, où les ſauvages nous en déferont peu-à-peu ; & voilà la querelle finie. Oh rare ſageſſe de nos Miniſtres ! «

M. Burke a plaiſanté auſſi ſur l'idée d'envoyer cinquante mille hommes pour *tâter le poulx* des Américains, ce qui lui auroit paru incroyable s'il ne l'eût entendu de la bouche du Miniſtre. Il a demandé comment on s'y prendroit vis à-vis de *Hancox* & de *Adams*, ces deux fameux proſcrits de la façon du général Gage ; & ſi ſérieuſement on prétendoit exiger des Américains une ſoumiſſion indéfinie ?

Le Miniſtre a répliqué qu'il ne pouvoit rien dire que l'on ne sût les diſpoſitions des Américains. M. Fox a parlé avec beaucoup de véhémence contre le lord North. » Il n'eſt pas vrai, a-t-il dit, que les inſtructions portent de *ſonder* les cœurs ; c'eſt plutôt d'y enfoncer le poignard, & de tout mettre à feu & à ſang «. Il a rappellé toutes les cruautés inutiles exercées depuis deux ans ſur les pauvres Américains, l'incendie de leurs villes, la ruine de leur commerce, &c. &c, & aujourd'hui, dit-il, on parle de les *ſonder !* Enfin, ce député a déclaré hautemeut que milord North ſeroit reſponſable de la criminelle perſévérance avec laquelle il pourſuit l'exécution des projets déteſtables que lui ont ſuggérés des traîtres qui ſe gardent bien de paroître.

M. Adam s'eſt montré perſuadé que la nouvelle commiſſion n'auroit pas plus d'effet que l'ancienne propoſition conciliatoire de milord North, quoiqu'appuyée d'une offre de cent mille livres ſterl. pour le Congrès. Il a opiné

pour qu'on abandonnât l'Amérique, ou que l'autorité légiſlative de la Métropole fût maintenue dans ſon intégrité.

Le lord Germaine a proteſté à l'Aſſemblée qu'on ne négocieroit que pour recevoir des ſoumiſſions, & que c'étoit une épreuve qu'il falloit *tenter* même quoiqu'elle pût être infructueuſe.

Le colonel Barré ne s'eſt point contenté de cette interprétation du mot *ſonder*. » Tenons-nous à cette expreſſion, a-t-il dit : elle eſt heureuſe. Le terme eſt bien choiſi pour la choſe. Il annonce & explique toute la deſtinée de l'expédition ; c'eſt-à-dire, que le général Howe & ſon frere le Marin vont *ſonder* les côtes de l'Amérique «. (Cette ſaillie fit partir un éclat de rire général dans toute la Chambre). M. Barré a d'ailleurs aſſuré la Chambre que, d'après la connoiſſance très-particuliére qu'il avoit des deux freres, il ne les croyoit nullement propres pour une ſi délicate commiſſion, quoiqu'habiles & excellents militaires chacun dans ſon genre. Enfin, il a préſenté à la Chambre un tableau affreux de la ſituation des affaires. » Dans l'Inde, a-t-il dit, tout eſt confuſion au-dedans, & foibleſſe au-dehors. Une cruelle famine déſole nos îles de l'Amérique. Les revers les plus terribles nous menacent de toutes parts. Que ſera-ce ſi la France veut tirer avantage du délabrement où nous ſommes ? Notre ſituation n'eſt-elle pas bien propre à réveiller l'ambi-

tion ou le reſſentiment de ces turbulens voiſins?

Le colonel Johnſtone a terminé ces intéreſſans débats par une vive ſortie contre les moyens infâmes que l'adminiſtration ne ceſſe de mettre en œuvre pour s'aſſurer la pluralité des ſuffrages. Il a fait voir dans les papiers apportés à la Chambre à l'occaſion de la recherche des permiſſions accordées pour commercer avec l'Amérique, un marché paſſé avec le chevalier James Cockburne, un des membres de la Chambre, pour une fourniture de deux cents mille gallons de rum, à quatre shellings le gallon, ſur laquelle il a prouvé que M. le Chevalier & ſon Aſſocié gagneroient vingt-deux mille liv. ſterl. M. Johnſtone, à l'appui de ſon aſſertion, a produit ſur le champ le calcul ſuivant devant la Chambre :

Deux cens mille gallons de rum, à 16 d. $\frac{1}{3}$ ſterl., coûteront aux îles	13,750 l.
Le fret des îles à l'Amérique ſera de 3 d, par gallon, ...	2,500 l.
Les barriques, ſi encore elles ſont compriſes dans le marché, ce qui eſt fort douteux, reviendront à	1,666 l.
Total des débourſés & frais du Chevalier	19,916 l.
Déduiſez cette ſomme de 40,000 l. qui eſt le prix de ſon marché, il lui reſte un produit net de...	22,084 l.
Marché	40,000 l.

Eſt il étonnant que le Miniſtere ait toujours une pluralité conſidérable de ſon côté, & que la guerre civile de l'Amérique, qui fait horreur à tout vrai & honnête Anglois, paroiſſe être l'objet favori de la pluralité du Parlement?

Un autre membre, pour faire voir que la mauvaiſe économie des Miniſtres ſe reſſembloit en tout, a appris à la Chambre que ce n'eſt que le 20 du mois de Mai que ſont arrivés à Portſmouth les bâtimens Hollandois qui doivent tranſporter en Amérique quinze cents chevaux que le Gouvernement a achetés il y a quatre mois, & qui depuis ce tems-là lui coûtent douze mille guinées, ſur le pied d'une demi-guinée par ſemaine pour chaque cheval. Il a ajouté qu'on pouvoit compter que tous ces chevaux périroient ou de ſoif dans la traverſée, ou de faim au débarquement, parce que les Américains brûleront tous les fourages qu'on leur porte d'ici à grands frais, & que le reſte ſera mangé des mouſtiques dans les chaleurs. Dans un autre diſcours, le harangueur oppoſant a trouvé le moyen de placer une imputation contre le corps de l'artillerie qui a dû cauſer une grande ſurpriſe à la Chambre. Il a aſſuré que dans une (*) action de l'été dernier entre l'armée du Roi & les Inſurgens, lorſque les artilleurs avoient voulu charger leurs canons, il s'étoit trouvé que les boulets étoient de dix-huit & les pieces de douze. En effet la mépriſe eſt forte!

(*) A Bunker's-hill.

Cette remarque a fait ſenſation. On vient d'ordonner à l'arſenal de Woolwich de fondre très-promptement pluſieurs milliers de boulets, parce qu'on a reconnu en effet que tous les boulets envoyés par les derniers bâtimens pour l'Amérique ſont de douze, tandis que les pieces ne ſont que de ſix & de neuf.

C'eſt ainſi, Monſieur, que l'Oppoſition a fait ſes adieux au Miniſtere chez les Communes la veille de la ſéparation de l'aſſemblée. Il n'avoit été rien agité de nouveau dans la Chambre haute depuis la motion du lord Effingham concernant les divers effets de luxe embarqués ſous le nom de munitions. Les Miniſtres lui ont répondu que ces effets étant pour les femmes des Officiers, ils faiſoient une partie néceſſaire de l'attirail de l'armée. Mais milord Effingham que cette déciſion ne ſatisfait point, compte bien reprendre l'affaire à l'ouverture de la prochaine ſeſſion.

Vous avez pu obſerver, Monſieur, dans ces derniers débats & dans quelques autres, que la terreur des armes de la France & de l'Eſpagne tourmente furieuſement certaines têtes Angloiſes. Comment ne s'eſt-il pas trouvé dans le Parlement quelque franc & honnête Breton qui ait raſſuré ſes compatriotes ſur des appréhenſions plus capables de nourrir leur ſol orgueil, que d'opérer leur ſécurité ? La France & l'Eſpagne profiteroient de leurs diſſentions & de leur miſere pour les écraſer ! Ah, la plupart des Anglois ſavent bien peu ce que c'eſt

qu'une grande nation ! Les puiſſances de Bourbon ſe reſpectent, & ſe font reſpecter ; c'eſt tout ce qu'on en doit dire. Je trouverois plus pardonnables ceux qui prétendoient que la France donneroit des ſecours à la Grande-Bretagne pour l'aider à rentrer dans ſes droits envahis. Au moins ceux-là parloient de la France comme d'une nation protectrice ; & ſi je ne croyois pas ſon Miniſtere trop ſage & trop ſenſible pour s'expoſer aux fluctuations & aux orages d'un Parlement Britannique : ſi j'avois vu les droits des Anglois, dans la querelle préſente, clairement déterminés à leurs propres yeux : s'il n'étoit pas connu généralement qu'un reſpectable Lord a entraîné la pluralité des ſuffrages pour la guerre, par le grand argument *qu'il falloit la faire, quoiqu'on ne sût pas trop qui avoit tort ou raiſon ;* je me ſerois aiſément perſuadé qu'une Puiſſance impoſante, qui ne ſe fait point ſtipendier, pouvoit prêter un appui généreux & ſalutaire au Parlement & au Roi de la Grande-Bretagne, pour leur conſerver des millions de ſujets victimes d'un égarement bien conſtaté.

J'ai auſſi entendu des gens, à la Bourſe, aſſurer, avec le ton de myſtere, que le grand armement des Anglois fondroit ſur les poſſeſſions des François & des Eſpagnols, ou lorſque l'entrepriſe contre l'Amérique aura échoué, ou avant cette entrepriſe, ou enfin lorſqu'elle aura réuſſi. Si c'eſt avant, le coup eſt porté ;

& peut-être la flotte d'*évacuation* eft-elle déja à Saint-Domingue, où sûrement elle fe trouveroit mieux qu'à Halifax. Après le fuccès; fort bien vu fans doute. Mais l'ivreffe du bonheur leur fera-t-elle oublier qu'il n'y a pas actuellement quatre mille bons matelots, pas dix mille hommes effectifs de vieilles troupes dans les trois Royaumes? &c.— Ce fera, direz-vous, après l'Amérique perdue & un coup de défefpoir. — Soyons donc tranquilles pour cette campagne, au moins; car je crains fort que l'Angleterre, fi elle doit perdre l'Amérique, n'ait pas même le bonheur que ce foit cette année-ci. Et d'ailleurs *Anglica gens optima flens*, difoit Barclay dans fon *Euphormion*.

D'autres fe figurent que les îles Françoifes & Efpagnoles feront envahies par la Puiffance naiffante fur le continent Américain, ou que d'elles-mêmes elles folliciteront l'honneur de lui être foumifes. Moi, je n'appréhenderois point de femblables ufurpations de la part des defcendans de ceux qui ont chaffé de la Nouvelle-York les Hollandois ufurpateurs; & je ne me figure point que des îles qui, dans tous les pays, ont toujours redouté par-deffus tout de dépendre d'un continent républicain, iront baiffer leur tête fous le joug d'une jeune démocratie, la pire efpece de tous les tyrans? Si le cas de la féparation arrivoit, l'Angleterre feule auroit perdu l'Amérique. La France & l'Efpagne garderoient leurs Colonies; & les Américains, émules dans le Nouveau-Monde de

la ſageſſe actuelle des Hollandois, chercheroient dans une paiſible neutralité les vrais moyens de s'aſſurer une opulence & une proſpérité permanentes. Je concluerai, en vous aſſurant que la baiſſe conſidérable ſurvenue depuis quelques jours dans les fonds Anglois, n'a rien de commun, comme on ſe plaît à le croire ici, avec les événemens de la Cour de Verſailles qui ne variera jamais dans le ſentiment de ce qu'elle ſe doit à elle-même; quoique M. Conway ait pu dire, comme vous venez de voir, que le changement des Miniſtres y étoit toujours amené par un changement de ſyſtême. Vous avouerez que cette aſſertion doit ſurprendre de la part d'une faction qui dans le même inſtant a reproché aux Miniſtres Anglois que milord Hilsborough avoit eu ſa retraite, parce que le Conſeil n'avoit pas voulu ſoutenir la lettre circulaire qu'il lui avoit fait écrire pour la pacification des Colonies. Il y a ſouvent de l'incohérence dans les diſcours de ces Meſſieurs. C'eſt tout ſimplement l'évacuation de Boſton qui a fait baiſſer les fonds; & ils ne ſe ſont pas relevés depuis, parce qu'on tremble toujours qu'il ne ſoit arrivé quelque cataſtrophe à l'armée de M. Howe.

Je crois que le miniſtere Anglois donneroit bien de l'argent, & de bon cœur, pour apprendre qu'enfin M. Howe eſt arrivé à Halifax, ou qu'il a trouvé quelque autre azile. Indépendamment du préjudice que le crédit ſouffre

fouffre de l'incertitude où l'on refte à cet égard, il n'y a pas de jour que les papiers publics ne régalent les Miniftres de quelque nouveau farcafme fur ce pauvre gazetier de la Cour, comme s'il avoit fait fi mal de paffer un léger vernis fur l'*évacuation*.

Un bon apôtre s'avife d'écrire à milord North pour l'informer des bruits méchants qu'on répand fur le fort de cette armée Angloife. » Il fe fait, lui dit-il, des paris de dix contre un, qu'une partie échouera fur diverfes côtes, & que ceux qui échapperont aux orages périront de befoin à Halifax, parce que les habitans de ce pays n'ont pas eux-mêmes la moitié des fubfiftances qui leur font néceffaires. Le defir de vous rendre un bon office, car je compatis fincérement à votre anxiété, Milord, m'a infpiré l'idée de rédiger d'avance un article pour la gazette de la Cour qui annoncera les nouvelles que vous devez attendre fi impatiemment. J'ai fait ce que j'ai pu pour faifir votre maniere. Voyez fi j'ai réuffi «.

De Whitehall le 1778. (La date eft un peu reculée, mais c'eft pour avoir de la marge.) *Le général Howe ayant jugé qu'il étoit effentiel aux intérêts du fervice de S. M. que fon armée quittât Bofton pour fe rendre à Halifax, eft parti de cette ville le 17 Mars 1775, & eft heureufement arrivé à Halifax le fans le moindre accident, & fans avoir perdu un feul vaiffeau ni un feul*

homme. Il y avoit dans ce port une telle abondance de provisions de toutes especes, que l'armée ne peut desirer aucune sorte de rafraîchissements & de douceurs qui ne s'y trouvent avec profusion. L'ardeur & le contentement des troupes est plus aisé à imaginer qu'à décrire. Les forces du Roi sont si considérablement augmentées par le prodigieux nombre d'amis du Gouvernement qui sont accourus de toutes parts, que le Général comptoit pouvoir commencer sous peu de jours ses opérations contre les Rebelles.

En attendant l'arrivée des vaisseaux d'Amérique que le vent d'Est écarte depuis quelques jours de nos côtes, en même tems qu'il porte chez les Américains avec une merveilleuse rapidité les Hessois & les pardons, je veux vous amuser, Monsieur, d'une couple de productions du génie vainqueur des Bostoniens. Ils ont délibéré d'élever dans la plus belle place de la Ville un obélisque à l'instar du fameux monument de Londres, construit en mémoire de l'incendie & du rétablissement de cette Ville, & en haine de ceux que les Anglois de ce tems-là appelloient la faction papiste. Voici l'inscription destinée pour l'obélisque de Boston :

Après deux longs hyvers
de prison
en cette ville,
un million sterling
de dépense,
& la perte de plusieurs milliers de soldats,

l'armée Angloise
forte de huit mille hommes,
quoiqu'à la veille de recevoir un renfort
de troupes & d'argent,
a été contrainte
de se rembarquer sur ses vaisseaux
le Dimanche 17 Mars 1776,
par le fer, par la faim
& par la terreur de notre bombardement,
laissant son ancienne réputation
& son artillerie
derriere elle.

Il faut bien peu compter sur la bravoure des meilleures troupes, quand on veut la faire servir à opprimer l'esprit de liberté.

Cet obélisque a été élevé par les Provinciaux victorieux, sous le commandement du Major-Général *Washington.*

L'autre morceau est d'un ton plus jovial. Aussi je l'ai gardé pour le dernier, parce que dans tout il faut faire ensorte de finir par rire. Vous saurez que les Bostoniens ont célébré leur rentrée dans Boston par des fêtes, & qu'entr'autres il y a eu, dans le palais que venoit de quitter le général Howe, un concert d'amateurs. On y a exécuté une piece de chant à grande symphonie sur le sujet de la joie publique. La voici. Vous trouverez le copiste bien aimable de n'avoir omis aucunes des indications de mouvement pour chaque phrase de chant.

Les Planettes forment leur danſe,
le Soleil s'éleve pour les regarder. (*maeſtoſo*)
Oh merveilleux changement !
Diſparoiſſez, neige & frimats,
l'ardeur du Soldat Anglois s'enflamme.
Il eſt agité par le démon des batailles. (*furioſiſſimo*)

§

Quel bruit de guerre ! Le tambour raiſonne,
la trompette ſonne; le fracas des armes,
le bruit du canon ébranle la voûte azurée.
Marchez, brillante jeuneſſe, au coup d'œil du colonel, au mouvement de tête du Général.
Rempliſſez l'air de blaſphêmes tout rouges encore des forges de l'enfer. (*Strepitoſo*)

§

Ecoutez la harangue de votre Chef : faites ſilence.
Allons, mes amis, mes dignes camarades, (*piano*)
cette journée ſera le terme de nos travaux guerriers.
envain nos cœurs ſe ſont attendris
ſur l'aveuglement de ces malheureux. (*affettuoſo*)
Il faut écraſer d'audacieux
Rebelles. (*fortiſſimo*)
nous en avons pris la réſolution. (*adagio*)

§

Voyez leurs tentes, leurs miſérables chaumieres;
ils ſont gelés, dépenaillés; leurs boyaux crient,
& nous avons le ventre plein. (*mezza voce*)
Il n'y a point de châtiment trop ſévere
pour cette canaille.

Nous aurons la gloire, le pays & les femmes. (*allegro*)
Digne prix de notre résolution ! (*con brio*)
Mais qu'entens-je ? Un bruit éloigné !
Aide-de-Camp, eh vîte, mon télescope ! (*presto*)
Quoi ces coquins de Rebelles....
Il faut être bien insolent !
Interrompre ainsi notre harangue.
Courage, enfans, nous les tuerons ; (*andantino*)
nous les ferons pendre
par une louable résolution. (*grazioso*)

§

Mais je crois que les marauts s'avancent.
Marchons à eux, au pas de la cavalerie
Angloise à Minden. (*lento*)
Nous ne les joindrons que trop tôt
pour leur salut.
Il s'approchent !
Les voilà bientôt maîtres de la ville.
Oh, il est tems de songer à la retraite. (*tempo giusto*)

§

Les boulets roulent sur nos têtes... (*pizziccato*)
Courons au plus vîte nous embarquer.
Ils font un vacarme d'enfer.
Sauve qui peut... ; me voilà à bord. (*vivace*)
Ainsi finit la harangue. Un cri général s'éleve. (*crescendo*)
Sauve qui peut, sauve qui peut. (*chorus*)

§

Dansez, soldats Anglois, sur les vagues soulevées ; dansez au bruit de nos huées & de nos sifflets (*rinforzando*)

Nous garderons notre pays, nos libertés & nos femmes. (*amoroso*)
Reprenez votre courage (*sostenuto*) pour affronter les périls des mers. Et sur-tout ne murmurez que tout bas (*pianissimo*) de la courageuse résolution de votre Chef qui vous emmene (*prestissimo*) à jeun & sans le sou, il ne sait où.

Vous ne direz sûrement pas, Monsieur, comme *Bartholo*, mais quel radotage me faites-vous donc là, Basile? Et quel rapport ce *piano crescendo* peut il avoir à la politique?

Je vais vous en faire voir un bien plus étrange, vraiment! Ici, Monsieur, tout se rapporte à la politique. Cela doit-il vous surprendre dans un pays où des chiffons de modes sont donnés pour des munitions de guerre? Mais allons au fait. Je vis, il y a quelques jours, je ne sais plus dans quels papiers publics, l'annonce suivante que je copie ici de mémoire.

Affaire de Mariage.

Un Anglois d'environ cinquante ans, de bonne compagnie, ayant vu le monde & riche, desire de se marier dans sa patrie. Il lui faut une femme jeune, aimable & honnête : peu importe qu'elle ait du bien, pourvu qu'il ait la certitude d'être bientôt pere. Il arrivera incessamment de ses voyages, & se mariera aussitôt. On s'adressera, &c.

Je vous avoue, Monsieur, que je pris cette

affiche pour une bouffonnerie qui même me paroissoit blesser la bienséance publique. Mais quelle est aujourd'hui ma surprise ! J'apprens, & tout Londres l'atteste, que rien n'est plus sérieux que l'intention de cette annonce ; & bien plus, que c'est un trait d'animosité de parti, pour priver d'une grosse succession le second fils d'un des Lords les plus en crédit à la Cour. L'épouseur est ce fameux M. Edouard Wortley Montague, fils de Milady Montague si célebre par ses lettres & dans l'histoire de l'inoculation. C'est enfin le propre frere de Milady Montague, Comtesse de Bute.

Vous l'avoir nommé, c'est avoir tout dit. Il est mort sur la route de Venise à Londres où il se hâtoit d'arriver pour effectuer ce bizarre mariage. Sa vie, qui n'a cessé d'être singuliere, devoit finir par une singularité. Il n'y avoit point de métier qu'il n'eût fait, même dès son enfance. Il s'étoit échappé trois fois de l'école de Westminster. Il gagnoit sa vie à ramoner des cheminées dans Londres. Il y a crié & vendu du poisson. Il a été garçon de muletier en Espagne, où il étoit passé en qualité de mousse. Il a servi sa patrie dans deux Parlemens. Ses dettes l'ayant obligé à voyager, il s'est fixé dans le Levant. Il y adopta la maniere de vivre des Orientaux dont il possédoit les diverses langues. Il portoit une grande barbe, & ne pouvoit plus s'asseoir que sur des carreaux : il a été aussi

Visir d'Aly-Bey. On a de lui divers ouvrages de littérature & de physique. Depuis son retour en Europe il avoit embrassé la cause des Américains. On assure même que son dessein étoit d'aller terminer parmi eux sa carriere, & de partir aussi-tôt qu'il seroit pere. C'est par pur esprit d'opposition, & pour signaler son patriotisme, qu'il avoit résolu de frustrer son neveu de ses biens, par la seule raison qu'il est fils de celui qu'on s'obstine à regarder comme l'auteur des troubles actuels.

Plusieurs jeunes personnes conditionnées ainsi qu'il le desiroit, s'étoient présentées à l'adresse indiquée. Son correspondant en avoit choisi une qui l'attendoit, comme on peut croire, avec grande impatience, & que sa mórt doit affliger d'autant plus que des occasions pareilles ne se trouvent pas tous les jours.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Un paquebot de la Nouvelle-York, d'où il est parti le 3 Mai, vient de verser ici. Monsieur, un torrent de nouvelles. Il y en a & de Quebec, & d'Halifax, & de Boston, & de la Virginie, & de la Caroline. Pour éviter la confusion, j'en ferai deux classes. Commençons par celles qui, de l'aveu général,

ral; ont befoin de confirmation. C'eft d'abord une feconde tentative manquée fur Quebec le 27 Avril : enfuite une action dans la Virginie où le général Lée auroit été fait prifonnier : puis le général Washington deftitué du commandement par le Congrès : puis enfin l'heureux débarquement de l'armée de Howe à Halifax d'où il auroit repouffé les Rebelles. Les Miniftres, eux-mêmes, que chacune de ces nouvelles doit beaucoup réjouir, conviennent qu'ils n'en ont aucune certitude. En effet la gazette de la Cour n'en dit mot, & les fonds ne hauffent point. M. Tryon, gouverneur de la Nouvelle-York, a mandé l'événement de Quebec, mais en obfervant qu'il ne le favoit que fur oui dire. Quant à celle de la défaite du général Lée, on l'attribue à fes ennemis perfonnels en Angleterre, qui débitent en même tems qu'il a trahi fon parti pour une moitié environ des cent mille livres fterling que le Congrès avoit refufées. On trouve trop ridicule celle de la difgrace du vainqueur de Bofton; & comme celle d'Halifax n'eft venue que pour le Miniftre, on la fufpecte fort.

Voici à préfent ce qui fe débite comme très-certain. La gazette de la Nouvelle-York a donné une relation autentique d'une action importante du 27 Février dans la Caroline Septentrionale, entre un corps d'Infurgens & un corps de Royaliftes. M. Macdonald, général de ceux-ci, a été fait prifonnier : deux capi-

taines ont été tués avec environ cinquante officiers, & les Insurgens ont fait huit cents cinquante prisonniers. Depuis ce succès ils se sont encore fortifiés considérablement, & les Royalistes étoient entiérement dispersés. Ils ont laissé deux mille fusils, quantité de munitions & leur caisse militaire où il y avoit quinze mille livres sterl. Milord Sandwich avoit bien raison, lorsqu'il a dit dans la Chambre des Pairs, qu'il ne comptoit pas beaucoup sur l'expédition du gouverneur Martin dans les parties du Sud.

On a une lettre du général Washington au lord Sterling, l'un des commandans des Insurgens à la Nouvelle-York. Elle confirme les détails que vous savez déja, Monsieur, de l'évacuation de Boston. Il paroît très-content de toutes les munitions & provisions que le général Howe lui a laissées, & du bon état dans lequel il a trouvé la ville. M. Washington annonce à ce Lord qu'il lui a détaché cinq bataillons de son armée pour l'aider à mettre la Nouvelle-York en état de défense, & que bientôt il lui en enverra d'autres. Il ajoute qu'il ne doute point qu'avec ces forces, & celles qu'au besoin on pourra encore rassembler, on ne puisse empêcher l'ennemi de prendre la ville, ou de s'y faire un logement, en attendant que le corps de l'armée (de Washington) arrive. Cette lettre est datée de Cambridge le 19 Mars.

Le grand Congrès a publié le 23 Mars un *acte*

de capture & de repréſailles contre tous les vaiſſeaux Anglois ennemis, du produit deſquels il s'adjuge les deux tiers, laiſſant l'autre tiers pour l'équipage preneur, après que le vaiſſeau aura été jugé de bonne priſe, aux cours Américaines, ſuivant les loix & uſages de la guerre.

Il ſe débite encore que le commodore Américain Hopkins, de retour de la Nouvelle-Providence, a rencontré la frégate du Roi *le Glaſgow*, & qu'il y a eu un combat très-vif entre leurs deux eſcadres. Suivant les uns deux vaiſſeaux de Hopkins lui ont été enlevés. Suivant d'autres le *Glaſgow* a été obligé de fuir : il n'y a pas plus de certitude d'un côté que de l'autre ſur cet événement.

Ce 7 Juin.

J'ai manqué, Monſieur, le dernier courier.

L'arrivée de M. Howe à Halifax paroît conſtante. Mais preſque tous les malades qu'il avoit enlevés précipitament de Boſton ſont morts dans la traverſée ; & il a perdu encore beaucoup de monde dans une tempête qui l'a ſéparé de l'Amiral. Quoiqu'il n'ait point trouvé de réſiſtance à Halifax, il ne s'y croit point en ſûreté : le défaut de ſubſiſtances l'a même obligé de faire partir un régiment pour Quebec. Il garde les vaiſſeaux pour ſe rembarquer, s'il eſt attaqué. — La frégate *le Glaſgow* eſt partie d'Halifax le 12 Mai. Elle a eu en effet une action avec Hopkins, qu'elle n'a pas pu empêcher de débarquer à New-

London tout le butin qu'il avoit enlevé de la Providence, de Bahama, d'où il a emmené le Gouverneur prisonnier. Sa prochaine expédition sera pour les îles Bermudes. Il a débarqué beaucoup de munitions.

On parle toujours fortement de l'échec des Insurgens devant Quebec. Deux Canadiens, dit-on, en ont confirmé hier la nouvelle au Roi.

Une lettre de Philadelphie, du 15 Avril, assure que le grand Congrès attend l'arrivée des commissaires pour voir si l'Amérique peût compter sur un accommodement honorable. Dans le cas contraire, le Congrès est décidé pour l'indépendance. — Depuis ces nouvelles les fonds sont un peu haussés.

Il n'est point question du général Lée. On a la certitude qu'il étoit encore le 4 Mai à New-York avec quinze mille hommes. Le chevalier Parker a débarqué à la Virginie le général Cornwallis & ses troupes. Les milices se sont retirées de James-Town à son approche.

Dans une de mes prochaines lettres, je tâcherai de vous faire bien connoître un pamphlet Américain, intitulé *le Sens commun*, qui fait ici la plus grande sensation. Vous en avez vu un petit échantillon dans ma lettre du 4 Mai. L'auteur prouve par une multitude de raisons, que la séparation est inévitable & nécessaire, & ne peut pas se différer.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

LE baron de Schlieffen, Lieutenant-général au ſervice du Landgrave de Heſſe-Caſſel, & ſon Miniſtre plénipotentiaire auprès du Roi, a une audience particuliere de S. M. à qui il a l'honneur de remettre ſes lettres de créances. 15 Mars.

Le lord Edouard Smith, comte de Derby, prête ſerment pour la place de Lord-lieutenant du comté de Lancaſter, devenue vacante par la mort de ſon pere, & à laquelle le Roi a bien voulu le nommer.

La veuve du général Scot accouche d'une fille. C'eſt la troiſieme née de ce mariage, & toutes trois ſont vivantes; mais, d'après le teſtament du pere, la totalité des biens

15 Mars. doit appartenir à l'aînée, puiſque l'enfant poſthume ſe trouve être une fille. Mademoiſelle Scot l'aînée ſera le plus riche parti de l'Europe, elle aura en mariage un million ſterl.

Une des cauſes qui rallentit l'équipement des vaiſſeaux de guerre, c'eſt que les matelots aiment mieux s'embarquer ſur les bâtimens de tranſport, fretés par le Gouvernement, où ils reçoivent quarante-cinq shellings par mois, que de s'enrôler, preſque pour leur vie, ſur les vaiſſeaux du Roi où on ne leur donne par mois que vingt-deux shellings & demi. Les hommes de terre ſont moins rares parce qu'on les remet en liberté après la campagne; mais ils ne rendent pas à beaucoup près le même ſervice.

Il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'Allemands embarqués : en Allemagne le manque de futailles pour leur proviſion d'eau retient le reſte ſur les côtes. L'ordre a été envoyé à Amſterdam d'en faire paſſer ſans délai trois mille à Stade, & il a été queſtion, dans le Conſeil d'envoyer à Hambourg cent tonneliers pour accélérer cet ouvrage.

Les Brunſwickois, actuellement à Spithead, manquent des choſes les plus néceſſaires : la plupart n'ont pas de ſouliers; ce ſera un article de plus pour l'entrepriſe de Mrs Harlay & Fordice. Ces Brunſwickois paſſent pour d'aſſez mauvaiſes troupes.

Les bâtimens de tranſport deſtinés pour les gardes, ne ſont pas en fort bon ordre. Le ſieur

John Wrottesléy en avoit monté un qu'il a été obligé d'abandonner, & qui depuis a été condamné comme hors d'état de servir. Plusieurs autres sont très-mauvais. 15 Mars.

Chambre des Pairs.

Le duc de Manchester demande à s'expliquer sur un point des débats de la veille.

Milords, je vous demande pardon si je m'écarte de l'usage pour revenir sur quelques assertions hazardées hier par le lord Sandwich (qui vient d'entrer) & qui m'ont paru jetter des nuages sur ma véracité, ou du moins sur ma délicatesse dans ce que j'avance. J'ai dit que l'équipage de *l'Aigle* n'étoit pas complet : qu'il n'avoit à son bord que quarante hommes; & le lord Sandwich a assuré que ce vaisseau en avoit cent, & qu'il étoit prêt à descendre la Tamise. Il est bon que vous sachiez qu'on a tiré soixante hommes de dessus les Yachts, pour les mettre sur ce vaisseau ; & voilà comment de quarante hommes le lord Sandwich sait en faire cent. Mais mon objet principal est l'article des vagabonds & des gens repris de justice, au sujet desquels le lord Sandwich nous a dit si positivement qu'on n'en avoit reçu aucun à bord des vaisseaux du Roi. Voici, Milords, un ordre des juges d'Hampshire sur lequel sept hommes, accusés de vol & d'autres crimes, ont été soustraits au châtiment qu'ils méritoient, à condition qu'ils serviroient sur les vaisseaux du Roi. (*Le duc de*

15 Mars. *Manchester fait lecture de l'ordre avec le nom des hommes*) Je me flatte actuellement, Milords, qu'on ne me reprochera plus de m'être trop avancé, & que je n'ai guere mérité une leçon de cette nature.

Le Lord Sandwich.

Je suis très-obligé à M. le duc de Manchester de me fournir l'occasion d'éclaircir, même à sa satisfaction, les deux points dont il s'agit. S'il m'eût averti de son intention, j'aurois apporté des papiers qui me mettroient en état de prouver la chose plus completement. Quoiqu'il en soit, Milords, je proteste que je n'ai eu hier aucune intention d'apostropher M. le duc de Manchester, & que je n'ai point cherché à lui faire une leçon. Personne au monde ne l'estime plus que moi, & je serois au désespoir de me permettre un seul mot qui pût me faire soupçonner de vivacité ou de manque de respect à son égard. S'il m'est échappé quelque propos qui ait laissé cette impression, je suis sûr que ce n'a été que parce que je supposois que M. le Duc avoit reçu ces informations d'un (*a*) certain Officier de marine qui ne cesse d'outrager le Ministere dans les papiers publics; mais je me

(a) *L'écrit suivant, contenant des observations sur l'état de la marine, en réponse aux assertions des Ministres, passe pour être de M. Luttrel que milord Sandwich a désigné clairement dans la chambre*

ſoucie fort peu de tout ce que lui & d'autres peuvent dire. 15 Mars.

A l'égard de *l'Aigle*, M. le Duc eſt fort

---

des Lords comme de ceux qui s'attachent à décrier la marine ſans avoir aucune connoiſſance de la choſe. Il eſt daté du 30 Mars.

Les Miniſtres ont aſſuré le Parlement que la marine étoit en bon état par rapport aux hommes, & que les matelots s'enrôloient avec plaiſir pour le ſervice actuel. — De deux choſes l'une : ou cela eſt, ou cela n'eſt point. — Les faits parlent deux-mêmes : En voici.

Il doit y avoir vingt vaiſſeaux de garde. Leur équipage eſt réglé en tems de paix pour les vaiſſeaux de ſoixante & quatorze canons à trois cents cinquante hommes y compris les Officiers, les matelots & les ſoldats de marine; pour les vaiſſeaux de ſoixante & quatre canons à trois cents hommes au moins, dont le tiers eſt compoſé d'Officiers, de valets & de ſoldats de marine; de ſorte que les vaiſſeaux de ſoixante & quatorze canons ne ſe trouvent avoir que deux cents cinquante matelots environ, & ceux de ſoixante & quatre canons n'en ont que deux cents.

Il eſt certain que le *Raiſonnable* de ſoixante & quatre canons, qui eſt à Plimouth, à cent hommes de moins qu'il ne doit avoir, de même que l'*Exéter* de ſoixante & quatre à Portſmouth, & l'*Egmont* de ſoixante & quatorze à Spithead. En déduiſant ces cent hommes qu'ils ont de moins, & qui ſont tirés du nombre des matelots, (car celui des Officiers & des valets eſt toujours complet,) il s'en ſuit que les deux premiers vaiſſeaux qui ſont de ſoixante & quatorze canons, n'ont que cent hommes qui peuvent être ou ne pas être matelots, ſelon que cela ſe trouve ; & que le dernier n'en a que cent cinquante. Or, l'équipage complet en tems de guerre ou de ſervice actuel pour un vaiſſeau de

15 Mars. dans l'erreur. Le dernier état de ſon complet étoit de ſoixante-dix-neuf hommes appartenans à ce vaiſſeau; mais ſur l'état des hommes

---

ſoixante & quatorze canons, eſt de ſix cents cinquante hommes, & pour un vaiſſeau de ſoixante & quatre, de cinq cents vingt hommes. Je demande donc ſi on peut dire qu'aucun de ces trois vaiſſeaux ſoit en état de ſervir.

S'il ne ſe trouve pas ſur les autres vaiſſeaux de garde un déficit tout-à-fait auſſi conſidérable; malgré cela ils n'ont pas leur nombre complet; ainſi ils ne ſont pas en état de rendre à la nation le ſervice qu'elle a droit d'en attendre.

Quant aux vaiſſeaux en armement, je ſoutiendrai, & je puis affirmer avec vérité, qu'ils n'ont jamais été auſſi mal montés en matelots. Leur équipement ſe fait par entrepriſe, méthode que je ne condamne point quoiqu'elle ait été convertie en affaire qui ſe donne à la faveur. Il eſt pourtant vrai qu'il n'y a aucun des vaiſſeaux qui ont appareillé auquel il ait fallu moins de trois mois pour ſon équipement, à compter du moment où il avoit été nommé, & la plupart ſont ſortis dans un état pitoyable. Le *Boreas* a échoué faute d'hommes pour le manœuvrer : l'*Actéon* a beaucoup ſouffert par la même raiſon.

Je ſoutiens & je prouverai que le Capitaine aux cent mille livres ſterling, M. Pownal, commandant la frégate *la Blonde*, ne l'a pas encore équipée, quoiqu'elle ſoit en commiſſion depuis plus de trois mois. Je ſais qu'il ne s'en eſt jamais vanté; c'eſt un homme d'honneur incapable de rien hazarder, & il ne le diroit pas plus à préſent qu'il n'a pu le dire juſqu'à cette heure. Je ſais, & j'oſe ſoutenir, qu'il n'y a pas une des frégates qui ont mis à la voile pour l'Amérique, qui ait été équipée ſi mal qu'elle ait pu l'être, en moins de trois mois; & je ſais que l'*Aigle*, que doit monter le

payés, il n'eſt pas fait mention de ſurnuméraires, puiſqu'ils n'appartiennent pas abſolument à ce vaiſſeau. Si on les comptoit, le nombre ſeroit de cent. Quant aux hommes qu'on prend ſur les Yachts, ce n'eſt que paſſagerement & ſelon les diverſes occaſions où l'on en a beſoin. Quelques-uns ont été employés dernierement à faire ſortir d'Harwich un vaiſſeau de ſoixante - dix canons; mais ils retourneront bientôt ſur leur Yacht. Ces changemens ſont inévitables, ils l'ont toujours été, & ils doivent toujours l'être. Si j'avois imaginé qu'il dût être queſtion de cet objet, j'aurois apporté ici le regiſtre de revue pour faire voir à M. le Duc à quel point il s'eſt trompé. 15 Mars.

Quant aux malfaiteurs, je ſuis ſurpris, je l'avoue, que pareille choſe ſoit arrivée; mais je ſuis porté à croire que ce n'eſt qu'une offre faite par les juges, & qui n'a pas été acceptée par la marine. M. le Duc ne peut pas affirmer qu'on les ait acceptés : s'il veut me laiſſer ce papier, je me ferai informer du fait, & je le ſatisferai ſur ce point. J'ai déclaré bien poſi-

lord Howe, n'a pas quarante hommes, ſi on en excepte les Officiers & les valets. Le *Rainbow* qui a été mis en commiſſion il y a plus de trois mois, n'a pas encore vingt matelots.

Si j'avance une fauſſeté, tout le monde a le droit de me contredire ; mais j'en appelle au témoignage des Commandans même de ces vaiſſeaux, & de pluſieurs autres qui ſont inſtruits de la vérité.

Signé, un marin qui ſe croit digne de porter ce nom.

15 Mars. tivement qu'on ne doit point recevoir des malfaiteurs dans la marine du Roi.

Il ne me reſte, Milords, qu'à m'excuſer de paroître dans l'habillement où vous me voyez. Je n'étois jamais venu dans cette chambre en *fraque*, & je ne crois pas que cela m'arrive jamais. Je ſuis fâché de l'importunité que je vous cauſe. J'ai été obligé de quitter mon dîner; & encore je crains d'avoir abuſé de votre complaiſance.

Le Lord Suffolk.

Pour moi, je differe abſolument de l'avis de milord Sandwich. J'entens qu'on reçoive ſur nos vaiſſeaux des vagabonds & des gens repris de juſtice, & je ne conçois pas comment ce Lord peut aſſurer qu'il ne s'y en trouve pas. Dans une diſette d'hommes, qu'eſt-ce qui empêche qu'on ne ſe ſerve de gens à qui on ne peut reprocher que des fautes légeres? La vertu des matelots de l'équipage d'un vaiſſeau de guerre, eſt-elle aſſez intacte pour qu'on la puiſſe croire ſouillée par le commerce d'un poliſſon qui aura commis quelque faute dont huit jours de priſon ſeroient toute la punition? Pendant que je ſuis levé, permettez-moi, Milords, de vous rappeller qu'on a oſé dire à la Chambre que les Heſſois avoient été preſque juſqu'à Stade, & qu'ils avoient rebrouſſé chemin, parce que les vaiſſeaux de tranſport n'étoient pas prêts. D'abord il eſt faux qu'ils ſe ſoient mis en marche pour Stade;

& certainement ce n'eſt pas là qu'ils iront, puiſque Brême eſt le port de l'embarquement. Enſuite il n'eſt pas vrai qu'ils ayent été auſſi loin, car ils n'ont fait de fauſſe marche qu'un ſeul jour, ce qui eſt tout-à-fait différent de ce qui a été avancé ſur des informations très-peu ſures & qui reſſemblent aux nouvelles que les Lords de l'oppoſition reçoivent de la mer. 15 Mars.

La Chambre ſe ſépare à cinq heures & un quart, & s'ajourne au lundi 18.

Chambre des Communes.

Grand comité ſur la milice d'Ecoſſe. Certaines clauſes du Bill occaſionnent encore de longs débats, ce ſont celle du nombre d'hommes qui le fixe à ſix mille, celle qui regle les conditions auxquelles le milicien pourra ſe faire remplacer, & enfin celle qui fixe les propriétés en terres qui donneront le droit aux places d'Officiers. — La diſcuſſion ſe termine par une ſorte de compromis entre les deux partis qui conviennent de reprendre cette matiere après que des copies imprimées du Bill auront été diſtribuées à la Chambre.

Une lettre de Jerſey donne les connoiſſances ſuivantes ſur l'état de cette île :

» Toutes les affaires languiſſent tellement ici que les marins y périſſent de beſoin, depuis que le Miniſtere a arrêté leur commerce. Il n'y a pas un des habitans qui ne ſoit diſpoſé à rendre toutes ſortes de ſervice

15 Mars. aux Colonies, parce qu'ils déteſtent l'eſclavage, parce qu'ils ſe croyent dans la même poſition que les Américains, & parce qu'ils eſpèrent que la deſtinée des uns reglera celle des autres «,

La frégate *le Triton*, de vingt-huit canons, appareille de Spithead pour Boſton avec ſix bâtimens de tranſport ſous ſon eſcorte.

Chambre des Communes.

Lecture d'une motion de M. Wilkes pour qu'il ſoit ordonné de dreſſer un bill par lequel la repréſentation du peuple Anglois au Parlement ſeroit aſſujettie à des regles plus équitables & plus égales.

M. Wilkes.

Tous les Gouvernemens, & tous les états ſages & bien reglés ſe ſont attachés à obſerver & à corriger les diverſes abus qu'un laps conſidérable de tems doit néceſſairement engendrer. Il en exiſte un de la plus grande conſéquence en Angleterre, c'eſt l'inégalité de la repréſentation du peuple au Parlement. Avec le tems cette repréſentation eſt devenue ſi inégale que je ne doute point qu'un grand nombre de membres de cette Chambre ne reconnoiſſe la néceſſité de s'occuper très-ſérieuſement de cette matiere, & de chercher à remedier à un mal dont chaque jour voit croître les dangers.

Je voudrois avoir aſſez de talens pour diſcuter à fond une affaire de cette importance; mais au moins je ferai tous mes efforts pour la reprendre dès ſa premiere origine, & pour ne rien omettre de ce qui peut l'éclaircir.

L'idée la plus naturelle & la plus parfaite d'un

gouvernement libre, eſt, ſelon moi, celle d'un peuple qui s'aſſemble pour déterminer par quelles loix il préfere de ſe gouverner, & pour établir les réglemens qu'il croit néceſſaires à la protection de ſa propriété & de ſa liberté contre toute violence & toute fraude. Chaque membre de cette communauté doit ſe ſoumettre avec joie à l'obſervation de ce qui a été ordonné par lui-même, & aider volontiers à donner de l'efficacité & de la vigueur aux loix & ordonnances qui ont tiré leur autorité de ſon approbation & de ſon concours. 15 Mars.

Des états peu conſidérables ont ſuivi avec ſuccès cette forme de légiſlation dans les tems paſſés & dans les tems modernes; mais l'étendue & la population d'un grand empire ne pourroient en écarter le déſordre & le tumulte. Auſſi nos ancêtres, plus ſages en cela que les anciens Romains, ont-ils adopté la repréſentation de tout le corps par quelques membres, comme répondant plus parfaitement aux véritables vues du gouvernement. Rome fut aſſervie pour n'avoir pas fait cette obſervation & pour avoir laiſſé trop long-tems le pouvoir entre les mains des mêmes perſonnes. De-là, il arriva que les armées de la République devinrent les armées de Sylla, de Pompée & de Ceſar: leçon terrible pour un peuple, & qui doit lui inſpirer la même défiance contre ſes repréſentans. Lorſque tous les bourgs de l'Italie participerent aux priviléges de Rome, & qu'ils voterent dans les aſſemblées publiques, leur grand nombre ne permit plus de diſtinguer les citoyens d'avec les étrangers. Le déſordre & le tumulte préſiderent aux aſſemblées & aux délibérations. Des hommes pervers & ambitieux trouverent le ſecret de faire ſervir ces aſſemblées à la ruine de la liberté romaine & de la République. Parmi nous ce mal eſt prévenu par la repréſentation, & la juſtice du principe eſt conſervée. Tout Anglois eſt ſuppoſé aſſiſter au Parlement, ſoit en perſonne, ſoit par un député de ſon choix. La réſolution du Parlement eſt cenſée être celle de chaque individu. Elle eſt cenſée

donner aux délibérations publiques le consentement &
15 Mars. l'approbation de chaque agent libre de la communauté.

Dans cette premiere formation de cette excellente constitution qui fut si long-temps & à si juste titre notre héritage le plus beau & le plus précieux, nous voyons que le peuple eut soin qu'on ne fit aucune loi & qu'on ne levât aucune taxe sans son consentement énoncé par ses représentans dans le Grand-Conseil de la nation. Comme dans les anciens tems la représentation étoit égale & proportionnée, l'opinion du peuple étoit connue par celle du Parlement. Sa portion de pouvoir dans la législation étoit maintenue & établie sur une juste & égale distribution. Aujourd'hui ce pouvoir est devenu insuffisant, partial & injuste.

Quand on a considéré le tableau si agréable du juste pouvoir que nos ancêtres avoient assuré avec tant de sagesse & de soin aux Communes de ce Royaume, on trouve que l'état actuel des choses ne nous offre pas des ruines bien respectables de cet édifice superbe & majestueux, la constitution Angloise. Le désordre & la confusion y percent de toutes parts, & on ne retrouve plus de traces de l'ancienne harmonie de ses parties. Dans les archives de l'Echiquier on voit qu'il n'y a pas moins de vingt-deux villes qui, dans la vingt-troisiéme, la vingt-cinquiéme & la vingt-sixiéme année d'Edouard I. envoyoient des députés au Parlement, & qui depuis long-tems ont cessé d'être représentées. A peine connoissons-nous le nom de quelques unes, comme *Cambrig* & *Banburg* dans le Northumberland : *Pershore* & *Brem* dans le Comté de Worcester : *Jarvail* & *Tyckhul* dans le Comté d'York. Les bourgs de *Gatton* & du vieux *Sarum* ont eu un sort plus heureux. Quoiqu'on puisse dire de ces villes *ipsæ periere ruinæ*, leurs noms nous sont tout aussi familiers que si elles existoient encore. Le Clerc de la Chambre ne manque jamais de les nommer dans l'appel : quatre respectables personnages représentent leur grandeur passée, de même qu'au sacre du Roi, des

Chevaliers repréſentent l'Aquitaine & la Normandie. La petite ville de Bambury (petite ville, grand renom, comme dit Rabelais en parlant de Chinon) n'a, je crois, que dix-ſept Electeurs; cependant elle nous donne en la perſonne de ſon repréſentant, ce qui eſt de la plus haute importance pour la pluralité des ſuffrages dans le Parlement, un premier Lord de la Tréſorerie, & nn Chancelier de l'Echiquier (*a*). Combien de fois n'ai-je pas vû dans nos délibérations ſon crédit l'emporter ſur la force réunie des repréſentans de Londres, de Briſtol & de pluſieurs autres des comtés les plus peuplées? *Laſt Grinſtead* n'a guere, je crois, que trente Electeurs; & ce bourg donne une place parmi nous à ce brave, cet héroïque Lord, chef d'un grand & aujourd'hui très-militaire département, & qui a ſi fermement réſolu de *conquérir l'Amérique*, *à l'exemple de milord Chatham, mais non pas comme lui en Allemagne.*

15 Mars.

(a) *Milord Nort réunit ces deux Charges.*

Mon deſſein n'eſt pas d'abuſer de la patience de la Chambre par des recherches faſtidieuſes ſur l'ancien état de notre repréſentation, & ſur ſes variations à différentes époques. Je me contenterai de faire de courtes obſervations ſur ce qui s'eſt paſſé ſous le regne de Henri VI, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs.

Le chevalier John Forteſcue, chancelier de Henri VI, nous apprend que de ſon tems la Chambre des Communes étoit compoſée de plus de trois cents Députés élus. Divers changemens furent faits à ce nombre ſous les regnes des Rois ſuivans, juſqu'à Jacques II. mais depuis ce regne il ne s'en eſt plus fait. Il faut convenir que nos anciens Souverains commirent de grands abus en donnant le droit de repréſentation à pluſieurs petits bourgs, en conſidération de ce que ces lieux étoient pauvres, & qu'ils dépendoient d'eux ou de quelque grand Seigneur. Les limites de la conſtitution ont été ſouvent reculées. La partialité pour la province de Cornwall eſt frappante. Cette province envoye autant de membres, à un ſeul près, que tout le royaume d'Ecoſſe. Cela eſt venu de ce qu'elle ren-

15 Mars. doit à la Couronne, en étain & en terres, un revenu héréditaire plus considérable qu'aucun autre comté Anglois, & de ce que le duché, appartenant à la Couronne, augmente prodigieusement son pouvoir & son crédit. Ces procédés de la part de nos Princes ont porté les atteintes les plus funestes à la constitution. Henri VIII rétablit deux Membres : Edouard VI, vingt : la reine Marie, quatre : la reine Elisabeth, douze : Jacques premier, seize : Charles premier, dix-huit ; en tout soixante & douze. Dans le même période les changemens par création furent plus considérables : Henri VIII créa trente trois Membres : Edouard VI, vingt-huit : la reine Marie, dix-sept : la reine Elizabeth, quarante huit : Jacques premier, onze : en tout cent-trente-sept. Charles premier ne fit aucune création de cette espece. Charles II ajouta deux Membres pour le comté de Durham, deux pour la ville du même nom, & deux pour Newarke-sur-Trente. Cette Chambre est aujourd'hui composée du même nombre de représentans qu'à la mort de ce Prince ; quoique d'ailleurs elle ait éprouvé depuis cette époque bien des changemens essentiels. Mon objet est d'examiner si dans l'état actuel de la représentation, on peut être fondé à dire que l'opinion du Parlement est celle de la nation comme du tems de nos ancêtres. Pour moi je suis persuadé que les sentimens du peuple ne peuvent être véritablement connus par les résolutions d'un Parlement tel que nous le voyons aujourd'hui composé, même fût-il vrai qu'il ne se pratique aucune manœuvre illégitime après l'installation des membres dans la Chambre, & que tous les infâmes moyens de corruption ne soient plus mis en usage, ce que néanmoins je ne puis pas croire de la part d'une administration perverse, comme celle qui est aujourd'hui à la tête des affaires. Examinons donc de bonne-foi & sérieusement les parties qui constituent cette Chambre, & le poids qu'elles doivent avoir dans la grande balance du peuple d'Angleterre qu'elles sont censées représenter.

La partie méridionale de cette île (l'Angleterre) à laquelle je me restreins, est composée d'environ cinq millions d'habitans, d'après les calculs les plus généralement reçus. Je veux établir par quel nombre d'Electeurs la majorité de cette Chambre est choisie, & je suppose le plus grand nombre de députés présens en même-tems à la Chambre dont il soit fait mention dans nos journaux. Ce fut dans l'année 1741: les journaux de cette fameuse année font mention des trois plus grands nombres de Députés rassemblés en même tems dans la Chambre. 15 Mars.

Le premier est du 21 janvier: ce jour-là il y eut une pluralité de deux cents cinquante-trois contre deux cents cinquante. Le second est du 28 du même mois où la division fut de deux cents trente-six contre deux cents trente-cinq. Le troisième, du 9 mars, où elle fut de deux cents quarante-quatre contre deux cents quarante-deux. Dans ces divisions les Députés de l'Ecosse sont compris. Mais je n'établirai mes calculs que sur l'Angleterre, pour donner plus de force à mon raisonnement. Ainsi le nombre que j'adopte est celui du 21 janvier, jour auquel il se trouvoit à la Chambre cinq cents trois Députés. Supposons que la majorité de deux cents cinquante-quatre soit le plus grand nombre de Membres qui ayent pû occuper leurs places. Je l'établis aussi fort à cause des absences pour cause de maladie, de service dans les pays étrangers, de voyages & d'affaires indispensables. Or, d'après le plus grand nombre d'Electeurs dans les bourgs qui élisent les membres de cette Chambre, il est visible que ce nombre de deux cents cinquante-quatre membres constituant la majorité de la Chambre, toujours donnée par les bourgs, n'est réellement élu que par cinq cents soixante & douze personnes qui en général sont habitans des bourgs de Cornouailles & d'autres, & qui sûrement ne sont pas la partie la plus respectable de la nation. Est-ce par ce petit nombre de personnes que notre Souverain doit connoître les sentimens de tout son peuple? Est-ce à ces gens-là à

15 Mars. donner des loix à ce vaste empire, & à taxer cette opulente nation? Je passe tous les calculs fastidieux parce qu'on les trouve détaillés dans l'ouvrage de l'incomparable docteur Price, dans Postlethwaite & dans les recherches politiques de Burgh. Les chiffres démontrent la chose plus clairement, & ne prétend ni à la chicane, ni au sophisme. Depuis les calculs de Burgh il n'est arrivé qu'un changement de conséquence : je parle du bourg de Shoreham dans la province de Sussex; car, par l'acte de 1771, tous les Franc-tenanciers possesseurs d'un revenu de quarante sous par an, dans la centaine de Bramber, voisins de Shoreham, ont été admis à vôter pour ce bourg; mais plusieurs des anciens Electeurs avoient perdu leurs privileges. Il y a trente-six de nos membres qui sont élus par des bourgs qui entr'eux tous ne contiennent que trois cents soixante & quatre Electeurs. Le chancelier Talbot a supposé que la majorité de cette Chambre étoit élue par cinq mille personnes, & il se récrioit contre une représentation aussi inégale. Des calculs plus exacts que ceux de ce lord, & les regles infaillibles de l'Arithmérique politique ont fait voir une injustice beaucoup plus étendue que celle qu'il soupçonnoit.

Lorsque nous considérons que les pouvoirs les plus importans de cette Chambre, ceux de lever des taxes & de faire des loix pour cinq millions d'hommes sont ainsi usurpés & exercés contre le vœu de la constitution par le petit nombre dont je viens de parler, ne devons-nous pas convenir que le peuple a le droit de demander à être réintégré dans ses privileges incontestables, dans sa portion primitive de la législation? Nous voyons que l'ancienne représentation de ce Royaume fut fondée par nos ancêtres, sur la justice, la sagesse & l'égalité. Il y auroit donc autant de folie & d'opiniâtreté que d'injustice à vouloir maintenir les choses dans leur état actuel. Nos patriotes les plus sages ont déclamé souvent contre ces abus.

Qu'on me permette de citer les expressions du célèbre

lebre M. Locke dans ſon *Traité du gouvernement civil.* » Les choſes ne changeant pas également, & l'intérêt particulier ſoutenant ſouvent des uſages & des privileges lorſque leurs motifs ont ceſſé, il arrive que dans les Gouvernemens, où une partie de la légiſlation eſt compoſée de repréſentans choiſis par le peuple, cette repréſentation à la longue ne répond plus dans une proportion égale aux motifs ſur leſquels elle a été établie. Nous pouvons nous convaincre des abſurdités énormes que peuvent entraîner les ſuites d'un uſage, après que ſon motif n'exiſte plus, lorſque nous voyons que le ſimple nom d'une ville dont les reſtes ne ſont que des ruines où à peine on trouveroit une cabane pour un berger, & une étable pour ſes moutons, envoie à la grande aſſemblée des légiſlateurs autant de repréſentans que tout un Comté très-riche & très-peuplé. Y a-t-il rien de plus étonnant que cet abus; & peut-on diſconvenir qu'il ne ſoit néceſſaire d'y remédier «?

17 Mars.

Après une autorité auſſi impoſante que celle de M. Locke, je me flatte qu'on ne me traitera pas de viſionnaire, & qu'il n'y aura pas de diſpute ſur la convenance de la propoſition que j'aurai l'honneur de ſoumettre à la Chambre. Je ſuis même perſuadé que les membres pour le vieux *Sarium* & *Gatton*, dont on peut bien dire *Stant nominis umbræ*, ſont trop généreux & trop honnêtes pour réprouver l'avis de tranſporter au Comté le prétendu droit du petit nombre de leurs conſtituans, ſi tant eſt qu'ils ayent des conſtituans, & ſi ce n'eſt pas par eux-mêmes qu'ils ſont créés, élus & exiſtans. Par un tel arrangement, les villes de Birmingham, de Mancheſter, de Leeds, de Sheffield & d'autres villes recommandables par leur population, leurs richeſſes & leurs manufactures auront enfin une juſte part à la formation des loix par leſquelles elles ſont gouvernées. Je demande qu'on retranche en général les villes & les bourgs qui ſont pauvres & dépeuplés; & je dirai avec Horace, *Inutiles ramos amputans feliciores inſerit.*

17 Mars. Ce n'eſt point la premiere entrepriſe de cette eſpece qui ait été faite pour apporter du remede à ce mal. Nous en avons des exemples qui remontent à plus d'un ſiecle. Le Clerc de la Chambre va vous lire, dans les journaux, ce qui a été fait le 26 mars 1668, à l'occaſion d'un bill pour autoriſer le comté Palatin de Durham à députer deux Chevaliers pour le Comté, & deux Bourgeois pour la ville de Durham. (*Le Greffier lit*) On trouve dans un Recueil authentique (les débats d'Anchitell-Grey) des détails plus particuliers de ce qui s'eſt paſſé dans la Chambre à cette occaſion. » Le chevalier Thomas Macs propoſa, dit-il, de donner plus de Chevaliers aux Comtés, & de retirer le droit de députer à quelques petits bourgs où il n'y avoit que peu d'Electeurs ; & il demanda qu'il fût fait un bill à ce ſujet ». Sa notion fut rejettée à la pluralité de ſoixante-cinq voix contre cinquante. Mais ceci ne regarde que le bill relatif au comté & à la ville de Durham. Je rapporterai encore à ce ſujet quelques expreſſions remarquables employées dans ces débats par le chevalier Thomas Strickland, & qui me paroiſſent offrir une application frappante à nos querelles avec l'Amérique. » Le comté Palatin de Durham n'a jamais été taxé au Parlement, ayant un ancien privilege qui remonte par de-là le regne du Roi Jacques, & ainſi il n'avoit pas beſoin de repréſentans. Mais aujourd'hui qu'il eſt taxé, il eſt raiſonnable qu'il en ait «. Tels ſont les principes qui étoient ſuivis dans cette Chambre dès le tems de Charles II.

Je ſais bien qu'on me demandera ſi la légiſlation a le pouvoir d'oter la franchiſe à des bourgs, ſous prétexte d'améliorer la conſtitution ; & ſi le repréſentant a celui de détruire ſon conſtituant immédiat? On ne peut mieux répondre à cette queſtion que par celle-ci, comment le droit de repréſentation a-t-il pris naiſſance, & ſur quel fondement a-t-il été accordé ? Le vieux *Sarum* & *Gatton* étoient des villes conſidérables quand le droit de repréſentation leur a été donné. Elles ſont actuellement déſertes ; elles ne doivent donc point con-

ſerver un privilége qu'elles n'avoient obtenu qu'en considération de leur étendue & de leur population. Nous devons autant qu'il eſt poſſible faire cadrer enſemble la théorie & la pratique de la conſtitution ; & ce pouvoir doit être inhérent au corps légiſlatif d'un Etat. Il a été exercé récemment dans toute ſon étendue, & avec l'approbation univerſelle lors de l'affaire de *Shoremham*, puiſque la franchiſe a été ôtée à environ cent perſonnes de ce bourg, convaincues de corruption en même-tems qu'on a admis à vôter cent francs-tenanciers du comté de Suſſex.

17 Mars.

On m'objectera encore que, pour propoſer des réglemens intérieurs de cette importance, il faudroit attendre que ce vaſte Empire fût dans un état parfait de calme & de tranquillité : On me dira que la diſcorde & la guerre civile exercent leurs ravages dans tout le continent ſeptentrional de l'Amérique : qu'un objet auſſi allarmant doit fixer ſeul toute notre attention ; & que nous devons appliquer tous nos efforts à arrêter les progrès de cet incendie. Mais au contraire il me paroît que la guerre d'Amérique, dans cette époque vraiment allarmante, eſt un des argumens les plus victorieux pour nous décider à remédier aux abus de notre repréſentation par les reglemens que j'ai l'honneur de propoſer à la Chambre. Je puis prédire que cette querelle n'eſt pas une affaire du moment : qu'elle ſera la grande affaire de l'Angleterre dans tout ce ſiecle ; & qu'elle occupera toute la génération actuelle.

Dans nos derniers démêlés avec l'Amérique nous avons toujours regardé comme une choſe convenue que les procédés iniques, cruels, arbitraires & extravagans de l'adminiſtration étoient approuvés par les peuples, parce qu'ils l'étoient par la pluralité des membres de cette Chambre. L'abſurdité de cet argument eſt palpable ; car la pluralité de cette Chambre ne parle que pour 5723 perſonnes, même en ſuppoſant que d'après la coutume conſtitutionnelle de nos ancêtres, les conſtituans aient été conſultés ainſi qu'ils

17 Mars. auroient dû l'être ſur un point intéreſſant pour la nation. Nous ſavons de quelle maniere on ſe procure cette pluralité. Les habitans de la partie méridionale de cette île montent à plus de cinq millions. Il eſt donc impoſſible d'attribuer à cinq millions d'hommes une opinion qui n'eſt pas celle de ſix mille : même en ſuppoſant qu'on eût recueilli en effet les ſuffrages de ces derniers. Les Américains prétendent avec grande raiſon que la guerre actuelle eſt ſuivie contre le vœu de la nation par une *junte* miniſtériale, & une faction arbitraire également ennemis des droits des Anglois, & des prétentions de l'Amérique. Cette aſſertion eſt confirmée par les diverſes adreſſes préſentées au trône par des corps plus nombreux, pour prier le Roi de faire ceſſer les hoſtilités. Cette capitale-même a déclaré par pluſieurs actes publics ſon averſion pour la guerre civile actuelle : guerre contre nature & fondée ſur des principes qui renverſent totalement notre conſtitution. Notre hiſtoire fournit une foule d'exemples où le ſentiment du Parlement a été directement contraire au ſentiment de la nation. C'eſt ce qui a eu lieu notoirement dans l'affaire de l'élection de Middleſſex. Je crois le fait également démonrré dans la grande diſpute d'Amérique, au moins relativement aux hoſtilités actuelles contre nos freres & co-ſujets. Ma propoſition fera décider la queſtion ; & par une repréſentation impartiale & égale des peuples, l'Amérique pourra diſtinguer à l'avenir les ſentimens réels des citoyens libres & vraiment Anglois.

Je ne prétens point entrer dans le détail de toutes les propoſitions qui ont été faites pour remédier à cette irrégularité dans la repréſentation du peuple. Je n'abuſerai point de l'indulgence de la Chambre que j'ai trouvée ſi favorable à mon égard. Lorſque le Bill ſera dreſſé & examiné en comité, il ſera tems de diſcuter toutes les parties de ce grand projet. Les journaux du Parlement de Cromwell prouvent que la repréſentation étoit alors établie ſur un pied plus égal, & que ce bienfait fut ſon ouvrage. Ce genie vaſte & vrai-

ment étonnant a embrassé l'ensemble de ce puissant Empire dans sa totalité. L'Irlande fut mise de niveau avec l'Ecosse, & chaque Royaume envoyoit trente membres au Parlement qui étoit composé de quatre cents députés tant d'Angleterre que du pays de Galles, & devoit être triennal. Nos Colonies n'étoient alors qu'un point sur la surface du Globe : Elles couvrent à présent la moitié du Nouveau-Monde. 17 Mars.

Tout agent libre de ce royaume doit être selon moi représenté au Parlement. La Métropole qui contient la neuvieme partie des peuples du Royaume, & les comtés de Middlessex, d'York & autres qui fourmillent d'habitans, doivent envoyer un plus grand nombre de représentans. On en retranchera le droit aux bourgs pauvres & dépeuplés, & leurs Electeurs voteront parmi ceux des provinces. Les villes riches, populeuses & commerçantes, telles que Birmingham, Manchester, Sheffield, Leeds & autres, acquéreront le droit d'envoyer des députés au grand conseil de la nation.

La vénalité, la corruption, la dépendance, suites trop communes de la misere, disparoîtroient de ce Senat auguste avec les représentans de ces pauvres bourgs; & ce seroit le coup le plus efficace que l'on pût porter à l'influence de la trésorerie, ainsi qu'à la tyrannie Aristocratique. Nous devons également nous méfier & de ceux qui se vendent eux-mêmes, & de ceux qui sont vendus par leurs maîtres. Les dépendances féodales, & le propriétés particulieres dans le partage de la législation, sont des absurdités monstrueuses dans un Etat libre. Elles font une insulte à la raison. Je voudrois qu'un Parlement Britannique fût l'organe libre & indépendant des sentimens du peuple Anglois en général, & de chaque individu qui peut justement être compris dans une pluralité légale. Le dernier des artisans, le plus pauvre des paysans & des journaliers a des droits importans relativement à sa liberté personnelle, à celle de sa femme & de ses enfans, à ses propriétés quelconques, à ses salaires, à ses gains, au prix & à la valeur du labeur pénible de chaque jour,

17 Mars. toutes choſes qui dans divers branches de commerce & de manufactures ſont réglées par l'autorité du Parlement. Toutes les loix relatives au mariage, à la protection d'une femme, d'une ſœur ou d'une fille, contre la violence & la brutalité de la débauche, à tout contrat, à toute convention avec un maître uſurpateur & injuſte, intéreſſent le manufacturier, le payſan, le domeſtique autant que les riches ſujets de l'Etat. Cette claſſe de citoyens, la derniere pour le rang, mais non pas pour l'utilité dans la chaîne ſociale, doit donc participer pour quelque choſe au pouvoir de faire ces loix qui l'intéreſſent ſi eſſentiellement, & auxquelles elle eſt obligé de ſe ſoumettre. C'eſt une vérité reconnue par tout Etat libre que le gouvernement eſt inſtitué pour le bien-être général des peuples, qu'ils ſont la ſource primitive du pouvoir & même du revenu, & à tout événement ſa derniere reſſource.

Différens uſages fondés ſur l'injuſtice & la partialité fourniront auſſi matiere à nos recherches. On pourra examiner pourquoi un grand nombre de francs-tenanciers de la ville de Londres ne ſont point repréſentés dans le Parlement. Ces francs-tenanciers étant ſous la juridiction particuliere de la cité, ſont exclus du droit de donner leur ſuffrage dans le comté de Middleſſex, & par acte du Parlement il n'y a que les membres des Corps & Métiers (Liverymen) qui puiſſent élire les membres du Parlement pour la ville de Londres.

Je borne mes recherches à la partie méridionale de cette île. J'abandonne l'Ecoſſe au ſoin de ſes enfans dont on connoît l'affection filiale. J'eſpere qu'ils déroberont quelques momens aux affaires critiques de l'Angleterre & de l'Amérique, qui occupent ſi utilement leur tems pour méditer ſur l'état de la repréſentation parmi leurs propres concitoyens, ſuppoſé qu'ils n'ayent pas tous quitté leur ſtérile & rude climat pour venir partager les douceurs & l'abondance du nôtre. Je ſuis effrayé de voir que les quarante-cinq députés

d'Ecoſſe dans cette Chambre ſe repréſentent eux-mêmes. Peut-être dans mon plan pour l'amélioration de la repréſentation en Angleterre, preſque tous les naturels d'Ecoſſe ſe trouveront-ils y être compris Je remarquerai ſeulement qu'on ne peut point changer la proportion de la repréſentation entre les deux royaumes. Dans l'article XXII du Traité d'union, le nombre de quarante-cinq eſt fixé pour compoſer le corps repréſentatif dans le Parlement de la Grande-Bretagne pour la partie ſeptentrionale de cette île. Augmenter les membres pour l'Angleterre & le pays de Galles, & en porter le nombre par de-là celui dont le Parlement Anglois étoit compoſé à l'époque de ce Traité en 1706, ce ſeroit enfreindre la foi publique, & violer un Traité ſolemnel entre deux Etats indépendans. Ma propoſition a pour baſe la conſervation de ce contrat, & le maintien de la part proportionnelle de chaque royaume dans le corps légiſlatif, ſuivant ſon établiſſement actuel. 17 Mars.

Je crois avoir bien établi l'injuſtice & la partialité monſtrueuſes de la repréſentation actuelle des Communes d'Angleterre. Ces vices ſont preſqu'auſſi généralement reconnus que la néceſſité où nous ſommes de recourir au grand principe de notre libre conſtitution, qui déclare que cette Chambre du Parlement eſt la ſeule puiſſance déléguée du peuple en général. La politique autant que la juſtice nous font un devoir de nous occuper de cet objet. C'eſt à la raiſon & non à l'uſage à nous guider dans une affaire auſſi importante qui intéreſſe directement les droits d'un peuple libre. Sans une vraie repréſentation des Communes, notre repréſentation eſt eſſentiellement défectueuſe : notre Parlement n'eſt qu'un vain nom, un vrai phantôme. Tous les autres remedes pour rendre à la forme de gouvernement établie par nos ancêtres, ſon ancienne pureté ſeroient inefficaces même quand on abrégeroit la durée des Parlements, & quand on reſtreindroit le nombre des penſionnaires & des gens en place dans le Parlement, quoique ce ſoient des

17 Mars. opérations qui d'ailleurs me paroiſſent extrêmement néceſſaires. J'oſe donc me flatter que la Chambre ſecondera par ſon concours ma propoſition, » pour qu'il ſoit permis de dreſſer un Bill aux fins d'une repréſentation juſte & égale du peuple d'Angleterre dans le Parlement ».

LE LORD NORTH répond, que M. Wilkes, quelque peine que puiſſe lui faire d'ailleurs l'état actuel de la repréſentation en Angleterre, doit pourtant ſe trouver aſſez bien des effets de la conſtitution par rapport à lui, dans le ſuccès dont ſes brigues ont été couronnées tant dans Londres où on l'a vu Lord-Maire que dans le comté de Middleſſex qui l'a choiſi pour ſon député au nouveau Parlement : qu'il ne croit pas que M. Wilkes ſe ſoit ſérieuſement flatté que la Chambre pût conſentir à ſe former en comité pour délibérer ſur ſa propoſition : que ſi elle étoit admiſe à l'examen, elle éprouveroit les plus vives contradictions de la part de ceux à la diſpoſition de qui ſont les bourgs qu'il a traités ſi dûrement, & qui ne ſacrifieroient pas aiſément à une chimere de réformation les avantages réels qui ſont attachés à cette eſpèce de propriété : que l'amputation n'eſt pas toujours ſalutaire, & qu'il ne faut pas la riſquer légerement, ſoit en politique ſoit en chirurgie : que les épreuves de cette nature ſont quelque fois très-fatales aux conſtitutions des corps naturels ou des Etats; & enfin qu'il voit tout le mal que la propoſition de M. Wilkes peut faire, mais nul bien qui en puiſſe réſulter.

M. WILKES replique en peu de mots ſur le même ton de plaiſanterie, & ſa motion eſt rejettée ſans qu'il ſoit néceſſaire d'aller aux voix.

18 Mars. On reçoit au palais de Gloceſter des nouvelles ſatisfaiſantes de Rome ſur la ſanté du duc & de la ducheſſe de Gloceſter, ainſi que du prince leur fils,

Le duc de Wirtemberg, accompagné du

lord Barrington, ſecrétaire de la guerre, & des principaux officiers du corps de l'artillerie, ſe rend au parc de Woolwich, pour être préſent à une épreuve de pluſieurs pieces de canon, enſuite il parcourt avec le lord Sandwich, premier lord de l'Amirauté, les chantiers de Woolwich, de Greenwich & de Deptford. 18 Mars.

Mort du lord Jean de Courcy, baron de Kinſale. Ce lord avoit paſſé toute ſa jeuneſſe dans une claſſe obſcure du ſervice de la marine. Lorſqu'il hérita du titre, ce ne fut qu'après beaucoup de tems & de peines qu'il parvint à faire reconnoître ſes droits. Il jouiſſoit d'une penſion de 400 l. ſterl. ſur les fonds de l'Irlande, & il l'avoit obtenue en conſidération du délabrement dans lequel il avoit trouvé les affaires de cette ancienne & illuſtre maiſon. Le Miniſtere ne s'y étoit porté que pour empêcher que la demande en fût faite en plein Parlement. Ceux qui ſoutenoient ce lord reprochoient à la Cour la profuſion avec laquelle ſe donnoient les penſions même à des Princes étrangers, pour liquider leurs prétentions déraiſonnables à la ſuite de la derniere guerre, tandis qu'un des plus nobles d'entre les Lords ſe trouvoit dans le plus preſſant beſoin.

Cette famille eſt très-ancienne. Le privilege de ſon chef, de ſe couvrir & de reſter couvert devant le Roi, dont ne jouit aucune autre

famille de pairs des trois royaumes, a été
18 Mars. accordé à un de ses ancêtres par le Roi Jean, pour récompenser, suivant l'usage de ce tems-là, la bravoure qu'il avoit montrée dans un combat singulier avec un champion François. Tous les nouveaux titulaires ne négligent aucunes des précautions nécessaires pour maintenir leur droit. Un de ces Barons qui venoit d'hériter du titre, ayant été présenté à George I. un jour de gala, il assista, le chapeau sur la tête, au bal paré où il y avoit une prodigieuse affluence de seigneurs & de dames de la Cour. Non content de s'être couvert, & voulant jouir de sa prérogative dans toute son étendue, il gardoit toujours son chapeau. Le Roi, qui trouva ce procédé peu honnête, voulut lui faire une leçon. Le Baron passant près de lui, il l'appelle, lui ôte son chapeau, le lui met à la main, & lui dit avec bonté & en souriant : » Milord Kinsale, je ne vous conteste pas le droit d'user de votre privilege en ma présence ; mais je vous demande à vous-même s'il est honnête de rester le chapeau sur la tête devant les dames «.

Le *Swift*, vaisseau munitionnaire, parti de Portsmouth pour Boston le 16, avec plusieurs autres bâtimens de transport, sous le convoi de la frégate de guerre le *Triton*, prend feu à la mer, & saute en l'air devant le port de Torbay. Quelques officiers du vingt-neuvieme régiment d'infanterie périssent par ce désastre.

Ils s'étoient jettés dans une chaloupe qui a chaviré. Le vaiſſeau a été conſommé avec toutes les proviſions. On a ſauvé la plus grande partie des paſſagers & de l'équipage. A quatre heures du matin l'exploſion de la ſoute aux poudres termina cette ſcene affreuſe. Il n'y avoit pas deux ans que le vingt-neuvieme régiment étoit de retour en Angleterre, & c'eſt par le fatal crédit de ſes commandans qu'on l'a fait paſſer avant quatorze autres pour l'embarquement. 18 Mars.

La frégate le *Seaford*, de vingt canons, & le *Dealcaſtle*, de vingt-quatre, appareillent de Plimouth, la premiere pour l'île d'Antigoa, & l'autre pour Terre-Neuve, & *la Perle*, de trente-deux, pour Corke.

On tire des détachemens de l'hôpital des Invalides de marine, pour remplacer ſur les vaiſſeaux de gardes les hommes qu'on a fait paſſer ſur les vaiſſeaux en armement.

Les hommes ſont auſſi rares pour le ſervice de terre que pour celui de mer. A la fin de la guerre derniere le Gouvernement gardoit la paie des hommes non effectifs, & il n'y a pas fort long-tems encore qu'on ne donnoit que trois guinées & demie d'engagement ; mais les officiers recruteurs ont ordre aujourd'hui d'offrir juſqu'à ſix guinées par homme.

On apprend par une lettre de Dublin qu'au lieu de ſix régimens qui compoſoient ci-devant

18 Mars. la garniſon de cette ville, il n'y a plus que deux régimens avec la compagnie d'artillerie : la lettre finit par un de ces traits qui ſont connus en Angleterre ſous le nom de ſel hybernois. » Les commiſſions d'officiers qui coûtoient très-cher il y a deux ou trois ans, ſont aujourd'hui ſi décréditées, que celui qui en auroit eu une pour rien n'en retrouveroit pas ſon argent «.

On apprend que les Inſurgens ont pris dans le Canada pour plus de 40,000 l. ſterl. de peaux de caſtor & autres pelleteries.

Chambre des Communes.

M. Hartley demande que le Miniſtere produiſe un état des dépenſes de la marine. Il obſerve que les eſtimations ou apperçus ſont communément d'un bon tiers au-deſſous du vrai montant des articles : que ſous le titre de dette de la marine, de ſervices auxquels on n'avoit point pourvu & d'extraordinaires, il s'eſt introduit peu à-peu une habitude de confiance dans les Miniſtres qui les rend maîtres abſolus de la bourſe du public ; & que dans le moment actuel il faut que le Parlement redouble d'attention ſur la conduite des Miniſtres qui pourroient, à la faveur de cet abus, dépenſer des ſommes immenſes, ſans que la Chambre en eût la moindre connoiſſance. Il avoue que ſi le Miniſtere s'obſtine à faire un myſtere de ſa conduite à cet égard, on feroit des efforts inutiles pour triompher

de ſa réſiſtance ; mais il preſſe les Miniſtres, par la conſidération de leur propre honneur, de donner un compte des dépenſes de l'année derniere, qui comprenne les ſommes employées pour les tranſports, ainſi que la dette de la marine. 18 Mars.

Le lord North répond que l'adminiſtration ne voudroit ni ne pourroit faire aucun myſtere à la Chambre : que dans tous les tems il a fallu faire des dépenſes dont il étoit impoſſible de rendre un compte précis : qu'on ne peut pas prévoir ce que ſeront des extraordinaires, ni à quoi ils ſe monteront : que les états viennent toujours dans leur tems ſous les yeux de la Chambre qui peut alors juger ſi l'on a abuſé de ſa confiance, & punir les prévaricateurs ; qu'au ſurplus il offre de mettre ſous les yeux de la Chambre les comptes qui ſe trouveront être prêts.

M. Hartley inſiſte pour avoir celui des billets de marine pour vivres & tranſports au 29 Février 1776 ; & celui de l'augmentation de la dette de la marine dans l'intervalle du 31 Décembre 1774 au 31 Décembre 1775, avec la ſpécification des articles.

Le Roi paſſe en revue, dans la plaine de Wrinbledon, les détachemens des trois régimens des Gardes, dont les officiers ont pris le même uniforme que les ſoldats. Sa Majeſté a paru très-contente des exercices & évolutions. Parmi une foule immenſe de ſpectateurs, on a remarqué un chef de Sauvages vêtu dans le 19 Mars.

19 Mars. coſtume de ſon pays, le viſage bariolé de rouge, & une hache de guerre à la main. On aſſure qu'après avoir admiré la vivacité & la préciſion des manœuvres, il s'eſt écrié : » Tout cela eſt fort beau ; mais il faudra voir en Amérique «. Le prince de Galles à cheval & en uniforme a aſſiſté à cette revue, ainſi que le duc régnant de Wirtemberg.

Quelques ſoldats de ces détachemens ont eu recours à diverſes ruſes pour ſe diſpenſer de marcher. Les uns ſe ſont fait arrêter pour dettes ; mais le corps a payé, & on les a retirés de priſon. D'autres ont mis en gage des effets ou marchandiſes qu'on leur avoit confiés pour y travailler, délit pour lequel ils étoient sûrs d'être condamnés à un mois de priſon ; mais le juge, démêlant la connivence, les a remis au ſergent qui les réclamoit. D'autres enfin ont inſulté les paſſans, pour avoir occaſion de ſe battre & de mériter la priſon. Un de ceux-ci, bien étrillé par un domeſtique, a fait l'aveu de ſon deſſein devant le peuple attroupé pour juger le combat. — Le parti de l'oppoſition augure de ces divers événemens, que le gros de ces troupes ne ſecondera pas d'un cœur bien joyeux les vues de conquête du Gouvernement. Il croit voir dans ces gens-là autant de martyrs de la bonne cauſe, qui ſacrifient leur liberté individuelle à l'intérêt de la liberté Américaine.

Aſſemblée générale de quartier des actionnaires de la Compagnie-des-Indes. — Le Vice-

Préſident produit les comptes ordinaires de profit & de perte, d'où il réſulte que la créance du Gouvernement s'eſt trouvée, au premier Mars, réduite de 1,400,000 livres à 420,000 livres, & qu'à tous autres égards les affaires de la Compagnie ſont en très-bonne poſture. 19 Mars.

M. Fitzgerald demande qu'il ſoit pris jour pour délibérer ſur le tonnage des vaiſſeaux employés par la Compagnie, déclarant qu'il a ſur cet article d'importantes améliorations à propoſer. Il appuie ſa motion ſur un arrêté de l'Aſſemblée générale de l'année 1774, qui recommande aux Directeurs de s'occuper de cet objet. Il ſe plaint de quelques perſécutions que ſon zele lui a attirées, & de l'indifférence avec laquelle la Compagnie paroît l'accueillir.

Le Vice-Préſident répond ſur l'objet du tonnage que c'eſt une matiere qui demande les plus mûres réflexions, & par rapport à laquelle il faut d'autant moins ſe preſſer de prendre une réſolution définitive, que les gens les plus éclairés ſont bien loin de convenir enſemble dans leur opinion; & il juſtifie la direction des reproches que lui a faits M. Fitzgerald pour ce qui lui eſt perſonnel.

M. Maclean obſerve que mal-à-propos on veut faire juger cette affaire par une aſſemblée générale, puiſque c'eſt accuſer de négligence le Conſeil de direction, & par une aſſemblée générale de quartier où il ſemble

19 Mars. qu'on ait voulu la rapporter par ſurpriſe, puiſque, ſuivant l'uſage de tous les tems, on auroit dû en prévenir l'aſſemblée, qui alors ſeroit devenue ſpéciale pour cet objet. Il avance que peut-être le tonnage a-t-il déja ſouffert de trop fortes diminutions, puiſqu'une grande partie des produits de l'année derniere eſt reſtée dans l'Inde faute de bâtimens pour les charger.

M. Fitzgerald eſt ſoutenu par pluſieurs actionnaires qui cependant le décident à retirer ſa motion, en recommandant d'un autre côté aux Directeurs de donner à cet objet important la plus ſérieuſe attention.

M. Elliot exhorte l'Aſſemblée à s'occuper de la ſituation critique des affaires dans l'Inde, & ſur-tout à Bombay. » J'avoue, dit-il, que l'intérêt de la Compagnie exige qu'elle y étende ſon territoire; mais il me paroît que cela auroit dû ſe faire plutôt par la négociation que par les armes; & que ſi une guerre étoit indiſpenſable, on a mal pris ſon tems pour la faire, & auſſi mal choiſi les moyens «. Il parle auſſi des intérêts de la Compagnie ſur la côte de Coromandel, touche légérement le caractere & les ſentimens du Nabob d'Arcot, & l'état actuel du Tanjour. J'attens d'excellentes choſes, dit-il, du lord Pigot; mais je crois qu'il eſt de la plus grande néceſſité de lui nommer un ſucceſſeur pour le cas de mort ou d'autre accident.

La ſuite au N° V.

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 15 Juin 1776.

Je me ſuis engagé, Monſieur, à vous faire bien connoître le fameux Pamphlet Américain, *le Sens commun*, attribué à un fameux proſcrit, M. Adams, un des Députés de la Nouvelle-Angleterre au Congrès général. Il ne faut point ſe diſſimuler que les fâcheuſes circonſtances où M. Adams ſe trouve doivent avoir allumé ſa bile républicaine. J'ai donc cru devoir méditer ſur quelques-unes de ſes aſſertions, pour ne pas m'égarer en le ſuivant dans ſes emportemens. Je ſuis bien aiſe de ſavoir par quelles raiſons il prouve que la ſéparation eſt néceſſaire & indiſpenſable, & ne peut pas ſe différer; mais quand je verrai ce nouvel Ajax ſaiſi par ſon accès, je m'écarterai de lui pour diſcuter tranquillement avec vous le point ſur lequel il m'aura paru ſe répandre en vaines déclamations. Il s'en eſt permis de violentes contre la Royauté. J'eſpere pourtant vous faire voir que ce n'eſt pas la forme de gouvernement qu'il abhorre le plus dans ſon cœur; & que dans la fureur qui le tranſporte, il s'eſt trompé ſur le véritable objet de ſa haine. Vous me rendrez sûrement la juſtice de croire que je l'ai traduit avec une fidélité ſcrupuleuſe. Les lacunes que vous

Mr T. Paine is the author of com. Sense.

trouverez ſont ou des redites, ou des amplifications dont je vous aurai donné le texte, ou des morceaux que vous avez déja vus dans ma Lettre du 4 Mai, & que je n'ai pas jugé très-eſſentiels dans cette nouvelle traduction.

M. Adams va parler.

» Suivant quelques Ecrivains la Société & » le Gouvernement ſeroient une ſeule & même » choſe. Il eſt pourtant vrai que non-ſeulement » il y a une grande diſtance de l'un à l'autre, » mais encore que leur origine n'eſt pas la » même. Nos beſoins ont produit la ſociété, » & nos vices le gouvernement. La ſociété » fait notre bonheur *poſitivement* en uniſſant » nos affections : le gouvernement le fait *né-* » *gativement* en mettant un frein à nos vices. » La communication réſulte de l'une, & les » diſtinctions naiſſent de l'autre. Punir & pro- » téger ſont les fonctions des deux, & aſſuré- » ment de nature très-diſtincte «.

» Telle qu'elle ſoit, la ſociété eſt un bien ; » & le gouvernement dans ſa plus grande per- » fection n'eſt qu'un mal néceſſaire «.

Vous reconnoiſſez, Monſieur, dans ces premieres idées ſur le gouvernement, celles de tous les peuples policés. Il eſt conſtant que l'adminiſtration la plus parfaite n'eſt qu'un mal néceſſaire, puiſque c'eſt la foibleſſe de notre nature qui lui donne l'exiſtence. L'Auteur ajoute que, » lorſqu'un gouvernement eſt dé- » térioré autant qu'il ſoit poſſible, il devient » intolérable, & qu'il vaudroit autant retom-

» ber dans l'anarchie «. On voit juſqu'où le menera cette opinion. Il eſt inutile de le ſuivre quand on eſt perſuadé que le plus mauvais gouvernement eſt préférable à l'anarchie qui eſt eſſentiellement le deſpotiſme de tous. Ce qu'il dit de la formation & de l'accroiſſement des ſociétés pour arriver à la néceſſité d'un gouvernement, ſe trouvant par tout, je me ſuis diſpenſé de le traduire. » C'eſt, dit-il, dans » la nature qu'il prend l'idée d'un gouverne- » ment. En conſéquence il doit y régner une » grande ſimplicité, par la raiſon que plus une « machine eſt ſimple, moins elle eſt ſujette à » ſe déranger «. Voilà un principe dont il faut ſe ſouvenir; il me paroît convenir merveilleuſement à la monarchie illimitée & héréditaire, & nullement au plan que l'Auteur propoſera pour l'Amérique. D'après cette maxime, il examine la conſtitution Angloiſe qu'il met au-deſſous même des gouvernemens abſolus.

» La conſtitution de l'Angleterre fut ſans » doute quelque choſe de ſublime pour les « tems de ténebres & d'eſclavage qui la virent » naître. Lorſque le deſpotiſme ſubjuguoit » tout, le plus léger effort pour s'en affranchir » étoit une entrepriſe hardie & glorieuſe. Mais » il eſt aiſé de démontrer que cette conſtitu- » tion eſt imparfaite, qu'elle eſt ſujette à des » convulſions, & incapable de produire ce » qu'elle paroît promettre. Elle eſt ſi ſinguliére- « ment compliquée, que la nation pourroit être » malade pendant une ſuite d'années, ſans

» qu'on pût découvrir à quelle partie le mal se
» seroit attaché. Les uns diront d'une façon,
» ceux là d'une autre; & chaque Médecin po-
» litique prescrira un régime différent.

» Je sais qu'on extirpe difficilement un pré-
» jugé inhérent au sol, & que le tems y a vu
» vieillir; mais examinons les parties consti-
» tuantes du gouvernement Anglois, & nous
» trouverons qu'elles sont les méprisables
» restes de deux anciennes tyrannies où entrent
» quelques nouveaux matériaux républicains.
» Ce sont les restes d'une monarchie tyran-
» nique dans la personne du Roi.

» Les restes d'une tyrannie Aristocratique
» dans la chambre des Pairs.

» Les nouveaux matériaux républicains dans
» celle des Communes, de la vertu desquelles
» dépend la liberté de l'Angleterre.

» Le Roi & les Pairs, comme héréditaires,
» sont indépendans du peuple; ainsi, *dans un*
» *sens constitutionnel* ils ne contribuent en rien
» à la liberté de l'Etat.

» Dire que la constitution de l'Angleterre
» est l'*union* de trois pouvoirs qui se balancent
» réciproquement, c'est une puérilité dont les
» termes se contredisent.

» Dire que l'autorité des Communes tempere
» celle du Roi, c'est supposer deux choses.

» Premierement, qu'il ne faut mettre de
» confiance dans le Roi qu'en le surveillant,
» ou, en d'autres mots, que la soif du pou-
» voir absolu est une maladie propre à la Mo-
» narchie.

2°. » Que les Communes étant chargées de » ſurveiller le Roi, ſont ou plus ſages que lui, » ou plus dignes de notre confiance.

» Mais, comme la même conſtitution qui » donne aux Communes un pouvoir de con- » trainte ſur le Roi, en faiſant dépendre d'elles » les ſubſides, donne enſuite au Roi le même » pouvoir de contrainte ſur les Commu- » nes, par la faculté qu'il a de rejetter tous » leurs autres bills, il doit en réſulter que le » Roi eſt plus ſage que ceux qu'on a déja ſup- » poſé être plus ſages que lui. Quelle abſur- » dité! «

Arrêtons-nous un moment, Monſieur, ſur ce que l'Auteur dit de la ſoif du pouvoir abſolu. Vous mettez ſûrement une grande différence entre *gouvernement illimité* & *gouvernement abſolu*. Ce dernier doit être un gouvernement où il n'y auroit de loi que le caprice du Souverain. J'appellerois illimité celui dont le Souverain eſt chargé ſeul de maintenir la loi & de la perfectionner. Je voudrois donc que M. Adams eût dit que la ſoif du pouvoir *illimité* eſt une maladie propre à la monarchie *limitée*.

» Pluſieurs Auteurs ont donné l'explication » ſuivante de la conſtitution Angloiſe: Le Roi, » diſent ils, eſt une choſe, le peuple en eſt une » autre. Les Pairs compoſent une Chambre » en faveur du Roi, & les Communes en com- » poſent une autre en faveur du peuple. Tous

» cela reſſemble bien à une maiſon diviſée
» d'avec elle-même . . . Cette explication
» de la conſtitution Angloiſe ſuppoſe cette
» queſtion préliminaire ; *comment le Roi eſt-il*
» *parvenu à un pouvoir que le peuple craint de lui*
» *confier , & que ce même peuple eſt toujours*
» *obligé de retenir* ? Un tel pouvoir n'a pas pu
» être donné par un peuple ſage ; & tout pou-
» voir *qui a beſoin d'être retenu* ne peut prove-
» nir de Dieu. Cependant l'établiſſement que
» forme la conſtitution Angloiſe ſuppoſe que
» ce pouvoir exiſte.

» Mais cet établiſſement ne remplit pas ſon
» objet : les moyens n'y conduiſent pas ; &
» toute l'affaire ſe détruit elle-même. Comme
» le plus grand poids entraîne toujours le plus
» léger : & comme toutes les roues d'une ma-
» chine ſont miſes en mouvement par une
» ſeule roue ; il s'agit uniquement de ſavoir
» quel eſt le pouvoir qui, dans la conſtitution,
» a le plus de poids : c'eſt celui-là qui gouver-
» nera. Quoique les autres roues ou une partie
» puiſſent gêner & rallentir la rapidité du mou-
» vement de la machine ; néanmoins , tant
» qu'elles ne pourront pas l'arrêter, leurs ef-
» forts ſeront inefficaces. La premiere force
» motrice aura définitivement ſon effet ; & le
» tems ſuppléera au défaut de célérité.

» Tout le monde ſait que la couronne eſt
» cette partie prépondérante dans la conſtitu-
» tion Angloiſe, uniquement parce qu'elle eſt

» la dispensatrice des places & des pensions.
» Ainsi, quoique nous ayons été assez prudens
» pour fermer la porte à la monarchie abso-
» lue, nous avons en même tems été assez fous
» pour mettre la couronne en possession de la
» clé.

» C'est le préjugé national bien plus que la
» raison qui nourrit l'affection des Anglois pour
» leur gouvernement, réparti entre le Roi,
» les Pairs & les Communes. La liberté indi-
» viduelle est sans contredit plus en sûreté en
» Angleterre que dans quelques autres Etats;
» mais la *volonté* du Roi est tout autant la *loi*
» du pays dans la Grande-Bretagne qu'en
» France, avec cette différence qu'au lieu d'é-
« maner directement de sa personne, elle ar-
» rive au peuple sous la forme terrible d'un
» acte du Parlement «. Je suis étonné que l'Au-
teur Américain n'ait pas ajouté, *qui n'écoute point de remontrances.* » Le sort de Charles pre-
» mier n'a fait que rendre nos Rois plus avisés,
» mais non pas plus justes «.

Le seconde section de cet Ouvrage traite de la monarchie & de la succession héréditaire. Après avoir établi que l'anarchie est préférable à la constitution Angloise, l'Auteur entreprend de faire voir que la royauté est un abus par deux raisons : 1°. parce que la nature n'a point distingué les hommes en Roi & en sujets, comme elle les a distingués en mâles & femelles : & 2° parce que dans les tems très-anciens il n'y avoit point de Rois,

Sa premiere raiſon eſt pitoyable, puiſque la royauté, comme tout gouvernement quelconque réſulte évidemment des propriétés pour leſquelles la nature n'a pas marqué plus de diſtinctions. Quant à l'autre raiſon, l'Auteur oublie le principe qu'il a établi, que c'eſt l'imperfection de notre nature qui a donné l'être aux gouvernemens. Tout ce qu'il avoit droit de dire, pour être conſéquent, c'eſt que la royauté eſt un gouvernement moins parfait que celui de Dieu même, auquel elle a ſuccédé. Il obſerve qu'elle a attiré la malédiction de Dieu ſur les enfans d'Iſraël. Mais eſt-ce que l'homme n'aura pas toujours lieu de redouter ſon changement de condition, quand ſon cœur perverti lui fera quitter le mieux pour le pire? Les mêmes anathêmes menacent ceux qui préféreroient l'anarchie: fût-ce au plus mauvais gouvernement. Il attaque avec auſſi peu de raiſon la ſucceſſion héréditaire qui aſſure la permanence de tous les Etats où elle eſt établie, & qui, en ſomme, eſt un bien ſi précieux pour l'humanité, tels & ſi grands que puiſſent être ſes inconvéniens relativement à quelques individus ou à quelques points dans l'eſpace. C'eſt ce que juſtifie l'hiſtoire d'Angleterre, puiſque nonobſtant huit guerres civiles, & dix-neuf rébellions qui ont eu lieu ſous trente-deux regnes & deux minorités; cet état ſe ſoutient encore malgré toutes ſes imperfections: graces à ce que le droit héréditaire y a été reſpecté même dans les révolutions.

Tout ce que vous venez de voir, Monſieur, fait la matiere d'une très-longue diſſertation dans ce pamphlet Américain, où je ſoupçonne par la foibleſſe des raiſons contre la royauté, qu'on n'a pas eu intention de lui porter des atteintes ſérieuſes. Vous trouverez l'Auteur bien plus fort ſur les vices de la conſtitution Angloiſe & ſur les intérêts de l'Amérique.

» On a écrit des volumes ſur la querelle de » l'Amérique. Des gens de toute eſpece s'en » ſont mêlés d'après divers motifs, & dans » des vues très-différentes. Tout ce qui s'eſt » dit de part & d'autre n'a ſervi à rien. Le » tems de diſcuter eſt paſſé. Le Roi a mieux » aimé en venir à un défi, & notre continent » l'accepte.

» M. Pelham, (Miniſtre habile, quoiqu'il » eût ſes défauts) étant attaqué dans la cham- » bre des Communes ſur ce que ſes opéra- » tions étoient d'une nature à ne pouvoir du- » rer, répondit : *qu'elles durent autant que moi,* » *& je ſuis content.* Si dans ce moment-ci » les Américains penſoient d'une maniere » auſſi dangereuſe & auſſi baſſe, leurs deſcen- » dans ne ſe ſouviendroient d'eux qu'avec » horreur.

» Le ſoleil n'a jamais vu les hommes occu- » pés d'un plus grand interêt. Ce n'eſt point » ici l'affaire d'une ville, d'un comté, d'une » province, d'un royaume ; il s'agit d'un im- » menſe continent, il s'agit au moins de la hui- » tieme partie du globe habité. Ce n'eſt point

» l'affaire d'un jour, d'une année, d'un siecle:
» la postérité est virtuellement enveloppée dans
» la querelle; & ce qui se fait aujourd'hui
» l'affectera plus ou moins, même jusqu'à la
» fin des tems. C'est dans ce moment ci qu'il
» faut faire germer l'union, la foi & l'honneur
» du continent Américain. La moindre inci-
» sion à cette jeune plante s'agrandira avec le
» tems, & la postérité lira notre lâcheté en gros
» caracteres.

» Du moment où l'on a laissé la dispute
» pour en venir aux armes, une nouvelle
» époque a commencé; une révolution s'est
» faite dans les esprits. Tous les plans, toutes
» les propositions antérieures au 19 Avril
» 1775, jour mémorable de l'affaire de
» Lexington, ne sont plus que de vieux al-
» manachs. Nous respirons dans un autre
» siecle...

» Comme il a été dit beaucoup de choses
» sur les avantages d'une réconciliation, &
» qu'elles n'ont abouti à rien, il est juste que
» nous examinions le côté opposé, & que nous
» fassions observer quelques-uns des torts réels
» que les colonies souffrent & souffriront tou-
» jours, tant qu'elles seront unies avec la
» Grande-Bretagne ou qu'elles dépendront
» d'elle. Discutons donc cette union & cette
» dépendance d'après les principes de la nature
» & du sens commun. Voyons ce qui nous
» arrivera si nous nous séparons, ou si nous
» restons dans la dépendance.

» J'ai entendu assurer que comme l'Amérique a prospéré sous son ancienne liaison avec » la Grande-Bretagne, cette même liaison » étoit nécessaire pour sa prospérité future, & » qu'elle produiroit toujours les mêmes effets. » Rien n'est plus illusoire que cette maniere » de raisonner. Nous pouvons tout aussi bien » assurer que parce qu'un enfant a profité avec » du lait, il ne doit jamais prendre d'autre » nourriture, ou que les vingt premieres an» nées de notre vie doivent servir de modele » aux vingt années suivantes. Mais je ne con» viens pas même du bien que ce régime passe » pour avoir fait à l'Amérique ; & je n'hésite » point à déclarer que l'Amérique auroit pros» péré tout autant, & probablement bien da» vantage si aucune puissance Européenne ne » s'étoit mêlée de ses affaires. Le commerce par » lequel elle s'est enrichie consiste dans les » choses de premier besoin ; & elle trouvera » toujours de quoi vendre, tant que l'Europe » conservera l'usage de manger.

» D'autres disent : l'Angleterre nous a pro» tégés. Moi, je leur demanderai, comment ? » Qu'a-t-elle fait de plus que de défendre le » Continent à nos dépens comme aux siens ? » N'auroit-elle pas protégé de même la Tur» quie pour aggrandir son commerce & sa do» mination ?

» Que la Grande-Bretagne renonce à ses » prétentions sur le Continent, ou que le Con» tinent secoue le joug de la dépendance, nous

» aurons la paix avec la France & l'Eſpagne
» quand ces deux Puiſſances ſeront en guerre
» avec elle....

» Mais, dit on, la Grande-Bretagne eſt la
» Mere-Patrie. Eh bien, ſa conduite en eſt
» d'autant plus blâmable. Les animaux les plus
» féroces ne dévorent point leurs petits; & les
» ſauvages ne font point la guerre à leurs fa-
» milles....C'eſt l'Europe, & non pas l'An-
» gleterre qui eſt la Mere-Patrie de l'Amé-
» rique. Ce nouveau monde a été l'aſile des
» malheureux qui ont été perſécutés dans tou-
» tes les parties de l'Europe, pour avoir voulu
» conſerver leurs libertés civiles & religieuſes.
» C'eſt ici qu'ils ſe ſont réfugiés, non pas pour
» ſe dérober aux tendres embraſſemens d'une
» mere, mais pour échapper aux cruautés d'un
» monſtre impitoyable. Cela eſt ſi vrai relati-
» vement à l'Angleterre, que la même tyran-
» nie, qui a chaſſé de chez elle les premiers
» émigrans, eſt encore celle qui ne ceſſe de
» pourſuivre leurs deſcendans.

» Dans cette vaſte partie du globe, à peine
» appercevons-nous le cercle étroit de trois
» cens ſoixante mille (l'étendue de l'Angle-
» terre): notre amitié ſe déploie ſur une
» échelle bien plus grande. Nous voulons être
» les freres de toute la Chrétienté.

» C'eſt une choſe plaiſante que la gradation
» bien compaſſée par laquelle on parvient à
» ſurmonter la force du préjugé national à
» meſure qu'on voit du pays. Demeure-t-on

» dans la même rue, ſi on ſe trouve ailleurs on
» ſe traite de voiſins : un peu plus loin, on
» eſt de la même paroiſſe : à quelques lieues
» de chez ſoi, de la même ville : hors de la
» province, on eſt *Yorkshire-man*, *Cheshire-man*, *Londoner*. Si dans leurs excurſions
» étrangeres deux Anglois ſe rencontrent, tous
» ces petits ſouvenirs de rue, de paroiſſe, de
» ville & de province ſe confondent dans le
» nom d'*Englishmen*. Par une juſte parité de
» raiſonnement tous les Européens qui ſe rencontrent en Amérique, ou dans quelqu'autre
» partie du globe, ſont *Countrymen* (Compatriotes). L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne ou la Suede, vis-à-vis du globe entier, ſont comme les diviſions de rue, de
» ville & de province ſur de plus petites écheles;
» diſtinctions trop limitées pour les eſprits du
» continent Américain. Dans cette province
» de Penſilvanie, il n'y a pas un tiers des habitans qui ſoit d'origine Angloiſe. J'ai donc
» raiſon de rejetter le titre de Mere-patrie,
» appliqué à l'Angleterre, parce qu'il préſente
» une idée fauſſe, petite & indigne de l'une &
» de l'autre....

» On a avancé que les forces réunies de la
» Grande Bretagne & des Colonies pouvoient
» défier toutes les autres puiſſances de la terre.
» Premierement c'eſt avancer beaucoup; car
» le ſort de la guerre eſt incertain. Enſuite,
» c'eſt une aſſertion vuide de ſens. Jamais
» l'Amérique ne ſouffrira qu'on lui enleve une

» partie de ſes habitans pour ſoutenir les
» armes Britanniques en Aſie, en Afrique ou
» en Europe.

» Qu'avons-nous beſoin de faire la guerre
» à toute la terre ? Notre plan eſt le com-
» merce, & ce commerce bien ſuivi nous aſſu-
» rera la paix & l'amitié de toute l'Europe,
» parce qu'il eſt de ſon intérêt que le conti-
» nent de l'Amérique ſoit pour elle un
» port franc. Ici le commerce ſera toujours
» protégé ; & , comme nous n'avons ni or
» ni argent, notre ſol ſera à l'abri des inva-
» ſions....

» L'Europe étant notre marché pour le
» commerce, nous ne devons point nous lier
» excluſivement avec aucune de ſes parties.
» Il eſt du véritable intérêt de l'Amérique de
» décliner toutes les querelles Européennes.
» C'eſt ce qu'elle ne pourra jamais faire, tant
» que par ſa dépendance de l'Angleterre, elle
» ſervira à compléter ſon poids dans la balance
» politique.

» Il y a trop d'Etats en Europe pour que la
» paix y ſubſiſte long-tems. Dès qu'une guerre
» ſe déclare entre l'Angleterre & quelque Puiſ-
» ſance étrangere, le commerce de l'Amérique
» eſt ruiné à cauſe de ſes liaiſons avec la Grande-
» Bretagne....

» L'autorité de la Grande-Bretagne ſur l'A-
» mérique, eſt une forme de gouvernement
» qui tôt ou tard doit avoir une fin, & qui ne
» nous donne qu'une conſtitution paſſagere.

» Comme peres, cette vérité eſt affreuſe pour » nous, puiſque nous ne pouvons rien laiſſer » de certain à nos enfans. Or, puiſqu'ils ſeront » chargés de nos dettes, travaillons au moins » à leur aſſurer leur exiſtence. Autrement, » nous les traitons indignement & en peres » barbares. Anticipons ſur l'avenir : prenons » ces enfans par la main, montons avec eux » ſur le faîte du temple : de-là contemplons ce » que quelques craintes & quelques préjugés » cachent aujourd'hui à nos yeux : prome- » nons nos regards ſur la déſolation répandue » dans nos villes & dans nos campagnes par » les armes Britanniques, ſur Boſton, ſur Nor- » folk, &c. &c.

» Il n'eſt pas au pouvoir de la Grande-Bre- » tagne ou de l'Europe de conquérir l'Améri- » que, ſi l'Amérique ne leur facilite pas cette » conquête ou par irréſolution, ou par timidité. » L'hiver actuel vaut un ſiecle; mais il faut le » mettre à profit. Si l'occaſion eſt manquée, » tout le Continent partagera le malheur des » Boſtoniens; & il n'y a point de trop rude » châtiment pour l'homme de quelque claſſe » ou condition qu'il ſoit, & en quelque lieu » qu'il habite, qui ſera cauſe de la perte d'un » moment ſi précieux....

» Puiſqu'il n'y a que les armes qui puiſſent » décider la queſtion ; pour l'amour de Dieu » hâtons une ſéparation définitive, & ne ſouf- » frons point que la génération prochaine s'en- » tregorge ſous les noms de peres & d'enfans,

» noms qui ne ſeront plus ſacrés, & qui n'au-
» ront plus aucun ſens.

» Il eſt abſurde & ridicule de dire que l'Angleterre ſe conduira mieux à notre égard. On s'étoit flatté de cet eſpoir à la révocation de l'acte du timbre. Deux années au plus nous ont détrompés. C'eſt comme ſi on diſoit que des nations qui ont été une fois battues ne ſe rebattront jamais.

» Quant à ce qui regarde l'adminiſtration, il n'eſt pas poſſible que la Grande-Bretagne ſe charge de celle de l'Amérique. C'eſt une affaire trop importante & trop embrouillée pour qu'elle puiſſe être menée avec quelque ſorte de convenance par une Puiſſance ſi éloignée de nous, & qui nous connoît ſi peu. De même qu'elle ne peut pas nous conquérir, il lui eſt impoſſible de nous gouverner. Etre toujours dans l'obligation de traverſer quinze ou dix-huit cents lieues de mer avec un rapport ou une pétition à la main : attendre pendant quatre ou cinq mois une réponſe, & cinq ou ſix autres pour ſon interprétation, c'eſt en vérité un état de ſoumiſſion & de perplexité qui, dans quelques années, ſera regardé comme la plus grande des extravagances & des puérilités.... Il fut un tems où cela étoit convenable ; mais voici le moment où cela doit ceſſer «.

Je ſuis fâché, Monſieur, que l'Auteur ait dit plus haut qu'il ne croyoit point que la protection de la Grande-Bretagne eût jamais été

» été néceſſaire & avantageuſe à l'Amérique, » & que même elle lui avoit fait tort. Pour » quoi, dit il ici, *il fut un tems où cela étoit con-* » *venable?*

» Que de petites îles qui ne peuvent ſe dé- » fendre elles-mêmes, ſoient protégées par des » royaumes, cela eſt tout naturel; mais il » eſt abſurde de vouloir qu'un continent ſoit » éternellement gouverné par une île. La na- » ture n'a point fait le ſatellite plus grand que » ſa planete. Comme l'Angleterre & l'Améri- » que, l'une à l'égard de l'autre ſont l'inverſe » de l'ordre de la nature; il eſt évident qu'el- » les appartiennent à des ſyſtêmes différens, » l'Angleterre à l'Europe, & l'Amérique à elle- » même. . . .

» Puiſque la Grande-Bretagne n'a point » montré le moindre deſir d'entrer en arran- » gement; nous pouvons être sûrs de n'obte- « nir aucunes conditions que le Continent » puiſſe honorablement accepter, ou qui nous » dédommagent en aucune maniere, du ſang » & de l'or que cette conteſtation nous a dé- » jà couté.

» L'objet ſur lequel nous inſiſtons doit tou- » jours être en proportion avec la dépenſe. » Les trois millions que nous avons ſacri- » fiés ne peuvent pas ſe racheter par l'ex- » pulſion du lord North, ou de la déteſtable » *Junte.* Une ſuppreſſion paſſagere de com- » merce a produit un mal, qui eût peut-être » été ſuffiſamment réparé par la révocation

» de tous les actes dont on se plaignoit, si on
» eût obtenu cette révocation. Mais puisqu'il
» faut que tout le Continent prenne les armes,
» & que tout Américain soit soldat, en vérité
» c'est bien perdre notre tems de ne com-
» battre que pour renverser un méprisable mi-
» nistere : c'est acheter trop cher la révocation
» des loix oppressives. N'est ce pas assez du
» sang que nous avons versé pour conserver
» notre pays ? Faut-il encore payer nos loix
» au même prix ?

» Remettez-nous, ont crié quelques-uns de
« nos compatriotes, sur le pied où nous étions
» en 1763. Mais est il aujourd'hui au pouvoir
» de la Grande-Bretagne de faire ce qu'ils de-
» mandent, & pense-t-on que ce soit son in-
» tention ? En supposant qu'elle rétablît
» les choses comme elles étoient à la fin de
» la guerre, comment pourrions-nous comp-
» ter sur les engagemens d'une Cour aussi cor-
» rompue & aussi fausse ? Un autre Parlement,
» que dis-je ? celui-ci même peut revenir
» contre ce qui aura été fait sous le prétexte de
» violence ou de légereté. Alors, où sera notre
» recours ? Il n'y a point de Tribunal pour les
» nations : les canons sont les avocats des Cou-
» ronnes ; & l'épée, non de la Justice, mais de
» la guerre, juge leurs procès.

» Pour être remis dans l'état où nous étions
» en 1763, il ne suffit pas de rétablir les loix
» qui existoient alors ; il faut encore que les
» circonstances soient les mêmes : il faut que

» nos villes brulées ou détruites ſoient rebâ-
» ties : que les particuliers qui ont fait des
» pertes en ſoient indemniſés en entier :
» qu'on paye les dettes publiques que nous
» avons contractées pour notre défenſe ; autre-
» ment nous ſerons bien loin de cette époque
» vraiment digne d'envie. Il y a un an que
» l'accompliſſement de cette demande auroit
» comblé les vœux des Américains ; mais au-
» jourd'hui il eſt trop tard : *le Rubicon eſt paſſé.*

» Conſidérons la choſe ſous un autre point
» de vue. L'action de prendre les armes, uni-
» quement pour obtenir par la force la ré-
» vocation d'une loi pécunaire, ſemble auſſi
» contraire aux préceptes de Dieu & aux droits
» de l'humanité, que celle de prendre les
» armes, pour faire exécuter de force une
» pareille loi. L'objet dans l'un & l'autre cas
» ne juſtifie pas les moyens ; car la vie des
» hommes eſt trop précieuſe pour être ſacri-
» fiée à de telles miſeres. Ce ſont les menaces
» & les violences qui nous ont été faites ; c'eſt
» la deſtruction de nos proprietés : c'eſt la dé-
» vaſtation de notre patrie par le fer & par
» le feu ; ce ſont tous ces excès qui nous au-
» toriſent à prendre les armes. Nous aurions
» dû ceſſer d'être ſujets de la Grande-Bre-
» tagne du moment où cette défenſe eſt de-
» venue néceſſaire. *Le premier coup de fuſil tiré*
» *contre l'Amérique* étoit l'époque préciſe d'où
» l'on auroit dû dater l'indépendance de cette
» belle partie du Monde.

» J'ai toujours regardé l'indépendance de » ce continent comme un événement qui de- » voit arriver tôt ou tard. Or d'après les pro- » grès rapides que l'Amérique vient de faire » pour porter la chose à sa maturité, il est im- » possible que la révolution ne soit pas pro- » chaine. Il étoit donc inutile, lorsqu'une fois » l'épée a été tirée, de disputer sur un point que » le tems devoit résoudre, si nous n'étions » pas déterminés à le décider plus prompte- » ment. Ce seroit ruiner un bien par de longs « procès pour réprimer les écarts d'un fermier » dont le bail est prêt d'expirer. Personne n'a » désiré aussi vivement que moi une réconci- » liation avant l'époque fatale du 19 Avril » 1775 (*); mais dès la premiere nouvelle » que j'en ai eûe; j'ai dit adieu à l'Angleterre.

(*) *Jour de la Bataille de Lexington.*

» Si les choses s'arrangent aujourd'hui, qu'en » résultera t il? Le voici : la ruine de l'Amé- » rique.

» D'abord le pouvoir de gouverner rési- » dant toujours dans la personne du Roi, il » aura toujours voix négative dans la legisla- » tion de ce Continent. S'y trouve-t-il un ha- » bitant assez ignorant pour ne pas savoir que « suivant ce qu'on appelle la constitution ac- » tuelle, nous ne pourrons jamais faire de loix » que celles qu'il plaira au Roi de nous per- » mettre de faire? Y en a-t il d'assez ineptes » pour ne pas voir, qu'après tout ce qui s'est » passé, le Roi ne permettra pas qu'on fasse » d'autres loix que celle qui conviendront

» à ses desseins. De-là il résulte qu'on nous » laissera manquer des loix qui nous sont le » plus nécessaires. Or, on est aussi effectivement esclave faute de loix, qu'en se soumettant à des loix qu'on n'a pas faites soi-même. Quand les choses seront arrangés, » qui peut douter que la Couronne ne fasse » en sorte de laisser ce continent dans l'état le » plus abject qu'il sera possible ? Au lieu d'avancer, nous reculerons; ou bien nous perdrons tout notre tems à disputer & à rediger des pétitions ridicules

» Une autorité jalouse de notre prospérité est-elle faite pour nous gouverner ? » Quiconque répond *non* est *indépendant*; car » notre indépendance ne consiste que dans la » liberté de faire nos loix....

» La négative du Roi seroit dix fois plus » dangereuse en Amérique qu'elle ne peut » l'être en Angleterre, où il refuse rarement » son consentement à un Bill pour mettre » l'Angleterre dans le meilleur état de défense » possible ; au lieu qu'en Amérique il ne donnera jamais son consentement à un pareil » Bill....

» Comme les meilleures conditions que » nous puissions attendre, ne peuvent produire » qu'un accommodement passager, ou une espece de gouvernement de tutelle jusqu'à ce » que les Colonies soient majeures ; les affaires » dans cet intervalle resteront toujours dans » le désordre & le délabrement. Les Emigrans

» aisés ne viendront point s'établir dans un
» pays où la forme de gouvernement ne tient
» qu'à un fil, & est sans cesse agitée de troubles
» & de dissentions. La plupart des habitans
» profiteront de l'intervale pour disposer de
» leurs effets & quitter l'Amérique.

» Mais le plus victorieux de tous les rai-
» sonnemens, c'est qu'il n'y a que l'indépen-
» dance, c'est-à dire, une forme de gouver-
» nement propre à l'Amérique qui puisse assu-
» rer la paix de notre continent, & le préser-
» ver absolument des guerres civiles. Je re-
» doute une reconciliation, parce qu'il est plus
» que probable qu'elle sera suivie d'une ré-
» volte en quelqu'endroit de l'Amérique, dont
» les conséquences peuvent nous être plus fa-
» tales que toutes la méchanceté de la Grande-
» Bretagne....

» La disposition générale des colonies en-
» vers le gouvernement Britanique sera comme
» celle d'un jeune homme qui est sur le point
» de devenir majeur, c'est-à-dire, qu'elles
» s'en moqueront. Un gouvernement qui ne
« peut pas maintenir la paix, n'est nullement
» un gouvernement. Nous donnerons donc
» notre argent pour rien! Que pourroit faire
» la Grande-Bretagne dont les forces n'existe-
» ront plus que sur le papier, s'il éclatoit une
» révolte le lendemain de la réconciliation?

» J'ai entendu dire que l'indépendance étoit
» à redouter, parce qu'elle ameneroit des
» guerres civiles. Rarement nos premieres idées

» ſont elles bien juſtes ; & c'eſt ce qui arrive » ici. Il y a dix fois plus à craindre d'une » mauvaiſe réunion que de l'indépendance. » Je me mets à la place de ceux qui ont » ſouffert, & je proteſte que ſi je me voyois » expulſé de chez moi, ſi ma propriété & » tous mes biens étoient détruits : je proteſte, » dis-je, que comme homme, ſenſible à une » offenſe, jamais je n'adhererois à une recon- » ciliation, ni ne me croirois lié par elle...

» S'il exiſte un juſte motif de crainte par » rapport à l'indépendance, c'eſt qu'il n'y a » encore aucun plan d'arrêté. On ne voit point » par où on ſortira de tout ceci. Je vais donc » propoſer quelques-unes de mes idées à ce » ſujet. J'annonce en même tems que je ne » ſuis nullement attaché à mon plan, & que » je ſerois ravi de voir qu'on en imaginât un » meilleur ».

Projet d'une nouvelle forme de Gouvernement pour l'Amérique ſeptentrionale.

» Les aſſemblées de chaque province ou co- » lonie ſeront annuelles, ſous la direction » d'un ſeul Préſident.... Il y aura une juſte » répartition de Repréſentans. Ces aſſemblées » ne s'occuperont que de leurs affaires inté- » rieures, ſous l'autorité d'un Congrès géné- » ral.

» Chaque province ſera diviſée en ſix, » huit ou dix diſtricts qui enverront chacun » un nombre ſuffiſant de Délégués au Con- » grès général ; de ſorte qu'il y en ait au moins

» trente de chacune. Tous ces Députés réunis
» en Congrès formeront au moins le nombre
» de 390. Chaque nouveau Congrès général
» durera. . . . .; & le Directeur
» sera choisi de la maniere suivante.

» Lorsque les Députés seront assemblés, on
» tirera au sort une des provinces sur toutes
» les treize, & ensuite tout le Congrès élira par
» scrutin un Directeur dans le nombre des
» trente Députés de cette province. Au Con-
» grès suivant, la province qui doit fournir le
» Directeur sera tirée au sort sur les douze
» restantes, en laissant à part celle d'où le Di-
» recteur aura été tiré dans le précédent Con-
» grès. On procédera de la même maniere jus-
» qu'à ce que les treize provinces ayent, cha-
» cune à leur tour, fourni le Directeur ou Pré-
» sident. Et afin que rien ne puisse passer en
» loi que ce qui sera propre à opérer la satis-
» faction générale, il faudra les trois cinquiémes
» du Congrès pour faire pluralité. Mais comme
» il y a un point délicat qui est de savoir par
» qui, ou comment cette affaire doit d'abord
» commencer; & comme il semble plus con-
» venable qu'elle émane de quelque corps
» intermédiaire entre les gouvernés & les gou-
» vernants, c'est-à dire, entre le Congrès &
» le peuple; il se tiendra une conférence con-
» tinentale, pour laquelle on formera un Co-
» mité composé de vingt-six membres du Con-
» grès actuel, savoir deux pour chaque colo-
» nie ou province; de deux membres de cha-

» que assemblée provinciale, & de cinq repré-
» sentants du peuple en général, choisis dans
» la cité ou ville capitale de chaque province,
» pour toute la province, par tout autant de
» votans qu'elle jugera à propos d'envoyer de
» toutes ses parties pour cet objet; ou, si cela
» convient mieux, les représentans pourront
» être choisis dans deux ou trois endroits de
» cette province, les plus peuplés. Dans cette
» conférence continentale, qui sera composée
» de cent quatre-vingt Députés, se trouveront
» réunis deux grands principes, *connoissance*
» & *pouvoir*. Les membres du Congrès déjà
» subsistant, & des assemblées provinciales,
» au nombre de cinquante-deux, qui ont de
» l'expérience dans les affaires nationales, de-
» viendront des Conseillers capables & utiles;
» & le tout recevant son pouvoir du peuple,
» aura une autorité vraiment légale.

» Cette conférence ainsi assemblée, sa pre-
» miere affaire sera de travailler à une char-
» tre continentale, ou chartre des Colonies
» unies (répondant à ce qu'on appelle la
» grande chartre d'Angleterre). Elle prescrira
» la maniere d'élire les membres du premier
» Congrès général, & les membres des assem-
» blées provinciales : elle en fixera le nom-
» bre ainsi que le tems de la durée de ces
» assemblées, & elle tirera la ligne de sépa-
» ration d'affaires & de Jurisdiction entr'elles;
» elle se souviendra toujours que notre union est
» continentale & non provinciale; elle assure-

» rera la liberté & la propriété à tous les in-
» dividus, & ſur toutes choſes le libre exer-
» cice de Religion d'après les impulſions de la
» conſcience; & elle fera tous les autres régle-
» mens qu'une chartre doit contenir. Auſſi-tôt
» que cette chartre ſera rédigée, ladite confé-
» rence ſera diſſoute, & les Corps élus ſui-
» vant les réglemens de ladite Chartre, ſeront
» pour ce tems, les Gouverneurs & les Légiſ-
» lateurs de ce continent, à qui Dieu veuille
» accorder paix & proſpérité. Amen.

» Si jamais quelque corps d'hommes eſt
» délégué pour remplir l'objet de cette con-
» férence, ou quelqu'autre de cette nature,
» qu'il ait toujours devant les yeux le paſ-
» ſage ſuivant, tiré d'un Auteur qui a fait
» des obſervations bien judicieuſes ſur le gou-
» vernement. *La ſcience d'un bon politique*, dit-
» il, *conſiſte à fixer le vrai point de bonheur
» & de liberté. Celui qui pourroit découvrir une
» forme de Gouvernement contenant la plus
» grande ſomme de bonheur individuel, avec
» la plus petite dépenſe nationale, mériteroit une
» reconnoiſſance éternelle de la part des humains.*

Dragonetti ſur la vertu & les récompenſes.

» Mais, dira-t-on, où eſt le Roi de l'Amé-
» rique? Je réponds: amis, nous en avons un
» qui regne là haut, & qui n'extermine point
» ſes ſujets. « Ah, monſieur Adams; vous avez
» oublié les terribles châtimens d'Iſraël, ſes cris,
ſes murmures, & les remontrances de Moïſe,

qui demandoit à Dieu que tout ce peuple ne fût pas exterminé comme un ſeul homme.

» Cependant pour paroître donner quel-
» que choſe à la réprésentation & aux hon-
» neurs terreſtres, on marquera un jour pour
» la proclamation de la chartre. Elle ſera poſée
» ſur les livres ſaints, ſur la parole de Dieu: &
» au-deſſus on placera la couronne, afin que
» l'univers apprenne que nous approuvons
» auſſi la Monarchie, mais qu'en Amérique
» la Loi eſt le Roi. Car ſi dans les gouver-
» nemens abſolus le Roi eſt la Loi, de même
» dans les pays libres la Loi doit être le Roi,
» & il ne doit point y en avoir d'autre. Mais
» de peur que par la ſuite on ne faſſe un mau-
» vais uſage de cette Couronne, il faudra qu'à
» la fin de la cérémonie elle ſoit miſe en pieces,
» & qu'on en diſtribue les débris au peuple à
» qui elle appartient.

Jouiſſons, M., du magnifique & touchant ſpectacle que nous offre ici la riche imagination de M. Adams. Je vois ce trône élevé pour la Loi. Je la vois poſee ſur les livres ſaints, & couronnée aux acclamations d'un peuple immenſe. Je vois ſa couronne démolie, & chacun des aſſiſtans emporter ſes débris. Plus de couronne : la Loi ſeule reſte. Sans doute l'œil de l'homme & du philoſophe ne peut s'arrêter ſur une ſcène plus intéreſſante. Approchons pour la contempler dans tous ſes détails. — Quoi M. Adams, vous faites voir un trône aux yeux ſurpris de vos Améri-

cains ! Ne craignez-vous pas le charme de cet objet nouveau ſur leurs eſprits ? Ne leur offre-t-il pas cette précieuſe ſimplicité que vous eſtimez tant, & qu'on eſt ſi loin de trouver dans vos aſſemblées & vos conférences compliquées ? La multitude émerveillée ne ſe dira-t-elle pas à elle-même, voilà un trône, voilà le vrai centre d'une union continentale qui ne doit point être provinciale. C'eſt-là que viendroient ſe confondre toutes les différences de mœurs, de religion & d'intérêts de nos vaſtes contrées. Pourquoi faut-il que tour-à-tour le haut & le bas, le froid & le chaud, l'humide & le ſec viennent y regner, après des *filieres* d'élections plus orageuſes que le conflict des élémens ? L'éclat dont il brille le rend ſi ſemblable au ſoleil qui répand tout à la fois ſa bienfaiſance ſur la nature entiere ! Un trône ſe rapproche ou s'éloigne, s'éleve ou s'abaiſſe ſelon les intérêts & les beſoins des pays & des peuples. Je le verrai peut-être ſe promener ſur nos lacs, s'écriera l'habitant de Niagara ; & nous dans nos montagnes, répondront ceux des Apalaches. Quand j'en approcherai, dira un autre, je ne ſerai point humilié par l'orgueil de mes égaux ; je ne fléchirai point le genou devant des gens dont je connois la baſſeſſe & les intrigues. L'élévation d'un trône ne cauſe aucune altération dans les ſens de celui qui eſt fait pour l'occuper. Ses yeux, ceux de ſes enfans y ſont accoutumés. L'ordre héréditaire garantit les

Etats des révolutions & aſſure le repos des individus. Il ne me ſera point redouter l'effet des haines perſonnelles. Si mes foibleſſes ſont connues à un Roi, je ſuis bien plus sûr d'en obtenir le pardon. Ses rigueurs ne ſeront point inflexibles. Qui dit Roi, dit modérateur, dit pere. Où ſont les entrailles d'une Loi? Quelques Rois n'en ont point eu, mais la Loi n'en peut jamais avoir. Elle eſt ſourde & aveugle. Sommes-nous d'autres hommes ici qu'en Europe? La ſenſibilité eſt-elle retranchée de notre héritage? Ah faiſons occuper ce trône qui ſera bien plus terrible pour nous vuide que rempli! Que ſera-ce ſi cet Américain ſe repréſente la douceur, la ſageſſe, l'équité & les autres belles qualités de la plupart des Souverains actuels de l'Europe, dont quelques uns ſont révérés & chéris de leurs peuples juſqu'à l'idolâtrie? Telles ſont, Monſieur, les idées que l'aſpect d'un trône peut très-raiſonnablement faire naître dans tous les ſpectateurs aſſemblés par M. Adams: ſans parler du riſque qu'il ne ſuſcite dans quelqu'eſprit ambitieux le deſſein d'y monter. La diſtribution des débris de la couronne, qui n'eſt autre choſe que celle des membres de Romulus que les Sénateurs emporterent ſous leurs robes, après l'avoir coupé par morceaux, ne produira pas plus d'effet en Amérique que chez les Romains. C'eſt d'un Senat que le peuple ne veut point, parce que cette forme de gouvernement multiplie trop ſes maîtres. Celui de Rome demanda hau-

tement avant l'expiration de l'année que l'on mít fin à l'interregne ; & un nouveau Roi fut choisi. Je dis plus, si les oracles de l'histoire ne sont pas faux, le Congrès subsistant lors de la séparation, prendroit seul le timon de l'Etat & lui feroit une constitution, sans attendre l'issue des tumultueuses diétines de M. Adams. Prétendre annoncer la forme de gouvernement qui seroit préférée, c'est anticiper sur les droits de la Providence. Dire ses rêveries, c'est ce que font le plus volontiers ceux qui y attachent le moins de valeur. Le Congrès, selon que la séparation seroit totale, ou seulement en partie, choisiroit entre les gouvernemens actuels de l'Europe ou des divers âges, celui qui s'adapteroit le mieux à la diversité des climats Américains. Si dans ce moment-là M. Adams n'offroit point aux regards de ces peuples le séduisant aspect d'un trône, peut être se décideroient-ils pour l'Aristocratie Hollandoise, sous la direction d'un Stathouder héréditaire.

Je suis persuadé, Monsieur, que l'Auteur du *Sens commun*, qui doit connoître la marche du cœur & de l'esprit humain, ne croit point à la possibilité de sa Démocratie. Peut-être n'y a t-il point d'Américain mieux disposé que lui pour la Monarchie même héréditaire. Elle découle naturellement de son principe de simplicité. C'est sa conviction intime, que cette forme de gouvernement est la plus parfaite, qui, sans qu'il s'en doute, aura jetté l'idée

du trône sur son tableau. Ce qu'il déteste, c'est une gouvernement mixte, c'est une monarchie limitée. Il le fait bien voir quand il dit que *tout pouvoir qui a besoin d'être retenu ne peut pas venir de Dieu* : & ailleurs, qu'il faut bien se souvenir que l'*union doit être continentale & non provinciale*. Pouvoit-il rien dire de plus favorable au gouvernement monarchique, & de plus contraire à sa *tournelle* de Colonies ? Je ne crois pas que vous vous contentiez non plus de sa distinction entre les gouvernemens absolus & les pays libres relativement à la loi. Premierement, je ne crois point aux *gouvernemens absolus*, c'est-à-dire, où il n'y auroit d'autre loi que le caprice du Souverain. Dans ce sens, qui est celui de M. Adams, il n'y a pas plus de gouvernemens absolus, que de vraie démocratie. Loi & gouvernement sont deux idées inséparables comme démocratie & anarchie. Où la loi manque il ne peut y avoir de gouvernement ; & un gouvernement sans loi est un mot vuide de sens. C'est comme si on disoit un gouverneur sans gouvernés. Dans les Gouvernemens *illimités*, s'il est vrai que le Roi soit la Loi, ce que le vieux François rend en ces mots, *si veut le Roi, si veut la Loi*, c'est une preuve qu'ils n'ont point de Roi sans Loi ; au lieu que le pays libre de M. Adams auroit une Loi sans Roi, mais non pas sans une multitude de Démagogues. Et s'il s'agit du mérite de la place, pour le vrai bonheur de l'humanité, entre

Roi & *Loi*, j'aime mieux le Roi devant qu'après; parce que la Loi étant l'ouvrage périssable des hommes; elle a besoin à tous momens d'une main secourable qui remédie à ses imperfections. Tout l'Orient vit dans la persuasion que Dieu a retouché plusieurs fois l'Alcoran qui est pourtant une loi divine pour les Musulmans. Que de choses il y auroit à dire sur tout ceci, Monsieur, & que de gens les diroient mieux que moi! Je reviens à M. Adams pour ne plus l'interrompre dans les intéressans détails qu'il va nous donner sur les forces actuelles de l'Amérique.

» Nous gouverner nous-mêmes est notre » droit naturel. Tout homme capable de sé» rieuses réflexions sur l'instabilité des choses » humaines, se convaincra aisément qu'il est » beaucoup plus sage & plus sûr de former » nous-mêmes notre constitution, tandis que » nous le pouvons, que d'en abandonner le » soin au tems & au hazard. Ne laissons point » échapper une occasion aussi favorable; car » il pourra s'élever quelque nouveau *Maza-* » *nielle* qui, profitant des inquiétudes popu» laires, & après avoir rassemblé les déses» pérés & les mécontens, partagera avec eux » le souverain pouvoir, & détruira de fond » en comble les libertés de ce Continent.

» Si le gouvernement de l'Amérique re» tombe entre les mains de la Grande-Bre» tagne, la situation équivoque des choses » tentera quelqu'avanturier qui, n'ayant plus » rien à perdre, hazardera la conquête des Co» lonies

» lonies Angloiſes. Dans une telle circonſtance, » que fera la Grande-Bretagne ? Peut-être l'affaire ſera-t-elle terminée avant qu'elle en ait » eu les premieres nouvelles, & nous gémirons ſous l'oppreſſion du conquérant.

» Jamais je n'ai entendu perſonne ici ou en » Angleterre raiſonner ſur l'Amérique, qui » n'ait dit que tôt ou tard il y auroit ſéparation entre ces deux pays.... Comme tout » le monde convient de la néceſſité de l'événement, & que les opinions ne varient que » ſur le tems où il doit avoir lieu, examinons, pour aſſurer la nôtre, l'état des choſes » en général ; & tâchons de déterminer ce » tems. Mais nous n'irons pas le chercher » bien-loin, car il nous a trouvés. C'eſt ce » que démontre le concours général, & la glorieuſe réunion de toutes les circonſtances.

» Ce n'eſt point dans le nombre des hommes, c'eſt dans le bon accord que conſiſte » notre principale force. Cependant notre population actuelle eſt ſuffiſante pour réſiſter à » tout l'univers. L'Amérique a maintenant ſur » pied l'armée la plus conſidérable & la mieux » diſciplinée qui ſoit dans le monde entier : » elle eſt parvenue à un point de puiſſance » qui donnera à l'union de toutes, la force » ſuffiſante pour effectuer ce grand ouvrage, » que la foibleſſe particuliere de chacune empêcheroit de tenter. Un degré de force de » plus, ou un degré de moins nous feroit également funeſte dans ſes conſéquences.

» Nos forces de terre ſont déjà ſuffiſantes.
» Quant à la marine nous ne pouvons pas
» ignorer que la Grande-Bretagne ne ſouf-
» frira jamais que l'Amérique conſtruiſe un
» ſeul vaiſſeau, tant que notre continent ſera
» en ſon pouvoir. Nous ne ſerons donc pas
» plus avancés pour cette partie dans cent
» ans qu'aujourd'hui. Nous le ſerons même
» moins, parce que nos bois de conſtruction
» diminuent tous les jours dans le pays, &
» que ceux qui reſteront ſeront ſi éloignés;
» qu'on ne pourra ſe les procurer qu'avec
» les plus grandes difficultés.

» Si notre continent étoit couvert d'ha-
» bitans, la malheureuſe ſituation où l'An-
» gleterre nous a réduits ſeroit inſoutenable.
» Plus nous aurions de ports de mer, plus
» aurions-nous auſſi de places à défendre & à
» perdre. Notre population actuelle eſt ſi heu-
» reuſement proportionnée à nos beſoins, qu'il
» y a de l'occupation pour tout le monde. La
» réduction du commerce nous procure une
» armée, & les beſoins d'une armée donnent
» l'exiſtence à un nouveau commerce.

» Nous n'avons point de dettes, & toutes
» celles que nous pouvons contracter pour
» la guerre actuelle ſeront un monument glo-
» rieux de notre courage... Pourvu que nous
» rempliſſions notre objet, ces dettes ne doi-
» vent pas nous inquiéter. Nulle nation ne
» doit être ſans dette. Une dette nationale
» eſt un lien national; & quand elle ne porte

» point d'intérêt, elle n'eſt point funeſte. La » Grande-Bretagne eſt chargée d'une dette » de près de cent cinquante millions ſterling, » pour leſquels elle paye près de cinq millions » d'intérêt. Elle a une marine conſidérable » qui compenſe cette dette. L'Amérique n'a » ni dette ni marine, cependant pour la ving- » tiéme partie de la dette nationale de la » Grande-Bretagne nous pourrions avoir une » marine deux fois auſſi forte que la ſienne. » Actuellement la marine Angloiſe ne vaut pas » plus de trois millions & demi ſterling.

» Voici un tableau des frais de conſtruc- » tion d'un vaiſſeau dans chaque rang, de » ſes fournitures de mâts, de vergues & de » voiles avec les munitions du Boſſeman & » du Charpentier pour huit mois, ſuivant le » calcul de M. Burchett, anciennement Se- » crétaire de la marine.

Pour un vaiſſeau	*Liv. ſterl.*	*Liv. tourn.*
de 100 *canons*	35,553	839,284
90	26,886	705,505
80	23,638	558,011
70	17,785	419,842
60	14,197	335,142
50	10,606	250,371
40	7,558	178,418
30	5,846	138,004
20	3,710	87,580

» Il eſt aiſé d'apprécier la valeur ou plutôt

» la dépense de toute la marine Britannique ; » qui dans l'année 1757, un de ses plus beaux » momens, étoit de la force suivante.

Vaisseaux.	Canons.	Prix d'un vaisseau. l. st.	Prix de tous Liv. sterl.	Liv. tourn.
6	100	35,553	213,318	5,035,704.
12	90	26,886	358,932	8,466,060.
12	80	23,638	283,656	6,696,132.
43	70	17,785	754,755	18,053,206.
35	60	14,197	496,895	11,729,970.
40	50	10,606	424,240	10,014,880.
45	40	7,558	340,110	8,028,810.
58	20	3,710	251,180	5,079,640.
85	Sloops, bombardes & brulots, l'un dans l'autre.	2,000	170,000	4,013,114.
336			3,266,786	77,107,476.
	Reste pour les canons		233,214	5,505,380.
			3,5000,000	82,612,856.

» Il n'y a point dans le monde de pays » à qui sa situation & ses productions don- » nent autant de moyens qu'à l'Amérique de » se faire une Armée navale. Le goudron, » le merrein, le fer & les cordages sont des » articles qui appartiennent naturellement » à l'Amérique. Nous n'avons pas besoin » d'aller rien chercher ailleurs. Les Hol- » landois qui font de grands profits sur le » fret de leurs vaisseaux aux Espagnols & » aux Portugais sont obligés de tirer du

» dehors la plûpart des matériaux qu'ils » employent. Nous devons regarder la conf- » truction d'une flotte, comme un article » de commerce, puifque c'eft la manufac- » ture naturelle de notre Continent. Eft-il » un meilleur emploi pour notre argent? » Un vaiffeau quand il eft fini, vaut plus qu'il » n'a coûté, & voilà en quoi confifte la vertu » fecrete de politique nationale, qui unit en- » femble le commerce & la protection. Occu- » pons-nous donc de la conftruction des » vaiffeaux. Si nous n'en avons pas befoin, » nous les vendrons, & nous remplacerons » notre papier monnoyé avec de l'or & de » l'argent comptant.

» On eft en général dans une grande erreur » fur la maniere d'équiper une flotte. Il n'eft » pas néceffaire que le quart des équipages foit » compofé de bons matelots. Le Corfaire le » *Terrible* a foutenu pendant la guerre der- » niere les actions les plus vives fans avoir à » bord plus de vingt bons matelots, quoi- » que le complet de fon équipage montât à » plus de deux cens hommes. Quelques ma- » telots habiles & d'un caractère fociable au- » ront bientôt appris le fervice ordinaire d'un » vaiffeau à un nombre fuffifant de gens de » bonne volonté. Nous ne pouvons donc trou- » ver de moment plus favorable pour com- » mencer à établir notre marine, que le mo- » ment préfent, où notre bois de conftruction » eft fur pied, où nos pêcheries font inter-

» ceptées, & nos matelots & nos ouvriers ſans
» emploi.

» Il y a quarante ans qu'on a conſtruit
» dans la nouvelle Angleterre des vaiſſeaux
» de guerre de 70 à 80 canons. Eſt ce que
» nous n'avons pas aujourd'hui les mêmes
» moyens ? La conſtruction des vaiſſeaux fait
» la gloire de l'Amérique. C'eſt un art dans
» lequel avec le tems elle ſurpaſſera tous les
» autres peuples. La plupart des grands Em-
» pires de l'Orient ne ſont point baignés de
» la mer. Ne craignons point qu'ils deviennent
» nos rivaux dans cette branche d'induſtrie.
» L'Afrique eſt encore plongée dans la bar-
» barie ; & il n'y a point en Europe de Puiſ-
» ſance qui ait ni une auſſi grande étendue
» de côtes que nous, ni autant de ſecours in-
» térieurs pour les matériaux. Celles qui ont
» l'un, manquent de l'autre ; ce n'eſt qu'à l'A-
» mérique que la nature a prodigué tant de
» rares tréſors. Le vaſte Empire de Ruſſie eſt
» preſqu'entiérement ſéparé de la mer ; ſes
» immenſes forêts, ſon goudron, ſon fer & ſes
» cordages ne ſont pour lui que des articles de
» commerce.

» L'intérêt de notre ſûreté même nous im-
» poſe l'obligation d'avoir une flotte. Nous
» ne ſommes plus ce que nous étions il y a
» ſoixante ans. Alors nous pouvions laiſſer
» ſans crainte nos effets dans les rues ou dans
» les champs. Nous pouvions dormir avec
» ſécurité ſans ſerrures & ſans verroux à nos

» portes ni à nos fenêtres. Les chofes font » bien changées actuellement, & nos moyens » de défenfe doivent changer avec l'accroiſ- » ſement de nos propriétés. Il y a un an qu'un » mince Pirate auroit pu remonter la riviere » Delaware, & lever telle contribution qu'il » auroit voulu fur la ville de Philadelphie. » Toutes nos autres villes étoient dans le même » cas. Quelques hardis coquins montant un » Brigantin de 14 ou 16 canons, auroient » pu dépouiller tout le Continent & nous enle- » ver plus d'un demi million en eſpeces. Ce » font là des confidérations qui méritent toute » notre attention, & qui font voir la néceffité » d'une protection navale.

» On dira peut-être qu'après nous être » arrangés avec la Grande-Bretagne, cette » Puiffance nous protégera. Serons nous affez » fous pour croire qu'elle entretiendra une » flotte dans nos ports tout exprès pour cet » objet? Le fens commun doit nous apprendre » que la Puiffance qui a tenté de nous fub- » juguer eft la moins propre de toutes à nous » défendre. La conquête peut s'effectuer fous » le nom d'amitié. Après une longue & va- » leureufe réfiftance de notre part, il eft po- » fible qu'on nous tende ce piege pour nous » réduire à la fervitude; mais fi l'on ne laiffe » point entrer de vaiffeaux dans nos ports, » de peur de nous effrayer, je demande com- » ment ces vaiffeaux pourront nous défendre. » Une marine à quinze cens ou deux mille

» lieues de diſtance ne peut pas nous rendre
» de grands ſervices; & il eſt des cas où elle
» ne pourra nous en rendre aucun. Si nous
» devons par la ſuite nous défendre, pour-
» quoi ne pas le faire pour nous-mêmes?
» Pourquoi le faire pour d'autres?

» La liſte des vaiſſeaux de guerre Anglois
» eſt longue & formidable; mais il n'y en a
» pas la dixiéme partie en état de ſervir en
» même tems. Nombre de ces vaiſſeaux n'exiſ-
» tent que ſur le papier. Cependant leurs noms
» occupent une belle place ſur les tableaux
» de la marine, tant qu'il en reſte une ſeule
» planche dans le chantier. L'Angleterre ne
» peut armer en même tems, pour aucune
» ſtation, un cinquieme de ceux qui ſont en
» état de ſervir. Les deux Indes, la Médité-
» rannée, l'Afrique & les autres pays ſur leſ-
» quels la Grande-Bretagne étend ſes préten-
» tions, occupent une grande partie de ſa Ma-
» rine.

» Un mélange de préjugés & d'inatention
» nous a donné de fauſſes idées ſur la marine
» d'Angleterre. On auroit dit que nous avions
» toute cette marine à la fois à combattre.
» D'après cela on a ſupoſé qu'il nous en
» falloit une immenſe. Comme il étoit impoſ-
» ſible de lui donner l'exiſtence ſur le champ,
» nos ennemis ſecrets ont eſſayé d'arrêter par
» le découragement les efforts que nous fai-
» ſions pour commencer au moins ce grand
» ouvrage.

» Rien n'eſt plus mal fondé qu'une telle » opinion. Si l'Amérique avoit ſeulement la » vingtieme partie des forces navales de la » Grande-Bretagne, ſa puiſſance maritime ſe» roit bien ſupérieure à celle de la Métro» pole ; parce que n'ayant aucuns domaines » étrangers, ni la prétention d'en avoir, toutes » nos forces ſerviroient à la garde de nos » côtes. Il eſt évident que nous aurons avec » le tems l'avantage de deux contre un ſur » ceux qui auront à faire un trajet de quinze » cent ou deux mille lieues, pour venir nous » attaquer, ou pour retourner chez eux ſe » rétablir & ſe recruter. Si la Grande-Bre» tagne, par ſes eſcadres, peut gêner notre » commerce avec l'Europe, nous avons le » même avantage ſur elle relativement à ſon » commerce avec les îles de l'Amérique, qui » ſe faiſant dans le voiſinage de notre conti» nent, eſt entierement à notre diſcrétion.

» Il eſt poſſible de trouver quelques moyens » pour entretenir des forces navales en tems » de paix. Si nous ne jugeons pas qu'il ſoit » néceſſaire d'avoir conſtamment ſur pied une » marine militaire, nous pouvons accorder » des gratifications à des Marchands, pour » conſtruire & employer à leur ſervice des » vaiſſeaux montés de vingt, trente, quarante » ou cinquante canons, (les gratifications » étant toujours proportionnées à la diminu» tion de la cargaiſon de l'Armateur). Cin» quante ou ſoixante de ces vaiſſeaux, avec

» quelques bâtimens garde-côtes, dont le ser-
» vice ne feroit jamais interrompu, nous four-
» niroient une marine fuffifante. Nous évi-
» terions l'inconvénient contre lequel on mur-
» mure tant en Angleterre, de laiffer en tems
» de paix les efcadres pourrir dans les ports.
» Serrer dans le même nœud les moyens de
» commerce & de défenfe eft un chefd'œuvre
» de politique. Lorfque nos forces & nos ri-
» cheffes fe foutiendront mutuellement, nous
» n'avons rien à craindre d'aucun ennemi étran-
» ger.

» La nature nous a donné avec profufion
» tous les articles néceffaires à notre défenfe.
» Le chanvre ne croît chez nous qu'avec trop
» d'abondance. Nous ne pouvons jamais man-
» quer de cordages. Notre fer eft fupérieur à
» celui des autres pays Il n'y a nulle part de
» menues armes meilleures que les nôtres.
» Nous pouvons fondre autant de canons
» que nous le voulons. Nos fabriques de fal-
» pêtre & de poudre à canon font continuel-
» lement en activité. Nous acquerons tous
» les jours de nouvelles connoiffances. Le ca-
» ractere de l'Américain eft entreprenant; &
» le courage ne l'a jamais abandonné. Qu'eft ce
» donc qui peut nous manquer? Qui peut nous
» faire héfiter? Nous n'avons rien à attendre
» de la Grande-Bretagne que notre ruine. Si
» on lui permet de reprendre le gouverne-
» ment de l'Amérique, ce Continent n'aura
» plus qu'une exiftance précaire. Il ne méri-

» tera plus qu'on s'y attache. Il y aura ſans
» ceſſe des jalouſies & des diviſions : on n'en-
» tendra parler que de troubles & de ſoulè-
» vemens ; & qui ſe chargera de les appaiſer,
» qui voudra hazarder ſa vie pour ſoumettre
» ſes compatriotes à un joug étranger ? Les
» différens ſurvenus entre la Penſylvanie &
» le Connecticut, relativement à quelques ter-
» res vagues, font voir l'inſuffiſance d'un gou-
» vernement Britannique ; & ils prouvent dé-
» monſtrativement qu'il n'y a que l'autorité
» du Continent qui puiſſe regler les affaires
» du Continent.

» Une autre raiſon qui doit faire choiſir le
» moment actuel de préférence à tout autre,
» c'eſt que moins nous ſommes nombreux,
» plus il reſte de terre à concéder. Ces terres
» au lieu d'être donnés par le Roi aux mau-
» vais ſujets qui l'entourent, pourront dans
» la ſuite être appliqués non ſeulement à l'ac-
» quittement de la datte actuelle, mais au ſou-
» tien conſtant du gouvernement. Il n'y a
» pas de nation qui ait d'auſſi précieux avan-
» tages.

» L'enfance des Colonies, au lieu de nous
» éloigner de l'indépendance, eſt au contraire
» un argument en ſa faveur. Nous ſommes
» aſſez nombreux ; & ſi notre population étoit
» plus conſidérable, nous ſerions peut-être
» moins unis. C'eſt une choſe digne de remar-
» que que plus un pays eſt peuplé, moins ſes ar-
» mées ſont fortes. Les armées des anciens

» étoient beaucoup plus considérables que les
» nôtres ; & la raison en est sensible, car le
» commerce étant la conséquence de la po-
» pulation, il absorbe entierement l'esprit des
» habitans qui se trouve trop occupés de
» ses intérêts pour suivre d'autres goûts. Le
» commerce énerve l'esprit de patriotisme &
» de défense militaire. L'histoire nous prouve
» assez que les plus grands faits de guerre ont
» toujours été l'ouvrage des nations qui étoient
» dans leur adolescence. En augmentant son
» commerce, l'Angleterre a perdu son éner-
» gie. La ville de Londres, malgré sa grande
« population, se laisse journellement insulter
» avec une patience, ou plutôt une lâcheté
» inconcevable. Plus les hommes ont à perdre
» moins ils osent hazarder. Les riches en gé-
» néral sont les esclaves de la peur.

» J'ai souvent entendu dire que si cette
» rupture fût arrivée dans quarante à cin-
» quante ans d'ici, nous aurions été plus en
» état de secouer le joug de la dépendance.
» Je pense tout le contraire ; car dans un demi
» siecle nous aurons entierement perdu nos
» connoissances militaires qui sont le fruit de
» l'expérience que nous avons acquise dans la
» guerre derniere. Il ne resteroit plus alors au
» Continent un Général, ni même un seul
» Officier ; & ses habitans seroient aussi no-
» vices dans l'état militaire que l'étoient les
» anciens sauvages. Cette considération seule,
» si l'on y prend bien garde, suffit pour dé-

» montrer que le moment actuel eſt préfé-
» rable à tout autre. A la fin de la guerre
» derniere nous avions l'avantage de l'expé-
» rience; mais notre population n'étoit pas
» aſſez conſidérable : dans un demi ſiecle, nous
» aurions aſſez de monde ; mais nous man-
» querions d'expérience. Le point convenable
» eſt trouvé : c'eſt celui qui tient le juſte mi-
» lieu entre les deux extrêmes : c'eſt le moment
» où l'on conſerve aſſez d'expériences, & où
» l'on a acquis aſſez de forces; c'eſt l'époque
» actuelle. Si nous ne profitons pas d'une cir-
» conſtance auſſi favorable & auſſi encoura-
» geante pour établir notre indépendance,
» & qu'elle vienne enſuite à s'opérer par d'au-
» tres moyens, nous ne devons nous en prendre
» qu'à nous mêmes, ou du moins à ceux dont
» les ames étroites & ſtupides s'oppoſent conſ-
» tamment ſans examen & ſans réflexion à
» tout ce qui leur paroît nouveau.

» La jeuneſſe eſt le tems de faire germer
» les bons principes, & cela eſt vrai des nations
» auſſi-bien que des individus, Dans un demi
» ſiecle il ſera d'une difficulté extrême, & peut-
» être impoſſible de faire de ce Continent un ſeul
» Gouvernement. La variété immenſe d'in-
» térêts, occaſionnée par un accroiſſement de
» commerce & de population, y amenera la
» confuſion. On verra les provinces armées
» les unes contre les autres : celles qui ſe croi-
» ront aſſez fortes mépriſeront l'aſſiſtance des
» foibles; & tandis que chez les unes la vanité

« se glorifiera follement de ses petites distinc-
» tions; les autres plus sages gémiront de
» ce que l'union n'aura pas été formée plûtôt.
» Voilà pourquoi le tems actuel est le vrai
» moment de la séparation. L'intimité con-
» tractée dès l'enfance ou dans l'adversité laisse
» des traces durables dans les esprits. Notre
» union actuelle porte ces deux caractères.
» Nous sommes jeunes & nous avons été persé-
» cutés; la concorde aura fait cesser ces trou-
» bles; elles aura formé une époque mémorable
» qui sera la gloire de nos descendans. Un peu-
» ple qui est dans la dépendance étrangere, dont
» le commerce est limité, & pour lequel sa
» propre législation est un tissu d'entraves, ne
» peut jamais s'élever à un dégré considérable
» de puissance. L'Amérique ignore encore ce
» que c'est que l'opulence, & quoique les pro-
» grès qu'elle a faits soient sans exemple, ce
» n'est qu'une enfance en comparaison de ceux
» qu'elle auroit pu faire, si jusqu'ici elle eût
» été, comme elle devoit l'être, la maîtresse
» de sa législation.

» Le moment où nous sommes ne s'offre
» pas deux fois à une nation. Elle ne trouve
» pas deux fois l'occasion de se former un
» gouvernement. La plupart des peuples l'ont
» laissé échaper, & par cette négligence, il
» se sont vus forcés de recevoir les loix d'un
» vainqueur, au-lieu qu'ils auroient pû se
» faire leurs loix eux-memes. Ils ont commen-
» cé par avoir un Roi, & ensuite une forme

» de gouvernement. Ce devroit être le contraire. On devroit d'abord dreſſer les articles ou la chartre du gouvernement, & enſuite nommer des Délégués pour les faire exécuter. Que les mépriſes des autres peuples nous ſervent d'inſtruction pour profiter de l'occaſion actuelle, *en commençant par où il convient l'édifice du gouvernement.*

» Nous devons penſer que notre indépendance peut s'effectuer de trois manieres, & que l'une des trois fixera un jour ou un autre le deſtin de l'Amérique. Ce ſera ou par le vœu légal des peuples repréſentés dans un congrès général, ou par les forces d'un conquérant, ou par un ſoulevement. Qui nous répond que nos ſoldats ſeront toujours citoyens, & la multitude toujours raiſonnable? La vertu n'eſt ni héréditaire, ni perpétuelle. Si notre indépendance eſt l'effet du vœu général, nous aurons toutes les facilités & tous les encouragemens néceſſaires pour établir la conſtitution la plus noble & la plus pure qui exiſte ſur la face du globe. Il ſera en notre pouvoir de renouveller le monde une ſeconde fois. Depuis Noë aucun peuple ne s'eſt trouvé dans une ſituation comme la nôtre. La naiſſance d'une nouvel ordre de choſes eſt prochaine, & l'événement de quelque mois va donner la liberté à une race d'hommes dont le nombre égalera peut-être celui de tous les peuples de l'Europe. Une

» méditation profonde doit ſuivre une telle
» idée ; & il faut avouer que les ſophiſmes
» de quelques hommes foibles & intéreſſés pa-
» roiſſent bien petits, bien miſérables, bien
» ridicules quand il ſont ainſi mis en balance
» avec le deſtin d'un monde entier.

» Lorſque Guillaume le Conquérant ſub-
» jugua l'Angleterre, il lui donna des loix à la
» pointe de l'épée. Juſqu'à ce que le ſiége du
» gouvernement ſoit par nous-mêmes légale-
» ment établi en Amérique nous aurons tou-
» jours lieu de craindre l'audace de quelque
» heureux brigand qui nous traitera comme
» Guillaume a traité l'Angleterre. Et alors où
» ſera notre liberté? Où ſeront nos pro-
» priétés?

» Quant à la religion, je regarde comme le
» devoir indiſpenſable de tout gouvernement
» de protéger ceux qui la profeſſent ſelon leur
» conſcience; & c'eſt, ſelon moi, la ſeule ma-
» niere dont il doive s'en occuper.... Les di-
» verſes communions ſont à mes yeux des
» enfans de la même famille qui ne différent
» entre eux que par leurs noms de baptême.

» J'ai déjà dit un mot de la maniere dont
» il faut dreſſer une chartre du Continent.
» Je reviens ſur ce ſujet pour obſerver qu'une
» chartre doit être conſidérée comme un pacte
» d'obligation ſolemnelle contracté par le corps
» entier, pour ſoutenir les droits de chaque
» partie ſéparée, relativement à la religion,
à

» à la liberté perſonnelle & aux propriétés. Les
» bons comptes ſont les bons amis.

» J'ai parlé auſſi de la néceſſité d'une repré-
» ſentation conſidérable & égale. Il n'y a point
» d'objet politique qui mérite davantage notre
» attention....

» La néceſſité du moment rend convenables
» beaucoup d'opérations, qui, à la longue dé-
» généreroient en oppreſſions. La convenance
» & le droit ſont deux choſes très-différentes...
» Je demande à tous ceux qui étudient l'hiſ-
» toire de l'humanité, *ſi la repréſentation &*
» *l'Election* ne forment pas enſemble un trop
» grand pouvoir pour être poſſédé par un ſeul
» & même corps d'hommes ? Lorſque nous
» travaillons pour la poſtérité, nous devons
» nous ſouvenir que la vertu n'eſt point héré-
» ditaire.

J'avois promis de ne plus interrompre M. Adams ; mais voilà la ſeconde fois qu'il affecte de remarquer que la vertu n'eſt point héréditaire ; & il me paroît qu'il en tire un trop grand avantage en faveur de l'Election. Son axiome a heureuſement ſouffert de fréquentes exceptions. En voici un qui n'en connoît preſque point ; c'eſt que les Elections ont ouvert la porte à tous les vices, à tous les abus & à tous les déſordres.

» C'eſt ſouvent à nos ennemis que nous
» ſommes redevables de notre ſageſſe. Il n'eſt
» pas rare que leurs mépriſes nous mettent
» dans le droit chemin. M. Cornwall, un des

» lords de la Tréforerie, a traité avec le plus
» grand mépris la pétition de l'aſſemblée de
» New-York, parce que cette Chambre, di-
» ſoit-il, n'étoit compoſée que de vingt-ſix
» membres : ce qui étoit un trop petit nombre
» d'hommes, pour qu'on pût regarder leur avis
» comme celui de tout le peuple. Nous lui de-
» vons des remerciemens du ſervice involon-
» taire qu'il nous a rendu.

» Enfin, quelqu'étrange que cela puiſſe pa-
» roître à certaines perſonnes aveuglées par la
» prévention ou la mauvaiſe volonté, il n'eſt
» pas moins vrai qu'il exiſte une foule de rai-
» ſons également frappantes qui démontrent
» que la voie la plus courte pour l'arrangement
» de nos affaires eſt la réſolution de déclarer
» ouvertement notre indépendance. Voici les
» principales de ces raiſons.

» 1°. C'eſt un uſage reçu parmi les nations
» policées, lorſque la guerre s'eſt allumée
» entre deux peuples, que quelque Puiſſance
» neutre propoſe ſa médiation, & mette en
» avant des préliminaires de paix. Mais tant
» que l'Amérique ſe dira elle-même ſujette
» de la Grande-Bretagne, aucune Puiſſance,
» quelque bien diſpoſée qu'elle puiſſe être,
» ne pourra ſe rendre médiatrice dans la que-
» relle. Nous aurons donc la guerre éternel-
» lement.

» 2°. Il n'eſt pas raiſonnable de ſuppoſer
» que la France & l'Eſpagne nous donnent
» aucune eſpece d'aſſiſtance, ſi nous ne vou-

» lons faire usage de ce secours que pour réparer la breche & resserrer le nœud qui unissoit la Grande-Bretagne à l'Amérique, parce que les conséquences d'une pareille réunion ne pourroient être que préjudiciables aux intérêts de ces deux Puissances.

» 3o. Tant que nous parlerons en sujets de la Grande-Bretagne, nous devons nous attendre à être regardés comme des rebelles par les Puissances étrangeres. L'exemple a quelque chose de dangereux pour leur tranquillité ; « & elles verront toujours de mauvais œil des sujets armés contre leur Souverain. L'union de la résistance & de la dépendance est un paradoxe aux yeux de tous autres que les Américains. C'est une idée trop subtile pour être sentie par le commun des hommes.

» 4o. Si notre Congrès publioit un manifeste pour les Cours étrangeres où il exposât tous les maux que nous avons soufferts, & tous les moyens pacifiques que nous avons inutilement employés pour obtenir le redressement de nos griefs : si nous y déclarions que, ne pouvant plus supporter l'administration cruelle de la Cour Britannique qui ne nous permet plus d'attendre ni bonheur ni sûreté sous son gouvernement, nous avons été forcé de briser tous les liens qui nous attachoient à cette Puissance ; & si nous assurions en même tems ces Cours de nos dispositions favorables à leur égard, & de notre

» desir d'établir entr'elles & nous un commerce
» réciproque ; certainement un tel Mémoire
» produiroit de meilleurs effets que l'envoi
» d'un bâtiment avec une cargaison de péti-
» tions pour la Grande-Bretagne.

» Sous notre dénomination actuelle de su-
» jets Britanniques, nous ne pouvons être re-
» çus ni écoutés nulle part. Le systême de
» toutes les Cours est contre nous, & il le sera
» toujours jusqu'à ce que notre indépendance
» nous ait fait prendre un rang parmi les autres
» nations.

» La séparation est même le seul état dans
» lequel nous puissions traiter avec la Grande-
» Bretagne ; car il y a lieu de croire que l'or-
» gueil de cette Cour sera moins choqué de
» négocier pour la paix *avec les Etats Amé-*
» *ricains, que pour un accommodement* avec ceux
» qu'elle appelle des *sujets rebelles*. C'est notre
» irrésolution qui lui fait espérer de nous con-
» quérir, & notre lenteur ne sert qu'à prolon-
» ger la guerre. Jusqu'à présent nous n'avons
» retiré aucun fruit d'avoir interrompu notre
» commerce pour obtenir le redressement de
» nos griefs. Il est tems d'essayer l'alternative
» en les redressant nous-mêmes par l'*indépen-*
» *dance*, & en offrant ensuite la liberté du com-
» merce. Tout ce qu'il y a en Angleterre d'hom-
» mes raisonnables & de commerçans, sera tou-
» jours pour nous, parce que la paix *avec* le
» commerce, est préférable à la guerre *sans*
» commerce. Si cette proposition n'est pas

» acceptée par la Grande-Bretagne, on pourra » s'adresser à d'autres Puissances.

» Ces moyens paroîtront d'abord étranges » & difficiles ; mais il en sera comme de toutes » les autres démarches que nous avons déja » faites : en peu de tems nous y serons accou- » tumés ; & ils nous paroîtront tout naturels. » Jusqu'à la déclaration de l'indépendance le » Continent sera comme un homme qui remet » de jour en jour quelqu'opération désagréable. » Il sait cependant qu'il faut la faire ; il craint » de s'y mettre : il voudroit qu'elle fût faite ; & » il est continuellement obsédé par le senti- » ment de sa nécessité.

» Ainsi donc, au lieu de nous observer tous » avec une curiosité inquiete & soupçonneuse, » il faut que chacun de nous tende à son voi- » sin la main secourable de l'amitié : il faut » d'un commun accord tirer une ligne qui, » comme une amnistie, fasse perdre le souve- » nir de toutes les dissentions précédentes. Il » faut supprimer les noms de *Whigs* & de *To- » rys*, & qu'il n'en existe plus aucun autre par- » mi nous que ceux de *bon citoyen*, *d'ami véri- » table & de vertueux défenseur des droits de l'hu- » manité & des Etats libres & indépendans de » l'Amérique* «.

Vous avez vu, Monsieur, tout ce qu'il y a de vraiment intéressant dans le pamphlet du *Sens commun*. On assure que le célebre docteur Franklin y a travaillé avec M. Adams, ainsi qu'un autre écrivain de grande réputation en

Amérique, nommé M. Dickenſon, qui donna, il y a quelques années, des Lettres politiques très-curieuſes ſous le nom d'un fermier de Penſilvanie. Si vous êtes ſurpris que de ſi grands noms ne m'en aient pas impoſé, & que j'aie haſardé de lutter d'opinion avec des fondateurs d'Empires, conſidérez, je vous prie, pour premiere raiſon, que ma lettre eſt datée d'un pays où l'on oſe tout. Je vous avouerai enſuite que je n'ai jamais été plus Royaliſte que depuis que je vis au milieu de ceux qui ne ceſſent de vanter une prétendue liberté qui tient les plus honnêtes gens dans un friſſonnement continuel pour leur réputation, & qui met très-ſouvent en danger les biens & la vie. Ils diſent que la licence eſt le rempart de la liberté : moi, je penſe qu'une liberté toujours inquiete eſt un triſte avantage. Si ſous un gouvernement monarchique la liberté n'a pas beſoin d'un rempart tel que la licence, il me ſemble qu'il eſt préférable à tout autre, & ſurtout au ſyſtême que M. Adams & compagnie veulent bâtir pour les Américains. Au ſurplus, en prenant celle de croiſer les idées de ces Meſſieurs, je n'ai fait que ce que d'avance ils ont promis de trouver bon de la part de quiconque voudroit s'en amuſer.

Quant aux raiſons dont M. Adams ſoutient ſon opinion ſur la ſéparation & ſur la néceſſité de ſaiſir le moment actuel pour l'effectuer, j'ai dû me contenter de vous les expoſer dans toute leur ingénuité. Toute diſ-

cuſſion de cet objet feroit remonter à celle des cauſes. Il faudroit reprendre l'examen de la queſtion de droit : c'eſt ce que je ne me ſens point la force de faire ; c'eſt-à-dire, que je n'en ai pas plus le courage que le talent. D'ailleurs, étranger parmi ce peuple, il ne m'appartient point de juger ſa querelle. Comme homme je compatis au ſort déplorable où elle a réduit les Américains. Comme négociant je gémis de l'interruption du commerce & de toutes les fauſſes opérations qui ont amené ce déſordre. Pour le ſurplus je me borne à dire avec milord Mansfield, *je ne ſais point qui a tort ou raiſon*. C'eſt dans ces ſentimens que j'attens avec impatience l'iſſue de la commiſſion des deux généraux.

Voici ſur la même matiere, un autre Ecrit d'un ton plus modéré que le *Sens commun*, & qui offre une ſolution plus conſolante pour les bonnes gens dans les deux partis.

LA RÉCONCILIATION,

Dialogue entre la Mere & la Fille.

Honni ſoit qui mal y penſe.

Ma mere, vous avez l'air bien triſte aujourd'hui. Vous pleurez ?

Hélas, ma fille, j'ai une ſi pauvre ſanté ! Voyez la foibleſſe & le dépériſſement de ma conſtitution. Je n'ai pas long-tems à vivre.

Mais ce qui m'afflige le plus, c'eſt l'ingratitude de quelques-uns de mes enfans, de vous en particulier, ma fille; & quand je vous vois, puis-je retenir mes larmes ? Vous ſavez tout ce que m'a coûté ma nombreuſe famille. Il a fallu s'endetter pour vous élever, vous entretenir & vous mettre à l'abri de tout danger; & aujourd'hui je ne puis pas me libérer. Mes deux filles aînées veulent bien m'aider à ſortir d'embarras; mais toutes mes filles cadettes, & vous êtes du nombre, ne m'aſſiſteroient pas d'un denier. Laiſſez-moi, ma fille, c'eſt plus que je ne puis ſupporter.

Ma mere, je vous en prie pour mes ſœurs comme pour moi, daignez m'écouter. Vos cadettes ne laiſſent pas d'être éloignées de vous: ne peut-on pas les avoir deſſervies dans votre eſprit ? On nous a reproché l'ingratitude & la déſobéiſſance; c'eſt en vérité bien à tort. S'il eſt vrai que vous n ayez contracté ces dettes énormes *que par rapport à nous ſeulement*, nous ne demandons pas mieux que de contribuer à votre ſoulagement. Mais il s'en faut bien que vous vous ſoyez endettée pour notre ſeul intérêt, ou que votre revenu ſoit inſuffiſant pour votre dépenſe. C'eſt que vos gens d'affaires vous pillent. Non contens de cela, ils vous font voler par leurs amis & par leurs créatures; & ils refuſent de rendre leurs comptes aux tems ordinaires, ce qui étoit, comme vous ſavez, l'ancien uſage de notre famille. Vos meilleurs amis vous ont

ſouvent priée de faire maiſon nette ; ils vous ont avertie qu'on vous ruinoit. C'eſt par une ſuite de cette mauvaiſe conduite que des conſeillers perfides vous ont brouillée avec vos enfans. Ils comptent ſi fort ſur votre foibleſſe, qu'ils vous font rejetter toutes nos remontrances avec dureté. Ils ont pouſſé l'audace juſqu'à nous menacer de nous battre & de nous mettre à la porte, ſi nous oſions ſoufler. Ma mere, la plupart de vos domeſtiques ne vous rendent aucun ſervice réel. Vous feriez de grandes épargnes en renvoyant tous ceux qui ſont inutiles.

Je conviens, ma fille, qu'il y auroit de l'économie. Mais revenons à vous. Comment pouvez vous refuſer de m'aider ?

Vous refuſer, ma mere ! Vous ne nous avez jamais fait de demandes relativement à vos dettes. On nous a ſignifié de votre part une ſaiſie réelle ; &, parce que nous n'avons pas voulu laiſſé entrer votre huiſſier, vous nous avez fait attaquer par des gens armés qui ont environné notre maiſon & notre ferme, qui ont tout ravagé, & qui, non contens de mettre le feu à nos granges, ont encore brulé notre habitation, dont il n'eſt pas reſté pierre ſur pierre. En vérité, ma mere, nous avons plus ſujet de pleurer que vous.

Mais ce malheur, ma fille, a été la ſuite de votre obſtination & de votre refus. Si vous vous étiez ſoumiſe, ſi vous aviez envoyé l'argent que je demandois, rien de tout cela ne ſeroit arrivé.

Oui, ma mere, cela peut bien être. Mais n'avez-vous pas envahi injuftement & illégalement nos propriétés ? N'avez-vous pas excédé vos droits de mere ?

Mes droits de mere ! Vous mettez donc en queftion le droit que j'ai fur vous, Mademoifelle ? Vous êtes un enfant rebelle. Mais je vous ferai bien voir que mon autorité eft fuprême, inconteftable & toute puiffante dans tous les cas quelconques.

Fort bien, ma mere : voilà d'excellente politique. C'eft le langage du parlement d'Angleterre avec l'Amérique. Mais vous me pardonnerez fi je penfe & fi je dis que votre droit de mere ne s'étend pas à tous les cas quelconques. Il eft vrai que, lorfque j'étois enfant, j'étois traitée en enfant ; & alors votre pouvoir s'étendoit fur tout. Mais aujourd'hui que j'ai atteint l'âge de difcrétion, je ne puis vous accorder que votre autorité foit auffi illimitée. J'aurai foin de ne rien faire qui bleffe le refpect que je vous dois comme ma mere : vous me trouverez toujours difpofée à vous confulter, à vous remercier de vos fages confeils, & à faire tout mon poffible pour devenir l'appui & la confolation de votre vieilleffe. Cependant je ne puis m'empêcher de croire qu'il n'y ait bien des cas où votre autorité n'eft nullement compétente. Par exemple vous ne pouvez pas m'obliger de vivre & mourir vieille fille, ni m'aftreindre à refter perpétuellement dans une fociété ftérile avec vous.

Vous n'avez pas le droit de me forcer à un mariage mal aſſorti, ou contre mon inclination. Si j'entre en ſervice, vous ne pouvez pas reclamer l'argent que je gagne à la ſueur de mon front : cet argent eſt à moi. Ainſi les loix divines & humaines mettent des bornes à votre autorité de mere; par conſéquent cette autorité ne s'étend point à tous les cas quelconques.

Ce que vous dites, ma chere fille, paroît aſſez raiſonnable. Je commence à ſentir en effet que je n'ai point le droit de prendre le bien de mes enfans, à moins que par un conſentement unanime, ils ne m'en aient donné la faculté, & qu'ils ne m'aient autoriſée à envoyer quelqu'un pour leur demander ce qui m'eſt néceſſaire. Je conviens que j'ai abuſé de mon autorité. J'ai agi avec vous trop durement, trop précipitamment; mais la néceſſité m'y forçoit.

Cela n'eſt malheureuſement que trop vrai, ma mere. Eſt-ce que vous n'auriez pas obtenu davantage en demandant qu'en exigeant ? Il n'y a pas une de nous qui vous eût refuſée. Et encore, avant de nous appeller ingrates, vous auriez dû vous ſouvenir qu'il s'en faut bien que nous ayons reçu de vous une égale portion de fortune. Quelques-unes de nous ont des biens qui leur ont été laiſſés par des parens; ainſi, ma mere, nous ne vous avons pas toutes été également à charge. Cependant, puiſque vous avez aſſez de généroſité pour

reconnoître que vous ne vous êtes pas bien conduite envers vos filles cadettes, nous allons vous faire voir que malgré la rigueur de vos procédés, nous vous portons toujours une vraie affection, & que nous n'oublions point les obligations que nous vous avons comme mere. Ainsi nous qui sommes vos plus jeunes enfans, nous convenons & consentons, de notre volonté libre, de vous accorder tous les ans des secours proportionnés à nos facultés respectives, pour vous soulager dans votre détresse, pourvu qu'à l'avenir on n'use d'aucune violence à notre égard.

Ma chere fille, mes chers enfans, je vous remercie de cette preuve de votre tendresse pour moi. Je vois que j'ai obtenu en reconnoissant mon erreur, ce que j'aurois certainement perdu en persistant à suivre de mauvais conseils. Me préserve le ciel de jamais rien faire qui m'ôte votre affection !

L'HUMANITÉ entiere, Monsieur, verroit sans doute avec grand plaisir un aussi heureux dénouement. Dieu veuille que les commissions conciliatoires ne servent pas plutôt à le reculer qu'à l'avancer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 22 *Juin.* Les nouvelles publiques, Monsieur, vous ont confirmé la levée du siege de Quebec; mais non le bruit qui avoit couru de la défaite des assiégeans. La Cour a fait imprimer la lettre de M. Carleton, que la ga-

zette a copiée, dit-on, avec une fidélité trop ſcrupuleuſe pour l'honneur de ce Général. En vérité ceux qui dirigent cette gazette doivent être bien embarraſſés ; on lui trouve toujours quelque tort. L'amiral Byng ſe plaignit qu'elle avoit tronqué ſa relation du combat devant St. Philippe. Seulement depuis cette époque juſqu'à l'évacuation de Boſton, on feroit un gros & intéreſſant recueil de toutes les pieces que le parti de l'oppoſition l'accuſe d'avoir altérées & dénaturées. Aujourd'hui encore elle donne une relation curieuſe du combat de la frégate le Glaſgow avec l'eſcadre du rebelle Hopkins, & notez qu'elle annonce que le Glaſgow arrive en droiture d'Halifax où s'eſt retiré le général Howe : Eh bien, elle a rapporté tous les détails du combat, ſans parler de la navigation de l'armée de Boſton, & de ce qui s'eſt paſſé à ſon arrivée dans le port d'Halifax. » Que nous importent, diſent les mécontens, toutes les particularités d'une affaire d'où une ſeule frégate s'eſt échappée, tandis qu'on nous laiſſe à deviner ſi toute une armée Angloiſe ſur plus de cent trente bâtimens de tranſport eſt heureuſement entrée dans le port qui lui devoit ſervir d'azile. Des choſes pareilles doivent-elles ſe ſuppoſer dans les circonſtances où l'on ſait cette armée & dans la ſaiſon où on l'a fait embarquer ? On gronde cette pauvre gazette & de ce qu'elle dit & de ce qu'elle ne dit pas. On voudroit qu'elle eût changé pluſieurs ex-

preſſions de la relation de M. Carleton qui eſt un brave officier, un homme de mérite, & beau-frere de milord Effingham, ſi généralement aimé & eſtimé. On ſait le plus mauvais gré au gazetier de ce qu'il a plu à ce Général de qualifier de *fanfarons* & de *pillards* des gens qui l'ont bloqué ou aſſiégé en bonne regle pendant cinq mois d'un rigoureux hiver, en renouvellant à chaque inſtant des tentatives qui ont fait briller ce *courage*, ce *zele*, cette *fermeté*, cette *perſévérance*, cette *patience peu commune*, cette *vigilance*, cette *activité enfin* de la garniſon Angloiſe, dont M. Carleton a fait les plus grands éloges. On trouve ſingulier que n'ayant parlé d'aucune ſortie de cette garniſon, depuis le 5 Décembre, où la ville fut *étroitement inveſtie*, ce ſont ſes termes, intervalle dans lequel il dit qu'on lui a livré un aſſaut : qu'on a brûlé tous ſes fauxbourgs & une partie de ſes vaiſſeaux : qu'on a écarté tous les ſecours qui lui arrivoient par terre : qu'on a battu la place de pluſieurs batteries, & même à boulets rouges : qu'on l'a bombardée, qu'on lui a lâché un brulot ; & enfin que ſon artillerie avoit endommagé les batteries des aſſiégeans, il ait pu employer des expreſſions comme celles-ci, *les troupes marcherent pour aller voir ce que faiſoient ces redoutables fanfarons, & la plaine fut bientôt nettoyée de ces pillards.* Ne croiroit-on pas que ce n'étoit qu'une bande de maraudeurs qui avoient paru de la veille ſeule-

ment devant Quebec, où ils auroient pris quelques choux, & tué quelques dindons? Ces pillards-là *avoient réduit en cendres la plus grande partie des fauxbourgs de S. Roch & de S. Jean : le reste avoit servi de chauffage à la ville, où l'on en avoit grand besoin.* C'est un aveu ingénu de M. Carleton. S'il ignoroit *ce que ces fanfarons faisoient*, il savoit bien au moins de quel bois ils se chauffoient.

Nous ne pouvons parler, Monsieur, de cet événement, que d'après les lettres de ce Général, ou d'après les rapports des vaisseaux arrivés de Quebec. Quelque jour nous aurons les relations des généraux Arnold & Thomas qui commandoient l'armée Américaine. Nous saurons par eux en quoi consistoit *toute leur artillerie, leurs munitions, leurs échelles, leurs pétards*, &c. qu'ils ont abandonnés aux assiégés, & dont il semble que M. Carleton auroit dû envoyer un état à sa Cour. Nous saurons comment il s'est fait qu'il n'y ait eu ni tués ni blessés, *lorsque la ligne s'avança, après quelques coups tirés de part & d'autre.* Nous saurons dans quelle intention l'arriere garde des Américains s'est arrêtée à *Déchambault*, en face des régimens devant qui ils sembloient fuir, & que leur ardeur n'a point emportés de ce côté-là, quoique quelques-uns de ces corps fussent tout frais sortis des vaisseaux, quoiqu'ils fussent soutenus *de la plus grande partie de la garnison qui se trouvoit fort augmentée & pleine d'ardeur*, mais non de la curiosité

d'aller voir de plus près ce que *faiſoient ces fanfarons.*

La relation même du Général vainqueur nous fait connoître que la retraite, loin d'avoir été précipitée, s'eſt faite avec beaucoup d'ordre, & ſans qu'il y ait eu un ſeul traîneur : que l'armée Américaine s'eſt retirée bien ſaine & bien entiere, en laiſſant ſeulement quelques effets de ſiege qui ne pouvoient que lui cauſer de l'embarras & de la fatigue dans ſa marche : qu'elle s'eſt déterminée à la retraite, plus par la raiſon que la ſaiſon étoit trop avancée pour qu'on pût eſpérer de prendre une place de la force de Quebec, que par la frayeur qu'aura pu lui cauſer un débarquement de deux cents hommes. Nous devons donc croire, Monſieur, que les généraux Américains auront pris cette réſolution dans la vue de ménager toutes leurs forces pour ſe maintenir avec avantage dans les parties du Canada qu'ils eſperent conſerver, & pour tenir en échec au moins dix mille hommes de troupes Angloiſes qui vont s'y trouver réunies.

Le général Burgoyne a ordre, dit-on, de marcher avec une partie de l'armée Angloiſe vers les lacs, pour redeſcendre de-là ſur la Nouvelle-York, & l'attaquer par les derrieres en même tems que d'autres corps y entreroient du côté de la mer. Voilà, ſans doute, un beau projet de campagne ; mais cette même armée Américaine ſouffrira-t-elle qu'il ait

ait son exécution ? Ne doit-on pas croire qu'elle se distribuera en divers partis qui détruiront toute l'armée Angloise dans une marche de plusieurs mois par des bois & des montagnes dont on n'a point d'idée, & où, dans la guerre derniere, les troupes Européennes, quoiqu'occupant les meilleurs postes, ont presque toujours été défaites ? Telle est pourtant la vraie position des Anglois dans le Canada; & j'ose redire encore telle est le fruit de l'invasion de cette Province, qu'on prétend que le Congrès n'avoit pas trop approuvée. Ne vous paroît-il pas comme à moi, Monsieur, que si les Américains n'eussent pas pris dès l'automne derniere les forts de Chambli & de S. Jean, où ils ont fait deux régimens prisonniers, & où ils ont trouvé une immense quantité de munitions de guerre: que s'ils n'eussent pas occupé & exercé pendant tout l'hiver un gros corps de volontaires devant Quebec, non-seulement ils n'auroient point actuellement plusieurs excellentes places d'armes & une armée aguérie prête à repousser l'ennemi par-tout où il se présentera; mais que les troupes Angloises pourroient parcourir tout ce pays sans trouver aucune résistance ? Est-ce que même, dès avant l'hiver, M. Carleton n'auroit pas formé des corps de Canadiens qui auroient été attaquer les América ns à Cambridge, & dans les autres postes qu'ils occupoient autour de Boston, d'où enfin ils ont chassé l'armée du Roi ? Cela n'est

point arrivé parce que M. Carleton avoit à peine les forces néceſſaires pour ſe défendre; & cette nouvelle campagne pourra être tout auſſi infructueuſe pour l'Angleterre, par la raiſon que la même armée traverſera par-tout la marche de ſes forces.

J'irois même juſqu'à dire que c'eſt pour mieux ſervir la cauſe Américaine que M. Arnold s'eſt retiré de devant Quebec, quand il a vu les vaiſſeaux Anglois arriver avant la jonction du renfort qu'il attendoit. D'abord il ne l'eût pas pris ſans une grande perte; & comme il n'auroit pas eu le tems de le démanteler, il auroit eu de la peine à défendre une place de cette étendue. L'armée Angloiſe dont il croyoit voir la tête, l'auroit tout au moins bloqué à ſon tour, & dans une ſaiſon où cela eſt bien plus facile. Son renfort ſeroit venu inutilement, & auroit été diſperſé; & M. Burgoyne choiſiſſant ſa route pour gagner la Nouvelle-York, auroit fait cette expédition avec une aiſance qu'aujourd'hui il n'eſt pas ſi ſûr d'avoir.

Tout cela n'empêche point que le Miniſtere ne montre le plus grand contentement de la retraite des *fanfarons* & des *pillards*. L'Amirauté a donné le commandement d'un vaiſſeau de ſoixante & quatre canons à l'Officier qui en a apporté la nouvelle. Elle avoit promis deux cents guinées à chacun des pilotes de l'eſcadre de M. Douglas, s'ils arrivoient à Quebec avant que la ville fût priſe

par ces *fanfarons*. Les vaiſſeaux ont fait à l'envi des efforts prodigieux pour remonter le fleuve Saint-Laurent au milieu des monceaux de glace qu'il commençoit à charier. Vous pouvez vous ſouvenir que dans la guerre derniere le capitaine Swanton ſur le *Vanguard*, vaiſſeau de ligne, triompha des mêmes obſtacles ; & que le Roi d'Angleterre lui fit le compliment à ſon retour que Wolfe avoit pris Quebec, mais que Swanton l'avoit ſauvé.

J'ai obſervé, Monſieur, que la relation donnée par la Cour, de la défenſe de Quebec, a plutôt ranimé que détruit les eſpérances de tous ceux qui ont épouſé la cauſe des Américains. Il n'y a point de prodiges de valeur & de ſcience militaire que l'on n'attende aujourd'hui d'une armée qui a ſuivi un ſiege de cette importance avec autant d'intelligence, d'activité & de perſévérance que le fait entendre M. Carleton dans ſa relation qui, après avoir réjoui la Cour pendant quelques momens, lui donnera autant à penſer ſur l'eſpece d'hommes qu'elle a entrepris de ſoumettre, qu'elle inſpirera de confiance à leur parti, auſſi bien ici qu'en Amérique. C'étoit le bruit général à la Bourſe, le 17, que les Américains s'étoient retranchés à quelques lieues de Quebec, & que leur armée venoit de recevoir un renfort conſidérable.

Les Miniſtres ſe félicitent, Monſieur, de la belle navigation que le lord Howe doit avoir eue depuis ſon départ de Porſtmouth ; mais

quel bien produira ſa prompte arrivée à ſa deſtination, s'il eſt vrai que la diviſion de Heſſois qu'il tranſporte eſt réſolue de ne point agir que tous le corps ne ſoit réuni? Il paſſe pour certain que le général Harvey, que le Roi avoit envoyé exprès à Portsmouth, a eu toutes les peines du monde à décider le commandant Heſſois à partir, & que cet Officier a déclaré bien poſitivement que ſes troupes ne feroient pas un pas, & ne tireroient pas un ſeul coup de fuſil, que le corps entier ne fût aſſemblé. Or, vous ſavez que le 9 de ce mois le défaut de bâtimens de tranſport en retenoit encore une partie en Allemagne. Le bon vent qui aura procuré à la premiere diviſion une traverſée ſi rapide, ne ſervira donc qu'à faire connoître aux Américains l'endroit par lequel on veut les attaquer, deux ou trois mois au moins avant qu'on puiſſe engager aucune action ſérieuſe ; de ſorte qu'ils pourront enfermer & détruire leur ennemi pendant qu'il aura, pour ainſi dire, les bras liés, en attendant le reſte de ſes forces. Ce ſont des conjectures que le parti de l'oppoſition appuie ſur la connoiſſance bien certaine qu'il prétend avoir des diſpoſitions du commandant Heſſois.

La nouvelle du débarquement des troupes aux ordres du lord Cornwallis à la Virginie, étoit fauſſe. On a certitude que cette flotte; commandée par le chevalier Parker, étoit le 17 Avril par 29 latitude ſeptentrionale, 61

longitude occidentale de Londres, & le 18 devant la Barbade, avec vingt compagnies ſeulement, & que le reſte avoit été diſperſé dès la baye de Biſcaye. Une partie a relâché à l'île d'Antigoa. L'artillerie étoit aux îles Madere. La deſtination de ces troupes eſt toujours pour la Virginie.

Du côté de l'Amérique, on paroît perſuadé que le Congrès s'eſt attaché le fameux major Rogers, qui, tour à tour, a été maltraité & careſſé de la Cour, & qui a un grand crédit ſur les Sauvages. On dit que cet Officier, qui juſqu'ici ne s'étoit déclaré ni pour ni contre les Américains, a tout-à-coup pris la hache en leur faveur, & qu'il amene au Congrès cinq Chefs de nations qui ont rejetté des offres qu'on leur avoit faites de la part du Gouvernement. J'ai vu une lettre de Philadelphie où on aſſure que le Congrès a fait préſent à cet Officier d'une épée où ſont gravés ces mots : *Vaincre ou mourir.*

Quelques-unes des tribus de Sauvages ſe ſont déclarées pour les Américains. Il n'y en a point encore qui ait accepté les offres du Gouvernement. Les Onéidas ont juré qu'ils reſteroient neutres. Ils ont envoyé cette parole aux quatre provinces de la Nouvelle-Angleterre : » Votre querelle eſt contre nature, vous êtes deux freres du même ſang que nous aimons également. Si le grand Roi nous fait demander de nous joindre à ſes troupes, nous ne le ferons pas, & nous refuſerons de même

les Colonies. Il eſt nouveau pour nous que deux freres ſe faſſent une guerre cruelle. Nos peres ne nous ont point laiſſé le ſouvenir d'un ſi étrange événement. Freres, ne ſoyez point ſurpris que les Onéidas s'abſtiennent de prendre part à cette guerre. Si c'étoit une nation étrangere qui vous eût attaqués, nous verrions de quoi il s'agiroit. — Freres, nous tenons pour la paix; ne demandez point aux Sauvages nos freres, qui ſont parmi vous, leur ſecours. Que les Sauvages vivent en bonne union entr'eux, & vous autres blancs, arrangez les querelles que vous avez enſemble. Freres, voilà notre réſolution, faites-nous ſavoir la vôtre. — Nous Sachems, guerriers, & *Femmes Gouvernantes* d'Onéida, à nos affectionnés Freres le Gouverneur. & tous les Chefs de la Nouvelle-Angleterre «. Voilà des Sauvages, Monſieur, qui ont des mœurs bien douces; mais cela peut-il être autrement, puiſque le beau-ſexe les gouverne? Je ſuis pourtant fâché pour cette raiſon-là même que les Onéidas ſe refuſent au ſoutien de la cauſe Américaine. Il eſt bon ſans doute de n'avoir pas les dames contre ſoi; mais il vaut encore mieux les avoir de ſon côté.

Le bruit court que l'Américain Hopkins, avec neuf vaiſſeaux, a fait une deſcente aux îles Bermudes d'où il a enlevé un butin conſidérable. Il a donné chaſſe à un bâtiment de S. Vincent pour Liverpool.

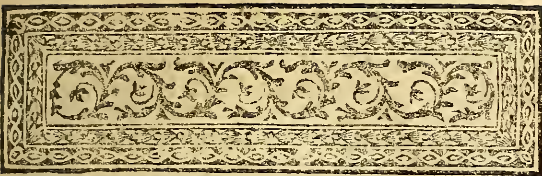
Les habitans de la Jamaïque ont mis en

pieces un corſaire qui armoit avec la permiſſion de l'amiral Gayton pour faire la courſe contre les Américains.

On a rencontré le 30 Mai la premiere diviſion des Heſſois par 29 degrés de long. occid. de Londres. Le vent a auſſitôt tourné au Nord-Oueſt, & la flotte a été obligée de rallentir ſa marche. Depuis ce jour-là il a dû toujours être Oueſt, le bâtiment qui l'a vue étant arrivé très-promptement à Briſtol. On en conclut que cette flotte devoit être le 15 Juin à cent lieues plus loin d'Haliſax qu'elle n'étoit le 30 Mai. Le lord Howe, qui n'a débouqué que le 16 ou 17 Mai, doit être encore moins avancé.

Il reſte encore à embarquer en Allemagne une partie du régiment Heſſois de Bunau.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Suite des débats de la Compagnie des Indes.

M. Elliot insiste pour qu'on travaille à un plan de réconciliation entre les Employés. Il prend de-là occasion de dire un mot des dissentions qui désolent les établissemens Anglois dans le Bengale, & des maux qu'elles peuvent amener. Il propose de présenter requête au Parlement, pour faire rappeller un des trois Officiers principaux qu'on y a envoyés, ou pour augmenter leur nombre de deux autres. » Si l'on ne fait point attention à cela, conclut-il, la Compagnie sera perdue ; mais au moins j'aurai rempli mon devoir, & satisfait ma conscience «. 19 Mars.

La nomination du Brigadier général Carnac, à l'adjonction au gouvernement de Bom-

bay, eſt confirmé par une pluralité de 577
19 Mars. contre 91. L'aſſemblée s'ajourne *ſine die*.

Chambre des Communes.

On remet au 27 à délibérer ſur une pétition de pluſieurs marchands qui ſollicitent la permiſſion d'exporter du grain à Terre-Neuve.

La Chambre délibere de nouveau ſur la milice d'Ecoſſe. Les partiſans du Bill propoſent d'examiner les modifications. M. Burke & d'autres membres de l'oppoſition demandent que cet examen ſoit renvoyé à quatre mois, ce qui ſignifie, dans le ſtyle du Parlement, qu'on ne s'en occupera plus dans la ſeſſion actuelle. Ce dernier avis l'emporte, après de longs débats, à la pluralité de 112 voix contre 93.

M. Townshend a fait remarquer dans le Bill une clauſe qui ſeule lui paroiſſoit ſuffiſante pour le faire rejetter, en ce qu'elle mettoit au pouvoir de la Couronne un moyen dont les dépoſitaires de l'autorité pourroient faire le plus pernicieux uſage, & qui ſembloit dévoiler en eux le deſſein ſecret de ſoumettre bientôt aux mêmes conditions la milice d'Angleterre. Cette clauſe porte que le Lieutenant pour le Roi dans chaque Comté, ou trois de ſes Subdélégués, pourroient faire enlever, par qui & quand il leur plaîroit, les armes, habits & équipemens appartenans audit Comté, & les faire remettre ſous la garde

de qui il leur conviendroit : le tout ainſi qu'ils jugeroient néceſſaire pour le plus grand bien du Royaume. 19 Mars.

M. Powis a obſervé, pour appuyer la motion de M. Townshend, que l'Ecoſſe ne paie pas une quarantieme partie de la taxe des terres de la Grande Bretagne, quoique le revenu de ſes terres ſoit d'un ſixieme de celui de l'Angleterre : que dans le préſent-Bill, en fixant à ſix mille hommes la milice d'Ecoſſe, on paroît avoir eu en vue cette derniere proportion, puiſque la milice d'Angleterre eſt à peu près de 36,000 hommes; qu'ainſi l'Ecoſſe doit avoir l'option, ou de contribuer pour un ſixieme dans le total de la taxe des terres, en conſidération de quoi, on lui paieroit une milice ſur ce produit, ou de payer elle-même cette milice par une taxe locale.

Le lord Mounſtuart, auteur de la motion, a allégué qu'une milice nationale étoit le rempart conſtitutionel de la Grande Bretagne, & que l'Ecoſſe devoit participer à tous ſes avantages : que les Anglois ſont exercés aux armes, tandis que les Ecoſſois reſtent dans un état de foibleſſe qui doit donner les plus grandes inquiétudes; que le gouvernement y manque même des moyens de faire reſpecter les loix. Il a apporté en preuve l'arrivée d'un canot contrebandier armé, qui, en plein jour, a débarqué, dans le détroit de Froth, toutes ſes marchandiſes. Les Officiers de l'Acciſe ont demandé un renfort d'un ſergent & de douze

hommes, qui ſont enfin arrivés, mais de ſi
19 Mars. loin, que les contrebandiers avoient eu tout le tems neceſſaire pour achever leur opération, & ſe retirer.

M. Turner a répondu à ce dernier article qu'il ſavoit une province maritime d'Angleterre où il n'y a pas de plus grands contrebandiers que les miliciens, ſi ce n'eſt cependant les commis même de la Douane.

M. Stanhope a inſiſté ſur le danger de laiſſer aux Miniſtres le pouvoir de déſarmer à leur gré des corps de milice : ce qu'ils feroient peut-être dans les momens où le ſecours de cette milice ſeroit le plus néceſſaire. » Comment le Miniſtre des finances, a t il dit, peut-il prêter ſon appui à un Bill qui augmenteroit ſi conſidérablement nos dépenſes, tandis qu'il aſſure au Roi que nous ne pourrions pas ſoulager ſa liſte civile d'une dette de 5,000 liv. ſterling ? Se figure-t-il que la clauſe qui autoriſe à donner pour chaque homme trois guinées d'enrollement ſuffira pour recruter notre armée, & qu'elle nous fera éviter l'embarras & la dépenſe d'envoyer en Amérique un corps de mercenaires étrangers, avec la commiſſion infernale d'égorger nos freres & nos concitoyens ? « Il a fini par une énumération des énormes dépenſes de l'année 1775, & il a fait voir la néceſſité indiſpenſable, ou d'impoſer de nouvelles taxes, ou de donner des primes de 50 pour cent à toute la clique des entrepreneurs, courtiers, &c. qui ſont les ſangſuès de l'Etat.

M. Sawbridge, Lord-Maire de Londres, s'eſt déclaré l'ennemi de toute eſpece de milice conſtituée d'après les modifications agréées pour celles d'Angleterre au commencement de la ſeſſion actuelle. » Je ne vois plus, dans notre milice, a-t-il dit, une vraie sûreté conſtitutionelle dépendante du corps de la nation, puiſqu'on la convertit en armée ſubſiſtante que le Roi peut mettre ſur pied arbitrairement, & employer enſuite à tout ſervice quelconque. Nous ne pouvons point ignorer que les principes des Ecoſſois en matiere de gouvernement, ſont en général aſſez tournés au deſpotiſme. Si on leur confie une milice, leurs intérêts ſecondant leurs diſpoſitions naturelles, je vois auſſitôt en eux les plus dévoués ſerviteurs d'une adminiſtration ennemie de nos libertés. J'appelle ici en témoignage les adreſſes qui ſont venues d'Ecoſſe en plus grand nombre qu'il n'y a en Ecoſſe de villes & de corporations, & dans leſquelles, ſi ces bons Ecoſſois n'ont pas articulé expreſſément qu'ils étoient prêts à maſſacrer tous les Américains, ils ont au moins fait entendre aſſez clairement qu'ils égorgeroient, quand il plaîroit au Roi, leurs compatriotes en Angleterre. Cependant, ajoute M. Sawbridge, ceci n'eſt qu'une aſſertion vague & générale. Il y a de dignes & honnêtes citoyens dans les pays les plus infectés des principes du deſpotiſme «. 19 Mars.

Le lord North aſſure la Chambre que les

19 Mars. adreſſes d'Ecoſſe ne ſont pas ſuſceptibles d'une ſi noire interprétation, & qu'apparemment milord Maire les a lues en courant, ou qu'il n'auroit pas pu en parler de la ſorte.

M. Grenville, en parlant ſur la dépenſe du corps en queſtion, dit que pour vingt-huit jours il coûteroit 34,970 livres, & que ſi on l'enrégimentoit, ce qui ſuppoſe qu'on le tiendroit aſſemblé toute l'année, la dépenſe pour treize mois monteroit à 104,440 livres : que cette ſomme ne pouvoit être priſe que ſur une taxe des terres produiſant, à 4 sh. pour livre, la ſomme de 47,959 liv. 1 ſ. 2 d. (C'eſt la portion de l'Ecoſſe dans les deux millions réputés être le produit de la taxe des terres de la Grande Bretagne, à 4 sh. pour liv.) En réponſe à quelques aſſertions relatives aux revenus d'Ecoſſe, il a produit divers papiers originaux, d'après leſquels il a fait voir que, par une eſtimation moyenne de dix années, le revenu d'Ecoſſe ne montoit qu'à 97,945 livres, déduction faite des droits des Barons, des remiſes de droits, & des frais d'adminiſtration; que ſur cette ſomme il falloit prendre la taxe des terres pour 47,959 livres, la dreche pour 19,280 l., la douane & l'acciſe pour 13,555 liv., le papier timbré, les ſaiſies, les rentes de la couronne & autres articles pour 14,156 l. Enſuite il a fait l'énumération des articles de dépenſes que cette modique ſomme devoit ſupporter avant que d'arriver à l'Echiquer, telles que la dépenſe pour l'entretien des routes,

pour les fortifications, l'artillerie, l'Etat major & l'établissement militaire. Enfin il a assuré la Chambre que loin d'avoir évalué trop bas les revenus d'Ecosse, il les avoit même portés trop haut dans plusieurs articles, en prenant des époques où ces revenus avoient dû monter le plus haut, & en mettant la taxe des terres, qui en fait le principal objet, à 4 s. pour livre. 19 Mars.

Un autre membre a développé le meme compte de la maniere suivante :

L'accise sur toute la nation Ecossoise monte

par une estimation moyenne de dernieres années, à....	95,222 l.
Les Douanes à........	68,369 l.
La taxe des terres est fixée par le traité d'union, & quand elle est à quatre sols par liv. l'Ecosse doit rendre......	47,954 l.
Deforte que les Ecossois ne paient dans les dépenses publiques que	211,545 l.
Pendant qu'on a levé sur la Grande-Bretagne, y compris cette petite portion de l'Ecosse, & quand la taxe des terres étoit seulement à trois shel., la somme de.......	10,000,000 l.

Mais comme cette taxe est pour l'année 1776 à quatre sols pour livre; si les autres impôts ne donnent point de

19 Mars. *deficit*, le montant des taxes sera de.................... 10,500,000 l.

Si l'on déduit de cette somme la part de l'Ecosse qui est de................ 211,545 l.

La somme qu'on levera cette année sur l'Angleterre sera de.................. 10,288,455 l.

Des calculateurs ont porté à 1,500,000 le nombre des habitans de l'Ecosse. Si on distribue 225,000 l. sur eux tous, on verra qu'ils ne paient que trois sous par tête, & cette somme de 225,000 l. se trouvera completiée par le produit des droits intérieurs qui se levent en Ecosse indépendamment de l'accise ; car ces droits intérieurs ne peuvent guere être portés qu'à 13,500 l., qui, joints aux 211,545 l. ci-dessus, donnent les 225,000 l., & forment exactement la somme par laquelle ils paient trois sous par tête.

Or, si de celle de...... 10,5000,000 l.

On ôte.............. 225,000 l.

L'Angleterre & le pays de Galles paieront......... 10,275,000 l.

Supposons que le nombre des habitans de l'Angleterre & du pays de Galles soit de 6, 000,000, les taxes seront supportées par eux sur le pied de 34 shel. par tête, tandis que les Ecossois n'en paient que trois.

D'après ce calcul, il est évident que les Ecossois ne paient que la quarante-neuvieme partie des taxes, & cependant ils recueillent

une partie des émolumens de l'Etat. Le docteur Price porte les ſeuls frais de la perception des droits dans la Grande-Bretagne à 1,166, 334 l., & les Ecoſſois en ont une grande partie. Outre ces places, ils ſont employés dans les troupes & dans la marine; ils ont des gouvernemens, des ambaſſades, &c., peut-être juſqu'à la concurrence du tiers; mais au moins de la moitié. 19 Mars.

Il réſulte de-là que les Ecoſſois emportent une ſomme plus conſidérable que celle que leur nation paie pour ſupporter les charges publiques. Si nous ajoutons leur commerce, qui eſt conſidérablement accru depuis quelque tems, la perte que nos liaiſons avec l'Ecoſſe nous occaſionne peut à peine être évaluée.

Examinons maintenant la ſituation des Américains. Ils paient leurs Gouverneurs; & s'ils ne ſupportent qu'une médiocre partie des charges publiques, cependant comme ils ſouffrent de grandes reſtrictions dans leur commerce, & que la Grande-Bretagne en fait le monopole de la maniere que le Parlement juge la plus avantageuſe, leurs contributions quoique moins directes, doivent être très-conſidérables, puiſqu'on a vu que les exportations de la Grande-Bretagne pour l'Amérique ont été en 1773 de trois millions. Combien de milliers de perſonnes de tout rang, depuis le plus petit manufacturier juſqu'au plus gros marchand, un commerce auſſi étendu ne doit il pas ſoutenir?

19 Mars. Il eſt donc prouvé que les Ecoſſois emportent de l'Angleterre par leurs penſions, leurs émolumens & leur commerce, plus qu'ils ne contribuent. Au contraire les Américains, en ſe ſoumettant au monopole de leur commerce, contribuent conſidérablement aux dépenſes publiques; & il n'y a rien à en rabattre pour les penſions & emplois, car il n'y en a point pour eux.

En tems de guerre les Ecoſſois levent des hommes, mais les Anglois les paient. Les Américains en levent davantage, & ils les entretiennent.

Si les Ecoſſois, par une éducation plus ſoignée, & par une plus grande application aux affaires, ſe ſont rendus plus propres que d'autres pour les places que l'intérêt public a fait créer, je ne prétends point qu'ils en ſoient écartés par la raiſon qu'ils ſont Ecoſſois. Mon objet eſt de faire voir la partialité & l'injuſtice de ceux qui voudroient encore que l'Angleterre leur payât une milice, & qui condamnent les Américains, ſur le prétexte de leur refus de contribuer aux charges publiques, tandis qu'ils y contribuent infiniment plus que les Ecoſſois qui ſe ſoumettent à la taxation du Parlement.

AINSI ſe termine l'affaire du Bill de la milice d'Ecoſſe, dans laquelle les Ecoſſois ont ſuccombé faute d'uniformité dans les opinions de leur parti, & celui de l'oppoſition en célebre ſa joie comme d'une victoire remportée ſur les Miniſtres, juſqu'à l'année prochaine.

Le gouvernement fait demander aux mariniers de la Tamise le nombre d'hommes qu'ils sont obligés de fournir, en vertu de leur chartre, pour le service de la marine. 20 Mars.

Des gens en place, inquiets sur le bruit qui se répand que le lord Effingham doit faire une motion à la chambre des Pairs concernant les dispenses accordées pour l'Amérique, font donner l'ordre de remettre à terre toutes les marchandises embarquées sur les bâtimens qui transporteront des troupes aux colonies.

Le bureau de la guerre & celui des vivres font suspendre pour vingt jours l'embarquement de toutes les provisions, ainsi que celui des soldats qui sont à Portsmouth & à Chatam.

Plusieurs vaisseaux d'Ostende, & d'autres ports étrangers, chargés de froment & divers autres grains, arrivent à Londres; mais tous les magasins étant remplis, ils seront obligés de garder leurs cargaisons pendant quelque tems.

On publie une liste de vaisseaux munitionnaires chargés à Corke pour Boston depuis le 10 Septembre jusqu'au 7 Mars, & dont la plupart ont été enlevés par les Insurgens. 21 Mars.

Le paquebot de la Jamaïque apporte la nouvelle de la prorogation de l'assemblée de cette île du 30 Décembre au 30 Janvier, après un discours du Gouverneur qui a remercié l'assemblée du zele avec lequel elle s'est prêtée à toutes les vues de l'administration. On apprend

21 Mars. en même tems que les frégates du Roi dans ces parages, ont pris beaucoup de bâtimens chargés de denrées & d'argent pour le compte des Infurgens.

Ouverture de la navigation fur le fameux canal du duc de Bridgwater, qui établit une communication entre la ville manufacturiere de Manchefter & le port de Liverpool.

Obfervations fur la Canalomanie.

» Les grandes furfaces d'eau rendent l'air humide & froid. Du tems de Jules-Céfar cette température empêchoit le grain en Angleterre de venir à maturité. On s'eft occupé pendant une fuite de fiecles à corriger le climat par des deffèchemens. Ils femble que les grands feigneurs, faifant ouvrir des canaux de tous les côtés, veuillent ramener les jours malheureux de nos barbares ancêtres. L'indemnité d'une demie guinée par acre aux propriétaires, ne rend point le fol à la nation qui perd un revenu de trois demi-guinées pour chaque acre. Un canal de vingt lieues de longueur fur cinquante pieds de largeur, occupe cent vingt acres de terrein. Tous nos canaux, étangs & pieces d'eau équivalent aujourd'hui en fuperficie à une grande province; & le préjudice qui en réfulte pour le royaume eft de 200,000 l. fterl. par année. Si l'on continue à percer par-tout des canaux comme on le fait depuis vingt ans, avant peu la perte nationale fera par an d'un demi-million fterl «.

Chambre des Communes. 21 Mars.

M. Joliffe expose que la taxe des pauvres se monte aujourd'hui à près de trois millions sterl., & que le seul moyen de la diminuer seroit une taxe sur les chiens dont le trop grand nombre, dit il, commence à devenir incommode à la société. Il assure que ces animaux consomment une partie de la subsistance des pauvres; & que la folie du siecle paieroit par leur moyen un tribut considérable aux besoins de l'Etat. Sa proposition est appuyée par le chevalier Young qui assure la Chambre que dans le Dévonshire depuis sept ans la taxe des pauvres s'est augmentée d'un tiers.

M. Rigby, pour faire abandonner cette idée qui paroissoit avoir assez de partisans dans la Chambre. demande qu'on ajoute ces quatre mots, *& sur les chats*, attendu, poursuit-il, que toutes les objections de M. Joliffe contre les chiens pouvant s'appliquer aux chats également, il est convenable qu'on ne fasse pas plus de grace aux uns qu'aux autres. La proposition de M. Joliffe passe à la négative de 24 voix contre 19.

La Chambre se forme en comité sur le Bill proposé pour recruter avec plus de célérité les troupes de marine destinées à servir à bord des vaisseaux de guerre, & pour faciliter aux bâtimens marchands la formation de leurs équipages.

21 Mars. M. Luttrell propose une modification qui, dit-il, empêcheroit que la loi ne fût exécutée d'une maniere cruelle & oppressive. Il est secondé par M. Townshend qui censure avec beaucoup de liberté & de force les procédés de l'administration.

Le chevalier Grey Cooper observe qu'il a été passé un pareil Bill en 1775, au moment où a éclaté la derniere guerre, & qu'il n'en étoit résulté aucun des inconvéniens que MM. Luttrel & Townshend affectoient de craindre.

M. Hartley, en parlant à l'appui de la clause de M. Luttrel, entre dans la discussion de l'état allarmant & dangereux où se trouve aujourd'hui l'Angleterre. Nous avons déja, dit-il, voté vingt-huit mille matelots, & il nous en faudroit encore le double, tant pour la garde & la défense de l'Angleterre, que pour assurer la propriété des marchands, qui certainement demanderont des convois. Si tel est l'état des choses, comment les Ministres peuvent-ils soutenir les regards de la Chambre? Comment se laveront-ils du juste reproche d'avoir fait dépendre l'honneur, peut-être même le salut de l'Etat du succès d'une seule campagne, sans avoir pris les précautions nécessaires pour pousser les opérations d'une guerre maritime qui seule pouvoit assurer ce succès? Car, ajoute-t-il, qui est-ce qui feroit assez borné pour prétendre que, si l'Amérique trouve le moyen d'entretenir une correspon-

dance avec l'Europe, il ſera poſſible à la Grande-Bretagne de la forcer d'y renoncer ; ou que, ſi nous ne portons pas un coup déciſif à l'Amérique la campagne prochaine, nous pourrons également par la ſuite eſpérer d'en triompher ? La dépenſe de cette année montera au moins à douze millions, & celle de la ſuivante ſera du double plus forte, ſans qu'on puiſſe prévoir quelles ſeront les ſuites d'une auſſi grande profuſion de ſang & de tréſors. 21 Mars.

M. Hugh Palliſer, en réponſe à pluſieurs allégations de M. Luttrel, obſerve qu'elles pourroient être vraies ſans que le ſervice en ſouffrît : qu'il avoit été mis des vaiſſeaux en commiſſion dont on avoit nommé les Officiers à différentes époques ; mais qu'on ne leur donnoit leurs matelots qu'au moment où ils recevoient l'ordre d'appareiller : que dans l'intervalle de la nomination des Officiers & de l'équipement, on pouvoit croire qu'ils n'étoient pas complets, quoique par l'événement ils ſe trouvaſſent l'être : qu'il s'agit de ſavoir ſi quelques vaiſſeaux après avoir reçu ordre de mettre à la mer, ont été retenus faute de matelots pour les manœuvrer ; qu'il eſt certain que M. Luttrel n'en pourroit donner aucune preuve.

M. Burke parle en faveur de la modification, & le lord North ne dit que très-peu de choſe pour la combattre. La modification eſt rejetée à la pluralité de 51 voix contre 20. On

21 Mars. ordonne que le Bill ſera rapporté le Lundi 25 Mars.

M. Lutrel avoit fait lecture dans ces débats d'un état des forces navales actuelles de la France & de l'Eſpagne, tant en Europe que dans les Indes orientales & occidentales; &, pour convaincre la Chambre que le lord Sandwich avoit trompé les Pairs en niant qu'il eût été admis des vagabonds tirés des priſons de Hampshire à bord des vaiſſeaux de guerre à Portſmouth, il a produit un certificat du Geolier de Goſport, qui atteſte que le premier Janvier on a tiré de ſa priſon des malfaiteurs qui ont été embarqués ſur la corvette de guerre le *Greyhound*.

22 Mars. Proclamation du Roi, qui porte à la ſomme de trois livres ſterling pour les bons matelots, & de deux livres pour les matelots ordinaires, la gratification pour ceux qui s'enrôleront de bonne volonté juſqu'au 30 Avril.

Le Lord-Maire, les Aldermans & le Conſeil commun de Londres, préſentent leur requête au Roi.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les Lords-Maire, Aldermans & Communes de la ville de Londres, aſſemblés en Conſeil commun, demandons la permiſſion d'approcher de votre trône, & de ſupplier votre Majeſté de nous honorer de votre attention dans ce moment où, en ſujets fideles & ſoumis,

soumis, nous prenons la liberté d'exposer à votre Majesté l'impression que font sur nous l'intention & l'objet des opérations actuelles, les allarmes que nous cause l'état d'abandon où se trouve ce pays, dégarni de troupes nationales, ainsi que le danger & les calamités dont nous menacent les traités pour des mercenaires étrangers, traités dont l'extension va jusqu'à pourvoir aux moyens d'introduire une armée étrangere, même dans ce Royaume. 22 Mars.

Nous ne pouvons, Sire, voir sans horreur le démembrement qui menace cet Empire: l'accroissement énorme de la dette nationale & des taxes; la perte de nos ressources les plus profitables: l'état de détresse où se trouvent nos marchands & nos manufactures: les *deficit* des revenus publics: l'effusion du sang de nos compatriotes & de nos freres: la décadence du crédit; enfin les calamités & les convulsions qui doivent résulter d'une guerre civile, commencée & suivie, comme celle-ci, & dont la prudence humaine ne peut prévoir la suite.

Nous pensons qu'aucun peuple ne peut être contraint à abandonner ses droits & ses libertés en retour de la protection qu'on lui accorde. Les Colonies ont toujours combattu pour nous, &, dans la derniere guerre, leurs efforts ont tellement surpassé leurs facultés, que la Grande-Bretagne a cru qu'il étoit juste & nécéssaire de leur accorder une indemnité annuelle; & même que le besoin de leur propre

22 Mars. défenſe les a entraînés dans une guerre ouverte. Si on leur aſſure la jouiſſance paiſible de leurs chartes, elles conſentent à nous continuer tous les avantages d'un commerce excluſif & régulier, auquel nous avons été longtems redevables de notre opulence & de notre proſpérité. Toutes les aſſurances que peuvent donner, ſans danger, des hommes dans leur ſituation, nous garantiſſent que, s'ils ſont requis comme hommes libres, ils ſont diſpoſés à faire de nouveaux ſacrifices; & à venir au ſecours de l'état d'épuiſement où ſont les finances de ce pays, par des contributions volontaires & conformes à leurs facultés, pourvu que ces contributions ſoient fidelement & uniquement appliquées à remédier à la détreſſe qui peut ſeule être le fondement raiſonnable & politique de la réquiſition qui leur ſeroit faite, & pourvu que l'argent qu'ils donneront & nos propres fonds d'amortiſſement ne ſoient plus diſtraits du bénéfice public, & appliqués, par un emploi coupable, à des eſſais de corruption, au lieu de racheter la dette de la nation, conformément à la ſageſſe & à la juſtice de leur inſtitution.

Daignez, très-gracieux Souverain, vous abandonner aux mouvemens de la bonté & de l'humanité qui vous ſont naturelles, & nos vœux ſeront exaucés. Nous conjurons votre Majeſté d'étendre juſques ſur l'Amérique les mêmes ſentimens de juſtice & de clémence qui ont prévalu dans le cœur de votre Ma-

jesté, lorsqu'elle étoit l'arbitre des conditions de la paix, sur tous les droits qu'elle avoit à exercer pour s'indemniser des dépenses de la guerre. 22 Mars.

Nous demandons humblement & instamment à Votre Majesté de faire que les opérations effrayantes de votre armement soient précédées de la spécification la plus authentique, la plus claire, la plus distincte & la moins équivoque des justes & honorables conditions que Votre Majesté, avec les deux chambres du Parlement, est dans l'intention d'accorder aux Colonies. Alors la conduite de la métropole, bien connue, ne sera plus exposée aux moindres soupçons d'injustice & d'oppression; &, si les Colonies n'acceptent point ces justes & honorables conditions que Votre Majesté sera certainement autorisée à leur proposer; quelle résistance la rébellion pourra-t-elle opposer au courage & à la vigueur d'un peuple fidele & uni? «

Sa Majesté a fait à cette requête la réponse suivante: » Je vois avec la douleur la plus amere les maux qu'une grande partie de mes sujets dans l'Amérique Septentrionale se sont attirés par une résistance inexcusable à l'autorité constitutionnelle de ce Royaume, & je serai toujours empressé & satisfait d'adoucir ces maux par des actes de bonté & de clémence, lorsque l'autorité sera rétablie, & que la rébellion sera éteinte. J'emploierai invariablement les moyens les plus convenables &

22 Mars. les plus efficaces pour remplir ces objets salutaires «.

Le parti de l'opposition croit entendre que cette réponse signifie que l'on poursuivra la guerre à toute outrance jusqu'à ce que les Américains aient mis bas les armes, & qu'ils se soient soumis absolument & sans réserve; & de-là on augure que Carthage sera détruite.

Il y a tant de vaisseaux de transport occupés pour les troupes, que les Commissaires des vivres ne peuvent en trouver pour les munitions de toute espece qu'on envoie en Amérique. Ils font publier qu'ils prendront des bâtimens au-dessous de trois cens tonneaux.

Plus de vingt vaisseaux marchands destinés pour l'étranger se trouvent arrêtés dans la Tamise, par la raison que leurs équipages refusent d'aller en mer, à moins de cinquante shellings par mois.

Les vaisseaux de la Compagnie destinés pour l'Inde, sont retenus à Gravesend, parce que les matelots les ont abandonnés, & qu'ils refusent de venir, à moins que les Capitaines ne leur paient sept guinées d'avance.

Le munitionnaire du vaisseau de la Compagnie des Indes le *Nottingham* arrive à l'hôtel de la Compagnie avec la nouvelle que ce vaisseau est entré heureusement à Plimouth, venant de Madrass. Il avoit appareillé des Dunes pour l'Inde, le 14 Mars 1775. On

apprend par ce vaisseau que le *Salisbury*, parti de Londres, est arrivé dans la riviere de Bengale, le *Godfrey* à Madrass, & le *Talbot* à Bombay : ces deux derniers étoient partis pareillement de Londres. Le *Nottingham* a quitté Madrass au commencement d'Octobre, sans avoir fait voile pour le Bengale. Il a appareillé du cap de Bonne-Espérance le 11 de ce mois, & il a laissé le *Colebrook*, qui devoit partir pour l'Europe douze heures après le *Nottingham*. Le *Calcutta* se trouvoit en bon état à la hauteur de Ceylon, au commencement de Novembre, & le *Granville*, à bord duquel étoit embarqué le lord Pigot, est arrivé à Aujengo, au commencement du même mois. 22 Mars.

Le Gouvernement ordonne que, comme il n'est plus possible d'envoyer les malfaiteurs aux Colonies septentrionales; la chaîne, actuellement embarquée sera tranportée à la Floride Orientale, dont la capitale est la ville de S. Augustin. 23 Mars.

On lit dans la plupart des gazettes l'article suivant : » Nous sommes autorisés à prévenir le public que l'extrait d'une prétendue lettre du Comte de Chatam datée de Hayes le 9 Mars 1776, & insérée, comme authentique, dans diverses gazettes est entierement supposée, & que c'est un artifice grossier, imaginé pour tromper le public «.

On apprend de la Jamaïque que le biscuit s'y vend cinq l. quinze s. sterl. le quintal, &

23 Mars. que toutes les denrées y ſont cheres en proportion, dequis l'interruption du commerce avec l'Amérique Septentrionale, de ſorte qu'un grand nombre de pauvres familles de cette île a été obligé de paſſer dans les îles étrangeres.

24 Mars. M. Harriſon, inventeur du *meſure-tems* pour trouver la longitude de la mer, & mécanicien très-habile, que la nature ſeule avoit enrichi de ſes dons, meurt à Londres, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

La premiere diviſion du détachement des Gardes part de Winbledon pour Portſmouth. On diſtribue aux Officiers & aux ſoldats des bonnets de feutre ornés d'une plume noire.

On reçoit de la Grenade le détail de l'incendie arrivé le premier Novembre au bourg de S. George, & qui l'a conſumé en entier. On eſtime la perte 500,000 l. ſterl. & elle eſt tombée principalement ſur ceux que l'incendie du mois de Décembre 1771 avoit déja ruinés. Tous les habitans & negres ont eu le bonheur de ſe ſauver. Le Conſeil de l'île & les habitans ont fait des remerciemens publics des ſecours qui leur ont été donnés au ſieur Young, Commandant en chef, ainſi qu'au quarante-huitieme régiment d'infanterie, & à un Lieutenant d'artillerie nommé *Roſs*, qu'ils ont ſupplié le Gouverneur de recommander au Roi. Cette île a exporté dans l'année derniere 17,500 barriques de ſucre, 6,350 poinçons de rum, & 14,812 ſacs de coton.

Le docteur Rowley présente au Roi un ouvrage de médecine de sa composition, intitulé *Avis aux troupes de terre & de mer, employées à l'expédition d'Amérique, sur leur santé.* 25 Mars.

Incendie d'une maison située sur les bords de la Tamise, au-dessous du pont de Londres, où le Consul de Dannemarck perd une partie de ses effets & papiers, après avoir échappé lui-même aux plus grands risques pour sa vie. Il s'y étoit établi pour veiller de plus près au maintien des privileges de sa nation, sur le bruit qu'on alloit presser des matelots avec la plus grande rigueur.

Le lord Lieutenant d'Irlande donne le consentement royal à un Bill pour mieux assurer la perception des revenus du Roi, & à divers autres.

Les frégates le *Boréas* & le *Seaford* partent de Falmouth pour l'Amérique.

Chambre des Pairs.

Une commission du Roi composée de l'Archevêque de Cantorbery, du Lord-Chancelier & du lord Gower, donne dans la chambre des Pairs, en présence des Communes, le consentement royal à plusieurs Bills, dont un a pour objet le maintien de la discipline de l'armée en Amérique, & un autre supprime pour un certain tems les droits qui se paient sur les suifs importés.

25 Mars. *Chambre des Communes.*

Il eſt arrêté que le projet de taxe ſur les chiens ne lui ſera plus préſenté dans la ſeſſion actuelle.

Rapport du grand comité ſur le Bill pour permettre aux matelots étrangers (dont le nombre n'excéderoit pas les trois quarts de l'équipage d'un vaiſſeau,) de ſervir à bord des bâtimens marchands. M. Luttrell & le chevalier George Young font diverſes objections contre ce Bill. Le premier prétend qu'il entraînera la ruine des pépinieres Angloiſes, (déja renfermées depuis quelques années dans des bornes fort étroites par les actes du Parlement) & qu'il en formera de nouvelles pour les étrangers, & pour ceux qui jalouſent le commerce des Anglois, & la ſouveraineté qu'ils exercent ſur les mers. Il inſiſte ſur le danger de former les Ruſſes au métier de la mer, de donner une connoiſſance parfaite aux ennemis naturels des Anglois, de leurs ports & de leurs arſenaux dans la Grande-Bretagne, & dans ſes colonies. Il dit que ce Bill, joint à l'affretement des vaiſſeaux étrangers, pour tranſporter les troupes mercenaires Allemandes en Amérique, annule abſolument tous les actes de navigation, à moins qu'on ne convienne que ces vaiſſeaux étrangers ſeront faiſiſſables & regardés comme de bonne priſe : qu'il eſt directement

contraire aux traités de l'Angleterre avec les Régences d'Afrique, & aux passeports pour la Méditerranée, & pour le commerce du Levant, lesquels portent que les deux tiers de l'équipage seront composés de sujets naturels ou naturalisés de la Grande-Bretagne : qu'en entretenant une communication continuelle avec les pirates de Barbarie, ce qui doit être la conséquence naturelle de ce Bill, & en admettant des matelots du Levant, on court le plus grand danger de la peste, le seul malheur qui manque pour mettre le comble à la détresse actuelle : » Nos armées en Amérique, poursuit-il, seront composées d'étrangers : la plupart de nos garnisons en Europe seront confiées à la garde des étrangers ; les deux tiers de nos bâtimens de commerce seront équipées par des étrangers ; & ils auront en leur possession les ports de Portsmouth, de Plimouth, & le centre même de votre Empire. 25 Mars.

Le chevalier George Young combat aussi ce Bill, par des observations sur la nature de la guerre actuelle, si différente de toutes les guerres étrangeres, où il a pu être jugé nécessaire d'adopter un semblable projet : il dit qu'il regarde comme une suite nécessaire de l'état actuel des choses qu'on ordonne une presse dans peu de jours, & il ajoute que, si, dans dans d'autres occasions, les moyens violens employés pour équiper une escadre ont répugné aux honnêtes gens, il seroit sur-tout au-

25 Mars. jourd'hui de la plus grande injuſtice & de la plus grande cruauté d'en faire uſage.

Le Bill paſſe à une grande pluralité de voix, les circonſtances où ſe trouvent les affaires publiques exigeant un prompt ſecours de matelots.

M. Luttrell propoſe d'y faire une modification, en y inſérant ces mots : » excepté les ſujets naturels & naturaliſés de la France & de l'Eſpagne.

M. Luttrell.

Je déſapprouve hautement ce Bill. Je le regarde comme une ſuite du ſyſtême miniſtériel à l'égard de l'Amérique. On charge de tout les étrangers. Ce ſont eux qui maſſacreront nos freres en Amérique. Ils livreront bataille pour nous : ils garderont nos côtes : ils détruiront nos ennemis : ils protégeront notre commerce : ils défendront nos forteresses. Guerre ſanglante & barbare qui révolte & fait frémir les Anglois ! L'Anglois eſt trop noble, trop généreux, trop brave, trop humain pour égorger ſon compatriote. Les armées de l'Angleterre ſeront compoſées d'étrangers : leurs Commandans ſeront étrangers ; &, pour comble de maux, la marine d'Angleterre (l'objet de la jalouſie & la terreur de l'Europe, la force & la gloire de la Grande-Bretagne) ſera commandée par des étrangers. Dans toutes nos grandes guerres maritimes, depuis un ſiecle, les ſujets de la France & de l'Eſpagne ont tou-

jours été exclus du ſervice ſur nos eſcadres, & ſur-tout dans la derniere guerre, lorſqu'on paſſa un Bill de même nature que celui-ci. Mais aujourd'hui vous appellez ſur vos vaiſſeaux de guerre les François & les Eſpagnols; vous les mettez à portée de connoître vos ports, vos havres, vos chantiers, vos arſenaux. Vous allez les former à votre diſcipline navale, & les inſtruire ſur toutes les matieres qui peuvent ſervir à en faire des ennemis formidables pour la Grande-Bretagne, ſans conſidérer que chacun de ces François ou Eſpagnols peut être rappellé chez lui au premier moment; que nos vaiſſeaux ſe trouveront dégarnis, & notre commerce arrêté ou conſidérablement diminué faute de matelots. Mais ce qu'il y aura de plus fâcheux, c'eſt que nous aurons à nous reprocher d'avoir formé une pépiniere de matelots François & Eſpagnols qu'on emploiera contre nous, auſſitôt que la France & l'Eſpagne croiront trouver l'occaſion de ſe venger des prétendus outrages qu'elles ont ſoufferts au commencement & dans le cours de la derniere guerre. 25 Mars.

Le Chevalier George Young.

Je me propoſois de m'étendre ſur cette matiere; mais j'ai été prévenu par M. Luttrell. Je ſuis cependant frappé de deux choſes que je ne puis m'empêcher de faire obſerver, quoiqu'il y en ait une qu'on a déja très-diſertement diſcuté. Je vois d'abord que c'eſt la néceſſité qui

25 Mars. force l'adminiſtration d'adopter l'expédient actuel, & enſuite que cet expédient tend à affoiblir cette eſpece de force qui faiſoit notre ſeule protection aſſurée contre tous les projets d'ambition, de vengeance ou de jalouſie nationale qui peuvent être formés ſur le continent. Quant à la premiere, elle prouve non-ſeulement que la guerre actuelle contre nos freres de l'Amérique eſt une guerre qui déplaît à la nation ; mais elle démontre que le peuple condamne cette guerre, & qu'elle n'eſt pas accompagnée de ce degré de conviction & d'approbation capable d'échauffer le peuple Anglois qui demande toujours à être convaincu de la juſtice de la cauſe qu'il doit ſoutenir, avant de s'y engager avec autant de plaiſir que de zele. A l'égard de l'autre, je maintiens que, dès que nous dépendrons des nations rivales pour avoir des gens de mer qui ſervent ſur nos vaiſſeaux de guerre, & des matelots qui montent nos bâtimens marchands, auſſitôt notre pouvoir maritime, &, par conſéquent, tout le crédit que nous tirons de notre commerce ſera perdu pour nous. Je ne puis que déplorer la ſituation de nos affaires, & les opérations imprudentes du miniſtere à l'égard de l'Amérique. Des deux côtés la deſtruction me paroît inévitable. Une foible lueur de conciliation s'étoit montrée au commencement de la ſeſſion ; mais les intrigues de quelques eſprits dangereux, pervers & tout puiſſans, l'ont fait évanouir, & il n'y a plus lieu d'eſpérer aucune ſorte d'accommodement.

Les partisans du Bill se contentent de répondre qu'une loi semblable a été passée au commencement de la derniere guerre, & qu'on en a tiré de forts grands avantages pour la force maritime, & les intérêts mercantiles du Royaume. 25 Mars.

La modification de M. Luttrell est rejettée à la pluralité de cinquante-trois voix contre vingt-deux.

Le Roi fait une promotion dans ses troupes, les Majors-Généraux Guy Carleton & William Howe sont nommés Généraux. Les Majors-Généraux Henri Clinton, John Burgoyne, Hughes, Comte de Percy, Charles, Comte de Cornwalis, Lieutenans-Généraux : les Colonels Eyre Massey, John Vaughan, Robert Pigot, Valentine Jones, James Grant, William Philips & Richard Prescott, Majors-Généraux, & tous ne jouiront de leurs nouveaux grades respectifs qu'en Amérique seulement. Cette réserve de la jouissance du grade seulement en Amérique constitue le gouvernement, suivant des calculateurs, dans un surcroît de dépense de soixante livres sterling par jour. 26 Mars.

Chambre des Communes.

Troisieme lecture du Bill pour mieux fournir de matelots les vaisseaux, tant de guerre, que de commerce, il est ordonné de le porter aux Lords pour avoir leur concours.

M. Burke propose un Bill pour garantir du

26 Mars. pillage les vaiſſeaux naufragés, en portant de nouvelles peines pécuniaires & corporelles contre ceux qui commettroient de pareils attentats, dont l'infâme barbarie les pouſſoit quelquefois juſqu'à couper les cables des vaiſſeaux pour les faire échouer.

M. Burke obſerve à la Chambre qu'il n'y a pas d'hiver dans lequel il ne ſe commette nombre d'excès de cette nature ſur les côtes d'Angleterre, & ſur leſquels, à la honte de la nation, il ſemble qu'on ferme les yeux. — Le lord Maire, ſoutenu de Meſſieurs Rawhleigh & Rice, & du chevalier Young, lui répond que le remede ſeroit pire que le mal, ſi on ne rend pas la loi coactive contre les juges de paix : que les loix déja portées à cet effet doivent être ſuffiſantes, ou que les nouvelles ne feront pas plus reſpectées, ſi les gens aiſés & les juges de paix voiſins des côtes négligent de tenir la main à leur exécution. — Le chevalier Grey Cooper déclare qu'il trouve la motion de M. Burke inutile; mais que, pour qu'il ne ſoit pas dit qu'un Bill, ayant pour objet les droits les plus ſacrés de l'humanité, ait été rejetté par la Chambre, ſur ſon ſimple titre, il appuyoit la motion, ſous la réſerve d'opiner contre, dans la ſuite de la diſcuſſion. M. Burke prie la Chambre de prendre plutôt le parti de le rejetter que de l'admettre à une pareille condition, puiſque ce ſeroit faire perdre inutilement à la Chambre un tems précieux.

Le lord Maire observe qu'il avoit été question d'un pareil Bill dans la derniere session; mais que la Chambre avoit très-judicieusement pris le parti de le rejetter. La motion est admise à la pluralité de cinquante - six voix, contre trente-une. 26 Mars.

On augmente de huit Officiers le corps du génie, qui jusqu'ici n'étoit que de soixante. 27 Mars.

L'Amirauté fait doubler en cuivre plusieurs frégates neuves, pour préserver leurs bordages de toutes les saletés qui s'y attachent & retardent la marche du bâtiment.

On reçoit ordre à Sheerness d'armer une frégate, dont la destination doit être de croiser devant les îles Françoises & Danoises, pour enlever les vaisseaux des Rebelles qui espéreroient de tirer des secours de ces îles. — Les Lords de l'Amirauté, accompagnés de Messieurs Bancks & Solander, examinent dans le même port le vaisseau le *Strombolo*, armé en brûlot, & ils admirent l'art avec lequel les matières combustibles y sont disposées.

Chambre des Pairs.

Les gens de loi donnent leurs conclusions sur l'affaire portée au tribunal de la Chambre par appel de la Cour des sessions en Ecosse contre Dunbar, comte de Selkirck, appellant, & Archibal Douglas, & autres intimés. La succession, qui donne lieu à ce procès, est réputée un objet d'environ 7,000 livr. sterl. par an. C'est enfin le fameux procès des Douglas

27 Mars. renouvellé sous une autre forme. Dans cette premiere affaire, le duc d'Hamilton réclamoit une portion des biens du dernier duc de Douglas, comme son héritier mâle général : dans celle-ci, Dunbar, comte de Selkirck, appellant, fonde ses droits comme héritier par substitution des biens de la famille, en vertu des dispositions faites par le marquis de Douglas, pere du dernier Duc. Archibal Douglas oppose à l'un & à l'autre son titre de plus proche héritier, & une substitution du même Marquis.

La requête porte que, depuis que la cause actuelle étoit pendante devant la Cour d'Ecosse, le frere du duc mineur Georges James, duc d'Hamilton & de Brandon, étoit mort. Que le mineur, héritier le plus proche de son frere, n'avoit pas été appellé en cause devant la susdite Cour; mais qu'au préjudice de ses droits, ce Tribunal avoit rendu, le 19 Juillet 1769, le jugement interlocutoire dont il a été interjetté appel. Que c'étoit contre ce jugement que les conseils de la tutelle demandoient à être entendus, pour prévenir le tort que ledit jugement pourroit faire aux droits du mineur, à la succession du feu duc de Douglas, comme héritier mâle général de tous les biens.

Le lord Effingham informe la Chambre qu'il compte faire, après les vacances de Pâques, une motion concernant l'Amérique; mais que, pour cet effet, il est nécessaire qu'on remette à la Chambre des copies des per-

missions.

missions accordées par les lords Commissaires de l'Amirauté, depuis le 23 Décembre dernier, pour l'exportation des provisions & autres articles pour l'Amérique, depuis qu'on a passé l'acte pour rompre toute liaison de commerce avec les Colonies; & en même tems des copies exactes de tous les enregistremens relatifs à ces mêmes permissions, & une notice des droits payés à la Douane. Il déclare qu'il formeroit dès à présent sa motion, si la Chambre étoit suffisamment garnie de membres; mais qu'un des Ministres à qui il s'est ouvert de son projet, l'a assuré qu'il n'éprouveroit aucune difficulté sur l'article des registres. Il explique ainsi ses motifs: 27 Mars.

» En vertu de l'acte de capture, tout commerce & toute communication ont dû cesser entre la Grande-Bretagne & ses Colonies d'Amérique. Cependant, comme les troupes employées à Boston ont tiré d'ici leurs subsistances, & qu'il a fallu y envoyer divers bâtimens chargés de provisions, je serois curieux de savoir quelles précautions on a prises pour faire passer ces secours à nos troupes, sans violer l'acte en question «.

» Je demande donc qu'il soit ordonné que les Commissaires des Douanes mettent sous les yeux de la Chambre des copies fidelles de toutes les permissions accordées par les Commissaires de l'Amirauté, pour exporter des provisions & d'autres articles pour l'Amérique, & qui auront été présentées aux Com-

missaires des Douanes depuis l'acte intitulé : 27 Mars. *Acte pour défendre tout commerce & toute communication avec les Colonies de New-Hamsphire, &c.* ainsi que des copies fidelles des déclarations & enregistremens faits aux Douanes, en vertu de ces permissions a.

Cette motion du lord Effingham est fondée sur le fait suivant, bien connu de ce Lord & de plusieurs Lords du parti de l'opposition. Nonobstant l'acte en question, des personnes en place ont procuré des permissions à leurs amis, que l'on croit être des Ecossois, de commercer avec les Colonies dans tels articles qu'ils jugeroient à propos. En conséquence de ces permissions, plusieurs vaisseaux ont chargé différentes marchandises pour les Colonies, & il y en a déja un au moins qui a mis à la voile.

28 Mars. Le général Carnac prend congé du Roi pour se rendre à Bombay.

Edouard Barry, Docteur en Médecine, & de la Société royale, meurt aux eaux de Bath. Il étoit premier Médecin des armées du Roi en Irlande, & avoit été pendant plusieurs années député au Parlement de ce Royaume.

Chambre des Pairs.

Le comte de Derby présente requête aux Pairs au nom des tuteurs du duc d'Hamilton en minorité, pour prier les Pairs de ne point rendre de jugement dans la cause d'entre le comte de Selkirck & M. Douglais au préjudice

des droits du mineur. Les Pairs demandent aux Avocats de l'appellant & de l'intimé, si la Cour des sessions d'Ecosse recevroit le mineur partie dans l'appel, en cas que ledit appel fût renvoyé à ce tribunal. Les avis de ces deux Jurisconsultes, ne pouvant se concilier, les Pairs, informés que les Avocats de la tutelle étoient en route pour venir soutenir leur requête, s'ajournent sur cette cause au Mercredi 3 Avril. 28 Mars.

Chambre des Communes.

La Chambre, informée de la grande augmentation de la consommation des plumes, devenues une partie essentielle de la parure des femmes, observe que ces plumes s'introduisent dans le Royaume en paquets serrés & cousus comme celles qui sont destinées à former les lits, &, par conséquent ne paient que le droit très-modique assigné sur cet article. En conséquence elle arrête qu'à l'avenir les paquets cousus paieront les mêmes droits de six liv. sterl. par quintal que les plumes non-cousues.

Le général Burgoine prend congé du Roi, ainsi que le colonel Philips, Commandant de l'artillerie. 29 Mars.

L'Amirauté est obligée de distribuer un grand nombre de lettres de protection, parce que divers vaisseaux, que la crainte d'une presse de matelots retient à l'entrée de la Tamise, menacent de repartir sans apporter leurs chargemens à Londres. — La corporation des

29 Mars. mariniers de la Tamiſe fournit à l'Amirauté cinq cens matelots qui lui ſont demandés pour ſon contingent.

Le Corps des Marchands de drap, déterminé par l'exemple du Conſeil commun de la ville de Londres, & voulant marquer au Docteur Price combien les Marchands croient lui être obligés de l'excellent écrit qu'il a fait paroître ſur les troubles actuels, arrête que les franchiſes de la Communauté lui ſeront préſentées.

On parle beaucoup de paix. Il paroît que ces bruits ſont fondés principalement ſur deux faits auxquels on a donné une fauſſe interprétation. Un ordre a été envoyé dans les ports de différer de trois ſemaines le départ des bâtimens qui doivent tranſporter des troupes en Amérique, &, en même tems, on a fait vendre une certaine quantité de chevaux des régimens de cavalerie & de dragons. Mais c'eſt mal-à propos que le public en a inféré qu'il étoit venu des propoſitions d'accommodement de la part des Rebelles. L'ordre a été donné de retarder le départ des bâtimens de tranſport, parce qu'on avoit permis inconſidérément aux capitaines & aux propriétaires des bâtimens, deſtinés au ſeul tranſport des troupes, de prendre, au lieu de leſt, des marchandiſes dont on jugeoit que les troupes pourroient faire uſage pour acheter en Amérique à un prix modéré les articles qui leur ſeroient néceſſaires. Lorſque les déclarations ſont ve-

nues à la Douane, les permiſſions ſe ſont trouvées contrarier directement les termes du dernier acte de Parlement qui défend d'introduire, par le moyen des vaiſſeaux Anglois ou de tous autres vaiſſeaux, aucune eſpece de marchandiſes dans tel port que ce ſoit des Colonies confédérées. Ces marchandiſes ne pouvant donc être expédiées, il a fallu donner le tems néceſſaire pour les remettre à terre & pour prendre du leſt. Voilà l'unique cauſe du retardement du départ de ces vaiſſeaux. Ceux dont la deſtination étoit pour le Canada ou pour Halifax, ſont déja partis ou partiront bientôt, la reſtriction n'ayant point lieu pour ces colonies. 29 Mars.

Quant à la vente d'un grand nombre de chevaux de cavalerie, on ſait qu'il s'en fait une tous les ans dans ce tems-ci, conſéquemment à la réforme des chevaux qui ne peuvent plus ſervir. Le public voyant tout-à-coup les marchés garnis de tant de chevaux dont le nombre étoit encore augmenté par ceux qui, après avoir été eſſayés, avoient été rendus aux marchands, n'a pas compris que ces marchands devoient cacher la vraie cauſe de cette ſurabondance, & il a reçu trop légérement celle que leur intérêt leur a fait imaginer.

Le parti de l'oppoſition préſente l'événement des marchandiſes embarquées ſous un point de vue qui rend les marchands moins blâmables que les Miniſtres. Il prétend que les permiſſions ont été données à des favoris de la Cour, & notamment à des Ecoſſois, &

29 Mars. qu'au moins un des vaiſſeaux ainſi chargés eſt parti pour les Colonies réfractaires. Le comte d'Effingham, par la motion qu'il a faite dans la chambre des Pairs le 27 Mars, a été cauſe que cette manœuvre ne s'eſt pas effectuée dans ſa totalité.

30 Mars. Derniere revue du bataillon des gardes aux ordres du colonel Matheus, qui doit s'embarquer pour l'Amérique. Elle ſe fait auprès de Kingſton ſur la Tamiſe. Dans ſes diverſes manœuvres le bataillon exécute un rembarquement qu'il plaît à quelques ſpectatateurs d'appeller méchammment une répétition de *Saint-Cas.*

Promotion d'officiers généraux en Irlande. Le chevalier John Irwin, Lieutenant général, eſt nommé commandant général, ayant trois majors généraux ſous ſes ordres, le comte de Cavan, le colonel Johnſton & le colonel Guningham. Le Roi reçoit enſeigne dans le vingt-ſixieme régiment d'infanterie, M. Peter Johnſon, jeune officier qui s'eſt diſtingué par ſa bravoure & ſes ſentimens d'humanité dans la derniere campagne en Canada. Ce fut lui qui fit priſonnier le fameux colonel Allen, dans un combat où celui-ci venoit de bleſſer mortellement le major Carden. Allen tire ſur M. Johnſon, le manque, & s'écrie : *Voilà la premiere fois que cela m'arrive !* Jonhſon lui préſente ſon fuſil, & le fait priſonnier. Les Sauvages veulent l'arracher des mains de ſon jeune vainqueur pour l'immoler ſur le champ

aux manes du Major; mais M. Johnſon leur réſiſte, & rend une ſeconde fois la vie qu'il avoit déja accordée à ce même Allen qui avoit montré tant de dépit de l'avoir manqué. 30 Mars.

Ce beau trait du jeune M. Johnſon nous invite à en rapporter quelques-uns qui ne font pas moins d'honneur au parti des Inſurgens.

Les ſoldats Américains ont donné les plus grandes preuves d'humanité aux priſonniers Anglois bleſſés dans l'affaire avec le lord Dunmore. Pluſieurs d'entr'eux, l'action durant encore, ſe ſont précipités au milieu du feu, pour porter des ſecours à des Anglois bleſſés. Les priſonniers s'attendoient à avoir la chevelure enlevée, & leur crioient, *pour l'amour de Dieu ne nous maſſacrez pas*. L'un d'eux, hors d'état de marcher, ayant adreſſé cette priere à un Américain, celui-ci lui répond : *Paſſe tes bras autour de mon cou, & laiſſe-moi faire*. Le priſonnier obéit. L'Américain le ſouleve avec précaution, & le porte doucement juſqu'au parapet. Le capitaine Leſlie, qui avoit obſervé cette action, & qui vit ſauver de la même maniere pluſieurs autres de ſes ſoldats, que les ſauvages auroient maſſacrés, s'avance juſqu'auprès du glacis, bat des mains, s'incline très-profondément, & remercie les Américains de leurs procédés humains & généreux.

L'arrêté ſuivant ſur le traitement des pri-

30 Mars.

sonniers avoir été pris par le Congrès le 2 Janvier dernier.

» Et d'autant que l'exécrable barbarie avec laquelle nos ennemis se sont conduits jusqu'ici dans cette malheureuse guerre en brûlant nos villes & villages qui étoient sans défense : en exposant ceux qui les habitoient, sans distinction ni d'âge ni de sexe, à toutes les calamités que peuvent entraîner la perte de tout ce que l'on possede, la rigueur de la saison, & une dévastation cruelle & générale : en excitant des soulevemens & des meurtres parmi nous : en engageant les Sauvages à répandre la désolation sur nos frontieres : en jettant dans des cachots, & y laissant languir dans les fers & dans le besoin ceux d'entre nous qui ont eu le malheur de tomber entre leurs mains : en tenant, au mépris de leurs promesses, les habitans de Boston renfermés dans la ville, où ils sont exposés à l'insolence de la soldatesque, & à d'autres horreurs qui feront rougir à jamais l'humanité, attendu que toutes ces abominations pourroient à juste titre porter les habitans des colonies à user de représailles, nous avons résolu de leur recommander de ne point se relâcher dans leurs principes de douceur & d'humanité qui doivent être le caractere distinctif de la bravoure : toute cruauté devant être bannie des actions d'un peuple libre, & de faire en sorte qu'aucune page des annales de l'Amérique ne

puiſſe être ſouillée par le récit d'un ſeul fait que la juſtice ou le chriſtianiſme pourroient déſavouer : leur promettant d'un autre côté que, ſi, jamais, cependant, il devenoit indiſpenſablement néceſſaire d'avoir recours au *talion*, & qu'il fallût le faire pour la ſûreté des colonies, le Congrès, malgré toute ſa répugnance pour un pareil moyen, ſe croira obligé de le mettre en uſage «. 30 Mars.

Si des exhortations dictées par une ſi ſage humanité ſont capables d'adoucir les ames les plus féroces, elles y fortifient en même tems l'attachement pour la cauſe générale, & produiſent des exemples extraordinaires de courage & de fermeté.

Deux ſoldats provinciaux, bleſſés & pris dans quelque eſcarmouche, ayant été conduits à l'hôpital, avoient refuſé de laiſſer panſer leurs plaies, pour ſauver leur vie qui étoit en danger. On leur lia les mains juſqu'à ce que les chirurgiens euſſent mis l'appareil; mais à peine eurent-ils les mains libres, qu'ils arracherent les bandages, & moururent ainſi, en déclarant qu'ils étoient trop heureux de perdre la vie pour la glorieuſe cauſe de la liberté Américaine.

La corvette *le Ranger*, de huit canons, appareille de Plimouth avec cinq bâtimens de l'eſcadre du chevalier Parker qui avoient été ſéparés de la flotte après leur départ de Corke pour l'Amérique.

Vingt vaiſſeaux chargés de grains arrivent

30 Mars. devant Londres de la mer d'Allemagne & de la Baltique. Leur chargement ne trouvant pas de place dans les magaſins, on eſpere que le prix du bled diminuera.

31 Mars. Le général Burgoine & pluſieurs officiers s'embarquent à bord de la frégate *la Blonde* de trente-deux canons, pour faire voile par le premier bon vent pour Boſton.

Lettre écrite de Dublin.

» Tout le monde attend ici avec impatience l'iſſue du procès que M. Ogle vient d'intenter à nos officiers de douane, pour avoir arrêté la cargaiſon de deux bâtimens que ce membre du Parlement avoit chargés pour Bordeaux, dans le deſſein de mettre à l'épreuve l'efficacité de la proclamation du Roi. Nos meilleurs Juriſconſultes penſent qu'il lui ſera accordé un dédommagement conſidérable; c'eſt ce que chacun verra avec un grand plaiſir. On n'a pourtant ici aucun penchant ſecret à s'oppoſer à toutes les proclamations en général, moins encore à celles que la criſe actuelle des affaires peut rendre néceſſaires au ſalut de la nation; mais c'eſt que dans celle dont il s'agit il y a un abus viſible, & que la religion du Roi a été ſurpriſe. Comment eſt-il poſſible que dans un tems d'abondance de grains reconnue, on ait fait rendre une proclamation qui en défend l'exportation, non pour l'avantage du royaume, mais pour faire la fortune de quelques favoris de la Cour, aux dépens

d'un peuple qui n'eſt déja que trop maltraité par le Gouvernement ? Un député de ſa nation qui a le courage d'oppoſer l'autorité des loix à l'exécution d'un ordre partial & abuſif non revêtu de la ſanction Parlementaire, mérite les applaudiſſemens, non-ſeulement de tous ſes compatriotes, mais de tout le genre humain. 31 Mars.

Il s'éleve des conteſtations à Portſmouth entre les officiers du Roi & les maîtres des bâtimens pour le tranſport de l'artillerie. Ceux-ci refuſent de recevoir ſur leur bord des officiers d'artillerie pour les commander, & les officiers prétendent qu'ils doivent ſuivre les munitions confiées à leur charge. La même choſe eſt arrivée à Grenock en Ecoſſe il y a quelques jours, & les équipages qui inſiſtoient ſur une augmentation de ſalaires, n'ont conſenti à s'embarquer qu'à l'arrivée des troupes qu'on avoit mandées pour les y contraindre. 1. Avril.

On voit paroître une lettre du lord Dunmore, Gouverneur de la Virginie, apportée par la corvette de guerre le *Kings-fisher*. Cette lettre a été écrite le 27 Janvier, à bord du vaiſſeau le *Dunmor*, ſur la riviere Eliſabeth, au ſieur Corbin, un des principaux habitans de la Province. Milord Dunmore, qui n'a plus aucune correſpondance avec ſon Gouvernement, s'adreſſe à ce particulier pour le prier de faire connoître à la Colonie le plaiſir avec lequel il exécuteroit la commiſſion qui lui eſt

1. Avril. annoncée par le discours du Roi à la rentrée du Parlement, pour effectuer une heureuse réconciliation. — Le comité de sûreté, à qui M. Corbin avoit communiqué cette lettre, lui fait réponse qu'il n'a point les facultés nécessaires pour entrer en négociation avec le Gouverneur : que sa lettre sera remise à l'assemblée qui doit se tenir le 7 Mars, & qu'en attendant la réponse que le Roi pourra faire à la derniere supplique qui lui a été adressée par le Congrès du Continent, après laquelle il est douteux que les Ministres trouvent une nouvelle occasion d'entrer en accommodement ; on espéroit de l'humanité du lord Dunmore, & de l'affection dont il se dit rempli pour la Colonie, la cessation de tous les actes d'hostilité qui pourroient rendre la réconciliation encore plus difficile. Cette réponse est signée *Edmond Penderton.*

Chambre des Pairs.

On discute un Bill agréé & envoyé par les Communes, aux fins d'accorder au sieur Liaterd une prolongation de son privilege pour composer & débiter seul pendant vingt-cinq ans un ciment de son invention, appellé *pierre artificielle*, sa patente actuelle devant expirer dans onze ans. Le lord Chancelier assure la Chambre que c'est une découverte très-intéressante pour l'architecture, tant civile que militaire, ainsi que pour l'ornement des édifices. Le duc de Chandos se déclare contre

tout espece de monopoles, en vertu de chartres, de patentes ou d'acte du Parlement. Le lord Catheart insiste sur la justice & la nécessité de récompenser, par des privileges exclusifs, ceux qui rendent des services essentiels à la société par des inventions utiles, le fruit de leurs veilles & de leurs sueurs; & souvent qui ont occasionné le dérangement de leur fortune. Il invite le lord Chancelier à répondre à la direction du Comité, où cette affaire sera examinée. 1. Avril.

Chambre des Communes.

LE LORD NORTH propose un Bill pour modifier la loi qui ordonne de transporter certains malfaiteurs en Amérique.

M. JOHNSTONE observe qu'il ne voit pas pour quelle raison les malfaiteurs ne seroient pas envoyés aux Indes occidentales, ou à l'île Falkland; » mais j'oublie, dit-il, qu'une administration pusillanime qui a vendu l'honneur & la dignité de l'Angleterre à tous les plus petits Etats de l'Europe, & qui n'a conservé de la force que pour opprimer & massacrer ses compatriotes en Amérique, aura abandonné cette île qui nous coûte plusieurs millions, par un arrangement avec l'Espagne«. La proposition du lord North est admise, & il est ordonné de dresser un Bill en conséquence.

M. HARTLEY fait les motions suivantes, qui, après un débat de trois heures, sont toutes rejettées.

1. Avril. Qu'il sera mis sous les yeux de la Chambre : Premierement un état estimatif de la dépense probable de la marine pour l'année présente.

2°. Un état de la dépense des bâtimens de transport, & des vivres aussi pendant l'année.

3°. Un état de la dépense probable des troupes de terre pendant une année, à commencer du 9 Mars 1776.

4°. Un état de la dépense probable de l'artillerie pendant l'année présente, en sus de l'octroi passé par le Parlement.

Il demande aussi qu'il soit arrêté qu'il paroît à la Chambre que les subsides déja votés pendant cette session, se montent à 6,157,000 l. sans y comprendre les services auxquels il n'a pas encore été pourvu.

Que la Chambre pense que la dépense de la marine pour l'année 1776, pourra excéder les octrois du Parlement de 2,500,000 l.

Que les extraordinaires des troupes de terre se monteront probablement à 2,500,000 l.

Que l'extraordinaire de l'artillerie pourra être de 300,000 l.

Qu'il existe des billets de l'Echiquier, dus par la nation, pour la somme de 1,250,000 l. dont le payement est affecté sur les premiers subsides qui seront octroyés dans cette session.

Que la dette de la marine au 31 Décembre dernier, se montoit à 2,698,000 l.

Et enfin, qu'il seroit à propos de pourvoir au payement des billets en circulation de la

marine, des vivres & de tranſports, dont le montant au 9 Février 1776, étoit de 2,300,000 l. 1. Avril.

M. Hartley obſerve qu'il eſt néceſſaire que le lord North faſſe connoître à quoi peuvent ſe monter les dépenſes probables, afin que le Parlement ſoit en état, d'après l'expoſé clair & fidele qui lui en ſera fait, de juger de leur néceſſité. Par exemple, dit-il, ſi, à l'ouverture de la ſeſſion, les députés indépendans avoient été informés que les frais de la campagne de 1776, ſe monteroient à la ſomme immenſe de dix millions, ſans y comprendre toutes les autres eſpeces de dépenſes intérieures : ſi on leur eût dit que la guerre, ſi heureuſe qu'elle pût être, ne ſeroit pas terminée dans une campagne : ſi on leur eût dit tout cela lorſque cette guerre cruelle, & dont l'unique but eſt de réduire les Américains à l'eſclavage, fût décidément réſolue, & ſi on eût ajouté que probablement la campagne de 1777 coûteroit quinze ou vingt millions : Meſſieurs les indépendans, avec toute leur ardeur pour cette guerre, ſe ſeroient sûrement donné le tems de balancer les déſavantages certains contre les avantages probables ; &, avant de conſentir à ſe charger d'un ſurcroît de dette de trente millions, ils auroient d'abord comparé leurs facultés avec la nature de l'entrepriſe, & auroient enſuite calculé ce qu'ils pourroient attendre en retour.

1. Avril. Mais quelle a été au contraire la conduite du Miniſtere ? Il a d'abord parlé de paix & de réconciliation : enſuite il a procédé à des eſtimations nominales, en cachant l'énormité des dépenſes réelles ; lorſqu'on a jugé que le Parlement s'étoit trop avancé pour pouvoir reculer, il a déclaré que la paix ne pouvoit plus ſe faire que ſous la condition d'une ſoumiſſion abſolue. On a pris des étrangers à la ſolde de la Grande - Bretagne. On a marqué la plus grande répugnance pour mettre les dépenſes extraordinaires de Boſton ſous les yeux de la Chambre. Toutes les opérations ont été couvertes du voile le plus épais ; & on a trouvé moyen de faire voter aveuglément, jour par jour, des ſommes qui, priſes enſemble, ſe montent déja à plus de ſix millions ſterl.

Mais ce n'eſt pas là le pire encore. Car, quoique le Miniſtere eût en partie développé ſon plan : quoiqu'il fût réſolu qu'on n'admettroit d'autres conditions que celle d'une ſoumiſſion abſolue & une reconnoiſſance du droit de taxation : quoiqu'on voulût obtenir ces deux points à tel prix que ce fût, on a toujours uſé de la même mauvaiſe foi, & on ne s'eſt point départi du principe de tromper la Chambre. On lui a diſſimulé la moitié des dépenſes. Or, puiſqu'on refuſe tout éclairciſſement, c'eſt ce qui me décide à propoſer les motions qu'on vient d'entendre, afin que la nation puiſſe être amplement informée

formée de tout ce que les Miniſtres cherchent à lui cacher. 1. Avril.

J'ai le droit de calculer les dépenſes probables, & ſi mon calcul eſt faux, je ſomme l'adminiſtration de le réfuter. Je me crois très-fondé à ſuppoſer qu'outre les ſix millions déja accordés, la campagne actuelle en coûtera cinq de plus. J'ai droit de ſuppoſer que l'armée coûtera deux millions & demi : la marine deux millions & demi : l'artillerie & les extraordinaires deux millions & demi ; & les bâtimens de tranſport, vivres, &c. deux millions & demi.

M. Hartley entre enſuite dans les calculs des dépenſes de la guerre actuelle comparée avec celles de la derniere guerre.

» Je ſoutiens, dit il, qu'il y a actuellement plus de billets de marine en circulation qu'il n'y en avoit à la fin des cinq premieres années de la derniere guerre : que les dépenſes de la marine pour les années 1756, 1757 & 1758, ne ſe ſont jamais montées à plus de cinq millions par an ; & qu'elles étoient bien moins conſidérables que ne ſeront celles de l'année 1776.

On fait outrage à la Chambre, & on ſe moque de la nation, quand on préſente de fauſſes eſtimations, & que l'on cache les vraies : quand la banque qui a été établie dans les vues les plus ſages & les plus utiles, devient le vil inſtrument d'une Cour & de ſon parti : quand on contracte ſous main des dettes énormes

1. Avril. pour lesquelles la banque se laisse persuader de donner une garantie chimérique. Mais, poursuit-il, un tems viendra où toutes les iniquités seront exposées au grand jour. Alors tous ces comptes seront produits au Parlement tels qu'ils existent en effet dans leur honteuse difformité : alors le gouvernement exigera de nous non seulement d'assurer le principal, mais même de faire honneur aux engagemens privés : de payer les douceurs accordées aux prêteurs, aux contractans, aux agioteurs : & jusqu'aux présens donnés à ceux qui ont abusé de la foi publique & exposé la nation aux horreurs d'une banqueroute.

Le lord North ne répond que foiblement à ces imputations. Suivant lui, M. Hartley demande l'impossible ; comment deviner à combien se montera la dépense de la campagne ? On ne peut rien dire qu'elle ne soit faite ; & sur plusieurs articles ce ne sera encore que longtems après. Les comptes envoyés aux bureaux respectifs sont mis régulierement sous les yeux de la Chambre ; & c'est tout ce qu'on peut faire. » J'opine, dit ce Lord, contre la motion, parce que je ne puis pas y acquiescer. Les sommes pourroient être justes ; mais la Chambre ne peut avoir aucunes des pieces nécessaires pour établir l'examen proposé par M. Hartley «.

M. Henri Lutrell s'explique en termes très-forts sur la cruauté & l'injustice de la guerre d'Amérique, & sur la maniere de la

faire, & il prétend qu'il ne peut en résulter que la ruine de la nation, si l'on s'obstine à la poursuivre. 1. Avril.

LE LORD JOHN CAVENDISH parle en faveur de la proposition de M. Hartley. Il demande qu'on fasse connoître les sommes dont on a besoin, afin que la Chambre puisse être en état de juger de la convenance de l'entreprise, & il exhorte les Ministres à se désister de leur pitoyable manie, de produire leurs comptes piece par piece. Il les presse de parler ouvertement comme des gens qui n'ont rien à craindre ou à dissimuler, & qui sont prêts à soumettre leurs opérations avec toutes leurs conséquences à l'examen du Parlement.

M. HARTLEY se leve une seconde fois pour dire que telles choses qui puissent résulter de sa proposition, il est en partie satisfait, puisque le lord North a reconnu la vérité de son assertion, ne l'ayant pas contredite. » Nous pouvons donc, poursuit-il, calculer les dépenses de la guerre d'Amérique pour l'année 1776, sur le pied de dix millions sterling : somme beaucoup plus forte que celle qui a été votée dans les quatre premieres années de la derniere guerre, lorsque presque toutes les grandes puissances de l'Europe étoient liguées, & agissoient contre nous, soit directement, soit indirectement «.

M. JAMES LUTREL observe que les informations demandées par M. Hartley seront en-

1. Avril. core très-insuffisantes, si elles ressemblent aux estimations tronquées & apprêtées qu'on a mises sous les yeux de la Chambre, & qui tendent plutôt à l'abuser qu'à l'instruire. » Ces estimations, ajoute-t-il, ont été dressées avec tant d'adresse & d'une maniere si embrouillée, qu'elles paroissent indéchiffrables. Mais on a pris une peine inutile pour dégoûter la Chambre de les examiner. Dans l'état où elles sont, je vais faire voir qu'elles ne contiennent que fraude & imposture, & que les sommes votées n'ont pas été employées aux divers objets de leur destination. C'est une pratique trop ordinaire ici de lever de l'argent sous de faux prétextes. Le Parlement a voté 60, 000 l. st. expressément pour réparer deux vaisseaux de soixante & quatorze canons & une frégate, & pas un denier de cette somme n'a été employé à ces objets. Cela est si vrai, que les deux vaisseaux se sont pourris depuis faute de réparation, & que la frégate a été déchirée au même moment où l'argent a été demandé.

Je prouverai, quand on voudra, que les subsides considérables que le Parlement octroie tous les ans, s'ils étoient bien administrés, seroient suffisans pour faire face à toutes les dépenses nécessaires de la marine.

Ce ne peut être que par ignorance ou par mauvaise foi que la dette de la marine est devenue aussi énorme qu'elle l'est aujourd'hui; mais je suis sûr que la Chambre n'a jamais

été informée des vrais objets qui ont donné lieu à cette dette ; & ſi le gouvernement ne craint point le reſſentiment que devroient lui attirer les ſtratagêmes par leſquels il trompe le public & outrage cette Chambre, c'eſt uniquement parce qu'il connoît l'indolence du Parlement, & qu'il eſt perſuadé que les eſtimations ſont arrangées de maniere que perſonne ne ſauroit y démêler la vérité. 1. Avril.

Je poſe en fait que depuis 1771 il a été voté plus de cinq cens mille livres ſterl. pour les munitions navales non compris les deux livres ſterl. ſur quatre qui ſe prennent ſur la paie de chaque mois du matelot pour l'uſée, ce qui eſt aſſurément beaucoup : que depuis quelques années ſeulement divers articles ont été portés dans les eſtimations des dépenſes ordinaires preſqu'au double de leur évaluation antérieure à cette époque : que le prix des munitions navales que l'Amérique nous fourniſſoit avant la guerre actuelle, avoit baiſſé d'un tiers pendant les dernieres années qui ont précédé cette guerre : que les amarres dans les ports royaux, qui n'excédoient pas il y a quelques années 20,000 l. ſt. par an, en coûtent aujourd'hui 50,000 au gouvernement, quoiqu'on le change moins ſouvent qu'autrefois ; & que diverſes circonſtances qui en augmentoient ci-devant le prix, n'exiſtent plus préſentement : qu'il a été accordé annuellement pour les réparations de notre flotte une ſomme de 400,000 l. ſt., ce qui eſt plus que

1. Avril. le double de la ſomme votée pour cet objet l'année d'après la guerre, quoique pluſieurs vieux vaiſſeaux aient été remplacés dans cette année-là par des vaiſſeaux neufs; & enfin que le ſervice auquel notre marine a été employée pendant la paix, n'a pas été de nature à pouvoir entraîner de fréquentes réparations «.

M. Luttrell fait enſuite pluſieurs obſervations ſur divers autres articles portés dans l'état de la marine, entr'autres de 264,795 l. ſterl. accordées pour améliorer les chantiers: ſur celui de 400,000 l. ſterl. pour réduction de la dette de la marine, &c. » Que ſont devenues toutes ces ſommes? A quel uſage ont-elles été employées? C'eſt ce qu'il m'eſt impoſſible de voir par les eſtimations & les autres comptes qui ont été préſentés juſqu'à préſent au Parlement. Ce qu'il y a de certain, continue-t-il, c'eſt que depuis le 31 Décembre 1775, la dette de la marine (en comptant les 400,000 liv. ſterl. octroyées pour la réduction,) a monté de 1,179,375 l. 12 ſ. ½ d. à 3,098,579 l. ¾ d. «

M. Lutrell forme diverſes objections contre les eſtimations de la marine qui ont été miſes ſous les yeux du parlement : entr'autres ſur le nombre des matelots qui ſe trouve ſur les états de dépenſe, plus conſidérable que celui qui a eté voté : ſur un compte mutilé concernant la conſtruction de vaiſſeaux de Roi dans des chantiers particuliers, dont la dépenſe ne paroît ſe monter qu'à 20,096 l.

12 f. 8 d. tandis que, pour cet objet, il a été accordé 17,574 l. de plus, qu'on a fait entrer adroitement dans une autre estimation de la même année; & enfin sur l'emploi d'une somme de 91,524 l. 9 s. 10 d. dont on ne voit point l'objet, & que le bureau de l'Amirauté ne peut justifier, qu'en supposant qu'il y ait à bord des vaisseaux plus de provisions, & qu'elles soient plus cheres cette année que l'année derniere. 1. Avril.

M. Luttrell soutient que les 96,291 l. 5 s. 5 d. portés pour la subsistance des troupes de terre, ne devroient point paroître sur l'état de la marine. A l'appui de cette assertion, pour faire voir combien il est nécessaire que le Parlement examine à fond toutes ces malversations, & pour indiquer le remede qu'il convient d'y apporter, il demande que le Greffier fasse lecture d'une adresse de la chambre des Communes au Roi du 31 Mai 1711, dans laquelle cette Chambre a déclaré qu'il appartenoit à elle seule de déterminer la proportion des sommes qu'elle octroie, ou qu'elle est obligée de fournir pour les besoins de l'Etat : que lorsque les sommes sont fixées & accordées, ceux qui sont chargés de l'emploi de ces sommes ne doivent point avoir la liberté, sous quelque prétexte que ce soit, de les changer ou augmenter : que lorsqu'on trouve des emplois d'argent pour lesquels la Chambre n'a ni voté ni été requise, ce sont de faux emplois de l'argent public. » Dans

1. Avril. la même adresse, poursuit-il, la chambre des Communes s'éleva contre l'abus de divertir les diverses sommes de leurs objets, & de les employer à d'autres objets auxquels elles n'ont pas été destinées. Elle soutint que de pareilles pratiques sont des entreprises qui different peu d'une levée d'argent qu'on feroit sans aucune espece de consentement du Parlement : que la somme de 660,800 l. 7 s. 7 d. imputée sur la dette de la marine ayant été employée à l'avitaillement des troupes de terre employées en garnison à Gibraltar, sans qu'il parût, qu'en compensation de cette somme, il eût été fait aucune déduction de la paie de ces troupes, ou qu'aucune partie de cette somme eût été réassignée à l'avitaillement de la marine, c'étoit une infraction de divers actes du Parlement. » Comme cette adresse, poursuit M. Lutrell, fait mention d'abus exactement semblables à ceux que j'ai rapportés concernant l'Amérique, je suis d'avis que la Chambre supplie le Roi, pour l'honneur de Sa Majesté & pour l'intérêt public, d'avoir la bonté de retirer sa confiance aux personnes qui ont été trouvées coupables de pareilles malversations, & je demande que ces mêmes personnes soient ensuite traduites en justice pour répondre de leur conduite «.

La motion de M. Hartley est rejettée, sans qu'on aille aux opinions.

DANS CES DÉBATS un membre de l'opposition a produit le calcul & les observations sui-

vantes, ſur les dépenſes qui ſeront indiſpenſables pour la marine dans l'année préſente, d'après les comptes actuellement ſous les yeux de la Chambre. 1. Avril.

	Argent ſterling.	*Argent de France.*
Dette de la marine au 31 Déc-1774.....	1,886,100 l.. 8 ſ.. 3 d.	44,524,337 l.. 10 ſ.. o d.
D.º au 31 Déc. 1775.	2.698,579 l.. o ſ.. o d.	63,704,160 l.. 1 ſ.. o d.
Accroiſſement dans l'an 1775.	802,478, l.. 11 ſ.. 9 d.	19,179,822 l.. 11 ſ.. o d.

Etat des billets de marine, de vivres & de tranſports qui reſtoient dus au 18 Mars 1776.

	Argent ſterling.	*Argent de France.*
Pour le ſervice de la marine..	1,287,938 l.. 15 ſ.. 11 d.	30,403,,801 l.. 1 ſ.. o d.
Pour le ſervice de tranſport..	139,722, l.. 17 ſ.. 11 d.	3,281,851 l.. 19 ſ.. o d.
Billets de vivres....	880,684 l... 7 ſ.. 8 d.	20,789,926 l.. 8 ſ.. o d.
	2,308,345, l.. 11 ſ.. 5 d.	54,505,579, l.. 7 ſ.. o d.

Il réſulte que la dépenſe des trois derniers mois, c'eſt-à-dire, depuis le 31 Décembre juſqu'au 18 Mars, ſeulement en billets de marine & de vivres, s'eſt montée à 452,567 l. 15 ſ. 7 d. (10.683,567, l. 5 ſ.), de ſorte que cet objet doit aller, pour l'année 1776, à 1,810,271 l.

1. Avril. 2 ſ. 4 d. (42,734,268 l. 19 ſ.), Encore faut-il obſerver que la dépenſe de ces trois derniers mois ne renferme pas celle des vaiſſeaux de tranſport, ni celle des vivres pour les troupes étrangeres à qui on doit envoyer réguliérement, à la diſtance de 1200 lieues, des proviſions & tout ce qui leur ſera néceſſaire. Sans comprendre cette dépenſe additionnelle, voici l'eſtimation de la marine pour l'année 1776 :

	Argent ſterling.	*Argent de France.*
28,000 hommes à 4 livres par mois.....	1,456,000 l.. o ſ.. o d.	34,371,147 l.. 11 ſ.. o d.
Ordinaire de la marine ſuivant l'eſtimation remiſe au Parlement.	431,904 l.. o ſ.. o d.	10,195,676 l.. 17 ſ.. o d.
Contructions & réparations..	339,151 l.. o ſ.. o d.	8,006,187 l.. 11 ſ.. o d.
Accroiſſement de la dette de la marine ainſi qu'on l'a vu plus haut.	1,810,271 l.. o ſ.. o d.	42,734,266 l.. 4 ſ.. o d.
Intérêts ſur 2,308,346 liv. de billets de marine ayant plus de ſix mois de date à 2 &		

1. Avril.

demi pour cent.	57,707 l.. 0 ſ.. 0 d.	1,362,106 l.. 12 ſ.. 0 d.
Dépenſe de la marine pour l'an 1776.	4,005,033 l.. 0 ſ.. 0 d.	99,669,384 l.. 15 ſ.. 0 d.

Le même député a fait obſerver à la Chambre que les vivres pour les ſoixante mille hommes de terre & de mer, coûteront, pour l'année 1776, un million quatre-vingt-quinze mille liv. ſterl. (environ vingt-quatre millions tournois) à raiſon d'un shil. par homme pour chaque jour, ſans compter ceux qui ſe rangeront dans le parti du Miniſtere, & qu'il faudra pareillement faire ſubſiſter.

Il ne comprend point dans les ſoixante mille hommes les équipages du nombre immenſe de bâtimens de tranſport qui ont porté les troupes en Amérique, & dont la plupart y ſeront retenus par les mouvemens perpétuels des diviſions & des détachemens.

2 Avril.

Le Roi confere la dignité de Chevalier à M. Trevot Corry, Commiſſaire de Sa Majeſté à Dantzig.

Le comte de Brealdalbane, un des ſeize Pairs d'Ecoſſe, a l'honneur de faire ſes révérences au Roi pour la premiere fois depuis ſon élection, & il prête ſerment dans la chambre des Pairs où il prend ſéance.

Le Roi ſigne la commiſſion qui établit le lord Chancelier grand Sénéchal d'Angleterre

2 Avril. pour le jugement de la ducheſſe de Kingſton. Cette commiſſion eſt couchée en lettres d'or ſur une grande feuille de parchemin dont les bords ſont ornés de ſuperbes vignettes.

Les jugemens rendus par les Pairs ſont fort anciens : ſous Guillaume le Conquérant, le comte de Héreford fut jugé par ſes Pairs pour être entré dans une conſpiration dont l'objet étoit d'introduire les Danois en Angleterre. Il fut déclaré coupable de haute trahiſon. On lui fit cependant grace de la vie; mais il garda priſon pour le reſte de ſes jours.

Le lord grand Sénéchal n'a point de voix dans les jugemens *par commiſſion*, il n'en a que dans les procès qui ſe jugent dans la chambre des Pairs pendant une ſeſſion réguliere du Parlement. Dans tous les procès qui ſe jugent par les Pairs du Royaume, en cour de pairie, il faut que la pluralité ſoit au moins de douze Pairs. Ce grand Officier avoit autrefois la principale autorité après le Roi en tout ce qui concernoit l'adminiſtration de la juſtice & des autres affaires du Royaume, civiles ou militaires, en guerre comme en paix. Les Juriſconſultes lui donnoient le titre de *magnus angliæ ſenes calcus*. Mais, comme on a trouvé cette autorité trop étendue pour un ſujet, elle ne ſe confere plus depuis quelques ſiecles que *pro hac vice*, pour l'occaſion, ſoit pour le jugement d'un Pair du Royaume, accuſé de crime capital, ſoit pour décider ſur les prétentions de ceux qui réclament, par *grande ſergente*.

le droit de remplir quelque fonction honorable au couronnement du Roi. Dans ces deux cas le grand Sénéchal tient le tribunal, & juge la question suivant les loix & les coutumes d'Angleterre. 2 Avril.

Cet office a été héréditaire dans la famille des comtes de Leicester jusqu'au tems de Henri III. Ils le perdirent sous ce regne. Depuis on n'y a nommé que par occasion. Le premier grand Sénéchal qui a été nommé ensuite pour une solemnité de couronnement, a été Thomas second fils de Henri IV; & le premier pour un jugement de Pair, a été Edouard comte de Devon, dans le procès fait à Jean Holderness comte d'Huntington sous le même regne.

Un grand Sénéchal reçoit 1000 l. sterl. par jour pendant la durée de son office. Le signe de sa dignité est un bâton blanc; & quand le procès est terminé, il le rompt en présence de la Cour, & de ce moment sa commission cesse.

On lit les observations suivantes dans un écrit public de ce jour.

» Ce sera à-peu-près sans fruit qu'on aura éventé la manœuvre que les Ministres mettoient en usage pour favoriser leurs créatures en leur donnant des permissions d'équiper des bâtimens pour les colonies proscrites, au mépris d'un acte récent du Parlement. La proposition du lord Effingham à ce sujet a produit l'expédient curieux que nous allons rapporter. On prétend que la destination des vaisseaux

2 Avril. eſt changée, & on laiſſera faire les expéditions des bureaux avec l'endoſſement ſuivant ſur les acquits de douane en vertu deſquels les marchandiſes avoient été originairement enregiſtrées & embarquées pour Boſton. *Les effets ci-deſſus mentionnés ſont embarqués ſur le même bâtiment & capitaine pour la Nouvelle-Ecoſſe & le Canada, le Mars* 1776. C'eſt par ce tour d'adreſſe que nos ſages & vertueux Miniſtres ont cru colorer leur infraction compliquée de la loi : car il eſt clair que toutes les marchandiſes & tous les bâtimens ſur leſquels elles étoient chargées, devoient être confiſqués en vertu de l'acte, pour interdire tout commerce avec les Colonies. C'étoit donc une obligation indiſpenſable pour les Miniſtres de les faire ſaiſir & de les condamner conformément aux diſpoſitions dudit acte. Il s'eſt trouvé cependant un armateur qui n'a pas voulu ſe repoſer ſur eux de l'événement. Avec celui-là ils ont tenu une autre conduite en permettant le débarquement de ce qui étoit déja chargé, & en le lui faiſant rendre : ce qui eſt une nouvelle inſulte de leur part aux loix de la Grande-Bretagne, qu'ils ſe prêtent à rendre utiles, tandis qu'il eſt de leur devoir de les faire exécuter «.

Chambre des Pairs.

LA CHAMBRE renvoie au 19 à juger définitivement l'inſtance du duc de Saint-Albans en rémeré de biens-fonds conſidérables dans

la ville de Londres, que dans le mauvais état de ſes affaires, & pendant ſon ſéjour en Flandres, il s'eſt vu forcé de vendre à un prix trop au-deſſous de leur valeur, quoiqu'il eût été autoriſé à cette vente par un acte du Parlement. Les Juges prennent des concluſions en ſa faveur; mais le lord Cambden obſerve qu'il eſt à craindre que la grace qui lui ſera faite ne ſoit d'un dangereux exemple pour l'intérêt même de la conſtitution, & qu'il n'y a que l'exceſſive miſere à laquelle ce ſeigneur eſt réduit qui puiſſe la juſtifier, mais ſans tirer à conſéquence pour d'autres, vu que l'acte dont il demande la reſciſion, avoit été ſollicité par lui-même. 2 Avril.

La Chambre arrête que lorſque les cautions de la ducheſſe de Kingſton l'auront remiſe devant ſes Juges, l'Huiſſier de la chambre des Pairs à verge noire ſera chargé de la garde de cette Ducheſſe. Cette queſtion a donné lieu à de grands débats dans pluſieurss ſéances de la Chambre, parce qu'il n'y avoit point d'exemple d'après lequel on pût ſe régler. Quelques Lords vouloient qu'on enfermât la Ducheſſe à la Tour, ſous le prétexte que l'Huiſſier à verge noire devant aſſiſter à la proceſſion, il ne pouvoit pas répondre de la Ducheſſe, & qu'elle pourroit donc s'enfuir. On leur a repréſenté qu'elle étoit venue de Rome exprès pour ſe faire juger, & qu'une pareille action ne pouvoit point ſe ſuppoſer de ſa part. Enfin on s'eſt décidé pour le dernier parti, afin de

2. Avril remplir un uſage indiſpenſable qui eſt de pure forme à ſon égard.

Il y a un principe conſtant : c'eſt que lorſque ſa caution l'aura remiſe devant le Tribunal, il faut qu'elle ſoit conſtituée priſonniere pour pouvoir être jugée ; la formule du ſerment des témoins portant expreſſément que le perſonnage que l'on va juger, & qui eſt à côté d'eux à la barre de la Cour, eſt un priſonnier. La queſtion roule donc ſur ces deux points : Sera-t-elle conſtituée priſonniere d'Etat à la Tour ? ou bien ſera-t-elle miſe ſous la garde de l'Huiſſier à verge noire ? ou enfin, comme le délit qu'on lui impute eſt ſuſceptible du privilege clérical, & qu'elle a déja été admiſe à donner caution pour ſe préſenter, la Chambre ne pourroit-elle pas ſe contenter de lui enjoindre de comparoître tel jour à telle heure ? Car il eſt difficile que l'Huiſſier, étant néceſſaire au cérémonial de la proceſſion, ſe charge de ſa perſonne. — Le lord Mansfield obſerve que la chambre des Pairs, en qualité de Juré, ayant le droit que n'ont pas les autres Jurés, de s'ajourner, il faudroit, pendant toute la durée du jugement, que la Ducheſſe renouvellât chaque jour ſa caution : que d'ailleurs être ſous la garde de l'Huiſſier n'eſt point un empriſonnement : que l'Huiſſier peut vaquer à ſes autres fonctions, ayant des ſubſtituts, ainſi que les Sherifs qui ſont proprement les geoliers de chaque province.

La ſuite au No VI.

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 16 Juillet 1776.

Le parti Américain se persuade, Monsieur, & non sans fondement peut être, qu'on ne laisse arriver jusqu'à lui aucune des nouvelles qui pourroient soutenir ou ranimer ses espérances. Mais il ne croit point, pour cela, que son courage doive l'abandonner. Dans tous ce qu'on lui cache il veut trouver matiere à de nouveaux triomphes. Son dépit l'échauffe & l'éclaire : il brise tout, écarte tout, pénetre tout. La curiosité poussée par l'intérêt est un vaisseau qui fend les glaces à l'aide d'un vent furieux. Au défaut de lettres & de relation des armées Américaines, il analyse, discute & retourne de cent manieres celles que le Gouvernement fait publier pour annoncer ses succès. Je ne finirois point, si je vous rapportois tous les commentaires de ce Parti sur les dernieres gazettes de la Cour. J'aime mieux ne vous apprendre que des faits certains, & sur lesquels on puisse établir de solides conjectures, Au reste la scène ne demeure jamais vuide sur le théâtre politique de l'Angleterre ; il y a toujours quelque intermede, quelque passe-tems. Ceux que donne l'opposition actuelle sont très-gais. Elle a un sel piquant qui me divertit, quoique peut-

être on pût lui dire comme aux colimaçons d'Esope. » Vos maisons brûlent & vous chantez. » Mais ne moralisons point ; amusons-nous.

L'objet de la satire que vous allez voir est la Gazette de la Cour. On l'appelle ici la cigale qui chante l'été, plaisir que la fourmi sa voisine lui envie encore. Les passages latins vous paroîtront suffiiamment traduits par quelques vers de Boileau & d'autres dont j'ai eu le bonheur de me souvenir.

Avant de commencer il me vient un scrupule. Je ne vous ai peut-être pas fait assez entendre qu'en Angleterre la Gazette de la Cour est aussi une Gazette de parti. C'est un caractere qui est singulierement à elle, parce qu'il n'existe gueres qu'ici une sorte de confédération, toujours subsistante sous le nom d'opposition, que cette gazette fait attaquer & combattre d'une maniere qui lui est propre. Ainsi la gazette de la Cour de Londres étant une arme offensive à la main d'un parti qui s'en sert contre le parti contraire, la guerre qu'on lui fait ne porte aucune atteinte à l'autorité souveraine sous laquelle la constitution unit & confond les deux partis. Cette différence peut venir encore de ce qu'ici les Ministres sont responsables à la Nation, tandis qu'ailleurs tout doit se rapporter au Souverain.

ENTRETIEN

D'un Lord avec un Gazetier, l'un & l'autre Anti-Américains.

La Scène est dans une Taverne retenue pour le Parti dominant.

M. Scot.

Milord m'a fait demander ?

Le Lord.

Oui, M. Scot : c'est pour causer avec vous sur la lettre du général Carleton que vous avez copiée dans votre feuille.

M. Scot.

J'en ai fait l'extrait le plus concis qu'il m'a été possible.

Le Lord.

Eh bien ; vous en avez encore trop dit. Que voulez-vous qu'on pense du déplaisir que montre Carleton *de ce que les amis du Gouvernement se sont pressés d'agir plutôt qu'il n'auroit souhaité ?* Chacun croira que nous avons reçu quelque mauvaise nouvelle à laquelle on aura voulu finement préparer la nation. Dites-moi, M. Scot, avez-vous lu l'Art poëtique d'Horace? Je parierois au moins que vous ne l'entendez pas.

M. SCOT.

En vérité, Milord, vous m'embarrassez. Seroit-il possible.....

LE LORD.

Vous croyez bonnement qu'Horace enseignoit à faire des drames, n'est-ce pas? Eh bien, c'est une vieille erreur. Voici le vrai. Le projet de Mécéne étoit qu'il fût secrétaire d'Etat. Pendant que cela s'agitoit, il s'amusoit à composer des instructions pour faire une gazette. Et c'est ce que vous & tant d'autres avez toujours pris pour un art poëtique. Un Romain qui avoit commandé les légions & qui s'étoit distingué à la guerre, se seroit-il amusé à tracer des regles d'opéra? Non, Monsieur. Ainsi qu'Adisson, milord Chatham & le cardinal de Richelieu, Horace écrivoit & montroit à écrire la gazette. Or, comment auriez vous pû le comprendre, si vous avez toujours ignoré son intention?

M. SCOT.

Ainsi, Milord, quand je me suis essayé dans ma jeunesse à quelques légeres compositions dont je puisois les principes dans cet arbitre du goût, j'apprenois à faire une gazette! En vérité je ne m'en doutois gueres. Oserois je vous prier......

LE LORD.

Vous allez être satisfait. Par exemple, si

vous aviez entendu ce prétendu Art poëtique, auriez vous fait mention de l'inquiétude du général Carleton? Non sans doute : voici le précepte qui vous en auroit empêché :

Ut nunc dicat jam nunc debentia dici
Plèraque differat & præsens in tempus omittat.

C'est-à-dire, qu'il faut

Renvoyer ailleurs plusieurs événemens
Qu'ailleurs on fait paroître avec plus d'agrémens.

Y êtes-vous?

M. Scot.

Mais, Milord, est-ce que jamais on ne montrera un peu d'ingénuité? Vous avez vu comme on nous a tansés sur la relation de la levée du siége de Quebec & sur celle de l'évacuation de Boston. Et comment a-t-on pris encore la conquête de ce poste perdu au fort des Cedres, dont un partisan s'est emparé, & qu'il a sans doute abandonné de même? On en a ri : voilà tout. Il ne suffit pas de dire au public que les choses vont au mieux; il faut qu'il le croye.

Le Lord.

A merveille pour votre crédit, Monsieur; mais non pas pour le nôtre. Les deux canons trouvés dans le poste des Cedres & la réduction de quatre à cinq cents Rebelles qui se sont rendus à discrétion devoient faire hauf-

ſer les actions de quatre pour cent au moins. Vous êtes cauſe qu'elles reſtent encore au-deſſous du taux où elles étoient quand on a fait l'emprunt. Nous faiſons notre moiſſon, Monſieur, l'hyver viendra ; il eſt bon d'y ſonger d'avance. Profitons de tout, s'il vous plaît. Et puis, il y a une maniere de préſenter les choſes.

D'un pinceau délicat l'artifice agréable,
Du plus affreux objet, fait un objet aimable.

M. SCOT.

Aſſurément, Milord, on n'a rien à me reprocher à cet égard. Eſt-ce que je n'avois pas fait la plus pompeuſe relation des exploits de milord Dunmore dans la Virginie ? Ne ſembloit-il pas qu'il ne lui reſtât qu'à recevoir les ſoumiſſions d'une province déſarmée ? Je l'avois immortaliſé. Eſt-ce ma faute s'il a été le premier des Gouverneurs en Amérique qui ait jugé à propos de quitter ſa réſidence pour ſe réfugier ſur les vaiſſeaux du Roi ?

Ai-je manqué de dire le plus grand bien du Major Fordyce & de ſes valeureux grenadiers que milord Dunmore avoit détachés pour une expédition ſecrete de la plus grande importance ? Elle s'eſt trouvée être impraticable ; & quand même elle eût réuſſi, elle n'auroit été d'aucune utilité : le Major Fordyce y a été tué ; tous ſes grenadiers ont été

taillés en pieces ou faits prisonniers; peut-on s'en prendre à moi?

Vous parlez de préceptes d'Horace, je les ai suivis au pied de la lettre.

Desperat tractata nitescere posse quae relinquit.

Il laisse ce qu'il croit ne pouvoir être aimable,
Quelque soin qu'il eût pris pour le rendre agréable.

Je n'ai pas dit un mot en l'honneur du pauvre Fordyce que j'avois annoncé comme un des plus braves & des plus habiles officiers que le Roi eût dans ses armées.

Quand les forts de Saint Jean & de Chambly ont été pris par les Américains avec cinq cents hommes de vieilles troupes qui s'y trouvoient, j'ai parfaitement compris qu'il falloit être serré & laconique sur cet événement. J'ai laissé de côté les canons & les munitions.

J'ai fui d'un Gazetier l'abondance stérile,
Craignant de me charger d'un détail inutile.

Le brigadier général Arnold après une marche des plus savantes & des plus hardies dont l'histoire fasse mention, est venu mettre le siege devant la plus forte place de l'Amérique. Voici comme j'en ai parlé : » Un certain Ar» nold a paru à la pointe Levi «.

Quand les Rebelles sont entrés dans Montréal, place qui a valu anciennement au lord Amherst sa renommée & sa Pairie, j'ai gardé le silence. Quand le colonel Prescot a été

pris ſur les lacs avec ſes bâtimens, ſes ſoldats & ſes munitions: ſilence encore; pour qu'on ne diſe pas de moi *tacenda locutus.*

D'après le même principe, je me ſuis gardé de dire que les Rebelles de la Caroline Méridionale avoient fait priſonnier notre brigadier général Macdonald: qu'ils avoient tué Macleod, défait quinze cents de nos montagnards & déſarmé tout le parti: toutes choſes qui ne pouvoient pas ſe dire dans notre gazette. Je n'ai point parlé de l'heureuſe expédition du rebelle Schuyler dans le pays des ſauvages, qu'on affecte d'appeller les alliés naturels de l'Angleterre: ni de la capitulation accordée au chevalier John Johnſon: ni de la grace qu'on lui a faite de le laiſſer aller ſur ſa parole; ni du déſarmement de ſix cents Ecoſſois & Torys.

N'ai-je pas ſoigneuſement conſervé aux Rebelles de l'armée d'Arnold les épithetes de fanfarons & de pillards? N'ai-je pas tourné en dériſion le ſecours qu'ils attendent de Cambridge, quoique je ſache très-bien que ce ſecours eſt conduit par le brigadier général Thomſon qui dans la derniere guerre a ſervi avec la plus grande diſtinction ſous le lord Amherſt & ſous le général Monkton? C'eſt que je n'ai point oublié le *perfidus Ixion*,

Qu'on nous peigne Ixion perfide & criminel.

Il ne venoit point de nouvelles de l'échec des Rebelles devant Quebec le 31 Décembre

& de la mort de Montgommery. Toutes les lettres de l'Amérique l'annonçoient, mais c'étoit ſur la foi d'une relation publiée par le Congrès même. Je crois avoir fait voir en cette occaſion, ce dont je ſuis capable. Voici comme j'ai raiſonné. Le Congrès eſt un gouvernement novice que l'adverſité n'a point encore inſtruit. Il n'eſt point exercé dans l'art de colorer un revers. Il aura donné une relation ſimple & naïve de la défaite de ſes troupes. Faiſons en notre profit. Il eſt pourtant ſingulier que notre gazette tire ſes documens de celle des Rebelles, & qu'on y liſe : *par ordre du Congrès, ſigné Charles Thompſon.* Mais qu'importe.

Battons nos ennemis avec leurs propres armes.

Danaûmque inſignia nobis
Aptemus.

Du côté de la Marine, je crois ne mériter pas moins d'éloges. Paroit-il une de mes gazettes où il n'y ait une longue liſte de vaiſſeaux Américains pris par les eſcadres du Roi? Je ſais pourtant très-bien que nos Amiraux comptent juſqu'aux chaloupes; mais c'eſt pour nous, cela. Quel curieux détail n'ai je pas donné du combat du rebelle Hopkins avec la frégate le *Galſgow* qui s'en eſt retirée criblée de coups à ſon arriere, & à qui l'ennemi a enlevé ſon convoi d'une bombarde & de trois alleges?

Ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet

Primo ne medium, medio ne discrepet imum.
Mêlant si sagement le vrai, la fiction,
Qu'ils s'accordent toujours dans toute l'action.

A la faveur de tous les détails nautiques dont j'ai embrouillé la relation de ce combat, j'ai évité de parler de la victoire remportée par Hopkins, & des grandes quantités de munitions & d'artillerie qu'on sait qu'il a débarquées heureusement à la Nouvelle-Londres.

Permettez moi de vous dire, Milord, que j'ai lu mes auteurs.

LE LORD.

Oui, mais à la suite de cette relation, vous avez donnez une liste de tous les vaisseaux de l'escadre d'Hopkins qui a produit le plus mauvais effet. Vous savez qu'on nous a demandé dans le Parlement un état de la marine Britannique & que nous l'avons refusé. N'est il pas étrange qu'après cela ce soit notre gazette qui produise une liste des vaisseaux de l'escadre d'Hopkins, l'état de ses canons, de ses hommes, avec autant d'exactitude que le feroit le bureau de la marine de Philadelphie?

M. SCOT.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, Milord, que de tems en tems il faut avoir l'air de commettre une petite indiscretion pour donner de la confiance. Tout le monde savoit ici la force de l'escadre d'Hopkins.

Sur un fait averé la fiction s'étaye.

Ex noto fictum carmen sequar.

Cela m'a aidé à faire passer le reste.

Vous n'imagineriez pas combien notre gazette est décriée par toutes ses réticences. Il n'y a pas de jour que je ne reçoive quelque billet anonime; & sous mille formes diverses on me lâche sans cesse des épigrammes. Puisque vous ne nous apprenez rien par votre gazette, m'écrit l'un, mettez-y au moins l'affiche de ma maison qui est à louer. Un autre veut que je lui fasse retrouver son petit chien. En sortant pour venir ici, j'ai reçu une annonce qu'on me prie d'y insérer, dont je voudrois bien, Milord, vous faire la lecture.

(*Scot lit.*)

LION PERDU.

» *Un vieux lion qui depuis plusieurs siècles habitoit l'Angleterre, & dont les ennemis de cette nation avoient grand peur, a disparu tout-à-coup, il y a près de dix-sept ans, du palais de Saint James où on l'avoit toujours nourri & soigné avec la plus grande attention. Il y a apparence qu'il a été volé par le moyen de quelque appât & transporté furtivement en Ecosse où on l'a tenu étroitement enfermé dans le dongeon d'une certaine île. Mais comme on ne lui donnoit pour litiere que des chardons : ce qui est presque l'unique production de ce pays ; & qu'il étoit étouffé*

par les fumigations de souffre dont le maître du château fait un continuel usage pour sa maladie cutanée, il a brisé ses liens & s'est sauvé de cette prison infecte où on vouloit lui faire perdre sa force & son instinct pour le brider, le sangler, & le bâter. Toutes les nouvelles qu'on reçoit depuis quelque tems d'Amérique feroient penser que c'est dans ce pays que s'est réfugié ce terrible animal. Comme il ne se croit point fait pour porter des choux, il est douteux qu'un Ministere Ecossois parvienne à s'en ressaisir. Si les prodigieuses forces, qui sont parties pour le prendre ne le mettent pas en pieces, on doit craindre qu'il ne passe chez des voisins dont tout le bonheur feroit de nous l'enlever. Ci-devant il venoit au nom de George ; *& celui de* France *le mettoit en fureur. Peut-être aujourd'hui est-ce tout le contraire. Il est très sensible aux caresses & on n'en vient à bout que par la douceur. On promet pour récompense à ceux qui le rameneront à son ancien domicile, l'estime & la reconnoissance des vrais amis de la Maison d'Hanovre & de tout l'empire Britannique* «.

LE LORD.

Bêtiſe ! Déchirez, déchirez ; que perſonne ne....

M. SCOT.

Oh ! Milord, ſoyez sûr que cela paroîtra ce ſoir dans les trente ſix *Evening-poſt*.

LE LORD.

Mon cher Scot : je fais cas de vous. Je vous ai toujours diſtingué. Ne changez point de principes. Nous ferons votre fortune.

(*Milord prend encore un ton plus amical.*)

Si tu as quelque grace à demander, adreſſe-toi à moi. Je ſuis ami chaud, & je ne te ferai pas attendre.

M. SCOT.

Milord, puiſque vous avez tant de bonté.... Si j'oſois.... Il y auroit un moyen. Ma Gazette ne me vaut que trois cents guinées : c'eſt bien peu. Il ſeroit poſſible d'augmenter mon revenu par une réunion. J'en ſais une des plus convenables.

(*Scot fixe Milord qui le regarde auſſi ſans lui répondre. Scot a le courage de continuer*).

La fiction eſt la baſe du métier que je fais. Celui du Poëte de la Cour n'en a point d'autre. Il n'invente que trois ou quatre fois l'année ;

& moi toutes les ſemaines deux fois; avec cette différence encore que je rends des ſervices beaucoup plus eſſentiels que lui. Je crois donc pouvoir demander, ſans injuſtice, qu'on le ſupprime, & qu'on réuniſſe ſa place à la mienne qui alors vaudra cent livres ſterl. de plus. J'ai trop de délicateſſe pour prendre ſon titre; mais il faudra donner aux deux places de Gazetier & de Poëte, réunies en ma perſonne, le titre de *Fablier d'Angleterre?*

LE LORD.

On verra ça... Adieu M. Scot.

AINSI finit ce curieux entretien. On m'aſſure qu'il eſt copié preſque mot pour mot d'une feuille du parti de l'oppoſition. Le Gazetier avoit en effet lû Horace; & on peut bien dire de lui qu'il faiſoit de la proſe ſans le ſavoir.

La fameuſe affaire de M. Sayre avec le lord Rocheford vient d'être jugée. Il demandoit trente mille livres ſterl. de dédommagement pour avoir été mis au ſecret à la Tour, ſans qu'on eût voulu recevoir de caution, & pour les viſites faites chez lui & dans ſes papiers. Il paroît que ce négociant, qui eſt Américain, s'étoit en effet permis des propos très-condamnables; mais on n'a pu le convaincre d'aucun des faits portés dans l'accuſation. Il a pu nier les ouvertures que l'En-

ſeigne aux Gardes, Américain auſſi, aſſuré qu'il lui avoit faites, puiſqu'ils étoient ſeuls. Il eſt convenu ſeulement de lui avoir exprimé aſſez vivement ſon chagrin des fauſſes meſures de l'adminiſtration & du déplorable état des affaires en Amérique. Au reſte l'Enſeigne s'eſt contredit dans pluſieurs points de ſes allégations. D'abord M. Sayre étoit ſon intime ami ; enſuite il ne le connoiſſoit que pour l'avoir ſouvent rencontré dans les rues, & parce que M. Sayre le ſaluoit toujours comme compatriote. M. de Grey, Chef de la juſtice du Plaid commun, a fait une obſervation qui me paroît très-juſte & qui aura décidé le Juré à n'allouer à M. Sayre que de modiques dédommagemens, quoiqu'il ſoit avéré que cette aventure a mis dans le plus grand danger le crédit de ce négociant. L'Avocat de M. Sayre ſoutenoit que l'*idée*, ce qui eſt bien éloigné de l'*intention* ou du *deſſein*, d'enlever le Roi, de l'enfermer à la Tour, & de le tranſporter à Hanovre, étoit une extravagance. M. de Grey a répondu que ſans doute il n'y avoit rien de plus inſenſé ; mais que ſi on examinoit toutes les malheureuſes idées de la même nature qui ont été miſes à exécution, on verroit que la plupart ne paroiſſoient être que des extravagances. Il n'a pû que louer les précautions, quoique rigoureuſes, que le lord Rochford a priſes pour aſſurer la tranquillité de l'Etat. Le dédommagement qui eſt ſeulement de mille livres ſter-

ling, n'eſt accordé que ſous la condition que deux queſtions de loi, relatives à l'offre & au refus de caution, ſeront décidées en faveur de M. Sayre.

M. Hopkins conſerve la place de Chambellan ou Tréſorier de Londres. Le fameux Wilkes a mis en œuvre inutilement tous les reſſorts de ſon eſprit & de ſon patriotiſme pour la lui enlever. Cette place eſt élective tous les ans à la fin de Juin, en même-tems que celle des Sheriffs; mais ſon activité ceſſant au moment de l'élection, il en réſulte des inconvéniens pour la police de la ville qui faiſoient deſirer que le citoyen qui en étoit pourvû la conſervât pour ſa vie; & on s'y étoit accoutumé. Comme cette place eſt d'un gros revenu, & n'oblige preſque à aucunes dépenſes, M. Wilkes, dont les affaires ne ſe ſont pas raccommodées dans celles de Shériff & de Maire, en avoit grande envie; quoiqu'il eût promis de ne jamais rechercher de place lucrative. Mais c'eſt par honnêteté qu'il a manqué à ſa parole, & pour ſe liquider. Lorſqu'il a eu occaſion d'en parler en public: *Donnez-moi la préférence*, diſoit-il, *& je vous payerai mes dettes.* Il ne l'a point eue; prendra-t-il cela pour une quittance? Il a eſſuyé les ſarcaſmes les plus piquans & les plus amers ſur ſa vie paſſée & ſur ſes principes. On lui a demandé comment il pouvoit ſe préſenter pour être le conſervateur des mœurs parmi les apprentifs de Londres, dont le

Chambellan

Chambellan de la ville a la police. Il n'a point héſité de répondre que les plus grands hommes avoient fait des extravagances dans leur jeuneſſe : que Titus avoit été ſi libertin que le peuple Romain ne s'étoit décidé qu'avec peine à le nommer Empereur : que le Roi Henri V. d'Angleterre avoit volé ſur le grand chemin ; & qu'il avoit frappé un juge ſur ſon tribunal : qu'Olivier Cromwell, dans ſa fougue de jeune homme, étoit la terreur de tout ce qu'il y avoit de gens tranquilles & honnêtes. On a vu qu'il ſavoit ſon hiſtoire, mais cela ne lui a pas valu un ſuffrage de plus. Il a proteſté qu'il abhorroit les Miniſtres : qu'il ne ceſſeroit de ſignaler ſon zele avec le plus grand courage pour l'intérêt de la liberté : qu'il étoit plus anti-gallican que jamais ; qu'il ne bûvoit ni ne faiſoit boire du vin de France. Malgré tout cela on lui a donné le *déboire* de choiſir M. Hopkins & il eſt vraiſemblable qu'il ne ſongera plus à cette place. Il s'en eſt vengé le jour de l'élection dans un véhément diſcours qu'il a adreſſé de la tribune aux harangues aux Bourgeois de Londres. Il leur a dit des duretés que les Gazetiers Anglois, toujours ſi hardis, ont avoué qu'ils n'oſoient pas répeter. Je crois qu'après cela je puis me diſpenſer d'en charger mon papier. Vous pouvez tout imaginer. Son auditoire, comme vous le jugez bien, n'étoit pas fort tranquille. Mais ce héros anti-gallican eſt doué d'une aſſurance & d'un

courage qui ne brille jamais plus qu'au milieu des huées & des ſifflets. Il leur a tout dit: heureuſement pour lui ils n'ont pas tout entendu. On m'a aſſuré, mais je ne vous le garantirois pas, qu'il lui étoit échappé cette plaiſante boutade, dont apparemment les épouſailles de la mer par le Doge de Veniſe lui auront fourni l'idée: *ingrate Cité, Babylone infecte, je t'avois épouſée, je te répudie!*

Que ce mot ſoit de lui ou non, il eſt toujours certain qu'il a fait divorce avec la ville de Londres; & par une bizarrerie du ſort aſſez ſinguliere, ſon antagoniſte, le colonel Luttrel, faiſoit dans le même tems en Irlande un mariage très-riche & très-agréable. C'eſt ce même M. Luttrell dont Wilkes diſoit qu'il étoit venu s'aſſeoir ſur ſes genoux dans le Parlement.

Quoique M. Hopkins reſte en poſſeſſion de ſa place, M. Wilkes a fait encore une nouvelle tentative pour l'en faire déchoir. Il a déterré une vieille loi municipale qui exclud de la charge de Chambellan tout bourgeois de Londres qui n'aura pas gagné les franchiſes de la ville par apprentiſſage, ou pour qui elles ne ſeront point un droit de naiſſance. Son excluſion ne tourneroit point au profit de M. Wilkes; car les qualités lui manquent comme à M. Hopkins; mais cela lui eſt égal. L'affaire a été très-ſérieuſement diſcutée dans le Conſeil de la ville, qui preſque unanimement a été d'avis que, dans les circonſ-

tances actuelles, cette loi ne pouvoit plus être d'aucune valeur. On croit pourtant qu'elle sera portée au banc du Roi. Si cela est, & que M. Hopkins soit destitué; la moitié des Aldermans & M. Wilkes dans le nombre perdront leurs places. Que la société civile est heureuse d'avoir un défenseur aussi désintéressé que M. Wilkes! Vive Wilkes & la liberté!

Mais parlons sérieusement : le Gouvernement le plus arbitraire seroit il aussi redoutable que l'intérêt privé de M. Wilkes pour les franchises d'une corporation? Pour venger sa cupidité frustrée & son amour propre humilié, il suscite à sa chere cité de Londres un procès capable de porter une atteinte funeste à sa chartre & à ses privileges. Ah! pour le coup le masque est tombé; & on ne peut plus voir dans ce champion redoutable des libertés Angloises, qu'une ame venale qui attend l'acheteur. Je ne fais que répéter, Monsieur, le jugement que la ville entiere a porté sur M. Wilkes. Ce qui me confirmeroit dans cette opinion, c'est qu'au lieu d'avoir quitté sa robe d'Alderman, par le généreux dépit d'une vertu, *repulsæ nescia sordidæ*, & après le divorce qu'il venoit de faire, il trouve encore assez de justes dans Sodome pour ne pas l'exterminer. » Il lui reste, dit-il, quelques amis choisis, quoiqu'en petit nombre, avec lesquels il continuera de s'opposer au torrent de la corruption ministériale & d'applaudir aux nobles efforts des braves Américains, qui seuls peuvent sauver

l'Angleterre «. Mais c'eſt que s'il quittoit ſa place d'Alderman de Londres, il feroit réduit au rolle, aujourd'hui ſtérile, d'anti-Ecoſſois dans la Chambre des Communes, & qu'il perdroit tout eſpoir de ſe faire acheter par les Miniſtres préſens ou futurs.

En attendant que ſon logis, s'il lui en reſte un, ſoit marqué à la craie miniſteriale, le petit nombre des juſtes ſe cottiſe pour lui faire une penſion alimentaire. Où eſt le tems où toutes les femmes portoient ſes couleurs: où ſon nom retentiſſoit dans toute l'Europe: où le peuple dételloit ſa voiture pour le traîner? Il eſt livré aujourd'hui à l'oubli le plus humiliant: c'eſt qu'il faut à la popularité une autre baſe que l'ambition. C'eſt que *l'audace & le mépris ſont d'infideles guides*; c'eſt qu'il vaudroit mieux, qu'à l'exemple d'Ariſtide, dont un oſtraciſme tout différent lui fait éprouver le ſort, il eût plus rempli l'Angleterre de ſes vertus que de ſes paſquinades, contre les plus reſpectables perſonnages.

M. Hopkins, dont le Conſeil des Aldermans de Londres a pris le ſerment, malgré la proteſtation de deux de ſes membres, & la menace d'une action au banc du Roi, d'après un reglement fait en 1572, ſous le règne d'Eliſabeth, a reçu les honneurs d'une eſpece de triomphe. Tous ſes amis en ordre proceſſionnel, précédés & accompagnés des Officiers de Ville, l'ont conduit à la taverne de Londres où ils lui ont donné une ſuperbe

fête aux acclamations d'un peuple nombreux, qui n'ont été troublées que par les plates insultes de quelques mercénaires du Chambellan manqué. Deux drapeaux marchoient devant M. Hopkins, sur l'un desquels on lisoit en gros caracteres, *vive Hopkins* & *les mœurs*, & sur l'autre, *point de despote sous le nom de défenseur. Vraie liberté & indépendance.*

On a des nouvelles de Boston du 28 Mai & du 3 Juin. Tous les habitans valides s'étoient engagés volontairement à travailler deux jours de la semaine aux fortifications. A cette date divers ouvrages considérables étoient déjà achevés. Le Congrès de Boston s'étoit assuré de plusieurs habitans qui, après avoir refusé de signer une association pour défendre par les armes les Colonies unies contre les entreprises hostiles des flottes & des armées Britanniques, avoient refusé de remettre au comité, sous serment, leurs armes, munitions & équipemens de guerre.

Le Roi vient de récompenser M. le général Carleton de sa belle défense de Quebec, en le décorant de l'ordre du Bain. On croit que les marques de cet ordre lui seront portées par Madame Carleton qui va le trouver à Quebec avec sa sœur & ses enfans, sans doute sous une plus sûre escorte que celle qui avoit été donnée au fameux mortier de Boston & à tant d'autres munitions d'artillerie que les Rebelles ont enlevées. M. Carleton, officier recommandable par ses services & ses talens,

eſt né dans le Comté de Tipperary en Irlande. Il eſt beau-frere de milord Effingham qui a ſi généreuſement refuſé de ſuivre ſon régiment en Amérique, pour y verſer le ſang de ſes compatriotes.

On apprend par les lettres du 3 Juin que la province a adreſſé des inſtructions à ſes repréſentans à l'aſſemblée générale, pour les prier de faire connoître au grand Congrès de Philadelphie que le vœu de cette province étoit pour la ſéparation; & que ſi le Congrès, trouvant les autres Colonies dans les mêmes diſpoſitions jugeoit à propos de l'ordonner, la Nouvelle Angleterre lui répondoit du zele & du plaiſir avec leſquels ſes habitans ſacrifieroient leurs vies & ce qui leur reſtoit de biens pour contribuer à l'effectuer & à la ſoutenir. Sans doute le Congrès aura reçu les mêmes aſſurances de la part des autres Colonies. Il a pris le 15 Mai un arrêté dans lequel, (après avoir dit que la Grande-Bretagne, par l'acte de capture du mois de Décembre, ayant retiré aux Colonies ſa protection, & ayant fait au contraire les plus grands & les plus déteſtables efforts pour les exterminer, l'intérêt de la paix & de la ſureté intérieur des Colonies exige que la Grande-Bretagne n'y conſerve aucune eſpece d'autorité,) il recommande aux aſſemblées & conventions reſpectives des Colonies unies, dans leſquelles on n'a pas encore établi de gouvernement, de choiſir telle forme de

gouvernement qui leur paroitra la plus convenable pour leurs intérêts particuliers & pour ceux de l'Amérique en général.

Dans cette même résolution les peuples sont relevés de leur serment, attendu la nécessité reconnue de supprimer toute autorité de la Couronne dans les Colonies. Elle est signée du proscrit *Hancok*, Président du Congrès : à la différence des autres actes où il ne paroissoit que le nom de *Charles Thomson*, Secrétaire. Je ne sais si c'est pour la rendre plus imposante. Quoiqu'il en soit je ne regarderois cet arrêté que comme un acte préparatoire, & j'imagine que pour effectuer solemnellement la séparation s'il y a lieu, le Congrès en publiera une où le vœu de chaque Colonie sera énoncé, & qui sera signée, non du seul Président, mais encore de tous les membres de l'Assemblée. Le Congrès a procédé jusqu'ici trop réguliérement pour manquer à la moindre formalité dans l'acte qui sera la clôture d'une scene si généralement intéressante.

L'Assemblée de l'île de Rhode-Island a passé un acte pour relever ses habitans de leur serment de fidélité envers le Roi, & pour changer les formules des sermens & actes de Justice.

A Water-Town tous les habitans se sont promis de soutenir le Congrès de tous leurs efforts s'il déclaroit l'Amérique indépendante de la Grande-Bretagne.

De gros détachemens des troupes de la Pen-

ſylvanie & de la Nouvelle-York ſont partis pour renforcer l'armée Américaine dans le Canada, à ſon quartier général ſur la riviere Sorel. Ce renfort doit la mettre en état d'occuper l'Armée Angloiſe pendant tout l'été, & opérer par ce moyen une diverſion favorable aux autres Colonies.

Voilà tout ce que l'on ſait de certain du Canada. Soyez ſûr, Monſieur, que depuis la levée du ſiege de Quebec, & la ſurpriſe du poſte des Cedres, les gazettes n'ont publié aucune nouvelle qu'on puiſſe croire de ce qui ſe paſſe dans cette Colonie. Ne donnez point de foi aux lettres particulieres, fuſſent elles mêmes écrites de Quebec, quand elles annonceront que les troupes du Roi ont remporté des avantages que la Gazette de la Cour n'aura point publiés. M. Scot a des couſins à Quebec, c'eſt tout vous dire.

Je ſuis fâché du bruit qui ſe répand que les ſauvages du parti Anglois ont maſſacré 390 des Américains qui s'étoit rendus à diſcrétion au poſte des Cedres. C'eſt une nouvelle dont on doit ſouhaiter de ne jamais avoir la confirmation. Si malheureuſement elle ſe trouvevraie, l'Officier Anglois qui a ſurpris ce poſte écarté n'aura donné lieu qu'involontairement à cette affreuſe cataſtrophe, & il n'eſt ſurement pas à ſe repentir d'avoir fait ce coup de main avec un détachement trop foible pour contenir la fureur de ſes forces auxiliaires. Je ne me réſoudrai jamais à croire que

les agens du Miniftere Anglois parmi les fauvages du Canada leur aient fait boire dans une de leurs affemblées le fang d'un Boftonien. Les rébellions de tous les tems ont enfanté de pareils bruits, dont le nôtre ne verra point l'horreur fe réalifer.

Le général Washington eft parti de Bofton pour la Nouvelle-York, où on affure qu'il n'y a pas moins de dix-huit mille hommes prêts à faire la plus vigoureufe réfiftance.

Les bruits qui avoient couru de fa défection étoient très-mal fondés. Il ne pouvoit pas être vrai qu'il fe fût féparé de la caufe Américaine, quand il a vu que le Congrès vouloit fe féparer de la Grande-Bretagne. C'eft parce que l'Angleterre exigeoit une *foumiffion abfolue* qu'il a pris les armes; & la feparation étoit une fuite néceffaire de la perféverance de la Métropole dans cette réfolution. Washington n'a pas plus abandonné le parti Américain, qu'il n'eft vrai que le général Lée a été enlevé. Vous pouvez vous rappeller que, dans le tems, j'ai apprécié ces deux nouvelles à leur jufte valeur.

On équipe en toute diligence fur la riviere de la Vare une efcadre qui fera compofée de plufieurs vaiffeaux de force que le Congrès a, dit-on, fait acheter chez l'étranger, & qui feront commandés par un nommé *Green*, que le Congrès vient d'élever à la dignité d'Amiral.

Vingt-quatre Chefs de Nations fauvages

ſont arrivés d'Albany à Water-Town le 27 Mai, ſur leur route, pour ſe rendre auprès du Congrès, & regler avec lui leurs opérations.

L'Aſſemblée de la Caroline méridionale a arrêté le 6 Avril, que le Congrès général ayant déclaré qu'il ſeroit très-dangéreux qu'aucune Colonie adreſsât ſéparément des requêtes ou propoſitions au Roi ou au Parlement; en conſéquence, & pour garantir les libertés de l'Amérique de toutes entrepriſes artificieuſes pour triompher d'elles par la négociation; il étoit ordonné qu'on ne traitât avec qui que ce ſoit que par le canal du Congrès général; que s'il arrivoit dans la Colonie quelque plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, il ne lui ſeroit donné que quarante-huit heures de délai pour ſe rembarquer, ſans que qui que ce ſoit pût l'entretenir ou l'approcher; & que s'il venoit par terre, on le feroit ſortir ſur le champ de la Province ſous eſcorte.

Il ſe débitoit ici depuis quelques jours, d'après pluſieurs lettres arrivées d'Halifax, & dattées du 10 Juin, que l'armée qui y eſt raſſemblée s'étoit embarquée en plus grande partie pour la Nouvelle-York où le lord Howe devoit la joindre; & qu'au moment préſent la Nouvelle-York étoit ſoumiſe, ou bien qu'elle étoit réduite en cendres.

La Cour vient de publier des lettres du général Howe, du 7 & du 8 Juin qui confirment la nouvelle de cet embarquement, Il

eſt dit que l'armée n'attendoit qu'un vent favorable pour appareiller. M. Howe ajoute que le vaiſſeau de munitions d'artillerie nommé le *Hope* a été pris (par les Américains) dans la baie de Boſton. Voilà une nouvelle fâcheuſe dont le Gazetier de la Cour qui fait ſon *Art poëtique* fait l'aveu ingénu. Mais il ne dit pas tout, & le parti de l'oppoſition a achevé la phraſe, donnant la liſte des munitions qui étoient ſur ce vaiſſeau, & la relation du terrible combat que l'Américain, qui l'a enlevé, a ſoutenu contre les chaloupes des vaiſſeaux de guerre qui l'aſſailloient de toutes parts, & dans lequel ce brave homme a perdu la vie. Il a pris ce vaiſſeau à l'abordage ſans tirer un ſeul coup, & avec bien moins de forces, car ſa priſe étoit montée de ſix canons. Il s'appelloit le capitaine Mugford. Le corps de ce rebelle qui a été recueilli à *Marblehead* y a été enterré avec les honneurs militaires par un détachement du quatorzieme régiment des troupes du Roi. Le chargement de ſa priſe conſiſtoit en quinze cents barrils de poudre cerclés en cuivre, mille carabines avec leurs bayonnettes, baguettes, cartouches, &c. des affuts de campagne pour le gros canon, & toutes ſortes d'outils de fer propres à l'artillerie & à l'armée. Son chargement eſt eſtimé 50,000 l. ſterl. Les Boſtoniens en ont pris encore deux autres qui étoient remplis de diverſes proviſions.

Il circule une lettre dont rien ne garantit l'autenticité. Mais le ſilence de la Cour ſur les nouvelles qu'on ſuppoſe qu'elle vient de recevoir de ſes généraux, invite à croire que cette lettre contient quelques vérités. Elle porte que l'Amiral Howe, après une navigation très pénible, a tenté de faire exécuter le débarquement à New-York ou auprès, mais que ſes troupes étoient ſi fatiguées qu'elles n'ont pû ſoutenir le choc des Américains, qui leur ont tué beaucoup de monde. Elle ajoute que l'armée, après s'être rembarquée, a été faire la même tentative à l'île de Rhode-Iſland, d'où elle a été pareillement repouſſée avec une perte conſidérable, & qu'enfin l'amiral avoit pris le parti de la conduire à Halifax, d'où l'armée du général ſon frere a dû appareiller le 9 Juin pour aller auſſi débarquer à New-York. J'ai l'honneur de vous repeter, Monſieur, que cette nouvelle, quoique généralement répandue ici, me paroît avoir beſoin de confirmation.

Le parti de l'oppoſition prétend être sûr que l'Américain Hopkins s'eſt emparé d'une bombarde & d'un vaiſſeau chargé de bombes & de munitions d'artillerie à bord duquel étoit un beau mortier de douze pouces de calibre. On ne peut donc que lui ſavoir gré d'avoir préféré à la gloire de prendre la frégate le *Glaſgow*, l'avantage infiniment plus précieux de mettre en ſureté une capture qui doit être d'une grande reſſource pour la cauſe Améri-

taine. Si ce fait eſt vrai, ajoute-t-on, comment milord Sandwich ſe juſtifiera-t-il d'avoir laiſſé aller encore ce mortier ſans convoi? Toutes ces nouvelles, qui ſont déſagréables pour la Cour, reſtent ſur le *taccenda* de M. Scot.

Il eſt arrivé un vaiſſeau des îles Bermudes qui aſſure que tout y étoit parfaitement tranquille; ainſi il ne ſe confirme pas que Hopkins y ait tenté une expédition, comme le bruit s'en étoit répandu.

La flotte partie de Portſmouth le 18 Juin étoit encore à Plimouth le 12 de ce mois. Elle a été neuf jours en mer avant de pouvoir entrer dans Plimouth. Elle eſt de 72 voiles, ſous le convoi de la frégate le *Diamand*, Capitaine Sielding. Cette flotte tranſporte 4500 Heſſois, 1000 hommes de Waldeck, quelques centaines d'hommes levés ſur tous les régimens de la Grande-Bretagne qui étoient déjà aſſez réduits, & deux mille chevaux pour les bagages. C'eſt ſur le *Diamand* que s'eſt embarqué le jeune comte de Winchelſca, qui n'étoit venu à Portſmouth que pour embraſſer M. Fielding ſon beau-frere. Les uns prétendent que ce Lord ne veut faire qu'un voyage de curioſité: d'autres ſe plaiſent à donner un motif plus relevé à la ſoudaine réſolution qu'il a priſe de s'embarquer; d'autres encore veulent qu'il y ait un myſtère concerté avec le Gouvernement. Dans tout ce qui tient à cette malheureuſe affaire d'Amérique il n'y a que doutes & incertitudes. Comment

feroit-on d'accord fur les vues fecrettes de ce jeune Lord, ou fur la nature de l'affaire que peut-être fon caprice apparent ne fait que voiler, tandis qu'il n'y a pas deux têtes angloifes où les caufes bien plus manifeftes des troubles de l'Amérique fe repréfentent fous le même afpect. On compte déjà cent dix-neuf brochures qui ont paru fur cette querelle depuis deux à trois ans, & qui toutes la font envifager fous un point de vue différent.

P. S. du 18 Juillet. On a, Monfieur, des nouvelles d'Halifax du 22 Juin. L'armée, avec le général Howe, en avoit appareillé le 10 pour la Nouvelle York, fuivant toutes les conjectures. On n'avoit point encore vû l'Amiral Howe que vous favez être parti des ports d'Angleterre le 12 Mai. Comme le vaiffeau par lequel on a prétendu favoir qu'il avoit manqué fon débarquement à New-York eft arrivé en Angleterre le 9 Juillet, on juge qu'il eft impoffible que cette nouvelle foit vraie. Mais d'un autre côté on paroît furpris de voir que le 22 Juin il ne fût pas encore arrivé à Halifax. On affure que lorfque l'armée du général Howe s'eft embarquée, il y avoit beaucoup de murmures parmi les officiers & les foldats, qui ont montré les plus vives inquiétudes fur les mines & les embufcades fans nombre dont ils favent que toutes les côtes font garnies; mais principalement fur le danger de mourir de faim fi les fubfiftances n'arrivent pas d'Angleterre en quantité fuffifante, où fi elles fe font trop attendre.

On croit avoir remarqué que le 14 & le 15 toute la Cour étoit dans la même agitation que s'il fût arrivé quelque nouvelle très-fâcheuſe. C'eſt ce qui a ſoutenu le bruit qui commençoit à ſe répandre que l'amiral Howe avoit été repouſſé & même tué. D'autres ont prétendu que les mauvaiſes nouvelles venoient de Quebec, & même auſſi des Colonies Méridionales. Ces inquiétudes ſubſiſtent depuis trop long-tems pour qu'on n'ait pas droit de conclure que les choſes ne vont pas au gré de la Cour. Car ſurement ſon chagrin & ſes allarmes ne viènnent point des fâcheuſes nouvelles que l'on reçoit ſur l'état de milord Chatham que l'on dit être très-mal à ſa terre de Haies dans le comté de Kent.

Suivant une lettre arrivée de New-York par Rotterdam, on y attendoit avec la plus fiere réſolution l'armée du Roi; & les Américains avoient réſolu de bruler la ville, plutôt que d'y laiſſer entrer les troupes Angloiſes. Les Membres du Congrès général de Philadelphie qui avoient opiné contre l'envoi d'un ſecours au Canada, & à qui il paroiſſoit répugner qu'on ſe déclarât ſi tôt pour l'indépendance, ſe ſont joints à l'avis des autres, & la plus parfaite unanimité régnoit dans les délibérations,

Il eſt conſtant que le Chevalier Parker eſt arrivé au Cap Féar; où il a été joint par le général Clinton & le Lord Cornwallis. M. Clinton a envoyé un détachement du qua-

torzieme régiment aux ordres du Capitaine Dalrymple pour s'assurer de Saint-Augustin dans la Floride Orientale.

Dans une lettre du 13 Mai, de la Nouvelle Providence, on paroît craindre que les Amécains ne fassent une seconde expédition aux îles de Bahama. On désire que l'Angleterre y envoye au plutôt un vaisseau de guerre & des troupes; ce poste étant de la plus grande importance parce qu'il commande le commerce de la Jamaïque. La flotte de Hopkins qui a enlevé de la Providence le Gouverneur & son Secrétaire, étoit composée de sept voiles, dont deux de trente canons & deux de quatorze. Leur pavillon représentoit l'union des treize Colonies, avec un serpent à sonnettes & ces mots, *ne marchez point sur moi.*

Milord North commence à dire confidemment à ses amis qu'il n'est absolument pas possible que l'affaire de l'Amérique soit terminée plutôt que l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, &c.

TABLE

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers I, II, III, IV & V,

Formant le Tome premier des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

L'INTENTION de ce Recueil Chronologique ne seroit qu'imparfaitement remplie s'il y manquoit une table, c'est-à-dire un fil pour se retrouver dans le labyrinthe de faits & de discussions qui le composent. Il ne suffit point que tous les événemens y soient narrés fidelement & jour par jour, sous leurs vraies dates. Il faut qu'on puisse saisir d'un coup-d'œil les rapports qui les lient ensemble, & que rendus chacun à leurs différentes classes, il offrent un autre espece de tableau qui facilite l'étude & les combinaisons de ceux qui veulent trouver dans l'histoire plus que de l'amusement. On y joindra un Index *des noms des principaux personnages. C'est une petite recherche qu'on n'a pas voulu négliger, à cause de l'utilité dont on imagine qu'elle pourra être pour faire connoître & juger les acteurs : ce qui n'est point indifférent dans l'histoire politique d'un peuple sujet à de grands mouvemens.*

ERRATA.

IL a échappé à l'impression une faute qu'il

eſt eſſentiel que chacun corrige pour pouvoir ſe ſervir de la Table & de l'Index. Il faut changer les chiffres des 16 premieres pages du troiſieme Cahier, & ſubſtituer 1 juſqu'à 16 aux chiffres 65 juſqu'à 80.

N°. V. p. 54, *ligne* 20, au lieu de *Décembre* 1775, liſez *Décembre* 1773.

TABLE RAISONNÉE DES MATIERES.

A

B

C

G

I

J

L

M

Il fait voir qu'on n'a point varié ſur ce qu'elle annonçoit, 14 Mars, *p.* 47. — Ce Lord croit qu'on auroit dû mieux examiner la queſtion des taxes avant de vouloir y ſoumettre l'Amérique, 14 Mars, *p.* 48. — Les principes de M. Grenville ont été adoptés par ſes ſucceſſeurs, même dans la révocation de la taxe, *ibid.* — En conſéquence il s'applaudit d'avoir voté contre la révocation totale, 14 Mars, *p.* 49. — Il remonte aux cauſes originaires du changement de la chartre de Maſſachuſſet, 14 Mars, *p.* 50. — Le lord Littleton ne croit point que les promeſſes d'un Miniſtre engagent ſes ſucceſſeurs, 14 Mars, *p.* 55. — Le Lord Gower prouve l'uniformité du Plan Miniſteriel par une lettre du général Conway en 1755, 14 Mars, *p.* 59. — Voyez *ECOSSE. FINANCES. FRANCE. PUISSANCES ÉTRANGERES. AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.*

O

OPPOSITION (Parti de l'). Les Traités ſont attaqués par le lord Cavendish, 29 Février, *p.* 4. — Vices de certaines clauſes des Traités, 29 Février, *p.* 5. Les Heſſois ne ſeront point ſous l'autorité du Roi, *ibid.* — Les Traités ſont attaqués par M Hartley, *ibid.* — M. Luttrel fait voir le danger d'envoyer des Allemands en Amérique, 29 Février, *p.* 6. — M. Fox demande ſi on a des ſûretés de la part des Puiſſances Etrangeres, 29 Février, *p.* 8. — M. Barré voit du danger à l'introduction de tant de troupes étrangeres, 29 Février, *p.* 9. — Le Conſeil du Roi eſt accuſé d'inſtabilité, *ibid.* — Le général Conway attaque vivement les Miniſtres ſur leur inſtabilité, 29 Février, *p.* 10. — Mobilité des Miniſtres détaillée par M. Burke, 29 Février, *p.* 12. Le Colonel Barré accuſé d'avoir varié dans ſes ſentimens, 29 Février, *p.* 14. — Il en rejette la faute ſur les Miniſtres auxquels il ne donnera plus

gens intéressés, 5 mars, *p.* 47. — État actuel des troupes dans les trois Royaumes, 5 mars, *p.* 48. Insuffisance de la milice pour repousser un ennemi. Ses défauts, 5 mars, *p.* 49. — La campagne de 1776, en Amérique, se passera en préparatifs, 5 mars, *p.* 52. — Elle absorbera toutes les épargnes de la paix, 5 mars, *p.* 53. — Les Traités sont défectueux. Ils ne disent point à qui les parties s'adresseront en cas de contestation. Le commandant Hessois n'a de compte à rendre qu'au Landgrave, 5 mars, *p.* 54. — Troupes Angloises en Angleterre insuffisantes pour sa sureté ainsi qu'en Irlande, 5 mars, *p.* 61. — Le lord Temple est d'avis que le plan de la guerre actuelle est vicieux, 5 mars, *p.* 65. Suivant ce même Lord, il faut parler peu & faire beaucoup, *ibid.* — Il n'est pas possible de maintenir la suprématie indéfinie : il y a du danger, 5 mars, *p.* 72, — Les adresses à la Cour ne prouvent point que les peuples soient disposés pour elle, 5 mars, *p.* 74. Le Duc de Grafton déclare que les Ministres l'ont trompé, 5 mars, *p.* 76. — L'opposition fait voir quelle sera l'énormité de la dépense pour la guerre, en subsistance & en transport, & de tout l'attirail d'une armée agissante, 11 mars, *p.* 36 & 37. — Tableau curieux de dépenses de campagnes & des consommations, *ibid.* — La mémoire du général Montgommery outragée par Milord North est défendue par M. Fox, 11 mars, *p.* 48. Motion du Duc de Grafton pour qu'on donne la facilité aux colonies d'exposer leurs griefs, 14 mars, *p.* 20. — Le Duc de Grafton se justifie d'une imputation faite contre lui, 14 mars, *p.* 21. — Milord Germaine est l'auteur du projet de réduire les Colonies à une soumission absolue, 14 mars, *p.* 23. Milord Darmouth n'avoit point les mêmes vues, *ibid.* Il est convenable de proposer un *ultimatum* aux Colonies, 14 mars, *p.* 24. — L'acte de capture, le discours du Roi & la proposition conciliatoire de Milord North annonçoient autre chose que le plan

S

T

INDEX.

A

B

C

I

J

K

L

M

Vo 2 title lacking



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Suite des débats de la Chambre des Pairs.

LE LORD MANSFIELD déclare que son avis est que la duchesse de Kingston doit être remise à la garde de l'Huissier ; mais qu'il convient que la Chambre attende, pour décider cette question, que le moment du jugement soit arrivé : ce qui est agréé par la Chambre. 2 Avril.

Le Roi se rend à la Chambre, & les Communes y ayant été appellées, sa Majesté donne son consentement au Bill pour procurer des Matelots plus facilement à la marine tant marchande que militaire, & à plusieurs autres Bills.

Cette loi ordonne qu'à compter de ce jour

2. Avril. jusqu'au 25 Mars 1777, & non pas plus long-tems (excepté pour les vaisseaux marchands & autres bâtimens qui auront fait voile avant le 25 Mars 1777, lesquels auront la liberté de revenir en Angleterre avec l'équipage mentionné ci après) ; il sera permis à tout vaisseau marchand, &c. de former son équipage de matelots étrangers, mais de maniere que ces matelots n'excédent pas en un même-tems les trois quarts des matelots employés sur ce vaisseau ; & qu'un quart au moins de la totalité devra en tout tems être formé de sujets natifs ou naturalisés de la Grande Bretagne (excepté dans le cas de mort subite ou d'autres accidens) non obstant l'acte de la douzième année de Charles II, pour l'encouragement & l'augmentation de la navigation, & tous autres actes qui pourroient y être contraires. Mais cet acte ne portera aucune restriction aux proclamations royales que sa Majesté est autorisée à publier par l'acte de Georges II, pour se procurer avec plus de facilité des matelots pour servir à bord des vaisseaux de guerre de sa Majesté.

Chambre des Communes.

M. WALDEN HAMMER propose un Bill aux fins d'obliger les Inspecteurs des pauvres dans les provinces qui ne sont, en ce qui concerne les pauvres, sous le régime d'aucun acte du Parlement, de répondre sur serment à certaines questions qui leur seront faites concernant l'état

de leurs pauvres, & de charger les Juges de paix de recevoir ces réponses, & de les faire parvenir au Clerc de la Chambre. Il est arrêté qu'on fera une seconde lecture du Bill. 2 Avril.

La Chambre arrête qu'elle se formera le 22 en comité, pour délibérer sur un acte de la treizième année du regne actuel, relatif aux ports ou autres lieux dans lesquels les grains peuvent être débarqués sans payer de droits. Elle ordonne qu'il sera dressé un Bill pour déclarer les sujets natifs du Royaume d'Ecosse, habiles à hériter des biens de leurs ancêtres en directe comme en collatérale dans ledit Royaume, quoique leur pere ou leur mere n'ayent pas été eux-mêmes sujets natifs de la Couronne, (*quoiqu'ils fussent aliens.*)

Le Bill proposé aux Communes par M. MACKWORTH en faveur des débiteurs insolvables, porte une grace plus ample qu'aucun autre Bil précédent de même nature. Non-seulement les débiteurs actuellement en pays étrangers, ou ceux qui sont dans les prisons du Royaume pourront en profiter; mais il s'étendra jusques sur ceux qui feront l'abandon de leur personne & de leurs biens avant le premier Juin prochain.

Deux vaisseaux chargés de grains étrangers arrivent à Londres. Il y a long-tems qu'on n'a vu une aussi grande quantité de grains sur la Tamise. 3 Avril.

Une allege part du quai de la tour de Londres avec vingt-deux volontaires pour

3. Avril. les remettre à Lenore, ſur le vaiſſeau de ligne le *Conquiſtador*. On prétend que c'eſt tout ce qui s'eſt préſenté pendant quinze jours aux divers lieux aſſignés dans Londres pour les enrôlemens des matelots. S'ils ne ſe font pas ailleurs avec plus de ſuccès, le ſervice de la marine du Roi ne doit pas être des mieux aſſurés.

On apprend de Glaſgow que tous les bâtimens qui faiſoient avec cette ville le commerce du tabac de l'Amérique, ſont frettés par le Gouvernement pour y tranſporter des troupes. Ce ſont les ſocs de charrues convertis en lances & en boucliers.

Il ſe tient à Portſmouth un Conſeil de guerre ſur le Barfleur pour juger un Lieutenant de marine qui a quitté ſon vaiſſeau aux îles, & eſt revenu ſans congé en Angleterre. On le trouve coupable de déſertion, & il eſt caſſé.

Chambre des Pairs.

La Chambre des Pairs entend les Avocats du duc d'Hamilton. Le lord Mansfield demande que ce mineur puiſſe ſe pourvoir devant les Tribunaux inférieurs; mais que s'il ne ſe déclare point partie intervenante dans la cauſe, ou que par des délais inutiles il élude les fins de ſa propre requête, alors le comte de Selkirk & de M. Douglas ſeront admis à demander à la Chambre de les juger après les cauſes actuellement au rôle. La Chambre adhere à cet avis.

Les Pairs accordent à M. Liardet le privilege qu'il a ſollicité pour le nouveau ciment de ſon invention. 3 Avril.

Le Roi fait diſtribuer les charités ordinaires du Jeudi-ſaint à trente pauvres des deux ſexes. Ces charités conſiſtent pour chacun en trois aunes de toile d'Hollande, une piece d'étoffe de laine, une paire de ſouliers & de bas, trente shellings dans une bourſe, avec trente pieces de deux deniers, un pain & un plat de poiſſon. 4 Avril.

James Gibſon, ancien marchand d'eau-de-vie à Londres, meurt en Eſſex âgé de quatre-vingt-trois ans. Il faiſoit un commerce ſi étendu que dans le cours de quarante années il a payé pour la valeur de deux millions ſterl. de droits au Gouvernement. Dans ſa jeuneſſe il avoit été pris par des pirates, & s'étant échapé de leurs mains il avoit paſſé quatre ans ſur une île déſerte.

Aſſemblée des Juges de paix du comté de Middleſſex au ſujet des *Reſſuſciteurs*. C'eſt le nom ſous lequel ſont connus à Londres les gens qui ſe chargent de procurer des ſujets pour les amphithéâtres de chirurgie. Il y a quelque tems qu'un de ces malheureux fut cruellement fouetté autour du cimetiere d'Iſlington. Après avoir ſubi la priſon pendant un mois aux termes de la loi, il fut rendre viſite aux chirurgiens qui l'employoient. Un d'eux lui ayant témoigné qu'il étoit vraiment touché de la rigueur des Juges de paix à ſon

égard : oh ! pour ce qui eſt de cela, lui répondit
4 Avril. le *Reſſuſciteur*, je le leur rendrai bien : vous pouvez être sûr d'avoir le corps du premier Juge de paix de Middleſex qui ſera enterré «. Cette réponſe n'ayant pas tardé à ſe répandre, ces juges ont arrêté qu'ils préſenteroient requête au Parlement pour que la peine du fouet portée par la loi contre les *Reſſuſciteurs* fût changée en celle de tranſportation outre mer.

Soulevement des ouvriers des mines d'étain dans la province de Cornouailles, ſur ce qu'ils apprennent que quelques marchands du pays ont fait venir de la porcelaine de Staffordshire. Ils vont en troupe à Redruth & briſent toute la porcelaine & fayance qui étoit expoſée ſur le marché. De là leur fureur ne faiſant que s'accroître, ils courent à Falmouth : la halle s'y trouvant fermée, ils menacent d'y mettre le feu. Les principaux de la ville ne parviennent à les calmer qu'en les aſſurant qu'on perſuadera aux habitans de ne plus ſe ſervir d'autres vaſes que d'étain ; & pour preuve de leur ſincérité, ils en font acheter ſur le champ des quantités conſidérables en préſence de ces ſoulevés. L'étain trouve aujourd'hui ſi peu de débit que ces journaliers manquent abſolument d'ouvrage.

Le *Romney* de 50 canons & la corvette le *Cignet* commandés par l'amiral Montagu appareillent de Spithead pour Terreneuve. Ils ſont ſuivis de douze bâtimens de tranſport, chargés des troupes de Brunſwich au nombre de

4,300 hommes & d'un détachement de l'artillerie Angloise destinés pour Quebec. Les frégates *la Blonde & la Junon* mettent aussi à la voile, ayant à bord le général Burgoyne & le colonel Philipps. 4. Avril.

Le vaisseau *le Duc de Cumberland* appareille pour Madrass.

La corvette *le King'sfisher* expédiée de la Virginie le 2 Mars par le lord Dunmore, arrive à Spithead. On apprend que le général Clinton, détaché de l'armée de Boston, est arrivé à la Virginie : qu'il ne reste plus aucune maison sur pied à Norfolk ; que les Américains se sont retirés à neuf milles dans les terres, & qu'ils ont détruit tout ce qu'ils ne pouvoient pas emporter. 5. Avril.

Des nouvelles de Philadelphie portent que les Américains y ont établi une fonderie de grosse artillerie,& qu'ils mettent sur leurs canons l'inscription suivante : *Domine labia mea aperies & os meum annunciabit laudem tuam.*

La Compagnie des Indes apprend que son vaisseau *le Northumberland* a été contraint de relâcher à Lisbonne, ayant été très-fatigué dans sa navigation. On l'attendoit depuis plusieurs mois ; il étoit parti des Dunes le 8 Mars 1774. Il ne ramene que dix matelots de son équipage ; tous les autres sont morts de fatigue après avoir travaillé nuit & jour pendant tout le voyage. Lorsqu'il est parti de Bengale on y avoit commencé le procès criminel d'un riche marchand accusé de par-

5 Avril. jure, & les juges paroiſſoient déterminés à le traiter avec la même rigueur que le Raja Nuncomar, qui a été condamné à mort & exécuté comme coupable de faux & de parjure, & pour avoir répandu pluſieurs accuſations calomnieuſes contre le ſieur Haſtings, Gouverneur général. On aſſure que cet Indien avoit commis, il y a dix ans, le délit pour lequel il a été condamné, & qu'on a donné un effet rétroactif à la loi paſſée il y a trois ans.

On apprend auſſi qu'il y a eu un duel au Bengale entre le général & le ſecond aſſeſſeur: qu'ils ſe ſont battus au piſtolet : que le général ayant tiré le premier & manqué, l'autre avoit tiré ſon coup en l'air & que les ſeconds avoient réuſſi à les reconcilier.

Il ne reſte plus à Graveſend de vaiſſeaux pour l'Inde, ils ſont tous partis au nombre de quinze. Le général Carnac ſe diſpoſe à s'embarquer ſur l'*Hector* qui l'attend à l'entrée de la Tamiſe.

On double en cuivre à Deptford le vaiſſeau de guerre le *Perſée*.

Suivant diverſes lettres d'Amſterdam le gouvernement Anglois y a frété vingt vaiſſeaux ſur le pied de trois mille ſix cens florins par mois.

6 Avril. Le Roi donne ſon approbation au Bill paſſé en Irlande pour réprimer les excès des enfans blancs. Cette loi défend les attroupemens, le port d'armes & les vêtemens ſinguliers ſous peine d'amende, de priſon ou de

fouet, & les voyes de fait ſous peine de mort, ainſi que les menaces par lettres anonymes. Elle aſſure le pardon pour tous délits de cette eſpèce, commis avant la fin de Décembre dernier, excepté le meurtre, l'incendie, &c. à tout enfant blanc qui avant le premier Août prochain ſera venu faire ſa confeſſion aux Magiſtrats. 6 Avril.

La frégate du Roi le *Greyhound*, capitaine Dikſon, part du port de Cork pour ſe rendre à Boſton, ayant ſous ſon convoi dix bâtimens avec des troupes & des munitions.

Les gazettes donnent une lettre du S. Wallace commandant la frégate la *Roſe* à l'île de Rhode-Iſland. Voici un précis de ce qu'elle contient: » J'ai eu ordre de l'amiral de prendre ici des beſtiaux. Les Rebelles ont prétendu m'en empêcher. J'ai tiré un certain nombre d'hommes de mon vaiſſeau, & ſous le feu de ſon canon j'ai livré l'aſſaut à un petit fort où ils s'étoient retranchés. Je l'ai pris & il y en a eu quatre-vingt paſſés au fil de l'épée. Tout le peuple du pays eſt venu fondre ſur nous. J'ai ſoutenu un combat ſanglant dans lequel j'ai perdu ſeize hommes & je me ſuis retiré ſur mon vaiſſeau «. On aſſure que le gouvernement avoit reçu cette lettre il y a déjà quelque tems; mais qu'on l'a tenue ſecrette de peur d'effrayer les matelots qui n'ont pas déjà trop de volonté pour le ſervice contre l'Amérique, & qui ne ſavent pas qu'on les mene ſe battre dans un pays où il ne faut point attendre de quartier.

7. Avril. Les payemens des gages de la maison du Roi sont arrierés de cinq quartiers ; il n'est rien dû à celle de la Reine que le courant.

L'amiral Montagu sur le *Romney* accompagné du *Cycnet*, relâche à Plimouth.

Lettre à milord Sandwich sur les explications données à la Chambre des Pairs touchant l'état de la marine dans les débats du 5 & du 14 Mars.

» Tout ce qui s'est dit, Milord, dans la Chambre des Pairs sur l'état de la marine, doit inquiéter les Anglois qui ne sont pas instruits du vrai état des choses & qui jugent par les circonstances actuelles qu'on devroit donner la plus grande attention à un objet de cette importance. On s'est beaucoup étendu sur l'article des vaisseaux de garde «.

» Est-ce qu'ils ne devroient pas toujours être en état de servir ; de sorte qu'on n'eût que la peine d'y faire embarquer le nombre suffisant de matelots ou soldats, ou d'autres gens de terre bien portans ? Vous avez dit, Milord, qu'il manquoit cinq cents hommes pour completter leurs équipages sur le pied de paix ; vous pouviez ajouter qu'il en faudroit cinq mille pour les mettre en état de servir. Il n'est pas même vrai qu'on n'ait eu besoin que de cinq cents hommes pour le pied de paix ; il en manquoit cinq cents parce que cinq est compris dans sept, & c'étoit réellement sept cents qu'il falloit ; non pas d'hommes ordi-

naires, mais de bons matelots pour faire un fonds d'équipage à ces vaiſſeaux qui auroient été enſuite completés par des hommes de terre «. 7 Avril.

S'il falloit actuellement mettre nos vaiſſeaux de garde en état de ſervir, comment y parviendriez-vous? Les ſoldats de marine qui font partie des équipages ſervent comme troupes de terre en Amérique. Ils ne pourroient donc pas équiper vos eſcadres comme cela devroit être ſuivant leur inſtitution. Avez-vous des ſoldats? non; pouvez-vous lever cinq mille matelots? non. Le pourriez-vous dans un beſoin urgent? l'expérience du paſſé vous démontre que non. Vos équipemens ſe ſont toujours faits avec lenteur; & aujourd'hui ils ſeroient plus longtems à ſe former que jamais. N'a-t-on pas enlevé à notre marine pluſieurs milliers d'hommes, en faiſant partir, ſans diſcontinuer, des ſoldats pour la Compagnie des Indes & des recrues pour l'armée d'Amérique? N'avez vous pas fait paſſer toutes vos troupes de marine en Amérique? N'avez-vous pas perdu pluſieurs milliers de matelots Américains qui aidoient à faire votre commerce en tems de guerre? Toutes ces circonſtances ne nuiroient-elles pas infiniment à l'équipement d'une eſcadre «?

» Qu'avez-vous fait pour les contrebalancer? quelle précaution avez-vous priſe pour écarter les embarras qui ont toujours accompagné les équipemens? A-t-on pris

7 Avril. quelques mesures pour adoucir le sort cruel des enrollés dans les barques employées à la presse ? a-t-on désigné quelques vaisseaux dans les ports pour recevoir les matelots ? non ; bien loin de cela ; tous les vieux vaisseaux qui auroient pu y servir ont été vendus au profit du bureau de l'amirauté, & c'est un fait généralement reconnu que dans ce nombre il s en trouvoit plusieurs sur la Tamise qu'on auroit très-bien pu réparer « ?

Pendant la durée de la paix a-t on donné quelque encouragement aux matelots pour servir à bord de nos vaisseaux ? Ne les a-t-on pas au contraire congédiés dans les ports extérieurs d'où on les a laissés retourner chez eux comme ils ont pu ? Les talens supérieurs de nos Ministres se sont-ils manifestés par aucun acte d'utilité ? a-t il été adopté quelque plan pour mettre la marine sur un meilleur pied ? aucun. Si c'est par des assertions hardies que l'on équipe une flotte, la nôtre le sera bien sûrement «.

» Dans un tems où tout ce qui nous environne n'annonce que la guerre : où notre foiblesse invite les puissances jalouses de nos forces maritimes, à nous attaquer ; n'est-on pas impardonnable de négliger nos vaisseaux de garde dont le complet des équipages devroit augmenter plutôt que de diminuer ? Il ne s'agit pas ici d'examiner combien il y a d'hommes sur tel ou tel vaisseau (quoiqu'il soit essentiel de veiller à ce que le déficit ne soit pas

trop fort) mais il faut s'assurer s'ils sont ou s'ils peuvent être mis en état de servir au premier ordre : je prétends que cela n'est pas possible, & que par conséquent ils ne peuvent pas nous proteger aussi efficacement qu'ils sont destinés à le faire. Je ne demande pas qu'on m'en croye sur ma parole. Il y a peu de personnes en Angleterre qui ne connoisse quelque officier de marine ou quelque matelot intelligent ; que chacun interroge son ami ; car l'objet en mérite la peine, & je suis sûr qu'on ajoutera foi à ce que j'ai avancé, & qu'on sera convaincu que je ne me suis pas écarté de la vérité «. 7 Avril.

De Portsmouth ce 7 Avril.

Signé un Officier de Marine.

Fête annuelle du lendemain de Pâques dans le palais du Lord-Maire de Londres. Milady Mairesse en fait les honneurs ; le duc de Manchester ouvre le bal avec la comtesse d'Effingham. Tous les membres du parti de l'opposition dans les deux Chambres y avoient été invités. 8. Avril.

Le bureau de la guerre reçoit de l'adjudant général d'Irlande un état des corps de troupes qui sont dans ce Royaume. Leur montant est de dix mille deux cents trente hommes dont quatre mille sont commandés pour l'Amérique. Il n'est pas question ici de l'effectif.

La frégate l'*Allarme* arrive de Gibraltar à Spithead avec des sommes considérables d'argent pour la banque.

8 Avril. On apprend à Londres que le comte de Strathmore, un des ſeize Pairs d'Ecoſſe, eſt mort le 7 Mars ſur le vaiſſeau qui le tranſportoit à Liſbonne où il alloit pour le rétabliſſement de ſa ſanté. Il laiſſe deux fils & pluſieurs filles de ſon mariage avec miſſ Bow la plus riche héritiere qu'il y eût en Europe. Il avoit ſuccédé à ſon pere en 1755, & s'étoit marié en 1767.

Suivant les nouvelles arrivées de Liſbonne, la frégate l'*Active*, partie de Portſmouth le 27 Janvier, a été obligée d'y relâcher en très-mauvais état après vingt-un jours d'une pénible navigation. Les papiers publics ſe rempliſſent de murmures contre l'adminiſtration de la marine. On lui reproche la perte récente d'une corvette de guerre & les dangers auxquels a été expoſé le *Triton* de vingt-huit canons & divers autres bâtimens de l'expédition d'Amérique. On prétend que ces malheurs viennent de l'obſtination des Commiſſaires de la marine, qui malgré tout ce que les pratiques ont pu leur repréſenter, perſiſtent à n'obſerver aucune proportion entre la mâture & le corps du vaiſſeau. On ſe plaint de la confiance aveugle que l'adminiſtration met dans leur théorie. On obſerve que pluſieurs frégates de vingt canons conſtruites à Deptford & actuellement en armement, étant d'un moindre port en tonneaux & plus foibles que les anciennes, ſi elles ſont mâtées ſuivant le ſyſtême actuel, périront toutes de

la même maniere avant la fin de la guerre d'Amérique. Enfin, on exhorte les Capitaines à élever leurs plaintes sur ce qu'il est arrivé à beaucoup de vaisseaux qui ont mis depuis peu à la mer de chavirer ou de perdre leurs mâts. 8 Avril.

De Bristol le 8 Avril.

Le senaut le *Dickenson*, ci-devant commandé par le Capitaine W. Meston, est arrivé ce matin en cette ville venant de Philadelphie. Ce bâtiment, destiné pour Nantes, devoit y décharger sa cargaison, & prendre en retour des armes & des munitions de guerre pour le service de l'armée des Américains. Il a été construit & frété par ordre du Congrès, & adressé à Messieurs Montandouin & freres, Marchands à Nantes, ainsi qu'il appert par l'ordre que le Capitaine avoit reçu, & dont on donnera ci-après un copie littérale.

Le pilote & l'équipage apprenant qu'ils alloient charger des munitions de guerre pour le service des Américains, & ayant été forcés, ainsi qu'ils l'ont déclaré, de prendre service, se sont rendus maîtres du navire; & au lieu de continuer leur voyage, ils résolurent d'entrer dans le premier port Anglois qu'ils pourroient atteindre. En conséquence ils ont conduit le navire dans notre port après avoir lutté, pendant une quinzaine de jours, contre les vents contraires à l'embouchure du canal. Dès que le vaisseau a eu pris fond à notre quai, le pi-

8. Avril. lote a pris la route de Londres pour aller remettre au Gouvernement les papiers qui se trouvoient à bord. Le navire, qui est très-bien construit, peut contenir environ 250 tonnaux, & restera ici jusqu'à ce qu'on sache la résolution du Gouvernement. C'est le premier navire Américain qui ait été conduit dans ce Royaume depuis l'acte parlementaire, par lequel on a promis certaines récompenses aux équipages qui s'empareront d'un bâtiment Américain.

La charge de ce bâtiment consiste en deux milles deux cents vingt & un barrils de farine, 260 boîtes de chandelles de cire, 13 caisses & un sac de cire, & 5,600 pieces de futailles, le tout évalué à environ 6,000 livres sterl., & le batement à 1,5000 liv. Suivant les lettres particulieres les marchands François devoient fournir en échange 1,500 fusils complets, avec des bayonnetes & baguettes d'acier, quinze barrils de la meilleure poudre à canon; mais s'il ne leur étoit pas possible de fournir ce dernier article, ils devoient livrer une pareille quantité de salpêtre & quinze livres de souffre par chaque centaine de livres de salpêtre; enfin, s'ils étoient dans l'impossibilité de fournir le salpêtre, le Capitaine devoit rapporter en especes la valeur de sa cargaison.

L'équipage de ce navire a rapporté qu'indépendamment du Dickenson, il étoit parti dans le même tems du port de Philadelphie plusieurs autres navires destinés & chargés

pour

pour différens ports de la France, entr'autres le *Sully*, le *Neptune*, l'*Aurore* commandés par les sieurs Rowland, Collins & Chechg; de plus trois brigantins aux ordres des Capitaines Montgommery, Bethel & Martin. L'équipage a oublié les noms des autres navires & ceux des patrons. Comme le Dickenson est un très-bon voilier, il les avoit tous devancés. L'équipage a ajouté que trois semaines avant son départ un François de distinction, qui, avec un autre étranger de la même nation, a eu pendant quelques tems des conférences avec des membres du Congrès-général, & a visité le camp général à Cambridge, dans la Nouvelle-Angleterre, s'étoit présenté pour retourner en France sur le Dickenson; mais ayant vu que le bâtiment étoit trop chargé, il a fait reconduire à terre ses bagages qui étoient déjà embarqués, & les a fait charger sur un autre navire qui venoit d'arriver en lest, & devoit aussi être employé à un semblable voyage, & qu'il le croyoit actuellement en route vers les côtes de France. Enfin, qu'au moment que le Dickenson descendoit le Delaware, un bâtiment François chargé de poudre, de balles & de petites armes, remontoit ce fleuve pour se rendre à Philadelphie. 8 Avril.

Les ordres que le Capitaine Meston avoit reçus étoient conçus en ces termes:

A Philadelphie le 13 Janvier. Au Capitaine Will-Meston.

Monsieur, notre senaut Dickenson ayant

8. Avril. ſa cargaiſon prête pour la mer ; nous vous chargeons de procéder le plus promptement qu'il ſera poſſible à votre départ de ce port pour celui de Nantes en France : vous ferez votre trajet autant que le vent & le tems le permettront, avec la plus grande diligence afin de l'abreger ; & vous éviterez ſoigneuſement de vous aboucher avec aucun bâtiment. A votre arrivée à Nantes vous irez trouver MM. Montaudoin & freres, Négocians dans cette ville, à qui vous êtes adreſſé ; ils recevront votre cargaiſon que vous leur délivrerez ſans perdre de tems. Vous prendrez à bord les marchandiſes qu'ils ont ordre de vous donner en échange ; après quoi vous remettrez ſur le champ à la voile, en obſervant exactement les inſtructions que l'on vous a preſcrites ci-deſſus. De retour à la hauteur de nos caps, vous vous y tiendrez à une certaine diſtance, & donnerez le ſignal en hiſſant la banderolle juſqu'au haut de la hune de votre mât de miſaine. Alors on répondra du fanal ou du cap Mai en faiſant flotter un étendard blanc. A la vue de ce ſignal, vous pourrez conclure que vous n'avez rien à riſquer dans votre route, & que vous pourrez vous avancer dans la baie. Mais ſi, après avoir fait le ſignal convenu, on ne vous répond pas dans l'intervalle de ſept à huit heures, ni du cap Mai, ni du fanal, alors vous longerez la côte juſqu'au cap de la Virginie, & vous ferez votre poſſible pour débarquer votre cargaiſon de la maniere la

plus sûre, la confiant aux ſoins du comité du lieu où vous aborderez, ou à des perſonnes qui occupent des magaſins à l'uſage du Congrès; & vous expédierez immédiatement un exprès pour nous annoncer votre arrivée. Nous mettons la plus entiere confiance dans la vigilance & l'activité que vous mettrez en uſage pour faire ce trajet. Si vous réuſſiſſez, ainſi que nous prions Dieu qu'il vous en faſſe la grace, non-ſeulement vous aurez acquis un droit ſur notre attention pour la ſuite; mais vous ſerez conſidéré comme ayant rendu un ſervice eſſentiel à votre patrie. Vous devez être perſuadé que le bon ſuccès de ce voyage dépend en grande partie de votre conduite; nous ne doutons nullement que vous ne vous en acquittiez d'une maniere convenable. En vous ſouhaitant un heureux & agréable voyage & un prompt retour; nous ſommes &c, 8. Avril.

» *P. S.* Acceptez les marchandiſes que MM. Montaudouin & freres, vous donneront pour les prendre en échange de votre cargaiſon. Vous embarquerez auſſi autant d'armes & de munitions de guerre que vous pourrez, & qui pourroient vous être préſentées pour le compte du Congrès par telle perſonne que ce puiſſe être. Nous ſommes, &c.

Bayard, Jackſon & Compagnie.

Le lord Stormont, Ambaſſadeur d'Angle- 9. Avril.

terre en France, de retour par congé, a une audience du Roi.

9. Avril.

Le comte de Sandwich informe le Roi que les différends qui s'étoient élevés entre les maîtres des bâtimens de tranſport & les officiers de la marine, ſe ſont terminés par un arrangement qui ſatisfait les deux parties.

On ſe plaint dans la marine que les penſions de veuves d'officiers ſont mal payées; tandis que le fonds en eſt prélevé rigoureuſement ſur la paye. On demande ce que devient l'argent retenu, même ſur les matelots pour le payement des Chapelains, puiſqu'il eſt notoire qu'il n'y a point de Chapelains ſur les vaiſſeaux au-deſſous de ſoixante canons.

La ſouſcription ouverte, ſous le bon plaiſir du Roi, à la taverne de Londres, le 16 Octobre dernier, en faveur des ſoldats employés en Amérique pour le maintien des conſtitutions Britanniques & pour aſſiſter leurs veuves & leurs orphelins, ſe monte juſqu'ici à 16,412 l. ſterl. Les contributions pour le Clergé d'Amérique ſe montent à 4,044 l.

Le lord Maire ordonne que le prix du pain ſera diminué d'un denier ſterling par peck de dix-ſept livres.

Le droit ſur le Houblon, qui dans l'année 1773 n'a rendu que 45,737 l. 18 ſ. 10 d. s'eſt monté en 1774 à 138,878 l. 1 ſ. $\frac{1}{4}$. Le ſeul article de la différence entre ces deux années a porté au ſurplus du fonds d'amortiſſement une ſomme de 93,140 l. 2 ſ. 2 d. $\frac{3}{4}$.

On apprend par une lettre d'un officier du quatorzième régiment dans la Virginie, que ce régiment, ainſi que le reſte des troupes du Roi, avoit reçu ordre de s'embarquer & de joindre la flotte & les troupes aux ordres du général Clinton qui étoit alors dans le voiſinage, & que ces corps étant réunis devoient tenter une expédition ſecrette. 9. Avril.

Il paroît par cette lettre que le général Clinton n'a pas eu deſſein de s'établir dans la Virginie. On en infere qu'il eſt allé à la Caroline méridionale. On croit que le Gouvernement a beaucoup de partiſans dans les parties les plus reculées de cette province qu'on ſait d'ailleurs être moins en état de défenſe que la Virginie.

Extrait d'une Lettre d'un particulier de Norfolk à ſon ami à Glaſgow, datée de deſſus le brigantin le Betſey dans le havre de Norfolk, du 13 Février 1776.

» Le 6 de ce mois notre ville a été entierement détruite par les Rebelles. On aſſure qu'ils ſont dans le deſſein de dévaſter les comtés de Norfolk & de la Princeſſe Anne, & de ſe retirer ſur les derrieres de la Colonie. Leur armée porte la ruine & la déſolation avec elle en tous lieux «.

» 16 Février. Une grande partie de ceux qui étoient ſur la flotte avec quelques ſoldats ont débarqué à Mill-point. Ils ſont occupés à s'y retrancher, ſans être interrompus en

9 Avril. aucune façon par les Rebelles, & leurs travaux seront bientôt achevés «.

» 17 Février. Nous voyons à quelque distance du port un vaisseau de guerre avec plusieurs bâtimens de transport. Nous présumons que c'est le général Clinton, & qu'il relâchera ici «.

Extrait d'une autre Lettre du même lieu.

» Les Rebelles après avoir brulé plusieurs villes du comté de Norfolk, d'où ils s'étoient retirés, sont revenus & ont détruit le peu de maisons qui leur avoient échapé. Ils ont gagné ensuite leurs retranchemens, en chassant devant eux les habitans & le bétail. Ils ont aussi brulé plusieurs plantations dans les comtés de Norfolk & de la Princesse Anne, & menacé de destruction les comtés qui sont dans la partie basse du pays «.

Tous les habitans affectionnés au Gouvernement ont gagné les vaisseaux où ils sont en toute sureté & ne manquent de rien. Le lord Dunmore ayant prévu l'événement y avoit amassé toute sorte de provisions. Il a donné ordre de fortifier Tuckers Point où on construit beaucoup de fours & de moulins. On a pris aux Rebelles plusieurs vaisseaux venant du Nord & chargé de sel, de farine & de grain. La frégate le *Ræbuck* vient d'amener ici le général Clinton. Elle est accompagnée d'une allege qui doit aller jusqu'au cap Fear, dans la Caroline Septentrionale, pour y lever

un corps de volontaires. Elle y trouvera mille hommes tout prêts à joindre les troupes du Roi & convenablement équipés. Les Rebelles sont réduits à la plus grande détresse. Ils manquent d'habits, de munitions & de logement. Leur malpropreté est cause qu'il sont couverts de vermine, ce qui en Eté leur occasionnera bien des maladies. Ils ont déjà beaucoup des leurs à l'hopital : l'on en compte pour le moins sept cent tant tués que blessés, malades & prisonniers, Ils sont malgré cela résolus à tout & se retranchent sur les derrieres pour assurer leur retraite. Les Colons des plantations les plus reculées consentiroient bien à fournir au lord Dunmore des provisions fraîches, mais ils ne peuvent envoyer que ce que les negres fouragent pendant la nuit. Tous les Emigrans montagnards tiennent pour le Gouvernement «. 9 Avril.

On apprend par l'équipage le *Dickenson* qu'en effet, ainsi que M. le duc de Grafton l'a annoncé le 14 Mars dans la Chambre des Pairs, deux Voyageurs François ont conféré avec les membres du Congrès après avoir été à l'armée de Washington à Cambridge, & qu'ils se sont embarqués sur un autre bâtiment aussi pour le port de Nantes. On trouve parmi ses papiers des états des forces navales de la province de Philadelphie & d'une escadre de cinq frégates partie vers le milieu de Février sous le commandement du sieur Hopkins pour 10 Avril.

10 Avril. une expédition ſecrette (*Voyez ces états ci-deſſus n°. 2. pages* 46, 47 & 48.)

A l'occaſion de la rumeur que la nouvelle concernant les deux François paroît cauſer, un anonyme obſerve dans une gazette, qu'aucune loi n'a défendu aux étrangers de promener leur curioſité dans les colonies Angloiſes; & quant à M. de Montaudouin, que ſi ce négociant a payé les droits de ſon prince pour ce qu'il a reçu ou expédié, il ſemble que perſonne n'a le droit de raiſonner ſur ſes correſpondances.

Voici quelques uns des raiſonnemens du parti anti-Américain ſur la commiſſion du vaiſſeau le *Dikenſon*.

» Notre Royaume déchiré comme il l'eſt par des factions oppoſées, tirera beaucoup d'avantage de la capture du vaiſſeau le *Dickenſon*, qui a été conduit à Briſtol. On peut juger actuellement de la force & de la foibleſſe des Américains. On a la preuve que le Congrès s'étoit déterminé à commencer les hoſtilités avant d'avoir eu connoiſſance de l'acte de reſtriction paſſé dans la préſente ſeſſion du Parlement. D'après la connoiſſance des liaiſons des Rebelles, notre Gouvernement ſe plaindra certainement à la Cour de France, qui malgré tout ce qu'on peut en dire, n'eſt pas en état, quand elle le voudroit, d'agir offenſivement pour les ſoutenir. Les Princes qui voudront ſuivre une ſaine politique évite-

ront toujours d'exciter des troubles dans les états des autres Princes voiſins, devant bien ſentir que bientôt l'état offenſé trouve toujours à prendre ſa revanche. C'eſt pourquoi, la découverte du nom des François avec qui le Congrès a traité ſecretement eſt inconteſtablement un coup de parti. On voit auſſi que les Américains manquent de poudre & de munitions de guerre. On a connoiſſance de leurs ſignaux; & l'empreſſement avec lequel il ont recommandé au capitaine de leur rapporter de l'argent, fait voir combien ils font peu de cas eux-mêmes de leur papier monnoye «. 10 Avril.

Le parti de l'oppoſition ſe félicite de ſon côté d'avoir appris par ce même brigantin qu'auſſitôt que le Congrès a été informé de la mort du général Montgommery, un renfort de troupes étoit parti pour le Canada : que lorſque le général Clinton a paru devant New-Yorck, le général Lée en avoit donné avis au Congrès qui avoit fait marcher mille volontaires pour New-Yorck : que le Congrès avoit envoyé à la Caroline un vaiſſeau chargé de canons, & que la plus parfaite union regnoit dans cette aſſemblée.

Le *Latham*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes, appareille de Spithead pour Bombay, ayant à bord le général Carnac.

Les lettres apportées de l'Inde par le *Northumberland* ſont du 19 Mai 1775 : elles parlent de grandes diſſentions entre les membres

10 Avril. du Conſeil de Bengale. M. M. Haſtings & Barwell ſont à la tête du parti populaire contre le général Clavering,le colonel Monſon & M. Françis qui font tout ce qu'ils veulent, ayant une voix de plus de leur côté.

Le Gouverneur & le Conſeil de Madraſſ ont ouvert une ſouſcription au profit de la ſociété de marine. Il y a quelques années que cette ſociété a reçu du même pays des ſecours abondans. On aſſure qu'on va établir une pareille ſouſcription dans le Bengale & à Bombay.

11 Avril. L'amirauté fait doubler en cuivre les frégates la *Daphné*, la *Licorne* & le *Perſée*. On ſuppoſe que c'eſt pour une campagne dans l'Inde.

Six vaiſſeaux chargés de grains de Dort & de Groningue arrivent à Londres; mais faute de place dans les magaſins, on ne peut point mettre leur chargement à terre.

Extrait d'un diſcours prononcé par le docteur Franklin en l'honneur du Major-Général Warren, tué le 17 Juin 1775, dans un combat près de Boſton.

» Waren a déployé dans le cours de trente trois années de vie tous les talens & toutes les vertus d'un grand homme, d'un patriote, d'un ſénateur & d'un héros : Il ne lui a manqué que de mourir dans les bras de la victoire «.

» Si nos jouiſſances ſont précieuſes en raiſon de notre amour pour les hommes, comment dépeindre la volupté du héros qui donne le

témoignage le plus éclatant de ce sentiment en mourant pour défendre la liberté de son pays ? « 11 Avril.

» Apprends nous, ombre illustre ! qu'elle nouvelle ardeur s'est allumée dans ton sein lorsque tu as vu l'instant où tu allois tirer vengeance des ennemis de la liberté ? Quels ont été les transports de ta joie, *lorsque l'ennemi repoussé deux fois a fui devant tes armes victorieuses ?* Mais hélas lorsqu'écrasé par le nombre tu as été forcé de te retirer & que tu t'es senti atteint du trait fatal, dis nous si dans ce moment encore tu n'as pas tressailli de plaisir à l'aspect de la couronne du martyre patriotique qui descendoit sur ton front glorieux ? Et vous braves Américains qui avez vu tomber votre héros, dites nous si ses dernieres paroles n'ont pas été l'expression de sa fidélité constante pour la Couronne Britannique & de ses vœux accoutumés pour la prospérité de son pays ? Les accens de sa voix expirante n'ont ils pas été des prieres à ses soldats d'oublier sa mort & de ne venger que les outrages faits à sa patrie ? Mais hélas ! il rend les derniers soupirs ! saints Ministres du ciel qui vous pressez autour de son ombre, ne l'environnez pas entierement ; laissez approcher d'elle cet autre esprit céleste : c'est celui de l'illustre Hampden qui vole pour l'embrasser. Il y a plus d'un siecle qu'il a perdu la vie en combattant vaillamment contre le pouvoir arbitraire. Il montre à Warren sa

1. Avril. blessure ; c'est son titre pour obtenir l'honneur de conduire notre héros aux Régions de la liberté & de la prospérité parfaite «.

« Quel noble spectacle offre le corps d'un héros qui a donné sa vie pour servir de rançon à son pays ! Approchez, Ministres de la vengeance & contemplez les premiers fruits de vos édits sanguinaires. Quelle satisfaction pourrez vous donner aux enfans de Warren pour la perte d'un tel pere ! Comment rendrez vous au Roi & à votre patrie un tel sujet, un tel citoyen « ?

Venez aussi, ô vous Sénateurs Américains assemblés pour la sureté & la liberté des colonies unies ! Il me semble l'entendre vous adresser ces mots. *Gardez vous, ô mes concitoyens, de prêter l'oreille à aucune offre d'accommodement avec la Grande-Bretagne, tant que vous ne conserverez pas tout les priviléges de Citoyens Anglois ...... J'écouterai avec ravissement vos sages délibérations, mais je troublerai dans le silence de la nuit le sommeil du traître qui sous le tranchant de l'épée, osera parler de paix & de liberté, ou suspendre pour un instant les effets de votre vengeance contre les ennemis de votre patrie* «.

Venez braves défenseurs de la liberté & de la gloire de l'Amérique, venez contempler un spectacle qui vous inspirera de nouveaux sentimens de courage & d'ambition.... N'oubliez jamais que l'ombre de Warren, qui erre parmi nous, n'a point encore été vengée. Nos

ennemis ont osé tremper leurs mains dans son sang. C'est un attentat que la mort de dix mille hommes des troupes ministériales ne pourroit pas expier. Que le souvenir de vos anciennes liaisons avec eux n'énerve point votre courage ; qu'il n'étouffe point dans vos cœurs le cri de la justice qui demande des victimes. Les ennemis de la liberté cessent d'être les freres des hommes libres «. 11 Avril.

» Venez enfin, vous peres & meres de famille, & voyez l'ouvrage du pouvoir arbitraire .... Mais ne vous arrêtez pas trop long-tems à baigner de vos pleurs ce corps inanimé. Retournez chez vous raconter à vos enfans les circonstances de ce douloureux spectacle. Peignez leur la cruauté des tyrans & les suites affreuses de l'esclavage, & qu'en vous écoutant leurs cheveux se dressent sur leurs têtes. Montrez leur l'ancienne chartre de leurs priviléges, la maison où ils ont passé leurs premiers mois, & soudain donnez leur des armes & tout l'équipage militaire; & que votre dernier vœu pour eux soit qu'ils reviennent victorieux, ou qu'ils meurent comme Warren dans les bras de la gloire & de la liberté «.

12. Avril. Proclamation du Roi concernant la monnoye d'or. Elle fixe le poids de chaque piece d'or frappée avant le premier Janvier 1772, savoir, des guinées à cinq pennys, huit grains, & des demi guinées & quarts de guinées à proportion; elle décrédite toutes les pieces d'or d'un poids inférieur, & elle autorise les seuls officiers

12. Avril. de la banque & des revenus du Royaume à recevoir les pieces inférieures jusqu'au 19 Août prochain, pourvu qu'elles ne soient pas respectivement au-dessous de 5-6-2-14 & 1-7 avec quelques délais pour les receveurs dans la province & en Ecosse.

Une seconde proclamation contient les mêmes reglemens pour le Royaume d'Irlande avec quelques différences aussi pour les délais.

Les vaisseaux de guerre le *Romney* & le *Cygnet*, partent de Plymouth pour Terre-Neuve.

Environ vingt vaisseaux chargés de grains arrivent à Londres des Ports de la mer d'Allemagne. Ils resteront chargés quelque tems, tous les magasins étant remplis.

Le port de Londres arme vingt-six vaisseaux pour la pêche de la balaine en Groënland. C'est un effet de la continuation de la gratification que le Parlement a assignée à cette branche de commerce.

13 Avril. Diverses gazettes rapportent les adresses des deux Chambres du Parlement d'Irlande au Lord Lieutenant de ce Royaume, & le discours de ce Seigneur pour la clôture de la session.

La Chambre des Pairs du Parlement d'Irlande ayant résolu de témoigner sa reconnoissance de la sage administration de Simon, Comte Harcourt, Lord Lieutenant-général de ce Royaume, lui présenta, le 30 Mars dernier, l'adresse suivante.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE; 13. Avril.

» Nous les très-fideles & humbles ſujets de Sa Majeſté, les Lords ſpirituels & temporels, aſſemblés en Parlement, demandons la permiſſion de féliciter V. E. ſur la prochaine & heureuſe clôture de la préſente Séance du Parlement, & de faire à V. E. nos remercimens ſinceres de ſon adminiſtration conſtamment active pour le bien-être de ce Royaume «.

» Nous ne pouvons jouir de notre ſatisfaction, en voyant le retabliſſement du crédit, l'augmentation des revenus, la ſûreté ultérieure de la liberté publique par la franchiſe des Elections, les canaux de notre commerce étendus & encouragés par le Parlement Britanique, & l'aſſiſtance donnée par ce pouvoir légiſlatif pour prévenir tout riſque que pourroit courir notre manufacture d'Etape, ſans réfléchir en même-temps combien à tous ces égards nous ſommes redevables à la ſageſſe de V. E. & à ſes puiſſantes repréſentations «.

» Dans le temps que nous faiſons mention des actes publics de votre adminiſtration, n'oublions point la juſtice due à cette candeur & à cette honnêteté de caractere, que Votre Excellence a uniformément montrées avec la perſévérance & la modération les plus diſtinguées, ni celle que nous devons à ces autres aimables vertus, qui vous ont rendu cher aux citoyens de tous les rangs «.

» Nous nous aſſurons que la reconnoiſſance de ce Pays lui conſervera conſtamment l'affection de votre Excellence, & que nous trouverons toujours dans le comte d'Harcourt un ami conſtant qui repréſentera à S. M., ſous les plus vives couleurs, la loiauté inébranlable & l'attachement de ſon fidele peuple «.

Le Comte d'Harcourt répondit en ces termes :

MILORDS,

» Je n'ai pas moins agi par inclination que par devoir, en faiſant tout ce qui étoit en mon pouvoir pour avancer le bien-être général & la proſpérité de

13 Avril. ce Royaume; & si ma conduite à mérité le glorieux témoignage que vous venez de me donner de votre approbation, j'ai droit de regarder cette époque comme une des plus heureuses de ma vie «.

» Les preuves aussi nombreuses que distinguées que vos Seigneuries ont données de leur attachement au Roi, & de leur zele pour le maintien de son Gouvernement dans les tems les plus critiques, sont déjà trop connues à Sa Majesté pour quelles ne tendent pas à cultiver & à raffermir cette confiance mutuelle, qui, à ce que j'espere, subsistera toujours entre Sa Majesté & vos Seigneuries «.

» Je serai toujours prêt à m'employer de toutes mes forces pour le service de ce Royaume, comme l'unique retour que je puisse vous donner, Milords, de l'opinion favorable que vous voulez bien avoir à mon sujet «.

M. FRENCH, qui avoit proposé, le 2 de ce mois, dans la Chambre des Communes, de présenter aussi une adresse au Vice Roi, pour le remercier de la justice, de la sagesse & de la douceur de son gouvernement, n'ayant pu se trouver à la Séance du 3, à cause de la mort de son fils, arrivée la veille au soir, le Chevalier Lucius Obrien se chargea de remettre cette affaire sur le tapis: il dit: » que la Chambre étoit obligée, par le devoir de la reconnoissance, à témoigner à milord Harcourt sa gratitude pour la maniere dont il s'étoit employé en faveur de ce pays, en lui procurant nombre de loix excellentes, qui avoient servi à raffermir la constitution, à encourager la navigation & les manufactures, à étendre le commerce, & à lui ouvrir des canaux qui lui avoient été inconnus jusqu'à présent ». Il fit une mention circonstanciée de chacun de ces actes, s'étendit sur leur utilité, & conclut en disant que: *rien n'étoit plus juste que de louer ce qui effectivement méritoit des éloges*. Après ce discours, il lut l'adresse telle qu'il l'avoit projettée.

M. Bushé convient du respect qu'il portoit avec tous les

les citoyens, au caractere particulier du comte d'Harcourt; &, d'après ce sentiment pour ses qualités personnelles, il consentit volontiers à lui faire des remercimens généraux dans les termes d'usage; mais il s'opposa au projet de M. Obrien comme trop particularisé. MM. *Yelverton* & *Barry* soutinrent son avis: ils récapitulerent les actes auxquels on applaudissoit avec tant d'emphase dans leur adresse, & leur opposerent, par contraste, d'autres mesures qui ont été l'objet de leurs plaintes, & de celles des autres membres de l'opposition dans les deux dernieres Séances. M. *Grattan* poussa la sévérité de ses réflexions encore plus loin: il les porta sur les actes même qu'on venoit de louer: il en déprima la valeur, prétendit que c'étoient des faveurs trompeuses, & appuya sur les torts que, selon lui, le Gouvernement avoit faits à l'Irlande; enfin, il traça tous ces griefs dans un paragraphe qu'il proposa d'ajouter à l'adresse. 13 Avril.

M. Provost répondit à ces trois Membres, & observa que c'*etoit à l'administration actuelle que l'on étoit redevable de l'accroissement du crédit public & particulier*: ajoutant que, » quand même les faveurs accordées par la Grande-Bretagne au commerce de l'Irlande, ne seroient pas aussi immédiatement utiles qu'on le croyoit, elles méritoient de la reconnoissance, comme des preuves que la Grande-Bretagne commençoit à regarder ce pays sous un point de vue plus avantageux que ci-devant; que ce n'étoit qu'un crépuscule, mais un crépuscule qui annonçoit la fin de la nuit, & l'aurore d'un jour serein & brillant ». Malgré ses raisons, MM. Yelverton, Barry & Grattan n'abandonnnerent point leur sentiment: ils entrerent dans de longues plaintes sur les affaires de l'Amérique & sur les anciens griefs du Royaume sous l'administration du Vicomte Townhend. M. *Provost* & le colonel *Brown* parlerent en faveur de ce dernier Seigneur, & dirent que, malgré les désagrémens qu'il avoit essuyés pendant sa Vice-Royauté, il soutenoit constamment les intérêts de l'Irlande au Par-

lement Britannique. Le chevalier Obrien confirma cette assertion comme témoin oculaire.

13. Avril.

Le chevalier JEAN BLAQUIERE prit alors la parole, justifia les mesures du Gouvernement, & combattit le changement proposé par M. Grattan. Le chevalier Edouard *Newenham* voulut lui répondre, en se plaignant de l'état sans défense où le Royaume se trouvoit par le départ des troupes, & le refus de l'établissement d'une milice; mais l'on demanda de toutes parts à en venir aux voix. Le changement fut rejetté, & le projet de M. Obrien approuvé dans toute son étendue, sans même lever les suffrages.

Le chevalier Blaquiere a refusé de s'expliquer avec M. *Ogle* sur les causes qui ont fait échouer le Bill de la milice.

M. *Bushe* a proposé une adresse au Roi, où, après avoir rappellé tout ce qui s'est passé dans cette session & dans la précédente; il faisoit voir qu'il seroit impossible à l'Irlande de se soutenir si on ne diminuoit point les dépenses de son établissement. Le chevalier Blaquiere a fait renvoyer cette motion à huitaine, pour qu'il n'en fût plus question dans la session actuelle.

Le 4, la Chambre résolut, sur la proposition du chevalier Blaquiere, de faire des remercimens à M. Edmund Sexton *Pery*, son Orateur, pour la conduite prudente & intégre qu'il a tenue durant la Séance. Ensuite la Chambre se rendit au château pour présenter au Vice Roi l'adresse dont on a parlé, & qui ne differe en rien d'essentiel de celle des Pairs. Lorsque la Chambre fut de retour, le comte d'Harcourt se rendit à celle des Seigneurs, où ayant mandé les Communes, & donné le consentement royal à vingt-deux Bills, il fit la clôture de la Séance par le Discours suivant.

Discours prononcé par le Comte d'Harcourt, le 4 Avril à la clôture du Parlement d'Irlande. 13. Avril.

MILORDS ET MESSIEURS.

Le travail de cette Séance étant terminé, vous devez ſouhaiter d'être déchargés du devoir d'y aſſiſter; & vous étant acquittés avec tant d'habileté & ſi dignement de la confiance qu'on a miſe en vous, vous pouvez retourner avec d'autant plus de contentement aux devoirs & aux jouiſſances de la vie privée.

Les preuves multipliées que vous avez données de votre inébranlable fidélité au Roi, de votre zele ardent pour l'honneur & la dignité de ce Gouvernement dans chaque partie de l'Empire Britannique, & de votre attention non interrompue au bien-être de votre Patrie, ſont très-agréables à Sa Majeſté, & vous donnent droit à l'approbation & au reſpect de tous vos Concitoyens.

La bonté & la ſageſſe de vos délibérations ont aſſuré ce ſuccès ſignalé, par lequel vos efforts courageux pour le bien public ont été récompenſés, & diſtingueront honorablement cette Séance dans les Journaux du Parlement.

Meſſieurs de la Chambre des Communes,

Je dois vous remercier au nom de S. M. des ſubſides que vous avez accordés ſi libéralement, & d'une maniere ſi bien réfléchie, qu'elle augmente le crédit de la nation, & qu'en même temps elle eſt avantageuſe aux créanciers du public.

Milords & Meſſieurs,

Dans la ſituation où ſe trouve actuellement l'Empire Britannique, votre fidélité & votre dévouement inviolable à votre Souverain, ainſi que votre attachement vif & affectionné à l'honneur & aux intérêts de la Grande Bretagne, ont éclaté avec un

luſtre diſtingué, & ont donné une exemple auſſi louable
13. Avril. que digne d'être imité. Tout ami de ſa Patrie doit trouver un plaiſir ſincere à réfléchir que tandis qu'une grande partie des domaines de S. M. en Amérique eſt déchirée & ébranlée par la rébellion la plus dénaturée, ce Royaume perſévérant avec ſageſſe & avec affection dans ſon devoir, jouit des bénédictions de la tranquillité & de l'abondance, cultivant les arts de la paix, & s'appliquant à l'accroiſſement du Commerce, de l'Agriculture & des Manufactures.

Ces malfaiteurs cruels, qui ont commis tant d'excès barbares dans un petit nombre de Comtés (les Enfans blancs) ont été intimidés efficacement, à ce que nous eſpérons, & réprimés par la vigueur par laquelle on a pourſuivi leurs délits; & par les exemples qui ont déjà été ſtatués. Je m'aſſure que la loi paſſée aujourd'hui, préviendra de pareils crimes à l'avenir, ſi vous continuez votre conduite ſage, courageuſe & vigilante à cet égard, en qualité de Magiſtrats.

Je ne puis prendre congé de vous dans cette derniere ſeſſion de Parlement, ſans reconnoître, dans les termes de l'approbation la plus vive, les grands objets que vous avez remplis pour l'accroiſſement du bonheur & des avantages de votre patrie, & pour le maintien du gouvernement de Sa Majeſté. Les reglemens ſages & bien réfléchis que vous avez faits pour la levée des revenus publics; & la maniere dont vous avez éteint les arrérages onéreux ſur les établiſſemens de S. M.; le retranchement généreux de vos propres priviléges pour l'avantage de vos concitoyens, la perfection que vous avez donnée au ſyſtême d'une durée limitée des Parlemens, par les différentes loix utiles, faites pour expédier, regler & décider les élections; les arrangemens pris pour rendre les loix, pour l'encouragement de l'agriculture, plus étendues & plus complettes, votre attention pour la manufacture d'étape de ce Royaume, par un reglement prudent concernant les primes, qui lui ont été accordées; votre ſage concours avec la politique généreuſe de la Grande-

Bretagne, pour encourager les pêcheries de ce Royaume ; ce font là autant d'acquifitions importantes que l'Irlande doit à la faveur de S. M. & à la bonne conduite de ce Parlement. 13. Avril.

Enfin, je ne puis finir fans vous remercier avec la plus grande cordialité, de la bonté & des égards que vous m'avez témoignés conftamment & fans interruption, particulierement de vos adreffes qui me font autant d'honneur que de plaifir. En juftice, je fuis obligé dire que fi le crédit public, l'amélioration du revenu, & la liberté des Elections ont été avancés par mes foins, fi durant mon adminiftration, il a été ouvert quelques nouvelles fources pour étendre votre commerce & encourager vos manufactures ; les fuccès de ces foins font dûs principalement à vous, qui m'avez mis en état d'envoyer à la Cour les repréfentations les plus preffantes en votre faveur. Je trouverai dans tous les tems le plus grand plaifir à expofer au meilleur des Rois la loyauté & l'attachement de fes fujets très-fideles & affectionnés en Irlande, & d'avancer de tout mon pouvoir tout ce qui pourra contribuer à l'honneur, au bien-être & à la profpérité de ce Royaume.

Après ce Difcours, le Chancelier a prorogé le Parlement jufqu'au 7 Mai. Mais par une proclamation rendue le 5, le Vice-Roi a diffous cette Affemblée & déchargé les Membres de l'obligation de fe raffembler audit 7 Mai.

Hier à la falle de fpectacle de Covent Garden à Londres où on repréfentoit *l'Amour à lamode*, farce de Macklin, lorfque le petit maître Mardochée fe moque d'Obrallaghan fur ce qu'il a dit : *les héros vivent après leur mort*, Obrallaghan reprend la parole & dit ; *oui ils vivent & de la vie la plus glorieufe. Ce vaillant Général ainfi que tous ceux qui viennent de périr devant* 14 Avril.

14 Avril. *Quebec vivront dans notre mémoire, tant que l'amour de la liberté regnera chez les Bretons.* Ce paſſage, dans lequel l'auteur avoit en vue le général Wolf & ceux qui ont été tués à la priſe de Quebec ſur les François, ayant été appliqué à la mort du général Montgommery, toute la ſalle a retenti d'applaudiſſemens.

JACQUES WILSON, membre du Parlement d'Irlande, Capitaine dans les Troupes de Marine, envoye à milord Germaine un mémoire pour le Roi, dans lequel, à l'exemple de milord Effingham, il ſupplie le Roi de recevoir ſa démiſſion, perſuadé que ſa conſcience ne lui permet pas de porter les armes contre les Américains. En 1760 M. Wilſon avoit levé cent trente hommes ſur ſes terres en Irlande, & il a ſervi avec beaucoup de diſtinction avec cette troupe juſqu'à la fin de la guerre. Sa lettre à Milord Germaine eſt datée de Gilgorm en Irlande, le 17 Mars.

Mémoire au Roi.

SIRE.

» Le Suppliant a non ſeulement ſervi V. M. pendant plus de quinze ans comme Capitaine dans les troupes de la Marine, & il s'eſt toujours efforcé de remplir ſon devoir avec fidélité; mais il a eu auſſi l'honneur d'occuper une place dans la Chambre des Communes en Irlande pendant la ſeſſion actuelle. En cette qualité, comme ſerviteur du peuple, ſa con-

duite a toujours eu pour base le bien de ce Royaume qui, selon lui, est très-essentiel à l'honneur & au soutien du Gouvernement. Le Suppliant, par inclination & par devoir, sera toujours prêt à risquer sa vie & sa fortune pour soutenir les principes inestimables qui ont fait obtenir à l'illustre famille de V. M. la souveraineté de ces Royaumes. Mais c'est avec la plus vive douleur qu'il se voit forcé par les mesures pernicieuses des Ministres de V. M. & par le cri de sa conscience de vous demander, Sire, de le dépouiller du rang & de l'honneur dont il jouit comme Capitaine reformé. Le Suppliant croit qu'il est incompatible avec sa fidélité envers V. M., comme sujet, & envers le peuple comme représentant, de recevoir des gages qui le soumettroient à des ordres de Ministres dont l'exécution seroit pour lui plus affreuse que la mort, qu'il bravera toujours quand il s'agira du vrai bonheur & de la véritable gloire de V. M. La seule récompense qu'il demande pour ses services, est de supplier très-humblement la clémence royale de V. M. de prendre en considération ce mémoire respectueux, & de le délivrer de la crainte accablante dont il est saisi en voyant les préparatifs contre l'Amérique. Il craint d'être réduit à l'horrible alternative de désobéir aux ordres de son Souverain, ou d'étouffer les impulsions de l'humanité & de baigner ses

14 Avril.

14 Avril. mains dans le ſang de ſes parens', ſes concitoyens & ſes compatriotes «.

M. Wilſon a reçu les remercimens de ſes conſtituans pour ſa conduite patriotique, tant dans le Parlement que dehors. Il a recu auſſi des invitations de pluſieurs Bourgs indépendans qui lui ont offert de le choiſir pour leur député lors de la prochaine élection.

Premier ſéance de la Cour des Pairs pour le jugement de la Ducheſſe de Kingſton.

15. Avril. Les Pairs ſe ſont rendus vers les onze heures du matin, de leur chambre dans celle de Weſtminſter, où ils ſont entrés dans l'ordre & le cérémonial accoutumés.

Les Pairs placés, le Clerc de la Couronne a lu, par ordre du Grand Sénéchal, le *Certiorary* (*a*) &c.

Le Sergent d'armes a ordonné à l'Huiſſier à verge noire d'amener ſa priſonniere à la barre. La Ducheſſe eſt entrée. Elle étoit accompagnée de trois de ſes femmes de chambre, de ſon chapelain, d'un médecin & d'un apothicaire. En s'approchant elle fit trois reverences & ſe mit à genoux.

Le grand Sénéchal lui a dit: » Madame, vous pouvez » vous lever.

Alors la Priſonniere s'eſt levée : elle a fait un ſalut au grand Sénéchal & à la Chambre, tous les Pairs le lui ont rendus ainſi que le grand Sénéchal.

Le grand Sénéchal lui a parlé en peu de mots ſur le crime de bigamie dont elle étoit accuſée, ſur les conſéquences qui réſultoient de ce crime tant pour les individus en particulier que pour la ſociété en général, & il a fini en l'aſſurant que quelqu'alarmante

(1) Terme de loi; c'eſt une lettre de la Chancellerie adreſſée à une Cour inférieure, pour faire remettre les procédures d'un procès pendant devant cette Cour inférieure.

que fût ſa ſituation elle avoit tout à eſperer de l'honneur, de la juſtice & de l'integrité de ſes juges. 15 Avril.

La Ducheſſe de Kingſton s'eſt adreſſée à la Chambre & a lu un écrit dans lequel elle aſſuroit modeſtement qu'elle étoit innocente du crime qu'on lui imputoit; qu'ainſi elle n'avoit d'autre crainte que celle que lui inſpiroit la préſence d'un tribunal ſi redoutable; que ſi elle manquoit à quelque forme d'uſage, elle ſupplioit qu'on voulût bien l'imputer à ſa ſituation actuelle, & qu'on ne l'interprétât pas en manque de reſpect pour l'aſſemblée la plus auguſte qui ſoit au monde & devant laquelle elle avoit tant d'impatience de paroître, qu'elle étoit venue de Rome en litiere, très-dangereuſement malade, bien perſuadée que ſa vie, ſon honneur & ſa fortune ne pouvoient être en des mains plus juſtes & plus ſacrées.

Le grand Sénéchal: Madame vous ferez bien d'être attentive lorſqu'on vous interrogera ſur votre accuſation.

Alors on a fait faire ſilence; après quoi la Ducheſſe, à qui la Chambre avoit donné la permiſſion de s'aſſeoir, s'eſt levée & a lu un autre écrit par lequel elle informoit la Chambre qu'il lui avoit été preſcrit par ſon conſeil d'alléguer que la ſentence de la Cour Eccléſiaſtique, rendue en ſa faveur par le Docteur Betterſworth en 1769, la diſpenſoit de répondre à toute information intentée contre elle pardevant la Chambre. Cependant le grand Sénéchal lui a déclaré qu'elle devoit répondre à l'accuſation, & en conſéquence le Clerc de la Couronne lui ayant demandé ſi elle étoit coupable ou non du crime dont elle étoit accuſée, elle a répondu avec beaucoup de fermeté : je ne ſuis point coupable, Milord.

Le Clerc de la Couronne.--- Comment voulez vous être jugée » ?

Eliſabeth Ducheſſe de Kingſton. — » Par Dieu & par mes Pairs «.

Le Clerc de la Couronne. — » Dieu vous donne une heureuſe iſſue «.

15 Avril. *Le Clerc de la Couronne.* — » Sergent d'armes, faites la proclamation «.

Le Sergent d'armes. » Oyez, oyez, oyez. Qu'on laiſſe approcher toutes perſonnes quelconques qui fourniront preuve du côté de notre ſouverain maître le Roi, contre Eliſabeth, Ducheſſe de Kingſton, priſonniere à la barre, & que ces perſonnes ſoient entendues; car elle eſt aujourd'hui à la barre pour ſa juſtification «,

Le grand Sénéchal. — Milords, il y a ſi loin de ma place à la barre, que je vous prie de me permettre de m'approcher du bureau pour être plus à portée d'entendre «.

M. Dunning a ouvert alors la plaidoyerie & a parlé contre la Ducheſſe.

Le Docteur Calvert l'a défendue pendant deux heures.

Le lord Gower ayant propoſé d'ajourner; le grand Sénéchal eſt allé reprendre ſa place ſous le dais & a ajourné la Cour à la Chambre du Parlement où les Pairs ſont retournés dans le même ordre qu'ils étoient venus. Auſſi-tôt la Ducheſſe de Kingſton s'eſt retirée avec ſa ſuite, & accompagnée du Sergent d'armes, &c.

La Cour rendue dans la Chambre des Pairs s'eſt ajournée au lendemain 16.

La Reine, le Prince de Galles & deux des Princes ſes freres, ont aſſiſté à cette ſéance dans une lanterne particuliere.

16 Avril. Le Roi nomme le ſieur Horace SAINT PAUL pour être Miniſtre Plénipotentiaire à la Cour de Verſailles pendant l'abſence du lord Vicomte Stormont ſon Ambaſſadeur extraordinaire & plénipotentiaire à la même Cour.

Il ſe débite que la Banque a promis au Gouvernement de lui prêter deux millions

ſterling ſur des billets de l'Echiquier à 3½ pour cent d'eſcompte. 16 Avril.

Seconde ſéance de la Cour des Pairs.

Le Grand Sénéchal s'étant rendu à la Chambre haute, les Pairs ſont allés dans le même ordre que le 15 à Weſtminſter-hall où avec les mêmes cérémonies, le Grand Sénéchal a pris ſa place ſur le trône. Alors un des Hérauts a ordonné à l'Huiſſier de la verge noire d'amener ſa priſonniere à la Barre. la ducheſſe de Kingſton ayant paru, le Grand Sénéchal a ordonné aux Avocats des accuſateurs de répliquer aux moyens que ceux de l'accuſée avoient employés la veille pour détruire toutes les preuves ſur leſquelles l'accuſation étoit fondée.

L'Avocat général s'eſt levé, & dans un Diſcours de près de deux heures il a rappellé toutes les raiſons alléguées par le Conſeil & les Avocats de la Ducheſſe, faiſant voir qu'elles étoient frivoles & mal appliquées.

Le Procureur général s'eſt levé enſuite, & ayant récapitulé toute l'affaire, il a conclu en diſant qu'il étoit d'avis que tout jugement de Cour Ecléſiaſtique étoit ſujet à la réviſion de la Cour ſuprême de légiſlation.

M. Duning & le docteur Harris ont appuyé cet avis du Procureur général, & ont parlé pour les accuſateurs.

Après leurs plaidoyers le Grand Sénéchal a ordonné à M. Wallace de repliquer, mais le lord Growenor ayant obſervé que peut-être le Conſeil de la Ducheſſe ſeroit bien aiſe d'avoir du tems pour examiner les moyens fournies contre ſon attente par ſes adverſaires.

Le grand Sénéchal s'eſt adreſſé à M. Wallace & lui a dit : » M. Wallace, demandez-vous du tems, ou voulez-vous pourſuivre. » ?

M. Wallace a répondu qu'il demandoit à parler. Mais le Lord Talbot a répréſenté à la Cour que ſi la Séance étoit encore prolongée, il ne ſeroit pas poſ-

16 Avril. ſible de retenir tout ce qui s'y ſeroit dit, que par conſéquent il propoſoit que la Cour ſe retirât à la Chambre du Parlement.

Le Lord Coventry ayant appuyé cette propoſition, le Grand Sénéchal eſt retourné au trône, & a demandé à la Cour ſi elle étoit d'avis de s'ajourner, ce qui ayant paſſé à l'affirmative, le grand Sénéchal eſt retourné avec les Pairs à la Chambre du Parlement où la Cour s'eſt ajournée au 19 Avril.

Le ducheſſe de Kingſton s'eſt retirée ſous la garde de l'Huiſſier de la verge noire. Ni la Reine, ni aucune perſonne de la Famille royale n'ont aſſiſté à cette Séance.

17. Avril. On lit dans la Gazette de la Cour une adreſſe des Maires, Shériffs, Conſeil commun, Marchands, Négocians & principaux habitans de la ville de Corke, au Roi, pour aſſurer ſa Majeſté du plaiſir avec lequel ils contribueront de tous leurs efforts à la pourſuite de la guerre contre les Américains.

On croit avoir découvert que cette adreſſe à l'appui des meſures priſes par le Gouvernement contre les Américains, a été concertée entre les miniſtres & les Entrepreneurs des vivres de la ville de Corke qui n'ont eû l'entrepriſe pour l'Amérique qu'à cette condition. Il paroiſſoit en effet difficile à croire que cette adreſſe contînt les ſentimens des principaux habitans de cette ville, & même de la majeure partie de ſes habitans. Sur quarante mille perſonnes qui l'habitent on n'a eû que cent cinquante ſignatures, & ceux qui les ont données ſont des Entrepreneurs, des Papiſtes, des Commis, des Marchands de

bœufs, de beure, de poudre à canon, &c On voit par là combien peu cette adreſſe eſt propre à faire connoître les diſpoſitions réelles des habitans d'une auſſi grande ville que Corke. Elle rappelle l'idée de ce pédant de l'antiquité qui portoit une brique dans ſa poche comme un échantillon de ſa maiſon. 17 Avril.

Suivant une lettre de Corke, du 13 Avril, les habitans de cette ville ont réſolu de faire connoître leurs ſentimens dans une autre adreſſe abſolument contraire à la précédente, & par laquelle ils ſupplieront Sa Majeſté de n'employer que les voyes de conciliation dans l'affaire d'Amérique.

Avis du comité pour le ſoulagement des ſoldats, de leurs veuves & de leurs orphelins en Amérique.

Le Comité a eu la ſatisfaction de rendre compte aux ſouſcripteurs de l'emploi qui a été fait de leurs contributions montant déjà à plus de huit mille livres ſterling ».

» Après avoir conſulté le Lord Mownshen, le Chevalier Jéffery Amherſt, les Généraux Harvey, Gage & Burgoyne & autres qui ont indiqué les ſecours qu'ils ont jugé les plus néceſſaires à nos braves ſoldats actuellement en Amérique; le Comité a ordonné l'acquiſition de différens articles montant à environ 8000 liv. qui ont été adreſſés au général Howe pour être diſtribués ſuivant ſa prudence & ſa diſcrétion. Le Comité a en même-tems en-

17. Avril. voyé à ce Général 500 liv. en especes; & il a fait passer une pareille somme de 500 liv. au général Carleton pour la garnison qui a si vaillamment défendu Quebec «.

» On a aussi donné aux soldats qui s'embarquent actuellement pour l'Amérique, les choses dont ils pourroient avoir le plus pressant besoin; & cette fourniture fait un objet d'environ 4000 livres. Il a été pareillement pourvu aux besoins des pauvres soldats malades & blessés, ainsi que des veuves & des orphelins. »

» Le Comité ose espérer que jusqu'à ce que l'Amérique se soit soumise comme elle le doit à la suprême autorité de la Grande-Bretagne, & que les hostilités aient entiérement cessé, les amis du gouvernement légal continueront de soutenir les droits constitutionels de la Métropole en persévérant dans des actes de bienfaisance fondés sur les principes généraux de liberté, d'honneur national & d'humanité. »

Par ordre du Comité.

Signé Samuel Smith, Trésorier.

18 Avril. Le prix de l'or de Portugal hausse de six deniers par once.

Le Gouvernement attribue la baisse graduelle des fonds qu'on remarque depuis quelque tems aux reviremens des agioteurs qui ont acheté des billets de marine pour tirer quatre pour cent de leur argent.

D'autres assurent que le Pamphlet du doc-

teur Price a fait retirer de grandes ſommes de la Banque, & qu'on place aujourd'hui plus volontiers ſur le particulier. L'argent eſt ſi commun que les courtiers ont baiſſé leurs droits de cinq pour cent. 18. Avril.

Extrait d'une lettre de Portſmouth.

Il y a eu ici une très vive altercation entre les maîtres des bâtimens de tranſport de l'artillerie deſtinés pour l'Amérique, & les Officiers nommés par l'Amirauté pour commander ces bâtimens. Les premiers ont prétendu ne pas devoir être commandés par des Officiers de marine, cette clauſe n'étant pas dans leurs marchés; & les autres ont ſoutenu qu'ils y étoient ſuffiſamment autoriſés par l'Amirauté. Enfin, les maîtres de bâtimens ayant déclaré qu'ils proteſteroient contre leurs marchés, & qu'ils n'iroient plutôt point à la mer; on s'eſt déterminé à ordonner aux Officiers de revenir à Portſmouh, & ils partiront ſur les bâtimens des vivres.

Malgré ce qu'on a dit de la diligence avec laquelle on a équipé *l'Eagle* commandé par le lord Howe; il eſt cependant certain que ce vaiſſeau a reçu deux cents matelots des vaiſſeaux de garde à Chatham, & cent trente ſoldats de marine de cette même diviſion. Par conſéquent il eſt facile de calculer combien il avoit d'hommes avant de recevoir ce renfort. Son complet étant de cinq cents hommes; il n'en avoit que cent ſoixante & dix.

18 Avril. Le Congrès de la Virginie à établi pour cette province une Cour d'Amirauté, & il a nommé Juges de cette Cour les ſieurs John Blair & Edmond Randolph. Ils ont déjà condamné plusieurs bâtimens Anglois enlevés par des corſaires Américains, ce qui fait juger que les Américains penſent ſérieuſement à établir chez eux une nouvelle forme de gouvernement.

Troiſiéme ſéance de la Cour de Pairs.

19 Avril. Les Pairs aſſemblés & la Ducheſſe de Kingſton amenée à la barre, le grand Sénéchal a appellé M. Wallace & lui a dit de repliquer en faveur de la priſonniere.

Le lord Ravenſworth s'eſt levé & a dit: » Je demande la permiſſion de propoſer une queſtion au Conſeil qui eſt à la barre, avant d'aller plus loin dans cette affaire. La ſentence de la Cour Eccléſiaſtique eſt-elle ou n'eſt elle pas définitive & déciſive dans ce procès «?

Le lord Mansfield a répondu: le noble lord demande ſi l'on peut s'appuyer de quelque exemple pour n'avoir pas égard à cette ſentence? Non certainement il n'exiſte point d'exemple. Quant à la queſtion de ce Lord, elle a été diſcutée pendant trois jours par le Conſeil qui eſt à la barre, & elle fait encore aujourd'hui le ſujet de ſa plaidoirie.

M. Wallace étant appellé une ſeconde fois pour repliquer, il a repris toute l'affaire & l'a traitée beaucoup plus à fond qu'il n'avoit encore fait.

Le Conſeil de la Priſonniere ayant terminé ſa replique, le lord Gower a propoſé de s'ajourner à la Chambre du Parlement, & le grand Sénéchal a ajourné la Cour à trois heures & demie de relevée. En attendant, la Ducheſſe a eu la permiſſion de ſe retirer dans ſa chambre.

Les

Les Pairs ayant pris leur place dans la Chambre, le lord Cambden s'eſt levé & a fait ces queſtions aux Juges : » penſez-vous que la Cour puiſſe examiner l'affaire, ou que la ſentence de la Cour Eccléſiaſtique ſoit définitive & déciſive ? Et ſelon votre opinion le pourſuivant peut-il ou ne peut-il pas procéder contre la Priſonniere en cette Cour, pour la faire convaincre de fraude & colluſion lorſqu'elle a obtenu cette ſentence « ? 19 Avril.

Les Juges ont répondu : nous ſommes d'opinion que dans les deux cas la Couronne ou le pourſuivant eſt autoriſé par la loi à examiner la preuve de l'accuſateur. D'après cette réponſe la Chambre s'étant retirée pendant une heure, elle eſt retournée à la Cour où le grand Sénéchal s'adreſſant à l'Avocat Général, lui dit, qu'il étoit chargé de la part des Pairs de lui ordonner de pourſuivre l'affaire.

Alors l'Avocat général a paſſé en revue tous les faits & circonſtances depuis 1742, époque antérieure au mariage ſuppoſé de la priſonniere avec Monſieur Hervey, juſqu'à ſon mariage avec le feu duc de Kingſton. Il a inſiſté ſur les moyens de fraude & de colluſion dont il préſumoit qu'on s'étoit ſervi pour obtenir la ſentence de laquelle on comptoit tirer un ſi grand avantage. Il a dit que malgré ſa répugnance à ſuppoſer que la priſonniere fût la ſeule perſonne impliquée dans cette fraude, elle ne pouvoit pas avoir été effectuée ſans la participation d'un tiers, qui par conſéquent étoit complice du crime, & qu'il ne ſavoit point ſi la Cour Eccléſiaſtique n'abandonneroit peut-être pas ceux de ſes membres qui avoient participé à ce fait. Il a conclu, en obſervant que ſi le fait ſe trouvoit tel qu'il venoit de l'établir, comme il avoit raiſon de le croire, il ne doutoit point que les Pairs ne fuſſent obligés de rendre leur jugement contre la Priſonniere, quelque inclination qu'ils euſſent à la traiter avec douceur.

Le Procureur général s'eſt levé pour entrer dans l'examen de la preuve.

19. Avril. Le comte Derby a propofé à la Cour de s'ajourner au 20, & la Chambre a adheré à cette propofition.

La gazette de Dublin, du 13 Avril, contient une note datée du château de Dublin le 27 Mars 1776, par laquelle il eft annoncé que l'intention de Sa Majefté eft que dorénavant la gazette de Dublin foit mife, autant qu'il fera poffible, fur le même pied que la gazette de Londres, & qu'il n'y foit inféré d'autres articles de nouvelles que ceux qui feront autorifés par le Gouvernement de Sa Majefté en Irlande. Le Lord Lieutenant de ce Royaume a nommé M. W. Rofeingrave pour rédiger cette gazette.

En exécution de cet ordre du Roi, à commencer du 6 de ce mois, la gazette de Dublin n'annonce plus d'autres nouvelles que celles qui font avouées par le Gouvernement à l'inftar de celle de la Cour de Londres qui porte pour titre *London Gazette*. A cette occafion, on a beaucoup ri à Dublin de la naïveté d'un Irlandois, qui, en lifant l'ordre du Confeil à ce fujet, s'eft écrié, » par Jéfus (c'eft le juron des Irlandois) fi on fuit le même plan à Dublin qu'à Londres pour les nouvelles publiques, & que de chaque côté on en fupprime la moitié, nous n'aurons plus de nouvelles du tout ».

20. Avril. Les frégates la *Pearl* de trente-deux canons, & le *Carisfort* de vingt-huit ayant fous leur convoi une flotte de bâtimens de tranfport à bord defquels étoient embarqués les

9.me 20.me 24.me 31.me 34.me 53.me & 62.me régimens pour le Canada, ont appareillé le 8 de ce mois de Corke en Irlande avec un bon vent. 20. Avril.

Extrait d'une Lettre écrite de Madrass le 13 Juin 1775. 21 Avril.

» Le Gouverneur & le Conseil de Bengale n'ont aucun égard aux derniers reglemens relatifs à la ligne que la Compagnie a tirée entre le département civil & le département militaire ».

» Les membres du Conseil supérieur ne s'accordent pas autant qu'on le souhaiteroit. Le général *Clavering* & M. *Barwell* ont eu une affaire ensemble qui heureusement n'a pas été poussée aux extrémités.

Sentence prononcée par le Chevalier Elijah Impey, *Chef de Justice des assises tenues à Calcutta dans le Bengale, pour le jugement du Rajah* Nancomar, *déclaré coupable par le rapport du Juré.*

» Vous informerez le prisonnier qu'il a été convaincu du crime capital pour lequel la Loi le condamne à perdre la vie, & qu'il en a été convaincu après un long examen par son Conseil, de ses défenses relativement à tous les points sur lesquels il croyoit prouver son innocence, & de ses objections contre le decret.

» Le Juré l'a trouvé coupable du crime

21. Avril. dont il eſt accuſé; & la Cour eſt d'opinion que la Loi eſt entierement contre lui : qu'il a été convaincu d'un crime très-grave dans toutes ſes circonſtances : que ſon rang & ſa fortune lui ont inſpiré le deſir d'extorquer de l'argent par des moyens injuſtes, plus atroces de ſa part que celle d'un homme qui ſe trouveroit dans l'indigence : qu'il s'eſt rendu coupable de ce crime envers la perſonne même qui lui avoit confié ſa fortune : qu'il a voulu fruſtrer les parens & amis de cette perſonne qui, de ſon vivant s'étoit miſe ſous ſa protection, & qui à ſa mort, ainſi qu'il conſte par le procès, avoit imploré, de la maniere la plus touchante, ſes bons offices pour ſa veuve, ſes parens & tout ce qu'il avoit de plus cher : qu'il a fait un ſcandaleux & infâme uſage de la fortune que la mort de ſon ami a fait paſſer dans ſes mains; que ce crime très-grand en ſoi, eſt devenu beaucoup plus grave par la maniere dont il a été commis : que le Juré, en le trouvant coupable, a déclaré que toute ſa défenſe ne portoit que ſur les faux témoignages de gens corrompus : que non content d'avoir cherché à défendre ſon innocence par le parjure, il en avoit accuſé ſes accuſateurs : qu'il avoit ajouté crime ſur crime, parjure ſur parjure; qu'en conſéquence il devoit entendre la ſentence de la Loi à ſon égard comme une ſentence définitive; & qu'il n'avoit point de grace à eſpérer; qu'il y auroit de la cruauté de la part de la Cour de le flater de quel-

qu'espoir de grace, lorsqu'elle n'avoit pas intention de lui en faire. Ainsi je suis dans la triste nécessité de lui prononcer sa sentence ». 21. Avril.

» *Jugement.* Retournez d'ici au lieu d'où vous êtes venu, d'où vous serez conduit à celui de l'exécution, où vous serez pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Et Dieu vous fasse miséricorde ».

Quatriéme séance & cloture de la Cour des Pairs.

22 Avril.

Le grand Sénéchal. — M. Wallace, vous reste-t-il quelques nouveaux moyens à produire.

M. Wallace. — Je n'ai plus rien à répondre.

Le Procureur genéral. — Nos preuves sont si claires & si supérieures aux moyens du Conseil de l'Accusée, & la défense qu'elle a lue est si vague & si foible, que je crois inutile de faire aucune nouvelle replique.

Le grand Sénéchal. — Milords, vous plaît il de vous ajourner à la Chambre du Parlement.

La Cour ayant répondu, oui, la Cour s'est ajournée en conséquence, & peu de tems après la Chambre s'est ajournée de nouveau à Westminster-hall.

Le grand Sénechal. — Milords, vous avez entendu les deux plaidoiries. » La solemnité de vos formes exige qu'en l'absence de la Prisonniere, & en commençant par le Baron le plus jeune, vous répondiez l'un après l'autre sur la question de *coupable* ou *non coupable*, & qu'ensuite la prisonniere soit instruite par moi du résultat de vos opinions. Voulez-vous, Milords, commencer à présent à donner chacun votre avis sur la question de coupable ou non coupable «?

Les Lords ayant répondu, oui, le grand Sénéchal s'est levé & découvert, & ayant commencé par le Baron le plus jeune, il dit : Jean lord Sundridge (duc d'Argyle) qu'elle est votre opinion? La Prisonniere est-

elle coupable du crime dont elle eſt accuſée ?

22 Avril. Sur quoi le lord Sundridge, levé & découvert, & portant la main droite ſur ſon cœur, a répondu, *coupable, ſur mon honneur.*

La même queſtion ayant été faite à tous les autres Pairs (à l'exception des Evêques qui s'étoient excuſés de retourner à la Cour, ſe réſervant en même tems leur *ſalvo jure*) il ont répondu tous de la même maniere; excepté le duc de Newcaſtle qui a dit; *coupable par accident, mais non avec intention, ſur mon honneur.*

Le grand Sénéchal. — Milords, mon opinion eſt que la Priſonniere eſt coupable du crime dont elle eſt accuſée, ſur mon honneur. Etes-vous d'avis quelle paroiſſe & qu'elle ſoit inſtruite de ſon jugement?

La Cour ayant répondu affirmativement & la priſonniere ayant été amenée à la barre, le grand Sénéchal lui a dit : » Madame, les Pairs ont examiné les charges & les preuves contre vous, ainſi que tout ce que vous avez allegué pour votre défenſe, & le tout conſidéré, les Pairs vous ont trouvée coupable de la félonie dont vous êtes accuſée. Qu'avez vous à repliquer contre le jugement qui eſt prononcé contre vous» ?

Auſſitôt la priſonniere a remis au Clerc de la Couronne un écrit qui a été lu par lui & qui contenoit ces mots : *je reclame le privilége de la Pairie.*

L'Avocat général & le Procureur général ſe ſont élevés tour-à-tour contre la reclamation de la priſonniere, prétendant que comme femme elle ne pouvoit jouir du bénéfice du Clergé, & ils citerent pluſieurs preuves à l'appui de leur opinion. M. Mansfield a parlé à l'appui de la reclamation & a prouvé clairement qu'elle devoit être admiſe.

La queſtion ayant été diſcutée, le grand Sénéchal a ajourné la Cour à la Chambre du Parlement où l'opinion des Juges a été que la reclamation de la priſonnieré étoit légale. Sur quoi la Cour eſt retournée de nouveau à Veſtminſter, & la priſonniere a été amenée à la barre.

Alors le grand Sénéchal lui a dit : Madame, les Pairs ont examiné votre réclamation, & ils consentent à l'admettre. Je dois cependant vous avertir que si vous vous rendez coupable par la suite d'un seul crime quelconque, vous ne pourrez plus faire valoir le même privilége, & qu'ainsi le délit sera désormais capital. La loi, Madame, n'ordonne dans ce moment aucune punition; mais les remords de votre conscience suppléront amplement à son défaut. Vous pouvez, Madame, sortir de prison en payant les droits «. 22. Avril.

Ensuite le Grand Sénéchal s'adressant à la Chambre, à dit : Milords, cette affaire étant jugée il ne reste plus qu'à dissoudre la commission. En conséquence la verge blanche ayant été posée sur les genoux du Grand Sénéchal par l'Huissier de la verge noire, le Grand Sénéchal s'est levé, & découvert, & prenant la verge des deux mains, il l'a rompue en deux, & a déclaré que sa commission étoit dissoute. Aussitôt il a quitté le fauteuil & a proposé à la Cour de s'ajourner à la Chambre du Parlement.

Alors les Pairs sont retournés à la Chambre du Parlement dans le même ordre qu'ils en étoient sortis, excepté que le duc de Cumberland a pris son rang après le Lord-Chancelier, la commission étant finie.

Pendant toutes ces quatre Séances la duchesse de *Kingston* n'a cessé de montrer une fermeté très décente. Seulement à l'instant où elle a entendu sa sentence, elle est tombée en foiblesse, & l'on a été obligé de la transporter hors de la salle. De ce moment elle a cessé d'être duchesse de Kingston; elle reprend le nom de comtesse de *Bristol*. On assure que le Comte son premier & nouveau mari veut faire annuller son union avec elle. Cette Dame nous rappelle l'*Infelix Dido nulli bene nupta marito*.

22 Avril. Tout ce curieux procès avec les plaidoyers, défenses & interrogats a été imprimé en un seul recueil, & se trouve à Londres chez tous les Libraires.

Lettre du Pilote qui a amené à Bristol le vaisseau le Dickenson *destiné pour Nantes.*

» Quoique je ne me croye point obligé de répondre à tous les champions anonymes de la rébellion Américaine, qui pourroient juger à propos de me faire des questions, cependant comme un écrivain dans le *Public Ledger* de samedi dernier, sous la signature d'un *Anglois*, m'a accusé *d'avoir faussé ma parole*, je pense que pour me justifier & pour empêcher qu'à l'avenir on ne me fasse plus aucune question à ce sujet, il est nécessaire que je réponde à tout le contenu de sa lettre «.

» Il demande : *si j'ignorois la destination du Dikenson avant son départ de Philadelphie, & si je ne devois pas être payé par les propriétaires de ce vaisseau.* Me demande-t-il si je savois que ce vaisseau fût destiné pour la France ? A cela je réponds qu'oui. Mais si par le mot *destination* il entend aussi le retour de ce vaisseau en Amérique avec des approvisionnemens de guerre, je lui proteste que je l'ignorois totalement, jusqu'à l'arrivée du vaisseau à une certaine hauteur où le Capitaine avoit ordre d'ouvrir ses ordres & où il eut lui même la premiere connoissance du but de ce voyage. Quant au salaire, je réponds, sans hésiter, que

je m'attendois bien certainement à en recevoir; & qu'en effet je l'aurois demandé comme m'étant dû, si les sentimens & les résolutions de mes compagnons ne m'eussent pas fourni les moyens de me soustraire au service tyrannique des Rebelles «. 22 Avril.

» Je n'imagine pas que ce soit un crime de recevoir le prix de ma peine dans quelque situation où je me trouve; & je puis vous assurer qu'il y a en Amérique très-peu de volontaires, excepté les Commandans en chef «.

» Après avoir prouvé à l'écrivain de la lettre, signée *un Anglois*, que j'ignorois absolument la destination du Dickenson (dans le sens où il l'entend) & après m'être disculpé du crime de trahison, je me flatte qu'il me permettra de lui faire voir que quand même j'aurois su avec quelle intention on avoit armé ce vaisseau, avant mon départ de Philadelphie, je n'aurois pas encore mérité une censure aussi sevère. Si j'eusse hazardé de faire des représentations sur la nature de ce service, c'eût été m'exposer à une punition immédiate, aussi bien qu'au ressentiment éternel du peuple. J'aurois été enlevé de mon vaisseau & forcé de servir dans l'armée de terre; or la profession de soldat ne peut jamais être agréable à un homme de mer. Il y a long-tems que le Congrès a arrêté qu'il n'y a que lui qui ait raison, & nier ou disputer sa sagesse ou son pouvoir, c'est vouloir se faire accuser sur le champ de

22 Avril. haute trahiſon. Il n'y a point d'appel des déciſions de gens qui ſe ſont mis au-deſſus de toutes les loix & qui ſe vantent de n'avoir d'autre droit que celui du plus fort. Sous un gouvernement ainſi conſtitué (ſi on peut donner le nom de gouvernement à une aſſemblée comme celle des Américains) c'eût été le comble de l'extravagance de faire des objections contre le ſervice demandé de moi, même ſi j'euſſe été honoré de leur confiance «.

» Dans cette poſition où l'on n'a pas même la liberté d'avoir une opinion à ſoi, j'aurois été très-excuſable d'oppoſer l'artifice à la force. Je ſuis ſujet d'Angleterre & obligé de reſpecter mon ſouverain & les loix de mon pays. Je n'ai promis aucune fidélité à M Hancock, & je ne me ſuis engagé dans aucun acte d'hoſtilité contre la Grande-Bretagne, C'eſt par un pur hazard que j'étois à Philadelphie. En général les gens de mer voyagent où ils trouvent à gagner. J'avois préferé le commerce Américain & j'y étois accoutumé depuis ſix ou ſept ans. Devois-je pour cela m'engager avec l'Amerique dans une rébellion contre mon Prince? Non, aſſurément. Je devois encore moins m'attendre que la force me feroit oublier tout ſentiment moral, & me diſpenſeroit de toute obligation naturelle & politique «.

» Je n'ai pas cru que je fuſſe obligé d'obéir aux ordres du Congrès lorſqu'il me forçoit de me mettre en mer pour ſon ſervice. Je

regarde les Américains comme des rébelles auxquelles je ne pouvois échapper qu'en me ſauvant en France. Que tout autre, avant de me condamner, ſe mette dans ma poſition & parte des mêmes principes que moi. Heureuſement je n'ai point eu occaſion de trahir la confiance de ceux qui m'ont employé; ils ne m'ont confié aucun de leurs ſecrets. J'eſpere que ceci ſervira de réponſe à toutes les queſtions qu'on pourroit me faire; du moins voici la derniere & la ſeule que je ferai «. 22 Avril.

John *Sands*, Contre-maître du vaiſſeau le Dickenſon.

A Londres le 22 Avril 1776.

Les Miniſtres & Eccléſiaſtiques du Synode provincial de Glaſgow & d'Ayr en Ecoſſe ont fait préſenter à Sa Majeſté par le lord CAMPBELL, Membre du Parlement pour la ville de Glaſgow, l'adreſſe ſuivante : 23 Avril.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN.

» Nous les fidéles ſujets, &c. prenons la liberté d'approcher de votre trône avec les témoignages de la plus vive affection, & d'une fidélité inviolable pour votre Majeſté, & en remerciant le ciel de la liberté, de la paix & du bonheur dont nous & le peuple, confié à nos ſoins, jouiſſons ſous votre gouvernement ».

» Heureux, comme ſujets de la Grande-Bretagne, de vivre ſous une conſtitution admirée des Puiſſances voiſines, & qui à pluſieurs

23 Avril. égards, a été perfectionnée ſous votre regne; protegés par des loix ſages dans la jouiſſance, non ſeulement de nos droits civils, mais encore de notre religion, nous ſerions indignes de ces avantages ineſtimables, ſi nous n'en remercions pas le Dieu du ciel, & ſi nous n'éprouvions pas en même tems une reconnoiſſance éternelle pour les bienfaits de votre Majeſté que nous conſidérons comme ſon miniſtre placé ſur le trône pour notre bien & pour être à jamais le défenſeur, le protecteur & le pere d'un peuple immenſe.

» Pénetrés de ces ſentimens, quelle douleur n'avons-nous pas reſſentie en voyant l'eſprit de rébellion ſe répandre tout-à-coup dans vos colonies, y conſerver ſa pernicieuſe influence & réſiſter aux ſages meſures que votre Majeſté, de concert avec votre Parlement, a priſes pour l'étouffer? Et comment ne déplorerions nous pas la conduite de quelques uns de vos ſujets, aſſez aveugles pour renoncer aux avantages réels de la liberté, de la protection & du bonheur dont ils ont joui ſi long-tems ſous l'autorité fondamentale du Gouvernement, & pour ſe ſoumettre à toutes les miſeres d'une tirannie démocratique? Faut-il qu'encouragés par des factieux dans le ſein de ce Royaume, ils ſoient ſéduits par des idées de liberté qui nous paroiſſent être incompatibles avec la ſoumiſſion due aux loix, & tendre évidemment à renverſer toute adminiſtration réguliere? «

» Nous avons apperçu long-tems avec plaiſir la répugnance de votre Majeſté à tirer l'épée, à faire prendre les armes à la nation pour le maintien de la loi & d'une autorité légale qui ont été traitées avec tant de mépris dans vos domaines en Amérique. Vous avez ſouffert ces premiers écarts avec une douceur & une patience qui n'a d'exemple dans aucun regne «. 23 Avril.

» Nous partageons avec Votre Majeſté les peines que doit éprouver ſon cœur bienfaiſant & compatiſſant, à la vue des malheurs que ſe ſont attirés ces hommes trompés, & plus encore celles qui occaſionnera la perte de tant de braves ſujets qui tomberont peut-être en ſacrifice avant que la paix & l'ordre puiſſent être rétablis «.

» Nous croirions manquer à notre devoir envers Votre Majeſté, à la juſtice que nous devons au peuple que nous dirigeons, ſi nous ne profitions pas maintenant de l'occaſion de vous aſſurer de ſa fidélité à la Perſonne & au Gouvernement de Votre Majeſté, de ſon attachement inviolable à notre heureuſe conſtitution, & de ſon horreur pour la rebellion préſente. La plus importante de nos occupations a toujours été & ſera toujours d'inculquer dans l'eſprit du peuple de notre congrégation, les principes & les devoirs du Chriſtianiſme, le reſpect pour les Loix de notre Patrie, & une affection ſans bornes pour le meilleur Souverain «.

» Nous implorons l'Etre ſuprême qui diſpoſe

de tous les événemens. Puisse-t il dans sa grande
23. Avril. miséricorde abréger ces cruelles calamités! Puisse-t-il diriger nos conseils, favoriser vos entreprises dans le cours de sa Providence, & couronner par un succès éclatant, les desseins généreux que vous avez formés pour établir l'harmonie, la liberté & le bonheur dans toutes les parties de votre puissant Empire! Tels sont les vœux des sujets très-fideles & très obéissans de votre Majesté, les Ministres & Ecclésiastiques assemblés dans le Synode provincial de Glascow & d'Ayr ».

» Signé en notre nom, en notre présence & par notre ordre; Jacques Baillet, Directeur, à Glasgow le 10 Avril.

Le baron de Juel, nouveau Ministre de
24 Avril. Dannemark, présente au Roi ses Lettres de créance.

Le baron Diede de Furstenstein, son prédécesseur, prend congé de Sa Majesté pour retourner à sa Cour.

Le Commodore Hotham arrive à Portsmouth pour prendre le commandement des bâtimens destinés à transporter les troupes Hessoises en Amérique. Il arbore son pavillon sur le *Peston* de 50 canons,

Plusieurs circonstances se réunissant avec le rapport d'un vaisseau de l'Inde qui a vu des signaux de détresse dans une des îles de Madagascar, & qui n'a pu, à cause du mauvais tems, donner aucun secours aux malheureux qui le demandoient, il y a tout lieu de

croire que c'eſt l'équipage de la frégate l'*Aurore* perdue il y a cinq à ſix ans. En conſéquence, le Gouvernement a ordonné, dit-on, d'équiper un ſloop de guerre chargé de proviſions, pour aller au ſecours de ces infortunés. 24. Avril.

Extrait d'une Lettre du Colonel (aujourd'hui Brigadier général) Arnold, datée du camp devant Quebec, le 6 Janvier 1776.

» Je ne doute pas qu'avant de recevoir la préſente, vous n'ayez appris notre malheureuſe aventure du 31 du mois dernier, & que vous ne ſoyez fort inquiet ſur mon ſort. Je vous aurois écrit plutôt ſans le tourbillon d'affaires qui m'a entraîné. Je me trouve chargé du commandement de l'armée par la mort de mon intime & reſpectable ami le général Montgomery. Cette tâche me paroît bien forte dans les circonſtances actuelles. A moment que j'emportois la batterie de la baſſe ville, je fus bleſſé à la jambe gauche par une balle, & la quantité de ſang que je perdois m'affoiblit extraordinairement. Auſſitôt que le principal corps de l'Armée fut arrivé, je m'en retournai à l'hôpital, traînant la jambe, & je fis ce trajet ſous le feu continuel de l'ennemi qui tiroit ſur nous, des murailles à la diſtance de cinquante verges. J'échappai heureuſement, tandis que pluſieurs de ceux qui étoient au même rang que moi furent tués. J'appris auſſitôt la mort de notre Général qui avoit attaqué la ville du côté oppoſé. Il s'étoit comporte en Héros, il avoit marché droit au canon de l'ennemi, & il venoit d'emporter le paſſage lorſqu'il reçût le coup fatal. Sans cet événement, la ville étoit à nous. C'eſt ce qui a auſſi occaſionné le déſaſtre arrivé à mon détachement, qui, après la déroute générale de l'autre corps, eût à combattre toute la garniſon avec le déſavantage du terrein. Il nous étoit impoſſible de re-

24 Avril. venir ſur nos pas, puiſqu'il nous auroit fallu paſſer à cinquante verges de l'ennemi, & que nous aurions été expoſés au feu de toute la garniſon qui avoit fait ſortir quelques pieces de campagne par une des portes devant leſquelles nous devions paſſer. Malgré cela, mon détachement ſe ſoutint pendant trois heures; mais enfin, accablé par le nombre, il fut obligé de mettre bas les armes. Il y eut environ 300 hommes faits priſonniers, entre leſquels le capitaine Lamb de la Nouvelle York, & ſoixante tant tués que bleſſés, autant que j'ai pû en juger. Partie de notre artillerie a été priſe. Le capitaine Oſwal eſt auſſi du nombre des priſonniers. Il faiſoit avec moi partie de vingt-cinq hommes choiſis qui avoient attaqué la premiere batterie. Il a montré beaucoup de bravoure, & s'eſt ſingulierement diſtingué. L'ennemi a fort bien traité ceux des nôtres qu'il a faits priſonniers, & la garniſon leur fournit tout ce qu'elle peut. Le gouverneur Carleton m'a fait ſavoir que je pourrois, ſi je le voulois, leur envoyer leur bagage, & c'eſt ce que je ferai inceſſamment. Quoique les ennemis ſoient le double de nous en nombre, ils n'ont cependant point encore tenté de ſortie. Je ferai enſorte de les recevoir d'auſſi bonne grace qu'il nous ſera poſſible dans notre préſente ſituation, étant ſéparés les uns des autres par la diſtance de deux miles. J'attends dans peu de jours le général Wooſter qui doit venir de Montreal avec un renfort. J'eſpere auſſi que le Congrès nous enverra des troupes. Je ſuis déterminé à ne point quitter ces fiers habitans ſans en triompher. Ma plaie a été fort douleureuſe : elle va beaucoup mieux à préſent, & les Chirurgiens me répondent que je ſerai tout-à-fait guéri dans deux mois. Je ſais que vous devez être fort allarmé ſur mon compte. Mais la Providence qui m'a ſoutenue parmi tant de dangers, me protegera toujours. Je fais mon devoir, & je ne connois point la crainte ».

La ſuite au N°. VII.

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 2 Août 1776.

Le gouvernement a fait annoncer, Monſieur, qu'il avoit des avis certains que l'amiral Howe étoit arrivé le 23 Juin devant Halifax, d'où le général ſon frere avoit appareillé le 10 avec ſon armée, & qu'il alloit auſſitôt ſe remettre en route pour le joindre. Comment ce Lord parti d'Angleterre le 12 Mai n'a-t-il pas atteint Halifax avant le tems même où ſon frere en étoit parti? C'eſt une navigation très-courte & qui ſe fait communément en moins de trois ſemaines. Si ce n'eſt pas pour s'être inutilement préſenté devant quelques parties des côtes de l'Amérique, qu'il a mis un tems ſi long à cette traverſée, on a droit d'augurer qu'elle aura été des plus fatigantes, & qu'il lui auroit été difficile d'agir avec efficacité, ſi la deſcente devoit s'exécuter dans quelque lieu important pour le ſuccès futur des opérations.

L'Amiral étoit donc le 23 Juin dans le port d'Halifax. Vous ſavez que ſa flotte tranſporte la premiere diviſion des Heſſois & le bataillon des gardes, & qu'elle étoit ſortie le 6 Mai de Portſmouth ſous l'eſcorte du Commodore *Hotham*. Elle avoit au 23 Juin quarante-ſept jours de route depuis l'Angleterre.

Ajoutez-y pour les Heſſois le tems qu'ils ont paſſé à bord devant Portſmouth, & leur voyage depuis le Weſer, & vous trouverez qu'ils comptoient le 23 Juin deux mois & demi de navigation, & qu'il leur reſtoit encore une campagne à faire pour joindre l'armée partie d'Halifax le 10 Juin. Or, cette armée, à compter du jour de l'évacuation de Boſton, avoit mis près d'un mois pour gagner Halifax, à la vérité, vers le tems de l'équinoxe. Mais dans une ſaiſon plus favorable cette navigation ne peut être moindre de quinze jours : ce qui le prouveroit, c'eſt qu'on aſſure que la flotte du général Howe a été vue portant ſur *Long-Iſland* près de *New-York* le 26 Juin. Voilà donc trois grands mois de traverſée pour les troupes Allemandes, deſquelles on attend de ſi grandes choſes, qu'on les a forcées de partir, contre la lettre des Traités, avant que le reſte de leurs corps eût pu les joindre.

Songez, Monſieur, aux incommodités ſans nombre que ces pauvres Heſſois ont dû ſouffrir dans de mauvais bâtimens de tranſport, pris ſans choix, parce qu'on en manquoit, équipés & approviſionnés à la hâte, & où on a été obligé d'entaſſer les hommes les uns ſur les autres. Que votre imagination vous les repréſente au moment de prendre terre dans les chaleurs exceſſives des mois de juin & de juillet, ſoupirant après les douceurs dont une côte amie s'empreſſe de prévenir

le navigateur altéré. Où ſont les bras ſecourables qui ſoutiendront leurs pas chancellants ſur une grève brûlante ? Sont-ils deſcendus auprès de quelque grande ville ? il faut livrer un aſſaut, il faut eſcalader, tandis qu'à peine leur reſte-t il aſſez de forces pour s'élancer à terre de deſſus le bateau. Que dis-je ! la rive eſt peut-être bordée d'ennemis furieux qui maſſacrent tous ceux que le flot y apporte.

Eſt-ce ſur quelque plage écartée que cette armée ſouffrante veut d'abord eſſayer de ſe refaire & de ſe former, ſon camp n'eſt qu'un grand hôpital d'où s'écartent tous les ſecours. Des légions d'inſectes viennent auſſitôt l'aſſaillir. Ordonne-t-on une marche ? point d'animaux pour les charrois. Il faut que les hommes portent & traînent tout. L'ennemi ne paroît point & le ſang coule de toutes parts. Point de combats & l'armée ſe fond. Que ſera-ce ſi un coup de vent écarte les vaiſſeaux de la côte, où ſi un corps d'Américains ſe met entre deux ? Les horreurs de la faim peuvent donc ſe joindre encore à celles de la plus cruelle guerre. Quelles incertitudes, quelles allarmes confondent ſans ceſſe les deſſeins des chefs & énervent tout le courage qui pourroit reſter aux troupes !

Voilà, Monſieur, l'affreux tableau que ſe ſont faits, au moment de leur embarquement, les officiers & les ſoldats de l'armée d'Halifax, lorſqu'ils en ſont partis le 10 juin, pour

l'opération, dont nous ne devons point tarder à apprendre la nouvelle, mais qui n'aura pu que difficilement se combiner, avec l'amiral Howe, arrivé à Halifax treize jours après, avec des troupes qui doivent être si fatiguées de leur longue navigation.

L'armée partie d'Halifax le 10 juin, que l'on dit forte de huit mille hommes, est celle qui a évacué Boston, renouvellée en partie par quelques corps venus d'Angleterre, mais considérablement diminuée par la désertion. Si cette armée a sur les Hessois l'avantage d'être plus fraîche & plus en état d'agir, il faut lui croire aussi un sentiment plus vif du danger, par les épreuves qu'elle a déja faites de la bravoure des Américains: par la connoissance qu'elle doit avoir de leur résolution & de leurs préparatifs de défense: par le souvenir de toute la misere qu'elle a soufferte pendant deux ans dans la ville de Boston: par l'affreux spectacle enfin qui a frappé sa vue au moment même où elle s'embarquoit, la mer ayant englouti aux yeux de toute la flotte deux bâtimens de transport chargés de plus de trois cens hommes, officiers & soldats, dont il ne s'en est pas sauvé un seul. Tout cela rend très-croyable les murmures qui se sont fait entendre au milieu de ce rembarquement & dont la Cour a fait contredire les bruits autant qu'il lui a été possible.

Je sais que les deux généraux doivent se montrer d'abord la branche d'olivier à la main;

mais si l'épée qu'ils tiendront de l'autre n'est qu'un tronçon de lame sans tranchant & sans pointe, de quel poids sera leur mission ? Jusqu'ici les Américains ont trop bien fait voir qu'ils connoissoient le prix des instans, pour qu'ils s'exposent à perdre en négociations infructueuses un tems dont leurs ennemis tireroient avantage pour se rétablir. Jugeons les d'après tout ce que nous savons de leurs résolutions antérieures à ce moment de crise. Est-ce toujours une *soumission absolue* qu'on nous demande, diront-ils ? Nous sommes résolus à n'y point consentir. Ils s'interdiront toute espèce de pourparlers, avant qu'on les ait satisfaits sur ce préliminaire ; & c'est ce qu'un quart d'heure doit décider.

On assure que la Grande-Bretagne a compté qu'un parti nombreux se déclareroit pour elle aussitôt que ses armées paroîtroient, & que la proposition *de soumission absolue* serviroit à justifier une guerre de conquête. Son unique ressource est donc dans l'espoir dont elle se flatte que ses desseins seront fortement secondés par une considérable défection dans le parti Américain. Je n'alléguerai point pour l'affoiblir les récentes assurances qui sont venues du Congrès général ainsi que de la Nouvelle York, & de diverses autres Colonies, de la parfaite unanimité des Conseils Américains ; mais j'observerai que déjà plus d'une fois le ministere s'est trompé dans de semblables calculs, & notamment pour la Nou-

velle York qu'il avoit exceptée des premiers châtimens infligés aux Colonies réfractaires, se fiant sur le grand nombre des amis qu'il croyoit y avoir, & qu'il a été obligé ensuite de comprendre dans l'anathême général.

Encore une conjecture & je finis. Le Général Howe avoit attendu l'Amiral jusqu'au 10 Juin & il est parti à cette époque sur la connoissance qu'il a eue que son frere l'Amiral étoit à une certaine hauteur où il l'alloit joindre. C'est ainsi que les Ministres ont fait présenter la nouvelle autentique de son départ. Aujourd'hui ils nous aprennent que l'Amiral est arrivé le 23 Juin à Halifax, & que trouvant son frere parti, il alloit remettre en mer sur le champ pour le joindre. Voilà d'abord deux freres & deux armées qui courent l'un après l'autre, dans le moment le plus précieux de la campagne. Si l'Amiral n'eût pas cru son frere encore à Halifax, la Gazette nous fait entendre qu'il n'y auroit pas été. Leurs opérations étoient donc combinées. L'étoient-elles ? leur coup est manqué; car le Général n'aura pas pu effectuer seul ce qu'il ne devoit tenter qu'avec l'assistance de son frere. S'il a proposé la *soumission absolue* avec son armée de mécontens, on se sera moqué de lui. S'il a voulu attaquer il se sera trouvé trop foible. Il se consomme peut-être sur quelque côte écartée en attendant l'armée de *malades* de son frere, dont on ne nous annonce point le départ d'Halifax.

Mais voulez-vous une ſolution plus claire & plus propre à juſtifier le plan des Miniſtres? La voici : c'eſt qu'il n'eſt pas vrai que l'Amiral ait remonté à Halifax, dans l'eſpoir d'y trouver ſon frere ; & qu'il faut croire plutôt qu'il a cherché un aſile pour repoſer & rafraîchir ſa pauvre armée, dont on aura voulu nous déguiſer le triſte état. Mon opinion s'appuye ſur ce que l'on vient d'apprendre de la flotte du Chevalier Parker. Elle a débarqué le 2 Mai au Cap-Féar, où le général Clinton l'attendoit. Elle étoit partie de Corke le 13 Février. C'eſt un peu plus de deux mois & demi de navigation. Les troupes embarquées ſur les quatorzes bâtimens qui s'y étoient rejoints (du nombre de cinquante) étoient encore ſi fatiguées le 15 Mai, que le général Clinton n'a pas voulu permettre qu'on les débarquât pour venir renforcer ſon camp, quoiqu'il eût journellement des affaires avec des partis Américains. La lettre que je vous cite, Monſieur, porte que la flotte n'avoit ſouffert du gros tems que dans le golfe de Biſcaye, & que depuis l'île de Madere ſa marche n'avoit été retardée que par des calmes. Concluons-en que la flotte des Heſſois devant être au moins auſſi fatiguée, l'amiral Howe n'aura pas pu remettre ſur le champ à la mer, comme on nous annonce qu'il en avoit le deſſein ; & qu'il ſera reſté à Halifax peut-être une grande partie du mois de Juillet. Si contre tous mes calculs il a ap-

pareille fut le champ pour *New-York*, il n'aura pu y arriver que vers le 12 Juillet, à en juger par le tems que son frere a mis à cette traversée qu'il doit avoir faite en très bon ordre, puisqu'on prétend l'avoir vu le 26 Juin dans ce parage avec toute sa flotte. Au reste les Ministres disent eux-mêmes que ce n'est pas de l'expédition de l'amiral Howe qu'ils comptent recevoir le plutôt des nouvelles, mais que les prochaines seront vraisemblablement du camp du général Clinton au cap *Féar*, & de l'armée du général Howe.

Ces détails, & ces combinaisons vous rendent compte, Monsieur, de l'appréhension où les Ministres commencent à être que leur opération ne soit manquée pour cette campagne. Leurs inquiétudes à cet égard doivent les tourmenter d'autant plus que les moyens de poursuivre la guerre n'augmentent pas à beaucoup près en raison de l'ardeur qu'ils y ont mise. On assure que le produit du dernier quartier du fonds d'amortissement est de deux cents quatre-vingt mille livres sterling au-dessous des précédens. Si le revenu souffre d'aussi fortes diminutions dans les trois autres quartiers, la taxe du cinquième des biens, celle de la dreche, & le produit total du fonds d'amortissement, objets qui ont été octroyés pour fournir environ cinq millions six à sept cents mille livres sterl. ne rendront pas quatre millions, ce qui sera considérablement au dessous & de l'accroissement de la dette de la Marine,

& des dépenſes exceſſives de l'Amérique pour l'année 1776. Vous avez annoncé, Monſieur, cette diminution du fonds d'amortiſſement, ſous la date du 7 Mars, dans votre Recueil chronologique; & vous y avez fait voir comment le bon état apparent de ce fonds, au commencement de cette année, pouvoit avoir donné un faux & trompeur eſpoir. Il ſe vérifiera pareillement que les dépenſes de l'année 1776, ainſi que l'ont calculé MM. Hartley, Price & autres, ſeront de quinze millions ſterling, ſans compter l'intérêt des dettes & la liſte civile, objets qui feront monter la dépenſe totale à vingt millions ſterling.

Les pertes que vient d'eſſuyer le commerce de la Jamaïque, par les riches captures que lui ont faites les Américains, portent auſſi un coup fatal aux finances & au crédit. Les fonds ſont baiſſés depuis cette affligeante nouvelle. Les aſſureurs refuſent leur ſignature même à quarante & cinquante pour cent, tant on eſt effrayé ici du nombre preſqu'infini de corſaires qui courent les mers d'Amérique. Le Corps des Marchands demande à grands cris que le commerce ſoit plus efficacement protégé, & des vaiſſeaux s'arment pour aller faire la courſe, vers les îles de Bahama & les Bermades. Tout cela doit ſe compter en perte pour l'Echiquier. Et je ne vous parle point de la détreſſe affreuſe des autres îles Angloiſes, où les magaſins ſont fermés, où les eſpeces ne circulent plus, où les ſubſiſ-

tances manquent, ainſi que les bois, les beſtiaux, &c. &c. depuis l'interruption du commerce avec le Continent.

Les chargemens des neuf bâtimens de la Jamaïque qui ont été enlevés, ſont eſtimés trois cents mille livres ſterling, & il y en aura bien d'autres qui auront le même ſort avant la fin des troubles. Il y avoit ſur ces vaiſſeaux dix neuf paſſagers très-riches, dont les Américains ont tiré une rançon en proportion de leur fortune qu'ils connoiſſoient à merveille. Tout ce mal a été fait par deux Corſaires, l'un nommé la *Revenge* & l'autre le *Montgommery*. Le Capitaine de l'un d'eux, en montant ſur ſa priſe, a dit à l'équipage; » mes amis, j'en ſuis bien fâché pour vous, mais les troupes du Roi ont brûlé ma maiſon. J'ai voulu faire le commerce, les loix prohibitives me l'ont interdit. Ma famille étoit ruinée ſi je n'euſſe pris le parti de la courſe. Si je rentre heureuſement mes priſes, ma fortune eſt faite. Quantité d'autres, ruinés ainſi que moi par les troupes, ou par les prohibitions, ont armé de petits bâtimens, & ſont répandus dans le paſſage au vent, & dans le golfe, où ils attendent les vaiſſeaux de la Jamaïque pour la Grande-Bretagne. Je vous répons qu'il ne leur en échappera gueres «.

Ajoutez, Monſieur, à cette fâcheuſe perſpective les nouvelles déſagréables qu'on ne ceſſe de recevoir des diverſes colonies du

Continent. On apprend de la Virginie que cent douze des principaux habitans s'y ſont aſſemblés le 15 Mai, & ont dreſſé de nouvelles inſtructions pour les Délégués de la province au Congrès général. Ils y recommandent à ces Délégués de propoſer au Congrès de déclarer que les Colonies unies ſont des Etats parfaitement libres, & hors de toute dépendance de la Couronne ou du Parlement Britannique. Ils ajoutent qu'ils donnent le conſentement de leur Colonie à cette déclaration & à toutes les meſures que le Congrès pourra prendre pour former des alliances étrangeres & une confédération des Colonies. Du côté de la Georgie, les Américains font filer des corps de troupes pour empêcher l'armée du Roi d'y pénétrer; & ils ont, dit-on, envoyé quinze cents hommes juſques dans la Floride Orientale, pour s'aſſurer de la ville de Saint-Auguſtin. Il eſt toujours conſtant, & il ſe confirme par toutes les lettres du pays, que les forces des Américains à New-York ſont de 20,000 hommes bien armés & bien diſciplinés, avec une nombreuſe & forte artillerie, dont les munitions s'augmentent tous les jouts par les priſes que font les Corſaires. Putnam occupe la ville & les fauxbourgs avec douze mille hommes & les milices. Le lord Sterling commande un camp de ſix mille hommes, ſans compter les milices, l'un & l'autre ſous les ordres du général Washington.

Vers le 10 Mai, le général Clinton, qui eſt toujours au cap Féar, a fait une tentative infructueuſe ſur le camp Américain à Brunſwick, où la Virginie vient d'envoyer un renfort de 1,200 hommes. Le Général avoit formé ſon attaque avec deux régiments. Tout le camp Américain a diſparu, après un feu très-vif qui a fort maltraité le quarante-quatrieme régiment. Voilà un échantillon de la guerre qui ſe fera cette année en Amérique.

Le Congrès de la Virginie a fait imprimer pluſieurs lettres du Lord Germaine, Secrétaire d'Etat des Colonies, au ſieur Eden, Gouverneur de la province de Maryland, qui ont été interceptées par les Américains. Ils ont appris par ces lettres le projet de l'expédition du Chevalier Parker avec le Général Cornwallis pour la Caroline, conjointement avec le Général Clinton, qui en conſéquence y ont fait juſqu'ici très-peu de progrès. Le Secrétaire d'Etat remercioit dans une de ces lettres M. Eden des portraits qu'il lui avoit faits de pluſieurs des principaux habitans, ſurtout de ceux qui étoient paſſés en Angleterre en même tems que ſes dépêches, & il lui promettoit le plus grand ſecret ſur cette confidence. D'après ce tableau général de la ſituation des choſes en Amérique, jugez, Monſieur, ſi les eſprits peuvent être diſpoſés autant que le Gouvernement paroît s'en être flatté, à accueillir la propoſition de *ſoumiſſion indéfinie* dont les deux Généraux ſont chargés.

Quant aux embarquemens qui continuent de se faire en Europe, on est fort impatient ici d'apprendre le départ des quatre mille Hessois. Leur flotte où sont embarqués aussi deux mille chevaux de trait, est partie de Portsmouth le 27 Juin, sous le convoi de la frégate le *Diamant*. Elle a été neuf jours contrariée par les vents, & obligée de rentrer le 6 Juillet à Plimouth. Depuis ce tems là elle a fait plusieurs tentatives pour en sortir. On croit qu'elle étoit encore rentrée à Torbay le 30 Juillet, après avoir appareillé de Plimouth le 27. Elle est de 60 voiles : la plûpart sont de lourds vaisseaux Hollandois qui n'arriveront en Amérique que dans la saison des orages, ainsi que le Régiment de cavalerie du Général Burgoyne, qui étoit parti sous le convoi de la *Daphné*, & qui est rentré à Falmouth après avoir fait 40 lieues.

Les chevaux, que les chaleurs étouffent, sont assurés sur le pied de 8 l. sterl. la piece. On en a déja jetté à la mer un si grand nombre, qu'on croit que les assureurs seront ruinés. On parloit ces jours-ci de faire débarquer ce qui en restoit, pour les revendre. On a fait une remarque très-singuliere, c'est qu'il y a deux mois que sont partis le charrois pour lesquels ces chevaux étoient destinés. Si jamais charue a été mise devant les bœufs, c'est bien en cette occasion.

La consommation de la poudre est immense. On assure que les quantités qui viennent

encore d'être commandées, excédent tout ce qui a été consommé dans sept années de la derniere guerre. Les marchés extraordinaires qui se sont faits jusqu'ici pour le service de l'Amérique, se montent déjà à deux millions six cents mille livres sterling, & l'article des bâtimens de transport excéde les plus fortes années de la guerre derniere. Tous ces marchés sont extrêmement désavantageux pour la nation. Le colonel Johnstone mettra sous les yeux du Parlement, dans la prochaine cession, un ca'cul par lequel il fera voir que les profits sont de plus de cinquante sept pour cent; & que la plupart des entrepreneurs sont des membres du Parlement. Au milieu de tant de pertes & de contrariétés comment le parti de la Cour ne perdroit-il pas tout courage, si de tems à autre quelque heureux événement ne lui fournissoit la matiere d'une longue & pompeuse relation pour sa gazette? C'est le général Carlton, qui jusqu'ici a semblé destiné à soutenir par quelque lueur passagere de bonne fortune l'espoir des Ministres & la confiance de leur parti. Malheureusement pour son crédit on observe que le Canada est la partie de l'Amérique dont il est le plus facile au Gouvernement d'intercepter toute les nouvelles. En effet, il n'en est pas encore venu de directes de la levée du siége de Quebec. C'est par une relation apportée par un capitaine le Maître, & publiée dans la gazette des Ministres du 27 Juillet, qu'on apprend

ce qui eſt arrivé depuis le 6 Mai à l'armée Américaine. Voici en ſubſtance le contenu de cette relation qui eſt très-longue & très-embrouillée, & dont divers papiers publics ont fait auſſitôt d'aſſez plaiſantes parodies, mais dont le fonds tiré des marches & manœuvres de la milice de Londres, n'eſt gueres ſuſceptible de traduction.

Cette relation eſt une lettre du général Carlton à Milord Germaine. Elle eſt dattée de Montréal le 20 Juin. Ses troupes y étoient parvenues après avoir ſoutenu le 8 Juin aux Trois Rivieres une attaque très-vive des Américains. Voici ſes termes : *le 8 de ce mois les Rebelles hazarderent un coup bien hardi, ils partirent de Sorel à bord de cinquante bateaux, au nombre de deux mille hommes & prirent terre avant le jour à la pointe du Lai. De là ils marcherent pour attaquer nos troupes aux Trois Rivieres, bravant le vaiſſeau le Martin, quelques autres bâtimens armés & des bateaux de tranſport qui étoient couverts de troupes, & ſe tenant ſeulement hors de la portée du canon, ils mouillerent à trois miles au-deſſus de la ville & ils eſſayerent de forcer le ſoixante-deuxième régiment.* Il ajoute que tout-à-coup ils ſe retirerent dans les bois, & qu'il ne fut pas poſſible de leur couper la retraite, ni de prendre leurs bateaux. Il ignore, dit-il, combien les Rebelles ont eu de tués & de bleſſés, mais environ deux cents ſe ſont rendus ou ont été faits priſonniers, & de ce nombre ſont deux chefs MM. Thompſon &

Irwin. Le nombre des tués ou bleſſés dans l'armée du Roi ne s'eſt monté qu'à douze ou treize ſoldats. Comme il paroiſſoit, pourſuit le chevalier Carleton, de la plus grande importance dans le cours de cette malheureuſe guerre, de déloger le plutôt poſſible les Rebelles de la partie ſupérieure de la Province, le vent étant devenu favorable, la flotte a mis à la voile & eſt arrivée le 14 Juin près de Sorel d'où les Rebelles s'étoient retirés quelques heures auparavant. Le général Burgoyne eut ordre de remonter juſqu'à Saint Jean, mais ſans rien hazarder. Le reſte fit voile pour Longueil à quatre lieues de Chambly (ce poſte eſt à quinze lieues de Sorel, ſur la riviere de ce nom) mais le vent ayant manqué à cette colonne de la flotte elle ne put arriver que le ſoir à Longueil, en même tems que M. Arnold ſe retiroit de Montreal. Le 15 Juin les troupes marcherent par la prairie vers Saint Jean. L'avant garde commandée par le Major général Philipps, & ſuivie de deux régimens de Brunſwick & de celui de Hanau, aux ordres du Major général Riedſed, arriva le 19 Juin auprès de Saint Jean où elle apprit que la tête de la colonne, aux ordres de Burgoyne, s'étoit emparée des redoutes le 18 au ſoir. Mais M. Burgoyne avoit trouvé tous les édifices embraſés, & tous les vivres & proviſions conſumés, ainſi que les bateaux de toute grandeur auxquels les Rebelles n'avoient pas pu faire remonter le courant de

de Chambly. J'entens dire, ajoute ici le chevalier Carlton, qu'il ont laiſſé vingt-deux pieces de canons dans les bois. Il dit quelques mots de l'effroi qu'il croit leur avoir cauſé, & il finit par ce ſingulier éloge des troupes nationales & étrangeres. *Je ne doute pas*, dit-il, *qu'elles n'euſſent donné toutes les preuves poſſibles de fidélité & de valeur, ſi l'ennemi eût un peu différé ſa retraite.* Il ſe loue beaucoup auſſi du corps de l'artillerie, ſans oublier le porteur de ſa lettre.

Au moyen de l'abattis que j'ai fait dans cette relation, je crois l'avoir un peu éclaircie, & vous pourrez ſuivre plus facilement ſur la carte les mouvemens des deux armées. Il eſt viſible que celle des Américains n'ayant plus aucun poſte aſſez ſûr dans ces parties, a dû ſe replier en détruiſant tout ce qui pouvoit ſervir d'azile à l'ennemi. Elle ne l'a fait qu'après un *coup hardi* ſur l'événement duquel vous aurez obſervé que M. Carleton ne s'eſt pas expliqué bien clairement. Enfin elle ſe rapproche d'Albany, des Sauvages ſes alliés, & du centre des forces Américaines. C'eſt juſques-là qu'il doit être très difficile à l'armée Angloiſe de parvenir. Le projet de la campagne eſt de pénétrer par Albany juſqu'à la ville de New-york. C'eſt une route d'environ cent trente lieues. Je ne me permets pas aiſément de prédire, mais je crois ne rien hazarder en vous aſſurant que la campagne pourra ſe terminer avant que vous appreniez que l'armée du Roi a fait des progrès

ulterieurs bien conſidérables dans ces parties. Nous verrons ce que l'hyver aménera. Les Américains paroiſſent perſuadés que quand on leur prendoit la Nouvelle-York & dix autres grandes villes (ce qui ne pourroit être que par ſtratagême, car vous voyez qu'ils ſont décidés à tout bruler) les troupes du Roi ſeroient obligées de les évacuer.

J'apprends dans le moment de la Penſylvanie, qu'on n'y fut pas plûtot informé que les deux vaiſſeaux de guerre le *Roebuck*, Capitaine Hammond, de 44 canons & le *Liverpool*, Cap. Bellew, de 20 canons, étoient arrivés à la Riviere de Chriſtiana, éloigné d'environ dix lieues de cette ville; que les treize chaloupes provinciales armées en guerre à *Fort-Iſland*, avoient eû ordre d'aller attaquer ces vaiſſeaux, ce qu'elles ont exécuté ainſi le 8 Mai. L'attaque commença vers trois heures après midi, & fut ſuivie d'une forte canonnade de part & d'autre qui dura trois ou quatre heures. Le *Roebuck* n'ayant pû éviter de s'échouer, le *Liverpool* vint jetter l'ancre devant lui pour le couvrir. Le feu n'a ceſſé qu'à l'entrée de la nuit, dont le *Roebuck* a profité pour ſe relever. Pendant le combat le *Waſp*, ſenaut du Roi commandé par le Cap. Alexandre, eſt ſorti de la Crique où ils s'étoit refugié la veille. Le 9 à cinq heures du ſoir, les chaloupes armées ont renouvellé leur attaque avec tant d'adreſſe & de vigueur, que les vaiſſeaux qu'elles pourſuivoient ont été obligés de deſcendre la riviere à

ſix milles au deſſous de Newcaſtle où les chaloupes ont paſſé la nuit. Les vaiſſeaux de guerre ont continué depuis à deſcendre la riviere, & les Charpentiers ont travaillé pendant deux jours à les rétablir.

La Gazette de la Cour a publié le 30 une lettre du Capitaine Douglas, Commandant de l'*Iſis*, qui explique de quelle maniere les troupes ſe ſont portées aux Trois Rivieres & à Montréal. Ces détails manquoient à la relation du Chevalier Carleton, d'après laquelle on ſe demandoit ſi les troupes avoient remonté le fleuve à gué ou à la nage, en volant ou en courant. M. Douglas articule bien clairement qu'il y avoit des frégates, des vaiſſeaux armés & des pilotes, placés dans les lieux convenables pour tranſporter les troupes & les eſcorter. Plus diſcret que le Chevalier Carlton, il évite de parler du deſſein qu'on avoit de couper la retraite des Américains. Il ne dit mot non plus du *coup hardi* que ces *fanfarons* ont oſé tenter aux Trois Rivieres, ni des 22 piéces de canons que le Chevalier Carlton avoit *entendu dire* qu'il avoient caché dans les bois, & qu'il paroît qu'il auroit bien voulu tenir. Il ne faire point l'aveu, comme le Chevalier Carlton, que faute de vent, on a manqué le moment de joindre Arnold à Longueil lorſqu'il ſe retiroit de Montréal. Ces divers détails dans la relation du Chevalier Carlton, ont fait dire ici que c'étoit une expédition manquée. Il réſulte ſimplement de la lettre de M. Douglas,

que les troupes du Roi occupent tout les pays au-deſſous du lac Champlain & Montréal qui n'eſt point une place de guerre, mais que Saint Jean, le ſeul poſte important dans cette partie, eſt brulé. C'eſt ce qui ne ſeroit point arrivé ſi on eût coupé la retraite aux Américains, ou ſi on eût atteint Arnold à ſon paſſage par Longueil. M. Douglas termine ſa lettre en diſant qu'il cherche, avec le Général Carlton, les moyens de rétablir la navigation ſur les lacs, pour accélérer les progrès de l'armée. On paroît perſuadé ici que ces deux officiers écriront encore plus d'une lettre avant qu'il ayent gagné la riviere d'Hudſon, & que ſi aux approches de l'hyver ils ne ſe ſont pas rendu maîtres de la pointe de la Chevelure (*fort Fréderik*) ils ſeront obligés de ſe rapprocher de Quebec pour les ſubſiſtances.

La même Gazette annonce qu'il eſt très-certain que l'Amiral Lord Shuldam a été vû le 26 Juin avec ſa flotte portant oueſt-quart-de-ſud, ſur New-York, à dix-ſept lieues de *Block-Iſland*, & que la veille on avoit rencontré le Général Howe ſur la frégate *le Greyhound*.

Voici ce qui ſe débite aujourd'hui du plan de la campagne : — Le Général Howe débarquera dans la Nouvelle Jerſey, province très-fertile, où l'armée ſubſiſtera aiſément ; & auſſitôt il ordonnera de la part du Roi, au Congrès continental de ſe ſéparer. Lorſque les Heſſois, conduits par l'Amiral, ſeront venus le joindre, ſes vaiſſeaux couperont la communication de

cette province avec la Penſylvanie, qui, par ce moyen, ſouffrira une grande diſette de proviſions. Toutes ſes forces étant raſſemblées, il publira la Proclamation du Roi, qui enjoint la ſoumiſſion. En cas de déſobéiſſance, il attaquera l'ennemi avec ſes forces de terre & de mer, partout où il pourra, & il s'attachera à ſoumettre les Provinces du milieu, tandis que le Général Burgoyne, aſſiſté des ſauvages du Canada, tâchera de pénétrer dans la Nouvelle-York, dévaſtant & ſaccageant tous les lieux où on n'implorera pas la clémence du Roi. — Le Général Clinton eſt chargé de réduire les parties méridionales qui ſeront affoiblies par les renforts qu'elles auront été obligées d'envoyer à la grande armée américaine. C'eſt ainſi qu'on eſpere de triompher de la rébellion, & de faire rentrer l'Amérique, ſans nouvelle effuſion de ſang, ſous l'obéiſſance, de ſon légitime Souverain.

Voici, ſuivant le parti de l'oppoſition, qu'elle ſera l'iſſue de ce ſuperbe plan.

Le Général Howe exécutera ſon débarquement à l'aide de ſes vaiſſeaux, qui vont plus vîte ſur la mer, que les troupes américaines ne peuvent aller ſur la terre. Il trouvera quelque coin ſans défenſe, où il placera ſon camp, & où il ſera bientôt environné par une armée double de la ſienne. Tandis qu'il nourrira ſes troupes, de bœuf envoyé de Londres, à deux guinées la livre, ſes auxiliaires déſerteront par centaines. Lorſque la ſeconde diviſion, qui eſt

encore à Torbay, (30 Juillet) arrivera pour le joindre, il ſentira déjà les incommodités de l'hiver, & il donnera une ſeconde repréſentation de ſa farce de l'*Evacuation*. Clinton pillera quelques plantations de tabac ſur les rivieres de la Virginie, & il enlevera quelques Négres au profit du Lord Dunmore. Burgoyne fera le plaiſir aux Canadiens de dépenſer chez eux une bonne partie du million ſterl. de vote de crédit : il s'avancera bravement juſqu'au lac du S. Sacrement ; & là les bateaux lui manqueront pour continuer ſa route; mais la vraie raiſon ſera, parce que les forces de la Nouvelle Angleterre lui auront dit : *juſqu'ici, & pas plus loin*. Il poſera en cet endroit là les limites de la domination britannique, & il écrira aux Miniſtres des dépêches, où on lira cette phraſe uſée : *Il faut encore des Troupes ; vous ne nous avez pas envoyé des forces ſuffiſantes*. Et on lui répondra : *redde mihi legiones, Vare;* Varus, rends-moi mes légions.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Voici, Monſieur, une proclamation du général Carlton à la ſuite de l'affaire du 8 Juin aux Trois Rivieres, qui mérite d'être rapportée en ſon entier : » D'autant que je ſuis informé que pluſieurs des ſujets abuſés de S. M. des provinces voiſines, ſouffrant de leurs *bleſſures* & de diverſes maladies, ſont diſperſés *dans les bois* & paroiſſes des environs, & en grand

danger de périr, faute des fecours néceffaires; il eft enjoint par la préfente, à tous les Capitaines & autres Officiers de milice, de faire de promptes & exactes recherches pour *trouver* tous ces *pauvres bleffés* : de leur donner l'affiftance dont ils ont befoin ; & de les faire tranfporter à l'hopital général, où on aura le plus grand foin d'eux. Toutes les dépenfes raifonnables qui auront été faites pour remplir le préfent ordre, feront rendues par le Receveur général «.

» Si le reproche de leurs confciences pour leurs fautes paffées, détournoit ces malheureux de profiter des fecours dont leur trifle fituation peut avoir befoin, je leur fais favoir par les préfentes, qu'auflitôt que leur fanté fera rétablie, il leur fera libre de retourner dans leurs provinces refpectives «.

» Donné fous mon feing & cachet de mes armes, au Château de Saint Louis de Quebec, ce 10 Juin 1776. *Signé* Guy CARLTON «.

Sans doute cette généreufe attention du Général fait le plus grand honneur à fes fentimens. On doit être furpris qu'elle n'ait pas produit le moindre effet : qu'elle ne lui ait pas fait retrouver un feul bleffé; car il avoue dans fa lettre du 20 Juin, *qu'il ne fait pas le nombre des tués & des bleffés du côté des rebelles*, & il ne dit point qu'on lui en ait ramené aucun. Mais fon bon cœur ne fera pas rebuté pour avoir eû fi peu de fuccès ; & il ne faut pas douter que

depuis il ne lui ait ſuggéré encore une proclamation charitable pour faire retrouver ces vingt-deux pauvres canons qu'*il a entendu dire que les Rebelles avoient laiſſés dans les bois.*

N. B. Il y a des éditions de cette proclamation où la date eſt du 10 Mai, mais ce doit être une faute d'impreſſion copiée ſur la gazette de la Cour, qui n'eſt pas plus qu'une autre exempte d'erreurs. Car la relation envoyée par le même général Carlton, de la retraite des Américains, lorſqu'ils ont abandonné Quebec, le 6 Mai, atteſte qu'on ne s'étoit point approché & qu'il n'y avoit eu ni tués ni bleſſés en cette occaſion. Les Ecrivains Anglois qui ont copié cette proclamation, la jugent relative au *coup hardi* frappé le 8 Juin par les Américains, & dans lequel il doit y avoir eu des tués & des bleſſés du côté des Rebelles, puiſque le général Carlton a dit *qu'il n'en ſavoit pas le nombre.*



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Extrait d'une Lettre de la Virginie du 6 Mars.

NOUS apprenons de Croſſ-creek que deux milles Montagnards du Cap Feare ont joint le Capitaine Martin qui s'avançoit avec environ trois mille hommes des derrieres de la Virginie. On attendoit cette jonction depuis long-tems, & le bruit court qu'il y a déjà eu deux ou trois eſcarmouches dont on ne ſait pas encore les détails. 24 Avril.

Chambre des Pairs.

On propoſe de demander au Roi de faire mettre ſous les yeux de la Chambre les vraies

24. Avril. copies des certificats accordés par les Commissaires de l'Amirauté pour l'exportation des provisions, & d'autres articles en Amérique, depuis l'acte pour défendre tout commerce & toute communication avec les Colonies mentionnées dans l'acte. Cette motion est admise.

Chambre des Communes.

LE LORD NORTH dévelope son plan de finances pour l'année présente, & pour la poursuite de la guerre en Amérique. — Après avoir lu un état des subsides déjà octroyés qui se montent à 9,097,000 liv.

Voici, dit il, comme je calcule les moyens. La taxe des terres 2,000,000. La dréche 750,000 liv. Les épargnes sur l'ordinaire des guerres 23,000 liv. La vente des terres dans les îles cédées 30,000 livres. Cet article ne peut être porté à cette somme que par supposition. Nous y avons souvent été trompé; mais comme on vend les effets du dernier Receveur, pour payer ses dettes, il y a lieu d'espérer que nous saurons plus positivement désormais à quoi nous en tenir. La gomme de Sénégal 2,000 livres, & quelques autres petits droits 11,444 livres. Il y a dans l'Echiquier 2,000 livres des droits levés sur l'Amérique. Il poursuit ainsi.

» Jamais le fond d'amortissement ne s'est trouvé dans un état aussi florissant qu'aujourd'hui. Dans la

ſeſſion précédente ce fonds avoit été chargé de 2,800,000 l. indépendamment des 100,000 l. octroyés à Sa Majeſté pour l'achat du Palais de Sommerſet, ce qui montoit à la ſomme prodigieuſe de 2,900,000 l. Malgré cette charge, la plus conſidérable qui ait jamais été miſe ſur ce fonds, il reſtoit dans l'Echiquier à la fin du quartier de Noel dernier un ſurplus de 17,000 l. qui entrera aujourd'hui dans le compte des moyens. On ne manquera pas d'obſerver, relativement à cet état de proſpérité, que les troubles actuels en Amérique ayant été prévus, les importations de l'Amérique peuvent avoir été plus fortes que de coutume dans le cours de l'année derniere, ce qui aura produit une augmentation ſurnaturelle de douanes; mais j'aſſure tout le contraire à la Chambre. Dans le cours du dernier quartier, quelqu'étonnant que cela puiſſe paroître, le produit du fonds d'amortiſſement ſe montoit le 4 du préſent mois à 960,000 l. de ſorte que le produit des cinq derniers quartiers enſemble a été de la ſomme preſque incroyable de 4,000,000 l. ou de 3,877,000 l. « 24. Avril.

» Quoique cet état du fonds d'amortiſſement puiſſe faire croire que le commerce avec les Colonies n'eſt de nulle importance, je ne prétends point tirer de ce que je viens d'expoſer aucune conſéquence de cette nature. Je ſuis convaincu de la grande importance de cette branche très-précieuſe de commerce, mais en même tems cet état floriſſant du fonds d'amortiſſement m'autoriſe à en tirer une autre induction très-intéreſſante, c'eſt qu'il prouve l'opulence, la grande conſommation privée, la proſpérité publique & les reſſources immenſes de l'Angleterre. J'avoue que j'en ai été moi-même très-étonné. J'ai ſoupçonné que les importations de l'Amérique devoient avoir été beaucoup plus conſidérables qu'en tout autre tems, du moins au commencement de l'année derniere; mais j'ai vérifié, à mon grand étonnement, que cela n'étoit pas, & j'en ſuis convaincu par le produit du dernier

quartier. J'ai fait des recherches pour ſavoir ſi cela ne provenoit point de ce que la douane paye beaucoup moins de gratifications & de remiſes de droits, mais j'ai encore été déſabuſé, car quoique les gratifications & les remiſes ayent éprouvé une diminution, ces articles n'ont point diminué en proportion ſuffiſante pour compenſer la perte de notre commerce Américain. Mais d'après d'autres informations j'ai découvert bien autre choſe : ce n'eſt pas par les douanes ſeulement que le fonds d'amortiſſement s'eſt enrichi, mais par les acciſes ſur la conſommation intérieure, ce qui eſt la preuve la plus inconteſtable de l'opulence propre du peuple qui eſt le conſommateur des articles ſujets à l'acciſe «.

24. Avril.

A l'égard des fonds & de la dette, nous ne ſommes donc pas dans une ſituation auſſi déplorable que quelques perſonnes le veulent faire croire. Sans la malheureuſe guerre des Colonies, je ne doute pas que je n'euſſe payé cette année encore un million de la dette nationale «.

» D'après ces apparences flatteuſes, je me crois autoriſé à charger le fonds d'amortiſſement de la ſomme de 2,900,000 l. que je propoſe d'autant plus volontiers que ce fonds me paroît accroître avec une merveilleuſe rapidité. En prenant le terme moyen des deux dernieres années, le produit de ce fonds a été de 2,800,000 l. & celui des trois dernieres années de 2,700,000 l. au lieu que l'année moyenne des cinq années précédentes a été à peine de 2,500,000 livres. Avant le commencement de la derniere guerre il ne produiſoit tout au plus que la moitié de cette ſomme. Je repéte donc ce que j'ai déjà dit que notre commerce eſt immenſe, que nous avons les plus grandes reſſources & que notre opulence intérieure ne ſe peut preſque pas imaginer. Quoique la dette nationale ſoit conſidérable, & nos charges énormes, les commerçans, les artiſans & les cultivateurs dans la Grande-Bretagne vivent d'une maniere tout-à-fait

inconnue à tout autre pays. Voyez le genre de vie d'un laboureur, examinez sa nourriture, ses habits, & même le luxe qui lui est propre, & comparez cet homme avec les hommes de la même classe en Irlande, dans toute autre partie de l'empire ou en Europe, & vous serez dans la plus parfaite conviction que malgré l'énormité de nos taxes & de nos charges, il n'y a point d'endroit sur la terre où l'on puisse se procurer aussi aisément que dans la Grande-Bretagne les nécessités & même les douceurs de la vie «. 24 Avril.

» Je vais présentement expliquer une autre opération qui consiste en 1,500,000 l. de billets de l'Echiquier. Elle a beaucoup de rapport à un objet qui n'est pas immédiatement sous les yeux du comité, c'est l'état actuel de la Compagnie des Indes & ses arrangemens avec la banque. En 1772 le Gouvernement prêta à cette Compagnie 1,400,000 l. en billets de l'Echiquier pour la tirer de l'état de détresse où elle se trouvoit: depuis ce tems là cette Compagnie en a remboursé 1,100,000 l. il ne reste donc de ces billets que 300,000 l. Rien n'empêche par conséquent qu'on ne puisse mettre en circulation 250,000 l. de plus de ces billets que l'année derniere, sans courir le risque d'une surcharge. C'est d'après ces principes que je porte les billets d'Echiquier de 1,250,000 l. à 1,500,000 l. Vous voyez, Messieurs, par ce détail des moyens, qu'il restera un vuide d'environ deux millions. Je proposerai de le remplir par un emprunt sous hypoteque d'une somme de 2,000,000 l. & par ce moyen il se trouvera un surplus de moyens de 56,000 l. Voici de quelle maniere on levera cet argent. Pour chaque 100 l. souscrite on donnera au souscripteur une action de 70 l. dans les annuités consolidées à 3 pour cent, ce qui fera une somme de 1,400,000 l. & trois billets dans une loterie de 600,000 l. à 10 l. le billet avec une prime de 7 l. 10 s. sur chaque 100 l. souscrite. La somme hypotéquée sera de 2,150,000 livres & les intérêts se monteront à 64,500 l. par an. Dans cette opération j'ai deux points de vue, le pre-

mier de faire le meilleur marché poſſible pour la nation, 24. Avril. & l'autre de donner aux Actionnaires un profit raiſonnable pour les encourager à ſouſcrire. Je me flatte de pouvoir remplir l'un & l'autre objet. Il eſt vrai qu'il y aura une perte évidente de 15 pour cent pour la nation, mais il n'eſt pas poſſible de faire autrement ; car le ſouſcripteur n'aura pas un gain réel, attendu le très-bas prix des fonds, puiſque la prime & le bénéfice qu'il fera ſur les billets de loterie ne lui produiront d'autres avantages que la ſureté de placer ſa ſouſcription ſans y perdre «.

» Les intérêts de ces nouveaux fonds monteront à 64,000 l. par an, & comme je ne prétens par morceler le fonds d'amortiſſement, il faut qu'ils ſoient levés par de nouvelles taxes «.

» Dans tous les pays où la néceſſité ne fait pas loi, il faut, autant qu'il eſt poſſible, que le luxe porte les taxes, ſur-tout lorſque le crédit & la force d'une nation dépendent principalement de ſon commerce. Dans les moyens que je vais propoſer au Comité je ne perds point de vue ce grand objet. Il y a des circonſtances où ce genre d'impôt ne ſeroit pas convenable. Lorſqu'il faut ſe procurer de grandes ſommes, le fardeau doit être réparti généralement ſur toute la maſſe du peuple qui ſeul eſt capable de le ſupporter. Dans une opération comme celle dont il s'agit ici, c'eſt le luxe qu'il faut taxer, d'abord parce que le premier poids doit tomber ſur l'opulence, & enſuite parce qu'il faut éviter autant qu'il eſt poſſible toute taxe, qui dans ſes conſéquences peut tendre à affecter nos manufactures au point de rencherir leur prix pour l'acheteur étranger «.

» La taxe ſur les voitures à quatre roues porte ſur une choſe qui, quoique commode & utile, peut être d'un autre côté regardée comme un objet de luxe, parce qu'il n'y a que les gens réellement riches qui ayent équipage. La taxe ſur les voitures à deux roues eſt dans le même cas, quoiqu'au ſecond dégré. En examinant le produit de cette derniere taxe, on

voit qu'elle décroît tandis que l'autre augmente tous les ans. Le nombre des voitures à quatre roues qui payoient la taxe l'année derniere étoit de 18,600 l. Mais comme il peut arriver que les particuliers qui en ont plusieurs en suppriment une à cause de la taxe, ou que d'autres causes fassent diminuer le nombre des voitures à quatre roues ; admettons cette supposition & fixons le nombre de ces voitures à 17,000. A 1 l. chacune de droit nouveau, elles produiront une somme de 17,000 l. «. 24. Avril.

» Les voitures publiques me paroissent un autre objet susceptible de taxe. Les particuliers qui en payent pour leurs voitures trouvent un peu étrange que celles de louage en soient exemptes sur-tout lorsqu'ils se voyent tous les jours dépassés sur les routes par des voitures chargées d'une quinzaine de passagers en dedans ou en dehors sans qu'elles contribuent en rien aux dépenses publiques. Je porte le nombre de ces voitures à quatre cents, quoique je le croye beaucoup plus considérable. Or, à 5 l. chacune elles produiront environ 2,000 l. par an «.

On a déja mis des taxes sur les actes & sur le papier pour les affaires ; mais la facilité avec laquelle se fait la perception de ce droit & les avantages que les parties retirent de leurs transactions, permettent, je crois, qu'on charge les actes d'un contrôle additionnel. Ce contrôle, établi en 1736, a produit l'année derniere 32,000 l. Je suppose qu'il ne rende année moyenne que 30,000 l. & je demande qu'on mette une taxe additionnelle d'un shelling sur les 30,000 actes, ce qui produira de plus 30,000 l. sterling «.

» Les cartes & les dez sont des objets réels de luxe ; & en conséquence ils doivent être taxés. On a timbré l'année derniere cent soixante-quatre mille jeux de cartes qui ont rendu entre trois & quatre mille livres ; un nouveau droit de six deniers produira une pareille somme, le droit d'un demi-écu sur les dez, environ quatre cent, & la totalité de ces deux nouveaux impôts montera à plus de 4,000 l. «

24. Avril. Je regarde les gazettes en général, comme un objet très-susceptible de taxation. Plusieurs personnes pensent qu'elles font plus de mal que de bien, tandis que d'autres y voient un grand avantage pour le public. Je ne prétends point décider cette question, mais je ne puis m'empêcher d'observer que toutes ces gazettes répandent des bruits qui ne méritent aucune créance. Suivant elles des Ministres cruels, ambitieux & tyranniques mettent dans le plus grand danger les libertés de l'Angleterre ; & cependant c'est sous ce gouvernement despotique qu'on laisse impunément les Gazetiers calomnier tous les jours les opérations & les personnes de ces mêmes Ministres, qu'ils représentent comme les ennemis de la liberté Je suis en état de vous apprendre que ces calomnies & ces faussetés circulent & sont repétées au moins dans douze millions deux cents trente mille gazettes pendant le cours d'une année. Il est difficile de déterminer d'où peut provenir une si grande avidité pour la lecture des gazettes. On ne peut certainement pas l'attribuer au desir de se rendre plus savant ou meilleur. L'ennui de soi-même, le besoin de se débarrasser du poids d'un quart-d'heure, une curiosité vague & puérile, telles sont, je crois, les véritables causes de cet inconcevable attrait. Mais quoiqu'il en soit, les gazettes sont toujours une sorte de luxe, & d'après le goût du public pour leur lecture, il n'est pas douteux qu'elles ne soient très-susceptibles d'une taxe. On voit par les derniers états que le produit de la taxe d'un denier de timbre s'est monté à 50,000 l. Je propose de taxer cet article d'un demi denier additionel, lequel, si la vente se soutient au même taux, produira 25,000 l. Mais comme il est possible qu'il y ait quelque diminution dans la vente qui en occasionnera dans la recette de l'impôt, je ne porterai le produit de l'augmentation qu'à 18,000 l. par an. Ces différentes sommes réunies font environ celle de 70,000 l. par an. Cette somme sera appliquée au payement de l'intérêt de 2,150,000 l. lequel est de 64,000 l. Il restera donc sept à huit mille livres

par an pour le fond d'amortiſſement, j'entends toujours pourvû que le produit de ces différentes taxes ſoit tel que je viens de le faire voir «. 24. Avril.

» Il eſt à propos de parler ici du crédit public; il y a des politiques chagrins & mal informés qui ſe le repréſentent dans l'état le plus dangereux. Sans doute la dette eſt beaucoup plus conſidérable qu'on ne voudroit; mais je ne conviens nullement qu'il doive en réſulter les funeſtes effets qu'on ſe figure. La partie de cette dette, qui appartient aux étrangers, eſt une charge très-onéreuſe pour nous, & il eſt conſtant que l'accroiſſement des dettes entraîne celui des impôts qui écraſent celui de l'induſtrie : ce ſont de grands maux; mais ils ne ſont pas encore ce qu'on les croit; & tant que le Parlement ſoutiendra la confiance des créanciers, le credit national fleurira «.

» On ne peut pas nier que la nation ne ſoit dans la ſituation la plus riante; elle ſupporte des fardeaux conſidérables avec beaucoup plus d'aiſance qu'elle ne ſupportoit les plus legers, il y a une centaine d'années. Ne regardons point les taxes comme oppreſſives; mais arrêtons plutôt nos regards ſur les richeſſes qui nous reſtent après les taxes payées, & nous aurons de quoi nous convaincre de l'état floriſſant de la nation. Parcourez tout le Royaume; où trouverez-vous les marques de la pauvreté? Dans quelle partie l'Etat panche-t-il vers ſa ruine? Dans la décadence d'une nation chacun cherche à ſe retirer. Mais voyez-vous des riches prendre ce parti? Les voyez-vous ſe retrancher les moindres plaiſirs ou ſuperfluités pour embraſſer une vie plus frugale? Comparez le payſan de l'Angleterre avec celui de toutes les autres nations du monde; où en trouverez-vous de plus heureux? Où les pauvres ſont-ils mieux nourris, mieux vêtus? Ne leur comparez pas au moins ceux d'Irlande. En général, Meſſieurs, ſoyez certains, d'après la richeſſe & la propriété de la nation, que ſi des taxes encore plus fortes ſont néceſſaires, l'état y ſuffira «.

24. Avril. » On veut encore donner une fauſſe idée du réſidu du fond d'accroiſſement. On a prétendu qu'à peine il excédoit 2 à 300,000 l. par année ; mais, Meſſieurs, c'eſt une aſſertion fauſſe & ridicule, qui ne peut être que l'effet de l'ignorance. Si la paix eût duré & qu'on n'eût levé que ſeize mille matelots, ce qui eſt l'établiſſement de paix, je ſuis certain que le Gouvernement auroit été en état de continuer à rembourſer un million par année du capital de 3 pour cent «.

» La petite quantité des eſpèces en circulation & la ſurcharge du papier monnoye inquiétent encore beaucoup certaines gens. Ils affirment que les eſpeces ne montent qu'à douze millions ; mais la refonte a prouvé clairement leur erreur. Les ſeules eſpèces d'or montent à plus de douze millions que ces calculateurs nous donnent pour être la totalité. Mais toutes leurs conjectures ſont mal fondées. On a frappé depuis 1772 pour 13,194,215 l. d'eſpèces qui certainement ſont reſtées dans le Royaume. En outre il y a préſentement 70,000 l. à la Monnoye. La nouvelle proclamation pourra faire rentrer quatre millions de la totalité ; mais comptons ſur trois. Nous avons encore le vieux Or qui avoit le poids. Mettez le tout enſemble & jugez avec quel peu de fondement ces viſionnaires ont pu dire que les eſpeces d'or & d'argent ne font qu'une ſomme de douze millions «.

» Il ſe trouve auſſi peu de juſteſſe dans leur opinion ſur le papier monnoye. En 1772 nous avions trop de divers papiers ; mais il n'y a pas le ſens commun à mettre le papier de la banque dans cette claſſe. Le ſecret de la banque eſt connu de beaucoup de négocians de la cité. Tour-à-tour il leur eſt confié, & après avoir geré ſes affaires, ils retournent chez eux, aux leurs propres, avec une auſſi haute idée de la ſtabilité du crédit de la banque qu'avant qu'ils euſſent été initiés dans ſes affaires. Il n'y a point de myſtere. Le public paye annuellement à l'adminiſtration de la banque 50,000 l. & les actionnaires n'en partagent que 240,000 l. en dividende «.

» Une autre objection qu'on nous fait sur la circulation est toute aussi frivole. On prétend qu'en améliorant les espèces nous avons invité l'étranger à les enlever. Mais on ne prend nos espèces que par poids & non par compte «. 24. Avril.

» Si toutes ces plaintes étoient justes, la Grande-Bretagne se trouveroit réduite à un tel état d'affoiblissement, qu'elle ne pourroit pas plus se défendre contre ses ennemis naturels que contre les Américains. Je suis porté pour une reconciliation avec les Américains, si cette reconciliation pouvoit mettre fin à la guerre. Mais je ne puis de sang froid entendre dire que les habitans de la Grande-Bretagne sont dégénérés en comparaison de ce que sont les Américains «.

» La puissance & la prospérité de la Grande-Bretagne ne sont point déchues de leur ancienne splendeur; ses habitans ont toujours le même courage & les mêmes prétentions, malgré toutes les peines qu'on a prises pour établir l'opinion contraire. Quoique les Anglois aient été décriés aux yeux de toute l'Europe comme des peuples sans vigueur, sans courage & sans ame : quoique l'on assure que la Grande-Bretagne est épuisée, consumée par les taxes & à la veille d'une banqueroute générale : quoiqu'on ait qualifié du beau nom de défaites, les événemens d'une campagne où nous n'avons pas eu tout le succès que nous nous en promettions : quoique sous les mêmes pinceaux l'Amérique soit représentée comme le siége de la vertu, de la liberté, du courage & du héroïsme ; je crois cependant que ce Royaume si dégradé, si avili, si injurié, a assez de courage pour faire valoir ses droits, pour punir les insultes qu'on lui a faites & pour convaincre ses ennemis étrangers & domestiques qu'il ne lui manque ni la volonté ni les moyens de venger son honneur offensé. C'est ce qu'il n'a jamais manqué de faire envers ceux qui ont abusé de sa patience & de sa modération : & quelques ménagemens qu'il ait pu d'abord avoir pour eux, l'expérience les a toujours

24 Avril. inſtruits, à leurs dépens, qu'on ne l'irritoit pas impunément «.

» On peut ſe rappeller les fauſſes prophéties du docteur Browne à la fin de la guerre derniere. Selon lui les Anglois n'étoient que des hommes efféminés, & ils ne devoient s'attendre qu'à des malheurs & à des diſgraces. Les rêveries du Docteur ſe renouvellent actuellement, & je ne crains pas d'annoncer que les prédictions des frondeurs auront le même ſort que celles de cet écrivain. Peut-être auſſi comptent-ils ſur la même reſſource. En effet, comme on reprochoit au Docteur Browne la fauſſeté de ſes prophéties démenties par les ſuccès les plus brillans : » mais répondit-il, » ſans ſe démonter, ces ſuccès là n'ont eu lieu que de» puis que mon livre eſt écrit «.

» On n'a pas fait moins d'efforts pour décrier la banque & diminuer ſon crédit, mais tout cela n'a rien produit. On s'eſt donné beaucoup de peine pour prouver la dépendance où elle eſt du gouvernement, leur connection réciproque & le pouvoir qu'elle procure au Miniſtere. Si par le Miniſtere on entend le premier lord de la Tréſorerie, j'aſſure le Comité que je n'ai aucun pouvoir. Si j'en avois, j'en ferois le meilleur uſage poſſible, & il ne ſerviroit qu'au bien public. On a dit auſſi que la banque s'étoit liguée avec le gouvernement contre le peuple. Rien n'eſt plus faux ; car, en faiſant cauſe commune avec le gouvernement, la banque a rendu un ſervice eſſentiel aux peuples. Ce qui le prouve bien, c'eſt que ſi le peuple retiroit au gouvernement ſa confiance, ne fût ce qu'un jour, dès le lendemain toutes les perſonnes qui compoſent l'adminiſtration actuelle, n'auroient pas plus d'influence ſur la banque que tout autre claſſe de particuliers quelconque. En général je n'héſite point à déclarer que je ne connois point un ſeul exemple où la banque ait aidé le gouvernement, ou pour parler plus vrai, la nation, autrement qu'en faiſant circuler les billets de l'Echiquier & de la Marine : ce qui les a mis dans le commerce & a fait baiſſer l'intérêt d'un demi pour cent «.

» Au moindre événement, le parti de l'oppoſition nous menace toujours d'une banqueroute très-prochaine. Pour en donner un exemple dans le genre le plus abſurde, je vous rappellerai que quelqu'un qui étoit alors membre du Parlement & qui ne l'eſt plus aujourd'hui (M. Croſby) ayant déplu à la Chambre fut renfermé à la Tour. Ce fut alors un cri général élevé par ſon parti, que tout le monde alloit porter ſon papier à la banque, qui n'auroit pas aſſez d'eſpèces à rendre, & que la nation alloit être ruinée puiſque le Lord-Maire de Londres étoit à la Tour. On imagina toutes ſortes d'artifices pour faire manquer la banque, mais quel mal cela lui fit-il? Les Directeurs attentifs à ſoutenir leur crédit ne ſeront jamais renverſés par une cataſtrophe ſubite. Les convulſions qu'eſſuya le commerce en 1772, loin de leur porter aucune atteinte, leur donnerent occaſion de ſe diſtinguer & de ſe faire honneur. Aujourd'hui on dit & on croit que la banque a prêté de l'argent au Gouvernement pour faire la guerre, & que ſans cela il n'auroit pu la faire. C'eſt une aſſertion bien ridicule. La banque a toujours été prête à aſſiſter le gouvernement, & cela doit être, puiſqu'elle en retire de ſi grands avantages. Mais les Directeurs de la banque ſont trop ſages pour avancer de l'argent ſans une ſûreté ſuffiſante, & même au moment préſent ils ne prêteroient pas un shelling ſur les taxes projettées, ſi elles n'étoient pas revêtues de la ſanction de la Chambre. Ils n'auroient pas plus d'égards pour les démandes de l'adminiſtration que la Bourgeoiſie de Londres n'en a montré pour les jeremiades de ſon Lord-Maire, lors de la derniere élection. C'eſt ſans fondement qu'on voudroit prétendre qu'un Miniſtre a de l'influence ſur la banque. Comme compagnie marchande elle doit avoir des liaiſons avec le gouvernement; mais ce n'eſt pas une raiſon pour que le Miniſtre ait aucune influence ſur elle «. 24 Avril.

Diſons un mot ſur le papier monnoye qu'on a prétendu devoir ruiner la nation. Dans tous les pays puiſ-

24 Avril. ſans & commerçans, il ſe trouvera toujours des gens qui voudront vivre ſur le genre-humain & qui, au moyen d'un crédit artificiel, chercheront à ſe procurer tous les plaiſirs de la vie; mais leur carriere ſera courte. Le propre d'une bulle d'eau, eſt de s'évanouir promptement. Comme leur ſyſtême eſt une vraie bulle d'eau, il doit ſe diſſoudre de lui même. Ce n'eſt point du tout là le cas de la banque, & Pope a bien dit:

« Ici s'éléve une bulle d'eau, & là un monde. «

Si la banque n'a pas la ſtabilité de l'univers, il eſt du moins probable qu'elle ne manquera pas. La prudente adminiſtration des Directeurs, leurs fréquentes mutations, la modicité des dividendes, tout tend à affermir ſon crédit qui a ſur-tout redoublé quand on a vu payer avec autant d'exactitude que d'aiſance ceux qui effrayés par de fauſſes allarmes étoient accourus à la banque pour reprendre leurs fonds qu'ils croyoient diſſipés. Enfin, ſoyez bien convaincus, Meſſieurs, que c'eſt pour l'intérêt mutuel de la nation & de la banque, qu'il doit ſubſiſter entre le gouvernement & la banque une liaiſon telle qu'elle eſt aujourd'hui «.

» Ce que le Docteur Price a dit de la quantité du numéraire qui circule actuellement en Angleterre, ſon aſſertion que le payement des taxes feroit verſer dans l'Echiquier la totalité de ces eſpèces, après quoi il ne reſteroit plus que du papier en circulation, tout cela eſt dénué de fondement. Il ſe trouve préſentement dans le Royaume quinze cents mille livres ſterling en eſpèces d'or au-delà du montant total auquel divers écrivains on fixé la totalité du numéraire courant en argent & en or «.

» Indépendamment de cela, toutes les guinées de poids d'entre cinq deniers ſix grains & cinq deniers huit grains ſont encore en pleine circulation. Il eſt bien vrai que ſi toutes les taxes ſe payoient en un ſeul jour, l'Echiquier abſorberoit la plus grande partie du nu-

méraire, mais la recette des taxes ne se fait que par petites portions à la fois & en divers tems, ainsi cette assertion perd toute sa consistance «. 24 Avril.

» Au surplus, Messieurs, l'emprunt a beaucoup mieux tourné qu'il n'auroit fait il y a trois ou quatre jours. Les annuités consolidées à trois pour cent sont tombées de demi ou trois quarts pour cent à l'occasion des prétendues lettres apportées par un vaisseau recemment arrivé de la Jamaïque, dans lesquels il est question de préparatifs de guerre par les François & les Espagnols dans ces contrées, & de la proclamation de la loi martiale dans cette île. Quelque favorable que soit une telle nouvelle pour les opérations actuelles de finances, (en ce que le gouvernement trouve à meilleur compte les effets qu'il s'est engagé à donner aux prêteurs) je ne puis me résoudre à autoriser, en quelque sorte par mon silence, un bruit aussi dénué de fondement. En effet, s'il avoit le moindre motif, je suis très-assuré que le Gouverneur n'auroit pas laissé partir pour l'Europe le bâtiment chargé d'un tel avis sans informer le Gouvernement de la Grande-Bretagne d'un événement aussi important. «.

» Au sujet de la guerre contre les Américains, je serois fâché qu'on me supposât, moi ou mes collégues, dans l'opinion qu'il ne faut pas traiter les Américains avec douceur & modération, & même avec autant d'affection qu'il seroit possible. Les bruits qu'on a fait courir concernant la décadence du courage national & la répugnance générale du militaire pour la guerre en Amérique, sont de toute fausseté. Ce sont des propos qu'on doit attribuer au fiel des membres de l'opposition, qui se plaisent à déprécier ainsi leurs compatriotes. Pour moi je ne vois rien qui annonce un pareil éloignement général pour le service en Amérique. Il est vrai que plusieurs personnes d'après leurs principes particuliers, ont refusé de prendre les armes contre les Américains; & si quantité d'autres n'eussent montré l'empressement le plus vif à les

24 Avril. remplacer, j'aurois peut-être pu penſer que le courage nous manquoit ; mais cet empreſſement pour ſervir ne me laiſſe aucun ſujet de changer d'opinion ſur la bravoure naturelle de mes compatriotes & ſur leurs diſpoſitions à ſervir la patrie par-tout où leur ſecours peut être néceſſaire «.

» Je finirai par obſerver encore que c'eſt une grande abſurdité de dire que l'opération pour donner à nos eſpèces le poids requis & les tirer du diſcredit où elles étoient avant 1773, lès rend plus ſujettes à ſortir du Royaume. Nos eſpèces paſſent chez l'étranger non comme eſpèce courantes d'Angleterre, mais comme matieres d'or & d'argent qu'on ne reçoit que ſur le pied de leur poids. Il n'y a donc aucun avantage à les acheter leur prix courant pour les exporter comme ſimple matiere. L'opération par laquelle on a arrêté la circulation des guinées légeres eſt on ne peut pas plus ſage & plus conforme à la ſaine politique ; elle a rétabli l'honneur du coin du Roi, & elle tend au maintien des bonnes mœurs parmi les ſujets, puiſqu'elle empêche qu'ils ne ſe trompent les uns les autres «.

TOUTES LES PROPOSITIONS du lord North ont été agréées, & l'opoſition n'a fait que de foibles efforts pour les combattre. Le COLONEL JOHNSTONE a même paru approuver quelques-unes des nouvelles taxes. Sur celles des gazettes il a ſeulement obſervé que le gouvernement devroit bien mettre un impôt particulier ſur tous les pamphlets qu'il fait écrire à l'appui de ſes prétentions & dont il envoye des cargaiſons entieres en Amérique. Il a remarqué auſſi que les voitures publiques, loin d'être des objets de luxe, étoient de la plus grande néceſſité pour le commerce. — M. CHARLES FOX eſt convenu

venu que les papiers publics étoient la peste de la société; mais il a accusé le Gouvernement de faire écrire des Pamphlets injurieux à la Chambre; & il en a cité un intitulé : *Histoire du treizieme Parlement de la Grande Bretagne.* M. Johnstone a soutenu au Ministre que les allarmes du côté de la Jamaïque n'étoient point fausses; & il a parlé des armemens des Espagnols & des forces qui sont à l'île de France. Mais Milord North a dédaigné de le convaincre autrement que par l'assurance qu'il n'y avoit rien à appréhender. 24 Avril.

LE COLONEL BARRÉ à sommé les Ministres de déclarer si le lord Howe partiroit enfin ou ne partiroit pas, & si on pouvoit compter que le Ministere fût parfaitement d'accord dans la résolution d'exiger de l'Amérique une soumission indéfinie, puisque Milord North se disoit rempli de sentimens de modération & d'affection pour l'Amérique; tandis que d'autres membres du Ministere insistoient pour une guerre à outrance.

LA SOMME levée par la souscription, doit se monter à deux millions, pour chaque cent livres, desquelles les souscripteurs ont droit à 77. 1 ½ des annuités à 3 p. °/₀. & à trois billets de loterie.

	₶	ß	₰
Les 77. 1 ½ en annuités à 3 p. °/₀. étant évalués sur le pied de 85 pour cent, font...............	65	17	6

Les trois billets pour achever les 100 liv. que les souscripteurs

24. Avril.

ont payés en argent, font.....	34	2	6
Total appellé *Omnium*...	100	0	0

Il est donc clair que chaque billet est compté aux souscripteurs sur le pied seulement de 11 l. 7 s. 6 den. & non 12 liv. ni 11 liv. 10 sols, comme on l'a dit par erreur dans quelques écrits publics.

Les billets gagnans montant à 600,000 liv. ne seront pas payés en argent, comme dans les précédentes loteries; mais après le tirage, chaque billet gagnant sera converti en annuités de 3 p. °/₀. de sorte qu'un lot de 20,000 liv. sur le pied de 85 p. °/₀. ne vaudra pas dans cette loterie plus de 17,000 liv. en argent, & tous les autres lots ne rendront pour chaque 20 liv. que 17 liv.

PLAN
DE LA LOTERIE D'ÉTAT.

Nombre des lots.	Valeur de chaque lot.	Total.
1 de	25,000 liv. sterl.	25,000l. st.
2 de	15,000	30,000
2 de	10,000	20,000
4 de	5,000	20,000
10 de	2,000	20,000
20 de	1,000	20,000
40 de	500	20,000
200 de	100	20,000
580 de	50	29,000
19,150 de	15	383,000

24. Avril.

Pour le Billet tiré le premier, dans chacun des trois premiers jours, 1000 liv. chacun. } 3,000

Pour le Billet tiré le dernier de tous. 10,000

L'annuité des Billets de loterie, ne courra que du 5 Janvier 1777.

Celle des 1,400,000 l. à compter du 5 Avril 1776; & le premier quartier ſera payable au 4 Juillet, mais non transférable & rembourſable.

Les arrhes avant le 30 Avril........... 15 p. $\frac{0}{0}$

Sur la Souſcription des 1,400,000 *l.*

Avant le 30 Mai..........	15
le 28 Juin..........	20
le 31 Juillet.........	15
le 10 Septembre......	15
le 24 Octobre	20

Sur la Loterie de 600,000 l.

Avant le 14 Juin...........	25
le 10 Août...........	30
le 3 Octobre........	30

Décompte de 3 p. $\frac{0}{0}$. à ceux qui payeront le total de la contribution pour les 1,400,000 l. avant le 5 Juillet; —pour la Loterie, avant le 8 Août; — reſpectivement jusqu'au dernier terme preſcrit, pour le payement de chacun.

L'intérêt de l'emprunt eſt de 64 m. l. & le revenu des nouveaux droits doit être de 73 m.

Voitures	19,000 l.
Contrôle............	30,000
Gazettes............	18,000
Cartes & Dez.......	600
Total.........	73,000 l.

24. Avril. Les Courtiers ont fait à la Bourſe des marchés pour des billets de loterie à 11 liv. pour le premier Juillet, & à 12 liv. pour le tirage.

La plus forte prime ſur l'*omnium*, c'eſt-à-dire ſur la loterie & la ſouſcription enſemble, a été de 1 ½. p. cent, & avant la concluſion du marché, il y avoit force vendeurs à ¾ p. cent de prime, c'eſt-à-dire à 100 l. 15 ſ. 0 d.

Pour réunir ſous le même point de vue toute l'affaire des finances angloiſes, nous placerons ici un calcul très exact des diverſes taxes que payent en Angleterre le pain & la bierre, ces deux premiers beſoins de la vie, ces deux élémens de toute richeſſe & de toute puiſſance. Il eſt bon qu'il ſe trouve dans le même cadre, avec le riant tableau que Milord North vient de faire des riches facultés de ſa nation.

Pour le Pain, on paye en Angleterre : Une taxe des terres pour le ſol où croît le froment ; une taxe des terres pour le moulin ; une taxe des terres pour le bois ; une taxe des terres ſur la boulangerie où il eſt cuit ; une taxe des terres ſur l'eau qui entre dans le pain ; une taxe ſur le levain avec lequel on le travaille ; une très-lourde taxe ſur le ſel qu'on y met ; ajoutez à cela une rétribution raiſonnable pour dédommager le Boulanger de l'entretien de ſon ménage, qui monte au triple de ce qu'il étoit avant la Révolution en 1688.

Pour la Bierre on paye : Une taxe des terres pour le ſol où croît l'orge . . . . 1 taxe.

Dito. Sur la maiſon où on fait la Bierre . . 1

Dito. Sur la maiſon où on la braſſe 1

Dito. Sur la maiſon où on la vend 1

24 Avril.

Dito. Sur les chaiſes où on i pourla boire.. 1

Dito. Sur le ſol où croit le houblon.... 1

Dito. Sur l'eau néceſſaire pour la braſſer.. 1

Trois différentes taxes ſur la dreche, à trois différentes fois, pour trois différens uſages.... 3

Trois différentes taxes ſur le houblon, à trois différentes fois, pour trois différens uſages.... 3

Trois différentes taxes, aſſiſes ſur la bierre comme ci-deſſus........................ 3

Trois différentes taxes ſur le charbon néceſſaire pour la braſſer........................ 3

Une taxe ſur la cuve dans laquelle on la cuit. 1

Deux taxes ſur les douves pour les barils où on la met........................ 2

Une taxe ſur les cerceaux qui ſervent à lier les barils........................ 1

Une taxe ſur le levain pour la bierre.... 1

Une taxe ſur les chandelles dont ſe ſervent les Braſſeurs en travaillant................ 1

Quatre taxes pour la permiſſion de vendre accordée aux détaillans................ 4

Un Soldat logé chez un Détaillant, peut paſſer à juſte titre pour une taxe......... 1

Deux taxes ſur le pot................ 2

Cinq taxes ſur le jour qui éclaire & ſur l'air que reſpirent par leurs fenêtres ou lucarnes, les Braſſeurs & les Détaillans............ 5

Total...... 37 taxes

Obſervations ſur l'impôt relatif aux voitures.

On vient de ſuprimer la loi de George II

24. Avril. qui réduisoit à quatre le nombre de voitures à quatre roues, pour lequel l'impôt seroit payé par un particulier ayant plusieurs voitures. Cette loi en effet étoit injuste; car le Loueur de voitures en étoit excepté, & on lui faisoit payer l'impôt pour toutes les voitures qu'il pouvoit avoir, quelque quantité qu'il en eût; tandis que le riche particulier ne payoit que pour quatre, même quand il en auroit eu vingt. L'augmentation de ce droit étant du double, va faire doubler aussi les frais de voyage en Angleterre; & il s'en faut bien que les voyages soient toujours un article de luxe. On assure que les grands & les gens riches, ne sont pas scrupule d'éluder la loi, & qu'ils ne payoient rien pour leurs voitures, même quand ils auroient pû y satisfaire en ne payant que pour quatre. Est-il à croire que désormais ils seront plus exacts, parce que leurs obligations sont plus onéreuses? Il en est de même de l'impôt sur la vaisselle d'argent, pour lequel chacun doit renouveller sa déclaration tous les ans: c'est ce que les gens riches ne songent pas même à faire. La taxe ne se leve guères que sur ceuxqui n'en ont pas considérablement, & qui sont plus à la portée des Officiers de l'assise: aussi le revenu de cette branche d'impôt, est-il très-modique.

25 Avril. LA REINE accouche vers les sept heures du matin, d'une princesse, dans son palais au Parc de Saint James. L'Archevêque de Cantorbery, plusieurs Lords, membres du Conseil privé de

Sa Majesté, & les Dames de la Chambre de la Reine, s'y sont trouvés. Les canons de la Tour ont aussi-tôt annoncé cet heureux événement au public. La Reine & la jeune Princesse se portent aussi bien qu'on peut le désirer. 25. Avril.

On reçoit la nouvelle que les bâtimens de transport où son embarquées les troupes Héssoises, sont arrivés devant l'Isle de Whigt.

La frégate de guerre le *Tartar*, Capitaine Omaney, part de Spithead, ayant à bord un exprès pour l'Amérique.

Il arrive encore dans la Tamise plusieurs bâtimens chargés de froment venant de l'étranger.

Dans le session de 1774—5, on n'a point demandé au Parlement d'ouvrir le port de Londres, pour l'importation du bled & des grains, en payant le petit droit, attendu que les prix au marché de *Marcklane*, sont toujours restés beaucoup au-dessous de ce qu'ils auroient dû être pour justifier la demande : en conséquence, le gros droit se perçoit à la Douane.

Chambre des Pairs.

On entend le rapport des Juges sur le Bill du duc de Saint Alban ; & son Agent est examiné à la Barre, sur les mesures qu'il a prises conformément aux ordres de la Chambre. Il expose que cet ordre a été signifié aux différentes branches de la famille de Beauclerc ; que M. Topham Beauclerc l'a assuré qu'il ne s'opposeroit pas à la demande, & qu'il a reçu

les mêmes assurances de l'Evêque d'Hereford.

25. Avril. La Chambre demande s'il y a quelque Avocat ou Agent pour la famille Beauclerc; & comme il n'en paroît aucun, le Lord Cambden propose qu'il soit permis de dresser un bill conformément à ladite requête; & qu'après qu'il aura été lû pour la premiere fois, il sera renvoyé aux Juges qui ont fait leur rapport. Cette proposition est reçue.

Chambre des Communes.

La chambre approuve les résolutions du 24, pour lever les subsides; savoir:

Qu'il sera levé 2,000,000 l. st. de la maniere suivante: 1,400,000 l. par annuités à 3 p. cent, & 600,000 l. par une loterie dont les billets seront de 10 l. chacun.

Qu'une somme de 980,441 liv. produit du fonds d'Amortissement, sera appliquée au subside; ainsi que 1,837,428 liv. restant dans l'échiquier, à la disposition du Parlement; & 11,444 liv. produit des droits sur le riz.

Qu'il sera mis une taxe additionnelle d'une livre sterling, sur tous les carosses, excepté les carosses de place.

Une taxe additionnelle de 5 liv. sur toutes les voitures publiques.

Une taxe additionnelle d'un shelling sur toutes les feuilles de parchemin, velin, actes, contrats, &c.

Une taxe additionnelle d'un demi denier, sur toutes les gazettes.

Une taxe additionnelle de 2 f. 6 d. fur chaque paire de dez, & enfin : 25. Avril.

Une taxe additionnelle de 6 den. par jeu, fur chaque paquet de cartes.

Le Chevalier LOWTHER, fait la motion fuivante : » La Chambre penfe que l'introduction de troupes étrangères dans telle partie » que ce foit des Domaines de la Grande Bretagne, fans le confentement préalable, ou » l'approbation du Parlement de la Grande-» Bretagne eft contraire aux principes de la » Conftitution, & n'eft point autorifée par la » loi. « Cette propofition eft rejettée à la pluralité de 149 voix, contre 88.

Il eft entré dans un détail hiftorique, par lequel il a fait voir, » que depuis les premiers » tems de la Monarchie, l'introduction d'Etran-» gers dans le Royaume, fans le confentement » de la Nation dans fon grand Confeil ou Par-» lement, avoit été toujours regardée comme » illégale & contraire à la Conftitution. « Et il a conclu que, fi, *fur le fondement de la Prérogative, on permettoit ou on foutenoit l'introduction des Troupes étrangeres, la liberté angloife ne feroit plus qu'une ombre.*

Le Gouverneur JOHNSTONE a fecondé la propofition, à laquelle M. COSME GORDON s'eft oppofé, vû les circonftances où l'on fe trouve, quoiqu'il fût bien éloigné d'approuver l'introduction d'Etrangers. Il a donné en même tems de grands éloges au Chevalier Lowther, & a dit, » qu'il feroit à fouhaiter que la Cham-

15. Avril. » bre possédât plusieurs membres aussi versés » dans l'histoire du pays, dans la connoissance » de ses loix & de sa constitution, que l'étoit » le Chevalier, qui, par sa conduite & ses » connoissances, faisoit voir qu'au milieu de » ses grandes richesses, il ne passoit pas son » tems de la maniere si ordinaire parmi les » gens de naissance ou de fortune. «

M. Th. TOUNSHEND a soutenu la motion avec beaucoup de vivacité, & il a fait observer qu'en appellant dans la conjoncture présente des Etrangers dans les Etats Britanniques, on n'alléguoit pas la *nécessité* ou *l'exigence des affaires*, mais qu'on l'appuyoit sur la *Prérogative illimitée*, inhérente à la Couronne. Il a fait aussi quelques réflexions sur la façon de completter les Troupes Britaniques par des recrues faites dans les villes Anséatiques, qui sont l'asile de tous les brigands de l'Allemagne. Le Lord MULGRAVE a répondu que le Roi pouvoit, à ce qu'il pensoit, sans contrevenir à la grande Charte ou au Bill des Droits, introduire des troupes étrangères dans toutes les parties de ses Etats, excepté la Grande-Bretagne.

M. Henry DUNDAS, Avocat Général d'Ecosse, a dit : Que la proposition n'étoit pas » de nature à être rejettée purement & simplement, quoique la Couronne eût eu de tout » tems le *Pouvoir indéfini*, que le Chevalier » Lowther lui contestoit: que pour le présent, » il ne vouloit point déterminer le sens de la

» loi, mais qu'il penſoit qu'un Miniſtre ſeroit » inexcuſable & digne de blâme, ſi, dans des » circonſtances où les poſſeſſions les plus pré» cieuſes de la Patrie, ſont en danger, il ne » haſardoit de paſſer même au-delà des bornes » de la loi; & qu'en tel cas, il étoit sûr que le » Parlement lui accorderoit toujours l'*indemnité* » ſans héſiter. 24. Avril

Il a ajouté que, » ſi faute de défenſe ſuffi» ſante, pour n'avoir pas oſé introduire des » troupes étrangeres à Gibraltar & à Port» Mahon, ces deux Places fuſſent tombées » entre les mains des François ou des Eſpa» gnols, il auroit été un des premiers à donner » ſa voix pour punir du dernier ſupplice le » Miniſtre qui auroit négligé d'avoir recours à » un ſecours étranger. « Dans ce ſentiment il croyoit devoir renvoyer à quelque tems plus propre, la délibération ſur ce que M. Lowther avoit propoſé.

Premiere lecture du Bill de M. BURKE, pour réprimer la cruelle & injuſte pratique des habitans des côtes d'Angleterre, de piller les vaiſſeaux en détreſſe, ſous prétexte que ce ſont des varechs.

Chambre des Pairs.

LE LORD CLIFFORD propoſe de preſenter au Roi une Adreſſe, pour féliciter ſa Majeſté ſur l'heureux accouchement de la Reine, & ſur la naiſſance d'une Princeſſe. Cette Adreſſe ayant été lue par le Lord Chancelier, il eſt ordonné 26 Avril.

26 Avril. qu'elle sera présentée par les Lords qui ont des fonctions auprès de sa Majesté.

Chambre des Communes.

LA CHAMBRE délibérant en comité sur les moyens du subside, prend les arrêtés suivant.

Qu'il sera levé 500,000 livres par emprunt sur des billets d'Echiquier.

Qu'il sera octroyé 1,250,000 livres, pour rembourser les billets d'Echiquier de l'année derniere.

1,000,000 livres pour rembourser les dettes de la Marine, 37,348 livres, pour remplir les déficit des octrois en 1775, auxquels il n'a pas été pourvu par le Parlement,

Que l'acte de la vingtiéme année du régne du feu Roi, qui exempte de payer plus de 4 l. par an pour plus de cinq voitures, sera révoqué.

Les Arrêtés ci-dessus doivent être rapportés le 29.

La Chambre admet le rapport de l'Arrêté du 25, sur les grains; portant que les bleds, grains & farine pourront être importés à Preston francs de droits. Elle ordonne qu'il sera fait un bill conformément audit arrêté.

La Chambre prend l'arrêté suivant.

« Qu'il sera présenté une humble adresse au Roi, pour féliciter Sa Majesté sur l'heureuse délivrance de la Reine & la naissance d'une nouvelle Princesse, & pour assurer Sa Majesté que tout ce qui peut ajouter à son bonheur per,

ſonnel, cauſe la plus vive ſatisfaction à ſes fidéles Communes. « 26 Avril.

La Chambre s'aſſemble en comité relativement à la liberté des élections. Après quelques débats ſur cette affaire, le comité prend différens arrêtés & s'ajourne au 3 Mai.

M. GRENVILLE propoſe un Bill pour punir plus efficacement les candidats qui cherchent par eux mêmes ou par d'autres, à corrompre les ſuffrages, aux élections de Membres du Parlement.

On lui oppoſe que la ſaiſon eſt trop avancée pour un Bill de cette importance : on conſent au Bill, mais à condition qu'il ne pourra être préſenté qu'à la prochaine ſeſſion.

M. WILKES informe la Chambre que le 30 il fera une motion relativement aux droits de tous les Electeurs de la Grande-Bretagne & à l'élection de Middleſſex.

LA GAZETTE de la Cour annonce que la flotte des Bâtimens de tranſport ayant à bord la premiere diviſion des troupes Heſſoiſes, ſous le commandement du Lieutenant Général Heiſter, ſortie du Weſer le 17 Avril, eſt arrivée le 26 à Spithead; que les troupes ſont en très-bon état & ſe préparent à partir inceſſamment pour l'Amérique ſeptentrionale. 27 Avril.

Suivant les nouvelles de Boſton du premier Mars, il ne s'y étoit paſſé rien de nouveau. On diſoit ſeulement que le Général Washington avoit reçu des ordres preſſans du Congrès pour attaquer Boſton.

27 Avril.

Extrait d'une Lettre de l'Isle d'Antigoa, du 21 Février.

» Il y a ici deux Bâtimens de transport avec des détachemens des 46e & 55e Régimens, & plus de trente Bâtimens munitionnaires. Il ne se passe point de jours qu'il n'arrive différens Vaisseaux qui étoient destinés pour l'Amérique septentrionale. Ce dérangement & les prises faites par les corsaires Américains, ne peuvent manquer de mettre la disette parmi les troupes de terre & de mer qui sont à Boston. Pendant quelque tems elles ont manqué de bœuf. Dès le commencement de ce mois l'Amiral Yonge a reçu du Général Howe des dépêches d'après lesquelles on a enlevé de cette Isle tout le bétail qui s'y trouvoit, ainsi que le pain & le riz destinés à la vente. Tous les vaisseaux munitionnaires qui étoient en état, sont partis sous le convoi de la corvette la Vipere. Les autres les suivront aussitôt qu'ils seront réparés. «

» Dieu sait quand cette querelle finira. Si les Provinces continuent d'être unies, il sera impossible de les subjuger; car les Américains sont plus nombreux, mieux disciplinés & plus intrépides que ne l'imaginoient non-seulement leurs ennemis, mais encore leurs plus chauds partisans; & la querelle sera vive, car il y a parmi eux beaucoup d'enthousiastes, & ils sont tous remplis de résolution. «

» L'offre qui a été faite aux Négres de la Virginie de leur donner la liberté & des armes, a soulevé les esprits sur tout le continent: le courage s'est changé en fureur, & des gens qui paroissoient auparavant disposés à la paix, sont devenus les plus animés pour la guerre. Si la Grande Bretagne desire sincérement une réconciliation, je crains bien qu'elle ne s'y soit prise trop tard.

Chambre des Pairs.

Le Lord HINCHINBROKE rend compte à la Chambre du message de félicitation que Sa

Majeſté avoir reçu; & il l'informe que Sa Majeſté la remercie de cette nouvelle preuve de ſon attachement pour elle & pour ſa famille. 27 Avril.

UNE FLOTTE de dix vaiſſeaux ayant à bord le 42e. Régiment appellé Royal Montagnard, appareille de Greenwich pour l'Amérique, ſous l'eſcorte de la frégate *la Flora* de 36 canons. Tout le convoi eſt de 33 voiles, dont pluſieurs montent 10 & 16 canons. 28 Avril.

Chambre des Pairs.

Un Officier envoyé par les Commiſſaires de la Douane, s'eſt préſenté aux portes de la Chambre, & ayant été admis, il a remis à la Barre un état des vaiſſeaux & bâtimens partis du port de Londres pour l'Amérique & des permiſſions qui leur ont été données, conformément à un acte de la préſente ſeſſion pour empêcher tout commerce & toute communication avec les Colonies de Sa Majeſté en Amérique. Il a été ordonné que ces Etats ſeroient mis ſur le Bureau.

Chambre des Communes.

Rapport des arrêtés du 26, ſur les moyens du ſubſide. La Chambre reçoit auſſi celui du comité ſur les grains, lequel a arrêté qu'il ſera permis d'exporter du froment, de la farine, du pain, du biſcuit, &c. aux Colonies à ſucre de Sa Majeſté en Amérique pendant un tems limité.

Que le froment, la farine, le ſeigle, l'orge

28 Avril. & la dreche jusqu'à la concurrence de mille quarters, pourront être exportés en tout tems à l'Isle Sainte Hélene, pour le compte de la Compagnie des Indes.

On ordonne de dresser un Bill conformément aux arrêtés-dessus.

Seconde lecture du Bill pour défendre le pillage des bâtimens naufragés.

La Chambre admet le Bill pour obliger les Inspecteurs des différentes provinces de la Grande-Bretagne de faire des états de leurs pauvres sous serment.

Cette affaire terminée, il est ordonné de faire sortir tout le monde de la galerie, & la Chambre se forme en comité de subsides pour l'établissement de la marine.

Sur les six heures, les portes ouvertes de nouveau, le CHEVALIER GEORGE YOUNG produit une liste de cent soixante & trois électeurs de Shaftsbury, auxquels il impute d'avoir été à la fois les objets & les agens de la corruption, & de s'être rendus coupables de tous les délits propres à porter la Chambre à effacer pour toujours leurs noms de la liste des électeurs des membres du Parlement. Il dit que d'après le vû des charges & l'audition des témoins qu'il étoit en état de produire, il ne doutoit point que la sagesse du comité ne le déterminât à donner des preuves éclatantes de l'horreur que lui inspiroient des pratiques aussi coupables.

La Chambre ayant consenti à entendre les témoins, on a fait venir différens électeurs qui ont

ont été intérrogés relativement à ce qu'ils savoient des moyens de corruption réellement partiqués, ou que l'on a tenté de pratiquer. 28 Avril.

Le Capitaine Millet, arrivé de Madere à Falmouth, apporte la nouvelle que les frégates de guerre l'*Actéon* & le *Solebay*, & plusieurs bâtimens de transport tous destinés pour l'Amérique, qui étoient partis de Corke le 8 Mars, ont touché à Madere où ils se sont arrêtés cinq jours pour faire de l'eau. 29 Avril.

Assemblée du Conseil commun de Londres.

M. Saxby observe à la Cour que la réponse du Roi à l'adresse de la Cité au sujet de la guerre de l'Amérique, n'étoit en aucune maniere satisfaisante; il propose » que le Lord Maire, comme un des Députés de la Cité, soit requis de faire la motion suivante dans la Chambre des Communes; *savoir, que les sujets de Sa Majesté dans les Colonies d'Amérique, donneront leur argent par la voie de leurs représentans, comme le font & l'ont toujours fait les sujets de Sa Majesté en Irlande*, & que les membres du Conseil commun qui sont aussi députés à la Chambre, soient requis d'appuyer ladite motion.

Cette proposition combattue par M. *Jones*, mais soutenue par les Aldermans *Oliver* & *Lée* & par M. *Hurfort*, passe à une pluralité considérable.

Le Greffier de la Ville présente une Lettre du Docteur *Price*, sur un arrêté pris par la

29. Avril. derniere assemblée, pour remercier cet écrivain de son Traité sur la liberté civile. Sa Lettre est portée sur les registres de la Cité.

On arrête de présenter à Sa Majesté une adresse de félicitation sur la naissance d'une Princesse.

On agite de nouveau la question d'augmenter les appointemens du Lord Maire.

Discours de M. *Horton* à ce sujet.

» J'avoue que j'ai été jusqu'ici dans la commune erreur que les émolumens dont jouit le Lord Maire en vertu de sa place, sont bien supérieurs aux dépenses qu'il est obligé de faire. Cependant en examinant mieux les choses, j'ai reconnu d'après des faits incontestables, que la dépense certaine & nécessaire passe 8000 liv. st. indépendamment de plusieurs articles dont le total se monte encore à plus de 2000 liv. lesquels, quoiqu'ils ne soient pas absolument d'obligation, sont en quelque sorte inévitables ; à moins que le Lord Maire ne se conduise de maniere à choquer généralement tous les esprits, & à blesser la dignité de la Ville. J'ai en main la preuve que son revenu fixe ne monte pas à 3600 livres par an. Je sais bien qu'il arrive quelquefois que le profit d'une Mairie augmente de mille ou de deux mille livres par la vente des places, mais aussi il se peut faire qu'un Lord Maire ne gagne que cent livres par ces événemens fortuits, ou même qu'il ne gagne rien du tout. Enfin j'observe qu'il est démontré qu'un particulier, quelqu'heureux qu'il soit dans la vente des places, ne peut remplir la place de Maire sans dépenser au moins quatre mille livres de plus qu'elle ne rapporte, & je crois que c'est un objet sur lequel la Ville doit délibérer ; attendu qu'il suffit bien qu'un particulier consacre tout son tems pendant une année entiere au service de ses concitoyens, sans qu'il soit encore obligé de retrancher de son propre revenu une somme de 4000 liv. st. Je pro-

pose donc de nommer un comité pour examiner l'état de la caisse de la Ville, ainsi que les recettes & dépenses de celui qui fait l'office de Maire, & ce Comité donnera son opinion sur cet objet à la Cour. « 29. Avril.

M. JONES s'éleve contre cette proposition, qui est appuyée ensuite par M. *Hurford* & par d'autres. Après quelques débats elle passe presque généralement à l'affirmative, par la raison que la Cour estime qu'il ne convient point à la dignité de la Ville qu'un Officier de l'importance du Lord Maire soit obligé de dépenser une somme aussi considérable dans une place où il est tenu de donner tout son tems au service de ses concitoyens.

La proposition de M. Horton est renvoyée au comité des finances de la Ville.

Etat de caisse de la Mairie en 1775, M. *Wilkes* étant Lord Maire.

	₶	ß	₰
Dépense......	8226	13	
Recette.......	4889	0	6 ¼.
Perte pour le Lord Maire.	3337	12	6 ½.

Chambre des Communes.

Les arrêtés du comité pour prendre en considération les requêtes des villes de Poole, de Darmouth, &c. pour avoir la permission d'exporter à Terreneuve des grains, de la farine & d'autres provisions sont agréés; & il est ordonné de faire dresser un Bill en conséquence.

29. Avril. La Chambre s'est assemblée en Comité de subside, & elle a pris les arrêtés suivans.

Que l'allouance d'un matelot qui, par un acte de la 24e. année du règne de George II, a été permise sur les livres de chaque vaisseau en paye de mer, sur chaque centaine d'hommes formant son complet pour le tems seulement que le nombre d'hommes employés dans la marine n'excéderoit par 20,000 hommes, soit étendue jusqu'au tems où le nombre d'hommes employés dans la marine n'excédera pas 30,000. outre le matelot alloué par un acte de la 6e. année du règne de sadite Majesté, & que le produit des gages de ce matelot, & la valeur des vivres alloués pour son entretien, soient appliqués au soulagement des pauvres veuves des officiers de la marine, conformément aux ordres que donnera Sa Majesté sur cet objet.

Qu'il sera octroyé 3,086 liv. pour défrayer l'établissement civil de la Georgie, pour le service de l'année 1776.

4,950 liv. pour l'établissement civil de la Floride orientale.

4,950 liv. pour l'établissement civil de la Floride occidentale.

4,226 liv. 10 sols 5 den. pour l'entretien de l'établissement civil du gouvernement de la nouvelle Ecosse.

5,550 liv. pour l'entretien de l'établissement civil de Senegambie sur la côte d'Afrique.

1,885 liv. 4 sols pour défrayer les dépenses

d'arpentage en Amérique pendant la même période. 29 Avril.

La Chambre se forme en comité sur le bill pour *incapaciter* certains électeurs de Shaftesburg; après quoi elle s'ajourne au 1er. Mai.

Le Chevalier John Fielding & le comité des Magistrats de la ville & franchises de Westminster, font leurs remercimens au Duc de Northumberland de plusieurs embellissemens qu'il a fait faire à leur Hôtel-de-ville, & lui demandent le portrait du LORD PERCY son fils, actuellement en Amérique où il défend avec tant de valeur les droits de sa patrie, & qui s'est rendu cher à toutes les classes de citoyens, autant par son courage & ses talens, que par les belles qualités de son ame. 30 Avril.

On assure que le Lord *Howe* va en Amérique avec les pouvoirs les plus étendus qui ayent jamais été donnés à un Amiral Britannique. Il doit régler ses opérations uniquement sur les circonstances, sans être obligé d'attendre les instructions des Lords de l'Amirauté; & ce n'est qu'à ces conditions qu'il a accepté le commandement. Mais il se dit aussi que ce Général n'a pas dissimulé la crainte où il étoit qu'on ne pût faire cette année aucune opération décisive contre les rebelles.

Le *Worcester*, vaisseau de ligne de 64 canons, appareille de Spithead avec des ordres cachetés.

Les Capitaines de vaisseau donnent un repas splendide aux Généraux Anglois &

Allemands qui passent en Amérique, & auquel
30. Avril. sont invités plusieurs Seigneurs Anglois & Etrangers.

On apprend que le vaisseau de guerre *l'Aréthuse*, parti de Portsmouh pour Sainte Hélene avec ordre d'escorter les vaisseaux de la Compagnie qui reviennent en Angleterre, a mouillé le 12 Mars à Madere, d'où il a dû repartir le 18 du même mois.

Article remarquable de diverses Gazettes.

» Quoique la Gazette de la Cour, du 27 Avril, ait assuré que les troupes Hessoises arrivées à Portsmouth, étoient toutes prêtes à partir pour l'Amérique septentrionale, il est très-faux que ce fût alors leur résolution. Un exprès est arrivé de Portsmouth le 28, avec la nouvelle que les Hessois refusoient de poursuivre leur route jusqu'à ce que le reste de leur armée fût arrivée d'Allemagne. Il est stipulé dans le traité avec la Hesse, *que ce corps de troupes ne sera point séparé.* L'exprès est retourné vers le Général Hessois, pour le presser de partir pour l'Amérique, ainsi qu'il lui est ordonné, & lui dire que le Roi prendroit l'affaire sur lui & s'arrangeroit avec son Maître. Le 28 au soir le Général Harvey a été envoyé à Portsmouth. Le Roi a fort à cœur la guerre Américaine. Dans quelques jours on vera si le Hessois s'est prêté au desir du Roi, où s'il s'en est tenu à la stricte observance des termes du traité.

Chambre des Communes. 30. Avril.

M. VYNER fait remarquer à la Chambre que le Lord Grand Chambellan a manqué d'égards envers elle, dans les dispositions qu'il a faites pour le jugement de la Duchesse de Kingston. Voici la substance de son dicours.

» Quelque soit la condescendance de la Chambre à d'autres égards, j'espere qu'elle ne souffrira pas qu'on passe sous silence une violation de ses priviléges aussi directe & aussi notoire que celle du Lord Grand Chambellan, pendant le procès qui a fait assembler quatre fois la Cour des Pairs. Tout accès pour arriver à la Chambre a été fermé ; les députés n'ont pû se procurer ni leurs papiers ni leurs lettres ; il ne leur a pas été permis d'entrer dans la Chambre pour prendre lecture des piéces mises sur le bureau. Non-seulement c'est une grande insulte, mais elle peut être d'un pernicieux exemple pour la suite ; & si la Chambre passe sous silence un tel abus par considération pour le Lord Grand Chambellan, je crois que du moins il faut nommer un comité qui prenne les résolutions nécessaires pour empêcher ce Lord, ou aucun de ses successeurs, d'envahir à l'avenir les priviléges de la Chambre. «

Le Chevalier GILBERT ELLIOT lui répond ce qui suit,

» J'ai eu un entretien avec le grand Chambellan à ce sujet, & il m'a assuré que ses ordres n'étoient que pour fermer le passage entre la

Cour des Requêtes & la Salle de Westminster ; mais qu'il n'en avoit jamais donné aucun pour fermer l'ancien escalier qui conduit à la Chambre, lequel, si on l'eût ouvert, auroit laissé aux députés l'accès libre qu'ils pouvoient desirer ; que le premier ordre étoit usité & nécessaire ; & que s'il n'avoit pas été exécuté, les Lords auroient été arrêtés & foulés en passant de leur Chambre à la Salle de Westminster, & de cette Salle à la Chambre.

30. Avril.

L'affaire en reste là.

M. SEYMOUR observe que le Lord *Barington*, membre de la Chambre, a été sommé de paroître devant les Lords, pour être entendu comme témoin dans le procès de la Duchesse de Kingston ; qu'il désiroit savoir si cela étoit dans l'ordre & si un membre de la Chambre pouvoit convenablement comparoître à la Salle de Westminster, ou devant toute autre Cour, pendant que le Parlement siége, sans en avoir obtenu préablement la permission de la Chambre.

M. TOWNSHEND répond que cette sommation s'étoit faite irrégulierement, & il cite les registres de la Chambre de l'année 1715, par lesquels il appert que c'est l'usage constant du Parlement, par rapport aux députés des deux Chambres, qu'un message soit envoyé pour demander que le député comparoisse, ou que la permission en soit demandée par le député lui-même.

L'affaire en reste-là

M. WILKES propose à la Chambre. Premierement, de biffer de dessus les registres son expulsion. 2°. D'établir la représentation sur un pied plus égal. 3°. De réduire la durée du Parlement de sept ans à trois. 30. Avril.

Il fait voir combien il est impossible que la Chambre soit composée de membres également ennemis du despotisme & contraires aux desseins d'un gouvernement arbitraire, tant que la faculté d'y siéger ne sera pas restrainte à une période plus courte.

Tel a été en général le texte de sa motion. — Il a dit aussi que la situation actuelle des affaires demandoit le concours le plus décidé de la part des amis de la liberté, attendu que d'après le systême actuel, on ne devroit point être surpris que la Chambre fît tous ses efforts pour se rendre perpétuelle, & par ce moyen s'emparer des rênes du gouvernement qu'elle ôteroit des mains de ceux qui l'ont formée elles-mêmes. « Sa proposition appuyée par l'Avocat GLYNN, a donné lieu à des débats très-longs & très-animés, après lesquels elle a été rejettée à la pluralité de 186 voix contre 92

Voici ce qu'on a retenu de son discours.

» La corruption & la vénalité de la Chambre des Communes du dernier Parlement, & ses attentats contre la liberté, ont rendu sa mémoire odieuse aux peuples. Différentes violations des droits des sujets deshonorent les annales de la Grande Bretagne. Je me contenterai d'en rapporter un exemple. On y lit que » *le 17* » *février* 1769, *Jean Wilkes, écuyer, ayant été expul-*

30. Avril. » *se de la Chambre dans cette session du Parlement,* » *étoit & est incapable d'être élu membre du Parlement* » *actuel.* « Selon moi, cette déclaration transporte le droit d'élection du peuple à cette Chambre, & en passant toutes les bornes dans l'exercice du pouvoir négatif, la Chambre s'arroge en effet le droit positif de donner à qui il lui plaît la place de Représentant du Peuple dans le Parlement. Je conviens qu'il y a différentes *incapacités* naturelles & légales, & que la personne qui se trouve dans un de ces cas, n'est point éligible. Les Etrangers, les mineurs, les Evêques sont incapables d'être élus membres de la Chambre des Communes. Il y a encore d'autres *incapacités*, dont les unes proviennent de circonstances, & les autres de dispositions particulieres. Par conséquent dans tous les cas où il n'y a point d'*inhabileté* naturelle ou légale, l'habileté à être élu est un droit inhérent à tout citoyen libre de ce Royaume, & il ne peut en être dépouillé sans une injustice égale pour lui & pour les constituans qui ont le pouvoir de déterminer quelle personne ils jugent à propos de charger de leurs intérêts dans le grand Conseil de la Nation. La Chambre en déclarant qu'un sujet quelconque, dûement qualifié par la loi, n'aura point la permission de siéger au Parlement comme Représentant des Communes du Royaume, s'est donc arrogé le droit de faire une loi nouvelle qui ne pouvoit être l'ouvrage que des trois Etats réunis : c'étoit ôter à un Comté entier ses franchises, & par conséquent les ôter à tout le Royaume. «

» Tant que des résolutions aussi arbitraires que celles qui regardent les élections de Middlessex existeront sur nos registres, je croirai que le Ministre tient le glaive de la vengeance suspendu sur la tête de chaque membre de cette Chambre. Il est ici le bras étendu, & armé d'un fouet terrible pour punir les réfractaires ; & en effet presque tous les procédés de la majorité de la Chambre décélent bien qu'elle est maîtrisée par la crainte, ou qu'elle se laisse corrompre par l'espoir de la récompense. Nous sommes gouvernés suivant le systême de Solon, *præmio & pœnâ*, comme Ciceron l'a dit en deux mots. Remar-

que-t-on un député rétif ? Accuſez-le d'un libelle ou de quelqu'autre crime ; votez contre vos propres priviléges pour vous débarraſſer de lui. Avant que l'affaire puiſſe être jugée par Jurés, entendez deux ou trois témoins ſubornés, & procédez tout de ſuite à l'expulſion. Alors vous le déclarerez incapable d'être ré-élu, & vous donnerez ſa place à l'homme du Miniſtre, que vous déclarerez Repréſentant du Peuple. De cette maniere une Chambre des Communes peut être ſi artificieuſement compoſée, qu'elle n'ait pas un ſeul Repréſentant honnête & loyal, élu ſelon la loi du pays. « 30. Avril

» Quelques-uns croiront peut-être que c'eſt une opération violente que de biffer ſur nos regiſtres les réſolutions dont je me plains. Je conçois en effet que l'affaire exige la plus vigoureuſe forme de redreſſement ; mais je deſire qu'on faſſe à la Nation toute la réparation qu'elle a droit d'attendre. Le dernier Parlement nous a donné un pareil exemple de radiation, qui n'auroit jamais dû être propoſé dans cette Chambre, au ſujet des remercimens qui avoient été adreſſés, ſuivant l'uſage, à un perſonnage Torry, pour un libelle contre la révolution & le préſent établiſſement, dans un ſermon prêché à l'anniverſaire de la mort de Charles Premier, mort que méritoit ce tyran. Si une affaire auſſi peu importante que l'eſt un impertinent ſermon, lû ou entendu par une vingtaine de perſonnes, a demandé une opération auſſi vigoureuſe, cette même opération ſeroit elle déplacée lorſque les droits de tous les Electeurs du Royaume ont été ouvertement violés & notoirement uſurpés par les Grands Officiers de la Couronne ? La circonſtance eſt vraiment allarmante, & elle demande les derniers efforts du plus pur patriotiſme. «

» Je ne ſuis ni aſſez délicat, ni aſſez ſcrupuleux pour ne pas oſer toucher à une ſeule ligne de nos immenſes regiſtres, qui au fond ne ſont que les regiſtres des édits du Miniſtre. Mon cœur ſaigne d'y voir toutes les réſolutions injuſtes & inhumaines priſes contre nos freres de l'Amérique, ainſi que les flottes & les armées votées

30 Avril. pour le vain projet de ſoumettre l'eſprit indomptable de liberté parmi les deſcendans des Anglois. Lorſque je refléchis ſur les procédés ultérieurs, ſur la maniere ſauvage & barbare dont on a fait la guerre, & ſur des entrepriſes qui ne tendoient qu'à affamer des milliers de pêcheurs induſtrieux & de pauvres artiſans avec toutes leurs familles, à brûler des villes & des villages ſans murailles & ſans défenſe ; je ſouhaite pour l'humanité & pour l'honneur de la Nation, que d'auſſi déteſtables réſolutions ſoient pour jamais effacées des regiſtres de cette Chambre, de ce Royaume & de la race humaine «.

M. Wilkes s'eſt auſſi appuyé de l'exemple de ce qui s'eſt paſſé pour la ville d'Abingdon. On avoit décidé que le député en poſſeſſion de ſéance dans la Chambre, étoit inhabile par la loi ; mais comme ſon compétiteur qui n'avoit point eu la pluralité des ſuffrages n'étoit point légitimement élu, il fut déclaré que l'élection étoit nulle. Cette déciſion eſt diamétralement oppoſée à celle qui a expulſé M. Wilkes comme inhabile, en donnant ſa place à M. Luttrel, qui n'avoit eu qu'un très-petit nombre de voix. Elle a été priſe dans la derniere ſeſſion, environ quinze jours après que M. Wilkes eût fait vainement la tentative qu'il vient de renouveller.

1er. Mai. Publication de l'ordre donné par le Roi en ſon Conſeil, qui prolonge juſqu'au 30 Juin le tems limité pour les encouragemens promis aux matelots qui s'enrôleront volontairement.

Proclamation du Roi qui enjoint à tous les Pairs d'Ecoſſe de s'aſſembler le 13 Juin, pour choiſir un Pair d'Ecoſſe qui remplacera le feu Lord Jean, Comte de Strathmore, dans la Chambre des Pairs du Parlement de la Grande Bretagne.

Trois Commiſſions paſſent au grand Sceau. La premiere conſtitue William *Howe* Général

& Commandant en chef dans l'Amérique septentrionale, depuis la Nouvelle Ecosse au nord, jusqu'à la Floride occidental au sud —Une autre constitue Guy *Carleton* Général & Commandant en chef des troupes qui sont ou seront employées à Quebec & sur les frontieres des Provinces américaines qui y confinent.— La troisiéme autorise le Lord grand Amiral de la Grande Bretagne & de l'Irlande, & les Commissaires qui éxercent cette charge, de requérir la Grande Cour d'Amirauté & les autres, de procéder judiciairement à la condamnation de toutes les prises déjà faites sur les habitans des Colonies réfractaires. 1er. Mai.

Le Cononel Guy *Johnson*, Surintendant des affaires des Sauvages en Amérique, prend congé du Roi pour se rendre à sa destination.

Le Lord *Howe* ayant reçu sa commission, prend congé de Sa Majeste, & il part sur le champ pour Portsmouth.

Chambre des Pairs.

Le Lord *Sulffolk* remet à la Chambre une copie du Traité conclu par le Roi avec son Altesse Séréniſſime le Prince de Waldeck, pour prendre au service de Sa Majesté, un corps de troupes de ce Prince : cette copie est laissée sur le bureau pour être lue par les Lords.

1er. Mai. *TRAITÉ entre le Roi de la Grande Bretagne & le Prince de Waldeck, signé à Arolsen le 20 Avril 1776.* (*)

SOIT notoire à tous ceux qu'il appartiendra, que S. M. le Roi de la Grande Bretagne ayant jugé à propos d'accepter un corps de troupes

(*) On a cru faire plaisir aux personnes qui conserveront ce Recueil, de rapporter ici, dans toute leur étendue, les trois autres Traités dont on n'avoit pû donner qu'un précis à la tête du premier cahier.

TRAITÉ entre le Roi de la Grande Bretagne & le Duc régnant de Brunswick, signé à Brunswick le 9 Janvier 1776.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir, que S. M. le Roi de la Grande Bretagne ayant jugé à propos de proposer à Son Altesse Sérénissime le Duc de Brunswick & de Lunenbourg, de lui céder un corps de ses troupes pour être employé au service de la Grande Bretagne ; & Son Altesse Sérénissime s'étant prêtée avec zèle & empressement aux intentions de Sa Majesté, les Hautes Parties contractantes ont donné des ordres à cet effet à leurs Ministres respectifs ; savoir, Sa Majésté Britannique au Colonel Williams Faucitt, Capitaine aux Gardes ; & le Sérénissime Duc de Brunswick & de Lunenbourg au Conseiller Privé de Feronce, qui, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Le Sérénissime Duc de Brunswick céde à S. M. Britannique un corps d'infanterie de ses troupes de trois mille neuf cent soixante-quatre hommes, lequel corps

d'infanterie de S. A. S. le Prince regnant de Waldeck, pour être employé au service de la Grande Bretagne; les Hautes Parties contrac- 1er. Mai.

---

sera entierement à la disposition du Roi tant en Europe qu'en Amérique

II.

S. A. S. céde pareillement à S. M. Britannique un corps de cavalerie légere de trois cents trente-six hommes; mais comme S. M. Britannique n'aura pas besoin des chevaux de ce corps, ledit corps servira comme corps d'infanterie; & si le service demande qu'il soit monté, S. M. s'engage à le faire à ses dépens.

III.

Le Sérénissime Duc s'engage à équiper complettement ces deux corps, excepté les chevaux pour la cavalerie légere. Son Altesse Sérénissime fera tenir en état de marcher vers le 15 février prochain au plus tard, la premiere division de ce corps consistant en deux mille deux cents quatre-vingt-deux hommes, de maniere que cette premiere division puisse arriver vers le 25 février, au lieu de l'embarquement qui sera désigné par les Ministres respectifs: quant à la seconde division dudit corps de troupes montant à deux mille dix-huit hommes, Son Altesse Sérénissime ordonnera qu'ils se mettent en marche dans la derniere semaine du mois de mars au plus tard. Ces deux corps passeront en revue au lieu de leur embarquement devant le Commissaire de Sa Majesté Britannique; & pour prévenir la désertion dans leur marche, Sa Majesté Britannique fera donner les ordres les plus précis dans ses Etats Electoraux, afin qu'il soit pris toutes les mesures néceſsaires pour arrêter tous ceux qui déserteront de ce corps de troupes, & les conduire sans délai au lieu de l'embarquement où ils joindront leurs régimens. Sa Majesté Britannique fera écrire aux Gouverneurs ou Commandans des Places, Baillis & autres, d'exécuter ces ordres avec la même exactitude qu'ils observent relativement aux troupes électorales de Sa Majesté.

1er. Mai. tantes ont donné leurs ordres à ce ſujet à leurs Miniſtres reſpectifs, ſavoir, Sa Majeſté Britannique au Colonel William Fauccitt, Capitaine

---

I V.

Ce corps d'infanterie & de cavalerie légere ſera composé de cinq régimens & de deux bataillons, conformément aux états annexés au préſent Traité. Les valets d'Officiers portés ſur leſdits états, ſeront fournis d'armes & de tout l'équipement néceſſaire comme ſoldats : ils feront le ſervice comme eux, ſi l'occaſion le requiert, & ſeront payés comme eux.

V.

Le Séréniſſime Duc s'engage à fournir les recrues qui pourront être annuellement néceſſaires pour ce corps. Ces recrues ſeront remiſes diſciplinées & équipées après une demande préalable, faite quatre mois auparavant au Commiſſaire de S. M. Britannique. Leſdites recrues arriveront au lieu de leur embarquement au tems qui ſera convenu avant l'ouverture de chaque campagne.

V I.

Le ſervice du Roi & la conſervation des troupes requérant également que les Officiers commandans & ſubalternes ſoient des ſujets capables, ſon Alteſſe Séréniſſime apportera l'attention convenable dans ſon choix.

V I I.

Le Séréniſſime Duc promet de mettre ce corps ſur le meilleur pied poſſible, & il n'y ſera admis que les ſujets propres au ſervice de campagne, & reconnus tels par les Commiſſaires de Sa Majeſté Britannique.

V I I I.

Ce corps ſera fourni de tentes & de tout l'équipage néceſſaire.

I X.

Le Roi accorde à ce corps la paye ordinaire & extraordinaire, ainſi que tous les avantages en fourages

aux

aux Gardes; & S. A. S. le Prince de Waldeck, à son Conseil Privé, & Président de Régence Frédéric-Louis Wiepert, de Zerbst, qui 1er. Mai.

ges, provisions, &c. dont jouissent les troupes du Roi; & le Sérénissime Duc promet de laisser ce corps jouir de tous les émolumens de paye que Sa Majesté Britannique lui alloue. Les malades & les blessés dudit corps seront traités dans les hôpitaux aux dépens du Roi, comme les troupes de Sa Majesté Britannique: les blessés qui ne seront plus en état de servir, seront transportés en Europe aux dépens du Roi, & débarqués dans un port sur l'Elbe ou sur le Weser. Quant au corps de cavalerie légere, il sera mis sur le pied de la cavalerie légere Britannique, quand elle est démontée; mais à compter du jour qu'elle servira à cheval, elle aura la même paye tant ordinaire qu'extraordinaire, que la cavalerie de Sa Majesté.

X.

Il sera payé à Son Altesse Sérénissime, sous le titre d'argent de recrue, pour chaque fantassin ou cavalier non monté, trente écus de banque, l'écu évalué à cinquante-trois sous de Hollande & quatre shellings neuf deniers trois farthings; un tiers de cet argent de recrue sera payé un mois après la signature du Traité, & les deux autres tiers seront payés deux mois après la signature. Le payement de cet argent de recrue sera fait cependant à condition que trente écus de banque seront retenus pour chaque soldat dudit corps qui, sans cause de maladie, sera absent le jour qu'il passera en revue devant le Commissaire de Sa Majesté Britannique: lesquels trente écus de banque seront néanmoins payés aussitôt que les soldats absens joindront leurs corps respectifs.

XI.

Suivant l'usage, trois blessés passeront pour un tué. Un homme tué sera payé sur le pied de l'argent de recrue. S'il arrive qu'aucun des régimens, bataillons ou

1er. Mai. après l'échange de leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Ledit Sérénissime Prince céde à Sa Majesté

---

compagnies de ce corps souffre une perte assez considérable, dans une bataille, ou à un siége, ou par une maladie contagieuse extraordinaire, ou enfin par le naufrage de quelque bâtiment de transport dans la traversée en Amérique, Sa Majesté Britannique remplacera de la maniere la plus équitable, la perte de l'Officier ou du soldat; & les recrues nécessaires pour le rétablissement du corps qui aura souffert cette perte extraordinaire, se feront aux dépens de Sa Majesté.

XII.

Le Sérénissime Duc se réserve la nomination aux emplois vacans, ainsi que l'administration de la Justice. En outre Sa Majesté Britannique fera donner des ordres au Commandant de l'armée dans laquelle le corps servira, de ne point exiger de ce corps aucun service extraordinaire, ou qui excede ses forces comparées avec celles du reste de l'armée: ce corps prêtera serment de fidélité à Sa Majesté Britannique, sans préjudice de celui qu'il a prêté à son Souverain.

XIII.

Pour défrayer la dépense extraordinaire que l'équipement précipité de ce corps de troupes occasionne, Sa Majesté Britannique accorde deux mois de paye, avant la marche desdites troupes; & à compter du tems que les troupes auront quitté leurs quartiers pour se rendre au lieu de leur destination, toutes les dépenses de leur marche & transport seront à la charge de Sa Majesté Britannique.

XIV.

Sa Majesté Britannique accorde à Son Altesse Sérénissime un subside annuel qui sera reglé de la maniere suivante. Il commencera du jour de la signature du

Britannique, un corps d'infanterie de six cents soixante-dix hommes, qui seront entiérement à la disposition du Roi de la Grande Bretagne, 1er. Mai.

---

présent Traité, & sera simple, c'est-à-dire, du montant de soixante-quatre mille cinq cens écus d'Allemagne, aussi longtems que ces troupes jouiront de la paye; mais du moment que la paye cessera, le subside sera double, c'est-à-dire, de cent vingt-neuf mille écus d'Allemagne. Ce double subside sera continué pendant deux années après le retour desdites troupes dans les Etats de Son Altesse Sérénissime.

XV.

Ce Traité sera ratifié par les Hautes Parties contractantes, & les ratifications seront échangées le plutôt possible.

Ainsi conclu & signé par le Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, d'une part; & par le Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime le Duc de Brunswick & de Lunenbourg, de l'autre part.

Fait à Brunswick le 9 Janvier 1776.

WILLIAM FAUCITT. (*L. S.*) J. B. DE FERONCE. (*L. S.*)

Note concernant l'argent de recrue.

Par l'état annexé à la présente note, il appert que le total des hommes pour lesquels on paye l'argent de recrue, monte à quatre mille quatre-vingt-quatre. Par le dixiéme article du Traité, il est convenu qu'on payera trente écus de banque de cinquante-trois sols de Hollande, l'écu de banque est évalué à quatre shellings neuf deniers trois quarts, ce qui fait pour le tout 29481 liv. 7 sols 6 den. Par ce même dixiéme article, il est convenu qu'un tiers de cette somme sera payé un mois avant, & les deux autres tiers deux mois après la signature. En conséquence Sa Majesté Britannique voudra bien ordonner qu'il soit payé le 9 Février prochain au Banquier duement autorisé, le tiers de l'argent de recrue, faisant

1er. Mai. pour être employé à son service sur le même pied que les autres troupes Allemandes, tant en Europe que dans l'Amérique septentriona-

---

9827 liv. 2 sols 6 den. Les deux autres tiers montant à 19654 liv. 5 sols, seront payés le 9 Mars prochain.

Fait & signé à Brunswick le 9 Janvier 1776.

WILLIAM FAUCITT. J. B. DE FERONCE.

ÉTAT du nombre d'hommes pour lequel l'argent de recrue doit être payé.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL.

1 Valet du Lieutenant Quartier-Maître Général.
1 Valet du Caissier.
11 Travailleurs.
2 Valets pour la voiture de la caisse militaire.

15

REGIMENT DE DRAGONS.

ÉTAT MAJOR.

3 Valets de Capitaines-Lieutenans.
1 Valet de l'Aide de Camp.
1 du Quartier-Maître Général.
1 de l'Aumônier.
1 de l'Auditeur.
1 du Chirurgien Major.
1 Trompette de l'État Major.
1 Prevôt.
1 son Aide.
4 Travailleurs.

15

COMPAGNIE.

3 Valets d'Officiers.
6 Bas Officiers.
2 Tambours.
60 Dragons.

le. En outre le Régiment ſera pourvu de deux piéces d'artillerie de campagne, de deux bombardiers, de douze canoniers & autres hommes, ainſi que du train qui en dépend. 1er. Mai.

I I.

Le Séréniſſime Prince promet d'équiper

1 Chirurgien.
2 Batsmen.

74 hommes font pour quatre Compagnies... 296
Etat major... 15
311 h.

BATAILLON DE GRENADIERS.

ÉTAT MAJOR.

1 Valet du Capitaine-Lieutenant.
1 de l'aide de Camp.
1 de l'Aide du Chirurgien.
1 Prevôt.
1 ſon Aide.

5 hommes. 316

Une Compagnie de Grenadiers.

4 Valets d'Officiers.
10 Bas Officiers.
1 Chirurgien.
3 Tambours.
2 Fifres.
6 Charpentiers.
106 Grenadiers.
2 Batsmen.

134 hommes qui font pour quatre Compagnies dont ce Bataillon eſt compoſé......... 536 h.
Etat major....... 5
541

1er. Mai. ce corps complettement, & de faire ensorte qu'il soit prêt à marcher le 6 mai prochain au plus tard. Ledit corps passera en revue au lieu de l'embarquement, devant le Commissaire de Sa Majesté Britannique.

RÉGIMENT D'INFANTERIE.

ÉTAT MAJOR.

2 Valets de Capitaines-Lieutenans.
1 Valet de l'Aide de Camp.
1 de Chirurgien major.
1 de l'Aumônier.
1 de l'Auditeur.
1 du Quartier-Maître major.
1 du Commis.
1 Tambour major.
4 Hautbois.
1 Prevôt.
1 son Aide.
2 Batsmen.

17 hommes.

COMPAGNIE.

4 Valets d'Officiers.
10 Bas-Officiers.
1 Chirurgien.
3 Tambours.
106 Soldats.
2 Batsmen.

126 hommes.

Total de cinq Compagnies......	630
Etat major......	17
	647
Second Régiment....	647
Troisiéme Regiment....	647
Quatriéme Régiment....	647

III.

Le Sérénissime Prince s'engage à fournir 1er. Mai.

BATAILLON D'INFANTERIE LÉGERE.

ÉTAT MAJOR.

1 Valet de Capitaine-Lieutenant.
1 de l'Aide de Camp.
1 du Quartier-Maître.
1 Prevôt.
1 son Aide.
1 Valet de la caisse.
1 Valet pour la voiture de la caisse de pharmacie.

7 hommes.

Une Compagnie de Chasseurs.

4 Valets d'Officiers,
1 Chirurgien.
10 bas-Officiers.
2 Corps de chasse.
123 Chasseurs.
2 Batsmen.

142 hommes.

Une Compagnie ordinaire.

4 Valets d'Officiers.
1 Chirurgien.
10 bas-Officiers.
3 Tambours.
100 Soldats.
2 Batsmen.

120 hommes.

Quatre Compagnies de cette Troupe..	480
Une Compagnie de Chasseurs.......	142
Etat major......	7
	629
Total................	4084 hom.

1er. Mai. les recrues qui seront nécessaires chaque année. Ces recrues seront remises au Commissaire de S. M. B. disciplinées & complétement équipées ; S. A. S. fera tous ses efforts pour que

---

TRAITÉ entre le Roi de la Grande Bretagne, & le Landgrave de Hesse-Cassel, signé à Cassel le 15 Janvier 1776.

SA MAJESTÉ BRITANNIQUE desirant d'employer à son service un corps de douze mille hommes des troupes de Son Altesse Sérénissime le Landgrave Régnant de Hesse-Cassel ; & ce Prince, qui est rempli d'attachement pour Sa Majesté, ne désirant rien tant que de lui en donner des preuves ; Sa Majesté voulant régler les objets relatifs à cette alliance, a jugé à propos d'envoyer à Cassel le sieur William Fauccit son Ministre Plénipotentiaire & Colonel à son service ; & Son Altesse Sérénissime a nommé de son côté pour le même objet le Baron Martin Ernest de Schlieffen son Ministre d'Etat, Lieutenant Général de ses Troupes & Chevalier de ses Ordres ; lesquels étant munis des pleins-pouvoirs nécessaires, sont convenus que les Traités ci-devant conclus entre la Grande Bretagne & la Hesse feront la base du présent Traité, qu'on en adoptera les articles qui pourront s'appliquer aux circonstances actuelles, ou qu'il sera fait de nouveaux articles pour les points qui devront être réglés autrement. Tous ceux pour lesquels il n'y aura rien à statuer de nouveau, seront censés subsister dans leur pleine force, tels qu'ils paroîtront avoir été convenus par les Traités ci-dessus mentionnés. Et comme il n'est pas possible de spécifier chaque cas particulier, tout ce qui ne se trouvera pas réglé d'une maniere précise, ou par le présent Traité, ou par les Traités précédens, devra l'être avec justice & bonne foi, conformément aux mêmes principes qu'on est convenu des deux parts de suivre, pour déterminer tous les cas semblables, pendant ou après la derniere guerre.

le tout arrive au lieu de l'embarquement dans le tems désigné par Sa Majesté. 1er. Mai.

IV.

Le service de Sa Majesté, & la conser-

ARTICLE PREMIER.

C'est pourquoi, en vertu du présent Traité entre Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, & Son Altesse Sérénissime le Landgrave de Hesse-Cassel, leurs successeurs & héritiers, il y aura une amitié étroite & sincere, une union ferme & constante, de sorte que l'un regardera les intérêts de l'autre comme les siens propres, & s'attachera de bonne foi à les faire prospérer autant qu'il sera possible, & à empêcher & détourner mutuellement tout trouble & toute perte.

II.

A cette fin, il est convenu que tous les Traités antérieurs, & principalement ceux de garantie, seront censés être renouvellés & confirmés par le présent Traité, dans tous leurs points, articles & clauses, & ils auront la même force que s'ils étoient insérés ici mot pour mot, autant qu'il n'y sera point dérogé par le présent Traité.

III.

Ce corps de douze mille hommes de troupes de Hesse, qui doit être employé au service de Sa Majesté Britannique, devra consister en quatre Bataillons de Grenadiers de quatre Compagnies chacun, quinze Bataillons de cinq Compagnies chacun, & deux Compagnies de Chasseurs, avec un Général & les autres Officiers nécessaires. Ce Corps sera complettement équipé & pourvu de tentes & tous acoutremens dont il pourra avoir besoin. En un mot, il sera mis sur le meilleur pied possible, & l'on n'y recevra que des hommes propres au service & reconnus comme tels par le Commissaire de Sa Majesté Britannique. Ci-devant il étoit d'usage que la signature des Traités précédât de quelque

1er. Mai. vation des troupes exigeant également que les Officiers commandans & subalternes soient parfaitement instruits du service, S. A. S. apportera une attention particuliere dans le choix desdits Officiers.

---

tems la réquisition pour faire mettre les troupes en marche ; mais comme dans les circonstances actuelles, il n'y a pas de tems à perdre, le jour de la signature du présent Traité est aussi censé être l'époque de ladite réquisition ; en conséquence, trois Bataillons de Grenadiers, six d'Infanterie & une Compagnie de Chasseurs devront être en état de passer en revue devant le Commissaire de Sa Majesté Britannique le 14 Février prochain, & le lendemain 15, ils commenceront à marcher pour se rendre au lieu de leur embarquement. Le reste devra être prêt dans l'intervale de quatre semaines, s'il est possible, & se mettra également en marche de la même maniere.

Ce corps de troupes ne pourra point être séparé, à moins que des raisons de guerre ne l'exigent ; mais il restera sous les ordres du Général à qui Son Altesse Sérénissime en aura confié le commandement, & la seconde division ne pourra être conduite que dans les mêmes lieux où sera actuellement la premiere, à moins que cela ne soit contraire au plan des opérations de la campagne.

IV.

Chaque Bataillon de ce Corps de troupes aura deux piéces d'artillerie de campagne, avec les Officiers, les Canonniers, & autres personnes, ainsi que le train d'artillerie en dépendant, si Sa Majesté le desire.

V.

Pour défrayer la dépense à laquelle sera engagée Son Altesse Sérénissime le Landgrave, pour armer ledit corps de douze mille hommes, Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne promet de payer à Son Altesse Séré-

1er. Mai.

V.

Le Sérénissime Prince s'engage à mettre ce corps sur le meilleur pied possible, & l'on n'y admettra que les hommes propres au service de campagne, & reconnus pour tels par le Commissaire de S. M. B..

---

nissime, pour chaque soldat d'infanterie, trente écus de banque d'argent de recrue, tant pour l'Infanterie que pour les Chasseurs, ou l'artillerie, s'il y en a; & la somme totale sera fixée suivant le nombre d'hommes dont sera composé ce corps, & sur le pied qu'ils ont été calculés dans les précédentes alliances.

On payera le dix Février, à compte de cet argent de recrue, la somme de 180,000 écus de banque, évaluée ainsi qu'il sera dit dans l'article suivant, & le reste de la somme sera payé, lorsque la seconde division de ce corps commencera à se mettte en marche.

V I.

Dans tous les Traités précédens, on a stipulé un certain nombre d'années pour leur durée. Mais dans le Traité actuel, Sa Majesté Britannique ne voulant point s'engager pour plus long-tems qu'elle n'aura besoin de ses troupes, consent au lieu de cela, que le subside soit double, depuis le jour de la signature du Traité jusqu'à son expiration, c'est-à-dire, qu'il se montera pour ce corps de douze mille hommes, à la somme de 450,000 écus de banque par an, l'écu évalué à 53 sols d'Hollande, ou à 4 shelings 9 den. 3 farthings, monnoye d'Angleterre, & le subside continuera sur ce pied pendant tout le tems que ce corps de troupes restera à la solde de l'Angleterre. Sa Majesté Britannique promet aussi d'avertir le Sérénissime Landgrave de sa cessation, une année ou douze mois auparavant; & même cet avertissement ne sera pas donné avant que ce corps de troupes soit revenu, & actuellement arrivé dans les Etats dudit Prince, c'est-à-dire, dans le pays appellé de

1er. Mai.

V I.

Ce corps sera fourni de tentes & de tout l'équipage nécessaire.

Hesse. Sa Majesté Britannique continuera également à ce corps la paye & les autres émolumens, pour le reste du mois dans lequel il aura repassé les frontieres de la Hesse; & S. A. S. se réserve de son côté la liberté de rappeller ses troupes au bout de quatre ans, si elles n'ont pas été renvoyées plutôt, ou de faire une nouvelle convention au bout de ce temps pour un autre terme.

V I I.

A l'égard de la paye & du traitement tant ordinaire qu'extraordinaire desdites troupes, elles seront sur le même pied, à tous égards, que les troupes Angloises nationales, & le Département de guerre de S. M. remettra sans délai à celui de S. A. S. un état exact & fidele de la paye & du traitement dont jouissent ces troupes; & eu égard à ce que S. A. S ne peut mettre ce corps en état de marcher dans un espace de tems aussi court sans des dépenses extraordinaires, ladite paye & traitement commencera, pour la premiere division, le premier Février, & pour la seconde division, sept jours avant celui où elle commencera à marcher; & ces sommes seront payées à la caisse militaire de Hesse, sans aucune réduction ni diminution, pour être distribuées suivant les arrangemens qui seront faits à cet effet, & l'on avancera sur le champ la somme de vingt mille livres sterling à compte dudit payement.

V I I I.

S'il arrivoit malheureusement que quelque Régiment ou Compagnie dudit Corps fût ruiné ou détruit, soit par accident en mer ou autrement, en tout ou en partie, ou que quelques piéces d'artillerie, ou autres effets dont il aura été pourvu, fussent pris par l'ennemi, ou perdus à la mer, S. M. le Roi de la Grande Bretagne fera payer les frais des recrues nécessaires, aussi bien que le prix desdites piéces de campagne & effets, afin qu'on puisse

VII.

Le Roi accorde à ce corps la paye ordinaire & extraordinaire, aussi bien que tous 1er. Mai.

---

sur le champ recompletter l'artillerie & lesdits Régimens ou Compagnies, & lesdites recrues seront mises également sur le pied de celles qui ont été fournies aux Officiers Hessois en vertu du Traité de 1702, article 5 afin que ce Corps puisse être toujours conservé & renvoyé en aussi bon état qu'il a été donné. Les recrues nécessaires chaque année seront envoyées tous les ans au Commissaire Anglois, disciplinées & complettement équipées, au lieu de l'embarquement au terme que S. M. Britannique fixera.

IX.

En Europe, S. M. fera usage de ce corps de troupes par terre, en tel lieu qu'elle jugera à propos. Mais l'Amérique Septentrionale est le seul pays des autres parties du globe où ce corps de troupes sera employé. Elles ne serviront pas sur mer, & elles jouiront, en tous points, sans aucune espece de restriction, de la même paye & des émolumens dont jouissent les troupes Angloises.

X.

En cas que le Sérénissime Landgrave soit attaqué ou troublé dans la possession de ses Etats, S. M. Britannique promet & s'engage à lui donner tout le secours qu'il sera en son pouvoir de donner, lequel secours lui sera continué, jusqu'à ce qu'il se soit procuré une entiere sûreté & un juste dédommagement : De même, le Sérénissime Landgrave promet aussi de son côté, que si S. M. le Roi de la Grande Bretagne est attaqué ou troublé dans ses Royaumes, Etats, Territoires, Provinces ou Villes, il lui prêtera de la même maniere, tout le secours qu'il sera en son pouvoir de donner, lequel secours lui sera également continué jusqu'à ce qu'il ait obtenu une paix solide & avantageuse.

XI.

Afin de rendre cette alliance & union plus parfaite,

1er. Mai. les avantages de fourage, de provision, de quartiers d'hiver & de rafraîchissemens, &c. dont jouissent les troupes Royales; & le Séré-

---

& pour ne laisser aucun doute aux Parties sur la certitude du secours qu'elles doivent attendre en vertu de ce Traité, il est convenu expressément que pour qu'on puisse juger à l'avenir si le cas de cette alliance & du secours stipulé existe ou non, il suffira que l'une ou l'autre des Parties soit actuellement attaquée par la force des armes, sans qu'elle eût d'abord usé de force ouverte contre celui qui l'attaque.

XII.

Les malades du Corps Hessois seront traités par leurs médecins, chirurgiens, & autres personnes nommées à cet effet, sous les ordres du Général qui commandera le Corps de cette Nation, & on leur donnera tout ce que Sa Majesté fait donner à ses propres troupes.

XIII.

Tous les Déserteurs Hessois seront fidelement rendus partout où ils seront découverts dans les lieux dépendans de S. M. Britannique; & surtout, autant qu'il sera possible, on ne permettra à personne de cette Nation, de s'établir en Amérique sans le consentement de son Souverain.

XIV.

Tous les Bâtimens de transport pour les Troupes, aussi bien que pour les hommes & les effets, seront aux dépens de S. M. Britannique; & aucun de ceux qui appartiennent à ce Corps, ne payera de port de lettres, attendu la distance des lieux.

XV.

Le Traité sera ratifié par les Hautes Parties contractantes, & leurs ratifications seront échangées aussitôt qu'il sera possible.

En foi de quoi, Nous soussignés, munis des pleins pouvoirs de Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, d'une part; & le très-Sérénissime Landgrave Régnant

nissime Prince s'engage à permettre que ce corps jouisse de tous les émolumens de paye que S. M. B. leur accorde. Les malades & les 1er. Mai.

---

de Hesse-Cassel, d'une autre part, Nous avons signé le présent Traité, auquel Nous avons mis le sceau de nos Armes. Fait à Cassel le 15 Janvier 1776.
(*L. S.*) VILLIAM FAUCIT. (*L. S.*) M. DE SCHLIEFFEN.

TRAITÉ *entre le Roi de la Grande Bretagne, & le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, Comte Régnant de Hanau, signé à Hanau le 5 Février 1776.*

Qu'il soit notoire à tous ceux que cela peut concerner, que Sa Majesté, le Roi de la Grande-Bretagne, ayant jugé à propos d'accepter un corps d'infanterie des troupes de S. A. S. le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, Comte regnant de Hanau, &c. pour être employé au service de la Grande-Bretagne; les hautes Parties contractantes ont donné des ordres à ce sujet, à leur Ministres respectifs, c'est-à-dire S. M. Britannique, au Colonel William Faucit, Capitaine aux Gardes, & le Très-Sérénissime Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, à son Ministre & Conseiller privé Frédéric de Malsbourg; lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs sont convenus des articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Ledit Très-Sérénissime Prince, céde à S. M. Britannique un Corps d'infanterie de 668 hommes qui seront à l'entiere disposition du Roi de la Grande-Bretagne.

II.

Le Très-Sérénissime Prince s'engage à équiper complettement ce corps, qui sera prêt à marcher le 20 Mars prochain, au plus tard. Ledit Corps passera en revue devant le Commissaire de S. M. Britannique à Hanau, si cela se peut, ou en quelqu'autre endroit, selon que l'occasion se présentera.

rer. Mai. blessés dudit corps seront reçus dans les hôpitaux du Roi, & traités à cet égard comme les troupes de S. M. B. & les blessés qui ne seront plus en état de servir, seront transportés en Europe, débarqués dans quelque port du Weser, & envoyés chez eux aux dépens du Roi.

III.

Les Très-Sérénissime Prince s'engage à fournir les recrues annuelles nécessaires. Ces recrues bien disciplinées & complettement équipées, seront délivrées au Commissaire de S. M. Britannique; & S. A. S. fera tout son possible pour que le tout puisse arriver au lieu de l'embarquement pour le tems qui sera fixé par Sa Majesté.

IV.

Le service de S. M. Britannique, & la conservation des troupes exigeant également que les Officiers commandans & les subalternes soient parfaitement instruits du service, S. A. S. mettra la plus grande attention dans le choix qu'elle en fera.

V.

Le Sérénissime Prince s'engage à mettre ce Corps sur le meilleur pied possible, & l'on n'y admettra que des hommes propres au service de campagne, & reconnus comme tels par le Commissaire de Sa Majesté Britannique.

VI.

Ce Corps sera fourni de tentes & de tout l'équipage nécessaire.

VII.

Le Roi accorde à ce Corps la paye ordinaire & extraordinaire aussi-bien que tous les avantages en fourage, provisions, quartiers & rafraîchissemens, &c. dont jouissent les troupes royales. Et le T. S. Prince s'engage à permettre que ce Corps jouisse de tous les émolumens de paye que S. M. Britannique leur accorde. Les malades & les blessés de ce Corps seront soignés dans les hôpitaux du Roi, & seront traités à

VIII.

Il ſera payé par S. A. S. comme argent de recrue, pour chaque ſoldat fantaſſin, ainſi que pour chaque canonnier, trente ecus argent de banque, l'écu évalué à la ſomme de cinquante-trois ſols de Hollande, dont moitié ſera payée dans les trois ſemaines après la ſignature du traité, & moitié deux mois après la ſignature. 1er. Mai.

à cet égard, comme les troupes de S. M. Britannique. Les bleſſés qui ne ſeront plus en état de ſervir, ſeront tranſportés en Europe, & renvoyés dans leur pays aux dépens du Roi.

VIII.

Il ſera payé à S. A. S. ſous le titre d'argent de recrue, pour chaque fantaſſin trente écus de banque, l'écu évalué à cinquante-trois ſols d'Hollande. La moitié de cet argent de recrue ſera payée ſix ſemaines après la ſignature du Traité; & l'autre moitié, trois mois & demi après la ſignature.

IX.

Suivant l'uſage, trois bleſſés ſeront comptés pour un homme tué. Un homme tué ſera payé ſur le pied de l'argent de recrue. S'il arrive qu'une compagnie de ce Corps ſoit entiérement ruinée ou détruite, le Roi payera les frais des recrues néceſſaires pour rétablir ce Corps.

X.

Le Séréniſſime Prince ſe réſerve la nomination aux emplois vacans, comme auſſi l'adminiſtration de la juſtice. De plus Sa Majeſté Britannique fera donner des ordres au Commandant de l'armée dans laquelle ce corps ſervira, de n'exiger de ce corps aucun ſervice extraordinaire, ni rien au-delà de ce qu'il doit faire d'après ſa proportion vis-à-vis du reſte de l'armée: & lorſqu'il ſervira avec les

IX.

1er. Mai.

Suivant l'usage, trois hommes blessés seront réputés pour un homme tué; & un homme tué sera payé sur le prix de l'argent de recrue. S'il arrivoit que quelque compagnie de ce corps fut ruinée ou détruite en tout ou en partie, ou que les piéces d'artillerie ou autres effets dont elle pourroit être fournie, fussent perdus par accident, S. M. le Roi de la Grande Bretagne fera payer la dépense des recrues nécessaires, ainsi que la valeur desdites piéces de campagne & effets, pour rétablir sur le champ ce corps & son artillerie.

X.

Le Sérénissime Prince se réserve la nomination des emplois vacans, aussi bien que l administration de la Justice. S. M. B. donnera ordre au Commandant en chef de l'armée

troupes Angloises, ou avec d'autres auxiliaires, les Officiers commanderont (ainsi que l'exige le service militaire) suivant leur rang militaire, & l'ancienneté de leurs commissions, sans faire aucune distinction de corps des troupes avec lequel ils servent. Ce Corps prêtera serment de fidélité à S. M. Britannique, sans préjudice de celui qu'il a prêté à son Souverain.

XI.

La paye commencera à courir quinze jours avant la marche de ce corps de troupes, & du moment que les troupes auront quitté leurs quartiers pour marcher au lieu de leur destination; tous les frais de marche & de transport, aussi bien que du retour futur des troupes dans leur pays, seront à la charge de S. M. Britannique.

dans lequel ce corps ſervira, de n'exiger de ce corps aucuns ſervices extraordinaires, ou qui ſeroient hors de ſa proportion avec le reſte de l'armée; & lorſqu'il ſervira avec les troupes Angloiſes, ou autres troupes auxiliaires, les Officiers commanderont (ainſi que le ſervice militaire l'exige de lui-même) ſuivant leur rang & l'ancienneté de leurs commiſſions ſans diſtinction, relativement au corps avec lequel ils ſe trouveront ſervir conjointement. Ce corps prêtera ſerment de fidélité à S M. B. ſans préjudice du ſerment qu'il a prêté à ſon Souverain.

ier. Ma.,

X I.

Tous les déſerteurs du Régiment de Waldeck ſeront rendus fidelement & auſſitôt,

---

X I I.

Sa Majeſté Britannique accordera au Séréniſſime Prince pendant tout le temps que ce corps de troupes ſera à la paye de S. M., un ſubſide annuel de 25050 écus de banque. S. M. fera donner avis de la ceſſation dudit ſubſide, une année entiere avant que de ceſſer de le payer, bien entendu que cet avis ne ſera donné qu'après le retour des troupes dans les domaines de S. A. S.

Ce Traité ſera ratifié par les hautes Parties contractantes, & leurs ratifications ſeront échangées au plutôt poſſible. En foi de quoi, Nous avons ſigné le préſent Traité, en vertu de nos pleins pouvoirs, & nous y avons mis le ſceau de nos armes.

Fait à Hanau, le 5 Février 1776.

(L. S.) William Faucitt. (L. S.) Frédéric, Baron de Malſbourg.

1er. Mai. en quelque lieu qu'on puiſſe les trouver dans les places dépendantes de Sa Majeſté ; & ſurtout on fera enſorte d'empêcher, autant que faire ſe pourra, qu'aucun des ſujets quelconques de S. A. S. s'établiſſent en Amérique ſans la permiſſion de ſon Souverain.

XII.

La paye commencera à courir quinze jours avant la marche de ce corps de troupes ; & auſſitôt que les troupes auront quitté leurs quartiers pour ſe rendre au lieu de leur deſtination, toutes les dépenſes de marche & de tranſport ſeront à la charge de S. M. B.

XIII.

Sa Majeſté Britannique accordera au Séréniſſime Prince, pendant tout le tems que ce corps de troupes ſera à la paye de S. M. un ſubſide annuel de vingt-cinq mille cinquante écus argent de banque ; S. M. fera donner avis de la ceſſation du ſuſdit ſubſide une année entiere avant qu'il ceſſe d'être payé, bien entendu que cet avis ne ſera donné qu'après le retour des troupes dans les Etats de S. A. S.

Ce traité ſera ratifié par les Hautes Parties contractantes, & les ratifications ſeront échangées le plutôt poſſible.

En foi de quoi nous ſouſſignés, en vertu de nos pleins-pouvoirs, avons ſigné le préſent Traité, & y avons appoſé les cachets de nos armes. Fait à Aroſſen le 20 Avril 1776.

(*L. S.*) WILLIAM FAUCITT.

(*L. S.*) FREDER. LOUIS WIEPERT DE ZERBST.

ÉTAT du Régiment de S. A. S. le Prince régnant de Waldeck. 1er. Mai.

ÉTAT MAJOR.

1 Lieuten. Colonel.
1 Major.
2 Capitain. Lieuten
1 Adjudant major.
1 Auditeur.
1 Quartier Maître.
1 Chapelain.
1 Chirurgien major.
1 Tambour major.
4 Hautbois ou Fifres.
2 Prevôt & ſon Aide.
1 Valet pour la voiture de la caiſſe milit.
1 Valet pour la voit. de la caiſſe de pharmacie.

18

Compagnie de Grenad.

2 Capitaine & ſon valet.
2 pr. Lieut. & ſon val.
2 ſec. Lieut. & ſon val.
1 Chirurgien.
3 Sergents.
1 Fourrier.
1 Capitaine d'Armes.
6 Caporaux.
2 Fifres.
1 Agent.
110 Grenadiers.

134 hommes.
2 Bombardiers.

12 Canonniers.
2 Canons de trois livres de balle.

Compagnie du Régim.

2 Capitaine & ſon valet.
2 pr. Lieut. & ſon valet.
2 Enſeigne & ſon valet.
1 Chirurgien.
3 Sergents.
1 Fourrier.
1 Capitaine d'Armes.
1 Porte-Etendard.
3 Canonniers.
1 Agent.
107 Soldats.

130 hommes.
390 des 3 autres Comp.
134 la Comp. de Grenad.
16 de l'Etat Major.

Total.... 670

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 16 Juin 1776.

Quoique j'aye ſous ma plume, Monſieur, les plus curieux détails concernant l'Amérique, & que je me ſente un deſir impatient de m'en entretenir avec vous; un autre intérêt qui m'occupe, (& c'eſt celui de la vérité) exige de moi qu'avant tout je revienne ſur un paſſage de ma derniere lettre, qui pourroit vous induire à placer dans votre recueil un fait intéreſſant ſous une fauſſe date, ce qui ſeroit très-contraire aux vues dans leſquelles vous le compoſez. C'eſt au ſujet de la proclamation par laquelle le chevalier Carlton offroit des ſecours aux bleſſés de l'armée Américaine, & invitoit les Officiers des milices du pays à les chercher dans les bois. J'ai eu l'honneur de vous prévenir qu'il y avoit des éditions de cette proclamation qui la datoient du 10 Juin, ſur le fondement que le général n'auroit point pû parler de bleſſés après la levée du ſiege de Quebec. Cette critique m'ayant paru juſte, j'ai adopté la date du 10 Juin; mais depuis j'ai reconnu que j'avois eu tort & j'en fais l'aveu, avec la réparation convenable à la Gazette de la Cour, qui avoit daté cette piece du 10 Mai. En effet, le chevalier Carlton n'étoit pas le 10 Juin à Quebec, & il étoit parti avec l'armée devant laquelle

les Américains ont abandonné leur poste de Sorel. Il est vrai que sous la date du 10 Mai, je cherche inutilement dans sa relation du siége de Quebec de quels blessés il pouvoit parler, puisqu'il n'y faisoit mention d'aucune sortie de la garnison, ni d'aucune action fort vive depuis celle du 31 Décembre. Mais c'est un mystere qu'il faut que le tems éclaircisse, & qu'un changement de date sur un événement postérieur embrouilleroit peut-être encore davantage. Vous faites profession, Monsieur, de ne composer votre recueil que de faits certains, pour servir à l'histoire de l'Angleterre & de ses Colonies; & moi, quoiqu'en donnant un peu carriere à mon imagination dans mes conjectures d'après les événemens du jour, je ne m'arrête qu'aux bruits qui me paroissent les plus vraisemblables, pour vous donner l'idée la plus juste qu'il me soit possible de la situation actuelle des affaires. Je crois pouvoir me flatter que dans la faute que je viens de vous avouer, vous ne trouverez qu'un nouveau motif pour ne mettre aucune réserve à la confiance que vous voudrez bien m'accorder.

Parlons donc à présent de la grande nouvelle qui est arrivée ici le 10 de ce mois, à midi, & qui a été publiée aussitôt par la gazette de la Cour, comme si elle annonçoit le triomphe du parti Anti-américain. Elle fait le sujet de trois lettres, dont deux sont addressées au lord Germaine, par le général

Howe & par M. Tryon, Gouverneur de la Nouvelle York, & l'autre par l'Amiral Shuldam au lord Sandwich. Vous croyez peut-être que le grand coup eſt porté, que l'armée Américaine s'eſt ſoumiſe ou a été détruite. Non, Monſieur, les affaires ne ſont pas ſi avancées. Au moins l'armée du Roi aura fait ſon débarquement dans quelque lieu très intéreſſant pour le ſuccès des opérations futures de guerre ou de politique. — Ce n'eſt pas encore cela. — Il y aura donc eu quelque action très-vive, & digne d'embellir l'hiſtoire des guerres littorales. Oh! point du tout. — Si les choſes s'étoient paſſées de quelqu'une de ces trois manieres, il eſt à croire que les lettres du Général, de l'Amiral & du Gouverneur, n'auroient pas été envoyées comme par occaſion; or, voici ce qu'écrit le Général: *M Blunt, Lieutenant-Colonel du quatrième régiment, à qui j'ai permis de paſſer en Angleterre, où il eſt appellé par ſes affaires particulieres, aura l'honneur de vous remettre ces dépêches.* J'ajouterai que ſi la Cour avoit été parfaitement contente de leur contenu, la gazette n'en auroit ſurement pas retranché une ſyllabe, & cependant chacune porte pour titre: *Extrait de la lettre, &c.* Aſſurément ce n'eſt plus le cas de dire qu'il eſt des détails qu'on ne veut point publier, parce qu'ils nuiroient au ſuccès des opérations futures. Toute perſpective ſemblable, renverroit l'iſſue de la guerre à l'année prochaine; & ſeroit

une diſgrace pour les Miniſtres, qui juſqu'ici ont ſoutenu que la campagne actuelle ſeroit déciſive. Enfin, Monſieur, pour ne pas vous faire attendre plus long-tems ; c'eſt que l'armée, partie de Boſton le 17 Mars, pour venir, par Halifax, attaquer la ville de New-York, a débarqué très-paiſiblement, ſuivant l'Amiral, le 3 Juillet, & ſuivant le Général, le 29 Juin, dans la petite île de *Staten*, grande au plus comme l'île *d'Aix* où elle a été très-bien reçue par la peuplade Hollandoiſe du lieu, dont le Curé, comme celui de l'île *d'Aix*, ne leve gueres que pour ſix cens francs de dixmes. Juſques-là vous ne voyez pas un très-grand avantage pour l'armée du Roi dans cet événement. Mais, un peu de patience : l'extrait de la lettre du Général eſt fort long, & je n'ai pas tout dit. — *Les grenadiers & l'Infanterie légere, qui formoient la premiere diviſion des bâtimens de tranſport, prirent terre dans cette île à la grande ſatisfaction de ſes fideles habitans qui gémiſſoient depuis long-tems ſous l'oppreſſion des Rébelles. Ceux qui avoient établi leurs quartiers parmi eux prirent ſoudain la fuite aux approches de la flotte.* Je m'attends, Monſieur, à deux obſervations ſur ce paſſage. Vous me direz que puiſque les Rébelles ont fui aux approches de la flotte, & que le Général ne fait mention d'aucun poſte qu'ils y euſſent occupé, c'eſt une preuve qu'ils ne faiſoient pas grand cas de cette île, & qu'ils n'avoient pas jugé qu'elle valût la peine d'être

défendue. Tout ce que je puis vous répondre à cela, c'eſt que le Général a vu, ſans doute, les choſes autrement; car quoique les Rébelles euſſent fui aux approches de la flotte, & qu'il ne fût reſté que ceux qui ont reçu l'armée du Roi avec la plus grande ſatisfaction, M. Howe n'a pas laiſſé de prodiguer les éloges aux deux officiers qui ont fait exécuter ce paiſible débarquement. On dit ici, à ce ſujet, qu'il ſera bon qu'on ſe ſouvienne d'eux pour leur confier la direction des premieres joûtes qui ſe donneront ſur la Tamiſe.

Je dois ajouter encore que *ſoixante hommes qui apportoient avec eux quelques armes, ſont venus le 5 Juillet demander du ſervice*. Quoique ce nombre ſoit bien peu conſidérable, ſi l'armée n'a débarqué (ſuivant la relation de l'Amiral) que le 3 juillet, c'étoit au moins une légere preuve que ſon arrivée commençoit à cauſer quelque ſenſation. Mais ſi ce débarquement s'étoit effectué dès le 29 Juin, (ainſi que l'annoncent bien clairement les extraits des lettres du Général & du Gouverneur) n'eſt-il pas riſible de faire valoir qu'au bout de neuf jours une ſoixantaine de miliciens déſerteurs ſoient venus joindre le Général qui ſe trouvoit en préſence d'une armée de vingt à trente mille hommes, & au milieu de 200,000 mécontens?

M. Tryon dit dans ſa lettre que le 6 Juillet il a paſſé en revue la milice de l'Iſle, qui s'eſt trouvée monter à quatre cents hommes, leſquels *à ſa ſollicitation* ont prêté de bon cœur

le ſerment de fidélité à S. M. Deux lignes plus haut, il avoit dit : — *Les habitans de cette île ont volé vers le rivage au-devant de leurs libérateurs, à qui ils ſe ſont empreſſés de procurer autant de rafraîchiſſemens & de douceurs qu'il leur a été poſſible.* Comment a-t-il fallu *ſolliciter* des gens auſſi bien diſpoſés, pour leur faire prêter ſerment de fidélité ? N'en pourroit-on pas conclure, que ces grandes démonſtrations de joie à la vue de l'armée du Roi, ils les auroient données de même pour l'armée Américaine, & qu'ils ne s'attendoient pas qu'on les forceroit à prendre les armes contre leurs freres ? L'amiral Shuldam ne s'accorde point avec le Gouverneur ſur le nombre des habitans qu'on a formés en corps de milice. Il ne le porte qu'à deux cents. Voilà, Monſieur, à quoi ſe réduiſent juſqu'ici tous les avantages effectifs de l'expédition du général Howe. On ne voit plus après cela dans les trois lettres qu'un grand fonds d'attente, de deſir & d'eſpérance. — Le général Howe dit : *je me propoſe d'*ATTENDRE *ici la flotte Angloiſe, ou l'arrivée du général Clinton.... Il y a tout lieu d'*ATTENDRE *que des corps conſidérables des habitans d'York, de Jerſey & de Conecticut ſe joindront à l'Armée & qu'excédés d'oppreſſion ils n'*ATTENDENT *qu'une occaſion favorable de marquer leur attachement & leur zèle pour le Gouvernement.* — *On m'a aſſuré que je puis* ATTENDRE *de Jerſey cinq cents hommes qui ſe préparent à venir joindre*

l'armée du Roi. — Cette diſpoſition du peuple me fait ATTENDRE *avec impatience l'arrivée du lord Howe dans l'*ATTENTE *où je ſuis que dans ce moment déciſif, il pourra faire uſage de ſes pleins pouvoirs avec le plus grand avantage.* C'eſt ainſi, Monſieur, que ce même Général *attendoit* des ſubſiſtances dans Boſton, qu'enfin il a été obligé d'évacuer : que dans Halifax il a *attendu* juſqu'au 10 Juin ſon frere l'Amiral avec ſes Heſſois : que l'Amiral a peut-être attendu dans le même port, que ſon armée ſe fût rétablie de ſa longue & pénible navigation ; que les différentes diviſions des Heſſois, après s'être *attendues* les unes les autres, ont *attendu* le vent. Que le général Carlton *attend* des bateaux pour gagner la riviere d'Hudſon : que le général Cornwallis *attend* des munitions, &c. C'eſt ce qui a donné lieu à cette obſervation d'un écrivain Anglois : *on voit bien que c'eſt ici une affaire de Miniſtres, où tout ſe paſſe à attendre.*

Diſons un mot du lord Amiral Howe, qui, ſuivant la Gazette de la Cour, étoit entré le 23 Juin à Halifax, d'où il alloit repartir ſur le champ. Sa traverſée n'aura pas été courte, puiſque ſon frere attendoit encore de ſes nouvelles le 8 Juillet, jour duquel ſont datées les trois lettres. Calculez d'après la traverſée du Général Howe. Il eſt parti de Halifax le 10 Juin, & il eſt arrivé le 25 devant *New-York*. C'eſt tout juſte une navigation de quinze jours, & pour la flotte

d'une vingtaine de jours ; car le général dit qu'il étoit venu séparément sur une frégate. Les lettres sont arrivées à Londres le 10 Août ; c'est aujourd'hui le 16, & la Cour n'a point encore annoncé que l'Amiral & sa flotte de Hessois soient arrivés à New-York ; & assurément elle l'auroit fait, puisqu'elle n'y a pas manqué relativement au Général. Comme il ne faut pas plus de trente jours pour recevoir en Angleterre des nouvelles de New-York. N'est-il pas naturel d'en inférer que le 12 Juillet les Hessois n'y étoient pas encore ? Supposons qu'ils soient partis d'Halifax le 27 Juin, il leur faut vingt jours pour gagner la Nouvelle-York. (La réunion des deux armées & des deux flottes ne se sera donc faite que du quinze au dix-sept Juillet. Or, si l'opération n'est pas consommée en six semaines de tems, que deviendront les escadres & les flottes aux approches de l'équinoxe, & de quoi subsisteront les armées ? Pour vous faire juger de la durée de l'opération, il me suffit de vous représenter la position & l'etat des Américains dans les termes mêmes dont s'est servi le général Howe. Après avoir dit qu'un grand nombre de particuliers zélés pour le Gouvernement, qu'il a trouvés *aux arrêts* sur le vaisseau où s'étoit réfugié le gouverneur Tryon, lui ont donné les informations les plus précises de l'état des rébelles, il ajoute : *ils sont en très-grand nombre, très-*

avantageusement postés & leurs camps de Long-Island & de New-York sont couverts par des retranchemens très-forts. Indépendamment d'un train considérable d'artillerie de Campagne, ils ont plus de cent piéces de canon pour défendre la ville du côté de la mer & pour empêcher la flotte de remonter North River, (c'est la riviere de *Hudson.*) Notez, s'il vous plaît, que son armée n'est gueres que de cinq mille hommes, en y comprenant des renforts d'Infanterie Ecossoise qu'elle a recueillis sur la route; car on a sçu bien positivement en Angleterre, qu'il avoit souffert une désertion prodigieuse pendant le séjour qu'il a fait à Halifax, & que c'est une des raisons qui l'a forcé d'en partir le 10 Juin avant l'arrivée de son frere. Aussi dit-il plus bas: *en me tenant toujours prêt pour l'action, je me propose d'attendre ici la flotte Angloise, ou l'arrivée du Lieutenant Général Clinton; à moins que des circonstances imprévues ne me déterminent à agir avec les forces que je commande actuellement:* ce qui vous annonce qu'il n'attaquera point d'abord, au moins avec l'armée.

Vous venez de voir ce qu'il dit de la force & des préparatifs de défense des Rebelles; passons au tableau qu'il fait de leur résolution. Il nous apprend trois événemens de la plus grande importance, qui attestent que le parti des Américains pour l'indépendance est pris sans retour, & qui doivent s'être passés depuis son arrivée sur les lieux, & peut-être depuis le débarquement de ses forces. Je vais copier sa re-

lation mot pour mot. *Le Gouverneur Franklin qui s'étoit longtems ſoutenu dans Jerſey, vient d'être arrêté à Amboy, & il y a quelques jours qu'on a arrêté le Maire de New-York, accuſé de donner avis de ce qui ſe paſſoit au Gouverneur Tryon. Sur les plus légers indices, on lui a fait ſon procès, & il eſt actuellement condamné à mort, mais la ſentence n'étoit pas encore exécutée lors des dernieres lettres que l'on a reçues.* Et plus bas: *Quantité d'habitans du pays ſe ſont rendus tant dans cette Iſle, qu'à bord de nos vaiſſeaux, ces deux derniers jours* (le 6 & le 7 Juillet) *& j'ai appris d'eux que le Congrès du Continent, venoit de déclarer les Colonies unies, Etats libres & indépendans.* Cette nouvelle, que l'on a appriſe dans Londres par d'autres voies, a, dit-on, pour datte certaine le 4 Juillet. Ne vous paroît-il pas, Monſieur, que des actes d'une telle vigueur & dans de telles circonſtances, ne donnent point lieu de croire que les Colonies ſoient revenues de leur premiere ardeur, ou qu'elles regrettent d'avoir pouſſé les choſes à l'extrêmité; ne font-ils pas au contraire déſeſpérer que l'affaire ait une iſſue auſſi prompte & auſſi heureuſe que l'intérêt de l'humanité doit le faire généralement ſouhaiter? Je vous laiſſe à penſer ſi le Général pourra agir avec quelque efficacité pendant le tems trop long qu'il paſſera dans l'attente de la flotte Heſſoiſe. Il finit ainſi ſa lettre: *On prépare des forces navales, pour remonter North-river; & deux vaiſſeaux du Roi, l'un de 40, l'autre de 20 canons, ont reçu*

reçu des ordres relatifs à cette opération. Cette phrase a donné lieu au bruit qui s'est répandu hier à la Bourse, que le 9, qui étoit le lendemain de la date des lettres, l'escadre avoit voulu forcer la batterie ennemie, mais qu'elle y avoit échoué, & s'étoit retirée après avoir fait une grande perte. Mais on n'a connoissance d'aucun vaisseau qui soit arrivé depuis le paquebot le *Mercury*, sur lequel est venu M. Blunt.

Je vous ai rapporté en détail tout l'extrait de la lettre de M. Howe, à l'exception d'un seul article que le parti Américain y a lu avec grand plaisir. Le voici : *Six bâtimens de transport appartenans à l'Infanterie Ecossoise, ayant à bord trois compagnies du 42e. Régiment, & trois du 71e. se sont réunis à la flotte du vice-Amiral Shuldham dans le cours de sa traversée ; & on ne sait rien du reste de cette division, si ce n'est que les gazettes de New-York ont publié que les corsaires Américains avoient pris deux bâtimens de transport, & les avoient conduits dans Boston : que le Major Menzies avoit été tué dans cette action : que M. Campbell, Lieutenant Colonel du 71e. Régiment, quinze autres Officiers & environ 450 hommes avoient été faits prisonniers.* On a remarqué que M. Howe passoit très légérement sur la maniere dont ces prises se sont faites, parce qu'il auroit été obligé de dire que la flotte s'étoit livrée elle-même à l'ennemi en se présentant devant Boston après qu'il eut si prudemment évacué cette ville.

Les ennemis du Lord Sandwich n'ont pas manqué non plus d'obſerver dans la lettre de l'Amiral qui lui a été adreſſée, comme Miniſtre de la Marine, qu'il n'étoit nullement queſtion de la perte de ces deux Bâtimens, quoique l'extrait de ladite lettre fît ſonner bien haut que *l'Amiral Shuldham étoit arrivé à Statem-Iſland le 3 Juillet avec l'eſcadre à ſes ordres, & avec la flotte entiere des bâtimens de tranſport des vivres & des munitions de guerre qu'il eſcortoit, ſans en avoir perdu, ſans même qu'il s'en fût ſéparé un ſeul.* Cet Amiral a informé le Miniſtere qu'il a mis en ſtation un nombre ſuffiſant de corſaires dans les parages voiſins où l'Amiral Howe étoit attendu d'un moment à l'autre, pour qu'ils le miſſent ſur la bonne route. Ces croiſeurs auront lieu plus d'une fois de ſe perſuader qu'ils ont manqué l'Amiral, ou qu'il n'arrivera jamais ſi, comme on peut le ſuppoſer, il n'eſt pas parti d'Halifax avant le mois de Juillet.

Je vous ai rapporté en ſubſtance, Monſieur, les extraits des trois lettres, dans leſquelles il eſt difficile de concilier les diverſes époques aſſignées au débarquement de l'armée. Le Général Howe le fixe au 29 Juin, quatre jours après ſon arrivée à *Sandy Hook*, & l'Amiral au 3 Juillet, en diſant *que les troupes ont été débarquées ce jour-là même & le lendemain* qui étoit le quatre. Il eſt vrai que ces piéces ont été arrangées pour la gazette dans des départemens différens, & qu'on a voulu les donner au public avec la plus grande diligen-

ce. Cela vous explique comment elles peuvent manquer d'uniformité ſur pluſieurs points eſſentiels. Mais on pourroit en conclure auſſi que tout le concert poſſible ne regne pas entre l'adminiſtration des Colonies & celle de la Marine.

Je viens de voir une lettre écrite de l'armée américaine dans New-York le 7 Juillet, & qui eſt arrivée très-heureuſement à ſa deſtination par le même paquebot qui a apporté les dépêches du Général. Je me fais un plaiſir de vous la tranſcrire.

» Comme tout eſt changé dans cette ville ! nos luths ont perdu leur accord, nos harpes reſtent ſuſpendues aux troncs des ſaules, & l'air retentit du bruit aigre de la trompette guerriere, mêlé à celui de nos gémiſſemens. Une batterie de cent vingt canons défend les approches de la ville & de la riviere du Nord : nous avons élevé de fortes redoutes ici & à *Long-Iſland* : nos troupes garniſſent tous les poſtes de quelque importance ; elles ſont nombreuſes & pleines d'ardeur. Nous nous attendions à être attaqués par le Général Howe auſſitôt que ſon armée ſeroit débarquée ; mais elle s'eſt établie dans l'Iſle de Staten, miſérable & petit endroit qui ne nous a point paru valoir la peine & la dépenſe de le fortifier. Nous ſavions très bien que le Gouverneur Tryon & les Torys avoient inſtruit l'ennemi de notre poſition & de nos forces. C'eſt ce qui nous explique l'énigme de ſa conduite actuelle. Je vais

vous en dire le mot, pour que vous compreniez aussi comment il se fait que le Général soit venu avec tant de diligence, & qu'il se presse si peu de nous attaquer. Faites bien attention à ceci. Il y a quelque tems que le Général Washington, qui est universellement aimé parmi nous, reçut un avis secret de se tenir sur ses gardes. Les précautions qu'il a su prendre, ont fait tomber entre ses mains une lettre d'après laquelle il a fait aussitôt arrêter le Maire de cette ville & d'autres Torys. On a découvert par leurs papiers le complot le plus noir qu'il fût possible d'imaginer. Ils avoient résolu de se saisir du Général Washington & des autres Chefs, dès que le Général Howe paroîtroit, & d'enclouer tous nos canons, pour faciliter le débarquement de l'ennemi & lui procurer une victoire facile. Ce complot concerté avec le Gouverneur Tryon, avoit été communiqué par lui au Général Howe, qui en conséquence, s'est pressé de partir d'Halifax, pour en voir consommer l'exécution. Le procès a été fait au perfide Maire, & il a reçu son jugement de mort; mais on a sursis à l'exécution, & on le garde en prison avec d'autres conjurés. Vous voyez ce qu'on peut attendre de ces indignes Torys, & de leurs déteſtables principes. C'est une seconde édition de ce qu'ils ont fait à la Caroline Septentrionale. Mais désormais aussi on n'aura plus pour eux aucun ménagement. Nous imaginons que le Général Howe attendra des renforts pour nous attaquer. Lorsqu'il

le fera, la journée sera chaude. Le Ciel en décidera. Jugez de notre impatience & de l'agitation où nous serons jusqu'à ce terrible moment. Un certain Colonel Campbell avec tous ses Officiers & sept cens hommes, a été enlevé par nos corsaires après un combat très-court. Nous venons d'envoyer un gros détachement vers le Canada, pour renforcer notre armée qui y a souffert un échec, & qui a perdu le brave Général Thomson «.

Pour vous donner, Monsieur, une idée de la situation où se trouve actuellement l'armée du Général How à l'égard de la ville de New-York, je vais vous copier un passage du voyage de M. Burnaby dans ce pays en 1760. » Je passai, dit-il, de la Nouvelle Jersey, dans l'Isle de Staten, de la Province de la Nouvelle York, & j'avançai l'espace de neuf miles jusqu'à la pointe qui fait face à la ville de New-York. A cette pointe je m'embarquai pour New-York, & je fis une traversée agréable, d'environ trois lieues. La ville de New-York est située sur la pointe d'une petite Isle découverte du côté de la Baye, & circonscrite dans le reste de son contour par les rivieres du Nord & de l'Est; elle domine sur une magnifique nape d'eau, & découvre les Isles de Jersey, de Long-Island, de Staten & beaucoup d'autres qui sont éparses dans la Baye «.

» On compte dans la ville de New-York deux ou trois mille maisons, & environ dix-sept mille habitans. Les rues, quoique nettes & pa-

vées, y ſont étroites, à l'exception de deux ou trois qui ſont bordées de rangées d'arbres. L'étendue de la ville en longueur, eſt d'environ une lieue ſur un tiers de lieue de largeur. L'air y eſt très-bon, mais on y manque d'eau; & celle que boivent les habitans leur eſt apportée de ſources qui ſont aſſez éloignées de la ville. La Baye de New-York communique avec celle de Newark, avec le Sund, la riviere d'Amboy & pluſieurs autres. Elle reçoit auſſi la riviere de Hudſon, autrement appellée *North-River*, une des plus larges de l'Amérique, & qui eſt navigable pour des petits bâtimens, juſques à Albany, à cent cinquante miles, ou cinquante lieues de ſon embouchure. D'Albany on communique, par la riviere de Mokok & d'autres qui arroſent le pays des ſix Nations, avec le Lac Ontario; & par les Lacs du Saint Sacrement & de Champlain, & la riviere Sorel avec le fleuve Saint Laurent, ſauf cependant quelques portages. C'eſt cette riviere du Nord ou de Hudſon, dont l'entrée eſt défendue par les batteries des Américains, que le Général ſe diſpoſoit à faire attaquer par deux vaiſſeaux. Vous jugez, Monſieur, combien elle eſt intéreſſante pour les uns & pour les autres, à cauſe de la facilité qu'elle donneroit pour une réunion de l'armée de débarquement avec celle du Général Burgoyne dans le Canada: ce qui opéreroit ſur le champ l'inveſtiſſement de la Nouvelle Angleterre. » Quant à l'Iſle de Staten, pourſuit M. Burnaby, elle peut

avoir quatre lieues de long ſur environ deux de large. Il n'y a qu'un ſeul petit village appellé *Richmon-Town*, d'où M. Howe a daté ſa lettre. Le pays eſt ou montueux ou marécageux, & en général très-âpre. Vers le midi, ſe trouve une aſſez bonne plaine. Les habitans ſont pour la plûpart Hollandois, deſcendans de ceux qui furent chaſſés de la Nouvelle York qu'ils avoient uſurpée. Cette Iſle forme le Comté de Richmond. « Vous voilà, Monſieur, parfaitement au fait du théâtre de la guerre, & des diſpoſitions des deux parties belligérantes. Vous voyez dans quelles circonſtances le Lord Howe, s'il ne tarde point à arriver, ſe préſentera avec les plein-pouvoirs qui le rendent l'arbitre du ſort des deux Empires. Tous les vrais amis du repos général & du bonheur de l'humanité, doivent déſirer qu'il ſoit vrai, comme le bruit s'en répand ici de plus en plus, que cet Amiral n'a accepté ſa commiſſion, que ſous la promeſſe qu'il ſeroit abſolument le maître des conditions d'un accommodement; & que c'eſt l'avis du Roi qui a décidé la queſtion en faveur d'une propoſition qui feroit à jamais chérir de tous les honnêtes gens le nom glorieux de Howe. Ceux qui ſont perſuadés que tel eſt le vrai état des choſes, attendent par les premieres dépêches, la nouvelle d'une action abſolument déciſive, ou d'une ſuſpenſion d'armes.

On m'apprend dans le moment, Monſieur, que le lord Amiral Howe eſt reparti de Halifax le 7 Juillet, & qu'il a dû rejoindre le

Général ſon frere à l'île de *Staten* vers le 20 Juillet, avec toute la flotte Heſſoiſe. On n'eſt inquiet que pour le bataillon de mille hommes des gardes, qui étoient de ce convoi & dont on n'a eu aucunes nouvelles depuis leur départ d'Angleterre. Le bruit ſe répand fortement, que le général Howe a évacué l'île de *Staten* lorſqu'il s'eſt vu renforcé par l'eſcadre & l'armée de ſon frere, & qu'ils ſont partis pour Philadelphie où le Général ſe rendra par terre après avoir débarqué à *Perth-Amboy*. Il eſt certain que le lord Howe donneroit ainſi une efficacité plus active & plus directe aux propoſitions d'accommodement qu'il croira pouvoir faire; & la connoiſſance qu'il aura eue de l'acte de ſéparation & d'indépendance, publié le 4 Juillet par le Congrès, aura pu le décider à rapprocher le théâtre de la guerre de celui de la négociation. Que ce moment eſt intéreſſant! Je dois pourtant vous obſerver qu'aucune autorité ne garantit la nouvelle du mouvement des armées, mais que c'eſt ſeulement un bruit général, d'après des lettres de Porſmouth où il eſt arrivé un exprès, parti, dit on, de New-York le 20 Juillet. — Il ſe débite auſſi que le général Clinton a fait une tentative malheureuſe à Charles-Town, d'où il a été repouſſé avec perte, & que deux vaiſſeaux du Roi ſe ſont perdus ſur la barre. Ce qui aide à confirmer ce bruit, c'eſt la phraſe de la lettre du général Howe, où il dit qu'il attend le géné-

ral Clinton devant New-Vork. Cela feroit toujours préſumer qu'il a manqué ſon entrepriſe Le lord Dunmore a abandonné ſa ſtation devant Norfolk, & s'eſt porté à la profondeur de 70 milles dans la baye de Cheſapeak à Guns-Iſland. Il y eſt mouillé avec cent bâtimens, ſur leſquels ſont embarqués, tous les amis du gouvernement, au nombre d'environ ſix cents en état de porter les armes y compris les negres. On dit qùe deux bâtimens de tranſport où étoient ſept cents Heſſois, ont été pris par les corſaires Américains.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On m'apporte, Monſieur, une traduction de l'acte du Congrès général de l'Amérique du 4 Juillet. C'eſt ſans contredit le plus grand événement de la campagne, de la guerre même, & peut-être de ce ſiecle. Je vais le tranſcrire ici en ſa totalité : car il ne faut en rien perdre. De pareils écrits & des ſubverſions d'Empire, ſont choſe très-rares ; heureuſement !

Déclaration des Repréſentans des Colonies unies de l'Amérique, aſſemblées en Congrès général le 4 Juillet 1776.

Lorſque dans le cours des événemens humains, un peuple ſe voit forcé à diſſoudre les liens politiques qui l'uniſſoit à un autre, & à prendre ſéparément parmi les Puiſſances de

la terre, & ſuivant le droit de l'égalité, la place que lui aſſignent les loix de la nature & du dieu de la nature, il eſt décent & convenable, que par reſpect pour les opinions du reſte des hommes, ce peuple faſſe connoître les motifs qui l'ont porté à une telle ſéparation.

Voici des vérités évidentes par elles-mêmes C'eſt que tous les hommes ont été créés égaux : c'eſt qu'il eſt certains droits inaliénables dont le Créateur les a doués, tels que la vie, la liberté & le deſir du bien être, pour le maintien deſquels furent inſtitués parmi eux les gouvernemens, qui tiennent leurs juſtes pouvoirs du conſentement des gouvernés; & que dès qu'une forme de gouvernement tend à les détruire, le peuple a le droit de la modifier ou de l'abolir, & d'en inſtituer une nouvelle, en poſant ſa baſe ſur les principes, & donnant à ſes pouvoirs l'organiſation qu'il juge les plus propres à effectuer ſa ſureté & ſon bonheur. La prudence veut ſans doute qu'on ne change pas pour des cauſes frivoles ou paſſageres des gouvernemens établis depuis long-tems; auſſi l'expérience a-t-elle fait voir que les hommes ſe reſignent plus volontiers à ſouffrir, tant que les maux ſont ſupportables, qu'ils ne ſe décident à ſe faire juſtice eux-mêmes, par l'abolition d'un gouvernement auquel ils etoient habitués. Mais lorſqu'une longue ſuite d'abus & d'uſurpations toutes invariablement dirigées vers le même but, prou-

vent évidemment le projet de réduire un peuple à l'asserviſſement ſous un deſpotiſme abſolu; c'eſt le devoir autant que le droit de ce peuple de ſecouer le joug d'un pareil gouvernement, & de ſe procurer d'autres gardiens qui lui répondent de ſa ſureté future. Telle a été la patience des Colonies Américaines dans leurs ſouffrances, & telle eſt aujourd'hui la néceſſité qui les force à changer la forme de leur gouvernement. L'hiſtoire du Roi actuel de la Grande-Bretagne, n'offre qu'un tiſſu d'outrages & d'uſurpations, qui toutes ont eu pour objet direct l'établiſſement d'une tyrannie abſolue ſur les états Américains. Pour le prouver il nous ſuffira d'expoſer les faits ſuivant à tout ce qu'il y a de gens ſans partialité, dans l'univers.

Il a refuſé ſon conſentement aux loix les plus ſalutaires & les plus indiſpenſables pour l'intérêt du bien public.

Il a défendu à ſes Gouverneurs de paſſer des loix d'une importance extrême & d'une néceſſité urgente, à moins que leur action ne fût ſuſpendue juſqu'à ce qu'on eût obtenu ſon conſentemenr; & dans leur état de ſuſpenſion il les a entierement négligées.

Il a refuſé de paſſer d'autres loix à la convenance de diſtricts conſidérables, à moins que les peuples de ces diſtricts n'abandonnaſſent leur droit de repréſentation dans le corps légiſlatif: droit inappréciable pour eux & qui n'eſt formidable que pour un gouvernement tyrannique.

Il a convoqué des corps légiſlatifs dans des lieux inuſités, où manquoient toutes les douceurs de la vie, & éloignés des dépôts des actes publics, avec la ſeule vue de fatiguer leur conſtance & de les faire plier à ſes deſſeins.

Il a diſſous, pluſieurs fois, des corps repréſentatifs, parce qu'ils s'étoient oppoſés avec une mâle fermeté à ſes entrepriſes ſur les droits du peuple.

Après avoir ainſi diſſous ces corps, il s'eſt refuſé, pendant très-longtems, à en faire établir d'autres; d'où il réſulte que l'autorité légiſlative ne pouvant point s'anéantir, a remonté vers ſa ſource, qui eſt le peuple, pour être par lui exercée. Mais dans l'intervalle l'Etat a été expoſé à tous les dangers d'une invaſion du dehors, & aux plus inquiétantes convulſions au dedans. Il a cherché à arrêter l'accroiſſement de la population dans les Etats Américains, en ſuſcitant des embarras dans l'exécution des loix pour la naturaliſation des étrangers, en refuſant de paſſer des loix pour autoriſer leurs émigrations vers l'Amérique, & en hauſſant les termes auxquels on avoit juſques-là obtenu les nouvelles appropriations de terres.

Il a arrêté le cours de l'adminiſtration de la juſtice, en refuſant ſon conſentement à des loix dont l'objet étoit de conférer un pouvoir judiciaire.

Il a rendu les Juges dépendans de ſa ſeule

volonté, en mettant leurs offices ſous ſa main, & en ſe rendant le maître de regler & de payer leurs gages.

Il a érigé une multitude de nouveaux offices, & envoyé en Amérique des légions d'employés pour harraſſer le peuple & dévorer ſes ſubſiſtances.

Il a entretenu des armées parmi nous en tems de paix, ſans le conſentement de nos corps légiſlatifs.

Il a cherché à rendre le militaire indépendant de la puiſſance civile, & à faire même qu'il lui devînt ſupérieur.

Il a comploté avec (*) d'autres, pour nous ſoumettre à une Juriſdiction étrangere à notre conſtitution, & inconnue à nos loix: donnant ſon conſentement à leurs prétendus actes de légiſlation, qui ont eu pour objet:

(*) Le Parlement de la G. Br.

- De diſtribuer parmi nous des corps conſidérables de troupes armées:
- De garantir ces troupes, par des formes illuſoires, d'être punies pour les meurtres qu'elles auroient commis ſur les peuples d'Amérique:
- D'interrompre notre commerce avec toutes les parties du monde:
- De nous impoſer des taxes ſans notre conſentement:
- De nous priver, en pluſieurs cas, de l'avantage d'être jugés par nos Pairs:
- De nous tranſporter au-de-là des mers pour y être jugés pour de prétendus délits:
- D'abolir le vrai ſyſtême des loix Angloiſes,

(*) Le Canada.

dans une province (*) voisine, en y établissant un gouvernement arbitraire, & en donnant une telle extension à ses limites, que cette Province pût servir tout à la fois & d'autorité, & d'instrument pour introduire le même pouvoir tyrannique dans les autres Colonies :

De nous enlever nos chartres, d'abolir nos loix les plus précieuses, & de changer, jusques dans leur base, les formes de notre gouvernement :

De suspendre nos corps législatifs & de se déclarer eux-mêmes revêtus du pouvoir de porter des loix pour nous dans tous les cas quelconques.

Il a abdiqué le gouvernement des Etats Américains, en déclarant qu'il nous retiroit sa protection, & en nous faisant la guerre.

Il a exercé le brigandage sur nos mers, ravagé nos côtes, brûlé nos villes & fait couler le sang des peuples Américains.

Actuellement, il fait passer en Amérique des armées considérables de mercenaires étrangers, pour consommer ses œuvres de mort, de désolation & de tyrannie, qu'il avoit commencées avec des recherches de cruauté & de perfidie, dont les siecles de barbarie fournissent à peine l'exemple, & trop indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a forcé nos compatriotes, pris à la mer, à porter les armes contre leur pays & à devenir les bourreaux de leurs amis & de leurs

freres, ou à périr eux-mêmes de leurs mains.

Il a excité parmi nous des foulevemens domeftiques, & a effayé de faire tomber fur nous les habitans de nos frontieres, d'impitoyables fauvages, qui ne favent faire la guerre que pour le carnage, fans diftinction de fexes, d'âges, ou de conditions.

A chacun de ces degrés d'oppreffion, nous nous lui avons adreffé les plus humbles remontrances, pour lui demander les redreffement de nos griefs; & nos fuppliques réitérées n'ont obtenu d'autre réponfe que des outrages réitérés.

Un Roi, dont le caractere eft marqué ainfi par tous les traits de la tyrannie n'eft point propre pour être le gouverneur d'un peuple libre.

Et, quant à nos freres de la Grande-Bretagne, nous n'avons pas manqué non plus d'attention à leur égard. Nous n'avons ceffé de les avertir des entreprifes que leur Parlement faifoit pour étendre fa juridiction fur nous, contre tout droit & juftice. Nous leur avons remis fous les yeux les circonftances de notre émigration & de notre établiffement en Amérique. Nous en avons appellé à leur juftice & à leur magnanimité, & nous les avons conjurés par les liens de notre fraternité, de défavouer ces ufurpations, qui infailliblement détruiroient entr'eux & nous, toute union & toute correfpondance. Ils ont été eux-mêmes fourds au cri de la Juftice & de la

Nature. Nous ſommes donc forcés de céder à la néceſſité qui met une ſéparation entre nous, & de les regarder, ainſi que tout le reſte des hommes, comme nos ennemis en guerre, & nos amis en paix.

A ces cauſes, nous, les Repréſentans des Etats Unis de l'Amérique, aſſemblés en Congrès général, après avoir invoqué le ſuprême Juge de l'Univers, en témoignage de la droiture de nos intentions, Nous, au nom & par l'autorité des louables peuples de ces Colonies, publions & déclarons ſolemnellement, que ces Colonies unies ſont, & de droit doivent être Etats libres & indépendans : qu'elles ſont relevées de toute *allégeance* envers la Couronne Britannique : que toute liaiſon politique entr'elles & l'Etat de la Grande-Bretagne eſt & doit être totalement diſſoute; & qu'en leur qualité d'Etats libres & indépendans, elles ont pleine autorité pour faire la guerre ou la paix, contracter des alliances, établir le commerce, & faire tous autres Traités & actes que les Etats indépendans peuvent faire de droit. Et à l'appui de cette déclaration, en mettant notre plus ferme confiance dans la protection de la Providence divine, nous engageons mutuellement les uns envers les autres, nos vies, nos biens, & tout ce que nous avons de plus cher, notre honneur.

Signé par ordre & au nom du Congrès,

Jean Hancock, Préſident.

Atteſté Charles Thompſon, Secrétaire



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Chambre des Communes.

LA Chambre délibere ſur diverſes pétitions pour obtenir l'exportation de certaines denrées, & elle arrête en Comité de permettre celle d'une quantité déterminée de biſcuits & de grenailles à l'île de Terre-Neuve, à la Nouv. Ecoſſe, à la baye des Chaleurs & à la côte de Labrador, pour l'avantage des pêcheries britanniques dans ces parties. 1er. Mai.

Le Comité du ſubſide arrête d'accorder 92,421 l. 14 ſ. 1 d.$\frac{1}{4}$.pour le déficit de la ſomme octroyée en 1774 à l'occaſion de la refonte des eſpeces d'or, & 13,000 l. pour l'entretien des forts & établiſſemens ſur la

côté d'Afrique durant la présente année 1776.

1er. Mai. Le lord North remet à la Chambre une copie du Traité avec le Prince de Waldeek, & aussitôt il fait lecture du message du Roi :

» GEORGE, ROI, Sa Majesté se reposant sur le zele éprouvé & l'affection de ses fideles Communes, & considérant que, durant les présens troubles dans l'Amérique Septentrionale, il pourroit survenir des événemens imprévus de la plus grande importance, qui pourroient avoir des suites dangereuses, si l'on ne prenoit aussitôt des mesures pour y obvier ou les renverser, desire que cette Chambre la mette en état de défrayer toutes dépenses faites ou à faire à l'occasion des services militaires pour l'année 1776. selon que l'état des affaires l'exigera. Et S. M. ayant jugé nécessaire de rendre sa proclamation en conformité de l'acte du Parlement passé dans la quatorziéme année de son règne, pour faire rentrer le reste de la monnoie d'or décriée, ne doute point que ses fideles Communes ne la mettent en état de suppléer aux besoins que pourra occasionner ce service, & dont l'on ne sauroit encore donner l'évaluation certaine. GEORGE, Roi.

2 Mai. LE NOMBRE des bâtimens de transport actuellement au service de l'Angleterre, se monte à plus de cinq cents voiles; en y comprenant les vaisseaux étrangers fretés pour les troupes Hessoises.

La seconde division de ces troupes qui,

avec le régiment de Hanau, sera de cinq mille hommes, n'attend, pour partir des ports d'Allemagne, que les bâtimens de transport. Mais il est plus que probable qu'on ne les verra point à Spithead avant le premier Juin, plusieurs des bâtimens qui doivent aller chercher ces troupes étant encore occupés actuellement à décharger leurs cargaisons sur la Tamise. Tous les bâtimens frettés pour ce service sont ou Hollandois ou Hambourgeois, & on sait très-bien que même le plus pressant danger ne les feroit pas hâter leur marche ou se détourner d'un seul pas de leur route ordinaire. 2 Mai.

Extrait d'une Lettre de Spithead, du 2 Mai.

On s'attend que nous mettrons à la voile demain pour Boston, sous les ordres du Commodore William Hotham, qui arborera son pavillon à bord du *Preston* de cinquante canons. Les vaisseaux qui vont sous son commandement sont le *Jersey*, vaisseau hôpital; l'*Emrald*, de 32 canons; la *Brune*, aussi de 32; le *Strombolo*, brulot; la *Carcasse*, bombarde; & tous les bâtimens de transport qui sont prêts. Il y a actuellement ici plus de cent batimens de transport, qui tous ont à bord des troupes étrangeres.

JOURNAL DE L'AMERIQUE.

Pendant que le Ministere prend toutes les mesures possibles pour réduire les Colonies Américaines à l'obéissance, quelques Gouverneurs de ces Provinces font aussi de leur

2 Mai. côté les plus férieux efforts pour les ramener par la voie de la perfuafion.

Le comte de DUNMORE, Gouverneur de la Virginie, a écrit dans cette vue au fieur Richard Corbin la lettre fuivante à bord du vaiffeau le Dunmore, fur la riviere d'Elifabeth, le 27 Janvier.

MONSIEUR,

Nonobftant les reproches auffi multipliés que faux & cruels, qu'on a femés contre moi, comme fi j'étois un ennemi de la Colonie; & quoique les Chefs actuels puiffent avoir cru, pour le maintien des mefures qu'ils ont récemment adoptées, qu'il étoit néceffaire de me repréfenter fous un point de vue abfolument contraire à celui fous lequel il leur avoit plû de me confidérer, il n'y a encore que peu de mois; affuré cependant moi-même de mon ferme attachement au pays en général, & à cette Colonie en particulier, je fuis pleinement convaincu, qu'il n'y en a pas un feul parmi eux, qui, ayant jamais confidéré ma conduite d'un œil impartial, ne foit perfuadé que chaque acte de mon adminiftration a tiré fa fource d'un cœur qui n'a jamais nourri une feule penfée, dont le bonheur réel & le bien-être de cette Colonie ne fût l'objet. Ce bien-être ayant conftamment été mon principal but, au moment même que je reçus mes dépêches, l'année derniere, je convoquai l'Affemblée, pour mettre devant elle les réfolutions du Parlement, ne doutant point alors qu'elles ne fuffent reçues avec joie par tous ceux qui fouhaitoient le bien du pays. Ayant reçu aujourd'hui le très-gracieux difcours du Roi, je faifis, avec le plus grand plaifir, le dernier paragraphe qu'il contient, & dans lequel S. M. dit: » Il pourroit auffi convenir d'autorifer les perfonnes, munies de pareilles commiffions, à réintégrer telle Province ou Colonie, qui retourneroit ainfi à l'obéiffance, dans le libre exercice de fon commerce

& de son trafic, ainsi que dans la jouissance de la même protection & sûreté, comme si elle ne se fût jamais rendue coupable de révolte». Je saisis, dis-je, avec la plus grande avidité ce sentiment si généreux, si humain, & si véritablement noble, pour offrir de nouveau de faire tous les efforts qui seroient en ma foible puissance, afin de procurer, par tous les moyens qu'on croiroit utiles, une réconciliation honorable, permanente, prompte & heureuse entre cette Colonie & la Mere-Patrie. Je supplie le Tout-puissant qu'ils puissent faire, à ce sujet, de mûres réflexions avant de s'attirer la vengeance de ce peuple puissant, quoique bon; & de plonger ainsi ce pays, naguères si fortuné, dans toutes les horreurs de la guerre civile la plus destructive qui, quand même elle seroit aussi heureuse que les plus échauffés d'entre eux pourroient l'espérer, ne sauroit cependant se terminer que par leur destruction inévitable. Car quel est donc l'avantage qu'ils peuvent en attendre, & quels ne sont pas les maux qu'ils ont à craindre en s'opiniâtrant dans cette contestation, la plus ruineuse & la plus dénaturée qui pût arriver? Si les conducteurs actuels du peuple étoient aussi bien disposés pour rentrer dans leur devoir, que je sais que l'est le gros de la Colonie, ils embrasseroient l'occasion favorable qui s'offre aujourd'hui; mais, s'ils s'aveuglent assez eux-mêmes pour croire qu'ils puissent secouer entierement le joug de la fidélité qu'ils doivent au meilleur des Souverains, & rompre leur lien avec cet Etat qui les a nourris avec le plus tendre soin paternel; leur mémoire sera transmise à la postérité comme celle des hommes les plus séditieux & les plus ingrats».

2 Mai.

» La conviction intime que j'ai, Monsieur, de votre attachement zélé au pays de votre naissance; l'admiration que vous témoignez pour cette constitution & ce Gouvernement vraiment excellent, sous lequel vous avez si long-temps vécu avec bonheur; & l'amour, dont vous êtes animé pour notre très-gracieux Souverain, m'engagent à vous importuner de

cette offre de mes ſervices pour la Colonie. Je vous prie
2 Mai. d'aſſurer tous & chacun, auxquels vous jugerez à propos de communiquer ma préſente Lettre, de ma bonne volonté pour m'expoſer à toutes les fatigues ou difficultés, dans la vue de rendre ſon bonheur parfait. Il ne me reſte qu'à vous prier de ſoutenir mes efforts, pour effectuer une réconciliation entre ce pays & la Mere-Patrie, par l'interpoſition de vos avis les plus ſalutaires, & par tous les ſecours qui ſeront en votre pouvoir. Que l'un & l'autre nous puiſſions nous réjouir d'un heureux ſuccès, c'eſt le vœu ardent de celui qui eſt, &c.» *Signé*, DUNMORE.

M. Richard *Corbin* ayant envoyé cette lettre au Comité de ſûreté de la Virginie, ce Comité lui fit la réponſe ſuivante :

MONSIEUR,

Le Comité de ſûreté a pris en conſidération la Lettre qui vous a été adreſſée par le Lord Dunmore, & que vous lui avez communiquée. Vous, Monſieur, qui êtes ſi parfaitement inſtruit des ſentimens du pays, que nous repréſentons aujourd'hui, devez être convaincu, qu'il s'eſtimeroit extrêmement heureux par une réconciliation juſte & honorable avec la Grande-Brétagne, ſans effuſion ultérieure de ſang; mais nous ne ſommes point autoriſés, ni même portés par inclination à nous mêler de la voie de négociation, pour effectuer cet objet deſirable. Dans ſa derniere requête préſentée au Trône, le Congrès Continental a prié S. M. de déterminer quelque voie pour entamer une telle négociation. Et, ſi l'Adminiſtration eſt diſpoſée à guérir la bleſſure portée à l'Empire Britannique d'une maniere ſi dénaturée, elle embraſſera cette occaſion d'atteindre ce but qui probablement ſera la derniere. A tout événement, toute autre démarche, quelle qu'elle ſoit, doit partir des repréſentans du Continent & non pas de nous. Nous communiquerons cependant cette Lettre à l'Aſſemblée des Communes.

qui, en conséquence de son ajournement, doit s'assembler le premier jeudi du mois de Mars ; & nous soumettrons la matiere à son avis, au cas qu'il y ait alors un nombre suffisant de Membres pour travailler aux affaires, ou aussi tôt après qu'un tel nombre pourra être rassemblé. En attendant, si le Lord est d'inclination, & s'il a en son pouvoir de rendre service à la Colonie, & d'éviter que la brêche ne soit encore élargie, il peut le prouver en faisant cesser les hostilités contre les habitans, jusqu'à ce que les dernieres intentions de S. M. à l'égard d'une négociation, soient connues. 2 Mai.

Nous avons, Monsieur, la plus grande confiance en votre attachement aux intérêts réels de l'Amérique; & nous sommes convaincus que la communication du contenu de cette lettre, que vous nous avez donnée, provient du motif le plus louable. Nous sommes avec beaucoup de respect, &c.

Signé, Edmund Pendleton, pour le Comité.

M. James Woight, Gouverneur de la Georgie, a fait une démarche semblable à celle du Lord Dunmore, & avec aussi peu de fruit, ainsi qu'on va le voir par la copie suivante de la Gazette de cette Colonie.

De Savannah dans la Georgie, le 14 Février.

Le Gouverneur avec sa famille a quitté cette ville le 11 de ce mois, & s'est embarqué sur le vaisseau le *Scarborough* à Tybée.

Lettre de M. Wright, Gouverneur de la Georgie, à M. James Mackay & aux autres Membres du Conseil de S. M. à Savanah, écrite à bord du Scarborough, mouillé à Cockspur le 13 Février.

Messieurs,

Depuis plus de trois semaines j'ai fait tous mes

2 Mai. efforts pour obtenir de ceux qui ſont actuellement à la tête des affaires, que les Commandans des vaiſſeaux de S. M., dans ces parages, puſſent avec aſſurance ſe rendre à la ville & avoir une libre correſpondance avec moi, ſans recevoir aucune eſpece d'inſulte de la part du peuple aſſemblé dans la ville & aux environs, & pour que les vaiſſeaux de S. M. puſſent auſſi ſe fournir de proviſions en les achetant tout ce qu'elles valent. Comme j'ai vu que le dernier meſſage relatif aux objets que je deſirois être expoſés par les Repréſentans de la ville de Savannah, à ceux qui ont l'autorité en main étoit reçu ſi légerement & regardé avec tant d'indifférence que, bien que je l'euſſe envoyé le *6* de ce mois au matin, j'ai été cinq jours ſans recevoir aucune ſorte de réponſe & que je ne ſais pas même ſi l'on ſe propoſe de m'en faire une ou non ; & comme je ſuis perſuadé qu'il eſt eſſentiel au ſervice de S. M. & au bien de cette province que j'aye une entrevue avec les officiers du Roi, qui s'y trouvent, d'après toutes ces raiſons & beaucoup d'autres que vous devez connoître & approuver, à tout événement, j'ai pris la réſolution de me rendre ici & j'y ſuis arrivé heureuſement hier matin à trois heures.

Après avoir mûrement & pleinement examiné les différentes lettres que j'ai reçues d'Angleterre & du général Howe à Boſton, & après avoir eu de longues conférences avec les officiers de S. M. qui ſont ici, j'ai la ſatisfaction de pouvoir vous aſſurer que les forces qui ſont actuellement dans les environs, (quoique bien ſuffiſantes pour réduire tous ceux qui voudroient tenter quelque oppoſition) ne commettront aucune hoſtilité contre cette province, & qu'elles ne deſirent & ne demandent autre choſe qu'une correſpondance amicale & un ſecours de proviſions fraîches. Vous pouvez abſolument compter ſur les aſſurances que je vous donne. Voilà ce que les officiers de S. M. attendent de vous, ils y ont un droit inconteſtable & ils inſiſtent ſur leur demande. C'eſt ce qu'aujour-

d'hui je requiers ſolemnellement au nom de S. M. & en qualité (peut-être) *du meilleur ami des peuples de la Georgie.* Je leur conſeille d'y acquieſcer ſans le moindre délai, ſans quoi je les préviens qu'il n'eſt pas en mon pouvoir de leur aſſurer la continuation de la paix & de la tranquillité dont ils jouiſſent à préſent, ſi l'on peut qualifier de ce nom la ſituation où ils ſe trouvent.

2 Mai.

Sa Majeſté a bien voulu m'accorder la permiſſion de retourner en Angleterre; &, quoiqu'on en puiſſe penſer, mon attachement pour la Province & pour ſes habitans eſt tel que je ne puis me diſpenſer, peut-être pour la derniere fois, de les exhorter à ſe ſouſtraire eux & leur poſtérité à la ruine & à la deſtruction totale & très-prochaine, dont ils ſont menacés; & je ne puis les quitter ſans leur recommander encore de la maniere la plus preſſante & la plus amicale, de ſe déſiſter de leurs projets & de leurs réſolutions actuelles; la choſe dépend encore d'eux; & s'ils me donnent jour à le faire, je m'engage (autant que je le pourrai) à leur faire obtenir une amniſtie générale pour tous les crimes & délits paſſés. Je les conjure, avant qu'il ſoit trop tard, de donner l'attention la plus ſérieuſe à ma propoſition; mais de quelque façon que les choſes tournent, qu'ils ſe reſſouviennent qu'aujourd'hui, au nom du Roi, j'offre à la province de la Georgie la branche d'olivier, objet ſi deſiré, tréſor ineſtimable, & qui rendra la paix & la félicité à ſes habitans & leur poſtérité.

Le capitaine *Barklay* m'a offert de notifier qu'il eſt très-diſpoſé à donner toute l'aſſiſtance qui ſera en ſon pouvoir aux Capitaines des vaiſſeaux marchands, qui auront pris leurs expéditions, pour les mettre en état de pourſuivre leur voyage. Je dois auſſi vous informer que le ſenau pris vendredi ou ſamedi dernier, ne l'a été que par une mépriſe de l'officier qui commandoit le ſloop armé, & que ſi le propriétaire veut venir, non-ſeulement le ſloop lui ſera rendu, mais même on lui payera un prix raiſonnable du riz qui étoit à

2 Mai. bord & dont on a pris une partie pour nourrir les porcs & la volaille. Je vous obſerve encore que ledit ſloop armé remontera demain juſqu'à la pointe *Fourmille* pour faire de l'eau fraîche & non pour autre choſe. Je vous prie de vouloir bien communiquer cette lettre, que je regarde comme de la plus grande importance pour tout le peuple de la Georgie, au Congrès, s'il eſt aſſemblé, & s'il ne l'eſt pas, à ceux qui compoſent ce qu'on appelle le Conſeil de ſureté & nommément aux habitans de la ville & de la Province en général, & de leur dire que j'attendrai pendant un tems raiſonnable leur réponſe claire & préciſe ſur chaque point de ma lettre. Je ſuis avec une parfaite eſtime, Meſſieurs, votre très-obéiſſant ſerviteur.

Ja. Wright.

Réponſe du Congrès, adreſſée aux Membres du Conſeil de Sa Majeſté.

A Savannah, le 17 Février 1776.

MESSIEURS,

Nous avons examiné, avec toute l'attention due à l'importance d'une affaire auſſi ſérieuſe, la lettre que vous avez communiquée au Congrès de la part du Gouverneur qui nous a quittés tout-à-coup, & contre toute attente. D'un côté, nous ſentons un déplaiſir & une répugnance inexprimables à être obligés de regarder comme ennemis ceux que tout récemment nous aimions comme nos freres & nos compatriotes; & de l'autre nous nous trouvons forcés, par la loi de la conſervation & de la défenſe de ſoi-même, de régler en quelque ſorte notre conduite d'après cette idée.

Son Excellence nous informe que des forces très-conſidérables, tant par mer que par terre, ſont arrivées à Cockſpur, leſquelles, à ce qu'il paroît, attendent

de jour en jour de nouveaux renforts ; mais que pour le présent elles ne pensent point à commettre des hostilités contre cette province. Il nous est impossible d'imaginer ce qu'elles se proposent, puisque la présence de cet armement manifeste certainement des projets. Il se peut faire que leur premiere & immédiate opération ne soit pas contre cette province ; mais ne devons-nous pas nous regarder comme une partie du tout ? Et le message même du Gouverneur ne tend-t-il point à rendre efficaces les mesures auxquelles nous devons nous opposer de concert avec l'Amérique ? Sous ce point de vue, nous en appellons à tout l'Univers, & nous demandons si ce ne seroit pas trahir & abandonner lâchement la cause générale, que de contribuer le moins du monde (de quelque maniere que les choses tournent) à faire trouver une assistance que nous pouvons refuser. 2 Mai.

Vous pouvez nous croire, Messieurs, lorsque nous vous disons que nous manquons d'expressions pour rendre le chagrin que nous fait éprouver la situation de cette province. Nous connoissons les inconvéniens qui doivent naître d'une dissolution d'ordre & de gouvernement, & qu'il ne faut choisir cet état que comme l'alternative d'un plus grand mal. Ce qui ajoute encore à nos peines, c'est que nous soyons forcés, par une suite naturelle des choses, d'établir une distinction entre les Anglois & les Américains, & de refuser aux premiers ce que nous accorderions de si bon cœur aux derniers. Il seroit inutile de faire l'énumération des causes qui ont amené cette situation. Il suffit de dire que de notre côté nous n'avons desiré & nous ne desirons actuellement autre chose que les droits de sujets Anglois, & que nous sommes fermement & absolument déterminés à sacrifier tout pour nous les assurer.

Sur la lettre que vous écrit le Gouverneur, nous voyons que celui qui commande les forces à l'entrée de la riviere demande deux choses, une correspondance amicale & un secours de provisions fraîches,

2 Mai. Quant à la premiere, lorſque vous réflêchirez ſur les défiances & les ſoupçons qui ſe ſont emparées des eſprits dans l'un & dans l'autre parti, vous conviendrez avec nous que non-ſeulement elle n'eſt pas poſſible; mais même que quand on chercheroit à y adhérer, il y auroit à craindre que la plus légere imprudence de part ou d'autre n'avançât la ſcène que nous éloignons avec tant de ſoin. Quant au ſecond article, d'après les motifs & les craintes que nous venons d'expoſer, nous eſpérons que vous nous approuverez de l'avoir refuſé : nous parlons quant aux troupes en général. A l'égard du *Scarborough*, comme c'eſt un vaiſſeau de guerre en ſtation; & que le Capitaine a déclaré qu'il ne venoit que pour protéger le commerce, & qu'il n'avoit aucune intention hoſtile contre cette province; nous le regardons ſous un point de vue tout-à-fait différent; & en conſéquence nous avons écrit au Capitaine Barclay que nous n'empêchions pas qu'il ſe pourvût de tems en tems des articles de proviſions que la ville fournit, auſſi longtems que les perſonnes & les propriétés des habitans ſeront reſpectées. Tout ce que nous lui demandons, c'eſt d'acheter ces proviſions par l'entremiſe d'un agent ou d'un commiſſionnaire en cette ville, & au moyen d'un bateau qui ſera ſervi par des habitans. Cette précaution nous a paru néceſſaire parce que vous ſavez qu'actuellement la ville eſt remplie de gens qui par zèle ou par imprudence pourroient ſe porter à des excès que nous ſommes bien-aiſes de prévenir s'ils communiquoient avec des perſonnes qui n'ont point les mêmes principes qu'eux.

Par ordre du Congrès

Aux Membres du Conſeil de Sa Majeſté.

Aachibald Bullock, Préſident.

Extrait d'une Lettre de la Virginie.

» Le ſieur Richard Corbin s'eſt rendu à

Williamſbourg le 19 Février, & le lendemain il a continué, avec l'approbation unanime du Comité de ſureté, ſon voyage vers Norfolk, pour ſe rendre à bord du vaiſſeau le *Dunmore* & y avoir une conférence avec ce Lord ſur ſa lettre du 27 Janvier, par laquelle il lui faiſoit des propoſitions pour l'engager à négocier un accommodement avec la Grande Bretagne. Le ſieur Corbin devoit en même tems y prendre les lettres venues de Londres «. 2 Mai.

» La frégate *Mercury*, Capitaine Graham, ci-devant Macarteny, ayant le général Clinton & le lord Percy à bord, & deux bâtimens de tranſport avec environ trois ou quatre cents ſoldats, la plupart d'Infanterie légere des quatriéme & quarante-quatriéme régimens, & une nombre d'officiers du ſeiziéme & quarante-quatriéme régiment, avec quelques Ingénieurs, arrivant de Boſton à Hampton-Road, y ont été joints par le *Kings'Fisher* & par quatre ou cinq alleges qui étoient le 19 Février à la hauteur de Hampton. On les croyoit deſtinés pour Potowmack, ou pour la Caroline Septentrionale, où il s'eſt élevé quelques troubles parmi ceux des habitans qui ſe nomment les *Régulateurs* ou *Torys* «.

» Le Commodore *Hammond* a donné ordre à tous les Officiers de Marine de ceſſer de faire feu ſur les ſentinelles & ſur les petits détachemens Américains ſous peine d'être caſſés «.

2 Mai. » Les cinq cents hommes sous les ordres du lord Dunmore, étoient retranchés à Porsmouth & les Provinciaux à peu de distance au dessous d'eux, en corps considérable «.

Extrait d'une autre Lettre de Williamsbourg, le 26 Février.

» On a appris par M. Hancock Lée, que les Indiens avoient enlevé la chevelure de deux ou trois Blancs sur l'Ohio, & que l'Officier commandant au Détroit leur offre 10 l. pour chaque chevelure. Le capitaine Neaville, du Fort Pitt, mande le même détail à un de ses amis à Fréderick; mais il dit que la récompense va jusqu'à 50 l. sterl. pour chaque chevelure «.

» Le Colonel Corbin est de retour de la course inutile qu'il a faite pour conferer avec le lord Dunmore. Ce Lord a refusé de donner une commission pour tenir une assemblée. Il a seulement demandé que les principaux habitans du pays signassent des propositions d'accommodement, avec lesquelles il se rendroit en Angleterre. Mais il faudra donc qu'il les fasse signer par ses anciens amis qui sont sur l'escadre ou aux environs de Norfolk, car il trouveroit ailleurs fort peu d'habitans qui eussent cette complaisance. Il a déclaré aussi qu'il y avoit des Commissaires chargés de la négociation; mais il n'a pas dit qui ils étoient «.

« Le lord Dunmore n'est point rappellé;

il a ſeulement la permiſſion de s'en aller s'il le juge à propos. La Cour approuve ſa conduite & il a des pouvoirs illimités pour tirer ſur la Tréſorerie. Selon le rapport de Corbin, ce Lord, le général *Clinton* & le Capitaine *Hammond* paroiſſent tous fort tranquilles. Ce dernier même a aſſuré qu'il avoit défendu à ſes alleges de faire aucun mal aux habitans ni à leurs biens : ſon unique objet étant de garder la mer & de faire mettre en exécution les actes de commerce. 2 Mai.

Le général Clinton a quatre Compagnies qui n'ont point débarqué, mais les bâtimens de tranſport avec le *Mercury* ont pris terre à Hampton. Le Général faiſoit un ſecret de ſa deſtination, mais les jeunes Officiers ont dit qu'ils alloient faire une viſite au gouverneur Martin, au Cap Fear, pour ſe rendre de là à la Caroline Méridionale «.

» En entendant la lecture de cette partie de notre lettre au colonel Corbin, où il eſt dit : *que nous n'avions ni le pouvoir, ni l'envie de nous mêler de la négociation, qui ſeroit entierement à la diſpoſition du Congrès*, le général Clinton s'eſt écrié que tout ce que l'Amérique demanderoit d'une maniere conſtitutionelle lui ſeroit accordé, mais que nous n'aurions rien a attendre du Parlement ſi nous mettions notre confiance dans le Congrès. Le lord Dunmore vouloit lui emprunter de ſes troupes pour nous chaſſer de Kemps. Clinton lui a demandé ſi nos gens reviendroient, & ſur la

réponse de Dunmore qu'on le présumoit,
2 Mai. en ce cas a repris ce Général, » je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'aie rien à démêler avec eux «.

P. S. Nous venons de recevoir avis d'Hampton que le général Clinton avec ses troupes, *le Mercury le King'fisher* & deux ou trois alleges, sont sortis hier des Caps.

Voici la substance d'un arrêté pris par la Convention de la Virginie au commencement de Mars.

» La Convention approuve hautement la conduite du capitaine Woodford, tant pour la bravoure qu'il a montrée avec un si glorieux succès à la derniere affaire contre les troupes du lord Dunmore, près du grand pont, que pour l'humanité avec laquelle il a traité les officiers & soldats qu'il a fait prisonniers dans cette action, & qui étoient dignes d'un meilleur sort «.

» Le lord DUNMORE, par sa proclamation datée à bord du vaisseau le William, du 7 Novembre 1775, ayant déclaré, premierement qu'il mettoit la loi martiale en vigueur, pour se rendre maître par ce moyen de nos biens, de nos priviléges & de nos vies. 2° Que tous ceux qui ne reconnoîtroient pas son autorité illégale & usurpée, seroient réputés par lui en état de rébellion, & 3°. qu'il offroit la liberté aux esclaves de ceux qu'il lui plaît de qualifier

qualifier de Rebelles, pour les soulever contre leurs maîtres, paroît avoir exposé la Colonie au danger d'un soulevement de la part des negres & autres; c'est pourquoi, nous qui sommes les défenseurs naturels de la vie & de la liberté de ces peuples, nos constituans, regardons comme un de nos plus essentiels devoirs, de les proteger contre toutes les entreprises du despotisme; & afin de les délivrer plus promtement & plus efficacement des apprehensions que leur causent ces téméraires démarches du lord Dunmore, nous faisons savoir à tous les domestiques engagés, ou negres, que ceux qui se seront laissés séduire par les promesses trompeuses de ce Lord, & qui en conséquence quitteroient leur maître ou feroient mine de se soulever, seront punis de mort, suivant toute la rigueur de la loi; & quant aux naturels de la Grande-Bretagne, c'est à dire aux Ecossois qui se sont qualifiés ainsi, à qui la convention avoit accordé l'avantage de rester dans la Colonie, en observant une stricte neutralité, d'autant qu'ils en ont abusé de toutes les manieres, en trahissant la Colonie, & en cherchant à y soulever les esclaves; nous déclarons que l'ancien arrêté en leur faveur cesse de ce moment d'avoir lieu, & qu'ils seront obligés de partager tous les dangers & tous les travaux des fideles peuples de la Colonie armés pour sa défense ». 2 Mai.

LE COLONEL RICHARD CASWELL, ci devant Délégué pour la province de la Caroline Mé-

ridionale au Congrès du Continent, & actuellement Commandant d'un corps de troupes, a écrit au ſieur Cornelius Harnett, Préſident de l'Aſſemblée Provinciale de la Caroline Méridionale, une lettre datée du camp de Long-Creek, le 29 Février dernier, dont voici la ſubſtance :

2 Mai.

» J'ai la ſatisfaction de vous apprendre que nous avons eu une affaire avec les Torys au pont de la Veuve *Moore*, le 27 de ce mois. Notre armée étoit d'environ mille hommes... Les Torys, ſuivant le bruit commun, étoient au nombre de trois mille; mais le général Macdonald, que nous avons fait priſonnier, prétend que le nombre étoit de ſeize cents : leur déroute a été générale. Le capitaine Macleod, qui avoit le commandement en chef, a été tué, ainſi que le capitaine John Campbell.... Le capitaine Moore eſt venu à notre camp quelques heures après l'action. Ses troupes ſont arrivées le ſoir, & elles occupent actuellement le terrein où s'eſt livré le combat. Le colonel Martin eſt à Croſs-Creek avec un corps nombreux. Je préſume que ces forces ſeront ſuffiſantes pour empêcher que les Torys ne puiſſent ſe rallier. Je retourne donc, du conſentement du colonel Moore, à Newlam avec les troupes dont j'ai le commandement, & j'attendrai vos ordres pour les licencier. Je me propoſe d'emmener avec moi le général Donald. Si l'aſſemblée ſe ſépare avant mon arrivée, je vous prie de

me faire sçavoir la conduite que vous souhaitez que je tienne. Nos officiers & nos soldats se sont comportés avec le courage & l'intrépidité de gens qui cherchent à devenir libres & qui combattent pour le maintien de leurs priviléges les plus chers «. 2 Mai.

Des lettres particulieres annoncent que cette action a été plus considérable & plus vive qu'on ne l'avoit d'abord débité, car le corps rassemblé par les partisans du Ministere, qui montoit à environ trois mille hommes, a été totalement défait. Les Américains ont tué quelques uns des miliciens & en ont fait prisonniers huit cents cinquante, qu'il ont désarmés & ensuite relâchés. Il ont mis en prison les Officiers de ce corps, au nombre d'environ trente. Le butin que les Américains ont fait à cette occasion a été considérable & consistoit surtout en armes & munitions, & la caisse militaire, &c. Après ce combat les Américains se sont dispersés dans toute la Colonie & ont désarmé tous les partisans du Ministere.

Les forces Américaines, dans cette Province, se montent à plus de cinq mille hommes. Cette affaire avoit été suscitée par le gouverneur Martin, qui avoit fait distribuer des commissions d'officiers dans la province, & invité les gens de bonne volonté à venir le trouver au camp de Brunswick,

2 Mai.

Extrait du Journal de Penſylvanie.

» Arrêté au Congrès, le 29 Février 1776, qu'il ſera nommé un Comité de cinq perſonnes pour traiter avec ceux qui feront les mouſquets & les bayonnettes à l'uſage des Colonies unies, & pour aviſer aux meilleurs moyens d'encourager la manufacture des armes à feu. Les Membres choiſis, ſont MM. Paine, Wilſon, Huntington, Lée & L. Morris «.

Extrait des minutes.

Charles Thompſon, Secrétaire.

En exécution de cet arrêté, le Comité fait ſavoir à tous ceux qui voudront travailler à la manufacture de mouſquets & de bayonnettes, qu'ils faſſent le plutôt poſſible leurs propoſitions, & qu'ils l'adreſſent audit Congrès, à Philadelphie, ou aux Aſſemblées, Conventions ou Comités de ſureté, dans les Colonies où ils demeurent, d'où elles feront enſuite préſentées audit Comité de Philadelphie. *Signé* R. T. Paine, par ordre.

Il y a eu le 2 Mars dans la Georgie une affaire intéreſſante entre les vaiſſeaux du Roi & les habitans de Savannah, dont le Conſeil de ſureté de cette ville a envoyé une relation au Conſeil de ſureté de la Caroline Méridionale, comme un hommage qu'il croyoit

devoir à la liaiſon intime qui unit les deux Provinces. La relation qui eſt datée du 4 Mars eſt ſignée de William Eden, Préſident, elle a été miſe dans la gazette de Charles-Town par un ordre du Congrès, ſigné de Pierre Timothy, Secrétaire. — Des troupes de marine débarquées de quelques frégates du Roi, venues de Boſton, & qui s'étoient jointes au *Scarborough* où s'étoit retiré le gouverneur Wright, ont voulu faire ſortir de la riviere de Savanah pluſieurs bâtimens chargés de Ris, que les habitans y retenoient, parce qu'ils les jugeoient deſtinés à porter des proviſions à Boſton. Les intelligences que les troupes du Roi avoient dans le port leur ont facilité divers avantages, & entr'autres la capture de pluſieurs bâtimens. Ces troupes ſont même parvenues, après pluſieurs eſcarmouches, dans leſquelles, de part & d'autre, il y a eu des tués & des priſonniers, à dégager pluſieurs de ces bâtimens, mais les habitans ont mis le feu aux principaux, & entr'autres à *l'Invermeſs*, chargé richement pour Londres. La valeur des vaiſſeaux incendiés a été eſtimée plus de cent mille livres ſterling. 2 Mai.

Au Comité de ſureté de Georgie, le 29 Février 1776.

D'autant que nombre de perſonnes ont été employées à acheter des armes à feu pour les tranſporter dans d'autres Provinces, & comme ces tranſports pourroient être d'une pernicieuſe conſéquence, à moins que ces armes ne

2 Mai. fussent destinés à être employées dans des lieux qui par leur situation seroient exposées au danger d'une attaque, circonstance dont ce Comité se réserve le droit de juger.

Arrêté, qu'aucune personne ne pourra acheter ou emporter de cette province aucunes armes à feu, sans s'adresser auparavant & obtenir préalablement la permission du Comité.

Extrait des minutes,

William Covett, Secrétaire.

Au Comité de sureté, le premier Mars 1776.

Toutes les personnes qui voudront fournir aux officiers & soldats employés dans les forces de mer & dans l'artillerie de cette Province la ration suivante, savoir, pour chaque homme, par semaine, sept livres de pain ou six livres de farine, dont un quart au moins en fleur de farine, si on le demande.—Dix livres de bœuf, de mouton ou de porc.—La valeur de six deniers sterl. en racines & légumes.—Une quantité suffisante de sel & de vinaigre.—Trois pintes & demie de rum ou de biere à proportion,

Sont priés d'envoyer leurs soumissions à ce Comité le 8 du présent mois de Mars au plus tard. Le marché commencera le 11, & durera trois mois, à moins que les troupes ne soient licenciées avant ce terme.

Extrait des minutes.

William Covett, Sécrétaire

LE CELEBRE BENJAMIN FRANKLIN a écrit à l'assemblée de la province de Pensylvanie, pour se démettre de sa place de représentant & de celle qu'il occupoit dans le Comité de sureté de la province, alleguant son grand âge qui ne lui permet point de remplir toutes les fonctions de deux places de cette importance. — En conséquence, l'assemblée a arrêté que la place de M. Franklin étant vacante, le Directeur expédieroit l'ordre nécessaire pour faire procéder à une élection. 2 Mai.

De Philadelphie, au Congrès général le 4 Mars.

» Il est arrêté de lever la prohibition portée le 26 Février contre les vaisseaux chargés des productions de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou des îles Angloises de l'Amérique, & ce attendu la permission accordée pour les armes & les munitions importées dans les Colonies.

Signé, Charles Thompson, Secrétaire.

De la Nouvelle York, le 6 Mars.

On apprend par le Capitaine d'un navire de Rhode-Island, que la semaine derniere, le capitaine *Wallace* avoit débarqué ses soldats de marine à Conanicut. Il commençoit déja à en bruler les maisons lorsqu'une sentinelle l'ayant découvert, plusieurs habitans se cacherent derriere les murailles & les haies jusqu'à ce que les troupes du Roi arrivassent près d'eux. Alors le Commandant ne voulant

2 Mai. pas tirer ſur ces troupes ſans les avertir leur cria *qui va là*. On entendit auſſitôt Wallace crier à ſes gens de ſe préparer à tirer, ſur quoi les Provinciaux firent feu ſur les troupes & leur tuerent & bleſſerent trente hommes. Entre les tués il y avoit un officier de marine & un tambour qui étoit à côté de Wallace ; on les a reconnus très diſtinctement à la lueur des maiſons qui bruloient. Ceux du parti de Wallace qui n'ont pas été bleſſés ſe ſont retirés à bord des vaiſſeaux beaucoup plus vite qu'ils n'étoient venus.

Le 27 Février Wallace & ſa flotte ſont partis pour aller à Rhode-Iſland. A ſon paſſage on l'a ſalué d'une canonade, & le 2 Mars, lorſqu'il a repaſſé, on lui a rendu les mêmes honneurs.

On a envoyé à l'armée du Général Washington, qui fait le blocus de Boſton, la plus grande partie des munitions d'artillerie priſes par le Corſaire Américain le *Lée*, capitaine Mauley, ſur le bâtiment de tranſport le *Nancy*, qui étoit parti de Londres pour Boſton. Dans les nombreux & précieux articles de ſon chargement étoit un mortier de fonte de treize pouces, peſant deux mille ſept cent, deux quarts & ſeize livres, que les Américains ont nommé le *Congrès*, & qu'ils regardent comme la plus belle piéce d'artillerie qui ait jamais été portée en Amérique.

De Philadelphie au Congrès général, le 6 Mars. 2 Mai.

Le Congrès a arrêté que le commerce ſera libre avec tous les peuples du monde, à l'exception des Domaines Britanniques, par les réſolutions ſuivantes :

Premierement. Il ſera permis aux habitans des treize Colonies unies ou à ceux de tout autre pays, non ſoumis au Roi de la Grande-Bretagne, d'exporter deſdites treize Colonies vers toutes les parties du monde, qui ne ſont point compriſes dans les domaines dudit Roi, toutes marchandiſes, effets, ou biens quelconques, à l'exception de la futaille autre que de vieux tonneaux pour le tranſport de la melaſſe; ſous condition, qu'il ne ſera permis à aucun vaiſſeau d'exporter un plus grand nombre de tonneaux de melaſſe, que ledit vaiſſeau n'eſt en état d'en contenir, lorſqu'ils ſont remplis de melaſſe.

2°. Il ſera permis, ſoit aux habitans des treize Colonies unies, ſoit à ceux de tous les pays non ſujets au Roi de la Grande-Bretagne, d'introduire dans leſdites Colonies de toutes les autres parties du monde, toutes marchandiſes, effets ou biens, à l'exception de ceux qui ſont du produit, de la fabrique, ou de la manufacture d'aucun pays ſous la domination du ſuſdit Roi, ou qui y ont été achetés, ainſi qu'à l'exception du thé des Indes Orientales, & à condition de payer de telles marchandiſes ou effets importés les droits & les taxes qui y ſont déjà impoſées, ou qui pourront l'être à l'avenir par aucune d'entre les Colonies.

3°. Rien d'ailleurs de ce qui vient d'être permis ci-deſſus ne pourra préjudicier à tels réglemens de commerce, que les Colonies unies ou leurs légiſlations reſpectives croiront juſtes & néceſſaires.

4°. Il ne ſera permis d'importer aucuns eſclaves dans toute l'étendue des treize Colonies unies.

5°. Toutes marchandiſes, effets ou biens, (à l'éxception de ceux qui auront été pris en mer) leſquels ſeront importés directement de la Grande-Bre-

2 Mai. tagne ou de l'Irlande dans aucune des Colonies unies, en contravention de réglemens établis par le Congrès, feront confifqués, & il en fera difpofé conformément aux regles que les affemblées ou conventions refpectives feront à ce fujet. Lefdites marchandifes feront foumifes à la pourfuite & à la condamnation dans toute Cour, déjà actuellement établie ou qui pourra l'être à l'avenir pour juger les caufes maritimes dans la Colonie, où la faifie aura été faite.

Signé. Par ordre du Congrès.
Jean Hancok, Préfident.

De Philadelphie le 9 Mars.

On affure qu'après des débats très-longs & très-animés dans le Congrès général, il a été réfolu par une pluralité confidérable qu'on fe déclareroit pour l'indépendance. Cependant cette nouvelle n'eft pas certaine; ou fi elle l'eft, cet arrêté ne doit point être rendu public qu'on ne foit préalablement inftruit des fentimens des autres peuples de l'Amérique à ce fujet.

Il y a été pareillement arrêté d'ordonner à tous les Négocians de ce pays, particulierement à ceux qui ont des comptes ouverts avec les habitans d'Angleterre, d'Ecoffe & d'Irlande, de donner un état exact de leurs affaires & des fommes qu'ils peuvent devoir aux Anglois. On croit d'après un calcul modéré, que les Américains Septentrionaux doivent actuellement à la vieille Angleterre au moins trois millions fterl. Le Congrès eft dans l'intention de s'approprier ces fonds pour pouf-

ſer la guerre contre la Grande-Bretagne, & il a été ordonné en conſéquence qu'il n'en ſeroit point payé un ſeul sheling à leurs créanciers en Angleterre 2 Mai.

Enfin le Congrès a ordonné qu'on confiſqueroit & vendroit à ſon profit tous les biens fonds appartenans à des habitans de la vieille Angleterre, de ceux qui ne ſont point établis en Amérique ou même qui en ſont abſents depuis un an, & que le prix des ventes ſeroit remis au Congrès pour l'aider à pourſuivre la guerre contre l'Angleterre.

Le Congrès a auſſi ordonné la levée de pluſieurs régimens & l'armement d'un grand nombre vaiſſeaux.

Le Baron de Woedkle, ci devant officier général au ſervice de Pruſſe, eſt arrivé le 9 Mars à Philadelphie.

Quoique nous ſoyons abondament pourvûs de tout ce qui eſt néceſſaire pour ſoutenir la guerre, nos moulins à poudre ne ceſſent de travailler. Néanmoins le peuple en général déſire la paix; mais il ne la veut qu'aux conditions que le Congrès jugera équitable.

On a préſenté le premier Mars au Congrès un état de tous les vaiſſeaux faiſant la courſe & appartenants à l'Amérique, avec ſpécification du tonnage, des équipages & des ſtations. Le nombre étoit de huit cents ſoixante deux à la mer ou prêts à ſortir des ports.—Le commerce de la Jamaïque & des autres îles Angloiſes doit avoir tout à craindre. Ces îles

2 Mai. souffrent déjà une extrême disette de toutes les denrees & provisions que l'Amérique leur fournissoit & dont le prix y est doublé, en même tems que la valeur des plantations est diminuée dans la même proportion.

De Philadelphie le 16 Mars.

» Le Congrès considérant les préparatifs militaires du Ministere Britannique pour renverser nos droits & privileges inestimables, & pour nous réduire, par le fer & le feu ; par les sauvages des déserts & par nos propres domestiques, à une servitude abjecte & ignominieuse ; désirant en même tems que tous les ordres du peuple soient duement pénétrés d'un profond sentiment de la Providence surveillante de Dieu, & de l'obligation où ils sont de s'appuyer pieusement dans toutes leurs entreprises légitimes sur son secours & sa direction. — Nous recommandons instamment que le Vendredi 17 Mai prochain soit observé par lesdites Colonies comme un jour d'humiliation, de jeûne & de prieres, afin que nous puissions avec des cœurs unanimes confesser & pleurer nos nombreux péchés & nos trangressions, & par une sincere repentance & amendement de notre vie appaiser son juste courroux & en obtenir le pardon & la remission par les mérites & la médiation de Jesus-Christ : implorant son assistance en toute humilité afin qu'il daigne déconcerter les desseins cruels de nos ennemis & en inclinant leur cœur à la justice & à la bienveillance, prévenir une plus grande effusion du sang d'un peuple uni par des liens de fraternité. Mais si nos ennemis, continuant d'être sourds à la voix de la raison & de l'humanité, & inflexiblement déterminés à la désolation & à la guerre, nous contraignent de repousser leurs invasions hostiles par la force ouverte, qu'il plaise au Dieu des armées d'animer nos officiers & nos soldats d'un courage invincible, de les garder

& protéger dans le jour du combat, de couronner les armes des Colonies tant par mer que par terre de la victoire & du succès; le suppliant très-instamment de bénir nos Législateurs & les représentans du peuple, dans leurs différentes assemblées & congrès : de conserver & fortifier leur union : de leur inspirer un amour ardent & désintéressé pour leur Patrie : de leur accorder de la sagesse & de la constance dans leurs délibérations, & de leur inspirer les mesures les plus efficaces pour établir les droits de l'Amérique sur un fondement aussi honorable que solide. Qu'il lui plaise gracieusement de répandre sur tout le peuple de ces Colonies la santé & l'abondance, de faire par sa grace qu'un esprit incorruptible de patriotisme & d'une religion pure y prévale universellement & que ce Continent rentre bientôt dans la jouissance des doux fruits de la paix & de la liberté, & soit en état de les transmettre sans altération à la postérité la plus reculée. Et il est recommandé à tous les Chrétiens de toutes communions de s'assembler, ledit jour, pour célébrer le culte public & de s'abstenir de toute œuvre servile «. Par ordre du Congrès. 2 Mai.

Signé, Jean Hancok, Président.

M. Tryon, Gouverneur de la Nouvelle-York, avoit fait un dernier effort, afin de porter les habitans de cette Colonie à embrasser l'occasion qui leur étoit offerte par la nomination de Commissaires de la part du Roi, pour travailler à une pacification. Il écrivit dans ce dessein, le 16 Mars dernier, au sieur David Matthews, Maire de la ville de la Nouvelle-York, une lettre par laquelle il le prioit de remettre aux Membres de la Corporation l'adresse d'exhortation qu'il lui envoyoit, & de la faire aussi insérer dans les

2 Mai. papiers publics qu'on imprime à la Nouvelle-York. M. Matthews s'acquitta de la derniere partie de cette commiſſion, en envoyant à l'Imprimeur de la Gazette de la Nouvelle-York, l'Adreſſe de M. Tryon, avec la lettre de ce Gouverneur, qui l'accompagnoit, pour les inſérer dans ſon papier s'il le jugeoit à propos. Cette Adreſſe étoit conçue en ces termes.

A bord du vaiſſeau, *la Ducheſſe de Gordon*, dans la riviere du Nord, à la Nouvelle York le 16 Mars 1776.

Aux habitans de la Colonie de la Nouvelle-Yorck.

Quoique le préjugé, l'illuſion, & l'eſprit de parti aient occupé juſqu'à préſent, parmi un trop grand nombre d'entre vous, la place de la raiſon & de la réflexion, & que toutes les exhortations que j'ai préſentées aux habitans de cette Province, (dans l'affection de laquelle j'avois appris à trouver mon bonheur,) ayent été rejettées & traitées avec mépris; cependant, comme je ne puis pas aiſément réuſſir à étouffer les vœux qui naiſſent dans mon cœur pour ſa proſpérité, ni les ſentimens de douleur que me cauſent ſes calamités, ſentimens qui m'affligent même à l'égard des Réfractaires; je ne puis me diſpenſer de réitérer mes efforts pour rappeller ceux qui ont renoncé à leur fidélité & au ſentiment de leur devoir, & pour conſoler ceux qui ont été les objets de l'oppreſſion, à cauſe de leur attachement zélé à notre heureuſe conſtitution, & de leur obéiſſance invariable à la ſouveraineté de l'Empire Britannique.

C'eſt, après Dieu, uniquement dans la clémence & l'autorité de la Grande Bretagne, que nous pouvons trouver du bonheur, de la tranquillité & de la

protection. J'ai reçu du Roi, des ordres exprès d'encourager, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, les espérances des sujets bien intentionnés de S. M. dans ce Gouvernement; de les assurer de tout le secours & de toute la protection que l'état de la Grande-Bretagne mettra S. M. à même de leur donner; & de nourrir en eux la disposition de résister à la tyrannie & au désordre, qui accompagnent les actes de ces gens, qui n'ont que trop bien réussi jusqu'à présent à bouleverser entiérement le Gouvernement légal. Sous de telles assurances, j'exhorte donc tous les amis du bon ordre & de notre constitution, si justement admirée, à conserver persévéramment cette fermeté d'ame, qui est inséparable du cœur des citoyens vertueux & fidèles; & avant peu de mois je m'assure qu'ils se verront délivrés de l'état d'oppression, des injustices & des insultes auxquelles ils sont actuellement exposés. 2 Mai.

L'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, & le pays de Galles se sont réunis pour placer tout leur pouvoir, leur forces & leur confiance entre les mains de Sa Majesté. Les Adresses nombreuses de toutes les parties des Domaines du Roi en Europe, attestant la loyauté & le zèle avec lesquels ses sujets s'y engagent à appuyer S. M. dans ses démarches pour maintenir & pour défendre la juste souveraineté de l'Empire Britannique sur tous ses Membres.

La Grande-Bretagne n'agit point par saillies, ni par des mouvemens brusques & violens : elle n'opprime point témérairement : elle a la douceur pour principe, & elle se distingue par sa modération & son indulgence; mais, lorsque sa juste indignation est excitée, l'expérience, que d'autres nations en ont faite, prouve assez quel en est le poids & la force. L'on ne sauroit assez déplorer, que la conduite de ce pays ait provoqué le châtiment d'une verge aussi sévere. Puisse une humble soumission détourner les coups avant qu'il ne soit trop tard !

J'ai la satisfaction de vous informer que la porte

2 Mai. eſt encore ouverte à ces hommes honnêtes, mais ſéduits, qui voudront profiter de la juſtice & de la bonté, que la légiſlation a bien voulu leur offrir, pour être rétablis dans les bonnes graces du Roi & dans la jouiſſance de la paix. Je puis leur apprendre qu'on a pris des meſures pour paſſer au grand-ſceau de la Grande-Bretagne, une commiſſion à cet effet, conformément aux diſpoſitions d'un acte récent du Parlement; les Commiſſaires, qui ont été nommés en conſéquence, ayant pouvoir de rechercher l'état & les circonſtances où ſe trouvent les Colonies, pour effectuer le rétabliſſement de la tranquillité publique. *Signé*, Guillaume Tryon.

Arrêté du 16 Mars, au Congrès provincial de Charles-Town, dans la Caroline Méridionale.

» Premierement que tout habitant des différentes provinces qui ayant à diſpoſer d'armes, de munitions ou de tout autre article néceſſaire pour la defenſe commune, ou qui ayant importé de ces ſortes d'articles pour les vendre, n'aura pas poſtérieurement à le préſente réſolution informé le Préſident ou le vice-Préſident du Congrès de la quantité & de la qualité deſdits articles, ſera dénoncé publiquement comme ennemi de la patrie «.

2°. Que toute perſonne qui, pendant la malheureuſe conteſtation actuelle avec la Métropole, diſpoſera d'armes, de munitions ou des autres articles ſuſdits en faveur de quelque perſonnes qui ſera connue pour être oppoſée aux libertés de l'Amérique ou qu'on aura raiſon de croire telle, comme auſſi quiconque mettra ces articles entre les mains des

perſonnes

personnes connues également pour opposées aux libertés de l'Amérique sera de même regardé comme ennemi de la patrie «. 2 Mai.

» Et tous les Membres ayant consenti unanimement à ces résolutions, il a été ordonné qu'elles seroient publiées par des billets imprimés «.

Par une autre délibération du même jour, l'Assemblée a recommandé, très-fortement à tous ses constituans, de vivre entr'eux dans la plus parfaite harmonie, d'écarter tous les sujets de discussions & de querelles, d'oublier toutes les animosités de parti, & de faire regner par tout la paix & le bon ordre.

Autre arrêté du même Congrès, le 8 Mars.

» Le Congrès ayant été informé que quelques personnes avoient acheté, & que d'autres achetoient encore actuellement du mahis pour profiter des calamités publiques, a arrêté hier les résolutions suivantes :

Premierement qu'un tel monopole est abusif & ne doit pas se tolérer dans les circonstances présentes.

2°. Que les personnes qui ont acheté ce mahis ne doivent point le vendre à un prix plus haut que leur achat, & qu'il faut envoyer à ce sujet des informations précises devant le Congrès ou le Comité général «.

Le Congrès a aussi défendu l'exportation du bled & du riz pendant six mois. Il a de plus ordonné qu'il y eût désormais des gre-

2 Mai. niers publics où l'on déposeroit une quantité convenable de farine & de riz pour l'usage de la province, & il a nommé des commissaires pour veiller à ce que cette opération fût aussitôt mise à exécution.

De Philadelphie, le 21 Mars.

Le Congrès a pris un arrêté pour encourager les fabriques de fer, d'acier & de toiles à voiles ; pour avancer la culture du chanvre, du lin, du coton, & de la laine ; pour procurer dans chaque Colonie l'établissement d'une société pour l'accroissement de l'agriculture, des arts, des manufactures & du commerce. Ces sociétés, qui correspondront ensemble sous l'autorité du Gouvernement, auront particuliérement pour but de faire tirer tout le parti possible des avantages qu'offre le pays pour l'utilité de ses habitans.

CHAMBRE DES COMMUNES.

ON DELIBERE sur le bill, concernant les vaisseaux naufragés, proposé par M. BURKE. L'avantage général qui devroit en résulter pour les malheureux à qui il ne reste que la vie, après avoir perdu tous leurs biens, devoit faire esperer que ce bill trouveroit une approbation générale dans une compagnie où on est sans cesse occupé de la conservation des sujets, des libertés & des propriétés ; cependant il est renvoyé à deux mois, par une pluralité de cinquante-cinq voix contre quarante-trois.

M. Rice a combattu la motion en ces termes : » je souhaiterois bien sincerement qu'on pût imaginer quelque moyen de détruire une coutume si barbare ; mais comme on propose dans le bill d'imposer, comme par indemnité, une amende sur le canton où le vaisseau aura fait naufrage, je ne l'approuve point sous cette forme, & je ne l'approuverois pas davantage quand même l'argent seroit levé sur toute la province. Mais quoique je m'éleve contre les moyens proposés par le bill, son objet me paroît très-louable & je serois bien aise qu'on pût arrêter un mal aussi grand. Je suis donc d'avis qu'on remette ce bill à un comité pour qu'on ait le tems de l'examiner. Je crois qu'il n'y a pas de meilleur moyen de se procurer une information prompte & convenable sur cet objet ; mais je ne souffrirai jamais que le Canton ou la Province réponde des effets pillés «. 2 Mai.

Le Lord Mulgrave fait connoître ainsi son sentiment. » Pour l'honneur de la nation j'approuverois tout bill quelconque, par lequel on pourroit se promettre d'arrêter un excès si scandaleux. Lorsque le mal est arrivé à ce point, le seul moyen de le reprimer est de le punir suivant la nature du délit. Rien n'est donc plus convenable que d'employer des motifs de pur intérêt pour forcer le peuple à des actes d'humanité. Si le canton est rendu responsable de la perte, tout habitant

2 Mai. de ce canton ſera intéreſſé à proteger les naufragés, car en agiſſant ainſi il protegera ſa propriété. Voilà pourquoi le canton eſt obligé de répondre des vols commis ſur le grand chemin, afin que les habitans ſoient plus diligents à donner des ſecours pour arrêter les voleurs ou plus actifs à les découvrir «.

M. MACKWORTH eſt d'avis qu'on renvoye ce bill à un comité, & il obſerve que comme toute la Chambre paroît s'accorder ſur le principe du bill, il ne voit pas comment aucun membre pourroit raiſonnablement s'oppoſer à ce que le bill fût renvoyé à un comité.

M. ADAIR eſt d'opinion qu'on liſe le bill une ſeconde fois & qu'il paſſe à un comité, obſervant que les tentations pécuniaires dévoient être reprimées par des peines pécuniaires.

M. HARRIS s'explique en ces termes : » je combats & le principe & les moyens du bill. Il attaque l'innocent auſſi bien que le coupable. Les loix, le bon ſens & la morale nous donnent pour maxime générale, qu'il vaut toujours mieux que deux coupables ſe ſauvent qu'un innocent périſſe. Qu'elle eſt la regle qu'on veut établir ici ? Quelques brigands d'un canton profiteront d'un pillage public, tandis que les habitans les mieux famés, les plus induſtrieux & qui tous déteſtent cette violence autant que les naufragés mêmes, ſeront rendus reſponſables de la perte occaſionnée par ce pillage «.

M. WHITWORTH parle en faveur du bill & dit que, l'Angleterre eſt le ſeul pays civiliſé du monde où l'on ſouffre de pareils brigandages, ſans donner aucun dédommagement à la partie lezée. 2. Mai.

M. HENNECHER déclare ainſi ſon approbation : » j'approuve & le principe du bill & ſes moyens. J'ai eu un vaiſſeau naufragé ſur la côte Septentrionale d'Angleterre ; les habitans du voiſinage ont donné tous les ſecours qui dépendoient d'eux, & malgré leur zele j'ai tout perdu. Un autre a échoué ſur une côte de la Méditerranée, tout ce qui a été ſauvé m'a été rendu, & lorſque j'ai propoſé quelque récompenſe à ceux qui avoient prêté du ſecours, ils m'ont répondu : *non Monſieur, vous avez déja aſſez perdu en perdant votre vaiſſeau, nous ne prendrons rien* «.

M. WALLIS a obſervé que quelle que pût être la vertu privée des Anglois, ils devoient au moins prendre des dehors de vertu publique, & que l'Angleterre étoit le ſeul pays en Europe où l'on ſouffrît des uſages auſſi barbares, ſans punition ou ſans redreſſement. «.

Le CHEVALIER GEORGE SAVILLE a peint ſous les couleurs les plus fortes, l'inhumanité d'aggraver le malheur & la miſere des naufragés. Il a ſoutenu qu'on ne devoit point être arrêté par la crainte de punir l'innocent, attendu que nul individu n'a le droit de ſe plaindre, lorſque tous doivent ſentir indiſtinctement les effets de la loi, & cela pour le bien

public & pour une indemnité particuliere.

2. Mai. Le Lord Maire de Londres (SAWBRIDGE) s'est opposé au bill en ces termes : » Je désaprouve hautement le bill. Rien n'est plus cruel que de faire payer des particuliers pour des délits qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'empêcher. Un vaisseau peut avoir été naufragé & pillé dans le voisinage de mon bien pendant que je remplis mon devoir au Parlement, & en pareil cas il y auroit certainement de l'injustice à me mettre à l'amende, parce que je m'acquitte de ma premiere obligation envers l'état. D'ailleurs je ne doute point qu'il n'y ait des vaisseaux qui se font périr exprès pour gagner l'assurance, & que même les contrebandiers ne profitent de la loi en perdant leurs vaisseaux, pour mieux disposer de leurs cargaisons. Le membre de la Chambre qui a soutenu le bill (M. Burke) a usé de beaucoup d'adresse en omettant l'Ecosse. Je m'apperçois que les députés de ce pays se sont retirés, comme n'étant pas intéressés à l'évenement ; mais je puis certifier à ceux qui restent dans la Chambre, que si le présent bill passe, on se propose de prendre une occasion plus favorable de les y comprendre en enfermant ce pays dans une loi plus générale «.

M. DUNDAS, Lord Avocat d'Ecosse, a parlé longtems en faveur du bill, & a dit que tout les autres Etats de l'Europe avoient fait des reglemens pour prévenir ce désordre si horrible.

LE GOUVERNEUR POWNAL s'eſt oppoſé au bill, fondant ſon opinion ſur les diſcuſſions qu'il pourroit occaſionner. » On ſe diſputera, a-t-il dit, ſur les limites du canton ; ſi ce n'eſt pas ſur cet article, ce ſera pour ſavoir ſi le vaiſſeau a fait naufrage dans la juriſdiction de l'Amirauté ou du canton «. 2 Mai.

M. VAN a parlé avec la plus grande force contre le bill, l'appellant un bill noir (ou de mort) & il a ſoutenu qu'il pouvoit occaſionner les fraudes & les ſupercheries les plus abuſives.

M. MEDLEY l'a déſaprouvé principalement à cauſe de la fraude. » Je me rappelle, a t-il dit, qu'il y a quelques années qu'un vaiſſeau fut aſſuré à Liſbonne comme ayant à bord des lingots; mais après bien des recherches on découvrir que les moidores qu'il portoit n'étoient autre choſe que des pieces de plomb.

M. BURKE après avoir répondu à diverſes objections & cenſuré vivement quelques-uns de ſes antagoniſtes, a ajouté : » lorſque j'ai propoſé le bill, la Chambre paroiſſoit y donner un conſentement preſque unanime ; mais je m'apperçois aujourd'hui que les ſentimens ont changé «. Il a cité enſuite quelques reglemens de France, & démontré par quantité d'exemple les grands avantages que les François ont ſur les Anglois, par rapport aux vaiſſeaux naufragés ſur leurs côtes. Il a plaiſanté M. Van pour avoir appellé le bill un *bill noir*. Enfin, il a terminé ainſi ſa replique : » la Cham-

2 Mai. bre affecte d'agir dans cette affaire avec la plus grande circonſpection, tandis qu'on ſait très-bien que nous avons fait des loix pour les choſes les plus triviales. Nous en avons quelques unes pour défendre d'arracher des pieux de dedans les haies, d'autres pour défendre de toucher aux paliſſades, d'autres encore plus extraordinaires pour empêcher d'arracher une épine. D'après le langage que tient aujourd'hui la Chambre, il paroîtroit que tous ces délits ſont d'une plus grande conſéquence dans l'opinion de quelques-uns de ſes membres, que de détruire, de piller & de voler la charge d'un vaiſſeau richement chargé.

Le Lord Maire SAWBRIDGE propoſe à la Chambre de ſe former en Comité, pour examiner l'uſage qu'ont fait les Commiſſaires de l'Amirauté du pouvoir d'accorder à tout vaiſſeau frété ou employé pour le ſervice du Roi, ou à tout autre navire, la permiſſion de prendre à bord des proviſions pour les flottes, les armées & les garniſons de Sa Majeſté, ou pour les habitans des places occupées par les troupes du Roi dans ſes Colonies en Amérique, depuis l'acte du Parlement qui défend tout commerce & toute communication avec ces Colonies. Ce Magiſtrat, pour démontrer la néceſſité de cette recherche, fait l'énumération des marchandiſes qui, à la faveur de cette permiſſion ont été embarquées, comme draps & toiles de toute ſorte

& de tout prix, couleurs, cuirs, ſervices d'étain, drogues, cloux, &c. qui certainement ne pouvoient être compris ſous la dénomination d'*alimens*. Il eſt ſecondé par le Gouverneur JOHNSTONE qui, par les traits hiſtoriques qu'il entrelaçe dans ſon diſcours, fait toucher au doigt le grand motif de ces ſortes de permiſſions, & le ſoin que l'on avoit eû, particulierement ſous le miniſtere de M. Pelham, de couper racine à ces monopoles, qui aſſuroient des créatures à l'Adminiſtration. 2 Mai.

Le Lord NORTH avoue que par mégarde on avoit accordé de pareilles licences à cinq vaiſſeaux, dont il n'en étoit parti que deux, parce qu'auſſitôt qu'il en avoit été informé, on avoit ordonné aux trois reſtans de remettre à terre cette partie de leur cargaiſon qui, dans le cas préſent, étoit de contrebande. Juſtifiant en même tems la réquiſition du Lord Maire, il n'y propoſe d'autre changement, ſinon de délibérer ſur cette affaire en grand-Comité & non en Comité particulier; ce qui eſt accordé pour le 3.

Les Communes déliberent en Comité ſur les moyens d'encourager la pêche de la baleine; & arrêtent d'accorder des gratifications à cinq des navires de la Grande-Bretagne, d'Irlande, des îles de Jerſey, de Guernſey, & Mann, qui ſe diſtingueront chaque année à cette pêche au ſud du quarante-quatrieme degré de latitude ſeptentrio-

2 Mai. nale. Celui qui apportera la plus grande quantiré d'huile, aura 500 livres sterl. & les quatre autres auront respectivement quatre cents, trois cents, deux cents & cent liv. sterl. à raison de la quantité la plus approchante, pourvû qu'elle ne soit pas au-dessous du produit d'une baleine.

On délibere ensuite sur l'importation de la graine de lin en Irlande : & il est résolu d'accorder une gratification de 5 schl. pendant un tems limité, sur chaque quintal de cette graine du crû des Provinces-Unies ou des Pays-Bas Autrichiens.

La Chambre continuant ses délibérations sur les moyens les plus propres à encourager le Commerce, arrête en Comité, » de prolonger le tems accordé pour les rabais sur les mousselines & les toiles peintes de l'Inde, importées en 1773 & 1774, ainsi que sur le thé & le café de la Compagnie des Indes, à qui il sera aussi accordé un plus long terme pour la vente de ce qui lui en restoit le 5 Avril dernier, & du thé-boé qui sera importé avant le 31 Décembre prochain; & de supprimer le droit sur le charbon employé à l'exploitation des mines de cuivre dans l'île d'*Anglesey* ».

3 Mai. La Commission qui nomme *Guy Carleton* Général & Commandant en chef des troupes de Sa Majesté, employées ou qui pourroient être employées à Quebec, & sur les frontieres des

Domaines de S. M., limitrophes de ladite province, paſſe au grand Sceau. 3 Mai.

Le Lord Maire & le Corps de Ville préſentent au Roi leur adreſſe de félicitation ſur l'heureux accouchement de la Reine & la naiſſance d'une Princeſſe.

Très-gracieux Souverain.

Nous les Sujets loyaux de Votre Majeſté, les Lord-Maire, Aldermans & Communes de la ville de Londres, aſſemblés en Commun-Conſeil, approchons V. M. pour lui préſenter nos congratulations ſur l'heureuſe délivrance de notre très-aimable Reine, & la naiſſance d'une Princeſſe, ainſi que pour aſſurer V. M. que dans tous vos Etats il n'y a point de ſujets plus fideles, ni plus prêts à maintenir l'honneur & la dignité de votre Couronne. Nous continuerons de nous réjouir de tout événement, qui ajoutera à la félicité domeſtique de V. M.; & nous eſpérons que chaque branche de l'auguſte Maiſon de Brunſwic augmentera la ſûreté des loix ſacrées & des libertés, que nos ancêtres n'ont jamais ſouffert que l'on violât, & pour la protection & la défenſe deſquelles cette illuſtre Maiſon a été appellée, en conſéquence de la révolution auſſi glorieuſe que néceſſaire.

Le Roi, à qui la Députation, ayant à ſa tête le Lord-Maire, avoit été préſentée par le Comte de Herford, Chambellan de la Mai-

3 Mai. ſon de Sa Majeſté, a fait à cette adreſſe la réponſe ſuivante :

» Je vous remercie de cette adreſſe reſpectueuſe ſur l'heureuſe délivrance de la Reine & ſur la naiſſance de la Princeſſe «.

» La ſûreté des Loix & des libertés de mon peuple a toujours été & ſera conſtamment l'objet de mes ſoins & de mon attention «.

On a remarqué que le Lord-Maire SAWBRIDGE s'étoit retiré un peu bruſquement de la préſence du Roi, & en laiſſant voir du mécontentement & de l'humeur. Cela n'a pas empêché que les autres Officiers de la ville n'ayent profité de l'honneur que le Roi a bien voulu leur faire de leur donner ſa main à baiſer, & qu'ils n'ayent goûté à l'hypocras qui ſe diſtribue, d'étiquette, dans ces occaſions. On dit que la dépenſe de cet article, à la naiſſance du dernier Prince, s'eſt montée à 1700 liv. ſterl.

JOURNAL DE L'AMERIQUE.

Extrait d'une lettre de Charles Town dans la Caroline Méridionale.

Le Congrès provincial a nommé les Députés qui doivent repréſenter cette Province au grand Congrès du Continent.

Il vient d'être établi ſous l'autorité du Congrès, des poſtes conſtitutionnelles dans toutes les provinces des Colonies unies. Le ſieur Guillaume Goddard, Surintendant des

bureaux des poſtes conſtitutionelles, eſt l'auteur de ce nouvel établiſſement qui doit être de la plus grande utilité dans les circonſtances actuelles. 3 Mai.

Extrait des Séances de l'aſſemblée de la Virginie, aux mois de Février & de Mars 1776.

Il a été préſenté & lu à l'aſſemblée une pétition de divers habitans des Comtés de Norfolk & de la Princeſſe Anne, dans laquelle ils expoſent : » que dès le commencement des malheureuſes querelles ſurvenues entre le Parlement Britannique & les Colonies, ils ont agi avec un zèle uniforme pour favoriſer les meſures recommandées par le Congrès général pour la conſervation & la défenſe de leurs droits & de leurs libertés : que pluſieurs d'entr'eux ont été réduits à la cruelle néceſſité d'abandonner leurs parens âgés & infirmes, leurs femmes & leurs enfans, & de les laiſſer à la merci des plus féroces eſclaves, & d'une ſoldateſque ſans mœurs & avide de butin : que leurs plantations ont été ravagées, leurs femmes & leurs enfans dépouillés : que les chambres mêmes où ils couchoient ont été forcées pendant la nuit par des brigands armés : que leur argenterie, leur argent, leurs effets les plus précieux ont été enlevés : que leurs moiſſons ont été réduites en cendres : que leurs perſonnes ont été traitées avec toute l'indignité que l'inſolence & la cruauté peuvent ſuggerer : qu'un grand nombre de leurs amis ont été arrêtés, & qu'ils gémiſſent aujourd'hui ſous le glaive de l'oppreſſion : qu'ils ſe plaignent de la conduite lente & équivoque de pluſieurs : que c'eſt leur tiédeur qui a porté le Lord Dunmore à commencer les déprédations qu'il n'a ceſſé de commettre avec tant d'impunité à l'aide de certains ennemis cachés de la Colonie, & d'autres ennemis ouvertement déclarés : que tant que les troupes Américaines ſont en poſſeſſion de Norfolk, les

3 Mai. Supplians jouiſſent d'un état de ſûreté, mais que la crainte que ces troupes ne ſoient forcées de déloger leur préſente une perſpective affreuſe de ſcènes horribles toutes prêtes à ſe renouveller: que tout ce qu'ils peuvent faire c'eſt de ſe mettre en garde contre ces calamités futures; qu'ils ſavent bien que parmi les chefs du peuple dans les deux pays, les amis de l'Amérique ſont bien inférieurs en nombre à ſes ennemis; qu'ils ont tout à craindre de la part de ceux qui ont été induits à porter les armes contre l'Amérique, s'ils ſe trouvent avoir la force en main; que beaucoup de leurs amis ſe ſont vus obligés d'abandonner leurs foyers, ce qui les a mis hors d'état de porter témoignage contre pluſieurs qui ont été arrêtés & qui méritent d'être punis; qu'ils demandent qu'on faſſe une ſévère perquiſition de la conduite de ceux qui ſe ſont montrés mal intentionnés pour leur pays, & qu'on les éloigne à une certaine diſtance de la Colonie, ou qu'on diſpoſe d'eux de manière qu'ils ne puiſſent plus faire de mal; & qu'ils ſupplient inſtamment que les eſclaves qui ont pris les armes ſoient envoyés aux îles «.

Arrêté de l'Aſſemblée de la Virginie.

» Arrêté que nul Officier de recrue ne pourra enrôler aucun domeſtique, à l'exception des apprentifs aſtreints aux loix de ce pays, ni même aucun de ces apprentifs, à moins qu'il n'ait préalablement la permiſſion de ſon maître, par écrit, ni aucun homme qui n'ait cinq pieds quatre pouces, qui ne ſoit bien portant, vigoureux & bien proportionné, & qui ne ſoit ni ſourd, ni ſujet au mal caduc. Arrêté en outre qu'indépendamment des compagnies de chaſſeurs appartenantes au régiment Allemand, il ſera levé dix-ſept compagnies de chaſſeurs expérimentés, qui ſeront donnés par le Comité de ſûreté aux régimens reſpectifs «.

Ces ordres ſont une preuve des préparatifs formi-

dables que font les Américains pour leur défenſe, & nous annoncent qu'il ne ſera pas aiſé de les réduire à l'eſclavage. 3 Mai.

De Whitehall le 3 Mai.

» Le général Howe, Commandant en chef des forces de S. M. dans l'Amérique Septentrionale, ayant réſolu le 7 Mars de paſſer de Boſton à Halifax avec les troupes qu'il avoit ſous ſes ordres, & avec ceux des habitans, avec leurs effets, qui déſireroient reſter ſous la protection des forces du Roi, l'embarquement s'eſt effectué le 17 dans le meilleur ordre & avec la plus grande régularité, & ſans le moindre obſtacle de la part des Rebelles. Au départ de cette nouvelle, la premiere diviſion des bâtimens de tranſport étoit ſous voile, & ceux qui reſtoient ſe diſpoſoient à la ſuivre dans quelques jours. L'Amiral a laiſſé le plus de vaiſſeaux de guerre qu'il a pu devant Boſton, pour la ſureté des bâtimens qui pourroient être deſtinés pour cette ville «.

» Le Roi a fait expédier ſous le ſceau de la Grande-Bretagne, des lettres patentes par leſquelles S. M. nomme & conſtitue Richard Lord Vicomte Howe, du royaume d'Irlande, & William Howe, Major général des armées de S. M. & Général de ſes troupes dans l'Amérique Septentrionale, ſes Commiſſaires, pour rétablir la paix dans les Colonies & les plantations de S. M. en Amérique, & pour accorder le pardon à ceux d'entre les ſujets de S.

3 Mai. M. dans cette partie du monde, qui se rendront dignes de cet acte de la clémence royale «.

Les particularités de l'évacuation de Boston, que l'on a pu recueillir, tant par des lettres particulieres que par le rapport de quelques passagers, se réduisent à ce qui suit :

Le 2 Mars les Provinciaux, qui s'étoient établis sur les hauteurs près d'une place nommée Phipp's Farm, commencerent à bombarder la ville de Boston; & le 3 ils ouvrirent sur l'Isthme de Dorchester une batterie de canons de vingt livres de balle, qui incommoda fort l'armée royale : sur quoi le général Howe fit embarquer le 5 six régimens pour attaquer cette batterie; mais un grand vent d'Est empêchant les vaisseaux de guerre de les couvrir & de les soutenir, on se désista de l'entreprise. Le 6 ont fit une nouvelle tentative qui ne réussit pas mieux, parce qu'on trouva les ouvrages des Provinciaux trop forts. Les Américains, en attendant, avoient jetté près de cent bombes dans la Ville, & leur batterie avoit tiré avec beaucoup de succès. C'est ce qui engagea le général Howe à envoyer quelques élus du peuple au général Washington pour l'avertir que, s'il continuoit de faire tirer, il se verroit obligé de mettre le feu à la Ville pour couvrir sa retraite. Deux de ces élus revinrent, &, après avoir communiqué à ce Général la réponse de M. Washington, il retournerent au camp de ce dernier. On vit alors

alors tout d'un coup ceſſer le feu ; & auſſitôt les troupes royales commencèrent à s'embarquer avec les habitans affectionnés au Gouvernement, à qui cependant il ne fut permis que d'emporter les choſes les plus néceſſaires. Comme il n'étoit pas poſſible d'embarquer les mortiers & la groſſe artillerie, on tâcha, mais inutilement, de les faire crever après les avoir remplis de poudre. On ne fut pas plus heureux dans la deſtruction des petites armes appartenantes à la Ville. Quoique l'on ne ſache pas les termes de la convention conclue entre les deux Généraux, on a lieu de croire qu'il avoit été ſtipulé, que rien ne ſeroit détruit, puiſque le général Washington, apprenant apparemment ces tentatives, ſe prépara à donner l'aſſaut à la Ville. Le général Howe en fut informé le 16 par un déſerteur du camp des Provinciaux. Sur cet avis il preſſa l'embarquement, laiſſant après lui ſon artillerie, ſes munitions & proviſions, gâtées autant que la précipitation & la confuſion l'avoient permis. Cependant, pour empêcher que les Provinciaux, qui s'établiſſoient dans les îles de Hog & de Noddle, ne s'emparaſſant du château William, qui les auroit rendus maîtres du Havre & mis à même de détruire la flotte, il eut le tems de le faire ſauter, & ſe retira dans la rade de Nantasket. 3 Mai.

Au commencement de Mars, l'armée n'avoit des proviſions que pour trois ou quatre ſemaines. Il n'y en avoit que très peu à bord

des bâtimens qui devoient la transporter à
3 Mai. Halifax, où la disette s'étoit fait tellement sentir, qu'on avoit eu de la peine à empêcher le peuple de se mutiner.

Voici une autre lettre, qui paroît venir d'un partisan des opérations de la Cour.

» Après avoir rapporté que les Provinciaux avoient élevé une batterie dans la ferme de Phipp, de laquelle ils tirerent pendant plusieurs jours sur la Ville, sans y causer beaucoup de dommages, & après avoir dit qu'ils avoient élevé sur la pointe de Dorcester deux redoutes, garnies d'artillerie, qu'ils faisoient aussi jouer sur la place, il ajoute les particularités suivantes : — sur quoi le général Howe se détermina à en déloger les Américains, mais heureusement il s'éleva une tempête au moment que les troupes alloient s'embarquer pour exécuter ce dessein, auquel on dut renoncer. Je dis heureusement; parce que dans l'instant de l'embarquement, un de nos soldats déserta & donna avis aux Provinciaux de ce qui se préparoit contre eux, ce qui engagea le général Washington à rassembler toute son armée de vingt-un mille hommes pour défendre les deux redoutes. Le général Howe instruit que les Américains avoient été avertis de son dessein, se détermina à quitter la place, après y avoir détruit tout ce qui pouvoit être utile aux Rebelles, sans avoir perdu un seul homme «.

Une troisième lettre datée de la rade de Nan-

tasket le 29 Mars, & reçue par la voie d'un bâtiment arrivé en Irlande, annonce : » que le général Howe a quitté cette place avec tous les bâtimens venant de Boſton, dont ſept ont été jettés par une tempête ſur des bas fonds près de Nantasket & y ont été briſés, mais les équipages & paſſagers ont été ſauvés «. 3 Mai.

Autre extrait de lettre écrite ſur l'évacuation de Boſton, & datée de la rade de Nantasket le 23 Mars.

» On a évacué Boſton parce que le général Howe avoit le projet d'envoyer un détachement conſidérable en Canada, par le fleuve Saint Laurent; qu'il a eu des avis certains que les Rebelles méditoient une expédition contre la Nouvelle Ecoſſe; qu'il étoit abſolument néceſſaire de pourvoir à la défenſe de cette Province; & qu'il ne pouvoit effectivement ſecourir Quebec, & fortifier la Nouvelle-Ecoſſe ſans s'affoiblir dans ſon poſte à Boſton. Voilà pour quels motifs on s'eſt déterminé à tirer les troupes de Boſton, & à faire bloquer ſes ports par des vaiſſeaux de guerre & des bâtimens armés «.

Il paroît par un rôle qui s'eſt trouvé à Boſton, après le départ du Général Howe, qu'en ſe retirant de cette ville il avoit ſous ſes ordres 7575 hommes effectifs, non compris l'Etat-Major; de ſorte qu'en comptant les troupes de marine & les matelots, le tout pouvoit aller à dix mille hommes. L'artillerie, qu'il

y avoit laissée, consistoit en plus de deux cents pièces, dont il n'y en avoit qu'environ trente en état de servir.

3 Mai.

Extrait d'une Lettre de New-York, datée du 7 Mars 1776.

» Les renforts destinés pour le Général Vooster devant Quebec, ont été contremandés. Comme le profond secret que le Congrès observe sur toutes les opérations, ne permet que des conjectures ; on présume que des avis reçus d'Angleterre ont empêché les Provinciaux de diviser ainsi leurs forces ; que le siége de Quebec sera levé, & que les troupes se retireront dans quelque poste avantageux du Canada, où elles se retrancheront le mieux qu'il sera possible. On voit ici fort peu d'argent ; il n'y a que le papier monnoye du Congrès en circulation ».

Aussitôt que le Capitaine Payne eut obtenu la permission d'emporter de la Barbade toutes les provisions qu'il pourroit en tirer pour l'usage de l'armée à Boston, on trouva, après avoir bien examiné l'état des choses, qu'il ne restoit pas dans l'île assez de subsistances pour la nourrir pendant six semaines. L'assemblée générale allarmée de cette position convint unanimement d'envoyer une pétition au Roi, & de présenter une adresse au Gouvernement. Dans l'Adresse, l'Assemblée supplioit le Gouverneur de ne plus accorder de permission pour l'exportation des

provisions. A l'égard de la pétition, elle a été remise par l'agent de la Colonie au Secrétaire d'Etat ayant le département de l'Amérique, pour qu'il la présentât à Sa Majesté. En voici la copie: 3 Mai.

Humble pétition des Représentans du Peuple de votre Isle de Barbade, en leur assemblée générale.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, fideles sujets de V. M. les Représentans du peuple de l'île de la Barbade, connoissant tout le prix du bonheur dont nous jouissons sous le gracieux gouvernement de V. M. & fermement attachés à votre illustre maison; pleins de reconnoissance pour les marques signalées de faveur & de bienveillance données à notre établissement dès sa naissance, & dont en dernier lieu nous avons ressenti les effets encore plus particulierement: justement & vivement persuadés de l'excellence de notre glorieuse constitution, & résolus, dans quelques circonstances que nous nous trouvions, de faire éclater la vénération que nous lui portons, & dont nous ne nous départirons jamais; nous demandons humblement la permission d'approcher de votre Personne Royale, & de témoigner à V. M. combien nous sommes satisfaits de ce que par votre nombreuse & illustre famille, le bonheur de vos sujets doit être assuré & perpétué; & les excellentes & aimables vertus de V. M. transmises à la postérité.

Convaincus que notre Monarque, vraiment royal & humain, est toujours disposé à rendre ses sujets aussi heureux qu'ils peuvent l'être, & que la distance des lieux ne diminue en rien l'activité de vos soins gracieux, nous demandons qu'il nous soit permis de représenter la misere dont nous avons déjà en quelque sorte ressenti les effets & celle qui menace de ruiner totalement les habitans de votre fidele Colonie.

3 Mai. Nous avons, Sire, près de quatre-vingt mille noirs & vingt mille blancs à nourrir journellement. Nos provisions du pays (qui font notre ressource intérieure) ont manqué par les mauvaises saisons, nous n'avons que pour quelques semaines de provisions salées, & nous n'esperons pas la moindre ressource de la part de l'Etranger.

Dans les appréhensions terribles d'une famine prochaine, nous nous adressons à V. M. comme au pere de son peuple, & après vous avoir présenté l'état où nous nous trouvons, nous croyons inutile, Sire, d'entrer dans les détails de tous les malheurs effrayans qui se présentent à nos esprits : il nous suffit de faire voir quelle est notre situation & d'implorer l'assistance de V. M. &, par votre moyen, celle de la législation de la Grande-Bretagne. Votre fidele Colonie ne cessera d'adresser ses vœux au ciel pour la stabilité de votre gouvernement & de vos conseils. Nous sommes de V. M. les très-soumis, très-fideles & très-respectueux sujets & serviteurs.

John Gay Alleyne, Orateur, &c. &c.

CHAMBRE DES COMMUNES.

On fait la seconde lecture de plusieurs Bils. Celui par lequel les malfaiteurs, que l'on n'a plus la facilité d'envoyer en Amérique, & qui, vu leur nombre excessif, ne peuvent plus être contenus dans les prisons, seront employés comme forçats sur la Tamise, ayant trouvé de l'opposition, le Chevalier GREY COOPER refute l'opinion, que *ce seroit accoutumer la Nation à l'esclavage, & étouffer cet esprit de liberté qui l'a toujours distinguée.* Il prétend que ce seroit au contraire épouvanter les paresseux & exciter l'amour du travail; ajoutant que, si cet essai, auquel on avoit re-

cours à cauſe des troubles en Amérique, ne rempliſſoit pas les vues que l'on ſe propoſoit, on pourroit tranſporter ces miſérables dans les deux Florides. Le Chevalier GEORGE YOUNGE ſe réſerve de combattre cette opinion lorſque le Bill ſera agité en Comité. 3 Mai.

La Chambre ordonne de ſupplier le Roi par une Adreſſe, de lui faire remettre copie des licences accordées par l'Amirauté pour l'exportation des proviſions en Amérique, dont le Lord-Maire a propoſé l'examen le jour précédent.

ON APPREND qu'un pirate a été pris dans l'Inde par la frégate de guerre le *Seahorſe*, & que c'eſt un bâtiment Européen dont l'équipage a maſſacré ſon Capitaine. Il a fait des courſes dans la mer du Sud, d'où il a paſſé aux grandes Indes. Depuis cette époque il a eu pluſieurs affaires avec des vaiſſeaux de guerre étrangers; il a toujours eu le bonheur de leur échapper; mais le *Seahorſe* ayant combattu avec lui vergue dans vergue, pendant plus de trois heures, & l'ayant entièrement démâté, l'a mis dans l'impoſſibilité de s'enfuir. Le Corſaire alors a été obligé de ſe rendre au *Seahorſe*. Il avoit pavillon Hollandois. 4 Mai.

Extrait d'une Lettre de Madraſs, adreſſée à un habitant de Liverpool, en date du 15 Octobre 1775.

On s'eſt aſſuré que la mer rouge eſt beau-

4 Mai. coup plus navigable qu'on ne l'avoit cru jusqu'à présent. Les vaisseaux qui jusqu'ici ont voulu découvrir les atterages de cette mer ou y commercer, ont échoué dans leur entreprise pour n'avoir pas choisi les saisons convenables. Je connois un particulier qui arrive de l'Isthme de Suez, & qui a parcouru la mer rouge avec d'autres armateurs. Ils ont été deux ans à chercher ce qu'on auroit pu trouver en six mois. Les Arabes & leurs Princes ont donné de l'encouragement à leur commerce. La grande flotte des Arabes consiste en six vaisseaux du port d'environ mille tonneaux chacun, & en quelques bâtimens plus petits. Ils sont construits & ils naviguent de la maniere que le décrivent les Juifs, & Saint Paul particuliérement. Il est aisé d'éviter aujourd'hui beaucoup d'inconveniens qu'on rencontroit précédemment dans ces mers. Les Armateurs dont je viens de vous parler, ont perdu deux vaisseaux & de grandes sommes d'argent dans leur expédition. Le Subrecargue, qui entendoit fort peu le commerce, a vu gagner, corde sur balle, soixante & dix pour cent sur les marchandises qu'il avoit vendues trois semaines auparavant.

Journal de l'Amérique.

Suivant une Lettre de la Nouvelle-York, il arriva le 23 Mars un exprès de Boston, d'où il étoit parti le 19, chargé d'une lettre du général Washington, Commandant en chef

des forces des treize Colonies unies, au comte de Stirling, Brigadier général de ces forces, & Commandant à la Nouvelle-York. Cet Officier Américain porte le titre, que nous venons de lui donner, comme prétendant à la Pairie d'Ecosse, en qualité de plus proche héritier mâle du comte & vicomte de Stirling, Lord Alexander, Chevalier-Baronnet, &c. mort en 1739. Le Comte actuel est établi depuis longtems à la Nouvelle Yorck, où il a épousé une Dame de la famille de Livingston, dont étoit aussi la Veuve du Général Montgomery. La lettre que lui a écrite M. Washington, est de la teneur suivante. 4 Mai.

Cambridge le 19 Mars 1776.

MILORD,

» Je dois vous accuser la réception de votre lettre du 11 de ce mois, & vous faire mes complimens sur la charge à laquelle vous venez d'être nommé par l'honorable Congrès. Si l'on peut compter sur la nouvelle que vous dites avoir été portée à New-York, je pense avec vous, que nous aurons l'occasion d'assurer le Continent & de le mettre en assez bonne posture de défense ; & les opérations de la campagne de cet Eté ne seront pas si terribles qu'on avoit voulu nous le faire craindre, d'après les rapports & les annonces, que le Ministère a répandu dans le public.

J'ai le plaisir de vous informer, que le 17 de ce mois au matin, le général Howe, avec son armée, a abandonné la ville de Boston sans la détruire ; événement de telle importance, que surement on doit l'apprendre avec grande satisfaction. Nous sommes actuellement en pleine possession de la place. Leur embarquement & leur retraite ont été confus & précipités.

4 Mai. Ils ont laissé après eux des provisions de guerre & de bouche, en quantité assez considérables, entr'autres plusieurs piéces de grosse artillerie, & un ou deux mortiers encloués. La Ville est en beaucoup meilleur état & moins maltraitée que je ne m'y étois attendu, d'après les rapports que j'avois reçus; quoiqu'il soit certain, qu'elle a été très fort endommagée, & qu'un grand nombre de maisons ont été dépouillées de leurs précieux ameublemens.

La flotte se trouve toujours dans les passages de King & de Nantasket. Quel est l'endroit, où elle a dessein de faire une descente? c'est jusqu'à présent pour nous un mystere; mais, supposant que la Nouvelle-Yorck est un objet de très-grande importance, & qu'ils peuvent l'avoir en vue, je dois vous recommander d'employer votre activité & vos forces à faire des préparatifs pour prévenir tout dessein ou toute tentative, qu'ils peuvent avoir formés pour l'attaquer. J'ai détaché d'ici les chasseurs (*Riflemen*) & cinq bataillons pour aller à votre secours. Ils seront suivis par d'autres corps, à mesure que les circonstances le permettront. Ces forces avec celles que vous avez ou que vous pouvez assembler, si l'occasion le requiert, seront suffisantes pour empêcher l'Ennemi de prendre la Ville ou de se faire un logement, jusqu'à ce que le gros de l'armée vienne vous joindre. Je suis, Milord, avec beaucoup d'estime, &c.

Signé, Washington.

M. Washington a rendu le 21 Mars, après avoir pris possession de la ville de Boston, une proclamation qui a pour but de maintenir le bon ordre dans la Place, de protéger les habitans, de découvrir les effets appartenant à la Grande Bretagne, ainsi que les espions, que l'armée royale pouvoit avoir laissés dans la Ville. En voici la copie.

» Attendu que l'armée miniſtérielle a abandonné la ville de Boſton, & que les forces des Colonies unies, dont j'ai le commandement, en ont pris poſſeſſion ; j'ai jugé en conſéquence néceſſaire, pour la conſervation de la paix, du bon ordre & de la diſcipline, de publier les ordres ſuivans ; afin que perſonne en y contrevenant, ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance, & alléguer pour excuſe ſa mauvaiſe conduite à cet égard «. 4 Mai.

» Il eſt donc enjoint par les préſentes à tous officiers & ſoldats de vivre dans la paix & l'amitié la plus étroite avec les habitans ; aucun habitant, ni autre perſonne, occupée à ſes affaires légitimes dans la Ville, ne doit être moleſté dans ſa perſonne ou ſes biens, ſous queque prétexte que ce ſoit «.

» Si quelque officier ou ſoldat s'oublie juſqu'à frapper, empriſonner ou maltraiter aucun des habitans, il peut être aſſuré qu'il ſera puni avec la plus extrême ſévérité ; & au cas que quelque officier ou ſoldat ſoit inſulté par aucun des habitans, il doit pourſuivre la réparation de cette offenſe par les voyes de droit & non par aucune autre «.

» Tous officiers ſans commiſſion, ſoldats, ou autres ſous mon commandement, qui ſeront coupables d'avoir volé ou pillé dans la ville, ſeront auſſi tôt empriſonnés & punis avec la plus grande rigueur. En conſéquence il eſt enjoint à tous officiers de veiller exactement à la découverte de pareils délinquans, & de faire le plutôt poſſible, à l'Officier Commandant dans la Ville, leur rapport des noms & crimes deſdits délinquans «.

» Tous les habitans ou autres ſont requis de dénoncer au Quartier Maître général, ou à quelqu'un de ſes Lieutenans, toutes les proviſions appartenant à l'armée miniſtérielle, qui peuvent être reſtées ou avoir été cachées. Toute perſonne, ſans exception, qu'on découvrira receler une quantité deſdites proviſions ou ſe les approprier à ſon uſage particulier, ſera conſidérée comme ennemi de l'Amérique & traitée en conſéquence «.

4 Mai. » Les Elus & autres Magiſtrats de la Ville ſont requis de rapporter au Commandant en chef le nom de toutes les perſonnes qui peuvent leur être ſuſpectes, comme employées pour ſervir d'eſpions à l'égard de l'armée continentale, afin qu'on puiſſe en agir envers elles ſelon les cas.

» Il eſt enjoint à tous les officiers de l'armée continentale d'aſſiſter les Magiſtrats civils dans l'exécution de leur charge, & de contribuer à l'avancement du repos & de l'ordre public. Ils doivent empêcher, autant qu'il eſt en leur pouvoir, que les ſoldats ne fréquentent les cabarets & ne quittent leurs poſtes pour roder par la Ville. On prendra particulierement garde à ceux d'entre les officiers, qui manqueront de ſoin & d'exactitude à cet égard. Ceux au contraire qui ſeront actifs & vigilans dans cette partie, auront droit à des graces & des avancemens «.

Donné ſous mon ſeing, au Quartier général à Cambridge le 21 Mars 1776.

Washington.

CHAMBRE DES COMMUNES.

La Chambre, d'après le rapport des arrêtés ſur les grains, conſent qu'il ſoit permis d'exporter une quantité limitée de biſcuit & de grenaille pour la Nouvelle-Ecoſſe, la baie des Chaleurs, & la côte de Labrador, pour l'uſage des pêcheurs Anglois établis en ces parties. Il eſt ordonné de dreſſer un Bill en conſéquence.

On lit pour la ſeconde fois le Bill pour punir par des travaux de force, pendant un tems limité, les délits dont les auteurs ſont actuellement tranſportés à quelques-unes des Colonies & plantations de Sa Majeſté.

Il eſt arrêté qu'il ſera préſenté une Adreſſe

à Sa Majeſté, pour faire mettre ſous les yeux de la Chambre, des copies des permiſſions accordées par les Lords de l'Amirauté, aux bâtimens qui tranſportent des proviſions aux colonies Américaines. 4 Mai.

La Commission, pour nommer le Lord & le Général Howe Commiſſaires de S. M. pour accorder le pardon à ceux des rebelles d'Amérique qui mettront bas les armes, & rentreront dans le devoir, paſſe au grand Sceau. 5 Mai.

Le Lord Howe arrive à Portſmouth, & il arbore ſur l'*Aigle* de 64 canons le pavillon de Vice-Amiral de l'eſcadre blanche.

Un grand nombre de jeunes gens de famille paſſent en Amérique avec le Lord Howe. Il n'y en aura pas moins de quarante embarqués ſur l'*Aigle* en qualité de *midhiſpmen* quoique le nombre de Bas-Officiers, ainſi nommés, ne doive être que de ſeize ſur un vaiſſeau de ce rang.

Le Commodore Hotham met à la voile de la rade de Sainte Hélene pour l'Amérique ſeptentrionale avec les bâtimens de tranſport. Un vent de Nord Eſt pouſſe la flotte : au coucher du ſoleil, on n'apperçoit plus aucun bâtiment. 6 Mai.

Cette flotte eſt compoſée des vaiſſeaux le *Preſton* de cinquante canons, l'*Emerald*, le *Jerſey*, le *Carcaſe*, le *Strombolo* & le *Rainbow*, avec les troupes Heſſoiſes, les Gardes & l'Artillerie.

6 Mai. L'Amiral Howe, qui monte l'*Aigle*, appareille auſſi; mais le vent ayant changé, il eſt obligé de mouiller de nouveau.

CHAMBRE DES COMMUNES.

On propoſe de demander la communication de divers comptes de la Tréſorerie : d'une lettre écrite au Lord Germaine : des déclarations faites à la Douane; & des acquits délivrés par ce Bureau pour des marchandiſes & effets envoyés en Amérique.

On propoſe enſuite d'appeller demain à la Barre vingt cinq différentes perſonnes, pour être examinées au ſujet des licences accordées par l'Amirauté pour les marchandiſes &c. qu'on a tâché de faire paſſer dans les Colonies, malgré l'acte de prohibition.

Lorſqu'on alloit entrer en Comité, pour délibérer ſur le meſſage du Roi, dont on a vu la teneur ci-deſſus, le Colonel BARRÉ s'eſt levé, tenant à la main un morceau de papier qu'il avoit coupé de la Gazette de Londres, & qu'il a dit être le ſeul recit authentique, qu'on eût communiqué au public, de la retraite de l'armée du Général Howe, & en même-tems le ſeul expoſé des motifs qui l'avoient engagé à quitter Boſton. Il propoſe de *préſenter une humble adreſſe à S. M. pour qu'il lui plaiſe d'ordonner à ſes Miniſtres de communiquer à la Chambre les copies des dernieres dépêches ou de toutes les dépêches envoyées depuis le premier Mars de la préſente année, par le général*

Howe & le Vice-Amiral Shuldam, afin que la Chambre puisse être informée parfaitement & authentiquement de l'état actuel de la guerre dans l'Amérique Septentrionale, avant de procéder à l'octroi de tout nouveau subside pour la continuation de cette guerre. 6 Mai.

Le Colonel Barré.

Il ne faut que cette gazette pour deshonorer la Nation. On a fait les plus honteux efforts pour tromper le peuple ; mais ce qui est d'une conséquence infiniment plus dangereuse pour la Nation en général, on a grossièrement trompé la Chambre dans tous les rapports qui lui ont été faits par les Ministres de Sa Majesté, ou, ce qui est à peu-près la même chose, on a refusé à la Chambre toute espece d'information. J'en appelle à la sincérité & aux sentimens des Lords North & Germaine ; & je leur demande si, dans une telle situation des choses, ou pour quelque prétexte ou occasion que ce soit, aucune administration a jamais adopté un pareil systême. Il n'est pas possible d'endurer plus longtems leur conduite. Voilà déjà plus de neuf millions que nous avons vôtés. Nous sommes sur le point de donner un vôte de crédit pour un autre million. Je gagerois que le Lord North n'oseroit pas assurer à la Chambre qu'on n'aura pas besoin de cinq millions en sus, pour payer les frais de la campagne actuelle. Dans ces circonstances, que convient-il que nous fassions ? Vôterons nous quinze millions de l'argent de la Nation, sans savoir s'il y a la moindre apparence de succès ? Tout s'y refuse. Mais certainement Milord North se relâchera de ses rigoureux principes. Il avouera au moins la convenance & la nécessité de faire connoître aux Représentans du peuple ce qu'ils doivent attendre. Il nous laissera voir d'une part les obstacles, & de l'autre les apparences du succès dans la poursuite de cette

6 Mai. guerre dispendieuse, cruelle & contre-nature. Je connois toute l'étendue du crédit de ce Ministre ; mais malgré toutes les dispositions de cette Chambre à obéir à ses ordres, je me persuade que, tant pour sa sureté personnelle que pour sauver les apparences ordinaires, il voudra bien donner à la Chambre des informations un peu plus satisfaisantes que celles qui sont contenues dans ce misérable chiffon de Gazette.

Le Lord North.

» Les troupes du Roi n'ont point été forcées d'évacuer Boston. Elles n'ont éprouvé aucun obstacle de la part des Rebelles, & le Général n'a fait aucun traité avec eux ; les provisions, les munitions n'ont point été abandonnées. L'armée n'a essuyé aucun échec, soit immédiatement avant l'embarquement, soit pendant l'embarquement. Les troupes se sont embarquées avec beaucoup d'ordre & toute la tranquilité possible, & même très à *leur aise*. Mais malgré cela je ne suis point d'avis que l'on communique à la Chambre toutes les dépêches relatives à cette évacuation, parce que leur publicité pourroit nuire au plan adopté pour les opérations qu'on se propose d'exécuter dans le cours de la campagne «.

La suite au N°. IX.

LETTRE

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 2 Septembre 1776.

DANS ma Lettre du 16 Août, je vous avois annoncé, Monſieur, l'importante nouvelle qui s'eſt confirmée depuis, de l'infructueuſe tentative faite à Charles Town par les forces combinées du Chevalier Parker & du Général Clinton. Il y avoit déjà quelques jours que le bruit s'étoit répandu dans Londres que l'Amiral avoit été repouſſé avec une perte conſidérable en hommes & en vaiſſeaux. Cependant les détails autentiques de ce fâcheux événement, qui eſt du 28 Juin, paroiſſent n'être arrivés que le 21 Août à la Cour, où l'on ſavoit, dès le 10, par les dépêches de l'île de Staten, datées du 8 Juillet, que l'armée de Clinton y étoit attendue. Sans avoir beaucoup étudié l'*Art de vérifier les dates*, dont on eſt redevable à une des plus anciennes & des plus ſavantes Compagnies de l'Europe, qui eſt ce qui ne verra point du premier coup d'œil, que quand le Général Howe a écrit le 8 Juillet qu'il attendoit le Général Clinton, il avoit eu avis de l'échec du 28 Juin devant Charles Town; & que la connoiſſance qu'il en a donnée à la Cour conſtitue les parties de ſa dépêche qu'elle n'a pas jugé à propos de rendre publiques?

je vous ai obſervé qu'elle n'a été inſérée que par extrait dans la gazette miniſtérielle.

C'eſt ainſi qu'en travaillant ſur les productions du Miniſtere de Londres, ont peut apprendre non-ſeulement à vérifier les dates, mais encore à reſtituer les textes. Si ma conjecture n'avoit pas quelque fondement, comment aurois-je pu ſavoir dès le 12 Août, & vous mander le 16 l'événement de Charles Town? N'eſt-il pas viſible que l'intérêt de certaines gens, pour qui le ſecret des affaires eſt une branche de revenu, a fait percer cette nouvelle juſqu'à la Bourſe, d'où elle s'étoit répandue dans la ville long-tems avant qu'il convint à la Cour d'en paroître inſtruite? Une preuve bien frappante que le Général Howe devoit la ſavoir le 8 Juillet, c'eſt que le Général Clinton ne ſe feroit point laiſſé engager dans le coup de main contre Charles-Town, d'où il devoit réſulter que les troupes reſteroient ſur les lieux pour garder leurs conquêtes, s'il eût eu ſa partie liée avec M. Howe pour aller le joindre devant New-York. Il n'a pû lui annoncer ſa prochaine arrivée, qu'en lui apprenant que l'entrepriſe ſur Charles Town étoit manquée.

Vous me demanderez où nous méne cette diſſertation? Voici en quoi je la croirois utile; elle nous autoriſe à induire des nouvelles autentiques que la Cour vient de donner le 24, toujours ſous le titre d'*Extraits*, qu'Elle pourroit-nous apprendre encore bien des choſes ſur l'affaire du 28 Juin, ou ſur les autres opé-

tations qui peuvent y être liées; & elle nous permet d'eſpérer que quelqu'autre publication de la même nature nous en complettera l'hiſtorique.

Procédons actuellement à l'examen du récit que contiennent les deux *Extraits* des lettres du Chevalier Parker, du 9 Juillet, & du Général Clinton, du 8, arrivées l'une & l'autre le 21 Août, & inſérées dans la Gazette de la Cour du 24. J'obſerve d'abord qu'on a mis plus d'intervalle à cette publication, qu'à celle du débarquement dans l'île de *Staten*; car la lettre du Général Howe étoit arrivée le 10, & l'extrait en fut imprimé & diſtribué le même jour. En ſecond lieu, la nouvelle de l'heureux débarquement de l'armée du Roi dans l'île importante de *Staten* fut envoyée par l'occaſion d'un paſſager qui venoit à Londres *pour ſes affaires*; & on nous dit que celle de l'échec ſouffert à l'île *Sulivan*, devant Charles-Town, & de l'abondon de l'entrepriſe, a été dépêchée par un exprès.

Me ſeroit-il permis, d'après ces différences aſſez bizarres, d'haſarder, en paſſant, mes conjectures ſur les diſpoſitions intérieures des deux Miniſtres auxquels ces diverſes relations ont été adreſſées? L'extrait de celle du débarquement a été fait & donné par Milord Germaine, comme étant envoyée par le Général des Troupes. La plus récente eſt ſortie des bureaux de Milord Sandwich, Miniſtre de la Marine. C'eſt celle ſur laquelle on a le

plus médité, qu'on a tenu cachée trois jours, qu'on a jugée assez sérieuse & décisive pour être venue par un exprès. L'extrait semble déceler une ame profondément inquiéte & consternée. Je parierois que Mil. Sandwich est intérieurement repentant d'avoir pu dire dans la Chambre des Pairs, que tous les Américains étoient des lâches qu'on réduiroit avec la plus grande facilité. Oui, ce Ministre parleroit sûrement aujourd'hui avec moins d'ardeur, à l'appui des voies coercitives.

Il ne doit pas en être de même du Ministre son collegue. Celui-ci reçoit la relation d'un débarquement pur & simple sur une île presque déserte : dans le quart-d'heure même il la fait publier comme si son Général se fût mis en possession du poste le plus important, & par des prodiges d'habileté & de valeur. Parce que les Rebelles, épars dans l'île, s'en sont retirés, en emmenant avec eux les bestiaux, & jusqu'aux volailles; tout a fui dès que l'armée a paru, & ainsi du reste. Et comme si ce premier avantage ne devoit que préparer à des succès bien plus glorieux, on dédaigne encore de déguiser que la nouvelle en est arrivée par un voyageur. Différemment affectés, ces Ministres ne pouvoient gueres agir uniformément en ces deux occasions, l'une & l'autre si peu agréables. D'ailleurs Mil. Germaine, dans une lettre du 25 Décembre, qui a été interceptée, avoit annoncé au Gouverneur de Maryland, l'expédition contre Charles Town, comme y met-

tant beaucoup de confiance ; & Milord Sandwich a déclaré, le 10 Mai, dans la Chambre des Pairs, qu'il ne falloit plus y compter, & que ce n'étoit pas lui qui l'avoit conſeillée & dirigée.

Entamons la relation du Chevalier Parker. *La réſolution ayant été priſe de former une attaque ſur Charles Town, dans la Caroline Méridionale* (les préparatifs de cette expédition ont occupé le Miniſtere pendant tout l'hiver. L'armée qui a dû s'y trouver réunie, après avoir fait de grandes pertes, devoit être encore d'environ trois mille cinq cents hommes. L'eſcadre étoit compoſée de deux vaiſſeaux de 50 canons, de quatre de 28, de deux de 20, & de pluſieurs brulots & bombardes : en tout 252 canons. Le ſieur Martin, Gouverneur d'une Province voiſine, n'avoit ceſſé de travailler à y former un puiſſant parti au Gouvernement. On aſſure enfin que l'expédition a été entrepriſe d'après les avis donnés l'année derniere par ce Gouverneur & par le Général Clinton.) *L'eſcadre appareilla du Cap Fear le premier Juin, & le 4 elle mouilla devant la barre de Charles Town. Le 5 je fis ſonder cette barre & jetter des baliſes pour faciliter l'entrée du port. Le 7, toutes les frégates & les bâtimens de tranſport paſſerent ſur la barre, par cinq braſſes d'eau. Le 9, le général Clinton débarqua ſur Long-Iſland avec quatre ou cinq cents hommes. Le 10, le Briſtol, de cinquante canons, paſſa ſur la barre, non ſans peine. Le*

15, *je distribuai aux Capitaines de l'escadre mes ordres pour l'attaque des batteries sur l'île de Sulivan; & le 11, j'informai le général Clinton que les vaisseaux étoient prêts à agir.* L'extrait de la Lettre du général Clinton porte *que le Chevalier Parker & lui ayant eu avis que la forteresse élevée par les Rebelles sur l'île de Sulivan, qui est la clef du port de Charles Town, n'étoit pas encore achevée, ils avoient résolu de s'en emparer par un coup de main.*

(L'île Sulivan forme un des côtés du canal de la riviere d'Ashley sur laquelle *Charles Town* est située. Le fort Sulivan est à deux bonnes lieues de cette ville. C'est une place réguliere, défendue par dix neuf piéces de canon de 26 à 32. Vous avez vu tout à l'heure que le nombre des canons de l'escadre étoit de deux cents cinquante deux. A l'extrémité occidentale de l'île de Sulivan est une péninsule sur laquelle se trouve un autre fort. A l'Est de la forteresse principale, est un isthme ou col étroit, près duquel les Américains avoient placé une carcasse de bâtiment, chargée d'artillerie. Voilà quelles étoient les défenses que la flotte du Roi alloit attaquer & dont vous avez, Monsieur, donné un état assez juste sous la date du 11 Mars, *p.* 41 & suivantes, dans le premier volume de votre recueil.) *Le général choisit le 23 Juin pour l'attaque combinée; mais le vent étant devenu contraire, elle ne put avoir lieu. Le 25, arriva l'*EXPERIMENT

de cinquante canons, & le lendemain 26 il passa sur la barre. On prit alors d'autres mesures pour l'attaque.

Le 28, à neuf heures du matin, je fis connoître par un signal au général Clinton que j'allois commencer l'attaque. A dix heures & demie, je fis signal de lever l'ancre; & à onze heures & un quart, le Bristol & l'Experiment, chacun de cinquante canons, l'Active & le Solebay de vingt-huit, s'avancerent & tirerent sur le Fort. La bombarde le Thunder, couverte du vaisseau armé le Friendship, prit par le Nord-Ouest-quart-de-Nord, l'angle saillant du bastion de l'Est; & le colonel James, (qui depuis notre arrivée a montré le plus grand empressement pour nous servir de son mieux.) (Il est un de ceux qui se sont vantés qu'ils réduiroient toute l'Amérique avec une poignée d'Anglois.) *Le colonel James envoya plusieurs bombes un peu avant & pendant le combat, dans une très-juste direction. Les vaisseaux la Syrene & l'Acteon, de vingt-huit canons, & le Sphinx de vingt, eurent ordre de se porter à la pointe occidentale pour empêcher les brulots ou d'autres bâtimens d'arriver sur les vaisseaux qui combattoient, & aussi pour enfiler les ouvrages, & pour couper la retraite aux Rebelles s'ils en étoient chassés. Cet ordre ne fut point exécuté, par l'ignorance du pilote qui échoua les trois frégates.* (Quoi! dans un pays où le Gouvernement se flattoit d'avoir tant d'amis, il ne s'est pas trouvé un seul pilote côtier qui soit venu offrir ses services à l'escadre du Roi, pendant l'espace

de vingt-quatre jours qu'elle avoit déja paſſés dans ce parage ! C'eſt à bon droit que milord Germaine a triomphé du débarquement à l'île de *Staten*. Le neuviéme jour il étoit déjà venu à l'armée du Roi ſoixante déſerteurs avec quelques armes, & on en attendoit ! .... Pourſuivons.)

Le Sphinx & la Syrene ſe releverent en quelques heures de tems, mais l'Acteon reſta échoué jusqu'au lendemain 29, que le Capitaine & les Officiers jugerent à propos de le percer & d'y mettre le feu. J'accordai un Conſeil de guerre au Capitaine, aux Officiers & à l'Équipage. Le Conſeil ne put que leur donner des éloges. Le ſieur Hope, Capitaine du vaiſſeau armé le Friendship (c'eſt celui qui a apporté la nouvelle) *s'eſt rendu auſſi utile qu'il lui a été poſſible en cette occaſion, & il mérite tout ce qu'on peut dire à ſa louange. Pendant le tems que nous avons paſſé par le travers du fort, qui a été de près de dix heures, les vaiſſeaux ont fait la plus vive canonade, qui n'a ceſſé que par intervalles. Après deux heures de combat, nous eûmes le plaiſir de voir que le feu des Rébelles ſe rallentiſſoit beaucoup. A pluſieurs repriſes le nôtre chaſſa du Fort un nombreux corps de Rébelles, mais ils étoient bientôt remplacés par d'autres qui venoient du continent. A trois heures & demie un renfort conſidérable, qui étoit venu de Mont-plaiſant, pendit un homme à un arbre derriere le Fort ; & nous avons lieu de croire que le même parti s'étoit enfui une heure*

après, car le feu du fort cessa & il fut entiérement évacué pendant une heure & demie. Mais les Rebelles ayant vu que notre armée ne pouvoit point en prendre possession, une quantité considérable de peuple y rentra sur les six heures, & recommença le feu avec deux ou trois canons, le reste étant, à ce que je crois, démonté. Sur les neuf heures, comme la nuit étoit très-noire, qu'une grande partie de nos munitions étoit consommée, & notre monde excédé de fatigue, le reflux presque à sa fin, nul espoir du côté de l'Est (ceci doit vouloir dire de la part de l'armée) *ni aucune possibilité de rendre de nouveaux services avec la flotte, je donnai ordre aux vaisseaux de retourner à leur premier mouillage.*

Combinons la relation du Général avec cette partie de celle du Commandant de la Marine. M. Clinton a déjà dit, comme vous l'avez vu ci-dessus, qu'ils avoient résolu ensemble de réduire le fort Sulivan par un coup de main, sur l'avis qui leur avoit été donné que ce fort n'étoit point achevé, ni en état de défense. Il poursuit ainsi : *& afin que l'armée pût agir de concert avec l'escadre, je débarquai mes troupes sur* LONG-ISLAND *qu'on m'avoit dit devoir communiquer avec l'île de Sulivan par un passage guéable aux basses eaux. Mais à mon grand déplaisir j'ai vu que ce gué qu'on assuroit n'être que de dix-huit pouces, avoit sept pieds de profondeur : ce qui a mis l'armée dans l'impossibilité de soutenir l'escadre dans l'at-*

taque du fort, comme je me l'étois proposé, & aussi efficacement que je le désirois, ainsi que les troupes à mes ordres.

Ainsi, Monsieur, non-seulement il ne leur est pas venu un pêcheur, pas un mousse de la côte pour les piloter jusqu'à l'entrée du port; mais ils ont été trompés & sur l'état de la forteresse & sur la profondeur du gué, comme sur l'habileté & la valeur des Américains. S'il faut qu'ils le soient, dans la même proportion, qui est de 18 à 84, par-tout où il s'agira de débarquer; plus d'une évacuation, ou suivant le dire du Lord Suffolk, plus d'un changement de position, se fera encore avant que l'Amérique soit conquise. Quant à la forteresse, le Chevalier Parker s'est contenté de nous laisser juger, par la description du feu terrible & continuel de son escadre entiere, ce que celui des batteries avoit dû être. Le fait est que cette forteresse, prétendue imparfaite, a répondu par une canonade si fiere & si réguliérement servie, que le Bristol sur lequel se trouvoit le Chevalier Parker, a eu son mât d'artimon emporté, ainsi que la moitié de son grand mât, & que deux fois les boulets rouges y ont mis le feu. L'Expériment a été entiérement dégréé, ses bordages & ceux du Bristol ont été percés de plusieurs boulets & les pavillons emportés. Le mât de beaupré du Sphynx a été abattu. Tous les autres vaisseaux sont maltraités.

Je sais tels Anti-Bretons à Paris & en d'au-

tres lieux de la France, qui noteront sur leurs tablettes que parmi ce canon qui a si bien chauffé les vaisseaux Anglois devant l'île de Sulivan, il y a plusieurs pieces des vaisseaux l'*Alcide* & le *Lys*, pris sur les François en pleine paix, aux attérages de l'Amérique, & que la province de la Caroline avoit obtenues du Gouvernement. On l'assure ici comme un fait très-certain & digne de remarque. Dans l'adversité, on est superstitieux; & les Anglois, quoiqu'en général esprits forts, n'en sont pas plus exempts que d'autres. Reprenons la relation du Chevalier Parker.

Le Bristol a eu quarante hommes tués & blessés. L'Expériment vingt-trois tués, & cinquante-six blessés. L'Active, son Lieutenant le sieur Pike tué & six blessés. Le Solebay, huit hommes blessés. Pas un seul homme de tous ceux qui étoient à leur poste sur le tillac du Bristol au commencement de l'action n'a échappé ou aux blessures ou à la mort. Le sieur Morris, Capitaine de ce vaisseau a eu d'abord le bras emporté; il a reçu ensuite plusieurs blessures, & il est mort depuis. Le Contre-Maître a été blessé au bras droit, mais il ne le perdra pas. J'ai reçu moi-même plusieurs contusions en différens tems; mais comme il n'y en a point qui soit accompagnée du moindre danger, ce n'est pas la peine d'en parler. Il cite encore plusieurs autres Officiers griévement blessés, & parmi eux le *Lord William Campbell* (c'est le Gouverneur de la Pro-

vince) *qui avoit bien voulu*, dit-il, *se charger de quelques canons de la batterie d'en bas, & qui a reçu une contusion au côté gauche, dont cependant on n'appréhende aucunes fâcheuses suites.*

Enfin il se loue beaucoup de la bonne volonté des matelots des bâtimens de transport, qui sont venus garnir le tillac des vaisseaux qui combattoient, quand on a sçu que les équipages avoient tant souffert qu'ils ne pouvoient plus faire le service. Tout ce ravage a été fait par le canon d'une forteresse qu'on avoit dit aux deux Généraux n'être pas achevée ni en état de défense, & pendant dix heures du combat le plus animé, par des gens qu'on a traité de poltrons en plein Parlement.

Il me reste un passage à rapporter de la relation du Commodore Parker; c'est celui où il fait ses excuses au Général, d'être obligé de parler de l'inaction de l'armée : endroit d'autant plus remarquable, qu'aujourd'hui on reproche au Général la mauvaise issue de cette expédition, au moins d'après ce qui a paru des deux lettres. Le Chevalier Parker avoit déjà dit tout ingénument : *Les rébelles voyant que notre armée ne pouvoit pas prendre possession du Fort*; & ailleurs : *comme je ne pouvois rien attendre du côté de l'Est*, ce qui étoit un peu aigre pour l'armée. Il continue en ces termes, qui n'étoient pas beaucoup plus menagés. *Leurs Seigneuries de l'Amirauté verrant clairement par ce récit, que si les troupes avoient pu agir avec nous dans cette attaque, Sa*

Majesté auroit été en possession de Sulivan. Voici le petit assaisonnement qu'il a pourtant crû devoir y joindre. *Mais je supplie leurs Seigneuries de bien entendre ici ce que je veux dire, de peur qu'on n'imagine que je cherche à jetter le plus léger blâme sur notre armée. Je manquerois à mon honneur & à ma conscience, si j'hésitois à déclarer que la haute idée que j'ai des troupes de Sa Majesté, depuis le Général jusqu'au plus simple soldat, est telle, qu'au bout de plusieurs heures de combat, voyant que les troupes ne s'étoient point établies sur la pointe Nord de l'Isle de Sulivan, je reconnus pleinement que le débarquement étoit impraticable, & qu'en l'essayant, on auroit perdu beaucoup de braves gens sans la moindre apparence de succès; & ce sera ainsi, très-certainement, que la chose sera envisagée, d'après le compte qui sera rendu par le Général Clinton.* Il laisse au Général le soin d'expliquer comme quoi le *gué* s'est trouvé de sept pieds, tandis qu'on lui avoit dit qu'il n'étoit que de dix huit pouces.

Il me semble que ce devoit être entre neuf & dix du matin, & entre huit & neuf du soir que les eaux auroient été assez basses pour que le passage de Long-Island à l'Isle Sulivan fût guéable. Cela se rapporte avec ce que dit le Chevalier Parker, que sur les neuf heures du soir, le reflux étant presque fini, la nuit très-noire, & ne comptant plus sur l'armée, il avoit retourné à son mouillage. Seroit-ce qu'il auroit prolongé l'action jusqu'au

ſoir, toujours dans la perſuaſion que le gué en queſtion n'avoit que dix-huit pouces d'eau, ou que ſi le matin il avoit eu cinq pieds d'eau de plus, il auroit le ſoir cinq pouces de moins que les dix-huit? Il falloit pour cela beaucoup compter ſur les effets du vent. La vérité eſt, dit-on, que dans toute la fin de la journée, l'eſcadre avoit de trop peu les cinq pieds d'eau que le gué avoit de trop : c'eſt-à dire qu'elle étoit échouée, & que la ſeule frégate l'*Active*, en continuant ſon feu, préſerva le reſte de l'eſcadre du dernier malheur. Vous concevrez aiſément que la perte des Américains a dû être peu conſidérable. On dit qu'elle n'eſt que de ſeize hommes tués, & environ vingt bleſſés.

Je ne vois pas trop ce que les Américains ont voulu donner à entendre par l'exécution qu'ils ont faite, en pendant un homme à un arbre aux yeux de toute la flotte. Il y a des gens ici qui prétendent que c'eſt un emblême qui ſignifioit que ce ſeroit ainſi qu'ils traiteroient Mylord tel ou tel, s'il tomboit entre leurs mains. Mais c'eſt leur ſuppoſer auſſi bien de la malice. Je me contenterai d'une obſervation plus innocente. Si c'étoit une juſtice ſérieuſe, & que, par impoſſible, le pendu ait été celui qui avoit donné aux Généraux Anglois les plans & devis de la forteresſe, & les ſondes du canal d'Ashley & du gué de l'Iſle de Sulivan, il faudroit avouer qu'on l'auroit traité avec bien de la rigueur.

Je finis, Monſieur, en vous faiſant obſerver un rapport aſſez ſingulier entre les éloges que deux Commandans ont donnés aux troupes angloiſes, depuis l'ouverture de cette campagne. Le Chevalier Carleton a écrit à la Cour, que ſon armée auroit fait éclater les plus grandes preuves de fidélité & de valeur, ſi elle avoit *pu* joindre le corps d'Arnold à ſa retraite de Sorel & de Montréal. Ici, le Chevalier Parker dit que l'armée auroit ſûrement fait des merveilles, ſi elle eût *pu* paſſer un gué de ſept pieds de profondeur. Il avoit encore à dire, ſi elle eût pu forcer un camp & de fortes redoutes dans l'Iſle de Sulivan, d'où on rafraîchiſſoit de momens à autres, ſa valeureuſe garniſon du Fort, & qui recevoient des ſecours continuels de Charles To n par un pont de bateaux.

Après avoir ſuivi les deux Généraux dans le compte qu'ils ont rendu de l'importante journée du 28 Juin, à quinze ou dix huit jours de diſtance de laquelle les vaiſſeaux ainſi maltraités, & l'armée ainſi victorieuſe, ſeront partis pour l'Iſle de Staten, arrêtons un moment notre attention ſur quelques détails dont le ſouvenir mérite d'être conſervé.

Le ſieur Morris, Capitaine du vaiſſeau le Briſtol, ayant les deux os de l'avant-bras caſſés par un boulet ramé & une balle dans le cou, fut deſcendu au fond de cale, où il conſentit à l'amputation qui fut faite auſſitôt au-deſſus du coude. Pendant l'opération, un boulet rouge, qui avoit percé les bordages, tua à ſes côtés

deux aide-Chirurgiens, & bleſſa l'Ecrivain. Après le mouvement que cauſa cet événement, le Capitaine Morris voulut être porté ſur le tillac pour y reprendre le commandement. On ſe rendit à ſes inſtances, & il combattit encore longtems, mais enfin un coup fatal l'étendit à terre. Comme il perdoit beaucoup de ſang, & qu'on le voyoit prêt d'expirer, un Officier lui demanda s'il n'avoit rien à faire dire à ſa famille. *Non*, répond ce brave homme en fermant la paupiere ; *Je la remets à la merci de Dieu & de mon pays.* Il a laiſſé une femme encore jeune, pluſieurs enfans & des neveux & niéces qu'il faiſoit ſubſiſter tous, ſur ſa ſimple paye de Capitaine.

Le ſieur Pike, tué ſur le vaiſſeau l'*Active*, dont il étoit Lieutenant, eſt encore un autre exemple à citer, pour ſon héroïque fidélité à ſes ſentimens & à ſon état. Il vivoit tranquille ſur ſa demi paye, avec une femme aimable & une jeune & nombreuſe famille, dans les environs de Poole, du Comté de Dorſet. On agita dans le Comté, de préſenter au Roi une adreſſe pour l'aſſurer du zèle de la Province de Dorſet dans la malheureuſe guerre qu'on étoit forcé d'entreprendre. M. Pike, en ami ſincere & chaud des Miniſtres, luttoit fortement contre le parti contraire, qui vouloit faire rejetter l'adreſſe ; & quelques gens trop véhémens oſerent, en l'apoſtrophant, inſulter au corps de la marine & aux troupes. Il leur échappa de dire que les matelots & les ſoldats Anglois étoient toujours prêts

prêts à se battre pour le Roi & pour la patrie, mais que dans cette querelle avec l'Amérique, il n'y en avoit pas un qui n'eût pris du service avec répugnance, & qui n'en convînt volontiers. Monsieur Pike courroucé de ce propos, se levant avec vivacité, s'écria au milieu de l'assemblée. » Je suis vieux, & mes cheveux ont blanchi au service de mon pays : je suis pere d'une jeune & nombreuse famille : parfaitement heureux dans la société de la meilleure des femmes : rien ne peut me forcer à reprendre du service ; mais la voix de l'honneur se fait entendre. Une race d'apostats ne seroit pas assez punie, si mon épée restoit dans le fourreau. Je me vois ici entouré de gens, qui au lieu d'aider & de soutenir leur Roi, cherchent à fomenter une odieuse rébellion, une opposition marquée du sceau de la plus noire ingratitude. Je pars. « Son noble courroux ne lui permit pas d'en dire davantage ; il prit sur le champ la route de Londres, où il ne lui fut pas difficile d'obtenir du Lord Sandwich l'emploi dans lequel il a fini si glorieusement. Que de regrets la Nation Angloise & l'humanité même ne doit-elle pas donner à la perte d'un *Morris* & d'un *Pike* & de tant d'autres qui, dans les deux partis, ont versé leur sang pour une querelle d'où il est démontré que la Grande Bretagne, même avec les plus glorieux succès, ne peut pas retirer le moindre avantage !

Des Lettres arrivées de l'Escadre, portent que les vaisseaux ont laissé Charles Town, le

16 Juillet, dans le plus piteux délabrement, criblés, mutilés, éreintés, éclopés, éventrés, & à tous égards hors d'état de ſervir ; de ſorte qu'à leur arrivée à l'île de Staten, ils feront tout auſſi peu utiles aux troupes, que les troupes le leur ont été peu à l'iſle Sulivan. Suivant les mêmes Lettres, il faiſoit une chaleur exceſſive lors du départ des vaiſſeaux & le ſcorbut étoit dans l'armée. Que peut opérer la réunion de l'eſcadre de Parker à celle de Shuldam, ſi ce n'eſt de groſſir l'hôpital du Général Howe, & de porter la terreur & le découragement dans ſes troupes? Quelle confiance une armée qui a manqué un débarquement inſpirera-t-elle à une armée qui va en tenter un? Lorſque les troupes reglées de Braddock eurent été défaites, en 1755, par les milices Canadiennes, on les tint long-tems à une certaine diſtance des autres corps, que les recits de leur déſaſtre auroient pu effrayer; & on fit ſagement. Repréſentez-vous d'un autre côté les Américains triomphans, qui, par eſſaims nombreux, ſont partis auſſitôt pour les autres provinces menacées d'une deſcente. Par l'arrivée de chaque Soldat vainqueur, une armée s'augmente de cent hommes. C'eſt-là ce qu'on peut appeller des renforts, nom qui ne convient guere à des troupes humiliées par une honteuſe retraite, ou fatiguées par une navigation de plus de trois mois.

Lorſque les troupes du Roi ſe ſont re-

tirées, les Américains ont élevé ſur la Fortereſſe une perche au bout de laquelle flottoit un mouchoir teint de ſang, ſurmonté d'un chapeau blanc ou bonnet de liberté. Il ſe débite auſſi, ſans doute d'après les mêmes Lettres, que cette expédition n'avoit point l'approbation du Lord Cornwalis, Commandant en ſecond, qui a été un des cinq Lords qui ont voté contre le Bill de taxation pour l'Amérique. Il lui répugnoit de voir exécuter le projet barbare de la ſoumettre par le fer & par le feu; & il n'avoit ceſſé d'inſiſter pour qu'on épuisât auparavant tous les moyens de douceur, & qu'on eſſayât de réuſſir par la négociation. Le Chevalier Parker ne participoit ſans doute à aucun de ces merveilleux pouvoirs dont on a dit que l'Amiral Howe étoit porteur; car il ne paroît point, dans ſa dépêche, qu'il ait fait précéder ſon attaque d'aucune propoſition conciliatoire, ni en ſon nom, ni de la part du Commandant & Plénipotentiaire général. On ſait ſeulement, par d'autres lettres, que le 5 Juin, il publia, de deſſus ſon bord, un proclamation pour offrir le pardon en retour d'une ſoumiſſion indéfinie. C'eſt donc un parti pris de faire de l'Amérique un vaſte déſert, & de la rendre aux Sauvages & aux bêtes féroces ſes premiers poſſeſſeurs? Le parti des Miniſtres ſe contente de dire, que l'expédition a été mal menée, & qu'au ſurplus elle n'entroit point dans le plan principal.

Le Lord Cornwalis a, dit-on, reçu à la

main une bleſſure légere d'un éclat de bois, à bord des vaiſſeaux où il étoit venu de l'armée, dont ſon Régiment, le 33me, faiſoit partie. Cette armée étoit compoſée des 15me 33me 37me 54me & 57me Régimens, & de deux Compagnies d'Artillerie, formant, avec trois cens ſoldats de marine, le nombre de 3695 hommes. On dit que le Général Lée, en perſonne, commandoit dans le Fort Sulivan, qui a fait une ſi belle & ſi vigoureuſe défenſe.

Permettez-moi une derniere obſervation. Voilà déjà deux débarquemens exécutés : tous deux ſur des iſles. N'eſt-ce pas marquer bien clairement que l'on craint la déſertion, quoiqu'on ait affecté tant de ſécurité à cet égard? Il eſt très-certain que les Américains de New-York ont fait paſſer des émiſſaires dans l'iſle de Staten, qui ont diſtribué aux troupes des billets imprimés où étoient décrits tous les avantages promis aux déſerteurs. Ces émiſſaires n'ont point été arrêtés, & ils ſont repartis comme ils étoient venus.

A cet endroit-ci de ma lettre, Monſieur, croyant n'avoir plus rien à dire ſur l'affaire du 28 Juin, j'ai quitté la plume pour prendre un moment de diſſipation, & mes pas ſe ſont tournés vers la Bourſe. A peine j'y étois arrivé que je me vois entouré & preſſé par une foule nombreuſe. Je n'ai point eu peur, parce que tous ces gens-là paroiſſoient fort contens de me voir & de me tenir au milieu d'eux. Ils crioient tous à la fois; mais en me

bouchant les oreilles je leur ai fait comprendre que je ne les écouterois que chacun à leur tour : bref, un d'eux m'a dit d'un ton fort posé. M. vous êtes François. — Je le suis. — Vous savez votre langue. — S'il n'y avoit pas si long-tems que j'ai l'honneur de vivre parmi vous, Messieurs, je pourrois la savoir un peu mieux. — Mais au moins c'est celle dans laquelle vous saisissez le plus aisément le sens naturel des mots. — Cela doit être. — Le Harangueur me présente aussi-tôt la gazette de la Cour, & du doigt me montrant l'extrait de la lettre du Général Clinton, il conduit ma vue à ces mots *coup de main* écrits en François dans cette feuille Angloise. — Vous voyez cela, dit-il, expliquez-nous ce que vous entendez par cette expression. — J'entendrois *une attaque vigoureuse & soudaine.* — Quoi, Monsieur, une attaque soudaine? Remettez-vous; recueillez vos idées. — Je les recueillerois jusqu'à demain, que je dirois toujours la même chose. Un grande éclat de rire part de la foule. — Il poursuit. Vous m'allez faire perdre cinquante guinées. — J'en suis très faché. — Mais avez-vous remarqué toutes les dates dont cette relation est chargée? On arrive le 4 Juillet devant Charles-Town : on sonde la barre le 5 : on passe la barre le 7 : les troupes débarquent le 9 : le Bristol passe la barre le 10 : on fait les dispositions pour l'attaque des batteries le 15 : on informe de tout le Général le 16. Le 23, sept jours après

le Général envoye dire qu'il eſt en état : le vent change : le 25 l'Expériment arrive & paſſe la barre : les diſpoſitions changent ; enfin l'attaque ſe fait le 28 ; Et vous prétendez que le mot coup de main ſignifie une attaque *ſoudaine*. Je maintiens, moi, d'après cette gazette, que *coup de main* veut dire une attaque filée pendant vingt-quatre jours ; & je ne payerai les cinquánte guinées qu'après la réponſe d'un aſpirant à l'Académie Françoiſe à qui je vais écrire. On a ri encore, & mon homme s'eſt retiré avec humeur de la foule, où on a continué à raiſonner ſur l'affaire du 28 Juin. Les uns diſoient que pendant cet eſpace d'une heure & demie que le Fort ne tiroit plus, & qu'il paroiſſoit évacué ; ſi le Général Clinton eût mis des troupes à terre, avec les ſeules chaloupes des bâtimens de tranſport, ſous la protection du feu des vaiſſeaux, il auroit pu emporter la place. D'autres répondoient, que c'étoit ce que les Américains du Fort auroient deſiré, parce que le ſilence de leurs batteries & leur fuite apparente étoient une feinte pour engager Clinton à débarquer. J'en ai entendu qui trouvoient étrange que M. Clinton, après être reſté dix neuf jours ſur Long-Iſland, ne ſe fût apperçu, qu'au moment de paſſer le gué, qu'il étoit impaſſable ; & que le Gouverneur qui étoit ſur l'eſcadre, & qui eſt Capitaine de vaiſſeau, n'en eût lui-même rien ſû. Quelques-uns aſſuroient que les troupes de Clinton étoient à demi-ration depuis le premier Mai.

Tous en général convenoient que cette défenſe du fort Sulivan faiſoit le plus grand honneur au génie & à l'activité des habitans de la Caroline, d'autant plus qu'avant cette guerre leurs places tomboient de tous côtés, qu'elles avoient été renverſées par des inondations, & qu'en 1740 toute la ville de Charles-Town a été détruite par le feu.

Que pouvons-nous dire des autres pays où les troupes Angloiſes & Allemandes portent la guerre? Le public ne ſait rien de ce qui s'y eſt paſſé depuis quelque tems. Il lui eſt libre de ſe perſuader que le Général Burgoyne pouſſe toujours devant lui l'armée rebelle, & que bientôt il donnera la main aux armées des freres Howe dans la Nouvelle-York; ou s'il n'a pas une foi aſſez robuſte pour croire à des progrès ſi rapides, rien ne l'empêche d'imaginer que ce Général eſt fort embarraſſé de ſa perſonne & de ſon armée, & qu'il retournera prendre ſes quartiers d'hiver & jouer la comédie à Montréal; les Américains ne lui ayant laiſſé aucun poſte qu'il puiſſe occuper ſur les lacs, & où il ſoit poſſible ſeulement de donner les marionnettes.

Quant à l'Amiral Howe, qui étoit parti d'Angleterre le 12 Mai, & qui eſt arrivé le 23 Juin à Halifax, où ni les Heſſois ni lui n'ont débarqué; il eſt clair que ſa jonction avec le Général ſon frere ne ſe ſera faite que très-tard, puiſque la Cour n'en a rien annoncé juſqu'à ce jour 3 Septembre. Les Heſſois, ſuivant

le calcul que je vous ai déja fait, auront été plus de trois mois à bord, ſans ſe rafraîchir nulle part, s'il eſt vrai qu'ils ne ſoient point deſcendus à Halifax. Ils ſeront arrivés à l'Iſle de *Staten* au milieu des chaleurs exceſſives, & on verra ce qu'ils auront été capables de faire. Il s'eſt débité ici à pluſieurs repriſes, que cette jonction s'étoit faite, & que le débarquement s'étoit effectué, mais avec un ſi grand carnage de part & d'autre, que la Cour héſitoit encore à en laiſſer parvenir la nouvelle au public. Ces bruits ne ſe ſont point ſoutenus; & aucun mouvement des fonds n'a indiqué qu'il fût arrivé de ce côté-là des nouvelles qui, telles qu'elles pûſſent être, ſeroient déciſives. On eſt toujours perſuadé que ſi le mois d'Août ne voit pas terminer cette affaire, il faudra que les troupes cherchent des quartiers au 15 Septembre, tems où commenceront les brouillards. On doute que juſques-là elles puiſſent reſter à l'Iſle *Staten*, dont l'air eſt tellement mal ſain, que les habitans de New-York, qui y ont quelques Baſtides, ne manquent jamais de les quitter au mois d'Août, dans la crainte de gagner les fievres. Il n'eſt pas poſſible au reſte, qu'il ſe paſſe encore huit jours avant qu'on ait des nouvelles de New-York. En attendant, les corſaires américains continuent à déſoler le commerce des Iſles Angloiſes. Ils viennent inſulter leurs ennemis juſques ſur leurs côtes en Europe. Encore quelques mois, & ils oſeront peut être, comme les Hol-

landois, & ſous la conduite d'un nouveau Ruyter, porter la torche au milieu des flottes angloiſes, juſques dans la Tamiſe. Les vaiſſeaux de la Jamaique, enlevés par l'eſcadre de Hopkins, ſe ſont vendus à la Virginie avec leurs cargaiſons. La part de chaque armateur a été, dit-on, de cinq mille liv. ſterl., & celle de chaque Matelot de 500 liv. Ce ſuccès a inſpiré l'ardeur de la courſe à une infinité d'autres qui ſe hatent d'armer pour faire d'auſſi bons coups. Il y a des gens qui ſoupçonnent de l'intelligence entre les Marchands & les Américains : car il faut que la denrée arrive au conſommateur, malgré les prohibitions & les guerres. C'eſt une vérité d'Euclide dans le commerce.

Un bruit commence à ſe répandre, Monſieur, que l'Avocat général rendra plainte contre les Gazetiers qui ont imprimé l'acte d'indépendance, paſſé le 4 Juillet par le grand Congrès. Si cela arrive, il y a apparence qu'ils ne manqueront point de défenſeurs. Les attaquera-t-on ſur tous les griefs allégués contre l'adminiſtration du Roi? Ils auront à répondre que depuis quatre ans, il n'y en a pas un qui n'ait été réimprimé cinq cents fois dans tous les écrits publics; & cela eſt ſi vrai, que pluſieurs papiers Anglois, qui ont donné cette même piece, en ont retranché les griefs, en obſervant que ce n'étoit qu'une répétition de ce que l'on avoit vû dans les remontrances tant réitérées des Co:

lonies. Leur fera-t-on un crime de la hardiesse des principes? Ce seroit relativement ou à la Royauté en général, ou à la Souveraineté de George III. en particulier. Quant aux droits généraux des Souverains, on a admiré au contraire la sagesse avec laquelle cet article y a été traité. On a sû gré à des peuples, qui rompoient le lien le plus fort de la société humaine, & dans un moment où leur désespoir auroit pû leur faire oublier tous les égards, d'avoir mis en avant leur respect pour les opinions du reste des hommes; que par là même, ils invitent à les chérir. On a applaudi à la vérité de cette maxime, si précieuse au repos général, *que la prudence veut qu'on ne change pas pour des causes frivoles ou passageres, des Gouvernemens établis depuis longtems, & que les hommes se résignent plus volontiers à souffrir, tant que les maux son supportables, qu'ils ne se décident à se faire justice eux-mêmes par l'abolition d'un Gouvernement auquel ils étoient habitués.* Le Congrès a dit que *tous les hommes avoient été créés égaux.* C'est une vérité constante, & que dans toutes les religions on ne cesse de leur prêcher. Il a établi *qu'il y avoit certains droits inaliénables; dont le Créateur a doué les hommes: objets primitifs de l'institution des gouvernemens; & que dès qu'une forme de gouvernement tendoit à les détruire, le peuple avoit le droit de la modifier ou de l'abolir.* De ces objets, au nombre

de trois, il y en a deux, la vie ou l'exiſtence, & le bien-être, c'eſt-à-dire, l'uſage de l'exiſtence par rapport auxquels l'intérêt propre des Souverains juſtifie l'aſſertion du Congrès, en les mettant dans l'heureuſe impoſſibilité d'ôter arbitrairement l'être ou le bien-être. En effet, point de Sujets, point de Rois; point de propriétés, point de trônes. Juſques-là le Congrès n'a donc avancé qu'une maxime ſtrictement vraie, quoiqu'applicable au ſeul cas où il croit ſe trouver & dont l'eſpece ne ſauroit être commune aux autres conſtitutions. Le troiſiéme objet c'eſt la liberté qui eſt différemment modifiée chez les diverſes nations. Plus d'une ne voudroient pas ou n'ont pas voulu de la liberté que les Anglois prétendent avoir; & dans la vue de leur plus grand bonheur, elles ont remis même la portion qui leur en reſtoit à la diſcrétion entiere de leurs Souverains. Ainſi, quant à la liberté, l'axiome du Congrès ne regarde pas plus ces peuples-là, que d'autres points phyſiques ou moraux qui ſont particuliers à la nation Angloiſe.

Je vois encore cette aſſertion dans l'acte du Congrès, *que l'autorité légiſlative ne pouvant point s'anéantir, elle remonte vers ſa ſource qui eſt le peuple, pour être par lui exercée.* Mais loin qu'on puiſſe y rien blâmer, on y reconnoît cette maxime fondamentale de tous les gouvernemens, que la premiere obligation des Souverains envers leurs ſujets, c'eſt la juſtice;

& elle ne peut qu'augmenter le reſpect & l'amour des peuples pour les Tribunaux à qui ce devoir ſacré eſt délégué. Le droit à la juſtice eſt inſéparable du droit à l'uſage de l'exiſtence. Le Congrès n'a donc rien dit dans cet acte qui porte la moindre atteinte aux droits de la ſouveraineté en général,

Si c'eſt celle de George III en particulier, que l'on croit offenſée ; on demandera quelle raiſon attire l'animadverſion de la Partie publique ſur l'acte du Congrès du 4 Juillet, plutôt que ſur ceux de la Virginie, de la Caroline, &c. & ſur celui de Rhode-Iſland du mois de Mai, qui a ſupprimé les loix portées pour faire reconnoître l'autorité de George III, & qui a ordonné de ſubſtituer à ſon nom dans tous les actes, le nom du Congrès ? Pourquoi a-t-on laiſſé paſſer ces occaſions de punir la témérité inſolente des imprimeurs ou de ceux qui les font agir ? N'eſt-ce pas une ſorte d'acquieſcement dont il ſeroit injuſte de les rendre reſponſables ?

Il ſe débite qu'on les attaquera tout ſimplement, ſur ce qu'ils ont oſé apprendre à l'Angleterre & à l'univers, que l'Amérique s'étoit rendue indépendante. Quoi ! on leur fera un crime d'avoir annoncé l'accompliſſement d'une prédiction de M. Tucker, Doyen de Gloceſter, qui écrivant pour la Cour, a démontré que la ſéparation étoit inévitable, & que le commerce de l'Amérique n'étoit point un avantage : & de milord Mansfield, qui

embraſſant cette opinion, en a conclu aux meſures de rigueur qu'il convenoit de prendre pour conſerver l'Amérique ? Mais bien plus, c'eſt la gazette de la Cour, qui la premiere a annoncé le fait, en publiant la lettre du général Howe du 7 Juillet. Pourquoi cette gazette, elle-même, ne l'a-t-elle point laiſſé à part avec les autres paſſages de cette lettre, qui ne ſe ſont point trouvés dans l'extrait ?

Dira-t-on que l'on a droit d'appréhender que la lecture de cet acte en Angleterre ne faſſe des proſelytes aux Américains ? Une pareille crainte ſeroit fondée, ſi c'étoit un manifeſte du Prétendant; & perſonne n'auroit eu rien à dire, ſi en 1715 ou 1745 on eût puni un imprimeur qui auroit pouſſé juſques-là le zèle du jacobitiſme. On lui feroit encore moins de grace aujourd'hui, par un effet de la juſte affection des peuples Anglois pour le premier Roi, né leur compatriote, qu'ils aient eu depuis près d'un ſiécle. Il eſt vrai que par cette raiſon là même, il étoit moins fait qu'un autre pour ſouffrir les dégoûts d'un pareil démembrement, & les fâcheuſes ſuites qui pourront en réſulter. Mais qui ſait après tout ſi ce ne ſera point cet acte préciſément qui lui fera conſerver l'Amérique ? M. Adams nous a dit dans le Sens commun, *qu'il y avoit dix fois plus à craindre d'une mauvaiſe réconciliation que d'un acte d'indépendance : qu'un pareil acte étoit la voie la plus courte pour*

l'arrangement des affaires. ... que la séparation étoit le seul état dans lequel les Colonies pûssent traiter avec la Grande-Bretagne, dont l'orgueil seroit moins choqué de négocier pour la paix avec les Etats Américains, que pour un accommodement avec ceux qu'elle appelle des sujets rebelles. Il n'est point hors de possibilité : il est plutôt dans la vraisemblance, que l'acte du 4 Juillet amene une si désirable révolution. Tel peut avoir été le raisonnement des Imprimeurs, qui l'ont fait connoître au public. Il auront cru, en bons citoyens, que rien ne pouvoit être plus agréable à leur nation, que la lecture d'une piece, qui plus que tout autre événement, peut avoir pour effet direct la fin des maux actuels & le retour heureux de la paix : qui peut inspirer au Parlement Anglois plus de modération, pour ne pas occasionner de nouveaux soulevemens & faire jouir la clémence du Souverain du doux plaisir de les pardonner. En effet, cet événement a fait hausser les fonds, ainsi que l'échec du 28 Juin : les désastres aujourd'hui sont des faveurs du Ciel, s'ils peuvent amener la paix.

Il a été rendu une plainte, d'une nature bien differente, le 15 Août, dans la ville de Lincoln, par des marchands d'images, contre des Officiers du soixante neuviéme régiment d'infanterie, qui y est en garnison. Un Lieutenant, nommé Mackintosh, entre dans la boutique du nommé William Woods,

détache une gravure du général Putnam, la met en pieces, en paye la valeur & s'en va. Une demie-heure après il revient, & voyant une nouvelle gravure du même Géneral qui remplaçoit la premiere, il l'arrache & la déchire encore, mais ſans vouloir la payer : jurant que ſi on continuoit à en expoſer de ſemblables, il paſſeroit ſon épée par les vitres de la boutique & briſeroit tout. Cela s'étoit paſſé le 3 Août : le lundi ſuivant, autre expédition, dans la boutique de la nommée Drummond, par cinq Officiers que conduiſoit le Lieutenant Hockshaw. Il arrache le portrait du général Lée, lui coupe la tête avec ſon épée & ne paye rien. La troupe entiere, jure avec d'horribles imprécations, que s'ils voient encore ces portraits de Rebelles expoſés aux boutiques, ils enverront tout ſaccager par leurs ſoldats. On mande que cette affaire pourra s'arranger, mais pour de l'argent, car le privilége de ces Marchands eſt parlementaire. Le public s'eſt toujours vengé par des ſarcaſmes. Le lendemain le poteau de la Juſtice étoit couvert de placards en l'honneur de Putnam & de Lée, contre les Iconoclaſtes, les Don-Quichotes les Hudibras, qui avoient remporté une victoire ſi facile ſur des Généraux de papier.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Du 6 Septembre. J'ai différé l'expédi-

tion de ma Lettre, croyant toujours qu'il arriveroit des nouvelles de l'Isle de Staten. Il est inconcevable que le Gouvernement ignore encore si le lord Howe & les Hessois ont joint devant New-York l'armée d'Halifax. On en augure ou que les nouvelles de ces armées sont très mauvaises ou que les premieres qui arriveront seront celles de la conclusion de la paix. Il circule ici une Lettre d'un Officier de l'armée d'Halifax, dattée de l'Isle Staten le 12 Juillet. Il fait la peinture la plus effrayante des forces & des retranchemens qui garnissent par tout les côtes. Il dit que les troupes du Roi meurent par cinquantaines, de la dyssenterie & des fievres, ainsi que des mauvaises nourritures & des fatigues du service; & que les billets qui ont été distribués dans l'armée pour susciter la désertion, avoient été apportés par les soixante déserteurs qui n'étoient que les émissaires secrets des Américains, & qu'on n'a pas pû en retrouver un seul.

On prétend aujourd'hui qu'il sera tenu un Conseil de guerre sur l'affaire de l'Isle Sulivan, & que le Général Clinton va être rappellé, s'il ne l'est déjà. Le seiziéme article du Code militaire, sur lequel fut condammé l'Amiral Byng, *pour n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire*, donne une juste inquiétude à tous les amis de cet Officier. Ils répandent dans le public qu'il y a eu sûrement quelque action dont la Cour n'a point jugé à propos qu'on fût informé, & qu'ils sont même certains que les

Américains

Américains ont fait plusieurs prisonniers de l'armée de Clinton ; que quant au gué de Sulivan, il étoit plus ou moins profond, selon que le vent souffloit de la côte ou de la mer, & que la côte opposée étoit garnie d'une batterie qui auroit rendu impossible le débarquement.

Mais voici Monsieur, quelque chose de plus certain. Un homme digne de foi, m'envoye dans l'instant les divers passages de la lettre du général Clinton que la gazette a omis dans son extrait. Apparemment que le Général a eu la précaution d'en faire passer une copie à ses amis ; & cette copie circule dans la ville. » Il avoit offert au chevalier Parker deux régimens, que l'escadre auroit mis à terre, si son feu parvenoit à faire taire les batteries du fort. Le chevalier Parker avoit refusé ce secours, en disant qu'il avoit trois cents soldats de marine, qu'il débarqueroit, si cela lui paroissoit nécessaire, & qu'il en vît le moment. Le gué de Sulivan étoit commandé par une batterie de quatre canons ; & comme il n'avoit qu'un seul bateau plat, les hommes qu'il auroit passés auroient été écharpés avant qu'il eût pû leur envoyer du renfort. S'il eût tenté le débarquement dans un autre endroit pour éviter cette batterie, les troupes auroient été jusqu'au cou dans l'eau, au sortir du bateau. pour remonter une crique qui étoit toute bordée de mousqueterie. Il avoit demandé à faire la descente sur le continent, promettant de

marcher droit à Charles-Town. Enfin les frégates qui ont échoué, alloient prendre leurs postes pour couvrir ce débarquement sur le continent «. Voilà ce que l'on publie de la lettre de ce général avec un défi au Ministre de la donner en sa totalité. D'autres lettres parlent d'une action du 14 Juillet, dans laquelle les Américains ont remporté un avantage considérable sur l'armée du Roi, en attaquant l'arriere-garde au moment de l'embarquement, & ont emmené un grand nombre de prisonniers. Ces lettres ont échappé, dit-on, aux rigoureuses recherches que les Ministres ont fait faire sur le vaisseau le *Ranger*, expédié le 16 Juillet par le chevalier Parker.

On assure aussi que dans sa lettre au Secrétaire de l'Amirauté, le chevalier Parker insiste beaucoup sur la bravoure & l'intrépidité des Américains, en observant, que d'après ce qu'il en a vû dans les parties les plus foibles du continent, il n'imagine point que l'on puisse réussir dans le projet de conquérir l'Amérique. Il conseille au Ministere d'abandonner une entreprise aussi ruineuse. Tout cela n'a point paru par l'extrait de sa lettre. Aussi quoiqu'elle fût arrivée le 21 Août, elle n'a été donnée que le 24. On dit qu'une des premieres demandes que fera le parti de l'opposition, à la rentrée du Parlement, sera la communication de toutes ces lettres & dépêches en leur entier & en original.

M. Eden, Gouverneur de la Colonie de Maryland, Province mitoyenne à la Penſylvanie & à la Virginie, eſt arrivé hier de cette derniere Province, d'où il a appareillé le 6 Août. Tout ce qui tranſpire, c'eſt que le 17 Juillet l'amiral Howe n'avoit pas encore joint ſon frere à l'île de Staten. Quand cette réunion ſe ſera-t-elle faite? C'eſt ce qu'on ſaura peut-être l'année prochaine. Ce qu'il y a de certain c'eſt que la traverſée de New-York à Portſmouth en Angleterre, eſt très-communément de vingt-un jours dans la belle ſaiſon. Eſt-il probable que les Miniſtres n'en aient pas reçu de nouvelle du 8 ou même du 10 Août? Ils nous laiſſent encore ſur celles du 8 Juillet: le bruit court que le lord Dunmore a beaucoup ſouffert d'un ouragan, & que les Américains ſe ſont emparés d'une forte frégate de ſon eſcadre. Ce Gouverneur de la Virginie a encore changé ſa poſition: il étoit à l'île de Guin, dans la baie de Chéſapeak, il a été forcé de l'évacuer & de ſe porter à l'île George, de la riviere Potomack. Le colonel Macleane vient d'arriver du Canada d'où il eſt parti le 28 Juillet, Burgoyne étoit encore à Chambly avec ſix mille Anglois & deux mille Allemands, attendant que les bateaux fuſſent en état d'être lancés; & on ne les promettoit que pour le premier Septembre. Les Américains étoient retranchés à la pointe de la Couronne, & ils avoient quatre bateaux, armés de piéces de neuf, ſur

le lac du St. Sacrement, où ils attendoient des renforts, qui en effet leur ont été envoyés.

Le général Carleton a écrit que s'il ne recevoit pas d'Europe, avant les gelées, d'abondantes provisions, les armées Angloises dans le Canada périroient de besoin, parce qu'une grande partie des Sauvages se sont retournés contre les troupes du Roi, & qu'ils arrêtent les subsistances de Quebec. La dissention s'est mise dans le corps des Officiers, à l'occasion d'une promotion, & le colonel Macleane est revenu mécontent lui-même de ce qu'on n'a point voulu donner de rang dans l'armée au corps qu'il a levé & qu'il commandoit. On tient ces détails de l'équipage du vaisseau sur lequel il est revenu.

Le Congrès a rappellé, par une proclamation, tous les sujets Américains qui ont passé dans d'autres pays, sous peine de confiscation de leurs biens. Cette nouvelle est arrivée par la Hollande, d'où on mande aussi que l'amiral Howe a certainement joint son frere, ainsi que le chef d'escadre Hotham avec les Hessois: qu'il y avoit une négociation ouverte entre les plénipotentiaires Anglois & les Américains; & que le 28 Juillet il n'y avoit encore rien de terminé.

Dans cet état des choses, Monsieur, on ne peut assez admirer la sécurité de ceux qui passent pour être au timon des affaires. Trois d'entr'eux son partis pour les eaux de Spa: trois sont allés tirer des perdreaux à quelques

lieues de Londres. Il y en a un dans une de ſes terres où il fait pêcher un étang : un autre eſt en partie de plaiſir du côté de l'Oueſt; le ſeul M. Cornwall eſt reſté à Londres pour faire aller les expéditions des Bureaux, & pour envoyer des couriers aux Sécrétaires d'Etat, s'il arrive quelque nouvelle importante. Il y a ici des eſprits mal tournés qui diſent que cette diſperſion vient moins de la ſécurité que de la peur.

ERRATA.

N° VII, la date de la Lettre du Banquier doit être le 16 *Août* au lieu du 16 *Juin*.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Le Lord George Cavendish.

DES le commencement de cette affaire, toute les opérations de la Chambre ont porté ſur de fauſſes informations. L'objet de cette conduite étoit d'engager inſenſiblement la nation dans la guerre. Ce point emporté, le Miniſtere n'a plus donné à la Chambre aucune eſpèce d'avis. On a reconnu que l'information étoit *fauſſe*, ou pour me ſervir des termes plus *modérés* de l'adminiſtration, que le Gouvernement avoit été trompé. Mais il n'en eſt pas moins vrai qu'on a employé l'artifice pour mettre les armes à la main de la nation : que les premiers coups une fois portés, il a été trop tard pour reculer ; & que depuis ce moment les Miniſtres n'ont pas communiqué un ſeul papier relatif à la conduite de la guerre. Cependant milord North, avec cet air de confiance qui n'appartient qu'à lui, vient tous les jours faire 6 Mai.

6 Mai. à la Chambre des propoſitions dont le ſuccès ne lui donne pas la moindre inquiétude. Il ſeroit difficile ſans doute de deviner quel peut être le motif d'une auſſi étrange ſécurité, à moins qu'il ne la tire de la certitude où l'on eſt que ſous ſon adminiſtration il en a couté vingt millions pour perdre tout l'empire Britannique dans l'eſpace de onze mois, c'eſt-à-dire, depuis l'époque de la défaite à *Lexington*, juſqu'à celle du célebre embarquement qui eſt le ſujet des débats actuels «.

M. Byng.

Il convient que le public ſoit informé de ce qui ſe paſſe en Amérique & de l'emploi de ſon argent. En ſuppoſant qu'il y ait des prétextes pour lui refuſer la connoiſſance des plans d'opérations futures, il n'y en a aucun pour cacher au Parlement celles qui ſont déjà faites.

Le Chevalier George Younge.

Il eſt impoſſible que les conſéquences de la guerre actuelle n'entraînent la deſtruction de l'empire. Dans quelques mains que ſoient les affaires, l'événement ſeroit douteux; mais avec les Miniſtres que nous avons, la ruine de la nation & la perte de l'Amérique, ſont deux calamités inévitables.

M. Hartley.

On voit par l'ouvrage publié depuis peu à Philadelphie, & intitulé le *Sens commun*, que les Américains ſont auſſi éloignés de prétendre à l'indépendance, à moins qu'ils n'y ſoient forcés par la néceſſité, qu'ils ſont déterminés à ne jamais ſe ſoumettre à la taxation du Parlement Britannique. Il eſt abſurde de ſuppoſer que l'Amérique exige d'autres conditions que la reconnoiſſance & garantie des droits dont elle jouiſſoit avant l'année 1763. Au ſurplus, malgré toutes les aſſertions de milord North, je maintiens que le général Howe a été *chaſſé* de Boſton, & que la

crainte de voir toute ſon armée taillée en piéces ou prisonniere de guerre, eſt le ſeul motif qui a pu le déterminer à une retraite auſſi précipitée & auſſi imprévue. La liaiſon intime qui uniſſoit les deux Empires, vient enfin d'être rompue par des opérations auſſi contraires à la politique qu'à l'humanité. Il eſt vraiſemblable que l'Amérique eſt perdue pour jamais; cependant ſi l'on ſavoit le ſecret des Miniſtres ſur l'état des choſes, peut être cette connoiſſance laiſſeroit elle encore quelqu'eſpoir de recouvrer cet Empire, pourvu qu'on remît en d'autres mains le timon des affaires. 6 Mai.

M. Burke.

Sans la haute opinion que j'ai de l'intégrité de milord North & des Miniſtres ſes collégues, je ſerois tenté de croire qu'ils ſont ſecretement attachés aux intérêts de l'Amérique, & qu'ils ſe ſont laiſſés corrompre pour trahir l'honneur & la réputation des armes de la Grande-Bretagne. En effet, depuis le premier embarquement des troupes en Irlande juſqu'au moment actuel, on n'a pas fait une ſeule démarche, on n'a pas pris une ſeule meſure qui n'ait tendu à notre ruine & à l'indépendance des Colonies. Le lord North a déclaré que ſon intention n'avoit point été d'altérer en aucune maniere la vérité des faits dans le détail qui en a été donné dans la gazette de Londres. Mais il n'étoit pas poſſible de les déguiſer ces faits, car quoique les dépenſes extraordinaires pour huit mille hommes de troupes à Boſton, dans le cours d'une année, aient monté à un million & demi, c'eſt-à-dire, environ deux cens livres ſterl. par homme, pour du bœuf ſalé & du chou croute, je ne crains pas d'aſſurer qu'il étoit impoſſible aux troupes de reſter dix jours de plus dans cette ville, à moins que le ciel ne fit pleuvoir ſur eux la mâne & les cailles. C'eſt vraiſemblablement dans cette eſpérance que les troupes ſe ſont embarquées pour Halifax, ce beau pays où coulent des ruiſſeaux de *miel* & de *lait.*

6 Mai.

M. Ellis.

Je me déclare contre la motion & j'appuie tout ce qui a été avancé par le lord North. » L'opération présentée aujourd'hui comme un effet de la néceſſité, eſt l'exécution d'une réſolution priſe il y a déjà aſſez long-tems ; & ce n'eſt qu'une partie du plan des opérations militaires de la campagne ».

M. Littleton.

Je me déclare pareillement contre la motion & je ſoutiens que toute communication de dépêches ſeroit on ne peut pas plus déplacée dans la ſituation critique où ſe trouvent les affaires.

Le Général Conway.

Les armes Britanniques n'ont fait juſqu'ici qu'eſſuyer des diſgraces : les conſeils de la Grande-Bretagne ſont tombés dans le mépris ; l'honneur de la nation eſt profondement bleſſé. La conduite de l'adminiſtration me paroît blâmable en tous points. Les troupes deſtinées pour la conquête de l'Amérique, ſont encore actuellement dans l'inaction, à bord de leurs bâtimens de tranſport. Tel-corps de troupes eſt encore en Allemagne, tel autre eſt encore à Spithead, & aucun n'eſt dans le lieu où tous devroient ſe trouver depuis long-tems. J'ai toujours regardé comme injuſte le projet de réduire l'Amérique dans la vue d'y lever un revenu ; il m'a toujours paru impraticable ; mais ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt qu'il eſt exceſſivement cruel, oppreſſif & deſtructif. Oui, quelque ſoit l'iſſue de ce projet, notre deſtruction ſera ſon ouvrage : s'il échoue il ruinera le commerce, le credit & tous les intérêts les plus chers de l'Angleterre : & s'il réuſſit, il détruira ce qu'elle a de plus précieux encore, je veux dire ſes libertés.

Le Lord Germaine.

6 Mai.

D'après ce que j'ai pu voir dans le peu de dépêches qu'on m'a communiquées, le général Howe n'a jamais eu le dessein de commencer ses opérations à Boston. Quant à mon opinion sur le plan des opérations pour la guerre en Amérique, on la connoît déjà suffisamment: elle est conforme à celle de la majorité de la Chambre; ainsi tant que la Chambre jugera à propos de continuer ou de soutenir cette guerre, & non plus long-tems, je serai aussi d'avis de la poursuivre. Quelque pût être ma façon de penser particuliere, si la Chambre vient à changer de sentimens, je n'y trouverai nullement à redire. Lors de mon avenement au Ministere, la guerre étoit commencée; qu'on la continue ou non, cela m'est égal.

Le Colonel Barré.

Les embarquements ont été faits tous trop tard l'année derniere, on a négligé de donner aux flottes de transports les escortes nécessaires; voilà ce qui a été cause que les provisions & les munitions sont tombées en grande partie entre les mains des Américains; les forces navales n'avoient pas été proportionnées à la nature du service, & en outre elles ont été mal approvisionnées & encore plus mal dirigées. Je serois bien aise de savoir à qui ces retards, ces bevues, pour ne pas dire malversations, doivent être attribués? Si on examine la conduite de l'administration depuis le commencement de la guerre actuelle, je demanderai d'où vient qu'aujourd'hui la plus grande partie de l'armée se trouve encore à Spithead, & pourquoi une partie des troupes Hessoises qui devroient déjà être à leur destination en Amérique, n'a pas encore quitté l'Allemagne?

Le Lord-Maire (Sawbridge.)

Si le lord Germaine a des nouvelles de l'Amérique;

6 Mai. pourquoi ne les communique-t-il pas à la Chambre? Apparemment qu'il n'en a pas, puiſqu'il ne parle toujours que par oui dire. Je ſerois tenté de croire que le général Howe ne ſait pas ſeulement que le lord Germaine eſt dans le Miniſtere : s'il le ſait, il faut convenir qu'il le traite avec bien du mépris, puiſqu'il paroît, par le langage du lord Germaine, que ce Miniſtre ne reçoit point les dépêches du Général en droiture, mais qu'elles ſont toujours adreſſées à ſon prédéceſſeur, le lord Darmouth, qui ne lui en communique que ce qu'il veut bien.

M. Hopkins.

Je m'oppoſe à la motion, attendu qu'il eſt eſſentiel de garder le ſecret ſur les opérations projettées, & d'empêcher que la connoiſſance n'en parvienne aux Inſurgens.

La motion ayant été miſe aux ſuffrages, elle eſt rejettée à la pluralité de cent ſoixante-onze voix, contre cinquante quatre.

La Chambre en Comité ſur le ſubſide, eſt convenue d'accorder à S. M. un million, tant pour ſatisfaire aux dépenſes ſurvenues, ou qui ſurviendroient dans le ſervice militaire en 1776, que pour frapper de la monnoye d'or; 13,973 l. 1 schel. 6 ſ. pour la dépenſe de l'artillerie du Landgrave de Heſſe-Caſſel à la ſolde de la Grande-Bretagne pendant l'année courante, en conformité du Traité de ſubſide, & 16,483 l. 1 ſchel. $\frac{3}{4}$. ſ. pour la dépenſe d'un régiment de cinq cents hommes d'infanterie, du Prince de Waldeck, pris à la ſolde de la Grande-Bretagne, con-

formément au Traité, depuis le 22 Avril jusqu'au 24 Décembre 1776. 6 Mai.

LE CHEVALIER ROBERT MURRAY KEITH, Ambassadeur du Roi à la Cour de Vienne, prend congé de Sa Majesté pour se rendre à cette destination. 7 Mai.

La flotte des Armateurs Américains, qui avoit fait voile sous les ordres du chef d'escadre Hopkins, & que l'on supposoit destinée à enlever les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui relâcheroient à Sainte Hélene, a fait son coup d'essai à la Nouvelle Providence, dont elle a pris possession. Cette île, par sa situation, met les Provinciaux à même d'interrompre ou du moins de gêner le Commerce de la Grande-Bretagne avec la Jamaïque & les autres îles aux Indes Occidentales, & d'y affermir au contraire celui qu'ils y font déjà eux-mêmes, & que les circonstances & les besoins n'y favorisent que trop.

L'île de Barbade est menacée de la famine, & celle de Saint-Christophe est réduite à peu près à la même extrémité. On l'éprouveroit aussi à Antigua, si par la prise de quelques vaisseaux Américains on n'y avoit été pourvu d'une grande quantité de farine; mais on y manquoit de maïs, de provisions Irlandoises, &c. Pour encourager l'importation, le Conseil & l'Assemblée de cette île avoient accordé des gratifications à ceux qui l'entreprendroient.

Le Congrès a ordonné que l'on équipât

7 Mai. au plutôt vingt Armateurs montés depuis 20 jusqu'à 36 canons, & de les faire croiser à l'embouchure de la riviere de Saint-Laurent, pour y intercepter tous les bâtimens de transport qui viendront d'Angleterre & d'Irlande. Cette nouvelle paroît certaine puisqu'elle a été communiquée au Lord Howe à Portsmouth, & que cet Officier en a fait prévenir tous les bâtimens de transport, à qui il a ordonné de ne point s'eloigner pendant le trajet des vaisseaux du Roi, qui les escortent, afin d'empêcher qu'ils ne tombent au pouvoir des Américains.

On apprend par un vaisseau arrivé de la Georgie, que cette province s'est déclarée pour le Congrès, & qu'elle a brûlé dans un de ses ports trois vaisseaux chargés de marchandises pour la Grande Bretagne. Voici les premiers détails de cet événement.

Extrait d'une Lettre de Bristol, du 4 Mai.

Ce matin est arrivé ici le Brigantin *Christian* qui est parti de la Georgie le 29 Mars. Le Major Grant & le Capitaine Maitland s'étant emparés de quelques vaisseaux sur la riviere de Savana, l'Assemblée fit mettre le feu à un vaisseau de la Province sur la riviere, au moyen de quoi l'incendie se communiqua aux autres vaisseaux qui se trouvoient sur cette riviere, & brûla l'*Invernesf* de Londres, le *Neddy* & le *Polly* de Liverpool, & deux senauts. Après cet événement, le Major

Grant & ſon équipage ſe retirerent avec une précipitation étonnante. On eſtime la perte de ces divers vaiſſeaux à plus de cent mille livres ſterl. 7 Mai.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le Comte de SUFFOLK remet, par ordre du Roi, à la Chambre des Pairs, la copie d'une convention conclue entre Sa Majeſté & le Prince Héréditaire de Heſſe Caſſel, relativement à l'Artillerie du régiment de Hanau engagé à la ſolde de la Grande-Bretagne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Le Lord North communique la même convention à la Chambre des Communes, & la Chambre délibérant en Comité ſur le ſubſide, a arrêté d'octroyer 3383 l. 6 sh. 8 den. pour cette artillerie, depuis le premier Mai juſqu'au 24 Décembre 1776. 4244 l. 12 ſ. 6 den. pour la levée de l'artillerie Heſſoiſe pendant la même année.

Il eſt auſſi réſolu d'approprier au ſubſide de cette année 2905 l. 8 ſ. 2 d. qui reſtent du provenu des droits de l'Amérique Septentrionale.

M. Buller préſente à la Chambre des copies tirées des Regiſtres de l'Amirauté de toutes les permiſſions accordées à des vaiſſeaux pour le commerce d'Amérique depuis l'acte prohibitif. — On expédie des ordres pour faire venir devant la Chambre vingt-

7 Mai. deux perſonnes de la cité, qui doivent être interrogées au ſujet de ces permiſſions.

8 Mai. ON APPREND que le *Wolceſter*, vaiſſeau de ligne de ſoixante-quatre canons, a établi ſa croiſiere dans certains parages, pour intercepter les bâtimens Américains qui viennent chercher des munitions en Europe.

On reçoit des nouvelles du *Calcutta*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes, qui eſt arrivé de Bombay au Cap de Bonne-Eſpérance.

On lit dans la Gazette de la Cour l'Ordonnance ſuivante, rendue à Bruxelles le 27 Avril.

Marie Thereſe, &c. &c. Notre très-cher, & très-aimé frere, le Roi de la Grande-Bretagne, nous ayant fait requérir de vouloir bien prendre les meſures convenables pour empêcher que les ſujets de notre obéiſſance aux Pays-Bas, ne pûſſent fournir des ſecours aux habitans des Colonies Angloiſes en Amérique actuellement ſoulevés contre leur Mere-Patrie; & nous, par une ſuite de la bonne intelligence qui ſubſiſte entre nous & ce Prince, déſirant lui marquer notre empreſſement à ſeconder des vues qui intéreſſent ſi fort le bien de ſon ſervice: A ces cauſes & de l'avis &c. 1°. Nous défendons à tous nos ſujets, de quelqu'état ou condition qu'ils ſoient, de fournir directement ou indirectement, par leurs propres navires ou par des bâtimens étrangers aucun ſecours aux Américains ſu-

jets de la Grande-Bretagne, en artillerie, armes, poudre, attirails ou inſtrumens de guerre, à peine contre les contrevenans de la confiſcation de ces effets, & d'une amende de mille florins, à la charge du Capitaine ou Patron, dont le navire pourra être arrêté & vendu pour le recouvrement de l'amende. 8 Mai.

2°. Nous interdiſons proviſionnellement, pour le terme d'une année, ſous les mêmes peines, l'exportation de toute eſpece d'armes, de munitions, &c. par nos ports de mer, ſans une permiſſion ſpéciale de notre Conſeil de finances, qui ne ſera accordée qu'avec connoiſſance de cauſe en prenant les précautions néceſſaires pour aſſurer la deſtination de ces effets, & empêcher qu'ils ne ſoient tranſportés aux Colonies Angloiſes de l'Amérique. Ainſi ordonné, &c.

UNE ASSEMBLÉE des Directeurs de la Compagnie des Indes, prend l'arrêté ſuivant.

» La Cour conſidérant l'état des affaires dans le Bengale, eſt d'avis que *Warren Haſtings*, Gouverneur général, & *Richard Barrvell* du Conſeil de Bengale, doivent être révoqués de leurs offices reſpectifs, & qu'il ſera préſenté une humble Requête à Sa Majeſté à cet effet «.

CHAMBRE DES COMMUNES.

La premiere affaire qui ſe traite eſt celle des bills pour incapaciter certains Electeurs de *Hindon* & de *Shaftsbury*. Le chevalier GEORGE YOUNG obſerve que lui & les autres membres, qui ont aſſiſté aux

8 Mai. deux Comités, ayant crû ſaiſir l'eſprit de la Chambre, ont préparé des bills pour punir les perſonnes qui juſqu'ici ne pouvoient point l'être ſuivant la teneur de la loi ; qu'en conſéquence ils ont tenté à pluſieurs repriſes de mettre cette affaire ſous les yeux de la Chambre, mais toujours infructueuſement : ou les Membres ne ſe trouvoient point réunis en aſſez grand nombre, ou bien on traitoit d'autres affaires qui menoient ſi loin, qu'on ſe ſéparoit avant que l'on pût faire lecture de l'ordre. Il ajoute qu'il a cherché ſouvent à connoître l'opinion de la Chambre, mais qu'il n'a jamais pu y parvenir par aucuns moyens ; qu'en conſéquence il a réſolu de mettre la Chambre à une derniere épreuve, d'après laquelle il puiſſe diriger ſa conduite à l'avenir. Il dit qu'il ne peut s'empêcher d'obſerver, avant de faire ſa motion, que ſi la Chambre ne juge pas à propos d'y faire attention, la Chambre paſſera dans le monde, & avec toute l'apparence de la vérité, pour avoir encouragé la corruption loin de chercher à la prévenir.

Il propoſe enſuite que le bill *d'incapacitation* de Shaftſbury ſoit renvoyé à trois mois, & ſa propoſition paſſe à l'affirmative ſans oppoſition ; il fait ſuivre cette propoſition d'une autre, qui eſt que l'orateur ordonne au Greffier de la Couronne d'expédier une nouvelle lettre circulaire pour l'élection d'un Membre pour repréſenter en Parlement le bourg de Shaftſbury dans le Comté de Dorſet. La propoſition eſt appuyée par M. Byng, qui tient à peu près le même langage, & la motion étant établie, elle paſſe à la pluralité de cent vingt-trois voix, contre vingt-cinq.

La même propoſition eſt faite par rapport à Hindon, & la motion paſſe à la pluralité de cent vingt-huit voix, contre vingt.

Dans les débats qui ſe ſont élevés ſur cette queſtion, ceux qui deſiroient que la Chambre ne pouſsât pas plus avant l'examen de cette affaire d'iniquité, ont ſoutenu qu'il étoit aiſé de voir, d'après tout ce qui

s'étoit fait, que la Chambre étoit le tribunal le moins compétent pour juger un tel procès : que la forme ſuivant laquelle la Chambre devoit entendre des dépoſitions, qui ne ſeroient appuyées d'aucun ſerment, d'après lequel elle pût prononcer en définitif, relativement à une affaire dans laquelle les examens s'étoient faits ſans ſerment, étoit une vraie abſurdité : que les bills pour incapaciter les Electeurs de tel ou tel lieu & les punir ainſi d'une maniere qu'aucun exemple n'autoriſe, pour un délit contre lequel les loix avoient porté des peines ſuffiſantes, ſans qu'il fût néceſſaire de procéder par des voies détournées pour arriver au même but, étoit une conduite qui pouvoit entraîner les plus dangereuſes conſéquences, ſans parler de l'abſurdité dont elle étoit remplie. 8 Mai.

Le parti oppoſé s'eſt efforcé vainement de ſoutenir que l'abus auquel il cherchoit un remede, étoit devenu intolérable, & qu'il exigeoit les remedes les plus efficaces ; toute la fabrique de ſon plan de redreſſement, qui lui avoit couté des peines infinies & même de grandes dépenſes, s'eſt ébranlé en un inſtant, & la Chambre ne ſera plus tourmentée au ſujet de cette déſagréable affaire.

A QUATRE heures & demie on fait lecture de l'ordre du jour, pour que la Chambre s'aſſemble en Comité & délibere ſur les permiſſions accordées par les Commiſſaires de l'Amirauté à différentes perſonnes pour faire le commerce de l'Amérique Septentrionale.

M. BURKE propoſe que les marchands qui font le commerce d'Amérique, ſoient admis dans la galerie pour être préſens à l'examen des témoins, comme étant fortement intéreſſés à la choſe, & ſa propoſition eſt appuyée par le gouverneur Johnſtone.

L'orateur répond que ni lui, ni la Chambre elle-même ne peuvent accorder une pareille permiſſion, à moins que l'ordre qui exiſte ne ſoit préalablement revoqué ; attendu que ce n'eſt que par tolérance qu'on admet des étrangers dans la galerie.

Les membres qui ſollicitent la permiſſion pour les

8 Mai. Marchands d'Amérique conviennent que ce que dit l'Orateur eſt très-juſte, mais ils déclarent qu'ils ne ſavent pas d'après quel ordre l'Orateur agit, puiſque pour un jour de faveur, tel que celui du *Budget* où milord North devoit prononcer ſon propre éloge, qui lui avoit couté tant de travail & étaler ſon triomphe de finance, l'ordre a été ſuſpendu : qu'apparamment ſuivant cet ordre les portes devoient être fermées toute l'année, excepté un ſeul Jour. L'Orateur répond que le jour où il s'agit de regler les comptes publics, a toujours été regardé comme un jour fait pour ouvrir la galerie ; il convient cependant des torts qu'il a eu d'enfreindre l'ordre, & il dit que c'étoit à la ſollicitation de pluſieurs Membres qu'il exigeoit qu'on s'y conformât aujourd'hui auſſi ſtrictement.

M. RIGBY obſerve que ſi quelqu'un devoit être admis dans la Chambre, ce qu'il eſperoit ne devoir plus arriver, on devoit en exclure nommément tous ceux qui avoient quelque choſe de commun avec les affaires pendantes devant la Chambre, & que par conſéquent on ne devoit point y admettre ſous aucun prétexte les Marchands Américains, comme intéreſſés à l'iſſue du préſent examen.

La Chambre s'eſt aſſemblée enſuite en Comité, & on a mis ſous ſes yeux de différens comptes de la douane; mais ils ont été trouvés ſi imparfaits que l'on a prétendu qu'il auroit été plus décent de lui refuſer quelques papiers, que d'éluder l'ordre de la Chambre ſous prétexte de lui obéir.

Il s'eſt élevé alors une vive altercation entre le lord NORTH & le Gouverneur JOHNSTONE, dans laquelle ils ſe ſont traités l'un & l'autre avec la plus grande dureté.

M. BURKE a remarqué qu'il avoit toujours été d'uſage de produire à la Chambre des comptes auſſi parfaits qu'il étoit poſſible, ou d'expoſer les raiſons pour leſquelles l'ordre n'étoit pas entierement mis à exécution, auquel cas la Chambre jugeoit ſi les raiſons étoient ſatisfaiſantes, & que c'étoit traiter la

Chambre avec une insolence & un mépris sans exemple que de lui présenter de méchans lambeaux de compte & de mettre de côté tous ceux qui étoient de conséquence. 8 Mai.

Le Lord North au lieu de faire une réponse directe, a parlé pendant un temps considérable sur le sort de la même recherche, dans la Chambre des Pairs. Il a dit que l'affaire y a été discutée avec grand fracas & qu'on a demandé les papiers, & qu'ensuite elle s'étoit réduite à rien, parce que le lord Effingham, qui avoit fait la proposition, avoit trouvé, après avoir pris de meilleures informations, que tant le bureau de la Trésorerie que celui de l'Amirauté, avoient agi très-régulierement. » Aujourd'hui, poursuit-il, la même question, toute surannée qu'elle est, est agitée dans cette Chambre, & comme on y a répondu dans l'autre d'une maniere satisfaisante, & qu'on a prévu qu'elle se réduiroit à rien, elle éprouvera le même sort dans celle-ci «.

M. Rigby tient précisément le même langage, & il dit que la matiere n'a été agitée que pour tourmenter & embarrasser le Ministere, & qu'elle se dissipera en fumée comme dans la Chambre des Pairs.

M. Thomas Luttrel répond à M. Rigby, qu'il ne doute point de son zèle pour soutenir la bonne cause qu'il a embrassée. Qu'il doit faire ses efforts pour que la recherche n'occasionne ni feu, ni fumée; mais que pour lui il esperoit que l'affaire seroit approfondie. Que les monopoles ont toujours été odieux & oppressifs, & beaucoup plus encore lorsqu'on les fait sous le manteau de la loi. Que le monopole actuel est de la nature la plus atroce, & qu'il dévient d'autant plus dangereux, qu'on l'employe comme un moyen de corruption. Il ajoute qu'il conçoit que les permissions aient été accordées à des personnes d'une qualité obscure qui ne sont point connues pour faire le commerce d'Amérique; & que probablement si l'on épluche l'affaire comme il convient, on verra, quoique la recherche ne puisse aboutir à rien, que ces prétendus marchands n'ont pas été favorisés sans intention.

8 Mai. *M. Stanlay*, Secrétaire des Commiſſaires de la Douane, étant appellé, il dit que le compte qu'on demandoit exigeroit un tems conſidérable, & qu'avant d'obéir à l'ordre il faudroit recevoir les renſeignemens des Ports extérieurs, au nombre de ſoixante-douze, que les Officiers de la Douane avoient fait tout ce qui étoit en leur pouvoir pour donner ce qu'on leur demandoit, mais qu'on ne leur avoit pas laiſſés aſſez de tems.

M. Bates, Député collecteur, a confirmé ce qu'avoit dit *M. Stanley*, & ajouté que la copie ſeule d'un ſi grand nombre de papiers occuperoit un tems conſidérable.

Merry, Marchand, a été appellé, mais on aſſura la Chambre qu'il étoit parti pour *Milford-Haven*.

Hudſon, autre Marchand, eſt également cité, mais ſon garçon de boutique ayant comparu, il dit au Comité que ce Marchand étoit allé à *York*.

Roſe, Mercier, & quelques autres Marchands, ſe préſentent, mais leurs dépoſitions n'apprennent rien d'important.

Le LORD NORTH fait enſuite ſes obſervations ſur toutes ces dépoſitions. Il dit que la Chambre n'en avoit rien recueilli qui fût digne d'attention; d'où l'on pouvoit conclure que malgré le bruit qu'on avoit fait & tout l'artifice dont on avoit uſé pour donner un air d'importance à cette affaire, on voyoit que l'enquête n'avoit rien produit & combien il y avoit peu de fondement dans toute l'accuſation.

M. DUNNING a remarqué qu'il étoit évident que milord North avoit montré le plus grand empreſſement & uſé de beaucoup d'adreſſe pour fermer tout accès à ceux qui voudroient pénétrer dans le ſecret de cette affaire, mais qu'à quelque point que la Chambre entrât dans les vues de milord North ſur ſon plan favori, concernant l'Amérique, il eſperoit que les Membres de la Chambre ne voudroient pas lui ſacrifier leur honneur, dans l'occaſion préſente; puiſque ce ſeroit ſe rendre complice de ſon crime.

Le

Le Gouverneur JOHNSTON a déclaré que l'ensemble de ce procédé unique devoit faire quelque impression sur la Chambre. 8 Mai.

Qu'à l'égard des comptes qu'on avoit demandés aux Douanes, il auroit mieux valu qu'on les eût refusés tout uniment que de les retenir sous de faux prétextes; qu'on avoit empêché les témoins de paroître & qu'il ne doutoit pas qu'on n'eût tout concerté d'avance pour écarter toute enquête.

Le LORD NORTH replique qu'il esperoit que ses raisons feroient aussi impression sur la Chambre. Il allégue premiérement qu'il y a six jours, à la vérité, qu'on a convoqué le Comité; mais que ce n'étoit que de la veille qu'on avoit proposé de mander les témoins & de se faire présenter les papiers, 2°. que les comptes demandés ne pouvoient se faire qu'en quatre ou cinq jours; & 3°. qu'entre ceux qu'on avoit mandés & qui étoient absens de Londres, le nommé *Merry* l'étoit effectivement depuis quinze jours, & le nommé *Hudson* étoit à York depuis quelques jours; qu'au reste, il n'avoit jamais entendu auparavant prononcer le nom de ce *Hudson*.

M. DUNNING reprend la parole pour répondre au lord North. Il dit, qu'il n'entendoit pas bien quelle sorte d'impression Milord pouvoit esperer de faire sur la plus grande partie des assistans; que pour lui il savoit très bien la forte impression que l'éloquence & l'esprit de Milord avoient faite sur lui: que l'ordre de présenter les papiers à la Chambre avoit été donné assez tôt; mais qu'il y avoit eu certainement un parti pris d'en empêcher l'effet. Pour le second point, il demande pourquoi on n'avoit pas présenté tout de suite ces papiers. Il observe au sujet de l'absence de Merry & Hudson, que ces deux Messieurs ne seroient pas fort fatigués de leurs voyages. Il propose ensuite que le Président du Comité quitte le fauteuil pour qu'on rapporte l'état présent de l'affaire. Le Comité se partage; il y a trente-huit voix pour l'affirmative, cent quinze pour la négative.

8 Mai. *Woolridge* eſt enſuite appellé & ſubit un long interrogatoire : il préſente un détail très complet des marchandiſes embarquées ſur les permiſſions par écrit de l'Amirauté & de la Tréſorerie. Le lord North lui ayant demandé s'il n'avoit jamais ſollicité de ces permiſſions pour lui-même ; il répond qu'il l'auroit fait de tout ſon cœur, s'il avoit pu eſperer de s'en procurer, qu'il croyoit un tel commerce très-légitime ; mais qu'il penſoit que ce ſeroit une grande injuſtice envers lui & ſes confreres les Marchands Américains, qui avoient leur bien en Amérique, de permettre que d'autres gens qui n'avoient aucun rapport ni liaiſon avec l'Amérique, non contens de gagner par leurs monopoles, prétendiſſent encore recevoir un argent qui dans le cours ordinaire du commerce étoit dû aux Marchands Américains ; puiſque ces marchandiſes paſſées ainſi par contrebande dans les Colonies, iroient à leurs débiteurs qui payeroient ces Marchands clandeſtins avec un argent qu'ils devroient plutôt envoyer à leurs juſtes Créanciers. Il ajoute qu'il ſavoit un petit nombre de particuliers qui venoient d'envoyer des marchandiſes dans les Colonies, quoiqu'ils n'y euſſent jamais eu affaire ci devant ; & qu'ils n'y euſſent pas envoyé précédemment pour un ſou de marchandiſes.

M. Payne de la Banque eſt enſuite appellé. Son témoignage n'apprenant rien, on reſte dans la même incertitude qu'auparavant. Milord North propoſe de faire faire le rapport. Trente-deux voix pour l'affirmative, cent dix pour la négative.

On appelle un autre témoin, & après l'avoir entendu, la Chambre ſe partage pour ſavoir ſi on fera le rapport : trente deux voix pour l'affirmative, cent ſept pour la négative.

Un Député ouvre la motion ſuivante : » le Comité eſt d'avis qu'il a été accordé pluſieurs commiſſions par les Commiſſaires de l'Amirauté, à des vaiſſeaux deſtinés pour Boſton & d'autres ports de l'Amérique Septentrionale, depuis que l'acte prohibitif a été paſſé,

lesquelles permissions étoient trop générales & ne satisfaisoient point à ce qui est prescrit par l'acte au sujet des permissions à donner, mais même y étoient contraires «. 8 Mai.

Milord NORTH propose de dissoudre le Comité & d'abandonner l'affaire : cent cinq voix pour l'affirmative, & trente-une pour la négative.

Le Comité se dissout à quatre heures du matin, dans la journée du 9.

La lettre signée par le chevalier Grey COOPER, qui a été lue dans le Comité de toute la Chambre, finit de la maniere suivante : » je dois en même tems vous prévenir d'avoir soin que les marchandises que vous acheterez & embarquerez pour ce service, soient de nature à pouvoir être portées en Amérique comme munitions & provisions pour l'armée & pour l'usage des habitans des villes & places susdites, conformément aux permissions qui peuvent vous être données à cet effet «.

Il est prouvé, & principalement par la déposition de M. Whitelock, qu'aussitôt que l'on fut informé que d'après l'autorité de cette lettre, il avoit été ordonné d'embarquer pour Boston des marchandises qui ne pouvoient être exportées, conformément à la condition ou exception mise audit acte, tous ces ordres avoient été sur le champ arrêtés & révoqués.

Il paroît, par les dépositions, qu'avant le 20 Mars dernier, toutes les marchandises qui avoient été enregistrées & embarquées comme munitions, par une fausse interprétation dudit acte, ont dû être débarquées, en vertu d'un ordre qui a eu son exécution.

Il paroît aussi par les dépositions, qu'il n'a subsisté aucune autre commission entre les Lords de la Trésorerie & la personne à qui la lettre a été écrite, excepté pour une fourniture de certaine quantité de gros & menu bétail qui devoit être adressé au Commandant en chef en Amérique pour l'usage de son armée : les cinq bâtimens employés à cette four-

8 Mai. niture n'ont pris à bord aucuns autres articles, ſi ce n'eſt pour environ 3000 l. de proviſions pour le compte des Marchands.

La Chambre en comité diſcute le bill concernant les criminels.

Les Adverſaires du bill repréſentent que l'introduction d'une ſervitude penale dans le Royaume eſt une nouveauté d'un très-dangéreux genre, qui tend à attaquer l'eſprit libre de la Nation, & à la familiariſer avec des objets qui ne conviennent que ſous un Gouvernement deſpotique; que la ſéance du Parlement eſt trop avancée pour qu'on puiſſe y traiter ſans précipitation une matiere auſſi importante; que ce plan entraîneroit une très-forte dépenſe pour la nation; & qu'il ſeroit impoſſible d'employer tant de bras ſur la riviere, ſi l'on ne faiſoit pas des diſpoſitions plus convenables que celles propoſées par le bill.

Les partiſans du Bill repondent qu'il y a déjà ſix ſemaines que ce bill a été imprimé & préſenté & qu'il l'a été auſſitôt qu'il pouvoit l'être depuis qu'on en a ſenti la néceſſité : que l'attachement des Anglois pour leur conſtitution augmentera plutôt qu'il ne diminuera, puiſqu'ils pouront faire le parallele de l'heureuſe liberté dont ils jouiſſent avec l'état miſérable de ceux qui ont perdu la leur par leurs crimes; qu'un travail qui contribue à fortifier la ſanté ſera plus propre à faire un exemple capable de contenir les autres, & à

réformer leur conduite que le syſtême actuel par lequel on les condamne à des empriſonnemens longs, mal-ſains & contagieux. — Que la tranſportation eſt depuis long tems une punition mal-entendue qui a enlevé à l'Angleterre environ 1,500 ſujets par an, & dont l'uſage auroit dû ceſſer quand même la déciſion de la préſente queſtion n'y auroit pas mis fin. — Qu'à l'égard des malfaiteurs qui ſont d'une complexion robuſte, l'objet du Bill eſt de les employer à enlever les bas fonds, & à perfectionner la navigation de la Tamiſe. Quant aux femmes & aux criminels d'une conſtitution délicate, ſi les Juges des comtés veulent ſeconder les vues qu'offre le préſent Bill, on les employera à un travail utile dans les maiſons de force. Aucun criminel ne ſera enfermé pour moins de trois ans, à moins que par une bonne conduite il n'obtienne ſur la recommandation des Juges, ſon pardon avant ce terme. Ils ne pourront, en aucun cas reſter plus de dix ans dans la maiſon de force. Quand le terme de la punition ſera fini, chaque malfaiteur recevra du Gouvernement des habits & une petite ſomme d'argent. — Ils ajoutent que ce Bill ne preſcrit qu'une épreuve, qu'il eſt limité dans ſes clauſes, d'une durée très-bornée, laiſſant beaucoup à la prudence des Magiſtrats, & qu'il n'abroge aucune loi actuellement exiſtante. 8 Mai.

Le lord CAVENDISH déplore la circonſtance

8 Mai. qui a occaſionné ce Bill, mais il ajoute que les vues en ſont ſages & humaines. Qu'on pourra partir de ce point pour recevoir nos loix Penales, & pluſieurs punitions capitales qui ne ſeroient jamais introduites dans le Royaume, ſi l'expédient d'employer les criminels aux travaux publics eût été plutôt en uſage. Il y a ſoixante ſept voix pour le Bill, & 18 contre.

9 Mai. UN VAISSEAU de Philadelphie arrive à Falmouth, chargé de bled pour le compte & au riſque d'un Marchand de cette ville. Le Congrès malgré ſon premier plan, a permis à ce vaiſſeau de prendre ſon chargement, à condition que le Propriétaire payeroit un tiers de la valeur du vaiſſeau & la cargaiſon, eſpece de taxe également neuve & adroite. Il eſt bien ſingulier que ce vaiſſeau ait eu le bonheur d'échapper aux croiſeurs. Mais comme on pourroit fort bien le confiſquer ici légitimement en conſéquence de l'acte de capture, on préſume qu'on accordera quelqu'indemnité au Marchand qui a riſqué le fret comme une compenſation de ce qui lui eſt dû par ſon correſpondant de Philadelphie.

On apprend dans le même port qu'une barque d'avis, expédiée par le lord Dunmore, avec des nouvelles & des lettres de ce Gouverneur de la Virginie, & du ſieur Martin, Gouverneur de la Caroline ſeptentrionale,

s'eſt perdue aux Sorlinges, qu'on n'a pas pû ſauver la malle des lettres. 9 Mai.

Le lord Howe appareille de Spithead ſur le vaiſſeau l'*Eagle*.

Le déſaſtre de l'armée du Roi à Boſton, a étourdi ces vautours de l'Etat qui ſont vulgairement appelles *Entrepreneurs des vivres*. Le fameux Fordyce, indépendamment des autres marchés où il a part, eſt fort occupé à préparer les fournitures qu'il doit faire de cargaiſons de patates & celles de choux pour les choucrouttes, qui ont valu des ſommes ſi prodigieuſes l'année derniere à Antoine Bacon, à Arnold Neſbit, à Adam Drummond, tous trois membres du Parlement, & à Moſes Frank, ainſi qu'à Mure & Atkinſon. Les ſieurs Thale & Whitbread, membres du Parlement, & M. Calvert, préparent auſſi à la hâte de grandes proviſions de *Porter* (bierre forte) pour leſquelles on a payé juſqu'à 28,600 liv. à Mure & Atkinſon. On ajoute que le ſieur Thomas Harley fait lever d'immenſes quantités de drap, & ce même particulier achete conjointement avec le ſieur Henri Drummond membre du Parlement, beaucoup de monnoies d'or d'Eſpagne & de Portugal, qui ne manqueront pas d'enrichir à la fin les Rebelles, dont la deſtruction ſemble cependant être le Projet favori du parti Ecoſſois.

Proclamation publiée en Irlande pour proroger le Parlement de ce Royaume au 11 Juin.

9 Mai. *Pétition présentée au Roi par le Lord Middleton, le Colonel Barré & M. Burke.*

AU ROI,

Humble & respectueuse pétition des Bourgeois, Francs-tenanciers, Citoyens, Marchands, Commerçans & Protestans de la ville de Cork.

Nous, très-soumis & très-fidéles sujets de V. M. les Bourgeois, Francs-tenanciers, Citoyens, Marchands, Commerçans & Protestans, Habitans de la ville de Cork, demandons la permission d'approcher de V. M. & de lui faire connoître combien nous sommes affectés par la crise actuelle de nos affaires extérieures & intérieures : bien persuadés que de quelque manière que tournent les choses, c'est le privilége & le devoir d'un peuple fidele, courageux & libre de porter la vérité aux pieds du trône où sa voix doit être distinguée de la voix de la corruption, de l'intérêt & de la flaterie.

Aujourd'hui nous nous croyons particuliérement obligés de manifester nos sentimens, de peur que V. M. ne se laisse séduire par une adresse que l'on (*) prépare ici subrepticement, adresse qu'on prétendroit être émanée de cette corporation & contenir l'expression des vrais sentimens de cette Ville, recommandable par son ancienneté, sa fidélité & son opulence.

La dispute actuelle avec l'Amérique, produite originairement par les prétentions les plus arbitraires, de quelques anciens Ministres, soutenue successivement par les usurpations des administrations qui les ont suivis, & appuyée contre toute raison par l'administration actuelle, ne peut que nous inspirer les appréhensions les plus sombres & les plus inquiétantes. Pour acquérir un pouvoir de taxation désavantageux,

(1) Cette Adresse a été insérée dans la Gazette de la Cour du 17 Avril.

inutile & peut-être illégal, ſur un peuple brave, nombreux, expérimenté, libre & éloigné, nous avons vu nos armées défaites, notre gloire ternie & nos tréſors épuiſés; nous avons perdu totalement notre commerce d'Amérique qui formoit la baſe la plus étendue de la richeſſe & de la proſpérité Britannique; notre commerce des îles, qui dépend de l'Amérique, pour les fournitures de proviſions & de bois, tombe en ruine; & notre commerce d'Afrique intimement lié avec celui des îles eſt preſque anéanti. Notre honneur national eſt avili au dernier point par une introduction de mercenaires étrangers qui viennent prendre part à nos querelles domeſtiques à des conditions auſſi injuſtes que déſavantageuſes, & la gloire des armes Britanniques eſt pour jamais ſouillée par l'adoption d'un ſyſtême de guerre de pirate, qui dans les deſtructions de pluſieurs villes maritimes d'Amérique, de la part deſquelles nous n'avons reçu aucune offenſe, décele un eſprit de baſſe vengeance & de déprédation ténébreuſe dont on ne trouve d'exemple dans les annales d'aucun peuple barbare ou d'aucune nation policée. 9 Mai.

Quelle que ſoit l'iſſue de cette querelle diſpendieuſe & terrible, elle doit être également fatale & pour le vainqueur & pour le vaincu. L'un & l'autre n'auront pour partage que la miſere, la ruine & la déſolation.

Comme Membres des vaſtes états de V. M. nous devons ſupporter une partie de cette maſſe générale de calamité publique; nous devons y prendre un intérêt particulier, en qualité de Membres de cette ville opulente & commerçante, & comme étant nés dans ce Royaume maritime & qui commence depuis ſi peu de tems à proſperer. Notre commerce de toile, le grand appui de la nation, eſt dans un danger imminent, par le manque de ſes foires ordinaires, & par l'extrême cherté de la graine de lin qu'on ne peut plus faire venir des colonies qu'avec beaucoup de peine & à grands frais, & qu'on n'importe qu'en petites quantités des parties Septentrionales de l'Europe. Le

9 Mai. commerce de merein qui nous mettoit en état de soutenir l'exportation des provisions de nos Provinces Méridionales est presque entierement perdu. Le commerce est une grande chaine dans laquelle la foiblesse d'un seul anneau détruit l'union & la force du tout. Aussi toutes les autres parties de notre commerce tombent sensiblement par leur connection avec celles dont nous venons de parler.

Nous ne pouvons nous empêcher de représenter à V. M. que ce Royaume (d'Irlande) est actuellement sans défense : qu'on lui a ôté toute sa force stipulée ; & qu'on le laisse exposé à devenir la proie facile du premier usurpateur. Lorsque nous jettons les yeux sur le continent & que nous considerons le prodigieux pouvoir & les armemens de nos dangereux voisins & de nos ennemis naturels, nous ne pouvons que trembler & être humiliés de la comparaison.

C'est pourquoi, Sire, nous avons cru devoir soumettre à votre considération royale & bienfaisante une legere partie des griefs nombreux dont nous avons à nous plaindre. Un des grands axiomes de notre loi, met dans les mains de V. M. un remede facile qui peut être employé pour l'intérêt national sans aucun préjudice pour la prérogative ou sans rien faire perdre de l'honneur personnel de V. M. : le grand principe dont nous parlons est que *le Roi ne peut pas faire de mal ;* ce principe, en préservant la dignité souveraine de toute insulte, favorise les droits de la liberté sans exposer l'Etat à l'anarchie, & en transferant les fautes que fait le suprême pouvoir exécuteur aux personnes qui sont employées dans les charges de l'administration, il détermine une sorte de garantie qui a toujours été la sauvegarde la plus sure de cette constitution souvent menacée.

De nouveaux Ministres peuvent adopter un nouveau systême beaucoup meilleur, qui loin d'etre incompatible avec tous les justes droits de la prérogative, auroit pour elle tous les ménagemens possibles. Ainsi un Ministre habile, ferme & incorruptible peut,

comme on l'a vu plus d'une fois, tirer l'état de l'abîme où il a été plongé par une administration lâche, venale & inepte. 9 Mai.

Nous plaçons notre confiance entiere dans l'attention paternelle de V. M. pour ses sujets, dans sa sagesse, sa justice & sa clémence, & nous la supplions humblement d'écarter les maux dont nous nous plaignons, d'ordonner que l'épée soit remise dans le fourreau, afin que notre commerce puisse reprendre vigueur, & que l'économie, l'union, la paix & la liberté puissent être à jamais rétablies dans toutes les parties de l'Empire.

Signé par cinq cents des principaux citoyens, francs-tenanciers, marchands, &c. &c.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Le Lord Maire SAWBRIDGE propose de mettre l'Amérique sur le même pied que l'Irlande, relativement à la taxation & à l'administration intérieure. Il est inutile, dit-il, d'entrer dans une longue discussion de l'état de l'Amérique, & des conséquences qu'on peut attendre de l'opiniâtreté de nos mesures coercitives, qui certainement ne produiront jamais l'effet que nous nous en promettons. De quelque poids que puissent être ces raisons aux yeux des personnes qui ne mesurent le droit que sur la probabilité du succès dans un acte d'injustice, j'espere que l'équité de la nation Angloise se déterminera d'après des principes d'une nature différente, & je suis persuadé que le sentiment effectuera ce qu'un intérêt mal entendu voudroit arrêter, & que toutes les parties de ce vaste Empire éprou-

9 Mai. veront les ſuites heureuſes d'une adminiſtration, douce, libre & bienfaiſante. »

Il s'éleve ſur cette motion de vives conteſtations. Le parti Américain appuye fortement le projet d'un arrangement auſſi judicieux qui mettroit fin à la guerre. Les Miniſtres ſoutiennent qu'il faut d'abord appaiſer la rébellion avant de ſe déterminer ſur un plan qui exigeroit une application très réfléchie.

M. BURKE, après avoir traité à fond la queſtion & paſſé en revue les meſures priſes par l'adminiſtration depuis le commencement de la ſeſſion, a pourſuivi ainſi : » J'en appelle au lord North, & je lui demande s'il y a eu un ſeul acte paſſé dans cette période. Il eſt vrai qu'il a tiré dix millions des poches du peuple : qu'il a pris à la ſolde de l'Angleterre vingt-mille Allemands, & changé les vaiſſeaux de tranſport Anglois en hôpitaux Germaniques. Il eſt encore vrai qu'en retour de nos énormes octrois, on nous a impoſé de nouveaux impôts, & que les quatre ſous de la taxe des terres pourront devenir perpétuels; que le Canada eſt peut-être perdu, que l'Amérique a cent mille hommes ſous les armes; que tous les Gouverneurs depuis Halifax juſqu'à la Floride, ont été obligés de quitter leurs provinces pour chercher de la protection ſur les vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté. Enfin, les Repréſentans du peuple peuvent porter dans les provinces un nombre ſuffiſant de Gazettes de la Cour, afin que

lorſqu'on les queſtionnera ſur la ſituation des affaires en Amérique, ils puiſſent lire ces oracles de vérité, & faire les plus grands éloges de la conduite militaire du Général Howe & de la bravoure des troupes qu'il commande ». 9 Mai.

M. Burke a cenſuré très-vivement le Miniſtre ſur ſa conduite par rapport au projet de droit ſur la Nouvelle-Ecoſſe, d'après lequel on devoit regler la taxation de l'Amérique entiere ; & il a fait voir que cette opération favorite, dont on attendoit des ſuites ſalutaires, traînoit en longueur, quoique le Miniſtre eût promis à la Chambre de préſenter un Bill rédigé d'après les réſolutions du Comité nommé pour examiner la pétition de l'Orateur & la Chambre d'aſſemblée de cette Province.

Enfin M. Burke a parlé de la fameuſe commiſſion donnée au Lord Howe & à ſon frere, à l'effet de *rétablir la paix*, & d'accorder des pardons aux Américains : » quelques ſoient les talens de ces Meſſieurs dans leurs profeſſions reſpectives, je ne les crois nullement propres à remplir l'objet de leur commiſſion ; mais même en leur ſuppoſant toutes les qualités requiſes pour une négociation de cette nature, je ſoutiens que le Roi ne peut point les mettre en état de traiter de la paix avec les Provinciaux. Cette idée eſt auſſi abſurde qu'illuſoire. Le Roi lui-même n'a pas ce pouvoir, ainſi il ne peut pas le déléguer. Il peut accorder des pardons, c'eſt auſſi ce que peuvent

9 Mai. faire l'Amiral & le Général, & voilà tout. Je ne doute point qu'ils n'accordent des pardons auſſitôt qu'on en demandera; mais qui ſont ceux qui en demanderont »?

La motion du Lord-Maire étant miſe aux voix, eſt rejettée à la pluralité de 115, contre 33.

Avant la motion du Lord-Maire, *M. Anneſley* avoit annoncé à la Chambre qu'il proposeroit dans la ſeſſion prochaine, un bill, à l'effet d'incapaciter pour le reſte du Parlement actuel, ceux des Membres, qui ſeroient trouvés, par un comité d'enquête, aſſez coupables de corruption, pour perdre leur élection. Cette propoſition a été fortement appuyée par le Chevalier George *Younge*.

CHAMBRE DES PAIRS.

10 Mai. Le Duc de Mancheſter donne l'avis de préſenter une Adreſſe au Roi pour ſupplier Sa Majeſté d'ordonner à ſes Miniſtres de communiquer à la Chambre les copies de toutes les dépêches reçues de la part du Général Howe & du Vice-Amiral Shuldam, depuis le premier Mars.

Le Duc de Mancheſter.

MILORDS,

Je ne ſuis point aſſez préſomptueux pour imaginer que les obſervations que je vais ſoumettre à vos lumieres ayent échappé à la pénétration de tous les

Lords de cette Chambre ; & je n'ai point une assez haute idée de mes talens pour me flater que j'aurai le bonheur de vous persuader si mes raisons ne sont appuyées par des suffrages plus imposants que le mien. Je regrete infiniment l'absence de quelques Lords, dont le crédit eût été d'un grand poids sur vos esprits. Mais, Milords, si ce que je vais vous exposer peut jetter quelques lumieres sur la discussion la plus intéressante qui se soit jamais élevée depuis que la G. B. a étendu son pouvoir au-delà des bornes de notre île ; j'aurai au moins la satisfaction de n'avoir point gardé pour moi seul des idées qui pouvoient être de quelque utilité à ma nation ; j'aurai rempli le devoir qui m'est imposé, à moi ainsi qu'à tous les Lords de cette Chambre par le rang que nous tenons dans la société. 10 Mai.

C'est pour un intérêt, qui ne consiste que dans de vaines phrases, pour une prétention déraisonnable de pouvoir, pour une assertion éblouissante d'autorité, pour une ombre, un phantôme de revenu idéal, qui ne peut être levé qu'avec le consentement d'un peuple, des contributions duquel nous sommes si avides sans vouloir entendre parler de son acquiescement ; c'est pour de pareilles chimeres que la Grande Bretagne s'est malheureusement laissé engager dans une guerre contre nature, dont les bons ou les mauvais succès doivent également affoiblir ce grand & vaste Empire ; guerre entreprise contre une portion de nos sujets dont le nombre fait au moins la cinquième partie du tout, & qui possedent une étendue de terrein si immense relativement à la Grande-Bretagne, que celle-ci comparée aux possessions Angloises de l'Amérique ressemble à une tache sur le disque du soleil. Je ne m'arrêterai point aux désavantages que notre armée doit éprouver en faisant la guerre sur un espace de pays aussi étendu ; une carte ordinaire, & un peu de sens commun, démontrent la chose bien plus clairement que ne feroit tout l'art d'un Rhétoricien.

10 Mai. Mais, Milords, il vous a plu de vous engager dans cette guerre, l'affaire a été mise sous vos yeux; & après de vives & longues discussions vous avez cru qu'il étoit nécessaire de châtier *l'arrogance de ces fils hautains parvenus à l'âge viril, de reprimer dans vos enfans Américains cette espece d'indépendance, cette amour violent de la liberté* qui, lorsqu'on leur laisse prendre racine, tournent les têtes des pauvres humains, quoique depuis longtems ces sentimens ayent fait la gloire & la sureté de notre Isle. Vous avez estimé qu'il convenoit de reprimer leurs idées de propriété, qui leur persuadent *que nous n'avons point le droit de leur enlever quelque portion de cette propriété sans leur libre consentement.*

Je respecte, Milords, les décisions de cette Chambre, mais s'il est possible qu'elles soient provenues de quelques circonstances particulieres, qui aujourd'hui n'existent plus, comme de rapports faux ou mal présentés: si toute la disposition des choses, par divers accidens & événemens, étoit devenue totalement différente; il ne seroit peut-être pas indigne de votre sagesse de revenir sur vos décisions & de redresser une route qui peut avoir été tracée avec trop de précipitation.

Milords, au commencement de nos malheureuses querelles avec l'Amérique, les partisans du Ministere ont établi non-seulement qu'il étoit nécessaire mais aussi très-facile de forcer à une obéissance indéfinie, toutes les Colonies qui auroient tenté une vaine résistance. On ne cessoit de nous dire qu'ils n'avoient ni des forces suffisantes, ni les moyens de faire la guerre: qu'il n'y avoit point d'union parmi ces peuples, qu'ils manquoient d'argent, de discipline, d'officiers; & pour les rendre méprisables même comme sujets soumis, on nous a assurés qu'ils n'avoient point le courage de regarder en face un soldat Anglois, & que celui-ci par le seul avantage d'être né dans la Grande-Bretagne, étoit doué d'une intrépidité & d'une bravoure que les travaux & le besoin ne peuvent pas avoir fait naître dans le cœur d'un Américain.

Milords,

Mylords, les décisions de l'Administration ont uni les Colonies : le refus d'entendre leurs pétitions leur a fait prendre la résolution calme & réfléchie, mais terrible de nous résister. L'argent qui n'est que le type de la propriété, a été bientôt suppléé par un autre type qui sert au même usage. La liberté personnelle s'est sacrifiée pour la sécurité publique, & la propriété personnelle a cédé aux besoins de l'État naissant. Le mécontentement est devenu général ; & les Gouverneurs Britanniques n'ont plus l'administration des loix dans l'Amérique Britannique. 10 Mai.

Que ceux qui ont vu couler à Lexington le premier sang de la guerre civile, nous disent s'il est vrai que les Américains manquent de bravoure. Ce sont ceux qui ont remporté l'honneur de la journée dans l'affaire sanglante où les lignes de Bunkers-hill ont été forcées ; ceux qui ont vu la valeur Britannique arrêtée, que j'interpellerai avec confiance pour réfuter la supposition absurde, que des hommes descendus de la même souche que nous, qui ont à défendre le bien le plus précieux de l'humanité, & qui sont convaincus de la justice de leur cause, pourroient craindre ainsi que de viles castes d'Asiatiques efféminés, de nous opposer une résistance qui leur coûteroit du sang.

Mylords, l'histoire de la nature humaine nous apprend que les plus grands talens languissent souvent dans l'obscurité, jusqu'à ce qu'un accident ou les révolutions des tems éveillent leur génie, & allument en eux le feu céleste. Alors on voit avec surprise ces météores répandre au loin une lumiere éclatante. Alors on voit un Garçon Apothicaire (Montgommery tué à l'attaque de Quebec le 31 Décembre) commander les armées, déployer les talens & l'intrépidité d'un guerrier, & finir sa carriere par une mort qu'un Romain eût enviée. Un autre qui, dans des tems paisibles, n'a jamais eu d'autre réputation que celle d'être un *Jaquet* adroit, (Arnold) triomphant des obstacles que lui oppose la nature dans la rigueur

10 Mai. du climat & de la ſaiſon, nous étonne par une marche qu'Annibal auroit admirée, & va porter les allarmes de la guerre juſqu'aux remparts d'une grande Ville, qui auroit ſuccombé ſans doute à une attaque auſſi hardie ſi elle n'avoit pas eu un Carleton pour la ſauver. Je ne dis point ceci pour élever la valeur des Américains, quoique les grandes actions, même de la part d'un ennemi, aient toujours des droits ſur mes éloges. Ce ſont des faits notoires & connus de tout le monde.

Conſidérons à préſent ce qui a porté l'atteinte la plus flétriſſante à la gloire des armes Britanniques, ce qui doit ſoulever l'indignation de toutes les perſonnes qui en gémiſſent. L'armée de la Grande-Bretagne, pourvue de tout ce qui eſt néceſſaire pour la guerre, une armée d'élite, commandée par des Officiers d'élite, & ſoutenue par une puiſſante flotte, cette armée envoyée pour châtier des Sujets révoltés, pour punir une Ville rébelle, pour faire reſpecter l'autorité de la Grande-Bretagne, a été pendant je ne ſais combien de mois empriſonnée dans cette même Ville par l'armée provinciale, qui ne lui a jamais laiſſé mettre le pied dans l'intérieur du pays, qui a bravé tous ſes efforts, & qui a triomphé de tout ce que l'art militaire a de reſſources. Il eſt vrai qu'il reſtoit un moyen de ſe tirer d'affaire : l'eſcadre n'étoit point entamée : l'armée a recours à l'eſcadre ; & des Généraux Britanniques, dont aucune tache n'avoit encore flétri les noms, ſont forcés de fuir de cette Ville, le premier objet de la guerre, la cauſe immédiate des hoſtilités, la place d'armes des forces Britanniques, & dont la défenſe avoit coûté plus d'un million à la Grande-Bretagne.

Nous apprenons cet événement extraordinaire dans une gazette publiée par l'autorité du Gouvernement, & où il eſt dit que le général Howe a quitté Boſton. Elle ne rapporte d'ailleurs aucune circonſtance pour pallier cet événement. Le voile du ſilence en cache la honte. Mais, Mylords, quoique la nouvelle que donne le Gouvernement ſoit ſommaire & dénuée

de détails; cependant les avis particuliers & le bruit public, ſur leſquels je dois compter tant que ces nouvelles ne ſeront pas annoncées d'une maniere authentique, nous apprennent que le général Howe n'a point quitté Boſton de ſon propre mouvement, mais qu'il y a été contraint par une armée ſupérieure, par des efforts répétés de la part des Inſurgens, par leurs travaux extraordinaires & par le feu de leurs batteries qui a mis les troupes dans l'impoſſibilité de tenir plus long-tems dans la place. 10 Mai.

Je ne prétends point jetter le moindre ſoupçon ſur la conduite de ce Général: ſa réputation porte ſur une baſe trop ferme pour être aiſément ébranlée. Je ſuis perſuadé qu'il n'a rien négligé dans cette occaſion, & qu'il a épuiſé toutes les reſſources qu'auroient pu imaginer les Officiers les plus expérimentés. Mais les circonſtances l'ont obligé de quitter ce poſte où il ne lui étoit plus poſſible de ſe maintenir. La maniere dont il a exécuté ſa retraite, peut faire au Général un honneur infini; mais la retraite n'en eſt pas moins l'opprobre de la nation Britannique. Quelque tournure qu'on donne à cet événement, il ſera toujours vrai que l'armée envoyée pour ſoumettre la Province de Maſſachuſſett, a été chaſſée de la capitale, & que l'étendart triomphant de l'armée provinciale eſt actuellement déployée ſur les murs de Boſton.

Mylords, un événement auſſi extraordinaire, auſſi contraire à toutes les magnifiques promeſſes du Miniſtre, demande un éclairciſſement net & formel. Le public a droit de l'attendre, & vous avez droit de le requérir. Si les Miniſtres ſont toujours déterminés à garder le ſilence, ils ſe rendent reſponſables de tous les événemens de la guerre.

Mon objet en ce jour eſt d'inſiſter pour obtenir une expoſition fidelle de l'état des choſes. Ce n'eſt point en moi l'effet d'une curioſité frivole, mais de l'envie que j'ai que la Chambre inſtruite de tous les détails de cet événement, ſe trouve en état, ſuivant le deſir de Sa Majeſté, à l'ouverture de la ſeſſion, de donner des

10 Mai. avis conformes à l'importance des affaires. S'il ne s'agissoit que de ma propre satisfaction, je pourrois être content des différentes nouvelles qui me sont parvenues: il me suffiroit de savoir que le feu des batteries de l'ennemi qui a commencé le 2 Mars, menaçoit la ville d'une destruction générale, que les bombes ont été bien dirigées, pour démontrer que les Ingénieurs de l'ennemi sont très-habiles dans l'art de détruire: que la continuation de ce bombardement a mis l'armée Britannique dans la nécessité indispensable de tenter quelque coup décisif: que la résolution qui a été prise étoit digne du nom d'Howe & du courage Britannique. Mais il s'est élevé une tempête qui a fait échouer le projet. Heureuse tempete! La Grande-Bretagne lui doit la conservation de quantité de braves gens qui auroient infailliblement péri dans une entreprise au-dessus des forces humaines. Cette tempête cessée, on a vu paroître un nouvel ouvrage qui sembloit avoir été élevé par enchantement dans l'espace d'une nuit, & d'une telle force qu'il eût été de la derniere imprudence d'en risquer l'attaque. Il ne restoit plus qu'un moyen de sauver l'armée, c'étoit la retraite par la voie de la mer, & c'est le parti qu'on a très-bien fait de prendre.

Dans la gazette, le Gouvernement nous apprend avec la même indifférence que s'il s'agissoit d'annoncer le déplacement d'un Régiment qui change de quartier, que le 7 Mars, le général Howe a pris la résolution de se retirer de Boston à Halifax, & que l'embarquement s'est effectué le 17, sans la moindre opposition de la part des Rebelles Mylords, j'admets le fait: l'ennemi n'a point tiré un seul coup de canon pendant l'embarquement. Ce ménagement tient-il à des considérations politiques? Les Provinciaux auront-ils craint d'exposer sans nécessité leur armée aux efforts de la valeur des troupes Angloises, réduites au désespoir & à qui la nécessité de se défendre, la mortification de se voir obligés d'évacuer la Ville, la honte de leur situation, & toutes les passions faites

pour enflammer le courage de braves gens, auroient inſpiré une ardeur plus qu'humaine? ou n'y a-t-il pas eu à ce ſujet, comme il eſt raiſonnable de le ſuppoſer, une convention ſecrette entre les Généraux des deux armées? C'eſt ce que l'on ne ſait pas bien précisément; mais la gazette de la Cour nous apprend le fait important, ſavoir, que la Grande-Bretagne a perdu la ſeule place d'arme d'où elle pût entamer avec avantage ſes opérations contre les Colonies Septentrionales, & que Washington a pris poſſeſſion de cette place avec ſon armée, bien entiere & ſans la moindre difficulté. 10 Mai.

Il importe fort peu que le général Howe ſe ſoit retiré à Halifax avec quelques canons de plus ou de moins. On me mande qu'il a laiſſé dans la ville pluſieurs pieces de groſſe artillerie. Et cela doit être; car jamais dans cette poſition, aucune armée n'a fait de retraite ſans quelque perte ou avarie de pluſieurs choſes néceſſaires à la guerre. Mylords, je ne veux point vous donner des inquiétudes auſſi inutiles que douloureuſes; mais tous les Marins que j'ai conſultés craignent beaucoup pour la flotte, où les troupes ſont ſi reſſerrées, & qui avec ſi peu de proviſions, va affronter une mer orageuſe, dans la ſaiſon la plus orageuſe de l'année. Ces allarmes me paroiſſent trop juſtifiées par la tempête qui dans le port même a été aſſez forte pour empêcher nos troupes d'attaquer la batterie de l'ennemi.

Suppoſons que l'armée arrive en bon état à Halifax. Peut on ſuppoſer qu'elle entrera auſſi-tôt en campagne? Voilà donc la grande puiſſance des Colonies Septentrionales contre laquelle étoit principalement dirigée le tonnerre de la vengeance Britannique, le voilà ce centre de la rebellion à l'abri des effets de notre reſſentiment au moins pour le moment actuel. On ne peut douter que cette retraite ne procure un avantage conſidérable aux ennemis. C'eſt pour eux un véritable ſujet de triomphe. D'après toutes ces conſidérations, Mylords, ne penſez-vous pas comme moi, que la maniere dont cet événement a été annoncé, eſt un

10 Mai. outrage pour les peuples dont on prodigue ſans fruit le ſang & les tréſors?

J'eſpere qu'à la fin nous ſortirons de notre aſſoupiſſement; que nous ouvrirons les yeux pour voir & les oreilles pour entendre, & que nous ceſſerons de placer une confiance ſans bornes en des hommes qui, les ſentimens à part, font voir qu'ils manquent également des talens néceſſaires pour maintenir la paix ou pour conduire la guerre.

Permettez-moi maintenant, Milords, de jetter un coup-d'œil ſur la ſituation des affaires en Amérique. L'armée étant à Boſton, je défie l'homme d'Etat le plus habile d'aſſurer avec certitude que Sa Majeſté ait actuellement un régiment en poſſeſſion d'un ſeul poſte, excepté celui qui a paſſé l'hiver dans la Nouvelle-Ecoſſe. Quebec a été préſervé pendant quelque tems par la mort de Montgommery. Cependant ſelon des nouvelles du commencement de Février, nouvelles dont on n'a point lieu de ſuſpecter la vérité, les troupes Américaines étoient toujours devant cette ville: elles n'avoient point renoncé au projet de l'attaquer: elles recevoient journellement des renforts: l'intention des Provinciaux étoit d'y laiſſer, lorſquils l'auroient priſe, une garniſon ſi forte, qu'il ne fût pas aiſé de l'en déloger, & l'on ne doutoit point à Montréal que Quebec ne fût forcé de ſe rendre. L'évacuation de Boſton laiſſe à Washington la liberté de mettre en campagne de gros détachemens, & c'eſt ce qu'il a fait. On ignore leur deſtination; mais il eſt certain que le jour même que nos troupes ont quitté Boſton, il eſt parti du camp des Provinciaux un corps de deux ou trois mille hommes.

Si les troupes de Brunſwick & d'Hanovre qu'on a fait partir d'ici ſont deſtinées pour Quebec, vous ſavez qu'elles ne peuvent point y arriver que la rupture des glaces n'ait ouvert le paſſage de la riviere, ce qui, ſelon tous les marins, a rarement lieu avant la fin du mois de Mai. Or il eſt très-probable que le ſort de Quebec ſera décidé avant que ces troupes

aient pu s'en approcher. Depuis Hallifax, qui n'eſt rien moins qu'une place forte & dont la ſituation ne promet aucun avantage des progrès qu'on pourroit faire dans l'intérieur du pays, juſqu'aux Florides, il ne reſte plus aux armes de Sa Majeſté que les parties éloignées où le lord *Dunmore* continue ſa guerre barbareſque. 10 Mai.

Je ne prétends point accuſer ce Lord, mais je déſirerois qu'il eût été animé des ſentimens généreux qui ont empêché *Clinton* de détruire ſans fruit la ville de New-York. Ce Général s'eſt approché de New-York, les habitans s'attendoient à l'incendie de la ville. Lée s'y rendit avec une armée trop conſidérable pour que Clinton riſquât de l'attaquer, & Clinton s'eſt retiré ſans faire aucun dommage inutile. Des amis du Gouvernement, tel eſt le nom qu'on leur donne, veulent faire quelques mouvemens. Le Congrès déclare qu'ils ne ſont plus ſous ſa protection: auſſitôt des particuliers levent des troupes contre eux; & toutes les entrepriſes en faveur de la Cour ſont étouffées dans leur naiſſance.

La Géorgie, qui juſqu'à ces derniers tems étoit reſtée neutre, la Géorgie à qui l'année derniere vous avez donné des ſecours d'argent, vient de ſe déclarer contre vous. A la maniere dont ſes habitans ſe conduiſent, on diroit qu'ils veulent racheter leur lenteur à ſe joindre à la cauſe commune par leur empreſſement à s'y ſignaler. Vos troupes de marine font une deſcente ſur leurs côtes: ils les repouſſent juſqu'à leurs bateaux & mettent le feu aux vaiſſeaux marchands de la Grande-Bretagne.

Dans la Caroline, tout eſt en armes: par-tout les forces des Rebelles ſont redoutables: la derniere tentative en faveur du Gouvernement, faite par le colonel Maſon avec un corps conſidérable de gens appellés *Regulators*, eſt repouſſé par un particulier qui arme ſes amis, gagne ſur Maſon une victoire complette & lui fait un grand nombre de priſonniers.

10 Mai. Ainſi du Nord au Sud, il n'y a plus une place qui ne nous préſente un ennemi : la côte ſur laquelle nos troupes doivent débarquer, eſt ravagée : on en a fait un déſert où une nuée de cigales ne voudroit pas s'abattre. Vous commencez donc aujourd'hui à faire la guerre avec une armée affoiblie ; vous voulez conquérir le Continent de l'Amérique avec l'élite de vos troupes battues, détruites & chaſſées de Boſton. Cette expédition eſt tout autant une guerre de conquête, que ſi vous projettiez une invaſion en France ou en Eſpagne. Pour réuſſir dans cette invaſion, compteriez-vous ſur des mercenaires Allemands, ſur des auxiliaires étrangers, ſur des troupes qui ne prennent nul intérêt à la choſe. L'armée Angloiſe qui probablement ſera bien moins forte, ſervira avec ces troupes ſi nombreuſes, qui, en vertu des traités ſont ſi sûres d'agir en corps ; & ſi le ſervice de la guerre exige des détachemens, il faudra qu'ils ſoient pris de l'armée Angloiſe.

Je m'abſtiens de toute réflexion critique ſur ces troupes ; mais je dois obſerver, Milords, que les batailles ſe gagnent rarement lorſque ceux qui ſont le plus intéreſſés au ſuccès, n'y ont pas la principale part ; & d'après le nombre des troupes Germaniques, il y a toute apparence que les opérations de la guerre dépendront de ces étrangers.

Avant de finir, permettez-moi, Milords, de dire un mot ſur la commiſſion que la Gazette de la Cour nous a annoncée. Je préſume que ce qui paſſe au Grand Sceau n'eſt pas ſecret ; mais quoique je n'en connoiſſe pas la teneur, je ne conçois pas quels pouvoirs d'une certaine importance peuvent être donnés à cette commiſſion ſans le concours préalable du Parlement. Le Grand Sceau, à la face du Parlement, peut-il rien céder de cette autorité que le Parlement a été ſi jaloux de ſe conſerver ? ſans cette autorité néanmoins la paix ne peut ſe faire ; ou bien cette autorité confere-t-elle ſeulement le pouvoir de pardon-

ner à ceux qui demanderont grace & qui paroîtront la mériter? Jamais pardon ne fut ſollicité par des gens qui, convaincus de la juſtice de leur cauſe, encouragés par les ſuccès, protégés par des troupes plus nombreuſes que celles qu'on leur oppoſe, ont, ſuivant le cours ordinaire des choſes, l'eſpérance preſque certaine de triompher toujours. 10 Mai.

J'ajouterai encore que ſi cette guerre contre nature traîne en longueur, & continue à ſe faire avec la même habileté & la même opiniâtreté, ce ne ſera pas l'Amérique qui demandera pardon à la Grande-Bretagne, mais que tout au contraire ce ſera la Grande-Bretagne qui demandera pardon à l'Amérique de toutes les calamités que ſes prétentions déraiſonnables lui ont occaſionnées.

Ce que je viens de vous dire, Milords, ne m'a été inſpiré par aucune vue particuliere : c'eſt le pur ſentiment de mon devoir qui me l'a dicté. Tout ce que je crains eſt de voir cet Empire démembré ; tout ce que je déſire eſt que la couronne de notre Souverain brille de toute la gloire qui l'environnoit autrefois.

Le Lord Suffolk.

Les vrais motifs de la conteſtation actuelle avec l'Amérique ont été ſi fréquemment & ſi pleinement diſcutés que je crois, Milords, pouvoir me diſpenſer de ſuivre la longue marche du diſcours de milord duc de Mancheſter ; d'ailleurs, vous avez reconnu ſi ſouvent la juſtice & la néceſſité de faire la guerre contre nos ſujets Rebelles en Amérique, qu'il eſt aujourd'hui fort inutile d'entrer dans un nouvel examen d'un ſujet ſi rebattu. Je me leve, Milords, non pas pour revenir ſur des objets qui ont déjà été décidés ; mais pour m'oppoſer formellement à la motion actuelle, parce que je crois qu'il eſt impoſſible d'y adhérer ſans riſquer de nuire aux intérêts du Royaume & au ſuccès de nos opérations futures.

10 Mai. Les dépêches qu'on demande, Milords, roulent sur d'autres objets que ceux dont milord duc de Manchester désire d'avoir connoissance : elles contiennent des choses de la plus grande importance, tant sur le passé, que relativement aux projets qu'on se propose d'exécuter, & ces secrets sont tellement liés avec le récit de l'évacuation de Boston, qu'il est impossible de les séparer sans mettre sous vos yeux ce qu'il importe essentiellement de cacher aujourd'hui pour ne pas faire avorter les opérations concertées par le Général & par l'Amiral Shuldham.

Je vous assure, Milords, que rien ne me satisferoit plus que d'acquiescer à la réquisition de milord Duc, si la prudence & la sureté le permettoient ; non pas pour repaître une vaine curiosité, mais pour vous faire voir l'étendue des talens du Général qui commande les troupes, & pour vous convaincre que tous les raisonnemens que vous venez d'entendre, n'ont pas même l'ombre de fondement.

S'il étoit permis de vous communiquer cette correspondance, non-seulement vous seriez étonnés, Milords, de l'habileté avec laquelle toute l'affaire a été conduite ; mais vous ne pourriez refuser la confiance la plus entiere à des opérations si bien concertées, si bien dirigées.

Milord duc de Manchester suppose que la Gazette a mal représenté les faits ou qu'elle les a tronqués : je puis l'assurer qu'il est absolument dans l'erreur. Le devoir de la Gazette est d'établir les faits, & je soutiens qu'en cela elle a été très fidele, & qu'ainsi qu'ellle l'a rapporté, le Général a pris la résolution de quitter la Ville le 7 : qu'il l'a effectivement évacuée, & qu'il s'est embarqué sur l'escadre le 17, sans aucun obstacle de la part des Rebelles. Je vous assure qu'il a emmené son artillerie, ses munitions de guerre, tout son bagage & même sa cavalerie ; qu'il a pris à bord les habitans qui ont recherché sa protection : qu'il a aussi embarqué tous leurs effets les plus précieux, de même

que toutes les choſes qui auroient pu être de quelque utilité aux Rebelles. 10 Mai.

Milord duc de Mancheſter ſuppoſe que cette retraite ſera échouer toutes nos opérations de cette campagne; mais j'ai l'honneur de l'aſſurer qu'on n'a jamais eu intention de commencer la guerre dans cette partie depuis le grand changement ſurvenu dans nos affaires en ce pays. Lorſque l'eſprit de rebellion étoit concentré dans la province de la baye de Maſſachuſſet, alors ſeulement il étoit convenable de faire de Boſton le théâtre de la guerre ou de la coërcition; mais depuis que la défection eſt devenue plus générale, on n'a jamais penſé à un ſyſtême auſſi faux, & pour preuve de cela, je puis vous aſſurer, Milords, que dès le mois d'Octobre le Général a reçu ordre de quitter Boſton lorſqu'il le jugeroit à propos; ainſi ſous ce point de vue l'évacuation de Boſton doit vous paroître un ſimple *changement de poſition* pour exécuter des meſures déjà concertées & convenues, & dont le premier objet eſt d'aſſurer Halifax contre toute attaque de la part des Rebelles; car c'eſt là que la flotte & l'armée ſe propoſent de ſe rendre.

Milord duc de Mancheſter s'eſt beaucoup étendu ſur la bravoure naturelle & les diſpoſitions martiales des Rebelles. Il n'eſt point dans mon goût de cenſurer des corps entiers de nations, ou de ſuppoſer qu'aucuns des ſujets de cet empire manquent de courage, mais je dois avouer que je ne vois aucune preuve du courage ſupérieur que les Rebelles ont déployé ſoit dans cette occaſion-ci, ſoit dans toute circonſtance précédente. Ils étoient cinq fois plus forts en nombre que les troupes du Roi; ils ont eu tous les avantages de la ſituation; & malgré cela ils ont ſouffert que les troupes s'embarquaſſent en emportant tout ce qu'elles vouloient. On a auſſi prodigué les éloges les plus faſtueux à leurs connoiſſances dans l'art militaire, mais quel fruit en ont-ils retiré? Avec toute l'adreſſe de leurs Ingénieurs, ils ont jetté dans la ville une ſeule bombe

qui a bleſſé ſix perſonnes dont deux ſont mortes
10 Mai. depuis.

Milord duc de Mancheſter a dit que la maladreſſe de ceux qui ont négocié le Traité de Heſſe a été cauſe que les Heſſois n'ont pas mis à la voile de Spithéad auſſi-tôt qu'ils y ſont arrivés. Je vous aſſure, Milords, que le fait eſt très-différent. Car, quelque deſir qu'ait pu avoir le Général Heſſois d'attendre le reſte des troupes à ſes ordres, auſſi tôt qu'il eut reçu un Meſſage de S. M. pour ſe rendre au lieu de ſa deſtination, il a obéi ſur le champ ſans témoigner aucune ſorte de répugnance ou de mécontentement.

Milord Duc prétend qu'il doit y avoir eu une convention entre le général Howe & le Commandant Rebelle; cela eſt abſolument faux, il n'y a eu entre eux aucune ſorte de convention, ſtipulation, accord ou traité. Le Général a jugé à propos de *changer ſa poſition*, premierement pour protéger Halifax, & enſuite, quand cet objet ſeroit aſſuré, pour pénétrer par cette voye dans l'intérieur du pays & ſuivre le plan de ſes opérations, non pas avec une ſoldateſque affoiblie ou découragée, mais avec une armée toujours animée du même zele & du même courage qu'elle a montrés dans tout le cours de cette guerre. Je ſuis bien intimement perſuadé qu'alors le général prouvera de la maniere la plus complette que ſon évacuation de Boſton a été la ſuite d'une réſolution préalablement priſe par les motifs les plus ſages & les mieux combinés.

Le marquis de Rockingham.

J'étois à la campagne lorſque j'ai reçu la Gazette qui contient l'événement qu'on défend aujourd'hui avec tant de chaleur ; & quoique je n'euſſe aucune autre information, j'avoue que ces détails m'en parurent également ridicules & invraiſemblables. Y a-t-il quelque Lord dans cette Chambre qui, même ſans avoir vu toutes les lettres qui courent ici, pourront croire que

le Général des Provinciaux auroit permis l'évacuation de Boſton de la maniere qu'on l'a rapportée, s'il n'y avoit point eu de l'intelligence entre les deux partis? 10 Mai.

Mais, Milords, nous pouvons nous diſpenſer de nous fatiguer en conjectures, quoique dans de pareilles circonſtances elles puiſſent avoir autant de valeur que des preuves. Londres eſt rempli de lettres d'Officiers qui étoient de l'embarquement, & qui contrediſent formellement ce que vous avez entendu aujourd'hui. Ces lettres peuvent varier ſur quelques points, mais elles s'accordent toutes à dire ce que le Lord Suffolk ſemble entiérement ignorer: que les troupes ont été forcées par les opérations de l'ennemi à prendre la réſolution d'abandonner la ville, & qu'enſuite, par une convention, il leur a été permis d'en ſortir ſans être moleſtées. Quand il n'y auroit de preuve que celle que je vais citer, elle ſuffiroit pour déterminer mon jugement; c'eſt que le Général & l'Amiral n'attendoient que le vent favorable pour ſe rendre au lieu de leur deſtination, lorſque les nouvelles ſont parties de Boſton. Pourquoi n'ont-ils pas détruit la ville conformément à leurs inſtructions, lorſqu'ils ont jugé à propos de changer leur poſition? ou s'ils ont été contraints de l'abandonner, pourquoi ne l'ont-ils pas raſée juſqu'aux fondemens par repréſailles? S'il n'y a eu ni convention ni traité contraire, ſe juſtifieront-ils auprès du Gouvernement pour avoir déſobéi aux ordres?

Mais, Milords, il court dans Londres une infinité de détails, envoyés par des particuliers qui ſont auſſi croyables que l'Amiral ou le Général. Voici ce qu'ils diſent: » Le 2 Mars au matin, la garniſon découvrit qu'on avoit élevé la veille au ſoir, ſur les hauteurs de Dorcheſter, une batterie qui commandoit la plus grande partie de la ville. Le lendemain, 3, les Provinciaux continuerent à battre la ville, & incommoderent extrêmement la garniſon & les habitans. La ſituation des troupes devint très critique

10 Mai. parce que l'escadre ne pouvoit leur donner aucun secours efficace. On tint le même jour un Conseil de guerre dans lequel il fut résolu d'attaquer les hauteurs de Dorchester, pour déloger l'ennemi, parce qu'il fut reconnu que sans cela il n'étoit point possible de tenir plus long-tems la ville. On fit donc toutes les dispositions nécessaires pour attaquer le lendemain matin ; mais une tempête violente empêcha l'exécution de ce projet. Le 5, les Aldermans furent envoyés au Général Washington pour traiter avec lui, & après quelques messages entre les deux Commandans, il fut arrêté que le 7 les troupes du Roi évacueroient la ville, ainsi que cela s'est effectué, & en conséquence les troupes, & ceux des habitans qui se sont mis sous la protection du Gouvernement, se sont embarqués le 17.

Si ces détails sont vrais comme je n'en doute pas, vous remarquerez, Milords, que s'il n'y a pas eu de convention ou de capitulation formelle, ce que sans doute les Généraux de part & d'autre auront évité de faire pour des raisons particulieres, au moins l'affaire a été négociée de quelque maniere, & qu'elle a toute la force d'un traité ou d'un compromis, autant que si elle eût été ratifiée solemnellement, ou signée. Il a été permis aux troupes d'évacuer la ville sans être molestées, parce que du côté des troupes du Roi on s'est engagé à ne point la brûler ni détruire après l'embarquement comme avant.

Milord Suffolk nous dit que les troupes ont fait voile pour Halifax. Je voudrois bien savoir quelle certitude il a qu'elles peuvent y arriver ? Il ignore donc absolument combien la navigation est difficile dans cette saison orageuse de l'année, & dans ces mers, précisément au temps de l'équinoxe où le vent du Nord-Ouest regne constamment. Je ne puis croire qu'un Général sensé, surchargé de munitions de guerre, de canons, de passagers, de troupes, &c. voulût tenter une pareille entreprise, sans y être contraint par la nécessité. Et l'Amiral Shuldam n'auroit

jamais consenti à une démarche aussi téméraire sous le simple prétexte de pousser les opérations ultérieures de la campagne. 10 Mai.

Réfléchissez-y un instant, Milords, & vous tremblerez pour le sort de l'armée & de la marine. Considérez combien de milliers d'hommes se trouvent à bord de cette flotte, & représentez-vous au milieu de quels dangers ils se sont vus forcés à mettre en mer dans une saison & dans un climat semblables. J'avoue que je tremble sur leur destinée, & je ne serois point surpris d'apprendre par les premieres nouvelles de l'Amérique, ou qu'ils ont tous été poussés vers les îles, ou qu'ils ont tous péri sur les attérages. Ainsi donc quand nous n'aurions aucuns détails des vrais motifs qui ont engagé le Général à évacuer Boston, l'honnêteté nous oblige de croire qu'il n'auroit jamais risqué ses troupes, & les succès de la campagne actuelle, ainsi que de toutes les autres pour un projet si insensé, si dangereux & si téméraire.

Mais, Milords, si la relation de la gazette porte tant de marques d'absurdité & d'invraisemblance, l'article qui la suit mérite-t-il plus de confiance de notre part? Il y est dit qu'on a donné aux deux freres Howe une commission pour offrir le pardon & rétablir la paix. C'est-à-dire, après que le Roi a annoncé dans son discours qu'on enverroit des Commissaires pour traiter avec l'Amérique, on a laissé écouler sept mois, l'hyver & le printems, avant de songer à cette affaire; & précisément à l'ouverture de la campagne, après qu'on a jetté la nation dans une dépense de tant de millions, on fait le premier pas vers la paix & la reconciliation.

Cette conduite, Milords, n'a pour objet que de tromper & amuser la nation, & de lui persuader qu'on a la paix en vue afin de contrebalancer les disgraces que les armes Britanniques ont essuyées. A tout événement je suis charmé d'entendre parler de paix, quoique j'avoue ingénument que je n'ai

10 Mai. point pu m'empêcher de rire de la relation donnée par la gazette.

Il y a une autre chose qui me frappe dans la nomination des Commissaires. Personne n'a une plus haute opinion que moi de leur bravoure & de leurs talens pour la guerre de terre & pour celle de mer. Mais je voudrois savoir si en les choisissant pour une négociation si épineuse & si importante, le Gouvernement a eu l'intention bien sérieuse d'arranger les affaires avec l'Amérique. Il me semble qu'on auroit pu faire un meilleur choix, ou au moins leur donner pour adjoints quelques personnes mieux versées dans l'art de négocier.

Enfin, Milords, je crois que la gazette ne contient pas des éclaircissemens suffisans pour vous guider dans vos délibérations. Je suis convaincu que les troupes ont évacué la ville de Boston malgré elles, & non pas de leur propre volonté. Je trouve donc la motion présente nécessaire, & je la soutiendrai de toutes mes forces.

Le Lord Effingham.

Je me flatte, Milords, que vous êtes déjà bien convaincus que Boston n'a pas été évacué pour les raisons alléguées par le lord Suffolk. Il y a dans cette Chambre plusieurs Lords devant qui je n'ose parler qu'en tremblant des affaires militaires : mais comme cet objet n'a pas encore été traité, je vous demande la permission d'exposer les raisons pour lesquelles je crois qu'il étoit absolument impossible au Général de se maintenir plus long-tems avec sûreté dans Boston, ou de l'abandonner sans le brûler, s'il ne vouloit pas s'exposer à perdre son arriere-garde. La batterie élevée sur les hauteurs de Dorchester, secondée par celle qui étoit établie depuis long-tems sur la ferme de Philipps commandoit la plus grande partie de la ville & les deux tiers de la grève, d'où l'armée devoit s'embarquer. D'un autre côté les batteries de l'île de Noddle rendoient la position de l'escadre si incommode, qu'il étoit impossible, tant

tant à l'armée qu'à la flotte de rester plus long-tems ainsi, sans déloger l'ennemi. C'étoit ce que les Provinciaux vouloient, car si les troupes du Roi eussent manqué l'attaque, leur destruction étoit inévitable, au lieu que les Provinciaux ne risquoient que de perdre quelques hommes, & de reprendre leur ancienne position. Le Général savoit très-bien tout cela, aussi après avoir pris l'avis du conseil de guerre s'est-il déterminé à attaquer les hauteurs de Dorchester. Vous avez su Milords, qu'une tempête l'a repoussé, & je crois fort heureusement; car cette attaque auroit fini par la destruction de toute l'armée. 10 Mai.

Cette ressource ayant manqué, il ne lui restoit que l'alternative de faire une convention, par écrit ou verbalement, ou de mettre le feu à la ville, & de se sauver à bord des vaisseaux qui étoient dans le port pendant la confusion qu'occasionneroit l'incendie. En ce cas même le carnage auroit été très-grand : l'arriere-garde devoit être sacrifiée pour sauver le restant de l'armée; & suivant toute apparence, le corps de nos troupes qui étoit posté à Bunkersill auroit été fait prisonnier. Heureusement le Général Howe a choisi des deux voies qui lui étoient ouvertes celle au moyen de laquelle il a cru pouvoir sauver la ville & son armée.

Ceux qui ont la moindre connoissance des affaires militaires, ou qui ont vu le plan de Boston & de ses environs, remarqueront que s'il n'y avoit pas eu quelque convention, ce que je viens de dire seroit arrivé, ou quelque chose de semblable. C'est donc une prétention trop absurde & trop grossière de vouloir vous faire croire, Milords, que l'armée est sortie de Boston en triomphe & sans être inquiétée.

Permettez-moi encore une observation : le lord Suffolk prétendra-t-il dire que c'est uniquement par sentiment d'humanité que Boston n'a pas été brulée, ou qu'on n'auroit pas pu le faire sans perte? Il n'osera pas affirmer sérieusement qu'on a voulu épargner la ville, & s'il vouloit soutenir qu'il y auroit eu du dan-

30 Mai. ger à la bruler, je lui dirois que rien n'étoit plus aisé à faire. Si l'armée n'avoit rien à craindre de la part des Provinciaux en s'embarquant ouvertement & volontairement, elle auroit couru encore moins de risques en mettant le feu, puisqu'on auroit pu remplir les maisons de matieres combustibles, qui les auroient fait sauter, & auroient détruit la ville.

Mais, Milords, supposons que la gazette ait annoncé l'affaire telle qu'elle est arrivée, & que les troupes se soient embarquées sans avoir fait de convention à la face, de l'ennemi, & sans être inquiétées; Est-il quelqu'un des Lords de l'administration qui ose nous dire qu'il croit que le Général Howe puisse être arrivé heureusement à Hallifax? N'est-il pas plus vraisemblable que la flotte aura été poussée à Antigoa, qu'elle aura été séparée & dispersée par les tempetes, & qu'elle est actuellement errante sur l'Océan atlantique.

Quand même les troupes arriveroient en bon état à Hallifax, comment se procureront-elles des vivres dans un pays qui n'est rien moins que fertile, & qui a été épuisé par les fréquens envois de vivre pour Boston? Supposons encore qu'elles y soient débarquées & abondament pourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie, comment déffendront-elles leur terrein contre des forces supérieures? Peut-être Hallifax sera-t-il au pouvoir des Provinciaux avant que les troupes y arrivent. On sait qu'Hallifax n'a point de fortifications régulieres : qu'il n'est entouré que par un fossé & des palissades, & que les maisons y sont construites en bois. Ce plan est donc rempli de dangers; car les Provinciaux étant supérieurs en nombre pourront aisément forcer les ouvrages, ou s'ils ne veulent courir aucuns risques, il sera encore plus aisé de réduire en cendres toutes ces maisons de bois.

Ce sont-là, Milords, de simples suppositions, & qui ne sont fondées sur aucune probabilité; car je doute fort que les troupes arrivent jamais à Hallifax. Si elles y débarquent le Gouvernement sera obligé de

leur faire parvenir des vivres d'Angleterre, comme il l'a fait pendant tout le tems qu'elles étoient à Boſton. 10 Mai.

Le Lord Shelburne.

Mes ſentimens, Milords, ſur l'étrange guerre que nous faiſons en Amérique, ſont ſuffiſament connus. Depuis long-tems je l'ai regardée comme cruelle, injuſte, inutile & oppreſſive; & je ſuis perſuadé que ſi on la pouſſe avec opiniatreté elle finira par détruire les deux pays. Les excellentes réflexions de Milord duc de Mancheſter m'ont déterminé à appuyer ſa motion. Je penſe qu'il eſt très-néceſſaire, Milords, qu'on vous fourniſſe tous les éclairciſſemens demandés par Milord Duc. Comment eſt-il poſſible autrement que vous donniez votre avis à votre Souverain? Quant même je penſerois ſur le compte des Miniſtres bien plus avantageuſement que je ne fais, je ne ſuppoſerois jamais qu'il euſſent en eux toute la ſageſſe de la nation. Vous formez, Milords, le grand Conſeil conſtitutionel. Il eſt de votre devoir comme Conſeillers héréditaires de la Couronne, de conſulter enſemble, de délibérer & de donner votre avis. Comment vous acquitterez vous de cette importante obligation ſi on vous refuſe les éclairciſſemens néceſſaires, & la connoiſſance préalable des faits ſur leſquels vous devrez délibérer?

Le comte de Suffolk prétend que le plan des opérations eſt tellement lié avec l'évacuation & l'embarquement des troupes, qu'il eſt impoſſible de donner le détail de l'un ſans dévoiler entierement l'autre. Voilà, Milords, un langage nouveau pour moi, ſoit en ma qualité d'ancien Miniſtre, ſoit comme membre de cette Chambre. Je ſais que lorſque j'avois l'honneur d'être un des Miniſtres du Roi, je regardois comme une partie eſſentielle de mon devoir, & d'un devoir où mon inclination me portoit, de vous fournir, Milords, tous les éclairciſſemens qui m'étoient demandés. J'étois avide des occaſions de ſignaler mon

zele pour la Chambre des Pairs, croyant ne pouvoir
10 Mai. donner une plus forte preuve de la pureté de mes intentions quand même j'aurois détruit par là mon propre ſyſtême. Je ſais que c'étoit là le langage & la conduite uniformes des Miniſtres ſous le dernier règne. Je me rappelle une anecdote relativement à la défaite d'Abercromby, au fort de la guerre. Le lord Chatham fit inſérer dans la gazette tous les détails de cette malheureuſe affaire. Il ne ſe borna point à dire qu'on avoit formé une attaque qui n'avoit point réuſſi. Non, Milords, il fit ſa confeſſion au public: il ne ſe rendit point reſponſable de l'événement; il mit tout le détail ſous les yeux de la nation; & par ce moyen il s'aſſura de ſa confiance, qu'il auroit perdue par une conduite contraire.

Il étoit réſervé, Milords, aux Miniſtres actuels de retenir toutes les informations, ou de ſupprimer tout ce qui n'eſt point favorable à leurs projets: ils refuſent de communiquer la moindre choſe, & s'ils le font c'eſt en tournant tout à leur avantage. La gazette rapporte que le Général Howe s'eſt embarqué ſans la moindre oppoſition: à la bonne heure; mais dit-elle pourquoi les troupes n'ont point été inquiétées? On garde ſur cela le plus profond ſilence. Suppoſons que le fait ſoit tel qu'il a été repréſenté, que les troupes n'aient pas été inquiétées & qu'il n'y ait eu ni traité ni convention quelconques; je crois pouvoir expliquer cela par des motifs bien différens de ceux que le comte de Suffolk a allégués.

Ce Lord aſſure qu'il faut attribuer ce ſuccès aux grands talens du Commandant en chef. Perſonne n'a de ce Commandant une plus haute opinion que moi. Mais je crois qu'il eſt très-aiſé de le rendre compte de cette évacuation, ſans y mêler ni les talens du Commandant, ni la poltronnerie des Provinciaux. Je me ſouviens qu'un grand homme (le Docteur Warren) qui eſt mort en combattant pour la cauſe de l'Amérique, a conſeillé à ſes compatriotes, dans un de ſes écrits, de ſe borner à une guerre défenſive. Il

eſt donc clair que le Général Washingson agiſſant d'après ces principes, aura ſouhaité que l'armée Royale partît de Boſton ſans autre conſéquence? Si les troupes ont évacué Boſton de la maniere que la Cour l'a fait annoncer, & ſans convention ni ſtipulation, la conduite des Provinciaux doit avoir été fondée ſur le principe que je viens de citer, ſur la réſolution de ſe tenir ſur la défenſive. Mais, Milords, j'ai bien de la peine à me perſuader que cela ſe ſoit paſſé ainſi : je ſuis plutôt porté à croire qu'on a permis aux troupes de s'embarquer à condition qu'elles épargneroient la Ville. 10 Mai.

Quand tout ce que la gazette a annoncé ſeroit littéralement vrai, quel tableau affligeant cet événement ne nous offre-t-il pas? Il reſſemble à tout ce que nous avons déjà vu; c'eſt le même eſprit qui a fait partir le Chevalier Parker dans une ſaiſon où il y avoit cent à parier contre un qu'il n'arriveroit jamais à ſa deſtination. L'événement a prouvé la folie & l'ignorance de ceux qui ont projetté cette malheureuſe expédition. Cet Officier reçoit d'abord ſes ordres pour appareiller; mais un contre-ordre le retient : puis enfin on lui mande de ſuivre ſes premieres inſtructions. Il part donc, & la premiere nouvelle qu'on reçoit de lui, c'eſt que ſa flotte a été diſperſée par une tempête, & que le Commandant s'eſt ſauvé à Antigoa avec les débris. Voila, Milords, le ſort malheureux d'un armement ſur lequel on fondoit de ſi grandes eſpérances; & je crains bien que les projets que vous avez entendu tant vanter aujourd'hui, n'aient le même ſort.

L'Angleterre déjà chargée beaucoup au-delà de ſes facultés, va gémir ſous le poids de nouvelles taxes deſtinées à payer les frais de cette guerre cruelle & deſtructive. Milord North s'eſt ſervi dans l'autre Chambre de deux argumens plauſibles l'un & l'autre mais également mal fondés ſur les principes de l'impôt & ſur la maniere de l'appliquer. Il a dit que le Royaume étoit dans la ſituation la plus floriſſante &

par conſéquent en état de ſupporter de nouvelles taxes:
10 Mai. & enſuite que puiſqu'il falloit lever des taxes, on devoit les mettre ſur les objets de luxe.

D'abord je penſerai toujours que nos affaires ſont loin d'être floriſſantes, tant que l'on n'aura pas répondu aux argumens du Docteur Price ; & on ne me perſuadera jamais que les voitures publiques, les actes ou les gazettes ſoient des objets de luxe. J'ai toujours appris à définir le luxe ſimplement par les productions des pays étrangers, ſeuls articles d'importation étrangere, & non par le produit de ce Royaume, ou par les effets de l'induſtrie nationale. J'oſe aſſurer, & l'événement le fera voir, que l'Angleterre eſt déjà taxée autant qu'elle puiſſe l'être: que chaque nouvelle taxe que vous pouvez imaginer, ſera contraire à quelque autre: qu'on n'aura fait qu'introduire une nouvelle maniere de lever les taxes ſans que la recette augmente. J'avoue que c'eſt une nouveauté pour moi d'entendre dire que les actes & les baux ſont différentes eſpéces de luxe. Si cela eſt, je ne connois pas de tranſaction quelconque qui ne puiſſe recevoir la même qualification. Un homme de Loi, qui encore n'a pas beaucoup d'affaires, m'a aſſuré que cette taxe ſera très-onéreuſe, & que ſeulement dans ſon revenu elle feroit une différence de trente liv. ſterl. par an.

Mylord Suffolk vous a dit que le Général Howe *a ſeulement changé ſa poſition*, & qu'il eſt allé porter du ſecours à Halifax qui eſt ſans défenſe. Pourquoi cette place, dont on ſe promet tant de merveilles, a-t-elle été laiſſée ſans défenſe? Et pourquoi confier ſa ſûreté au haſard des ſecours qu'on y a envoyés dans une ſaiſon auſſi orageuſe? Mais quand on admettroit que les faits fuſſent tels que Mylord Suffolk les a expoſés, je voudrois ſavoir ce qu'on doit entendre par ces mots *changer une poſition*. Quoique je n'aye que très-peu de connoiſſances dans l'art militaire, on ne me perſuadera jamais qu'un abandon total d'une entrepriſe ne ſoit qe'un changement de poſition.

En un mot, Mylords, de même que cette guerre en elle-même me paroît cruelle, injuſte & oppreſſive, je

regarde auſſi la conduite que l'on tient pour la faire, comme contraire à toutes les regles de la ſaine politique, de la prudence & du ſens commun. Je penſe qu'il eſt plus que tems que vous & le public ſoyez inſtruits du véritable état de nos affaires en Amérique ; & pour y parvenir, j'appuie de bon cœur la motion faite par M. le Duc de Mancheſter. 10 Mai.

Le Lord Suffolk.

Mil. Effingham a marqué ſon étonnement de ce qu'on n'a pas envoyé de dépêches au Général Howe depuis quelques mois ; & la ſeule preuve qu'il donne de ce fait, c'eſt que ce Général n'en a reçu aucunes, & que lors de l'évacuation de Boſton, il ignoroit abſolument tout ce qui s'étoit paſſé en Europe depuis l'Aſſemblée du Parlement. Mylord Effingham a pareillement fait connoître ſes appréhenſions pour l'armée & l'eſcadre aux ordres du Général Howe & de l'Amiral Shuldam, à cauſe des dangers de la mer & de l'inconſtance des vents & des vagues.

Comme ce Lord a tant inſiſté ſur les difficultés que l'on peut rencontrer à la mer, eſt-ce que, par la même raiſon & d'après le même principe, il ne pourroit pas ſuppoſer qu'il a été envoyé des dépêches au Général, quoiqu'il n'en ait reçu aucune avant la date de ſa derniere Lettre ?

J'obſerve encore que Mylord Effingham & M. le Duc de Mancheſter ont beaucoup parlé de la honte qu'il y a pour nous dans l'abandon de Boſton, & qu'ils ont repréſenté cet événement comme devant avoir les conſéquences les plus fâcheuſes.

Il eſt, je l'avoue, un peu extraordinaire que ces Lords changent ſi ſubitement de ſentimens. Tant que nous étions en poſſeſſion de Boſton, il étoit déſagréable d'avoir une armée Angloiſe renfermée dans cette Ville. On l'appelloit le tombeau des ſoldats Anglois. On la repréſentoit comme un lieu indifférent pour lequel nous prodiguions notre ſang & nos tréſors ſans aucun avantage ; mais aujourd'hui tout-à-coup l'évacuation de

cette Ville est exagérée comme une perte réelle ; & cette 10 Mai. perte est représentée encore comme aussi deshonorante pour nos armes, que préjudiciable à nos affaires en Amérique.

Le Lord Weymouth.

Je garderois le silence sur l'objet du débat actuel, si je ne craignois de voir taxer l'administration d'indifférence ou de mauvaise humeur. Vous allez donc entendre mes motifs d'opposition contre toute demande d'éclaircissemens qui tendroient, comme ceux dont il s'agit, à dévoiler le plan des opérations projettées par le Général.

Le détail donné par la Gazette, me paroît très-suffisant. On y voit que le Général a formé la résolution d'évacuer Boston ; qu'il l'a effectuée sans perdre un seul homme, & qu'il a emporté avec lui tous ses bagages, artillerie, munitions, provisions, &c. Mylord Suffolk vous a dit, avec vérité, que depuis quelques mois, il a été résolu qu'on changeroit le plan des opérations aussitôt que l'état des affaires en Amérique l'exigeroit. Ainsi, lorsque le Général Howe a évacué Boston, ce n'est pas que la place ne fût pas tenable, mais c'est que le service exigeoit sa présence ailleurs. Si l'on vouloit expliquer pourquoi il est parti avec sa flotte pour Halifax, il faudroit mettre au grand jour tout le plan de ses prochaines opérations.

J'observerai encore que Mylord Duc de Manchester & le Comte d'Effingham ont rendu les témoignages les plus glorieux à l'habileté du Général Howe & à la bravoure de nos troupes, lorsqu'ils ont dit que l'embarquement s'étoit fait avec autant de sang froid & de tranquillité que lorsqu'en Angleterre un Régiment quitte une garnison pour aller dans une autre. Ce suffrage est d'autant plus flatteur qu'il vient de Milord Effingham, dont la guerre est la profession, & qui ne peut s'empêcher d'être étonné que le Général Howe ait effectué cette retraite sans qu'il y ait eu le plus grand carnage.

Tout ce que je me permettrai d'ajouter, Mylords,

ç'eſt qu'on ne pourroit rien circonſtancier de plus, ſans révéler des ſecrets qu'il importe de cacher à nos ennemis, & que pour cette ſeule raiſon, je m'oppoſerai à la préſente propoſition. 10 Mai.

Le Lord Ravenſworth.

Je ſerois fâché, Mylords, d'abuſer de votre patience, la ſéance ne s'étant déja que trop prolongée; mais je ne puis m'empêcher de vous marquer mon étonnement du langage que tiennent les Miniſtres. J'ai en horreur cette guerre d'Amérique qui tend à enlever aux Américains leur liberté & leurs biens; mais tant que vous l'approuverez, Mylords, l'adminiſtration ne doit au moins rien négliger de ce qui peut la faire réuſſir: elle doit donc éviter ſoigneuſement de laiſſer paroître des éclairciſſemens qui préviendroient & renverſeroient l'exécution du plan arrêté.

C'eſt ce qui me fait penſer que la propoſition de M. le Duc de Mancheſter eſt trop générale & va trop loin. S'il me le permet, je propoſerai une modification pour reſtraindre les éclairciſſemens demandés, à la ſimple évacuation de Boſton, & aux opérations qui l'ont précédée. Pour vous prouver, Mylords, que l'adminiſtration a toujours été dans l'uſage, pendant les Régnes précédens, de publier par la voie de la Gazette, ces ſortes d'événemens, purement & ſimplement comme elles les recevoit, voici des Gazettes de Londres où vous pouvez voir, à leurs dattes, des relations des batailles d'Haſtembek & de Fontenoy, de la défaite de Braddock, & du maſſacre de nos troupes à S. Caſt.

Je vous obſerverai, Mylords, que lors de ce dernier événement, le grand homme qui étoit alors à la tête de nos affaires, fut ſi attentif à inſtruire la Nation de ce déſaſtre, que quoiqu'il fût tard lorſqu'il en reçut la nouvelle, & qu'il ſe trouvât couché, il ſe leva auſſitôt pour faire copier cette relation, & l'envoya ſur le champ à l'Imprimeur de la Gazette, avec ordre de publier à cet effet une Gazette extraordinaire. Telle a été la conduite de Mylord Chatham & des Miniſtres ſes prédéceſſeurs,

10 Mai. depuis que j'ai ſouvenir d'avoir pris quelque intérêt aux affaires.

Je ne ſais que conjecturer ſur les raiſons que l'adminiſtration peut avoir de ſupprimer les détails de l'événement en queſtion. Cette conduite ne peut s'interpréter que du côté le plus défavorable. Quoiqu'il en ſoit, je veux voir ce que les Miniſtres ont dans l'ame, & je demande que la propoſition ne paſſe qu'avec une reſtriction que le Gouvernement ne pourra pas refuſer, ſans avouer tacitement qu'il cherche à cacher des faits. dont vous avez, Mylords, ainſi que le Public, le droit d'exiger la communication. J'inſiſte donc pour cette modification *autant que ces éclairciſſemens n'auroient point de rapport aux opérations ultérieures de la campagne.*

Le Lord Suffolk.

Je dois m'oppoſer à la modification par les mêmes motifs que je me ſuis oppoſé à la propoſition dans ſon premier état. La relation de l'évacuation de Boſton eſt tellement liée avec le plan concerté pour les opérations de la campagne, qu'il eſt impoſſible de donner d'autres éclairciſſemens ſans découvrir en même tems des circonſtances que le Public doit ignorer.

LA QUESTION miſe en délibération, il s'eſt élevé une conteſtation entre le Lord Chancelier & le Duc de Bolton; *ce dernier Seigneur inſiſtant pour que la propoſition du duc de Mancheſter & la modification du Lord Ravenſworth ſoient préſentées ſéparement, & le Chanchelier ſoutenant* que puiſque le Duc avoit conſenti à la reſtriction, le tout enſemble ne devoit faire qu'une ſeule & même motion.

Le Duc de Bolton.

Depuis le commencement de nos querelles avec l'Amérique, j'ai évité de prendre un parti. Je ſuis fort éloigné d'approuver les motifs de la guerre : j'approuve encore moins la maniere dont on l'a conduite. Cependant juſqu'ici j'ai gardé le ſilence, & je n'ai donné ma

voix qu'une fois, lorſqu'il a été queſtion du Bill pour reſtraindre le commerce des Américains, parce que ce Bill me parut néceſſaire dans les circonſtances. 10 Mai.

Je ne puis pas dire que je ſois de l'avis de M. le Duc de Mancheſter, ni que la modification ne paroiſſe convenable. La propoſition eſt en ſoi trop vague, & avec ſes changemens, elle ne me ſatisfait pas encore. J'aurois voulu qu'on ſe fût borné à demander uniquement les détails de l'évacuation de Boſton, vu qu'il peut y avoir pluſieurs événemens entre le premier & le 17 Mars, qui n'auroient point de rapport à l'évacution, & qu'ainſi il ne conviendroit pas de divulguer. Je penſe que ſi la propoſition n'eût porté que ſur l'évacuation de Boſton, l'Adminiſtration n'auroit pas pu convenablement & raiſonnablement refuſer de ſatisfaire le Public, ſans s'expoſer à de violens ſoupçons.

Je ne puis auſſi que gémir de la maniere dont on adminiſtre la Marine en ce qui concerne l'Amérique. Quoi, Mylords, le mortier qui a chaſſé nos troupes de Boſton, a été envoyé en Amérique par le Gouvernement, & il n'eſt tombé entre les mains des Provinciaux que par inattention & négligence! Le Lord *Townshend* qui eſt à la tête de l'artillerie, n'eſt pas aujourd'hui dans cette Chambre. Je ſuis bien informé que s'il avoit écouté les repréſentations qu'on lui a faites à ce ſujet, ce malheur ne ſeroit pas arrivé. Je crois que le Bâtiment de tranſport s'appelloit le *Nancy* ou le *Peggy*. Auſſitôt que le Maître de ce Bâtiment ſut qu'on devoit charger ſur ſon bord le mortier en queſtion, il courut chez le Lord Townshend Général de l'Artillerie, & lui repréſenta que ſon Bâtiment étoit abſolument ſans défenſe; & que s'il étoit attaqué, ne fût-ce que par un bateau armé, il ſeroit obligé de ſe rendre. Le Lord Townshend lui dit pour toute réponſe, que cela regardoit le Sécrétaire d'Etat.

Cet exemple & quantité d'autres ſemblables ſont de trop ſûres preuves du peu d'attention qu'on a donné au ſervice de la Marine. Ce n'eſt pas que je veuille en rejetter la faute ſur quelqu'un en particulier, mais il eſt

triſte de voir que par négligence ou par maladreſſe ;
19 Mai. nous ayons laiſſé tomber entre les mains de nos ennemis plus de la moitié de notre attirail de guerre ; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ces armes ayent ſervi à l'expulſion de nos propres troupes, pour qui elles étoient deſtinées.

Le Lord Sandwich.

Je ſuis entierement de l'avis des Lords qui ont opiné contre la motion de M. le Duc de Mancheſter. Je ne dirai rien de plus à cet égard ; & je me bornerai à répondre à un ou deux faits avancés par le Lord Shelburne & par M. le Duc de Bolton.

Le Lord Shelburne prétend qu'on a envoyé des ordres contradictoires au Chevalier Peter Parker : que ces variations lui ont fait perdre du tems : qu'on l'a fait partir dans une mauvaiſe ſaiſon, ce qui a été cauſe que ſa flotte a été pouſſée ſur les Indes Occidentales. J'aſſurerai ce Lord qu'il a été très-mal informé à pluſieurs égards. Le Chevalier Peter Parker n'a point reçu d'ordres contradictoires. Il n'a point reçu d'autres ordres que ceux ſur leſquels il eſt parti. Au ſurplus *je n'ai eu aucune part à cette expédition*, ainſi je ne dois pas répondre de l'événement. Sans doute le plan en étoit très-bon, mais je ne me diſſimule point *qu'il ne remplira jamais l'attente qu'on en avoit conçue.*

Pour ce qui eſt du mortier qui eſt tombé entre les mains des Rébelles, je n'ai rien à me reprocher dans cet événement. Le Bâtiment de tranſport eſt parti avec convoi. Il s'en eſt ſéparé, & s'y eſt réuni à pluſieurs repriſes, & enfin il a été jetté ſur la côte d'Amérique où il a été pris. Ce ſont des accidens que toute la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir ; & je ſuis perſuadé que M. le Duc de Bolton conviendra qu'on ne pouvoit pas l'empêcher.

Le Duc de Bolton.

Mylord Sandwich ne m'a certainement pas bien entendu. Je n'ai jamais prétendu que le Bâtiment de tranſ-

port & le mortier ayant été perdus faute de convoi, puiſque je ſais le contraire. Je parle d'un fait qu'on ne peut pas contredire, des repréſentations que le Lord Townshend n'a pas voulu écouter. J'ajoute que ſi on avoit armé le Bâtiment, le même mortier qui a chaſſé nos troupes de Boſton auroit été employé pour nous, & non pas contre nous. Il en auroit été de même de l'artillerie, des munitions, &c. &c. 10 Mai.

Je me rappelle très-bien que pendant la derniere guerre les Bâtimens de tranſport étoient armés. Mais voici une queſtion que je prends la liberté de faire au Lord Sandwich. Quoique les forces navales dans la ſtation de l'Amérique, aillent au triple de celles de l'année derniere : que par conſéquent la protection ſoit plus forte & qu'il y ait des convois en ſuffiſance, Milord Sandwich ne donne-t'il pas ſes ſoins aujourd'hui à ce qu'il ne parte aucun Bâtiment de tranſport pour l'Amérique, qu'il n'ait été mis en état de défenſe contre les Croiſeurs Américains ? C'eſt l'expérience qui lui a appris à prendre cette précaution. Et l'Angleterre & l'Amérique s'en trouveroient mieux ſi l'on avoit adopté plûtôt cette méthode.

La motion avec la modification eſt rejettee à la pluralité de 64 contre 27.

ON DENONCE ſous ſerment devant la Conr des Aldermans, une grande quàntité de matiere d'or, pour être monnoye étrangere, ne faiſant point partie de la monnoye ou vaiſſelle travaillée dans ce Royaume. La peine attachée à la violation de ce reglement, & portée par l'Acte du Parlement des ſix & ſeptiéme années du regne de Guillaume III, eſt très-rigoureuſe; puiſque elle emporte la confiſcation des eſpéces ſur le propriétaire & une amende de 200 l. ſur le Capitaine qui les recevra 11 Mai.

11 Mai. à bord de ſon vaiſſeau ſans un certificat de la Cour du Lord-Maire & des Aldermans de Londres; & ſi c'eſt ſur ún vaiſſeau du Roi, le Capitaine, outre ladite amende, doit perdre ſa place.

On découvre dans les démolitions du palais de Sommerſet pluſieurs manuſcrits de l'année 1484, qui contiennent des détails très-circonſtanciés ſur les coutumes, les loix & les mœurs des Bretons avant Jules Céſar, avec une deſcription complette & préciſe de la Juriſdiction & de l'autorité des Druides, les Prêtres & les Légiſlateurs des anciens Bretons. Il y a lieu d'eſpérer que ces manuſcrits jetteront beaucoup de lumieres ſur la partie la plus obſcure de l'hiſtoire d'Angleterre, ce qui les rend d'autant plus précieux que juſqu'à préſent on n'a pu que former des conjectures ſur tout ce qui a précédé la deſcente des Romains dans la Grande-Bretagne.

Extrait d'une Lettre du Bengale.

Nous commençons à nous flatter que notre guerre civile tire à ſa fin. Je ſouhaite qu'à la réception de ma lettre vous puiſſiez en dire autant de votre querelle avec l'Amérique; & ſi cela arrive, ce ſera probablement comme chez nous par la raiſon que les deux partis ſeront également las d'une diſpute contre nature, dont il n'eſt poſſible de retirer aucun avantage. Nos nouveaux Gouverneurs qui ont allumé la guerre chez nous, con-

mencement à ſentir que la continuation des animoſités & violences qui agitent depuis ſi long-tems ce pays, finiroit infailliblement par entraîner leur ruine, celle de leurs amis & celle de la Compagnie. Il regnoit jadis dans cet établiſſement une harmonie, une gaieté qu'on auroit cherché en vain partout ailleurs. Nous vivions tous comme dans une ſeule famille où perſonne ne prétendoit à la ſupériorité. Depuis quelque tems nous ſommes entiérement diviſés : le voiſin ſe défie de ſon voiſin : nous nous ſommes tous rangés ſous des drapeaux différens ; & chacun a été perſécuté à ſon tour. Perſonne ne penſe à ſa propre beſogne, mais on s'ocupe uniquement à fouiller dans les affaires d'autrui pour trouver des motifs de plaintes. Cet état des choſes eſt trop affreux pour durer long-tems. Chacun éprouve des calamités à ſon tour. Celui qui a été l'agreſſeur hier eſt attaqué aujourd'hui. La chaleur de nos diſputes eſt plus inſupportable que celle de notre climat. Nos Gouverneurs paroiſſent être pleinement convaincus de ces vérités. Dès qu'ils auront montré l'exemple : dès qu'ils ſe feront donné les mains ; l'amitié, la bonne intelligence, ſe rétabliront chez nous : le commerce reprendra de la vigueur : nous nous enrichirons & la Compagnie s'enrichira avec nous. 11 Mai.

Quant à l'affaire de M. Barwel avec le général Clavering, la voici en deux mots :

Le général Clavering avoit envoyé un

11 Mai. cartel le 25 Avril 1775 à M. Barwell, qui l'avoit insulté dans le Conseil, sur ce propos que le Général lui avoit adressé. » Je ne conçois pas comment vous arrangez votre serment avec l'argent que vous recevez «. M. Barwell avoit entendu par ce reproche, qu'il avoit trahi son devoir envers la Compagnie. Ils se sont trouvés au rendez-vous le premier Mai, avec leurs pistolets, M. Barwel demande la distance. Le plus près sera le mieux, répond le Général. Il examine les pistolets de Barwell qu'il soupçonnoit de n'être pas chargés. Barwell le prie de tirer. Clavering tire & le manque: il veut forcer Barwel à tirer à son tour; celui-ci le refuse: il s'ensuit une explication, l'affaire s'est terminée le 2 Mai devant le Conseil par une déclaration signée de Barwell, où il a reconnu qu'il avoit donné un sens forcé aux expressions de Clavering.

12 Mai. LE ROI fait à Blankheath la revue du onziéme régiment de Dragons commandé par le général Johnson.

Le vaisseau de guerre l'*Aigle*, ayant à bord le Lord Howe, part de Sainte-Helene pour l'Amérique. Il avoit déjà appareillé de Spithéad le 9, mais le vent l'avoit retenu à Sainte-Helene.

La suite au N°. X.

LETTRE

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 27 Septembre 1776.

S'il faut, Monſieur, en croire les bruits publics, un exprès eſt arrivé d'Irlande avec des dépêches pour la Cour, datées du 12 Août, de l'armée devant New-York. Le vaiſſeau qui les apporte a, dit-on, relâché à Cork, où il s'eſt répandu auſſi-tôt que l'Amiral Howe étoit arrivé à l'île Staten, ainſi que la flotte qui tranſporte les troupes parties d'Angleterre le 6 Mai, & que le Chev. Parker s'étoit joint à ces forces avec celles qu'il ramenoit de Charles-Town. On ajoute que l'Amiral Howe a fait porter des paroles de paix aux Chefs de l'armée Américaine; mais que le Général Washington a renvoyé l'Officier qui en étoit chargé, ſans vouloir l'entendre; & qu'en conſéquence l'Amiral & le Général avoient réſolu d'attaquer l'armée des Rebelles dès le lendemain. En même tems il ſe débite ſourdement que des Corſaires Américains qui ont rencontré des vaiſſeaux François, leur ont appris la nouvelle d'un combat furieux, dont l'événement n'auroit point été favorable pour l'armée Angloiſe. Comme ce combat ſeroit du 13 Août, & qu'il ſe rapporte pour la date, avec ce que l'on écrit de Cork, on eſt fort tenté d'y croire. Il eſt

tems, ſans doute, qu'on reçoive quelques nouvelles certaines de cette partie du monde qui eſt devenue comme le centre de l'intérêt général pour la plupart des autres. Je ne vois que des gens qui en ont faim & ſoif & qui les attendent avec la plus brulante impatience. Mon caractere tourné à l'horreur du ſang me fait déſirer que celle qu'on dit arrivée par la France, & dont les détails ſont effrayans, ne ſoit pas plus fondée que tant d'autres de même nature, dont on a depuis quelques ſemaines bercé la curioſité du Public. Entraîné par mes affections mercantiles, je vais juſqu'à croire, quoique preſque ſeul de mon avis, que la brume épaiſſe qui couvre l'horiſon Américain ſera diſſipée tout-à-coup, non par un coup de tonnerre, mais par un rayon céleſte de pacification. Je ne puis plus me rendre compte que par ce ſeul moyen de l'énorme longueur du ſilence de la Cour, ſur l'état & les opérations de ſes armées, car il eſt inconteſtable qu'elle en a eu très-régulierement des nouvelles. Le général Howe a mandé, dans ſa lettre du 7 Juillet, que ſous deux jours il feroit entrer deux fortes frégates dans la riviere de Hudſon, pour attaquer les ouvrages des Rebelles; & à quatre vingt deux jours de cette date on ne ſait point encore ſi cette expédition a eu lieu! Cela paroît inconcevable s'il eſt vrai que depuis ce tems-là, un vaiſſeau auroit fait quatre fois, ſur tout en Eté, le voyage d'aller & de retour de la Nouvelle Yorck à

l'Angleterre. Si les deux frégates ont formé leur attaque, & qu'elles aient été repouſſées, ce ne peut être qu'après un combat très animé, dont la nouvelle auroit percé malgré toutes les précautions du Gouvernement pour l'écarter. Loin qu'il ſoit venu un ſeul mot d'une action ſur mer ou ſur terre, de cette partie de l'Amérique, on ne ſait pas encore avec certitude ſi l'Amiral & la flotte des Heſſois, &c. ſont réunis à l'armée du général Howe.

D'autres ont fabriqué des nouvelles de combats & de défaites; moi je propoſe des conjectures de paix. Tel ordre que le Général aura reçu ou de l'Amiral ſon frere, ou de la Cour, l'aura empêché d'effectuer ſon projet contre les ouvrages qui défendoient l'entrée de la riviere de Hudſon. L'Amiral qui a paru ſeul, le 23 Juin, devant Halifax & cette ſeule fois, ſera venu joindre ſon frere à l'île *Staten*, tandis que le Commodore Hotham aura fait repoſer & rafraichir l'armée dans la Nouvelle Ecoſſe, d'où en effet il eſt arrivé pluſieurs lettres qui en ont donné des indices. Je ſuppoſe l'Amiral réuni le 12 Juillet à ſon frere: les premiers pourparlers auront commencé; & pour me ſervir de l'expreſſion du lord North, en Parlement, le 22 Mai, on aura cherché à *ſonder* les diſpoſitions réelles des Américains: opération qui ſuppoſe d'abord un manege ſecret. Voilà déjà quelque analogie avec le myſtere qui paroît depuis près de trois mois envelopper toutes les affaires

de l'Amérique. Milord North, dans la même ſéance, a dit bien poſitivement que l'objet de la commiſſion conciliatoire, donné à Meſſieurs Howe, *étoit moins de convenir d'abord d'aucuns termes ſpécifiques d'accommodement, que de ſonder &c.* Cet aveu lui a été preſque arraché, après qu'il ſe fut longtems débattu pour ne pas donner au Parlement la communication demandée par le général Conway des inſtructions particulieres du Général & de l'Amiral Howe. En replique à M. Burke ce même Miniſtre a dit, *on ne peut rien faire que les prétentions de l'Amérique ne ſoient bien connues; alors il ſera aſſez tems d'en informer le Parlement qui pourra juger ſi elles ſont ou ne ſont pas incompatibles avec la dignité & les intérêts de la Grande-Bretagne.* Vous voyez clairement dans ces expreſſions, le Miniſtere réſolu à bien connoître les prétentions de l'Amérique & engagé à en informer le Parlement pour prendre ſa déciſion. Que nous faut-il de plus, n'eſt-ce pas là le mot de l'énigme que nous cherchons à deviner? Les Plénipotentiaires auront expédié le 20 Juillet, par ſuppoſition, une barque d'avis au Miniſtere pour lui faire connoître les prétentions du parti avec lequel ils auront ouvert la négociation. Cette barque ſera repartie d'Angleterre avec l'*ultimatum* vers le huit ou le neuf d'Août. Arrivée vers la fin de ce même mois à l'île de Staten, les Généraux ſeront entrés dans de nouveaux pour-

parler, dont le réſultat envoyé ſur le champ en Angleterre, y ſera arrivé le 18 Septembre ; & la barque aura peut être été expédiée pour une derniere fois dès le lendemain. Tout cela eſt dans la catégorie des choſes poſſibles. Rapprochons de cette conjecture la nouvelle prorogation du Parlement, qui s'eſt faite le 20 de ce mois, & qui renvoye l'ouverture de la ſeſſion du 15 Octobre au 31 ; vous trouverez que c'eſt juſte le tems qu'il faut pour avoir une derniere réponſe de la Nouvelle-York; afin que le Roi en faiſant l'ouverture de la ſeſſion, puiſſe *mettre le Parlement en état de juger ſi les prétentions de l'Amérique ſont ou ne ſont pas incompatibles avec la dignité & les intérêts de la Grande-Bretagne.*

Vous me demanderez ce que ſera devenue la grande armée? Eh bien, elle ſera reſtée dans la peninſule de l'Acadie. Ce que deviendra celle du Général Howe, ſi la réconciliation n'a pas lieu? Elle retournera pareillement à l'Acadie; ou bien elle ira hiverner dans la Floride; & les troupes de ces deux armées, refaites, recrutées & acclimatées, rentreront en campagne au printems prochain ſur un nouveau plan & ſans doute avec de nouveaux ſecours. Il n'eſt pas douteux que la campagne de 1776 aura été perdue ; mais pouvoit on propoſer un arrangement à des rebelles, diront les Miniſtres Anglois, ſans l'appuyer d'une puiſſante armée? Le grand point aura été de

prouver la vérité de cette aſſertion de milord North, *que la Cour ne deſire rien tant que de prévenir autant qu'il ſera poſſible l'effuſion du ſang, & qu'on ne peut rien faire que les prétentions de l'Amérique ne ſoient bien connues.* C'eſt dans cet eſprit ſans doute que les Miniſtres ont dit hautement, ſur la nouvelle de l'echec ſouffert par l'armée du Roi à Charles Town, que cette expédition avoit été *mal conduite, mais qu'elle n'entroit point dans le plan général.*

Si ces idées ne vous paroiſſent pas plauſibles : ou ſi elles ſont détruites par l'événement, vous me ſaurez toujours gré de m'être nourri d'un eſpoir qu'aucune ame honnête ne déſavoueroit. S'il faut que cette malheureuſe guerre continue, le commerce de la Grande-Bretagne ſera perdu ſans reſſource, & ſa banqueroute inévitable. Quand m^me vous apprendriez que l'armée Américaine a été entiérement défaite, & que l'étendart d'Angleterre flotte ſur les murs de New-Yorck, ne croyez point que ce ſoit, pour cela, une affaire terminée. Le 12 Août eſt la derniere date que nous ayons, mais pour parler comme les marins, c'eſt proprement le 6 Sept ; car il eſt à parier que l'armée du Roi n'avoit remporté, à cette date, aucun avantage déciſif, puiſque la navigation n'étant que de vingt jours, on en auroit ſurement des nouvelles. Je dis donc qu'à compter du ſix Septembre il ſeroit reſté à l'armée du Roi un intervalle trop court pour profiter de ſes avantages ; & qu'ils ne lui

donneroient pas une grande avance pour la campagne prochaine.

Nous croyons, ſur oui dire, que les Américains ont eu d'abondans ſecours de la part des étrangers, en munitions & en Ingénieurs, mais il y a un fait conſtant, c'eſt qu'il attendent un très-grand Général, ſur lequel ils ont droit de fonder leur principal eſpoir; & ce Général s'appelle l'*Hiver*. Soyez sûr, Monſieur, que ſon aſſiſtance les mettra en état de ſouffrir & de faire de grandes choſes. Je ne vois du côté de l'Angleterre que la négociation qui puiſſe faire augurer un heureux avenir. Dans des ſiécles moins éclairés, tout un peuple auroit été dans la conſternation, par un accident ſemblable à celui qui vient d'arriver à Milord North. Il a fait le 24 une chûte de cheval, & il a eu le malheur de ſe caſſer le bras. On le lui a remis ſur le champ, & il eſt auſſi bien qu'il puiſſe être. Mais que diront ou que ne diront pas les Américains, quand ils apprendront que celui qui tient le timon des affaires en Angleterre a le bras caſſé? Des eſprits aigris trouvent à gloſer ſur tout. Je ſais qu'on les ſert ici à ſouhait, & qu'il leur a été envoyé plus d'une relation burleſque des outrages ſans nombre que Milord & Milady North ont eſſuyés, & des riſques même qu'ils ont couru en paſſant par la ville de Worceſter, dans le voyage qu'ils y ont fait à la fin du mois dernier, pour goûter

pendant quelques ſemaines les plaiſirs de la campagne, à la terre d'un de leurs amis intimes. On ſait déjà ſurement en Amérique, que ce Lord fut volé derniérement dans ſon carroſſe, en revenant de ſa terre à Londres; & on n'y a pas oublié la ſcène fâcheuſe qui lui arriva il y a quelques années aux portes du Parlement, où il penſa être mis en piéces par une multitude ameutée. Toutes ces aventures, auxquelles on ne prendroit ſeulement pas garde dans d'autres circonſtances, donneront matiere, en Amérique, aux propos les plus méchans. Pour nous, laiſſons l'humeur des mécontens s'exhaler contre un Miniſtre criminel à leurs yeux par ſon attachement invariable à des principes qu'ils croient devoir redouter & déteſter; & plaignons dans l'homme d'état que le malheur ſemble pourſuivre, le ſujet zélé, l'ami fidele d'un prince, qui méritoit de regner ſur des peuples plus capables d'apprécier ſes rares vertus, & plus diſpoſés à ſouffrir des épreuves calculées, ſans doute, dans la ſeule vue de leur plus grande proſpérité.

Voici du nouveau, Monſieur, (je reprends ici ma lettre que j'avois quittée). Les événéments ſe montrent un peu différens de l'aſpect ſous lequel je me les étois figurés. J'avoue qu'ils paroiſſent déranger mes combinaiſons de paix, mais quoique je ne leur crûſſe pas une grande valeur, encore ne puis-je étouffer tout d'un coup le ſentiment qui m'y atta-

choit. Vous êtes le maître de dire c'étoit le rêve d'un homme malade, *ægri ſomnia* : l'effet de la douloureuſe impreſſion que faiſoit ſur moi la déſolation répandue ici par les priſes d'une infinité de vaiſſeaux, des îles & de la Méditerranée; & par les banqueroutes de pluſieurs bonnes maiſons de Londres. Je voulois abſolument qu'on eût entamé avec quelque ſuccès le grand ouvrage de la paix; parce que je le déſire avec la plus vive ardeur. Seroit-il poſſible que je fuſſe trompé dans mon eſpérance? Quoique les apparences ſoient contraires à mes idées, trouvez bon que je ne m'en détache pas encore. Il s'agit d'une Gazette de la Virginie, datée du 3 Août, & apportée à Grenock en Ecoſſe ſur un bâtiment qui y eſt arrivée le 19 de ce mois. Preſſé par l'heure du Courier, je ne ferai aucun changement à la premiere partie de ma lettre, qui après tout, ſi elle ne dit point ce qui eſt, dit au moins ce qui devroit être; & je ne vous donnerai ici qu'un extrait ſuccint, quoique ſuffiſant, des intéreſſantes nouvelles que l'on vient enfin de recevoir de la Nouvelle Yorck. La date de la Gazette de la Virginie vous fait voir qu'il ne s'agit pas encore de l'affaire que l'on prétend avoir eu lieu le 13 Août, quoiqu'il ſoit vrai de dire qu'elle ſemble préparer à quelque grand événement de cette nature.

Le 20 Juin l'Amiral Howe qui étoit parti

d'Angleterre le 12 Mai, a paru ſur la côte de la Province de la Baye de Maſſachuſſets, d'où il a écrit & daté une lettre circulaire à différens Gouverneurs. Cette lettre étoit accompagnée d'une déclaration, où après avoir rapporté la clauſe de l'acte prohibitif, qui autoriſe les Plénipotentiaires du Roi à déclarer que telle ou telle des Colonies rébelles eſt dans la paix de Sa Majeſté, lequel acte ceſſera d'avoir lieu à l'égard de cette Colonie; ce Lord annonce que le Roi voulant délivrer ſes Sujets Américains du fleau de la guerre, & leur rendre la paix & ſa protection dès que l'autorité conſtitutionelle du Gouvernement aura repris ſes droits parmi eux, il a plu à Sa Majeſté de nommer deux Plénipotentiaires par ſes Lettres-Patentes, ſcellées du grand ſceau, le 6 Mai, (leſquels ſont Richard, Vicomte Howe, & William Howe) pour accorder un pardon abſolu & général à tous ceux, qui dans ce tems de tumulte & de déſaſtre, auront eu le malheur de s'écarter de leur devoir, & qui voudront, en y retournant promptement, mériter de rentrer dans les bonnes graces de leur Souverain. » Je déclare donc, pourſuit le lord Howe, qu'on aura les égards convenables pour les bons ſervices de tous ceux qui aideront à rétablir la tranquillité publique dans leſdites Colonies, ou en quelque partie d'icelles: que les pardons ſeront accordés, les repréſentations reçues, & tous les encoura-

gemens poſſibles donnés à ceux qui contribueront à rétablir le Gouvernement légal & la paix, conformément aux très-gracieuſes intentions de Sa Majeſté ».

» Donné à bord du vaiſſeau de guerre l'Aigle, &c. En tête de cette piece l'Amiral s'intitule, Richard, Vicomte Howe, du Royaume d'Irlande, un des Commiſſaires du Roi pour rétablir la paix dans les plantations & Colonies de Sa Majeſté en Amérique, &c.

La lettre annonce à chacun des Gouverneurs l'arrivée du Lord & l'objet de ſa miſſion, & ils y ſont priés de rendre la déclaration auſſi publique qu'il ſera poſſible dans leurs diſtricts reſpectifs.

Trois jours aprés l'expédition de cette lettre, c'eſt-à-dire le 23 Juin, l'Amiral s'eſt montré devant le port d'Halifax, d'où il a écrit en Angleterre qu'il alloit repartir ſur le champ pour ſe joindre à ſon frere, qui avoit appareillé le 10 pour New-York. Le Dimanche 14 Juillet, huit jours après que le général Howe avoit mandé aux Miniſtres ſon arrivé à l'île de *Staten*, l'Amiral envoya le Capitaine & le Lieutenant de ſon vaiſſeau vers les Américains. Ils étoient porteurs d'une lettre dont l'adreſſe étoit conçue ainſi. *A George Washington, Ecuyer.* (C'eſt-à-dire à M. George Washington) L'Ajudant général qui les reçut, après qu'on ſe fut fait de part & d'autre quelques civilités, leur déclara qu'il ne pouvoit point ſe

charger de la lettre & perſiſta dans ce refus ; quoique les Officiers inſiſtaſſent long-tems & fortement pour lui faire prendre, en l'aſſurant qu'elle ne contenoit que des choſes honnêtes, que Milord avoit les pleins-pouvoirs les plus étendus, qu'il étoit faché ſeulement de n'être pas arrivé quelques jours plûtôt.

Le 16, Milord Howe fit faire une nouvelle tentative qui fut auſſi infructueuſe que la premiere, la lettre ayant été refuſée par les mêmes raiſons, c'eſt-à-dire, parce que l'adreſſe ne donnoit point à M. Washington la qualité de Général en chef de l'armée des Etats libres & confédérés. On ajoute qu'il leur fut dit que cette commiſſion même étoit une inſulte, puiſque la Grande-Bretagne ſavoit bien que ſi elle retiroit ſes troupes, la paix ſeroit faite.

Le 19, le Congrès général de Philadelphie a pris un arrêté par lequel il approuve le refus que M. Washington a fait de recevoir la lettre en queſtion, déclarant qu'il a ſoutenu la dignité de ſon rang; & en même tems il ordonne qu'aucune lettre ou meſſage ne puiſſe être reçu de la part de l'ennemi, par le Commandant en chef ou aucun autre Commandant, à moins qu'ils ne leur ſoient addreſſés ſous leurs qualités reſpectives. — Par ordre du Congrès, ſigné Hancock.

Le même jour, aûtre arrêté du Congrès relativement à la déclaration. Il eſt dit que cette piece, qu'un Parlementaire avoit portée

à Amboy, avoit été envoyée au Congrès par le général Washington. Le Congrès ordonne que cette déclaration & la lettre circulaire ſoient rendues publiques par les gazettes, afin que les bons peuples des Etats unis, puiſſent ſavoir qu'elle eſpece d'hommes on a choiſis pour en faire des Commiſſaires, & qu'elles ſont les conditions, par l'attente deſquelles la perfide Cour de la Grande-Bretagne a eſſayé de les amuſer & les déſarmer; & auſſi pour que le petit nombre de ceux qui n'auroient point encore pris de parti & à qui il ſeroit reſté quelque eſpoir dans la juſtice & la modération de leur ci-devant Roi, ſoient convainçus enfin que ſi l'Amérique conſerve ſa liberté, elle en ſera redevable à la ſeule valeur de ſes peuples — *Signé*, Charles Thompſon, Sécretaire.

Voilà, Monſieur, les ſeuls détails que donne ſur la Nouvelle-York, cette gazette de la Virginie Il eſt vrai que le Congrès & ſes Généraux, ont déployé en cette occaſion beaucoup de fierté & de réſolution, & qu'ils ſemblent déterminés à tout, pour ſoutenir l'acte d'indépendance; mais qui peut dire ſi dans le même tems des Emiſſaires ſecrets n'avançoient pas beaucoup l'affaire de la négociation au milieu du Congrès même, & par des moyens par rapport auxquels il eſt rare que l'on chicane ſur les qualités? Lintervalle eſt encore long du 19 Juillet au 6 Septembre, & ſi dans tout ce tems il n'y

a point eu d'attaque générale ou d'action d'une certaine conſéquence, permettez moi de vous dire que c'eſt un grand indice en faveur de mon opinion, qui ſe trouve déjà vérifiée à deux jours près, quant à l'arrivée du lord Howe à l'île de *Staten*, dont j'avois fixé l'époque au 12 Juillet. Je ne renonce donc point encore à l'eſpoir dont j'ai crû pouvoir me flatter, malgré même diverſes nouvelles de cette gazette du 3 Août, par leſquelles je vais finir ma lettre.

La Colonie de la Virginie s'eſt donnée une conſtitution nouvelle, & Elle a choiſi pour ſon Gouverneur le Colonel Henri. Le 4 Juillet, l'aſſemblée générale de cette Province, après avoir fait pluſieurs réglemens, s'eſt ajournée au 7 Octobre. L'Adminiſtration de la Colonie, eſt compoſée d'un Gouverneur & de huit Conſeillers d'Etat, de cinq Commiſſaires & trois Juges d'Amirauté, d'un Avocat-Général, & de deux Commiſſaires des Comptes. L'état eſt ſigné ainſi, « que Dieu conſerve la République ».

L'acte d'indépendance a été lu le 10 Juillet dans la ville de New-York, à la tête de chaque brigade de l'armée du Continent, & il a été reçu avec toutes les démonſtrations poſſibles de joie, & le peuple dans l'ivreſſe de ce premier tranſport, a renverſé la ſtatue équeſtre du Roi, qui avoit été élevée en 1770, ſur la principale place de la Ville. Le plomb dont ce monument étoit formé fut deſtiné auſſi-tôt à faire des balles.

Le même acte d'indépendance a été publié dans la nouvelle Jersey, & y a fait la même sensation.

On a su les particularités suivantes d'un vaisseau arrivé de la Virginie à Glasgow avec vingt deux passagers. Avant de leur permettre de s'embarquer, on a exigé d'eux leur promesse sous serment, 1°. qu'ils n'emporteroient pas plus de 50 livres en especes ; 2°. qu'ils ne reviendroient jamais comme ennemis dans la Colonie ; 3°. qu'ils ne révéleroient point ce qu'ils savent de son état actuel.

Ce vaisseau a parlé à la frégate le *Boréas* qui retournoit de New-York à la Jamaïque. Elle étoit partie de Sandy Hook le 12 Août. Toutes les troupes étoient assemblées & formoient une armée de vingt-cinq mille hommes. Les ordres étoient donnés pour attaquer le lendemain, & on s'y préparoit dans toute l'armée.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Au moment que j'allois fermer ma lettre, on m'apprend, Monsieur, la nouvelle certaine de l'arrivée de deux vaisseaux qui sont partis de New-York le 15 Août. Ils sont entrés dans un port d'Irlande, d'où un exprès a été dépêché aussitôt à Londres. Il n'y avoit rien de nouveau à cette date, & on ne savoit point quel jour les Généraux comptoient faire exécuter la descente, ni si elle s'effectueroit.

Il ſe débite beaucoup d'autres nouvelles, mais je me borne à vous mander celle qui me paroît la mieux conſtatée, c'eſt que le combat du 13 Août étoit encore une fiction.

L'état de milord North n'eſt nullement inquiétant, quoiqu'on aſſure que dans ſa chute le tête avoit porté violamment. Il n'a pas même eu de fievre.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

LE Chef des Mohocks, Tribu des Sauvages de l'Amérique, ſur les derrieres de la Nouvelle Angleterre, part de Londres pour ſe rendre à ſon pays, Il étoit venu avec le Capitaine Tice, Officier établi depuis long-tems dans le voiſinage des Mohocks, & qui eſt en grande vénération auprès de tous les Sauvages en général. Ce n'eſt pas la premiere fois que l'Angleterre a reçu une ſemblable viſite. Sous la Reine Anne un Chef de la même nation ſe rendit à Londres où la Cour le traita fort bien. On prit ſon portrait qui eſt encore dans le Muſée Britannique. Les Mohocks étoient alors ſans aucune eſpece de

12 Mai.

12 Mai. civilisation. Suivant la chronique du tems, le nom seul de Mohock inspiroit la terreur à Londres. Mais un demi siecle a operé un grand changement dans la nation des Mohocks. Ces peuples sont actuellement si bien façonnés à la vie civile qu'il ont des établissemens fixes & des maisons commodes, & qu'ils exercent & entendent très bien l'agriculture & font le commerce avec les Colonies Britanniques. On les a convertis à la Foi Chrétienne & ils ont parmi eux un Ministre qui célebre le service divin suivant la liturgie Anglicane, dont ils ont une traduction dans leur langue.

Leur Chef actuel est le petit fils de celui qui est venu en Angleterre du tems de la Reine Anne. C'est un jeune homme qui a déja rendu plusieurs services à la nation Britannique.

La guerre civile qui vient de s'élever en Amérique a été la cause de son voyage. Les deux partis lui ayant demandé son assistance il s'est trouvé fort embarrassé : n'entendant rien au fond de la querelle. Avant de prendre une résolution définitive, il a voulu venir devant le grand Roi, comme disent les Sauvages d'Amérique lorsqu'ils parlent du Souverain de la Grande-Bretagne. En conséquence il s'est rendu à Londres au commencement de cette année avec son conducteur.

Par quels raisonnemens est-on parvenu à convaincre ce Sauvage de la justice des prétentions du Gouvernement relativement aux

Colonies? c'eſt ce que nous ne ſavons point. 12 Mai.
Mais on aſſure qu'il a promis de mettre trois mille hommes de ſa nation en campagne pour le ſervice du Roi.

Cet Américain n'a point la feroce dignité d'un Chef de Sauvages, & on ne remarque en lui aucune force extraordinaire d'eſprit ou de corps. Il a fait graver ſur ſon *Tomahawk* ou aſſomoir, la premiere lettre de ſon nom de baptême *Joſeph*, & ce mot, *Thayendancken* qui eſt ſon nom *Mohock*. Il eſt d'un caractere doux & tranquille, qui fournit une nouvelle preuve du pouvoir de l'éducation ſur la nature. Il parle très-bien Anglois, & il poſſede à tel point cette langue qu'il eſt actuellement occupé à traduire le Nouveau Teſtament en Mohock. A ſon arrivée à Londres on le conduiſit à l'Auberge appellée le *Cigne aux deux têtes*. Un autre logement lui étoit préparé, mais il trouva les gens de l'Auberge ſi honnêtes qu'il ne voulut jamais les quitter. Il y a toujours reſté pendant ſon ſéjour à Londres. Tout ce qu'il a vu en Angleterre a paru en général lui cauſer beaucoup d'étonnement; mais ſur tout, d'après ſon aveu, les femmes & les chevaux.

Avis aux Actionnaires de la Compagnie des Indes. 13 Mai.

» La queſtion qui doit être agitée dans l'aſſemblée de demain eſt très-ſimple. Il s'agit de ſavoir ſi l'on doit condamner un homme (M. Haſtings) d'une réputation intacte, &

13 Mai. d'une capacité peu commune, seulement sur des assertions générales dénuées de toutes preuves : seulement parce qu'il peut être plus avantageux de préférer ses accusateurs pour la succession aux places qui vaqueront, & cela avant que les réponses de l'accusé soient arrivées ou entendues; quoiqu'on sache qu'elles sont sur le vaisseau le *Northumberland*, actuellement à Lisbonne; quoiqu'il soit également notoire que ces réponses renferment une réfutation complette des calomnies de ses adversaires? N'est-il pas plus sage de revenir sur une délibération précipitée de onze contre dix, pendant l'absence de trois amis de M. Hasting, & cela quand il s'agit de la question la plus importante qui ait jamais été agitée devant des actionnaires: lorsque la justice l'exige: lorsqu'il peut résulter un grand bien de la révision qu'on demande, & beaucoup de mal du refus de cette révision?

Autre avis aux Actionnaires de la Compagnie des Indes.

» On espere que les actionnaires qui soutiennent la cause du Gouvernement, sentiront la convenance de rappeller M. Hasting. Nous ne prétendons point qu'il y ait aucune preuve positive; mais il y a des motifs suffisans de suspicion : cela est assez pour déterminer le suffrage de tout homme impartial, & attaché au Gouvernement de S. M.; puisqu'il est inévitable de destituer ou M. Hasting ou ses accusateurs.

Et qui pourroit balancer entre les anciens Officiers d'une Compagnie corrompue (MM. Hafting & Bavell) & ceux qui ont été nommés en dernier lieu par le Parlement ! 13 Mai.

Chambre des Pairs.

Une Commiffion compofée du Lord Grand-Chancelier. de l'Archevêque de Cantorbery & du Lord Préfident du Confeil, envoie par l'Huiffier de la verge noire un meffage à la Chambre des Communes, pour prier fes Membres de fe rendre fur le champ à la Chambre des Pairs.

L'Orateur & les Membres de la Chambre étant montés, les Lords Commiffaires donnent le confentement royal au Bill pour lever une certaine fomme par emprunt, en billets d'Echiquier, pour le fervice de l'année; à celui pour empêcher le plus efficacement de voler & détruire le gibier dans la Grande Bretagne : & pour abroger quelques-unes des loix précédentes fur cet objet : à celui pour déclarer les fujets naturels de Sa Majefté en Ecoffe habiles à hériter des biens de leurs ancêtres : & à celui pour accorder, pour un certain tems, une gratification fur la graine de lin, du crû des Pays-Bas Autrichiens, qui fera importé en Irlande (où on n'en reçoit plus de l'Amérique, ce qui fait un tort prodigieux aux Manufactures de ce Royaume).

Après la fignature des Bills, le fieur M.ffo.

13 Mai. du bureau de l'Excise, se présente à la Chambre des Pairs, & remet à la Barre une note de l'impôt net sur l'argenterie, depuis le commencement de l'Acte jusqu'en 1763.

Le Lord Ravensworth fait la proposition suivante :

» Que les Commissaires de l'Excise écriront des lettres circulaires aux personnes qu'on pourra supposer avoir de l'argenterie, & à celles qui n'auront pas payé réguliérement l'impôt sur cet objet. Les Commissaires mettront sous les yeux de la Chambre, dans la prochaine session du Parlement, les noms des personnes à qui l'on aura écrit lesdites lettres, en spécifiant celles qui se seront conformées au contenu de ces lettres, ou celles qui ne l'auront pas fait.

Le question ayant été débattue a passé à l'affirmative. »

On a ensuite proposé que ledit arrêté fût inséré dans la Gazette de Londres, pendant quatre samedis consécutifs, ce qui a été ordonné.

D'après cela on doit s'attendre que bientôt l'Excise exercera une vraie inquisition. Il est vrai qu'on peut craindre que les progrès des Américains, & les suites de leur guerre, ne laissent pas en Angleterre beaucoup de vaisselle d'argent à cacher. Mais d'après l'exemple que l'Excise vient de donner en écrivant à des particuliers, on doit croire que les Commis ne tarderont pas à s'arroger le droit

d'entrer dans les maiſons pour y faire des viſites. 13 Mai.

LE LORD EFFINGHAM forme ſa motion ſur l'objet des permiſſions accordées nonobſtant l'Acte prohibitif du mois de Décembre.

La motion que je vais faire aujourd'hui, Milords, eſt la même que je vous ai dé à préſentée, & que j'ai crû devoir retirer parce que pluſieurs d'entre vous ont levé le ſiége auſſitôt que le débat a été entamé. Tout ce que je demande c'eſt qu'on ſe perſuade bien que je n'ai nul deſſein d'appliquer cette motion à aucune perſonne en particulier. Au contraire j'aurai grand ſoin d'éviter juſqu'aux apparences de pareil procédé. Avant d'entrer en matiere, il eſt bon de vous informer qu'à cauſe de la variété des objets que ma propoſition embraſſera, & du nombre des papiers qu'il faudra examiner pour approfondir ce ſujet, & attendu que la ſeſſion du Parlement tire à ſa fin, mon intention n'eſt pas de traiter cette matiere à fond, mais ſeulement de profiter de cette ſeſſion pour faire aſſembler les matériaux, afin que vous puiſſiez, Milords, être aſſez inſtruits de la choſe avant la ſeſſion prochaine, où elle ſera diſcutée plus amplement.

L'acte en queſtion a été éludé, mal interprêté & violé de la maniere la plus révoltante. L'acte prohibitif paroît avoir été fait uniquement dans la vue de procurer aux Miniſtres une occaſion de le violer, afin de détourner le commerce de l'Amérique de ſes canaux ordinaires, c'eſt-à-dire du corps reſpectable des Marchands de la ville de Londres, & de le faire paſſer dans les mains d'un petit nombre de perſonnes viles & obſcures. Je me flate de n'avoir pas beſoin de m'excuſer auprès de vous, Milords, quand je veille ſur les droits de chaque individu & de toutes les claſſes d'hommes qui compoſent la grande Communauté, & que je m'acquitte par-là de ce que je dois à cette Chambre & au Public. Vous me trouverez encore

13 Mai. bien plus fondé dans ma demande, lorſque j'ajouterai d'après de bonnes informations que ſi cette fraude n'eût pas été découverte & arrêtée promptement, le commerce de la Grande-Bretagne auroit tourné abſolument en monopole, comme celui de la Compagnie des Indes ou de toute autre Compagnie ; & que les exportations n'auroient gueres été moindres de ce qu'elles etoient avant que l'acte fût paſſé, dans le tems où le commerce étoit libre & permis.

Vous devez vous rappeller, Milords, que l'acte pour défendre tout le commerce de ce Royaume avec l'Amérique Septentrionale contient une clauſe pour permettre l'exportation des munitions & proviſions pour l'uſage des troupes à Boſton, une autre exception en faveur des provinces du Canada & de la Nouvelle Ecoſſe, & enfin une liberté générale pour tout les lieux où les troupes du Roi pourroient être ſtationnées dans le cours des opérations futures de la guerre.

Pour vous montrer, Milords, que je parle d'après une autorité ſuffiſante, je demande que le Clerc de la Chambre liſe les permiſſions accordées à deux vaiſſeaux, avec les connoiſſemens de cargaiſons y attachés. (*Ici le Clerc a lu les connoiſſemens par leſquels on a vu que ces permiſſions avoient autoriſé l'exportation de beaucoup d'articles de toiles, de laines, de coutelerie, de merceries, de quincaillerie, de chapelleries, d'épiceries & de bien d'autres articles qui n'entrent point du tout dans la claſſe des munitions ou proviſions.*)

Je ne m'étendrai pas, Milords, ſur un fait dont vous venez d'avoir la preuve, parce que j'ai une autre piéce à vous lire & qui vous ſurprendra bien davantage. Vous ne ſerez pas moins étonnés de ſavoir quels ſont les gens que l'adminiſtration a choiſis. L'un d'eux eſt un certain Antony Mery, que perſonne ne connoît dans cette branche de commerce. Ce Mery eſt auſſi un Entrepreneur pour les vivres des armées. Lorſqu'il s'adreſſa aux Négocians & aux Manufacturiers pour

demander du crédit, il produisit une lettre du Secrétaire de la Trésorerie, (le Chevalier Grey Cooper) 13 Mai.
par laquelle celui-ci desiroit qu'il pût trouver du crédit jusqu'à la concurrence de 3000 liv. sterl.

L'autre personne employée dans cette affaire est un M. Christie, Virginien, frere, si je ne me trompe, du Colonel *Christie*, Adjudant général en Canada. Ce particulier, encore moins connu, s'il est possible, que M. Merry, (car je sais qu'auparavant il n'a jamais fait enregistrer le moindre article pour l'Amérique) est l'autre personne favorite qui a été choisie pour cette affaire. (*Ici le lord Effingham a demandé la lecture d'une permission accordée au vaisseau le Betty, Capitaine Jamson, avec le connoissement y annexé, ainsi que d'une lettre aux Commis des Douanes du 7 Février, signée G. Germaine, & de la nouvelle permission accordée le 10 Avril à la place d'une autre du mois de Mars, mais révoquée ensuite comme étant trop générale.*) Par cette lettre vous voyez bien, Milords, que S. M. d'un côté & M. Merry de l'autre, font ensemble un marché pour des munitions & provisions pour l'usage des troupes.

Vous voyez pareillement, Milords, que l'effet de la révocation de la premiere permission, a été d'autoriser M. Merry à exporter des marchandises pour le montant de plusieurs mille livres de plus qu'il ne lui avoit été accordé d'abord, & vous remarquerez que la maniere dont M. Merry a rempli son traité avec S. M. a été d'acheter, non des munitions & des provisions, mais toutes sortes d'assortimens de couvertures & draps de lit, de clous, de gazes, d'épingles, d'aiguilles, d'étoffe de soye, de thés, d'osnabruks, de cuirs de Russie, de blondes, de toiles & de draps de laine, en un mot de tout ce qu'on exportoit ci-devant de ce pays-ci pour l'Amérique....

En conséquence, je demande *que les papiers soient mis sous les yeux de la Chambre avant qu'elle soit prorogée, afin que le tout puisse être pris en considération à la session prochaine.*

Le Lord Denbigh.

13 Mai. Comme cette affaire a déjà été discutée à fond dans la Chambre des Communes, & qu'il a paru qu'il n'y avoit le moindre fondement au bruit qui s'est généralement répandu d'une contravation, j'aurois mieux aimé que le lord Effingham eût différé sa proposition jusqu'à la session prochaine. D'après ce qui est déjà venu à ma connoissance je suis dans la persuasion que le Ministere, loin d'être repréhensible, mérite les plus grands éloges pour avoir accordé ces permissions, & qu'il s'est fait beaucoup d'honneur en les revoquant aussitôt qu'il a su qu'on en abusoit.

D'ailleurs, Milords, de quoi se plaint-on? De ce qu'on a permis l'exportation d'un petit nombre d'articles qui n'ont point de rapport aux munitions & provisions. Il est sorti en effet de ce pays quelques épingles & aiguilles, & trois cens livres de tabac d'Ecosse, avec une grande quantité de thé. Nous ne supposerons point que plusieurs de ces articles fussent destinés pour l'usage du soldat; mais croyez-vous qu'il soit nécessaire de faire une enquête publique sur une bagatelle de cette nature, ou qu'il faille censurer tacitement, ou hautement ceux qui ont accordé ces permissions, tandis qu'après avoir bien examiné les choses on les trouveroit plutôt dignes des plus grands éloges?

Je ne donne ici mon avis que pour faire entendre au lord Effingham que la Chambre des Communes n'a rien vu dans cette affaire qui fût digne d'attention, & que quand les choses seroient autrement, il vaudroit mieux reculer la présente motion jusqu'à ce qu'elle fût accompagnée de l'enquête proposée.

Le Lord Sandwich.

Quoique je n'aye pas une part directe à l'expédition des permissions qui font le sujet de la motion actuelle, cependant je me regarde comme obligé en quelque

façon de vous communiquer, Milords, ce que je sais sur cette matiere, parce que ces permissions sont parties du Bureau auquel j'ai l'honneur de présider. 13 Mai.

J'imagine que c'eût été agir avec plus de bonne foi & bien plus convenablement, si le lord Effingham eût différé sa motion aussi bien que l'enquête jusqu'à la premiere session; & je vais vous en dire la raison. On propose une motion précisément au moment de la prorogation. L'accusation qu'elle contient, est qu'un acte du Parlement de la premiere & de la plus générale importance est violé de connivence avec l'administration, si ce n'est pas même par ses ordres directs; que les motifs qui l'ont fait agir, étoient d'établir un monopole au détriment de l'honnête commerçant, & que pour mettre ce projet en exécution, on a eu recours aux manœuvres les plus perverses & les plus infâmes. La motion ayant lieu aujourd'hui, il se répandra dans le monde qu'il faut bien qu'il y ait du moins quelque fondement à cette accusation. Les coups sont portés, l'accusation est formée. L'administration reste en souffrance & sera méprisée du Public, jusqu'à ce qu'elle ait l'occasion de prouver son innocence, & c'est ce qu'elle ne pourra peut-être faire de quelques mois.

L'autre partie de la conduite du lord Effingham est selon moi beaucoup moins excusable; non content d'établir l'accusation qui est contenue clairement dans les termes de sa motion, il est entré dans une espece de preuve de plusieurs points de cette accusation; c'est surement vouloir prévenir vos esprits, & tromper le Public. Ce Lord a fait le procès à l'administration sans l'entendre, & a tâché d'exclure les objets d'information par une préoccupation injuste & sans exemple.....

Les permissions, à l'occasion desquelles on vient de lire plusieurs articles, compris dans le connoissement, ont été accordées indistinctement & sans aucune préférence ou partialité quelconque à tous ceux qui en ont demandé; elles ont été révoquées aussi indistinc-

13 Mai. tement lorſqu'on eut découvert le mauvais uſage qu'on en faiſoit; les vaiſſeaux chargés ſous l'autorité de ces permiſſions ont reçu ordre de ſuſpendre leurs voyages reſpectifs & de débarquer leurs cargaiſons.

Le premier vaiſſeau qui ſoit parti, a été le vaiſſeau armé par une charité publique pour le ſoulagement des ſoldats bleſſés & eſtropiés, de leurs femmes & de leurs familles, & des veuves & enfans de ces braves gens qui ſont morts au ſervice de leur pays. Je ſuis ſur qu'il n'y a pas un de vous, Milords, qui ſe fût oppoſé à un projet ſi humain, ſi bienfaiſant, & je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un à Londres ou dans le Royaume qui voulût là deſſus condamner ou cenſurer l'adminiſtration, quoique la clauſe ait été étendue au de la de ſon ſens littéral, pour ſubvenir à des objets qui ſont ſi dignes de la compaſſion & de l'aſſiſtance publique. Le ſecond vaiſſeau étoit, je crois, un vaiſſeau munitionnaire fretté pour le Roi; & le troiſiéme, qui fait le ſujet des débats actuels, a été freté avec les articles dont on a cru que pouvoient manquer les Officiers, leurs femmes & les habitans.

Le Lord Effingham a principalement appuyé ſur l'exception portée dans l'Acte du Parlement pour les munitions & proviſions. Pour moi, je ſuis bien éloigné de donner à ces mots la ſignification à laquelle on les reſtraints. Par le mot *proviſions* j'entends tout ce qui ſe prend par la bouche pour nourrir ou ſoutenir le corps, comme comeſtibles, liqueurs & drogues de toute eſpece. Par le mot *munitions* pris dans un ſens naturel & véritable, j'entends l'habillement de toute eſpece & de toute dénomination.

Ainſi je repete & je ſoutiens que ſi on n'a point exporté ou tenté d'exporter plus d'effets & de marchandiſes que ce qu'il en falloit pour la conſommation de Boſton & les habitans de cette Ville, on peut juſtifier à tous égards les permiſſions accordées.

D'ailleurs, ſi on examine bien les termes de la loi ils contiennent un ſens vague & indéfini, & je doute

fort qu'ils ne renferment toutes les especes quelconques de marchandises dont on pourroit faire mention. 13 Mai.
Toute la clause prise ensemble, est ambigue & manque apparemment de la précision qu'il faut pour être facilement entendue.

Je déclare encore solemnellement que je ne connois point les marchands qui ont obtenu les permissions. Je sais que ces marchands n'avoient pas plus de liaison avec les autres membres de l'administration, qui je crois ne les connoissoient pas plus que moi même. S'il a été joué une manœuvre, elle sera venue de quelques particuliers qui auront abusé de l'indulgence qu'on se proposoit par la clause, & qui l'auront fait servir à leurs intérêts propres.

Le Lord Effingham.

Milord Denbigh a dit que l'enquête demandée annonçoit de l'humeur & de la malignité. Nos sentimens à ce sujet sont bien différens. Je regarde cette enquete comme une chose de la plus grande importance, & on ne pourra jamais me faire croire que l'administration se soit laissé aveugler au point de donner un aussi dangereux monopole, par pur hazard, inattention, ou accident, ou à une clique de gens obscurs & vils, qui leur sont absolument inconnus & avec lesquels ils n'ont aucune liaison.

Milord Sandwich a supposé que la motion actuelle n'avoit d'autre objet que de censurer la conduite du Ministere & il a accompagné son assertion de preuves tirées de la maniere dont cette motion a été faite. Il a poussé plus loin ses inculpations, il a supposé que je voulois vous induire en erreur en articulant des charges avant de les prouver. Je puis vous assurer, Milords, que rien n'est plus éloigné de mes intentions....

Ce lord a dit que la motion & l'enquête auroient dû marcher de front. Si tel est l'avis de la Chambre, je m'y joindrai avec bien du plaisir, mais je ne me

13 Mai. ſoucie point d'inſiſter moi-même ſur cette réunion. J'ai mis l'affaire ſons vos yeux, vous en ferez tout ce que vous jugerez à propos. J'ai établi la motion, j'en ai expliqué l'objet ſommairement, je m'inquiéte fort peu de ſon effet, parce que je ſuis perſuadé qu'actuellement que cette affaire eſt entre les mains de la Chambre, elle y ſera traitée comme elle doit l'être.

Le lord Sandwich dit encore que de la maniere dont la clauſe de l'acte eſt conçue, il eſt difficile de l'entendre. Voilà une juſtification de mes aſſertions à laquelle je ne devrois pas m'attendre de ſa part. En effet, au temps même de l'inſertion de cette clauſe, pluſieurs d'entre vous, Milords, lui ont reproché d'être équivoque & obſcure, & voici alors ce qu'a répondu l'adminiſtration. » Que peut-on demander de plus clair ? Toutes les eſpeces de marchandiſes pour le commerce doivent être prohibées. On ne peut pas ſe méprendre ſur des proviſions & munitions pour l'uſage de l'armée. Il eſt abſurde de ſuppoſer que ces mots puiſſent ſignifier ni être interprétés de maniere à ſignifier autre choſe que des munitions & des proviſions «. Mais, Milords, il eſt clair que la clauſe a été libellée comme elle l'eſt, uniquement dans la vue d'être éludée. Au moins l'événement démontre que l'on ne doit pas me reprocher l'intention de cenſurer la conduite du Miniſtere, parce que je prétends aujourd'hui que cette cauſe ſembloit faite exprès pour être éludée.

Suivant le Lord Sandwich ce n'eſt point la qualité des marchandiſes exportées en vertu des permiſſions qui a allarmé l'Adminiſtrarion, mais leur quantité ; ſur cela je ſuis encore d'un autre avis que M. le comte de Sandwich, car c'eſt la qualité des marchandiſes qui demande particuliérement votre attention. Si la qualité n'étoit point ce qui conſtitue l'infraction de l'acte du Parlement, la quantité n'auroit jamais pu faire une queſtion.

Le Lord Sandwich prétend que par le mot *provi-*

ſions on entend tous les comeſtibles, & par *munitions* tous les autres articles qui peuvent être à l'uſage d'un Soldat ou d'un Officier. Je n'adopte ni l'une ni l'autre de ſes définitions. Je maintiens que ſous la dénomination de proviſions il a été envoyé pluſieurs articles qui n'ont jamais été & ne pouvoient etre ſuppoſées pour le compte de Sa Majeſté. Je penſe qu'on peut ranger dans cette claſſe l'immenſe quantité de thé, ainſi que tous les autres effets que l'on peut regarder encore davantage comme objets de luxe, & qui ne ſont en aucune maniere deſtinés pour l'entretien d'une armée. 13 Mai.

Sous la dénomination de munitions l'infraction de l'acte eſt encore plus frappante & plus hardie. Tous les articles de mercerie, de modes & de quincaillerie envoyés en Amérique, doivent-ils être regardés comme des munitions propres pour une armée? Pour moi d'après les connoiſſances que j'ai pû tirer de mes lectures & de mon expérience, je n'ai jamais vu que deux ſortes de munitions qui fuſſent propres au ſervice d'une armée : ſavoir les munitions militaires proprement dites, & celles d'artillerie. Dans les premieres ſont compris l'habillement de l'armée, les armes, les remontes, &c. Elles ſont envoyées d'ici par les Entrepreneurs, ou fournies par les Commiſſaires; & on fait des retenues aux ſoldats pour le rembourſement de ces armes. Mais quand on conviendroit que des *bonnets*, des *rubans*, des *gazes*, des *étoffes de ſoie*, des *draps* & des *blondes* puiſſent être regardés comme des munitions conformément au diſpoſitif de la clauſe, le Comte de Sandwich oſera-t-il nous dire que l'immenſe quantité de cuirs de Ruſſie, envoyés au moyen de ces permiſſions, étoient deſtinés pour l'armée, ou que les clous, les couvertures & les draps de lit, &c. fuſſent pour le ſervice de l'armée?

Il y a dans ces connoiſſances un article particulier qui occupe une place conſidérable c'eſt celui des cuirs de Ruſſie. Je ſuis convaincu qu'au moyen de ces permiſſions on a exporté plus de cuirs qu'il n'en fau-

13 Mai. droit pour une fourniture de culottes à une armée d'Hollandois & de Heſſois plus nombreuſe que celle qui étoit à Boſton, quand bien même chaque homme en porteroit dix paires.

Le Lord Lyttleton.

Je n'ai rien entendu qui m'ait fait varier dans l'opinion que j'ai conçue d'après les débats du 9 dans la Chambre des Communes. Il paroît évident que l'adminiſtration a été trompée & que les manœuvres ont été l'ouvrage de quelques particuliers, ſans liaiſon entr'eux & encore moins avec l'adminiſtration. Le Miniſtre a paſſé la nuit entiere au Parlement. Il a répondu à toutes les objections raiſonnables qui lui ont été faites. Il a entendu ſéparément toutes les perſonnes qui ſembloient prendre ſérieuſement l'affaire à cœur, dans la vue de lui donner une importance qu'elle ne méritoit pas; & après l'examen le plus ample & le plus impartial qui a prolongé la ſéance juſqu'à cinq heures du matin, la Chambre a renvoyé cette accuſation comme frivole, inutile & mal fondée....

De neuf bâtimens qui avoient eu des permiſſions, trois ſeulement ont mis à la voile.

M. le Comte d'Effingham a repréſenté les quantités des articles exportés, comme faiſant des objets très-conſidérables, mais je deſirerois qu'il ſe rappellât que les déclarations d'exportations ſont toujours faites avec beaucoup d'inexactitude; que la déclaration eſt toujours en général d'un tiers plus forte que les marchandiſes embarquées. La raiſon de cela eſt ſenſible, c'eſt que lorſque le Marchand fait ſa déclaration il a toujours l'attention de ménager la faculté d'embarquer un plus grand nombre de marchandiſes, ſi l'occaſion s'en préſente.

Le Duc de Mancheſter.

J'occupe dans la Douane une place qui me vient de

de mes ancêtres. Il est vrai que les fonctions en sont remplies par un Commis ; cependant je n'ai point oublié qu'il est de mon devoir de veiller à ce qu'elles soient fidellement exercées. Il y a quelque tems qu'un des Commis que j'employe à ce service, me demanda de quelle maniere il devoit se conduire. Il dit qu'il avoit été accordé des permissions pour l'exportation, des marchandises en Amérique : qu'il savoit que quelques semaines auparavant il avoit été passé un acte pour défendre toute espèce de commerce & de communication avec ce pays ; qu'en conséquence il s'est procuré l'acte en question, & qu'il y a vu que les permissions n'étoient pas légales ; qu'attendu que les acquits de douane devoient passer par ses mains, il ne savoit plus quelle conduite il devoit tenir. Je lui conseillai de s'adresser aux Commissaires des douanes & de prendre leurs ordres. Quelques jours après, il revint me dire qu'il avoit vu les Commissaires des douanes ; mais qu'ils lui avoient avoué qu'ils n'étoient pas assez au fait de la chose pour pouvoir diriger sa conduite. Je ne vous rapporte ces détails, Milords, que pour vous faire voir l'embarras où se trouvent les Commissaires eux-mêmes, pour se conformer auxdites permissions. Vous voyez que la conduite de Bureau de l'Amirauté, la difficulté de se conformer à ses ordres, les doutes élevés sur cette matiere & les différentes circonstances qui font exceptions à la clause pour permettre l'exportation des munitions & des provisions faisoient des objets de litige & de contestations, long-tems avant qu'il en fût question dans aucune des deux Chambres du Parlement. 13 Mai.

Le lord Lyttleton vous a engagés à vous désister de l'enquête actuelle parce que la matiere a déjà été discutée & abandonnée dans l'autre Chambre. Selon moi, c'est une chose très-irréguliere de faire intervenir les opérations de l'autre Chambre dans les débats de celle-ci : sur-tout avec le projet de les faire influer sur vos opinions & résolutions.

13 Mai. Mais, Milords, j'étois présent à cette séance de la Chambre des Communes ainsi que le lord Littleton ; & il me permettra de dire que l'examen en question n'a été rien moins que complet. Plusieurs des témoins étoient absens : on avoit même pris soin de les écarter. M. Anthony Merry n'a pu être trouvé. Les papiers demandés n'étoient point prêts, ou ils étoient, comme les hommes, éloignés à dessein. Au surplus quelqu'imparfaite qu'ait été l'information, le projet d'enquête n'a point été abandonné. Les personnes qui l'avoient demandée désiroient la remettre à quelques jours, dans le dessein de se procurer des informations suffisantes pour la continuer ; mais lorsqu'il a été question d'ajournement, la pluralité a été contre l'enquête, & à la fin au moment même qu'on appelloit un témoin, le Ministre a proposé la question préliminaire ou ce qui est la même chose, la dissolution du Comité, en demandant que le Directeur quittât le fauteuil. Et si le Ministre eût eu l'intention sérieuse de traiter cette affaire à fond, il auroit consenti à la motion d'ajournement, & il ne se seroit point opposé à l'enquête en premiere instance.

Le Marquis de Rockingham.

Je ne me permettrai, Milords, qu'une observation, c'est que milord Sandwich avoue lui-même que c'étoit une manœuvre, & j'ajouterai qu'elle a été prouvée. Vous verrez cependant que le principal intéressé dans cette affaire, le sieur Anthony Merry avoit des liaisons avec l'administration qui le soutenoit. Car il est constant, Milords, que ce même Merry avoit une lettre de crédit du montant de 3000 liv. du Chevalier Grey Cooper, Secrétaire de la Trésorerie.

Le lord TOWNSSHEND observe en peu de mots que les articles enumérés dans les connoissemens sont tous nécessaires dans les opérations de la guerre pour les Officiers, leurs femmes, les soldats ou les habitans.

La motion est admise sans aucune nouvelle oppotion.

13 Mai.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Le Chevalier BROWNLOW, Baronet, Deputé à la Chambre des Communes pour représenter le bourg de Grantham, ayant été appellé par un ordre du Roi à la Chambre des Pairs, on propose d'élire un autre Député pour le remplacer. Cette motion est vivement combattue par MM. *Burk*, & Thomas *Townshend*, le Chevalier George *Yonge* & l'Avocat *Adair*. Ils prétendent que c'est un exemple dangereux à plusieurs égards. Un Ministre peut au premier moment par l'influence toute puissante de la Couronne, priver la Chambre de ses Membres les plus utiles. On peut prendre des signatures du Roi qui n'ont point de force qu'elles n'ayent passé au grand sceau ou au sceau privé. Les places des personnes, appellées par ces ordres, peuvent être rendues vacantes : la nation seroit privée des services de ses membres les plus utiles par un simple ordre non encore scellé ; & les personnes ainsi appellées n'auroient de place ni dans l'une ni dans l'autre Chambre.

On laisse prendre à la Couronne un pouvoir jusqu'à présent inconnu à la constitution, en donnant ou tentant de donner une validité aux actes privés du Roi, qu'il ne peut exercer que comme premier Magistrat. Jamais une telle prérogative n'a été exercée

13 Mai. depuis la Reine Anne, lorſque cette Princeſſe, pour ſervir les deſſeins criminels de ſes Miniſtres, créa douze Pairs en un jour.

M. *Burke* propoſe le changement ſuivant. » Quoiqu'il ne paroiſſe point à la Chambrè qu'aucune autre choſe qu'un ordre ſous ſeing privé ait été donné pour ladite Pairie, & que ledit Chevalier Brownlow Cuſt ne ſoit Pair que par ordre privé ou ſimples lettres-patentes. »

Cette motion ayant été rejettée la premiere paſſe à la pluralité de ſoixante & une voix contre trente.

M. *Burke* propoſe enſuite de nommer un Comité pour conſidérer les exemples des cas où il a été donné des ordres pour faire procéder à l'élection aux places des Membres de cette Chambre créés Pairs par un ordre ſous ſeing privé.

Cette nouvelle motion eſt rejettée à la pluralité de quarante voix contre vingt-trois.

L'ORDRE du jour ayant été lu pour prendre en conſidération le raport des changemens faits au Bill des malfaiteurs, pluſieurs de ces changemens ont trouvé de vives contradictions, ſur-tout celui qui attribue aux Juges de paix pour le Comté de Middleſex à leur quartier-général de ſeſſion de paix, la nomination des Inſpecteurs qui doivent employer les perſonnes convaincues de crime, & condamnées au travail pénible de nétoyer la Tamiſe & d'en ôter le ſable, la vaſe & la boue.

Le Chevalier George Younge.

13 Mai.

Je n'approuve ni le bill, ni ſon principe, quelque plauſible & ſpécieux qu'il puiſſe paroître au premier aſpect. La clauſe relative aux Juges de Middleſex eſt une inſulte directe à la corporation de Londres, & elle attribueroit un très grand pouvoir à une Compagnie en qui on ne doit placer de confiance qu'avec beaucoup de circonſpection. La partie du Bill appartenant au netoyement de la Tamiſe eſt de toute inutilité ; attendu que la corporation de la Trinité a déjà déclaré qu'elle n'avoit pas beſoin du ſervice ou du travail des forçats. Mais en ſuppoſant que la Trinité déſire réellement de les employer à cet ouvrage, le bill n'a point pourvu aux pouvoirs qu'il convient de donner pour l'exécution de ce plan, & ne déſigne point la forme ou les moyens de diſcipliner ou de conduire les forçats.

M. Eden.

On ne doit regarder ce bill que comme proviſoire : un an ou deux peuvent ſuffire pour éprouver s'il répond aux fins qu'on ſe propoſe. Si au bout de ce tems on voit qu'il n'eſt point avantageux, il ſera facile de le révoquer.

Le chevalier WILLIAM MEREDITH parle fortement en faveur du bill & dit : dans ce moment ci toutes les priſons du Royaume ſont pleines ; & je ſupplie la Chambre de vouloir bien reflechir ſur les ſuites funeſtes qui peuvent réſulter de ce nombre conſidérable de priſonniers. La plus dangereuſe de toutes eſt la maladie de priſon. Il eſt preſque impoſſible de l'éviter ſi l'on ne cherche pas les moyens de vuider les priſons. Il n'y a pas long-tems qu'on a éprouvé en Irlande les terribles effets de cette épidémie. Preſque tout le Conſeil qui étoit alors aſſemblé, le Sheriff de la Cité de Dublin & le Juge qui ſiégeoit en ont été les victimes. J'ai moi-même été témoin des ravages

qu'elle fit autrefois dans la cité de Londres. Si l'on
13 Mai. peut faire en ſorte que les malfaiteurs vivent & travaillent en plein air, on en éprouvera les effets les plus ſalutaires ; c'eſt là le ſeul moyen de les rendre ſains & bien portans, & bannir pour jamais de ce pays la maladie de priſon.

M. BURKE après s'être fortement oppoſé au bill en général, déſapprouve encore plus particuliérement la clauſe relative aux Juges de Middleſex. La commiſſion, dit-il, en vertu de laquelle ces perſonnes agiſſent eſt devenue auſſi honteuſe pour ceux à qui elle eſt donnée que pour l'Angleterre. D'après l'uſage fondé ſur l'expérience le ſeul titre des membres de cette Commiſſion paſſe pour un terme de reproche. *Un Juge de Middleſex*, *un Marchand Juge*, &c. cette expreſſion n'emporte t-elle pas l'idée la plus vile & la plus mépriſable ? Les membres choiſis pour cet honorable office ſont preſque tous des Marchands, pauvres & ruinés, dont la principale recommandation eſt d'avoir rendu ſervice au Miniſtere en certaines occaſions, ce qui peut-être ne les rend que plus mépriſables aux yeux du public. Mais ce n'eſt ni leur pauvreté, ni leur obſcurité, ni même, ſi l'on veut, leur manque de principe que j'attaque, c'eſt leur parfaite & inconcevable ignorance des loix du pays, ignorance qui les rend les perſonnes de la terre les moins propres à être chargées de l'exécution du pouvoir que ce Bill paroît devoir lui donner.

M. Powis.

Je déſapprouve hautement & le bill & pluſieurs de ſes changemens. En ſuppoſant que la Chambre des Lords voulût confirmer ce bill, (& j'aſſurerois preſque le contraire) il tomberoit de lui-même, parce qu'on n'a fait aucun arrangement pour lui donner une exécution efficace. C'eſt un cadavre inanimé, ſans vie & ſans ame, & qui dans quelque mois ſera en exécration à tout ce qu'il y a d'hommes ſenſés dans ce Royaume.

M. T. Townshend.

13 Mai.

Je propoſe de renvoyer le bill à deux mois. Je vois tout ce qui pourroit arriver de fâcheux, ſi ce projet de changer la loi criminelle du Royaume, étoit effectué. L'excellence des loix criminelles d'Angleterre & les grands avantages qu'elles ont ſur tous les autres Codes criminels qui exiſtent ou qui aient jamais exiſté, provient de cette égalité abſolue & ſans diſtinction qu'elles obſervent à l'égard de toute perſonne qui eſt ſous leur protection, ou qui eſt ſujette aux châtimens qu'elles impoſent aux délits, depuis le Duc juſqu'au Payſan, depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Le Pair & le dernier des ſujets encourent les mêmes peines pour les mêmes délits, excepté en ce qui regarde les délits ſuſceptibles du bénefice de clergie, pour leſquels on marque d'un fer chaud à la main ceux qui ne ſont pas Pairs, ce qui encore ne ſe fait que par pure forme. Mais par le préſent bill il y aura une loi pour le riche & une loi pour le pauvre. Le premier ſera exilé en France, en Hollande ou en Amérique, peut-être pour y commettre toutes ſortes d'excès & de débauche, tandis que l'autre ſera deſtiné à travailler ſur les galeres ou ſera employé aux occupations les plus viles & les plus baſſes, ſera condamné à manger du pain noir, à boire de l'eau, à être étrillé, torturé, ou peut-être écorché vif, ſelon le bon plaiſir de ſon impitoyable maître. Pour ceux qui pouvoient payer leur paſſage, la tranſportation n'étoit pas un châtiment. Ce n'étoit autre choſe qu'aller faire un tour en Amérique ou ailleurs pour y vivre dans l'aiſance ſi on en avoit les moyens, ou pour retourner dans quelque partie de l'Europe, à l'exception de la Grande-Bretagne, ou de l'Irlande, & y vivre dans la diſſipation & la débauche.

Plus d'une fois la populace a excité des troubles qui ont eu les ſuites le plus inquiétantes. Il y a apparence que ce bill, s'il étoit effectué, échaufferoit les plus baſſes claſſes du peuple & les porteroit à un

13 Mai. déſeſpoir qui pourroit devenir fatal à ſes auteurs & à quelques-uns de ſes plus zélés partiſans. Les Anglois ont l'ame trop élevée pour endurer patiemment une diſtinction auſſi partiale. Ils ne voudront jamais ſouffrir qu'on mette leurs compatriotes hors du giron des loix Angloiſes, pour être condamnés à des châtimens plus cruels qu'en Ruſſie ou en Turquie. Ils ſeront indignés de voir que le coquin, lorſqu'il eſt riche, échape au glaive de la loi, tandis que le coquin qui n'a pas le ſou eſt obligé de ramer toute ſa vie ſur les galeres. Ainſi c'eſt aux auteurs du bill à refléchir ſur les conſéquences qui réſulteront d'un ſoulevement de la populace. Les premiers fruits de ce ſoulevement ſeront qu'après avoir mis en liberté les forçats, le peuple ſe jettera ſur les protecteurs du bill & leur fera ſubir un châtiment prompt & mérité. Je m'oppoſe encore à ce bill pour une raiſon très-eſſentielle ; c'eſt qu'il donneroit à la Couronne le pouvoir de bouleverſer tout notre ſyſtême de loi criminelle en mitigeant ou changeant les châtimens à ſa diſcrétion & volonté.

La motion de M. Townshend a éte rejettée ſans aller aux voix.

Dans le cours du rapport, il s'eſt élevé quelques débats pour remplir les blancs. On a propoſé auſſi diverſes modifications qui ont été rejettées par une nombreuſe pluralité. Enfin, on eſt venu à la clauſe des Juges de Middleſex, & on a propoſé d'effacer les mots de *Juges de Middleſex*, & d'y ſubſtituer ceux de *Lord Maire, Recorder & Alderman de Londres.*

On a allégué qu'on ne pouvoit faire de comparaiſon entre un corps auſſi reſpectable & les Juges de Middleſex, ſans faire outrage

au premier : qu'il étoit notoire que ce corps étoit composé de gens de probité, de distinction & de fortune ; que plusieurs d'entre eux avoient beaucoup de talens, que le Recorder de Londres étoit communément un habile Jurisconsulte, célebre dans sa profession : que si cet horrible Bill passoit en loi, il falloit en confier l'exécution à des gens qui ne seroient point tentés d'abuser des pouvoirs délégués par ce Bill, soit à dessein, soit par ignorance. 13 Mai.

Une autre circonstance, a t'on ajouté, démontre la nécessité du changement proposé ; c'est que la corporation de Londres étant la conservatrice de la riviere de la Tamise, & les coupables étant condamnés à travailler sur cette riviere, il convient que la nomination des Inspecteurs soit réservée à la corporation. On a conjuré alors le Lord North d'oublier le ressentiment qu'il pouvoit avoir contre la cité de Londres, & de ne pas varier dans ses principes politiques, au point de donner, dans l'affaire présente, la préférence aux Juges de Middlesex.

La question ayant été agitée, le Ministre a tenu bon, & les Juges de Westminster ont été pour la premiere fois revêtus des pouvoirs de la Magistrature dans les Juridictions & libertés de la cité de Londres. Le Ministre a fait rejetter les changemens proposés, à la pluralité de plus de quatre voix contre une. La Chambre s'est séparée à dix heures, & s'est ajournée au lendemain.

14 Mai. LE ROI rend en son Conseil une nouvelle ordonnance, qui prolonge de trois mois la défense d'exporter de ses Royaumes des armes ou des munitions, à compter du 23 de ce mois. Il est en même tems défendu à tout navire ou bâtiment de faire voile pour l'Amérique, sans un ordre de l'Amirauté.

François Godolphin Osborne, fils unique du duc de Leeds, & connu sous le nom de marquis de Caermarthen, second titre de cette maison, est créé baron Osborne de Kiveton au Comté de York, & appellé à la Chambre des Pairs par un ordre du grand Sceau.

Elizabeth Gunning, Duchesse douairiere de Hamilton depuis 1758, & épouse de Jean Campbell, duc d'Argyle, avec qui elle s'est mariée en 1759, obtient le titre de baronne de Hamilton de Hameldon au Comté de Leicester. Elle est mere du duc d'Hamilton.

Alexandre Hume Campbell, appellé lord Polwarth, est créé baron Hume de Berwick.

Jean Stuart, fils aîné du Comte de Bute, appellé lord Mount-Stuart, est créé baron Cardiff de Cardiff-Castle, au Comté de Glamorgan.

L'amiral Edouard Hawke, chevalier de l'ordre du Bain, est décoré du titre de baron Hawke de Towton, au Comté d'York.

M. George Onslow obtient le titre de baron Cranley d'Imbercour dans le Comté de Surry.

Le général Jeffery Amherst, chevalier de

l'ordre du bain, celui de baron Amherſt de Holmeſdale, au Comté de Kent. 14 Mai.

Le chevalier-baronnet Brownlow Cuſt, celui de baron Brownlow de Belton, au Comté de Lincoln.

MM. George Pitt, Nathaniel Ryder, & Thomas Foley, ſont élevés à la Pairie, le premier ſous le titre de baron Rivers de Stratfieldſay, dans le Comté de Southampton, le ſecond ſous celui de baron Harrowby au Comté de Lincoln, & le troiſieme ſous celui de baron Foley de Kidderminſter dans le Comté de Worceſter. Tous tranſmettront ces titres à leurs hoirs mâles.

Obſervations ſur ces nouvelles créations.

On vient encore d'ajouter deux Pairs Ecoſſois à la Pairie Angloiſe & aux 8 (1) Pairs Ecoſſois qui avoient déjà des titres de Pairs d'Angleterre. Il eſt porté expreſſément dans un des articles de l'union qu'aucun Pair d'Ecoſſe ne ſeroit créé Pair d'Angleterre. Cependant, par l'uſage qui s'eſt introduit d'accorder la Pairie Angloiſe aux femmes & aux fils des Pairs Ecoſſois, & vu l'extinction des Pairies par mort, il eſt probable qu'il n'en reſtera pas, dans quelques années, un nombre ſuf-

(1) Savoir, les Ducs de Buccleugh, Lenox, Queensberry, Argyll, Montroſe & Roxburgh, le Comte de Kinnoul & le Vicomte Dumblain. Le Duc d'Athol ſera, du chef de ſa mere, Lord Strange de Knockin.

14 Mai. fiſant pour fournir les ſeize Pairs Ecoſſois qui ont droit de ſéance à la Chambre haute. Le duc d'Hamilton étant déjà Pair d'Angleterre, (il a été créé duc de Brandon en 1711) & n'ayant jamais renoncé à ſes prétentions à une place dans la Chambre, en qualité du duc Anglois, quoique la Chambre ait porté une déciſion qui lui eſt contraire: comment pourra-t-il prendre ſéance en qualité de baron, ſans déroger à cette prétention? Y a-t-il un exemple de quelque Pair qui ait conſenti à prendre ſéance dans la Chambre, en vertu d'une nouvelle création & d'un titre inférieur? Il étoit naturel de penſer que la même raiſon qui a empêché le duc de Brandon de conſentir à ſiéger en qualité de Pair élu d'Ecoſſe, auroit dû l'empêcher d'accepter une Baronnie d'Angleterre. Mais le Duc actuel eſt mineur & eſt conduit par ſes parens. Sa mere & ſon beau-pere ont à préſent des Pairies diſtinctes en Angleterre & en Ecoſſe.

Quoique le lord Polwarth ne dût point ſuccéder, par héritage, à aucune Pairie d'Angleterre, cependant ſes enfans de l'un & de l'autre ſexe, s'il en a, hériteront de la Baronie de Lucas, Baronie dévolue à la Marquiſe Grey, mere de lady Belle Polwarth.

Deux autres Pairs, d'entre ceux qui viennent d'être créés, auroient ſuccédé à des Pairies s'ils euſſent attendu la mort des titulaires actuels. Ces deux Pairs ſont M. George

Onslow, lord Bromley, héritier de la Baronnie de Mountstuart, conférée en 1761 à sa mere & à ses hoirs mâles. 14 Mai.

Le feu chevalier J. Cust, pere du chevalier Brwnlow, ayant occupé long-tems une Place dans la maison du feu Pr. de Galles, avoit eu la promesse d'une Pairie, & cependant il est mort sans qu'on lui ait tenu parole. Ce fut une dispute sur les affaires politiques avec le Comte de Bute qui lui fit essuyer ce désagrément; & on se souvient que ce Ministre fit éclater à la fois en cette occasion son crédit & son ressentiment, en accordant ces trois Pairies, qui l'une ou l'autre devoient être recherchées par le chevalier Jean Cust, à raison de situation ou de parenté, à trois personnes, deux desquelles n'avoient nul rapport à ces Pairies, & une beaucoup moins que lui. Le chevalier Jean Cust avoit une prétention naturelle au titre de Tyrconnel, étant neveu du Lord de ce nom. Cependant ce titre fut donné en 1761 au lord Carpenter. Il auroit également desiré la Baronie de Boston, la plus grande partie de son bien se trouvant près de cette Ville; mais on accorda cette Baronie, en 1761, au chevalier William Trby. Le Bourg qu'il a représenté au Parlement & près duquel étoit la Terre qu'il habite, lui auroit également convenu; mais le chevalier Thomas Robinson fut créé lord Grantham. La Terre du chevalier Brownlow, & son nom de baptême

14 Mai. n'ayant été pris par perſonne, il paroît que le chevalier Cuſt en a pris ſon titre.

M. Ryer, aujourd'hui Lord Harrowby, fils du feu Lord, Chef de Juſtice, étoit très-près de la Pairie il y a quelques années; car ſi le Chevalier Dubley eût vécu quelques jours de plus, on auroit ſcellé ſa patente du grand ſceau. La même choſe eſt arrivée au feu Chancelier Yorke.

Enfin, par la création de ces douze Pairs, l'augmentation de la Pairie, ſous le préſent regne, ſe monte à trente-quatre, ſans y comprendre les Pairies qui ſont éteintes par mort, ou qui ſont rentrées dans d'autres, ainſi que le fait voir la liſte ci-deſſous, ce qui n'eſt pas peu relativement au nombre de 198, qui eſt celui des Pairies d'Angleterre, les Paireſſes y compriſes.

Le nombre complet de ceux qui compoſent la Chambre des Pairs eſt donc ainſi qu'il ſuit.

Pairs de la Famille royale..	3
Ducs..................	23
Marquis................	1
Comtes.................	77
Vicomtes...............	13
Barons.................	72
Evêques................	26
Pairs d'Ecoſſe............	16
	231

Paireſſes.......... 9 | 14 Mai.

TOTAL..........240

Pairs créés par Georges III.

2 Ducs, Glouceſter & Cumberland, le Prince de Galles non compris.

2 Comtes, Spencer & Chatham.

2 Vicomtes, Courtney & Maynard.

16 Barons, Mountſtuart, Grantham, Groſvenor, Scarsdale, Boſton, Pelham, Holland, Lovel, Milton, Beaulieu, Vernon, Ducie, Camden, Digby, Sundridge & Greenwich.

12 Pairs nouvellement créés.

34

Les Baronies d'Apſley, Bingley, Melicombe & Montagu, ſont ou éteintes ou fondues dans d'autres titres. Le Marquis de Carmarthen ayant obtenu la Baronie de ſon pere, par un ordre du Roi, en date du 15 Août 1673, (ce qui n'eſt pas une nouvelle création); comme il n'y eſt parvenu qu'après la mort de ſon pere, il n'en a point réſulté d'augmentation dans la Pairie. Mais il faut ſe rappeller que tout ordre ſemblable conſtitue une Baronnie en fief qui deſcend aux héritiers en général, des deux ſexes, & qui par conſéquent peut paſſer par mariage dans d'autres

14 Mai. familles, & se séparer du titre primitif. C'est ainsi que la Baronnie de Ferrers est à présent distincte du titre de Comte de Ferrers, & que celle de Strange l'est du titre de Comté de Derby.

NOMBREUSE ASSEMBLÉE des Actionnaires de la Compagnie des Indes, à la requete de neuf Propriétaires pour délibérer sur des affaires particulieres.

M. Becher demande la lecture des résolutions de la Cour des Directeurs, relativement au rappel du gouverneur Hastings & de M. Barwell. En conséquence le Greffier lit l'arrêté suivant qui n'avoit passé qu'à la pluralité d'une voix dans l'assemblée de la Cour des Directeurs, tenue le 8 de ce mois.

» La Cour des Directeurs ayant pris en considération les affaires & la situation actuelle du Bengale a résolu de rappeller Warren Hastings, Gouverneur, & François Barvell, un des Membres du Conseil de ladite Province, & de présenter au plutôt une requête au Roi à ce sujet «.

M. Becher prend la défense du gouverneur Hastings & il fait un tableau très-exact de l'état des affaires de la Compagnie dans le Bengale, tant avant qu'après la nomination de cet Officier. » A son arrivée dans le Bengale, dit M. Becher, ce pays étoit dévoré par la vénalité & le péculat, & M. Hastings par sa bonne conduite, ses soins & sa modération, a en grande partie rétabli par tout le bon ordre & l'avantage de la Compagnie. Il a, en particulier, reglé les affermages qui étoient auparavant la source d'une oppression cruelle pour les sous-fermiers. C'est ce qu'il a effectué en retirant ces sou-locations aux principaux Fermiers, & en spécifiant les rentes particulieres que chacun d'eux devoit payer. Au moyen de ces réglemens, & de plusieurs autres qui prouvent également ses grands talens & son intégrité, il a augmenté les

les revenus de la Compagnie. Tous ces faits ſont conſignés dans les regiſtres de l'Aſſemblée ainſi que les remerciemens non ſeulement de la Compagnie, mais de la nation en général, qui a montré ſuffiſamment qu'elle le regardoit comme un digne citoyen & comme un fidéle ſerviteur, en le nommant Gouverneur de Bengale. A tous ces titres on ne peut oppoſer aucunes charges contre lui, excepté celle du *Rajah Nuncomar*, dont il a été prouvé depuis que l'accuſation étoit calomnieuſe. Je compare cette attaque faite au gouverneur Haſtings, à ce qui eſt arrivé à Metellus qui eut le courage de corriger beaucoup d'abus introduits parmi les troupes & dont les ſages réglemens en prévinrent un plus grand nombre. Ce Romain fut cependant perſécuté par la jalouſie de ſes concurrens, mais heureuſement leur méchanceté ne tourna qu'à ſa gloire, & ils ne purent l'empêcher d'obtenir le triomphe. J'eſpere que M. Haſtings après avoir rempli de tous les manieres la deſtinée de ce grand homme, ſe verra couronné du même ſuccès » M. Becher termine ſon diſcours par la propoſition ſuivante «: 14 Mai.

Qu'il ſoit recommandé à la Cour des Directeurs de prendre de nouveau en conſidération ſon arrêté du 8 de ce mois. relativement au rappel du gouverneur Haſtings & de M. Barvell, & de renvoyer cette affaire à une aſſemblée générale des actionnaires convoquée à ce ſujet.

M. Fitzgéralde appuie la motion, & il obſerve que les Directeurs n'avoient aucun droit pour prendre un tel arrêté ſans le conſentement de l'Aſſemblée générale: qu'ils ne ſont que les organes de la Compagnie & que c'eſt au corps des actionnaires à diriger leurs réſolutions.

Cette opinion eſt combattue par MM. Ongley, Morre & Holdforth. Loin de convenir que les Actionnaires aient le droit de décider ſur les arrêtés des Directeurs, ils ſoutiennent que les Directeurs ont par la nature de leurs places un droit excluſif, & ils rappor-

tent à ce ſujet quelques clauſes du dernier acte du Parlement, pour mieux régler les affaires de la Compagie de Indes Orientales.

14 Mài.

On procéde à la lecture des papiers, mais elle eſt bientôt interrompue par les débats qui recommencent avec une nouvelle chaleur. Les partiſans du gouverneur Haſtings & de M. Barvell inſiſtent ſur l'avantage qu'ils ont de connoître particulierement le pays, ſur la réputation dont ils ont joui jusqu'à préſent, & ſur l'inſuffiſance des charges. En conſéquence ils concluent à ce qu'il ne ſoit point pris un arrêté d'une telle importance avant l'arrivée des prochaines dépêches du Bengale ou du moins jusqu'à ce qu'on ait eu occaſion de faire un examen plus approfondi des charges, attendu qu'il ne peut rien arriver de plus déſagréable pour un homme d'honneur tel que M. Haſtings, que d'être rappellé de cette maniere, ſans qu'une ſeule accuſation ait été prouvée contre lui & même ſans qu'on ait entendue ſes défenſes.

Le parti contraire convient que M. Haſtings n'eſt pas entierement convaincu du délit qui lui a été reproché; mais que cependant les ſoupçons étoient ſuffiſans pour juſtifier & motiver ſon rappel dans l'état où ſe trouvoit l'affaire. Ce parti allégue que les Directeurs ont reçu différentes lettres, tant du gouverneur Haſtings que de ſes accuſateurs. Qu'il eſt impoſſible que les affaires de la Compagnie continuent d'aller ſans le rappel des uns ou des autres: que dans cette alternative les Directeurs ſe ſont déterminés à rappeller la partie qui étoit la plus ſuſpecte, c'eſt-à-dire le Gouverneur Haſtings, & M. Barvell, qui ont engagé la Compagnie dans la guerre de Rohilla: qui ont retenu les Banians & fait d'autres opérations qui ne ſont point approuvées par les Directeurs: que tels ſont le faits allégués à ſa charge & que comme il eſt iudiſpenſablement néceſſaire pour le bien des Affaires de la Compagnie que l'on rappelle M. Haſtings ou ſes accuſateurs, & que les vaiſſeaux ſont prets à

mettre à la voile, il n'y a point de tems à perdre «.

On reprend la lecture des papiers ou il ne se trouve aucune charge de conséquence contre M. Hastings, excepté l'accusation d'avoir reçu quinze mille roupies. Mais on voit par un passage des registres, qui n'avoit point été lu la premiere fois que ces quinze mille roupies ont été reçues par le Banian de M. Hastings & par un autre, & que ceux même qui ont donné la somme nient que M. Hastings en ait reçu aucune partie. Les amis de M. Hastings profitent de cette circonstance pour s'élever contre une accusation de cette espece. Ils prétendent qu'il est trop tard pour continuer les délibérations sur un objet aussi intéressant & qui demande l'examen le plus mur & le plus réfléchi. En conséquence le gouverneur Johnstone propose de s'ajourner pour demain 15. Le plus grand nombre insiste pour la prolongation de la séance, & en conséquence on reprend encore la lecture des papiers 14 Mai.

Cette lecture continuée jusqu'à minuit n'offre qu'un amas confus de faits & de noms très-difficiles à lire, & le tout ne produit aucune charge criminelle contre le gouverneur Hastings. Cependant beaucoup d'entre les assistans restent dans la persuasion qu'il est nécessaire de rappeller ce Gouverneur & M. Barvell.

La motion proposée par M. Becher au commencement des débats, est remise sur le tapis; mais comme il est trop tard pour discuter une matiere aussi importante, cette examen est renvoyé a un autre jour.

Jamais peut être il n'y a eu d'Assemblée aussi intéressante par la nauture & l'objet des débats, On y a vu le Lord Sandwich, M. Robinson, Secrétaire de la trésorerie & différens membres du Parlement, qui suivant l'expression du Gouverneur Johnstone, ne paroissent guere à l'Hôtel de la Compagnie que dans des jours de combats. Le Lord

14 Mai. Sandwich n'a pas dit un mot, mais en brave militaire il a fermé l'arriere garde de sa troupe en opinant contre la proposition d'ajournement.

Avis de la part des Directeurs de la Compagnie des Indes.

15 Mai.

LA COUR des Directeurs de la Compagnie unie des Marchands Anglois, faisant le commerce des Indes Orientales, fait savoir qu'il se tiendra le 17 une Assemblée générale de ladite compagnie, dans son Hôtel, depuis onze heures jusqu'à six heures du soir, pour y décider par la voie du scrutin la question agitée le 14 &c.

Adresse des Freemen de Worcester au Chevalier Watkin Lewes, au sujet des manœuvres pratiquées à la derniere élection des Députés de cette Ville.

MONSIEUR.

» Votre attachement courageux & désintéressé pour la prospérité de cette Ville, & la lettre que vous avez écrite, & qui étoit remplie de si héroïques sentimens, exigent de notre part les témoignages les plus signalés de notre reconnoissance «.

» Permettez nous aussi de vous exprimer combien nous sentons le prix des talens & du courage que vous avez déployés pour soutenir nos droits & nos priviléges contre des mercénaires de toute espéce «.

» Si des mains impures n'euſſent pas corrompu la ſource de la légiſlation; ſi les Délégués de la Chambre avoient rendu le jugement déſiré, & attendu par tout le Royaume, ſoyez bien aſſuré, Monſieur, que vos affectionnés conſtituans, auroient toujours mis la plus parfaite confiance en vous, comme le gardien de nos libertés «. 15 Mai.

On a procédé à l'audition des témoins d'une maniere inouie dans toutes les Cours de juſtice; mais ce ne ſeront point ces formes nouvelles, ce ne ſera point la déciſion de treize perſonnes qui s'obligent à garder le ſecret ſur les motifs de leurs délibérations : ce ne ſera point un jugement contraire aux dépoſitions qui pourra nous engager à reconnoître pour nos repréſentans au Parlement, des enfans de rapine & des créatures du Miniſtere, que la plus révoltante corruption nous force d'accepter pour nos députés «.

» Lorſque les gardiens du peuple deviennent les protecteurs de l'oppreſſion : lorſque ceux qui ſont deſtinés à découvrir les manœuvres & la corruption, ſont les premiers à les proteger; nous avons droit, en notre qualité d'Anglois, de marquer hautement notre averſion pour de telles gens & de tels procédés «.

» Nous voyons avec le plus douloureux déplaiſir l'oreille de la juſtice fermée à la loi & à la vérité, & notre étonnement égale notre indignation «.

» Nous vous ſupplions d'agréer nos

15 Mai. remercimens les plus ſinceres, ſur le courage avec lequel vous avez défendu les droits & les privileges du peuple, dans l'élection de ſes repréſentans, contre les uſurpations du pouvoir ariſtocratique; la conduite d'un Membre de la Chambre des Lords, ayant été l'objet de nos plaintes, parce qu'il a fait agir ſon crédit dans la derniere éléction pour notre ville, & que ſon intervention devoit annuller l'élection. Mais nous nous plaignons en vain, on ne nous écoute point. Puiſqu'il n'y a plus de juſtice pour la raiſon & pour l'équité, nous ne devons plus eſpérer de voir le vice puni, mais nous n'oublierons jamais un *Juré de Worceſter*, un *Comité de Worceſter* «.

» Nous ſommes très-fâchés que le poids de la chaleur tombe ſur une perſonne qui a fait des dépenſes conſidérables pour rendre à ſa patrie des ſervices réels & importans «.

» Nous gémiſſons de ce que dans un débat auſſi eſſentiel pour la conſtitution, vous êtes reſté ſans aucun appui contre les efforts réunis de la ſéduction, du parjure & du pouvoir «.

» Vous avez fait voir qu'aucune aſſociation, aucun intérêt particulier ne pouvoit changer la ferme réſolution que vous aviez priſe de nous délivrer du joug de la tyrannie & de l'oppreſſion «.

» Il convient que vous inſtruiſiez le public des dépoſitions reçues par le Comité, pour

prouver la séduction & la corruption ; que vous fassiez publier en même-tems la liste des suffrages qui vous donnoient la pluralité de voix sur les membres qui ont été mis en possession de la place à laquelle vous aviez été élu. Quoique de tels détails soient bien humilians pour la nation, nous vous supplions de vouloir bien enrichir le tout de vos remarques & de vos observations : ce sera une production qui excitera la curiosité de tout le Royaume «. 15 Mai.

» Quoique privés d'un digne Représentant, quoiqu'on ait rejetté nos suffrages les plus libres, & qu'on n'ait eû aucun égard à nos loyales dépositions ; daignez agréer ce témoignage public de notre gratitude & de notre estime. Le suffrage de votre propre cœur, & celui de tous les honnêtes gens sont un triomphe qu'aucun Comité secret ne pourra vous enlever «.

Signé par ordre de l'assemblée publique des Citoyens de Worcester.

Theophile Swift, Président.

Worcester le 14 Mai 1776.

Les Pairs nouvellement créés ont l'honneur de faire leurs révérences au Roi, qui leur donne sa main à baiser. 16 Mai

Le Marquis de Caemarthen est introduit dans la Chambre des Pairs, par deux Lords, sous le titre de Baron Osbornne de Kiverton.

Un vaisseau de Sa Majesté a intercepté la

16 Mai. lettre suivante d'un Ministre de l'Eglise, prêcheur ambulant de rébellion en Amérique.

A Charles-Town, le 13 Février 1776.

» Cher & Révérend Confrere. Je suis arrivé ici le 4 de ce mois après un voyage aussi triste que long, mais assez heureux. Dans la Caroline méridionale les Torys ont été très-incommodes : ils ménacent de se soulever dans la province de Guildford de la Caroline Septentrionale. Il se trouve beaucoup de gens mal intentionnés dans la province de Kowan; mais j'espere qu'on les empêchera tous de mal faire. Le Cap. Smith est un très grand partisan de la liberté, je ne sais si cela est dû en partie ou tout-à-fait aux bons soins que vous avez pris de lui, lorsque vous étiez ici en dernier lieu. Je suis fâché de voir que plusieurs de nos freres *Anabatistes* appellés *Séparatistes* soient du côté des Torys avec quelques-uns de nos Ecclésiastiques. M. Mattheus est aussi du parti des Torys, Les tems sont si mauvais ici qu'on n'a tenu dans cette province aucune assemblée depuis le printems dernier, pour terminer les affaires. Les principaux habitans sont presque tous à la campagne. J'ai prêché six fois dans cette ville. J'ai fortement insisté sur l'obligation où chacun est de défendre la liberté. J'ai saisi le moment, où une allarme avoit appellé dans la ville beaucoup de gens de la campagne. On croyoit que les vaisseaux de

guerre tireroient ſur la ville. Ils ſont repartis. Dieu veuille qu'ils ne reviennent pas. S'ils reparoiſſent, on eſt bien diſpoſé pour les recevoir; & les défenſes qui ont été élevées me paroiſſent très bonnes ». 16 Mai.

Le Roi ſigne un état, où les nouveaux Pairs ſont portés, ſuivant le rang qu'ils auront entr'eux. Le Marquis de Carmarthen eſt en tête. La Ducheſſe d'Argyle le ſuit. Le Lord Polwarth eſt le troiſiéme, & le Lord Mountſteward le quatriéme. 17 Mai.

Le Roi, dans ſon Conſeil, rend une Ordonnance qui prolonge de nouveau pour trois mois à compter du 23 Mai, la défenſe d'exporter des armes & munitions de guerre hors des Royaumes.

La Gazette de la Cour annonce que le Parlement d'Irlande, qui devoit s'aſſembler le 11 Juin: eſt prorogé par une proclamation du Lord Lieutenant, au 18 du même mois.

On apprend que le Marquis de Noailles eſt nommé Ambaſſadeur de France auprès de cette Cour.

L'Avocat général rend plainte au Banc du Roi contre le Général Smith, convaincu d'avoir corrompu les Electeurs du Bourg de Hindon. Le juge Willes ayant établi la conviction & pris ſes concluſions, les Avocats David & Mansfield repréſentent à la Cour que ce Général a déjà été aſſez puni de ſa faute, par les dépenſes conſidérables qu'elle lui a occaſionnées, & par l'argent qu'il lui

en coutera encore. L'Avocat général soutient
17 Mai. que ces raisons même dont on se sert pour le disculper, ne sont qu'agraver ses torts. Le Lord Mansfield, après avoir d'abord témoigné ses regrets de ce que le défendant s'étoit mis dans une situation si fâcheuse, a appuyé le sentiment de l'Avocat général, en disant, que quant aux dépenses, M. Smith se les étoit occasionnées lui-même, en achetant les suffrages : que l'avidité des Electeurs à recevoir des présents ne pouvoit point servir de justification à celui qui les donnoit : qu'il falloit le punir de maniere à empêcher désormais les candidats d'user de moyens deshonnêtes : que la partie publique avoit rendu plainte contre un homme dont le dessein étoit d'entrer dans le sénat par la voie de la corruption : que ce crime méritoit d'être puni sévérement pour statuer un exemple : que c'étoit la premiere fois qu'une affaire de cette nature se discutoit en justice ; & qu'il étoit essentiel de l'examiner mûrement, attendu qu'il seroit impossible de préserver la constitution de sa ruine, si les Tribunaux ne montroient point de la vigueur lorsque de pareilles matieres seroient portées devant eux«. Le Lord Mansfield a ordonné ensuite de conduire le Général en prison, pour être ramené au premier jour du prochain terme & entendre la sentence que la Cour jugera à propos de prononcer contre lui. Un autre candidat, accusé & convaincu du même délit,

a reçu le même jugement. En conséquence l'un & l'autre ont été envoyés à la prison du banc du Roi. 17 Mai.

Dans le cours de son plaidoyer, le Sergent Davy a informé la Cour que le Général Smith venoit d'être élû de nouveau, pour le Bourg de Hindon. Cette circonstance n'a pas fait grand bien à son client, qui avoit avoué que le Bourg s'étoit laissé gagner par de l'argent.

Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes Orientales.

La discussion concernant MM. Hastings & Barwell est ouverte par un très-beau discours de M. *Péchel*, dont voici la motion : » il sera recommandé à l'Assemblée des Directeurs d'examiner de nouveau l'arrêté qu'ils ont pris le 6 de ce mois, à la pluralité de onze voix, contre dix, pour exclure MM. Hastings & Barwell du Conseil de Bengale «. M. *Elliot* appuye cette motion, en disant que peut-être n'y eut-il jamais d'affaire plus intéressante pour la Compagnie, si la propriété ou l'indépendance ont quelque prix aux yeux des Actionnaires.

La motion est admise par 377, contre 271 : pluralité 106.

Dans le cours des débats qui ont duré treize heures, il a été prouvé clairement « que pendant les longs services de M. Hastings, il avoit montré en toute occasion toute l'in-

17 Mai. tégrité & tous les talens poſſibles, & en particulier dans ſon adminiſtration du Bengale «.

» Qu'il avoit entierement rétabli les affaires de ce pays & les avoit portées à un point de proſpérité inoui juſqu'alors : que ſes accuſateurs n'avoient d'autre motif que leur ambition & le déſir de le ſupplanter, & que leurs accuſations n'étoient appuyées d'aucunes preuves. En effet, les Directeurs qui avoient préſidé aux deux aſſemblées particulieres, ont avoué qu'on s'étoit décidé contre lui ſur des motifs de convenance & non d'après les délits à ſa charge. On leur a répondu que rien ne pouvoit être convenable qui ne fût juſte : que ſi les Membres du Conſeil ſuprême étoient coupables il falloit les révoquer ; mais que cela devoit ſe faire avec impartialité & après une mûre délibération. Qu'il n'étoit pas honnête de peſer des hommes en bloc, trois contre deux : qu'il falloit examiner le mérite de chacun & ne les juger que d'après cet examen. A cet effet on a demandé la libre communication de tous les papiers, & que la Cour générale s'aſſemblât *de die in diem* afin que chacun pût les lire & examiner. Le parti contraire a oppoſé que la ſaiſon étoit trop avancée & qu'elle n'admettoit point de délai : qu'il ſuffiſoit d'entendre la lecture des papiers ſur leſquels la Cour des Directeurs avoit procédé ; & qu'il reſtoit aſſez de tems pour terminer l'affaire pendant cette ſéance. Sur cela on agité long tems la compétence

de la Cour générale pour prendre connoiſſance de ce qui avoit été arrêté par les Directeurs. Les Actionnaires ſoutenant fortement leurs droits, la victoire a été pour eux. 17 Mai.

On a procédé à la lecture des papiers qui avoient été mis ſous les yeux des Directeurs. Mais le premier ſe trouvant incomplet & partial (par l'omiſſion d'une circonſtance très-intéreſſante pour la juſtification de M. Haſtings) il s'eſt élevé un nouveau débat ſur la futilité de ces papiers & ſur la néceſſité d'avoir recours aux regiſtres en général. En conſéquence on a propoſé de s'ajourner à demain dix heures du matin.

La queſtion a été agitée à onze heures & l'ajournement a été rejetté à la pluralité de 111 voix, contre 97.

Un ſcrutin a été demandé ſur la queſtion préalable. Il s'eſt élevé un nouveau débat & on a propoſé d'abandonner la motion pour la queſtion préalable, ſur une propoſition d'ajournement *ſine die*.

Enfin toutes les parties étant fatiguées, l'oppoſition au ſcrutin a été abandonnée à minuit & demi ſans aller aux voix.

Cette déciſion a tellement bleſſé certains d'entre les Directeurs, qu'ils ont déclaré qu'il ne leur arriveroit plus de rechercher une place dans la direction.

On a vu ſe réaliſer dans ces débats ce que les Actionnaires avoient long-tems apprehendé. Les partiſans de la Cour ont déclaré

27 Mai. aussi clairement qu'il fut possible, qu'à l'avenir les affaires de la Compagnie seroient dirigées par les Ministres.

Lorsque la Cour envoya au Bengale trois Gouverneurs, les Actionnaires imaginerent bien qu'elle se proposoit d'avoir la majorité dans le Conseil, mais personne ne crut que son intention pût être d'anéantir le pouvoir de la Compagnie. Les trois Gouverneurs à peine arrivés, ils ont cherché querelle aux deux anciens employés ; & ils ont fait tous leurs efforts pour les forcer à donner leur démission. Mais ceux-ci étoient trop attachés à leurs supérieurs pour abandonner l'administration du commerce à deux vieux soldats (le Général *Clavering* & le Colonel *Mousson*) & à un jeune Commis du Bureau du Trésorier des troupes (*M. Françis.*)

On a attaqué alors la réputation de ces deux Employés : on a envoyé des représentations en Angleterre pour les faire chasser ignominieusement, afin de leur substituer les créatures du Ministre. Mais on s'est trompé & les deux Marchands ont triomphé de la méchanceté de leurs ennemis. Leur bonne conduite a été prouvée en dépit de la calomnie & du parjure.

La justice exigeroit une réparation des injures que MM, Hastings & Barwell ont essuyées. Mais ce n'est pas le compte des Ministres, qui veulent au contraire qu'ils soient chassés. On nommera donc deux autres

Marchands, afin que deux au moins, ſur le nombre de cinq, puiſſent entendre quelque choſe aux affaires ? C'eſt ce que nous ne voulons pas, diſent les Miniſtres ; vous enverrez deux ſujets d'ici pour qu'il n'y ait plus de conteſtation à l'avenir. Il faut qu'ils ſoient tous également ignorans. Le commerce ira bien tout ſeul. Il ſuffit que les Gouverneurs apprennent à ſuivre les ordres qui leur ſeront envoyés par la Tréſorerie. 17 Mai.

Voilà le vrai & triſte état des choſes, tel a été le langage des Miniſtres dans les débats, & quoiqu'après de longues conteſtation les amis des Miniſtres aient conſenti que la queſtion d'où dépend la force de la Compagnie, fût décidée par le ſcrutin, ils ont laiſſé éclater leur mépris & leur indignation contre ceux qui ſe ſont flattés que la victoire couronneroit le zèle des amis de Haſtings & de Barwell.

Si le Miniſtere eût réuſſi à les faire rappeller, le traitement du Général Clavering auroit augmenté de dix mille livres ſterl. celui du Colonel Mouſon de ſix, & celui de M. Françis à proportion. Toute l'Inde auroit été convaincue du grand pouvoir des Gouverneurs nommés par la Cour ; mais les affaires de la Compagnie en iroient-elles mieux ?

18 Mai.

JOURNAL DE L'AMÉRIQUE.

Adresse du louable Conseil & de la Chambre des Représentans de Boston, à son Excellence George Washington, *Ecuyer, Général & Commandant en Chef de l'armée des Colonies unies.*

Lorsque les libertés de l'Amérique sont attaquées par une main violente & oppressive : lorsque des troupes fondent sur notre Colonie, contre le droit des gens : qu'elles s'emparent de notre Capitale, la désolent par le pillage & le dégât : lorsque nos enfans vertueux sont massacrés, & nos maisons détruites par les troupes Britanniques : lorsque les habitans de cette Colonie & d'autres en Amérique sont contraints d'abandonner leurs affaires domestiques pour leur intérêt & par amour pour la liberté ; il est tems qu'ils s'opposent unanimement & courageusement à la tyrannie «.

» Convaincus de l'importance dont il est que les troupes des Colonies soient dressées à l'exercice des armes, conduites & gouvernées par un homme de grande capacité dans l'art militaire, nous apprenons avec une satisfaction particuliere que l'estimable Congrès des Colonies liguées, a fait choix d'un Officier doué de ces qualités, qui, en se sevrant de tous les plaisirs de sa maison & de la campagne, a bien voulu se charger d'une tâche si pénible, Votre magnanime refus de toutes récompenses pécuniaires, attachée à cet important emploi, nous prouve bien qu'un zèle sincere pour les droits sacrés de l'humanité & un vrai amour pour votre Patrie, sont les seuls motifs qui vous ont engagés à soutenir un si lourd fardeau ».

» Nous nous promettons toute sorte de biens de vos talens & de votre capacité comme guerrier, ainsi que de vos vertus dans votre genre de vie particulier & public, mais le courage & l'équité qui brillent dans toute votre conduite, la sagesse qui accompagne vos

vos conſeils : votre douceur jointe à la ſévérité avec laquelle vous commandez l'armée ; votre attention à maintenir la conſtitution civile de cette Colonie : le ſoin que vous avez marqué en toutes occaſions pour la conſervation de la vie & de la ſanté de ceux qui ſont ſous vos ordres : les fatigues que vous avez ſoutenues ſi volontairement : la précaution avec laquelle vous avez pourvu à la ſûreté de notre Capitale, & votre prudence à regler nos opérations militaires ont ſurpaſſé de beaucoup notre attente & exigent de nous la reconnoiſſance la plus vive «. 18 Mai.

» Le Souverain arbitre de toutes choſes a favoriſé nos armes & couronné vos travaux d'un ſuccès remarquable, puiſque ſans effuſion de ſang, malheur auquel nous ſouhaitions ſi ardemment d'échapper, nous ſommes rentrés dans la paiſible poſſeſſion de notre capitale. La ſage & prudente manœuvre qui a obligé l'ennemi de l'abandonner, eſt un bienfait, dont les Habitans de cette Colonie ne perdront jamais le ſouvenir «.

» Continuez d'agir ſous les auſpices du Ciel, honoré de tous les honnêtes gens & redouté par des tyrans, qui s'arrogent le pouvoir de traiter leurs Concitoyens comme des eſclaves. Puiſſent les Colonies unies être affranchies de la ſervitude par vos glorieuſes armes ; & lorſque ce pays ſera délivré de ſes ennemis, les voir s'enfuir devant vous, tandis que vous aurez l'eſprit tranquille & ſatisfait : avantage dont jouiſſent tous ceux qui ont la grandeur & la bonté en partage. Enfin que la poſtérité, rétablie dans la paiſible poſſeſſion de la liberté, qui ſera affermie par votre épée triomphante, dreſſe au nom de Washington le monument le plus précieux & le plus durable !

Extrait de la réponſe de M. Vashington.

» Lorſque les Conſeils de la nation Britannique ont formé le projet d'aſſervir l'Amérique, & de dépouiller ſes enfans de ſes privileges les plus ſacrés & les plus précieux, malgré les remontrances les plus

18 Mai. fortes ſur les droits de la conſtitution, de la juſtice & de la vérité, & que pour l'exécution de ces infâmes projets, elle a eu recours à la violence, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de prendre part à la querelle, ſur-tout y ayant été appellé par les ſuffrages non ſollicités des Repréſentans d'un peuple libre. Toute la récompenſe que je deſire, c'eſt que mes ſervices puiſſent contribuer à l'établiſſement de la liberté & de la paix ſur une baſe permanente, & de mériter l'applaudiſſement de mes compatriotes & de tous les vertueux citoyens.

Je vous dois auſſi mes remercimens ſur la juſtice que vous rendez à l'attention que je donne à la conſtitution civile de cette Colonie, ſans m'écarter du cercle de mon département. Je regarde comme un principe de devoir & de conſtitution de ne négliger aucune inſtitution provinciale, lorſqu'elle n'eſt point incompatible avec l'intérêt général ; & je reglerai toujours ma conduite en conſéquence «.

Extrait d'une Lettre datee de la Caroline Septentrionale, le 20 Mars.

» C'eſt avec beaucoup de plaiſir que je vous accuſe la réception de votre obligeante lettre. J'ai de plus la ſatisfaction de vous apprendre la défaite toute fraîche des perturbateurs du Gouvernement, connus ſous le nom de *Montagnards* & de *Régulateurs* qui formoient un corps conſidérable, & qui ſe trouvoient à 20 milles de Wilmington. On ne ſauroit imaginer l'extrême joie que cet événement a cauſé dans la Province, ſur-tout depuis la nouvelle que Clinton & le Lord William Campbell ſont actuellement au cap *Fear* dans l'attente que ces montagnards, qui ont été battus, ſe joindront à eux, & qu'ils ont pris la réſolution d'attaquer la partie la plus foible de l'Amérique, qui eſt, ſelon eux, la Caroline. Mais combien ne doivent-il pas être mortifiés en voyant qu'en moins de quinze jours la Caroline, cette province ſi foible, ſi

misérable, si peu importante, a pu chasser dix mille volontaires indépendans, & les poursuivre jusqu'au lieu même de l'action? De ma vie, je n'ai entendu parler d'une ardeur pour combattre aussi générale & d'une union aussi parfaite entre des hommes de divers états. Le Général Clinton pourra donner à son Maître & au Ministere des détails précis sur la foiblesse des Colonies méridionales, sur la facilité avec laquelle on peut les subjuguer, & sur le petit nombre de troupes qu'il faut pour en venir à bout. Il est aussi fort à souhaiter que le Lord *Campbell* ainsi que *Clinton & Martin* se croyent assez forts pour descendre au cap *Fear* avant la dispersion de leurs troupes, & l'on ne doute pas qu'alors toute l'affaire ne se termine par la défaite de ce formidable Trium-virat » — 18 Mai.

Une personne arrivée de la Caroline Septentrionale à la Nouvelle-York, a donné un détail particulier de ce qui est arrivé au Général Donald-Mac-Donal, & aux Torys & Régulateurs qui sont sous ses ordres, dont voici la substance. Les Colons qui habitent les parties les plus reculées de la Caroline, ayant promis des secours considérables au Gouverneur Martin, il leur fit demander des armes pour deux mille hommes, qui lui furent envoyées, & Mac-Donald fut nommé Brigadier général de l'expédition. Il partit avec les Capitaines Mac Cleod & John Campbell, sans aucunes troupes, & ils s'avancerent dans le pays. Il est vrai qu'on les arrêta souvent sur la route; mais ils dirent qu'ils étoient des Officiers blessés à l'affaire de Bunkershill: qu'ayant quitté le service du Roi, ils alloient habiter les provinces reculées avec leurs compatriotes; & qu'ils renonçoient à la guerre. On leur fit donc prêter serment de ne point prendre les armes contre le Congrès. Ils resterent dans le pays plus de deux mois, pendant lesquels ils trouverent le moyen de tirer des armes du Gouverneur Martin, & ils préparerent leurs partisans à la révolte. Lorsque tout fut prêt leur complot éclata. Il y eut aussitôt une action entre eux & le Colonel Haswell, dans laquelle le Général

18 Mai. Mac Donald fut fait prisonnier, & les Capitaines Campbell & Mac Cleod furent tués. La plus grande partie de leurs soldats (au nombre de 800) jetta ses armes, & prit la fuite; de sorte que les Provinciaux ont toujours beaucoup profité à l'événement, puisqu'ils y ont gagné des armes dont ils avoient un grand besoin.

Extrait d'une Lettre d'un Particulier de Philadelphie, à un de ses amis à Londres, en date du 2 Mars.

» Je pense que dans la perplexité où vous devez être, vous serez bien aise d'apprendre le vrai état des choses en Amérique. Je commencerai par vous entretenir de la partie Septentrionale. Toute la Province du Canada, excepté Québec, s'étoit soumise avant le premier Décembre 1775, aux troupes Continentales, commandées par le brave Général Montgommery, qui malgré la rigueur du climat, s'est mis en marche avec le corps à ses ordres pour aller joindre le Colonel Arnold devant Quebec, où il a campé presque jusqu'à la fin de ce même mois de Décembre. Le tems de l'engagement d'un grand nombre de ses soldats étant prêt d'expirer, il se décida à une attaque dans laquelle il a succombé, ainsi qu'on l'a vu dans les papiers publics. Depuis ce tems-là nos gens ont continué le blocus de la Ville avec environ cinq cents hommes. Les fatigues que ce petit corps a essuyées sont presqu'incroyables. La nouvelle de la mort de Montgommery & de la défaite de ses troupes, loin d'abattre les esprits dans les autres Colonies, n'a fait qu'enflammer davantage leur ardeur. Le Congrès a voté de nouveaux régimens qui ont été levés sur le champ. A peine deux mois s'étoient écoulés depuis cette défaite que deux mille hommes de recrues ont été joindre le Général Arnold devant Quebec. Vers le milieu ou la fin du mois cette armée se montera à cinq ou six mille hommes, & alors Quebec sera attaqué de nouveau «.

Les menaces fréquentes du parti Miniſteriel & l'arrivée de Clinton à New-York ont déterminé cette Province à ſe mettre en état de défenſe. Les habitans de la Ville ont fait paſſer leurs femmes, leurs enfans & leurs effets les plus précieux dans l'intérieur de la Province. On fortifie la Ville par des batteries & divers ouvrages auxquels cinq mille hommes travaillent ſans relâche, de ſorte qu'en très-peu de tems elle pourra oppoſer une vigoureuſe réſiſtance à l'ennemi. Dans les environs, on compte quinze à vingt mille hommes bien armés, qui ſont toujours prêts à aller au ſecours de cette ville à la premiere allarme «. 18 Mai.

» Rhode-Iſland eſt infeſté par *Wallace* & ſes vaiſſeaux. Rarement ce Capitaine débarque ſans perdre plus ou moins de monde : il fait la guerre exactement en pirate. Toutes les fois qu'il met pied à terre c'eſt pour enlever des moutons, &c. & jamais dans ces occaſions il ne manque de mettre le feu, lorſqu'il le peut, à quelques maiſons, & de maſſacrer ceux qu'il trouve ſans défenſe. Voit-il venir de nos gens armés, il prend la fuite dans l'inſtant «.

La Penſylvanie n'a pas encore été attaquée, mais comme elle s'attend à l'être, elle fait ſes diſpoſitions en conſéquence. Notre riviere (la Delaware) eſt défendue par des chevaux de friſe, qui ont déjà fait périr trois vaiſſeaux : par une chaîne fort longue & d'une force extraordinaire : par une batterie, un vaiſſeau de vingt canons, une grande batterie flottante capable de porter vingt piéces de canons de dix-huit livres de balle, & dix-huit galeres à rames avec un canon de dix-huit ſur l'avant & cinquante hommes à leur bord, pourvus de tout le néceſſaire. Nous avons en outre trois bataillons de troupes reglées & trente à quarante mille hommes de milice «.

» Il ne s'eſt rien paſſé de nouveau dans la Virginie depuis l'entiere deſtruction de Norfolk, mais on s'y prépare, auſſi bien que dans les deux Carolines, à la plus vigoureuſe défenſe ; & au mois d'Avril on y

18 Mai. aura trente à quarante mille hommes en état de faire campagne, & qui agiront tous enſemble ou ſéparément, ſelon que les circonſtances le demanderont. Parmi eux ſe trouve un grand nombre de chaſſeurs. Mais, direz-vous, où ſont vos reſſources? L'argent ne nous manque pas. Par notre adreſſe, nous ſommes parvenus, malgré les baſſes manœuvres du Miniſtere, & malgré tous ſes vaiſſeaux de guerre, à nous procurer du dehors plus de cent tonneaux de poudre, cent cinquante tonneaux de ſalpêtre, & une grande quantité de fuſils & autres menues armes qui ont été débarquées heureuſement dans diverſes parties du Continent, & qui nous ſuffiront pour le début de la campagne. C'eſt tout ce qu'il faut, car par la ſuite nous ſerons en état de trouver chez nous-mêmes les munitions, &c. dont nous aurons beſoin.

A New-York nous avons une fonderie qui a déjà jetté quatorze ou quinze excellentes piéces de campagne. Il y a auſſi une fonderie pour du canon de fer de tout calibre, juſqu'à vingt-quatre livres de balle. Quant aux boulets nous en avons en ſi grande abondance, qu'en cas de néceſſité nous pourrions en approviſionner l'univers entier. Les petites armes à feu ne nous manquent pas non plus : tout ce qui nous manque ce ſont les batteries; & certainement nous ne tarderons point à avoir un nombre d'ouvriers ſuffiſant pour en conſtruire. Les moyens imaginés pour introduire la manufacture de ſalpêtre ont eu un ſuccès complet, de ſorte que dans beaucoup d'endroits on en fait faire par des femmes. Nous comptons que vers le 25 Juin nous en aurons au moins trente ou quarante tonneaux de notre fabrique. Il y en a une où il s'en fait cinquante quintaux par ſemaine. A Newbury dans la Nouvelle Angleterre on en fabrique au moins cent livres par jour. En un mot nous faiſons aujourd'hui du ſalpêtre avec autant de facilité que ci-devant du ſavon liquide. Quant au ſouffre & au plomb, nos mines nous en produiront plus qu'il n'en faudroit pour une guerre de mille ans «.

Nous aurons sous peu de tems au moins trente vaisseaux de guerre de trente-huit canons & au-dessous, indépendamment d'un grand nombre de Corsaires, supposé que le Ministere Anglois continue sa guerre de pirates. Quand vous reviendrez, vous serez surpris de voir ce que la mere de l'invention a fait pour nous. Je suis dans la ferme persuasion que si la guerre dure encore un an, nous n'aurons plus besoin d'aucun article d'Europe «. 18 Mai.

» Les Ministres nous ont souvent accusés injustement de viser à l'indépendance; mais ce qu'ils prétendent avoir à craindre est précisément ce que produira dans peu le plan qu'ils ont adopté. Le *Sens commun*, que je vous envoye, est ici entre les mains de tout le monde tout ceux qui le lisent sont convertis sur le champ, eussent-ils été même, l'instant d'avant, les antagonistes les plus violens de toute idée d'indépendance. Je ne doute nullement que la campagne de cet été ne nous voie quitter la lisiere, & alors le Roi de la Grande-Bretagne, après avoir été l'idole des Américains, ne servira plus que d'épouvantail aux petits enfans «.

A Philadelphie, en Congrès général, le 21 Mars.

Arrêté qu'il sera recommandé aux assemblées, Conventions, Conseils & Comités de sureté de s'occuper à l'avenir des moyens d'introduire les Manufactures de cuir de Russie, toile à voile, & d'acier, dans les Colonies où elles ne sont pas encore établies, & de les perfectionner dans les Colonies où elles le sont.

Si l'exécution de la résolution du Congrès, du 14 Mars, en conséquence de laquelle on doit désarmer les personnes suspectes, faisoit trouver des armes à feu hors d'état de servir aux troupes mentionnées dans cet arrêté, on ne payera aucunes de ces armes à feu qu'autant qu'elles seront propres à l'usage desdites troupes, ou qu'on pourra les mettre en état de servir. Les autres armes seront remises par les pro-

18 Mai. priétaires, ſous la garde des Aſſemblées, Conventions, Conſeils ou Comités de ſureté pour leur être rendues, lorſque le Congrès l'ordonnera.

A Philadelphie, en Congrès général, le 23 Mars 1776.

D'autant que les pétitions des Colonies unies au Roi, pour obtenir le redreſſement de leurs griefs, non-ſeulement ont été rejettées, mais traitées avec mépris & dédain, & qu'on qualifie de rebellion leur oppoſition à des deſſeins évidemment conçus pour les réduire à un état de ſoumiſſion ſervile, & leur défenſe néceſſaire contre les forces hoſtiles actuellement employées pour les ſubjuger;

Et d'autant qu'on a commencé contre elles une guerre injuſte, que les Commandans des flottes & des armées Britanniques ont conduite & continuent de conduire avec la plus grande rigueur, portant par-tout le ravage, la rapine & la deſtruction, brulant les maiſons & les Villes ſans défenſe, & expoſant leurs habitans infortunés à tous les fleaux de l'hyver le plus rigoureux, & que non contents d'engager les Sauvages à envahir leur pays, ils excitent même les Negres à égorger leurs maîtres;

D'autant auſſi que le Parlement de la Grande-Bretagne a récemment paſſé un Acte par lequel il affirme que ces Colonies ſont dans un état de rébellion ouverte, & défend tout commerce & toute communication avec ſes Habitans juſqu'à ce qu'ils acceptent les pardons & qu'ils ſe ſoumettent à des déciſions deſpotiques; déclarant leurs propriétés, par-tout où on pourra les trouver ſur l'eau, ſujettes à confiſcation, & portant que toutes ſaiſies ſemblables, en vertu de l'autorité Royale, ſont des actes juſtes & légitimes, & ſeront regardés comme tels;

D'après toutes ces conſidérations, comme il eſt évident qu'on ſuivra avec opiniâtreté l'inique projet formé pour dépouiller les Américains de la liberté à laquelle ils ont droit de prétendre par les loix de la nature & de la conſtitution Britannique;

En conſéquence, comme il eſt néceſſaire de pourvoir à leur défenſe & à leur ſureté, & que le droit des gens permet d'uſer de repréſaille envers ſes ennemis, & même de leur faire d'autres maux, le Congrès perſuadé que ceux de leurs amis dans la Grande-Bretagne (dont il eſt certain que pluſieurs ont des droits ſur la gratitude des Américains, par leur patriotiſme & par leur bienveillance) n'imputeront ces réſolutions qu'à l'auteur de nos calamités communes, après l'arrêté dont voici la ſubſtance : 18 Mai.

Il ſera permis à tous les habitans des Colonies d'équiper des vaiſſeaux pour aller attaquer leurs ennemis. Lorſqu'un navire armé par des particuliers qui en auront obtenu la permiſſion, ſe ſera emparé d'un vaiſſeau appartenant à quelque habitant que ce ſoit de la Grande-Bretagne, ce vaiſſeau, ſes agrès & la marchandiſe de ſon chargement ſeront adjugés à ceux qui auront fait la capture. On en excepte cependant les bâtimens chargés de proviſions de guerre pour le ſervice des Colonies.

Si c'eſt un vaiſſeau de guerre *appartenant aux Colonies unies* qui ſe ſoit emparé de quelque bâtiment Anglois, un tiers de la valeur de la priſe ſera adjugé aux Officiers & aux gens de l'équipage : les deux autres tiers ſeront réſervés pour l'uſage des Colonies.

Si un bâtiment Anglois eſt pris par un vaiſſeau de guerre appartenant à quelqu'une deſdites Colonies, la valeur en ſera répartie dans la proportion qu'il plaira à cette Colonie de regler.

S'il arrive qu'un bâtiment de la Grande-Bretagne, chargé de différentes marchandiſes ou de proviſions de guerre pour l'armée Miniſtérielle, ſoit pris près des côtes de l'Amérique, par quelques habitans ou par des détachemens de troupes de ces Colonies, la valeur en ſera partagée entre ceux qui auront contribué à la priſe.

18 Mai. *Délibération & déclaration de la Province de la Nouvelle Ecosse, du 28 Mars.*

Attendu que cette Province, appartenante à Sa Majesté, a été, & se trouve encore menacée d'une invasion de la part des Colonies voisines par certaines gens qui ont pris les armes contre le Gouvernement actuel de Sa Majesté, étant animés contre cette Province, parce qu'elle a refusé de se joindre à eux dans leur désobéissance aux loix de la Grande-Bretagne; & parce que, conformément à notre devoir, nous avons fourni des provisions & des rafraîchissemens à la garnison de Sa Majesté, à Boston; nous désirons faire savoir que quelle que soit notre répugnance à verser le sang de nos compatriotes Américains; cependant, conformément à ce que nous devons à Dieu, au Roi & à la protection des loix fondamentales de notre pays, nous ne pouvons nous dispenser de leur fermer l'entrée de cette province, & de nous opposer à tout ce qu'ils voudroient y entreprendre, précaution sans laquelle nos propriétés seroient infailliblement ruinées, & nous nous trouverions exposés à toutes les horreurs de la guerre civile. Nous promettons donc solemnellement en présence du Tout-Puissant, de persister dans notre fidélité & loyauté envers Sa Majesté sacrée George III; & de défendre & proteger de toute notre capacité & de toutes nos forces l'honneur de sa couronne, envers toutes trahisons & conspirations: en conséquence, nous, habitans de la ville de Windsor, nous nous formons en un Corps militaire, sous la conduite de l'honorable Michel Franklin, Gouverneur, Lieutenant de cette Province; à condition cependant que nous ne servirons nulle part ailleurs que dans cette Colonie, & dans le cas seulement d'une invasion formée par des forces assez considérables pour exiger que nous joignons nos armes à celles des troupes réglées que le Roi entretient dans cette Colonie.

Signé le 28 Mars 1776.

	CAPITAINES.	VOLONTAIRES.
		hommes.
Windsor.	G. Deschamps.... J. Kelly.........	 109
Falmouth.	J. Northeip...... W. Bishop.......	 52
Norton.	J. Crane.........	 92
Cornwalis	J. Burbridge..... J. Wells......... A. Beckwith.....	 110
Neupors.	J. M. Nutt.......	 22
		Total du Régiment 385

Traduction d'une Lettre du Général Howe à George Daubeng, à Bristol.

D'Halifax le 29 Mai 1776.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de recevoir votre lettre du 17 Février, & je vous fais part de l'arrivée du vaisseau *Renown*, fretté par la Société de Marine de Londres, dans des vues qui font autant d'honneur à la fidélité des souscripteurs, en leur qualité de sujets, qu'à leur bienfaisance comme hommes. J'espere que la répartition de ce bienfait, par les Officiers généraux qui en sont chargés, remplira les intentions de nos bons amis de Bristol : le secours généreux qu'ils apportent à la partie souffrante des troupes qui sont sous mes ordres, doit pénétrer l'armée d'un sentiment si vif de ce qu'elle doit à son honneur & à sa pa-

18 Mai. trie, que j'espere de ses efforts que la rébellion sera bientôt supprimée.

Je ne puis terminer ma lettre sans vous remercier des expressions honnêtes & flateuses, dont vous avez bien voulu vous servir au nom du Comité, & sans vous assurer que je suis avec le respect le plus sincere, Monsieur, Votre &c.

William Howe.

19 Mai. AUJOURD'HUI jour anniversaire de la naissance de la Reine, qui entre dans la trente-troisiéme année de son âge, Sa Majesté reçoit à cette occasion, à Saint James, les complimens de félicitation des Grands, des Ministres étrangers & de la principale Noblesse.

La cérémonie du baptême de la Princesse, dont la Reine est accouchée le 25 Avril, se fait dans la grande Chambre du Conseil à Saint James, par l'Archevêque de Cantorbery : elle est nommée Marie, & elle a pour parrein & marreines le Prince Fréderic de Hesse-Cassel, la Duchesse de Saxe-Gotha, & la Princesse de Mecklembourg-Strelitz, représentés par le Comte de Hertford, la Duchesse d'Argyle, & la Comtesse Douairiere d'Effingham.

20 Mai. LE ROI passe en revue, dans la Commune de Wimbledon, le septiéme & le dixiéme régiment de Dragons, commandés par le Chevalier George Howard & le Chevalier John Mordaunt.

M. Thomas *Daw*, remplace M. Jean *Pow*-

ynal, en qualité de Secrétaire du Lord Germaine. 20 Mai.

L'once de l'argent ſterling monte à cinq shel. ſept deniers.

Le Journal d'Aberdeen vient de donner l'avis ſuivant à ceux qui ſont le commerce en Dannemarck & en Norwege.

» Le Roi de Dannemark a établi ſur les côtes de ces deux Royaumes un certain nombre de vaiſſeaux croiſeurs. Tous les Capitaines ſeront obligés de déclarer à ces croiſeurs tout ce que contient leur cargaiſon; & ſi à leur arrivée dans les ports ils ſe trouvoient avoir quelque partie de leur cargaiſon qui n'ait pas été déclarée, elle ſera confiſcable au profit de Sa Majeſté Danoiſe «.

CHAMBRE DES PAIRS.

Les Lords approuvent les modifications faites par la Chambre des Communes aux Bills ſuivans.

Pour preſcrire aux Inſpecteurs des pauvres en Angleterre & dans le Pays de Galles, de préſenter avant le 22 Octobre prochain, à la Chambre, la déclaration qu'ils devront faire ſous ſerment du montant de la taxe des pauvres pour l'année finiſſant à la Saint Michel 1775.

Pour corriger & expliquer un Acte de la treiziéme année du règne de Sa Majeſté, à l'effet de faire vendre quelques-unes des terres du Duc de Saint Alban & d'acquitter les dettes.

20 Mai. Pour convertir la peine de tranfportation en travail de force, fuivant les conditions fpécifiées dans le Bill.

Le Lord Suffolk propofe de lire pour la troifiéme fois le Bill pour convertir la peine de tranfportation en travail de force. Le Lord Radnor s'oppofe vivement à ce Bill, le Lord Townshend le défend avec la même chaleur. La motion paffe à l'affirmative, fans divifion, & les Lords font dire à la Chambre des Communes qu'ils ont approuvé le Bill après y avoir fait quelques changemens.

La Chambre fe forme en Comité pour examiner le Bill par lequel il eft enjoint aux Infpecteurs des pauvres dans les diverfes paroiffes & diftricts, de mettre fous les yeux du Parlement, le compte de la taxe des pauvres pour l'année 1775, pour que l'on puiffe préparer le Bill des pauvres pour la prochaine feffion.

On propofe plufieurs corrections, & l'Evêque de Rochefter demande que le terme foit prolongé du 22 Septembre au 22 Octobre.

21 Mai. LE RÉGIMENT de Weftminfter de la milice de Middlefex, commandé par le Capitaine Chauvel, fe rend fur la bruiere d'Hounflow pour y être exercé aux manœuvres militaires pendant vingt huit jours, conformément à l'acte du Parlement. On a admiré la beauté de ce corps dont les Officiers & les Soldats étoient habillés de neuf. Le régiment étant affemblé, l'Adjudant a lu aux troupes les

Ordonnances militaires. Ensuite M. Ward, un des Officiers, leur a adressé le discours suivant: 21 Mai.

Compatriotes & Camarades.

Dans un tems où la situation des affaires publiques, met tout sincere ami de son Souverain & de son pays dans la nécessité indispensable de se vouer au soutien des justes loix & de la suprématie de l'Angleterre, trouvez bon qu'en ma qualité de fidelle sujet & d'un de vos Officiers, je laisse éclater les transports de ma joie à l'aspect imposant d'un aussi superbe corps. Vous savez qu'il s'est répandu un bruit que le nouvel Acte du Parlement, concernant la milice, avoit pour objet d'en faire passer une partie hors du Royaume. Quoique je ne doute point de votre zele pour le service de votre Roi & de votre patrie dans tous les lieux où l'intérêt public pourra requerir votre présence; cependant comme cette nouvelle, toute fausse qu'elle est, auroit pu laisser quelqu'impression fâcheuse dans l'esprit de certains d'entre vous, je saisis cette occasion pour détruire ces bruits absurdes & vous assurer que la milice de ce Royaume n'a jamais été & ne peut être destinée pour d'autre service que la défense intérieure de la nation. Si quelque puissance, jalouse de la gloire & de la prospérité de la Grande-Bretagne, étoit assez lâche pour vouloir profiter des malheureux troubles qui

21 Mai. ont fait paſſer en Amérique l'élite de nos troupes réglées, on verroit alors, que la milice nationale animée par les ſentimens d'une juſte ambition & d'une inébranlable fidélité, (avec le concours des forces qui lui donnent l'empire de la mer) ſera toujours ſuffiſante pour maintenir & défendre la conſtitution de l'Egliſe & de l'Etat à laquelle nous ſommes depuis ſi long tems redevables de tous les avantages qui rendent ce Pays ſi floriſſant «.

Meſſieurs,

Si notre Souverain jugeoit à propos de nous mettre en activité, n'oublions jamais que nous ſommes ſujets d'un Prince doué de toutes les vertus faites pour orner l'humanité & qui dans ſon dernier diſcours émané du trône, nous a appris une vérité dont nous ne pouvons pas douter. C'eſt que l'objet continuel de ſes penſées, & le vœu de ſon cœur, tendent uniquement à la ſureté & au bonheur de ſes peuples «.

La ſuite au N°. XI.

LETTRE

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.***, à Anvers.*

De Londres le 8 Octobre 1776.

Quoiqu'il puiſſe en coûter, Monſieur, moins pourtant à mon amour-propre, qu'à mon amour de l'humanité : je le vois ; il faut renoncer à une trop douce erreur : il faut s'abandonner à l'opinion générale, qui veut abſolument que cette malheureuſe affaire de l'Amérique, au lieu de finir bientôt par une heureuſe réconciliation, ſe prolonge encore, pour bien des années peut-être, par la plus horrible des cataſtrophes, & le coup eſt ſans doute déjà porté ; déjà le carnage, l'embrâſement.... Mais quelles horreurs ! Souffrez que j'en détourne les yeux. Je ne vois que trop cet épouvantable ſpectacle dans les regards de tout ce qui m'environne, dans l'abattement & la ſtupeur où paroiſſent être ici tous les eſprits, préſage trop sûr des affreuſes nouvelles qui vont arriver. Oh, combien je les redoute ? Combien je voudrois me perſuader & faire entendre aux autres qu'il eſt poſſible, qu'il eſt même conſéquent que la paix ait été conclue : que les diſcours des Miniſtres au parlement conduiſent à le croire : qu'ils ont proteſté qu'on éviteroit ſur-tout l'effuſion du ſang : qu'on vouloit uniquement connoître, mais bien connoître les griefs & les prétentions de l'Amérique, pour que le Parlement

pût porter une décifion certaine relativement à la dignité & aux intérêts de la Grande-Bretagne ! Je me fuis hazardé à dire en pleine Bourfe que les Miniftres ayant l'expérience de l'affaire de Bunkershill, n'auront furement pas voulu qu'on multipliât d'auffi funeftes & inutiles victoires ; qu'ils doivent bien favoir que l'Amérique ne fera point conquife par le maffacre de quelques milliers d'Américains : que l'Angleterre fera couverte d'un opprobre éternel, même par les plus brillans fuccès de fes armes : que ceux de la négociation font fans contredit les feuls qu'elle doive ambitionner, & qui convienne à la fageffe de fes confeils. Mes raifonnemens ne font impreffion fur perfonne. Un Anglois qui s'eft retiré depuis peu du parti des Miniftres, s'écrioit hier, après m'avoir entendu patiemment : » vous connoiffez bien peu ces gens-ci : *ils fe guident par fort, non par confeil* « & puis de me citer, l'une après l'autre, toutes les relations & lettres que nous avons vues dans la Gazette de la Cour, feulement depuis l'évacuation de Bofton. » Vous parlez de leurs dif- » cours, a-t-il pourfuivi, les voici. Ce papier eft l'organe par lequel ils communiquent avec les peuples. Trouvez-y de la fuite & un fyftême. N'eft-ce pas plutôt un cahos de bévues & d'inconféquences ? Voyez celle-ci : c'eft la derniere : elle eft du premier Octobre. Vous aviez lu dès le 25 Septembre, dans tous les papiers publics, la déclaration & la lettre du

Lord Vicomte Amiral Howe. Eh bien, c'eſt quatre jours après qu'une Gazette de la Cour apprend les même choſes, mot pour mot, à la nation, pour qui elles étoient déjà un objet de pitié & de ridicule. Encore ſi c'eût été pour y faire remarquer quelque légere différence. Mais non, c'eſt le même calice d'amertume qu'on nous fait boire de nouveau juſqu'à la lie, & tout y eſt lie ».

» Le Lord Howe mande au Lord Germaine *qu'il a envoyé une déclaration aux Gouverneurs*, qui par parentheſe ne ſont plus Gouverneurs & n'ont pas plus d'accès que lui ſur le Continent : puis il ajoute *qu'en écrivant à ces Gouverneurs il n'eſpere guere que ſes lettres leur parviennent*. Où a-t-on vu écrire à des gens de qui on ne compte point être lû ? *Son intention étoit que ces lettres circulaſſent dans les provinces autant qu'il ſeroit poſſible*. Mais étoit-il néceſſaire pour cela d'y mettre de fauſſes adreſſes ; & cette mal adroite précaution ne devoit-elle pas plutôt les fourvoyer ? Au reſte c'étoit bien plus réellement ſon intention, car il continue ainſi : *je m'étois flatté de trouver une occaſion de faire parvenir cette déclaration & ces lettres peu après leur date*, (*du 20 Juin*) *par le moyen de quelque vaiſſeau que j'aurois rencontré ſur les côtes*. Comme les Corſaires Américans ſe ſeroient laiſſé approcher de l'*Aigle* de ſoixante canons ! Comme un navire chargé pour Embden, pour la Baltique ou pour Livourne, auroit retourné au

port d'où il étoit parti pour y porter la déclaration de Milord ! Il y avoit au moins de sa part bien de la bonne foi à s'y attendre. *Aucune occasion ne s'étant offerte jusqu'à son arrivée devant New-York le 12 Juillet, il dépêcha le premier Lieutenant de l'Aigle au port d'Amboy, avec les expéditions de ladite déclaration destinées pour les Colonies situées au Sud de la Nouvelle York, où le Lieutenant avoit ordre de les remettre à la premiére personne qui lui paroîtroit avoir quelque autorité, en la priant qu'on voulût bien les mettre à la poste.* Après les avoir adressées à des gens pour qui elles n'étoient pas, que pouvoit-il faire de plus bisarre que de confier des papiers de cette importance aux hazards de la poste & du premier venu ? Je dis le premier venu, puisqu'il suffisoit que celui à qui elles seroient remises parût avoir quelque autorité. Or, il étoit très-possible que ce fût un Chef de Sauvages, que ce fût un Viceire puritain. Le premier auroit emporté la déclaration dans les bois : celui-ci eût cru faire un acte méritoire devant Dieu de la supprimer ; & jamais l'Amérique n'eût été instruite des gracieuses intentions du Ministere Anglois. Dira-t-on que le Lieutenant du Lord Howe connoissoit bien son monde, & qu'il savoit à qui il les remettoit, à qui il feroit l'humble priere de les mettre à la poste ? Cela peut être sans doute ; mais puisque les Plénipotentiaires Britanniques s'abaissoient à demander ce leger

ſervice à un Rebelle, à lui avoir quelque obligation; que ne s'adreſſoit-il tout de ſuite à lui, en ſon nom & en ſa qualité? Que ne donnoit-il à Washington ſon titre de Général, & pourquoi ſur une miſere comme une adreſſe de lettres, riſquer le ſort de deux Empires qui ne ſont pas ennemis comme on l'eſt ordinairement, & dans une guerre qu'on ne peut point nommer guerre, & qui, ſi on la nomme ainſi, diſoit jadis un de vos plus ingénieux Moraliſtes françois, n'*eſt qu'une guerre ſuperficielle, & n'entre point au profond cabinet des cœurs, puiſque de part & d'autre, nul n'eſt outragé en ſon honneur, & qu'il n'eſt queſtion que de r'habiller quelques fautes commiſes des deux côtés?* Il falloit appeller Washington, Roi, Empereur de l'Amérique, & regagner, lui & l'Amérique, mettre ſur le papier une goute d'encre de plus, pour épargner les torrens de ſang Anglois qui vont couler dans une guerre civile dont le ſiécle ne verra point la fin ».

En 1782. × le 30. 9bre en a vu la fin.

Le Capitaine Burnaby a été envoyé aux Colonies du Nord, & la déclaration n'y a pas fait plus de fortune. Il a rapporté pour réponſe de celle de Rhode-Iſland qu'*il en ſeroit envoyé copie au très-honorable Congrès général des Etats-Unis de l'Amérique, à qui toutes choſes ſemblables doivent être envoyées & rapportées.* Ainſi, la déclaration ne ſera point venue en original au Congrès général, de qui il étoit ſur-tout intéreſſant qu'elle fût bien con-

nue, puiſque c'eſt ſur lui ſeul aujourd'hui que roule le ſort de l'Amérique. Enfin, que porte cette fameuſe déclaration ? Elle offre le pardon à des légions armées qu'on héſite d'attaquer. Voilà comme ce Plénipotentiaire aura fait perdre un tems précieux, & toute la campagne de 1776, en adreſſant des lettres à des Gouverneurs qui ne devoient pas les lire, & en accordant des pardons qui ne lui étoient pas demandés. Il avoit médité tout cela dans ſa traverſée depuis le 12 Mai juſqu'au 20 Juin, & il couronne une ſi belle œuvre par ſa lettre du 11 Août à Milord Germaine, où il déclare en termes clairs qu'il s'attend à des complimens. N'admirez-vous point le merveilleux courage de ce Plénipotentiaire dans l'uſage qu'il a fait des pleins pouvoirs les plus étendus qui aient jamais été ſcellés du grand ſceau d'Angleterre ? Les reſſources de ſon génie devoient ſuffire à tout, & après avoir traité en affaire d'Etat une tracaſſerie pour une adreſſe, il écrit à la Cour, qui attendoit de lui les plus grandes choſes, que le Congrès a publié ſa déclaration ſous la forme la plus ignominieuſe & la plus outrageante pour lui & pour ſon ſouverain. On lui a en vérité bien des obligations !

» Le Général a écrit de ſon côté, mais quatre jours plus tard, c'eſt-à-dire le 15 Août, & auſſi au Lord Germaine, une lettre très-ſuccinte. Il ſe borne à lui apprendre *que les diverſes armées ſe ſont jointes à la*

ſienne le 12 Août, qu'on lui a dit que les gardes & les Heſſois étoient en parfaite ſanté : que les équipages de campagne ſont arrivés auſſi : qu'on ne perdra point de tems pour entamer les opérations : qu'il eſt preſſé pour expédier les dépêches du jour & qu'il remet à la premiere occaſion des détails plus étendus. Ce n'eſt donc que ſur un ſimple oui dire que le Général établit les aſſurances qu'il donne au Gouvernement du bon état de l'armée Heſſoiſe & des Gardes. Une aſſertion auſſi vague ſuffit-elle pour détruire les nouvelles très-certaines que l'on a eues ici de la cruelle navigation de cette flotte pendant les trois grands mois qu'elle a été à la mer. Elle n'a ceſſé d'être battue par les tempêtes, & toujours dans des brumes ſi épaiſſes, que les canons tiroient à toutes les minutes pour prévenir les abordages. Toutes les proviſions ſe ſont trouvées pourries & mangées de vers. L'eau étoit infecte : la faim & la ſoif ont fait le tourment continuel des malheureux ſoldats ; & ils ont fait un jeûne rigoureux pendant toute la traverſée. Auſſi ſe portent-ils très-bien : la diete eſt ſalutaire. Mais à quoi bon ſe débattre aujourd'hui ſur la ſanté des Heſſois & des Gardes, tandis que peut-être n'eſt-il plus de Gardes ni de Heſſois au monde. Oh ! loin de moi ce funeſte preſſentiment ! Mais non, tout eſpoir de reconciliation eſt évanoui : le Général en eſt ſi perſuadé lui-même, qu'il parle d'entamer les opérations de la campagne, lui

qui dans ſes précédentes dépêches, avant l'arrivée de ſon frere, faiſoit entendre aux Miniſtres *qu'il oſoit tout eſperer des bonnes diſpoſitions où il avoit trouvé les peuples.* Où ſont-ils donc ces Royaliſtes qui devoient ſe réunir par milliers ſous les drapeaux de leur Souverain? Le Général ne dit pas un mot dans ces nouvelles dépêches des amis du Gouvernement. Il faut qu'ils ſoient venus en bien petit nombre depuis le 25 Juin, jour de l'arrivée du Général à l'île de Staten, juſqu'au 15 Août, ce qui fait preſque une intervale de deux mois. Mais c'eſt cette fermeté inébranlable, c'eſt cette union ſi parfaite du côte des Américains, que je regarde comme un des plus ſurs indices de la réſolution que les deux freres auront priſe, enfin de frapper le grand coup ſur New-York, qui ſans doute eſt aujourd'hui ou détruite par le feu, ou au pouvoir des armées Angloiſes. Je ne doute point que les premieres nouvelles qu'on recevra de ces armées ne nous aprenent un événement déciſif, mais je le répete, pour la ville de New-York ſeulement & non pour le reſte de l'Amérique, à qui il importe fort peu que New-York ſoit priſe ou qu'elle ne le ſoit pas. Il ne ſeroit point étonnant ſans doute qu'avec une armée auſſi nombreuſe, le Général Howe réuſſit à en déloger les Américains. Encore ne ſera-ce point ſans y faire une perte conſidérable; & par là finira la glorieuſe campagne de 1776. Le Général Howe, de gré ou de force, peu importe,

aura échangé ſa priſon de Boſton contre une priſon tout auſſi rude à New-York, avec cette différence, que le Général Gage avoit travaillé pendant deux ans & dépenſé un argent immenſe pour rendre Boſton imprenable du côté de terre, au lieu qu'à New-York il n'y a de défenſes que ſur la mer, & qu'il faudra élever d'immenſes fortifications pour couvrir toute la partie du Nord, & mettre l'armée en ſureté, ſi tant eſt qu'il ſoit reſté pierre ſur pierre de cette malheureuſe ville, & que l'armée victorieuſe trouve à ſe loger dans ſes ruines fumantes. Toutes les lettres de l'île de Staten nous apprennent que le réduit où les Américains porteroient toutes leurs forces eſt à *King'sbridge*, à trois lieues environ au Nord de New-York; que ce poſte a été fortifié avec tout l'art imaginable : qu'il eſt dans la ſituation la plus avantageuſe, & que toutes les hauteurs des environs ſont garnies de redoutes juſqu'à New-York où les Anglois ſeront bien plus expoſés qu'ils ne l'étoient à Boſton. L'iſtme de Boſton & Bunker'shill faiſoient un rempart aſſez ſûr pour l'armée; mais à New-York il faudra conſtruire une chaîne de forts, depuis la riviere d'Hudſon juſqu'à celle de l'Eſt, ſur toute la largeur de l'iſtme dans une eſpace de pluſieurs milles. c'eſt ce que M. Howe trouvera impraticable, & il ſe verra réduit encore une fois à la facheuſe alternative de faire changer de poſition à ſon armée haraſſée & deshonorée, & d'aller achever ſon hivernage à Halifax avec

le Lord ſon frere. Et voilà ce que nous remporterons de tant de millions prodigués & de tant de ſang verſé pour une mauvaiſe cauſe «.

Après cette tirade, Monſieur, dont je ne crois pas avoir omis une ſyllabe, mon Anglois qui paroiſſoit avoir fini ou reprendre haleine, s'écria, comme par inſpiration, *Ah ! plutôt que de ſe caſſer le bras, que ne ſe caſſoit-il le cou !* Tout ce que nous étions là d'auditeurs, nous nous regardâmes en ſouriant, voyant bien que cette ſaillie d'humeur étoit pour Milord North. Mais quoiqu'il ſoit affreux de rire en ſi grave ſujet, il fallut laiſſer partir les éclats, quand on entendit s'élever du milieu de l'aſſemblée cette plaiſante réflexion d'un optimiſte: *Tout eſt pour le mieux ; s'il s'étoit caſſé le cou, on ne pourroit pas le lui couper.* Comme ces ſarcaſmes ne nuiſent en rien à la ſanté de Milord North, & qu'il a de bons Chirurgiens, & le corps ſain, il ſe rétablit très-heureuſement, & avec la conſolation de voir ſes auguſtes Maîtres prendre le plus vif intérêt à ſon état. Le Roi & la Reine ont daigné lui faire deux viſites à ſa maiſon de campagne de Bushy-Parck. Dans la derniere, Leurs Majeſtés ont reſté avec lui plus deux heures. On compte que ce Lord ſera parfaitement guéri avant la fin du mois, & que ſon bras droit lui ſervira, comme auparavant, pour aider du geſte dans le Parlement, les excellentes raiſons par leſquelles il doit prouver l'inſuffiſance des ſubſides & du vote de crédit, & en demander le double pour l'année prochaine.

Il circule une liſte des forces de terre que le Conſeil a, dit on, réſolu d'employer l'année prochaine à conſommer le grand ouvrage de la conquête de l'Amérique.

	hom.
Les troupes Allemandes recrutées...	17,000
Les troupes Angloiſes............	18.000
Des Ruſſes, en vertu d'un traité que l'on dit conclu................	20,000
Des Hannovriens................	5,000
Des Mecklenbourgeois...........	4,000
Quarante nouveaux Régimens qui ſeront levés en Angletterre, chacun de cinq cents hommes.........	20,000
	84,000

Les nouvelles de l'armée du Canada, quoiqu'il ſoit venu ſucceſſivement pluſieurs vaiſſeaux de Quebec, ſont toujours à peu près les mêmes. La diviſion du général Burgoyne avoit entrepris de traîner des bateaux par terre, pour les amener ſur les lacs ; mais il a fallu y renoncer. On aſſure que ceux qui ſe conſtruiſoient ſur les lacs mêmes, ont dû être prêts vers le commencement de Septembre : mais c'eſt ce qui paroît inquiéter fort peu l'armée de Washington dans la Nouvelle-Yorck.

Les nouvelles des îles deviennent de plus en plus inquiétantes. Sans parler des priſes que ne ceſſent de faire les Corſaires Américains, elles ſouffrent ſi cruellement de la diſette, que leurs Habitans prennent le parti de ſe diſperſer chez les voiſins des différentes nations. Les

émigrations se multiplient, sur-tout depuis que la dissenterie désole les atteliers de Négres, & qu'ils meurent par centaines des provisions gâtées qu'on est obligé de leur donner.

En Angleterre, malgré tous les artifices dont usent les Ministres, pour soutenir le débit & le prix des manufactures, & l'affectation avec laquelle ils font publier que les débouchés de la Baltique & de la Russie dédommagent la Nation avec surabondance de ce qu'elle perd du côté de l'Amérique, il est visible que le commerce décline de tous les côtés. Les affaires des meilleures maisons se trouvent dérangées dans les trois Royaumes. Un Alderman de Londres qui étoit élu shériff pour l'année, vient de supplier la Ville de lui faire rendre sa soumission, & il s'est vu obligé d'avouer publiquement, devant le Corps de Ville assemblé, l'impossibilité où il se trouvoit de satisfaire aux dépenses que cette place occasionne. Il lui reste dû en Amérique soixante & dix mille livres sterling. S'ils s'opere une heureuse réconciliation avec les Colonies, il se verra en possession de cinquante mille sterling, ses dettes payées. Si la séparation a lieu, il est ruiné. Au nombre des pertes qu'il a essuyées, il en a déclaré une qui a été regardée comme un acte des plus révoltants. Un vaisseau lui étoit adressé d'Amérique avec un chargement de huit mille livres sterling. Ses expéditions attestoient qu'il étoit parti avant que l'acte prohibitif eût eu lieu. Ce vaisseau étant arrêté par des Croiseurs du Lord

Dunmore, il a été conduit à Norfolk dans la Virginie. Le Lord fit nommer des Commiſſaires ponr juger la priſe ; & quoique ceux-ci trouvaſſent qu'elle n'étoit point faite régulièrement, & que lcur avis fût qu'on devoit rendre le vaiſſeau, Mylord Dunmore a jugé à propos de le retenir, & de ſe l'adjuger. Tous ces détails ont été affirmés par M. Woolbridge, ſur ſon honneur ; & la Cour du Conſeil commun en ayant marqué hautement ſon étonnement & ſon indignation, d'une voix unanime, M. Woolbridge a été diſpenſé de remplir l'office auquel un choix volontaire l'avoit nommé : le Chambellan de Londres a eu ordre de lui rendre ſa ſoumiſſion de mille livres ſterling ; & ſur le même expoſé, l'Alderman a obtenu du Corps entier de la Bourgeoiſie, la confirmation de cette grace.

Hier, les bâtimens de tranſport qui chargent des proviſions pour l'Amérique aux Dunes & à Graveſend, ont reçu ordre de remettre à terre tout leur chargement. La raiſon qu'on en donne, c'eſt que ces vaiſſeaux arriveroient en Amérique dans la ſaiſon des ouragans, & que les troupes ſont abondamment pourvues de tout pour quatre mois. Mais ignoroit-on tout cela, quand on a fretté ces bâtimens ?

Les fonds publics viennent de baiſſer tout-à-coup : il eſt à croire que c'eſt l'effet des meſures que l'on prend déjà ſur le prochain emprunt.

L'emprunt ſera, dit-on, de douze millions

ſterling ; & il y a déjà une Compagnie de cinq Négocians de Londres , qui offre de faire la ſomme pour un modique intérêt.

Quoique, ſuivant les apparences, on n'ait point reçue des freres Howe, d'autres lettres que celles dont je viens de vous entretenir, l'attention générale paroît ſe fixer ſur l'île de Long-Iſland, & toutes les gazettes qu'on vient de m'apporter en donnent une deſcription, qui en effet ſeroit intéreſſante ſi cette Iſle avoit été le théâtre de quelque action. Peut-être me ſaurai-je bon gré de l'avoir tranſcrite ici.

» Long-Iſland eſt une île de cent ſix milles de longueur, ſur environ vingt-ſix de largeur, à trois milles pour lieues de France. A ſeize milles de ſon extrémité Occidentale, commence une plaine très-étendu, dont la longueur eſt de vingt-huit milles, & la largeur de quatre ou cinq. Dans toute cette partie de l'île il ne croît pas un ſeul arbre, & l'on ne ſe ſouvient pas d'y en avoir jamais vu. Les Américains ont élevé pluſieurs retranchemens & redoutes près des différens points de la côte où on pourroit craindre un débarquement, & il y en a très-peu, la côte étant preſque partout très-élevée & hériſſée de rochers. Cette île paſſe pour aſſez fertile, à l'exception de la plaine qui eſt un vrai déſert. Il y a pluſieurs maiſons de plaiſance qui appartiennent aux habitans de la Nouvelle-York. Si l'armée du Roi s'en emparoit, elle y trouveroit plus de reſſources & y ſeroit moins reſſerrée que dans la petite île de Staten, où elle a dû

cruellement souffrir pendant les chaleurs. Mais il ne faudroit pas non plus qu'elle fût réduite à passer un rigoureux & long hyver dans l'île de Long-Island «.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 10 Octobre. Enfin, Monsieur, la grande nouvelle est arrivée. La paix n'est point faite, & l'armée Angloise n'a point pris New-York. Une Gazette extraordinaire de la Cour, d'une prodigieuse longueur, donne tous les détails d'un embarquement, d'une traversée & d'un débarquement d'environ quinze mille hommes de l'armée du Roi, exécuté sans aucune opposition à l'île de *Long-Island*. On a poursuivi l'ennemi de poste en poste: on lui a enlevé des patrouilles: on l'a tourné: on lui a tué, blessé ou pris 3,300 hommes: on s'est emparé de l'artillerie de fonte & de fer qui garnissoit ses redoutes: on a fait trois de ses Généraux prisonniers, le Lord Sterling, M. Sulivan & M. Hadel; & vous remarquerez que le Général Howe, qui a refusé à M. Washington ses qualités, en lui adressant ses patentes de pardons, les a données tout au long, à ses trois prisonniers sur la liste qu'il envoye à la Cour. Du côté de l'armée du Roi il n'y a eu de tué que soixante & un hommes, dont un Lieutenant-Colonel & trois Capitaines; 257 blessés, dont un Lieutenant-Colonel & trois Capitaines, & de plus trente & un manquans. La principale affaire est du

27 Août. L'armée rebelle n'a cependant évacué l'île que le 30, & elle l'a fait bien tranquillement, & même, dit le Général Howe, dans le plus profond ſilence. Elle s'eſt réunie ſous la conduite du Général Putnam au reſte des troupes Américaines dans la ville de New-York. Le Général Howe le mande à Milord Germaine en ces termes. » L'ennemi eſt toujours en poſſeſſion de la ville & de l'île de New-York, où il eſt en forces : on juge par ſes mouvemens qu'il ſe prépare à faire une vigoureuſe réſiſtance dans ſes ouvrages des deux côtés de Kingsbridge ». Voilà en ſubſtance tout ce que la Lettre du Général Howe, datée du 3 Septembre, contient d'intéreſſant. Le Général Clinton & le Chevalier Parkers figurent dans ſa relation, d'une maniere qui leur fera oublier le déplaiſir de la journée du 28 Juin. Mais les troupes du Roi n'ont point encore le pied ſur le Continent de l'ancienne Amérique Angloiſe. Elles ſe ſont miſes en poſſeſſion de l'île de Long-Iſland devant New-York, après avoir été chaſſées de l'île Sulivan devant Charles-Town : juſqu'ici voilà tout, & le Général ne regarde pas une tentative ſur New-York comme choſe bien facile. La guerre eſt donc plus engagée que jamais. Je ne ſuis plus ſurpris que les fonds ſoient baiſſés depuis deux jours. La vraie raiſon étoit que la nouvelle de ce ſiniſtre avantage avoit percé. *O Cives, Cives!*

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers VI, VII, VIII, IX, X, formant le Tome II des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

E

F

G

I

P

T



INDEX.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

R

S

Y

ERRATA.

Il y a une faute très essentielle à corriger au N°. X, p. 79, lig. 22, au lieu de ces mots *le Général Howe qui a refusé;* lisez *le Général Howe dont le frere a refusé, &c.*

